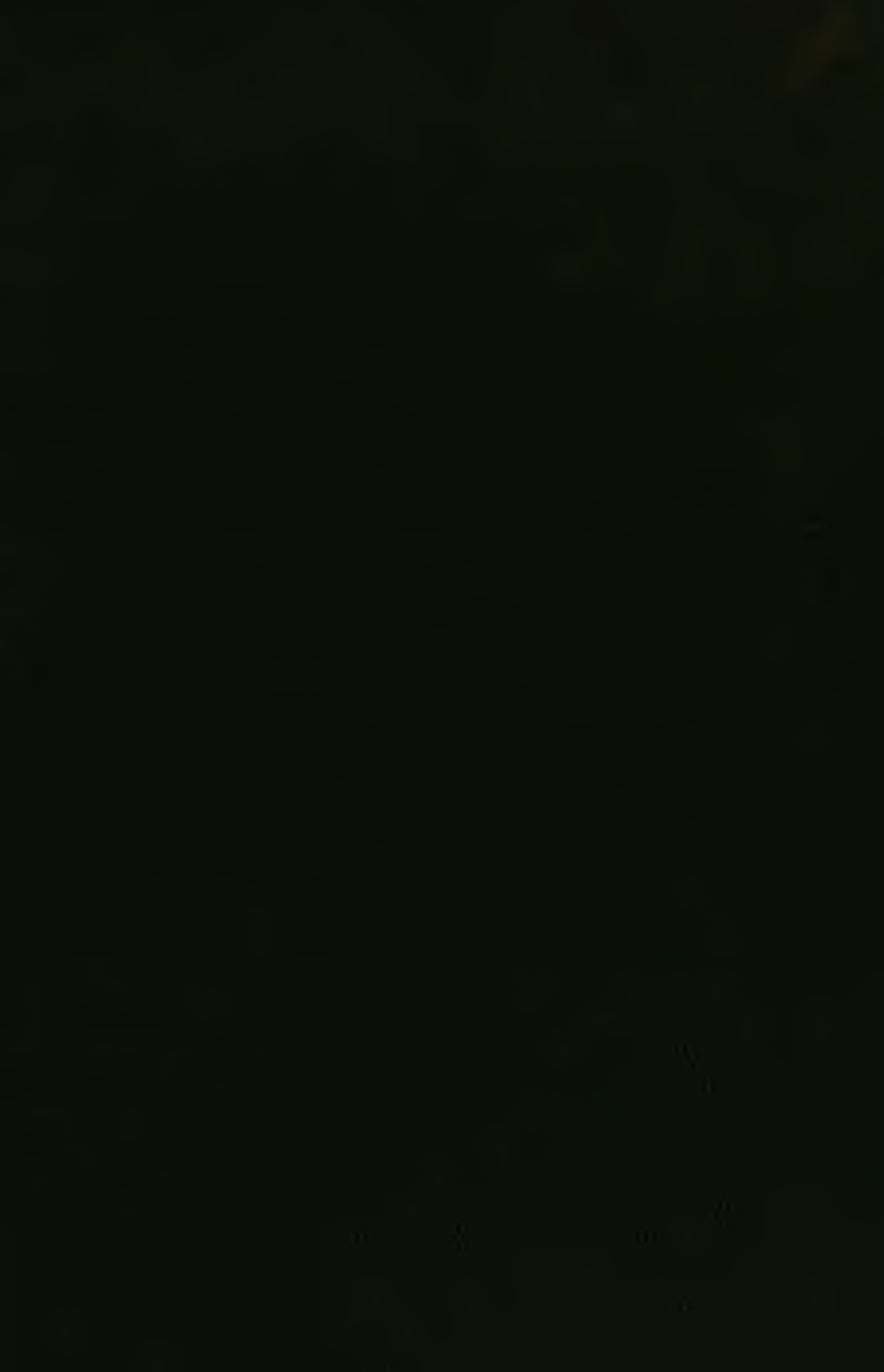











HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE




PAR

ALEXANDRE DAGUET




SEPTIÈME ÉDITION

REFONDUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE





TOME PREMIER





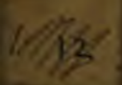
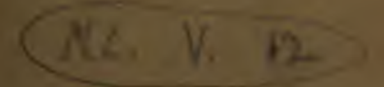


GENÈVE-BALE-LYON
H. GEORG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PARIS
G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE
1879







HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

PAR

ALEXANDRE DAGUET

SEPTIÈME ÉDITION
REFONDUE ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

TOME PREMIER



GENÈVE-BALE-LYON
H. GEORG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PARIS
G. FISCHBACHER, RUE DE SEINE, 33
1879

GENÈVE. — IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT.

LIVRE PREMIER

TEMPS ANTÉRIEURS A LA CONFÉDÉRATION SUISSE

(DEPUIS UN TEMPS IMMÉMORIAL JUSQU'EN 1291 APRÈS J.-C.)

CHAPITRE I

TEMPS ANTÉ-HISTORIQUES

Populations lacustres.

Hérodote, le père de l'histoire grecque, parlant des Pæoniens, peuple de la Thrace (aujourd'hui la Roumélie), en traçait la description suivante :

« Ils habitent le lac Prasias. Un pont étroit conduit de la rive à « des planchers bâtis sur de longs pilotis. Sur ces planchers, chaque « ménage a sa case; et à l'intérieur des huttes, une trappe s'ouvre « sur le lac. Quand la trappe est ouverte, on attache les enfants par « un pied à une corde pour les empêcher de tomber dans les flots[1]. »

Les découvertes faites depuis vingt ans par les archéologues révèlent l'existence de constructions et de populations analogues sur tous les lacs de la Suisse. Le premier établissement de ce genre fut exploré à Meilen, sur le lac de Zurich (1854)[2]. Aujourd'hui, le nombre des sta-

[1] Hérodote, V, 16.

[2] Par le président de la Société des antiquaires de Zurich, M. Ferdinand Keller, que l'on peut appeler le *père des antiquités lacustres* de notre pays. Voir ses Mémoires dans les *Mittheilungen* de Zurich, et sa carte archéologique de la Suisse orientale (*Archæologische Karte der Ost-Schweiz*, 1873), accompagnée d'un texte explicatif qui résume toutes les investigations relatives à cet objet. Voir en outre les ouvrages de Troyon (*Habitations lacustres*), Morlot, Bonstetten (*Recueil d'antiquités suisses*), Desor (*Palafittes du lac de Neuchâtel*).

tions lacustres exploitées dans les diverses parties de la terre helvétique s'élève à 250 environ.

L'étendue de ces colonies lacustres varie beaucoup. Pendant que l'emplacement des pilotis ne mesure en certains endroits que quelques mille pieds carrés, dans d'autres lieux, Morges, par exemple, cet emplacement mesure 160,000 pieds carrés ; à Robenhausen, sur le petit lac de Pfäffikon, il est de 12,000 pieds carrés.

Les constructions lacustres ne sont d'ailleurs pas exclusivement propres à notre patrie, et aux âges primitifs ; on les retrouve dans tous les temps, dans tous les pays, et dans les Fiords de la Scandinavie, comme dans les eaux du Bosphore et les lacs d'Italie. C'est même aux archéologues danois et suédois qu'on doit la première étude sérieuse qui ait été faite des dépôts formés aux bords des lacs par les objets lacustres (Kjoekkenmoedding en langue danoise) et la lumineuse distinction des trois âges de la pierre, du bronze et du fer.

Outre ces trois âges des antiquaires du Nord, les recherches postérieures sont venues constater l'existence d'un autre âge, de façon qu'on distingue aujourd'hui :

I. *L'Age du silex ou de la pierre brute* (époque paléolithique), où l'homme, véritable sauvage, mais dont l'instinct esthétique et la perfectibilité se manifestent déjà par certaines œuvres, vit dans les cavernes et se trouve être le contemporain du Mammouth, du Renne et d'autres animaux de l'époque glaciaire[1].

II. *L'Age de la pierre* taillée ou polie (néolithique), où l'homme est sorti de l'état sauvage ; il se construit des habitations closes et fixes sur les eaux et sur la terre ferme, soumet les animaux à la domestication et possède d'autres rudiments de civilisation, ce qu'attestent son industrie, ses arts et toute sa vie domestique et sociale.

« Les Silex taillés, dit M. Boucher de Perthes, sont nos premiers « trophées et nos premières médailles. »

Avec l'âge de la pierre polie s'élève dans chaque habitation l'âtre du foyer domestique autour duquel prend place toute la famille et qui sert à la fois de potager pour la cuisson des aliments et d'autel domestique où brille la flamme, symbole adoré de toute la race aryenne. Le foyer domestique voit se réunir les premiers groupes, se conclure les

[1] La découverte qui a été faite récemment en France de pierres à feu travaillées de main d'homme dans les couches miocènes, et celle de clayonnages dans les charbonnières de Wetzikon, près Zurich, sembleraient assigner à l'homme une existence plus ancienne encore et antérieure à cette époque (M. Messikomer, dans l'*Ausland*. Stuttgard, 12 avril 1875).

premiers traités et se formuler les premières notions du droit, de la morale et de la religion. A l'âge de la pierre appartiennent probablement les dolmens envisagés non plus comme des autels, mais comme des tombeaux.

III. *L'Age du bronze*, où la civilisation a fait de nouveaux progrès, marqués par le développement qu'ont pris les arts au sein des populations lacustres et leurs relations commerciales avec les pays voisins. Si les dolmens sont les tombeaux de l'âge de la pierre, les tumulus sont sans doute ceux de l'âge du bronze. Selon les archéologues scandinaves auxquels on doit cette conjecture appuyée sur certains faits, on inhumait les morts sous les dolmens, et on les brûlait sous les tumulus.

IV. *L'Age de fer* ou d'une civilisation plus avancée que les antérieures, et qui précède immédiatement ou accompagne la propagation de la culture gréco-romaine en Europe.

Dans l'âge de la pierre, les hommes ignoraient la manière de se servir des métaux; ils ne savaient ni les extraire de la terre ni les façonner à leur usage ou se les procurer par le commerce. Leurs armes, leurs outils, leurs ustensiles de cuisine et leurs objets de luxe étaient en pierre ou en os, en verre ou en bois. On a cru trouver des traces d'anthropophagie dans les *Ténevières* ou stations de l'âge de la pierre brute. Le cuivre et l'étain, une fois connus et mis en œuvre, l'art de les fondre et d'obtenir du bronze par cet alliage, ne tarda pas à se répandre. On se servait, pour cette opération, d'étain importé de la Grande-Bretagne ou de l'Étrurie et de l'Ombrie[1]. Peut-être aussi faisait-on usage du nickel extrait des mines de cuivre du Valais. Les ciseaux et les marteaux de guerre, les haches, les épées, les poignards, les lances, les bracelets, les agrafes, les fibules, les épingles à cheveux se façonnèrent alors en grande partie en bronze. A l'âge du bronze, le fer ne se trouve qu'en petite quantité dans les stations lacustres, et ne servait qu'aux objets de luxe et de fantaisie. On a du bel âge de bronze des épées élégamment ouvragées et des bijoux ornés de dessins qui rappellent ceux de l'Étrurie[2].

La céramique ou poterie nous offre aussi de très-beaux spécimens en vases et plats de plusieurs genres et de plusieurs couleurs, grise, brune et rouge. De cette vaisselle il ne reste sans doute que des débris.

[1] Desor et Favre, *Le bel âge de bronze*. L'auteur de l'*Age de bronze* (1866), Frédéric de Rougemont, attribue l'importation de l'étain aux Phéniciens; mais ces derniers s'arrêtaient aux ports et comptoirs du littoral et ne pénétraient pas dans l'intérieur du pays, selon l'opinion de M. Desor.

[2] Desor et Favre, *Le bel âge de bronze*. Neuchâtel, 1874, p. 25.

« Mais si, » comme le disait un de nos principaux antiquaires, « la « géologie sait tirer d'un os l'animal complet auquel appartenait ce « débris, on peut tout aussi bien, avec un pot cassé, refaire le vase « entier et remonter à celui qui a fait le vase[1]. »

L'examen minutieux des objets trouvés sous les pilotis nous fait connaître avec assez de détails le genre de vie et l'industrie des habitants des lacs. La pêche n'était pas, comme on pourrait le croire, leur occupation exclusive. Les ossements des animaux et les autres débris recueillis dans les eaux prouvent que les Lacustres y joignaient la chasse, l'entretien des troupeaux et la culture même des céréales. Leur nourriture se composait de viande, de lait et de fruits sauvages. Leurs vêtements, au moins pendant l'âge de la pierre, consistaient en peaux de bêtes sauvages ou en tissus de lin grossier, tels que ceux qu'on a trouvés à Robenhausen.

Leurs demeures, petites huttes circulaires à un étage et aux toits d'écorce, de chaume, de jonc, étaient formées de planches revêtues d'argile détrempée dans de l'eau, ou, comme disent les antiquaires, de pisé ou de torchis. Des troncs d'arbres creusés leur servaient de canots comme aux tribus sauvages. On ignorait complétement ce que les Lacustres faisaient de leurs morts, lorsque la découverte récente de tombes sur les rives du lac de Neuchâtel, et à une lieue de cette ville, est venue révéler l'existence d'un cimetière placé sur terre ferme et en face d'une station lacustre. On n'a pas trouvé trace de monnaies dans les stations des deux âges de la pierre et du bronze.

Les pilotis et les autres objets carbonisés que recèlent les dépôts lacustres ont donné naissance au système qui fait détruire par le feu tous les établissements lacustres. Cette destruction, selon M. Troyon, serait l'œuvre des Helvètes à leur arrivée dans le pays ou le résultat de luttes désespérées avec des peuples inconnus, selon les auteurs du *Bel âge de bronze*[2]. Les traces d'incendie, suivant d'autres écrivains, ne seraient pas assez générales pour autoriser cette opinion, à leurs yeux plus ingénieuse que solide.

On ne peut faire non plus que des conjectures sur les motifs qui poussaient les populations primitives à s'installer sur les eaux plutôt que sur la terre ferme voisine; car la nécessité de se mettre à l'abri des tribus ennemies et de l'attaque des bêtes fauves, l'ours, le sanglier ou l'urus (taureau sauvage), n'explique pas absolument les habitudes *amphibies* des Lacustres. Quelques antiquaires ont émis l'opinion que

[1] Adolphe Morlot, *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles* (1860).
[2] Desor et Favre, *Le bel âge de bronze*, p. 4.

les habitations lacustres n'étaient que des dépôts ou magasins, pendant que les véritables habitations des prétendus Lacustres se trouvaient sur terre ferme. Mais cette opinion se trouve en contradiction avec la description que fait Hérodote des habitations lacustres des Pæoniens, et que nous avons citée en tête de ce chapitre.

Aux yeux de M. F. Keller, de Zurich, les habitants des lacs sont des Gaulois comme les Helvètes eux-mêmes. L'observation des crânes découverts dans les stations lacustres de l'âge du bronze, est venue confirmer cette opinion par la ressemblance de conformation avec les crânes trouvés dans les tombeaux helveto-galliques[1]. Selon un archéologue français, M. Alexandre Bertrand, qui s'appuie sur Polybe, le dernier des grands historiens grecs et qui vivait à Rome vers 150, les dénominations de Celtes et de Gaulois ne seraient pas synonymes dans le principe. Par Celtes il faudrait entendre une réunion de peuples très-divers. Ce n'est qu'au temps de César que se serait opérée une certaine identification. Selon le même auteur, la dénomination de Gaulois a été mal à propos appliquée à des peuples hétérogènes. Les Helvètes seraient aussi étrangers à la race gauloise proprement dite. Mais cette assertion est en contradiction avec les témoignages des auteurs grecs et latins, comme avec tout ce que nous savons de la vie politique et sociale de ce peuple[2].

Sans données positives sur l'origine et les destinées de populations lacustres, nous ne connaissons pas davantage leur langue et leur religion, car on ne peut regarder comme des indices suffisants du culte des astres les nombreux croissants ou images du croissant de la lune trouvés à Eberberg et à Bienne. « La première jeunesse d'un peuple, » dit Alexandre de Humboldt, « ne connaît pas d'idoles; le culte pri- « mitif ne connaît d'autres lieux sacrés que les grottes, les vallées et « les bois[3]. »

[1] Rütimeyer et His, *Crania Helvetica*. Bâle et Genève (1864).

[2] L'opinion de M. Bertrand sur les Celtes, combattue par M. Keller, n'était également qu'une hypothèse sans base solide aux yeux de M. Adolphe Pictet, de Genève, le célèbre auteur des *Origines Indo-européennes*. Selon ce savant, les populations celtiques, malgré leur grande dispersion, ont conservé partout un remarquable caractère d'unité, bien que par l'effet de cette dispersion même leur langue primitivement une se soit divisée en dialectes comme pour le germanique (Lettre de M. Pictet à l'auteur, du 23 juillet 1875).

[3] Humboldt, *Voyages aux régions équinoxiales*, I.

CHAPITRE II

TEMPS CELTIQUES

1. Origine des Helvètes et des autres populations de la Suisse primitive.

Avant la conquête romaine, le pays qui porte aujourd'hui le nom de Suisse était habité par un grand nombre de populations de races diverses, mais dont la plupart ont été reconnues appartenir à la race celtique ou gauloise[1].

Aucun lien commun ne reliait toutes ces populations entre elles. La contrée elle-même n'avait aucun nom collectif. Le nom d'Helvétie (Helvetia) n'est jamais employé tout seul pour désigner la partie du territoire occupé par les Helvètes proprement dits[2].

Ces derniers cependant (appelés *Helvetii* par les Romains, *Elouetioi* par les Grecs) sont la plus connue des populations primitives de la Suisse, mais leur origine est obscure comme celle de tous les peuples primitifs.

Tacite nous dit que les Helvètes avaient occupé la contrée située entre le Mein, le Rhin et la Forêt hercynienne[3]. C'est là, dans la Germanie inférieure, que, selon plusieurs savants, l'invasion des Cimbres (112 ans av. J.-C.) aurait trouvé les Helvètes, et c'est après leur victoire sur le consul Cassius dans la Gaule, qu'ils seraient venus se

[1] Les Helvètes et la plupart de leurs voisins ont été considérés comme des Celtes d'abord par tous les auteurs grecs et romains qui en ont parlé, Posidonius, Strabon, Ptolémée, Tacite, César, Orose, Justin ; en second lieu par la science contemporaine, *Das Keltenthum der Helvetier ist heute endlich allgemein anerkannt*, dit M. Wilhelm Gisi, *Quellenbuch der Schweizergeschichte*, p. 9 ; M. Keller, appelle les Helvètes des Gaulois (Gallische Helvetier), et toute la période elle-même des Helvètes est intitulée *Gallo-Helvetische Zeit*, dans le savant commentaire qui précède sa carte archéologique. — Voir aussi *Histoire de Jules César*, par Napoléon III, 27, II, et atlas pl. I.

[2] Le nom d'*Helvetia* se trouve une seule fois dans César, mais employé adjectivement : *Civitas Helvetia*, I, 12.

[3] Igitur inter Hercyniam silvam, Rhenumque et Mœnum amnes Helvetii, ulteriora Boii, Gallica utraque gens tenuere (*Germania*, 28).

fixer sur les bords du Rhin, de la Limmat, de l'Aar, du Léman et de la Broie (de 100 à 70 av. J.-C.)[1]. Mais cette hypothèse tombe devant le récit de César qui connaissait mieux les Helvètes que Tacite, et qui donne positivement pour cause de l'émigration le fait que ces peuples se trouvaient trop à l'étroit dans leur patrie. L'assertion de Tacite est en contradiction non moins évidente avec l'état de leur civilisation, les douze centres de populations considérables qu'on y trouvait, les monnaies et les antiquités qui jonchent le sol[2].

Dans le pays où César trouva les Helvètes, ce peuple avait pour voisins au nord-ouest les *Rauraques*, appelés aussi *Rauriques*[3]. Cette peuplade, de race celtique comme les Helvètes, occupait les défilés du Jura et les bords du Rhin, du côté de Bâle et de l'Alsace. La Forêt-Noire abritait probablement les Tulingiens et les Latobriges, dont le territoire n'a pas encore pu être exactement indiqué. Il en est de même des Boïes que Strabon place le long du lac de Constance.

A l'ouest, au delà du Jura, habitaient les Séquanes (ancêtres des Francs-Comtois), dans le pays desquels conduisait un passage étroit situé entre le Jura et le Rhône. Au sud, dans les vallées pennines ou du Vallais, vivaient plusieurs tribus semi-gauloises et semi-germaniques, selon Tite-Live. Quatre de ces tribus formaient déjà ou formèrent plus tard entre elles une sorte de fédération dont l'existence est attestée par un curieux monument épigraphique. De ces tribus, nous connaissons avec certitude : les Nantuates, les Véragres et les Séduniens.

Les *Nantuates*, voisins des Helvètes et des Allobroges (ancêtres des Savoyards), avaient pour chef-lieu Tarnaiæ, nommé plus tard *Agaune* (Saint-Maurice). *Sedunum* (Sion) était le principal bourg des *Séduniens*, *Octodurum* (Martigny) celui des *Véragres*.

La quatrième tribu aurait été, selon quelques savants et d'après Pline, celle des *Vibères* (habitants des environs de Viége). Mais cette tribu est regardée cependant comme étant d'origine ligurienne, de même que les Lépontiens, habitants de la Levantine. On place aussi dans le Valais le lieu connu dans les cartes anciennes sous le nom de *Pennelocus* (Villeneuve, sur le Léman)[4].

[1] Dieffenbach, Duncker, Mommsen ont adopté cette opinion, reproduite par M. Gisi, p. 25. Les Helvètes ne seraient venus habiter entre les Alpes et le Jura qu'entre 100 et 70 av. J.-C.

[2] Lettre de M. Ferd. Keller à l'auteur, du 12 janvier 1875.

[3] César les appelle *Rauraques;* Pline et Ptolémée *Rauriques*, ainsi que les Inscriptions. — Voir Mommsen, *Inscriptiones Confœderationis helveticæ*.

[4] Pennelocus est placée dans les vallées pennines par Marquard, *Römische Staatsverwaltung* (p. 128), et par Gisi. Ce dernier cite l'*Itinéraire d'Antonin*, docu-

Située sur le même lac, Genève (Genava) était une ville fortifiée ou oppide des Allobroges, peuple soumis aux Romains depuis 120 ans avant J.-C. Un pont reliait Genava à la rive helvétique.

A côté de tous ces peuples, il y en avait bon nombre d'autres encore dans les Grisons et qui, à partir de la conquête romaine, sont connus sous le nom général de Rhètes, parce que c'était celui du principal peuple de ces contrées. Nous lui consacrons une étude à part à cause de son importance et de son caractère.

2. Origine des Rhètes ou Rhétiens.

Aucun écrivain latin ou grec n'a connu les Lacustres de l'Helvétie, ou n'a daigné en consacrer le souvenir. Il n'en est pas de même des Rhètes, colons primitifs de la Rhétie. Tite-Live le premier, et après lui Pline l'Ancien et Justin ont recueilli la tradition, déjà ancienne de leur temps, qui donnait aux Rhètes une origine étrusque, et aux Étrusques une origine septentrionale.

« L'empire des Étrusques, » dit Tite-Live, « florissait en Italie « avant celui de Rome et s'étendait de l'une à l'autre mer. Mais « Tarquin l'Ancien régnant à Rome, eut lieu une invasion gauloise, « celle de Bellovèse. On avait vu, quatre cents ans auparavant, les « Étrusques descendre du Nord et dépouiller les anciens habitants du « pays. On vit alors les Gaulois dépouiller à leur tour les Étrusques « dont une partie reflua vers les Alpes. Telle est l'origine de la plupart « des populations alpines, et notamment des Rhètes. Mais, rendus « sauvages par les lieux qu'ils habitaient, ils ne conservèrent de la « brillante civilisation de leur patrie que l'accent, et encore bien « altéré[1]. »

« Chassés de leur patrie, » dit encore l'historien Trogue-Pompée, abrégé par Justin, « les Rhètes fondèrent au sein des Alpes une nation « nouvelle qui prit le nom de Rhætus, son chef. » Le nom de ce chef des Rhètes se trouve aussi mentionné par Pline[2].

L'origine étrusque des Rhètes a donné lieu à de vives controverses entre les savants dont les uns nient cette provenance et d'autres la

ment qui remonte au règne de Caracalla (211-217 ap. J.-C.), et les tables dites de Peutinger qui datent du temps de Dioclétien (280-306 ap. J.-C.). — Voir sur les tribus valésiennes le beau Mémoire de M. de Saulcy, *Revue archéologique*, III et IV ; Pline, *Histoire naturelle*, III, 20 ; Thomann, *der französische Atlas zu Cesars gallischem Kriege*. Zurich, 1868, 1871, 1874.

[1] Tite-Live, V, 33.

[2] Pline, III, 20.

défendent, pendant qu'une troisième opinion veut que les Étrusques soient les fils et non les pères des Rhètes [1]. Mais ce qui n'a pu être révoqué en doute, c'est la physionomie originale des dialectes rhétiques et surtout l'étonnante ressemblance de noms qu'offrent les bords de l'Inn et de l'Albula avec ceux de l'Ombrie et de l'ancien Latium. Étrusque ou latine, la Rhétie doit bien certainement son nom et une partie de sa population à une colonie italiote égarée au sein des Alpes [2].

Ces peuplades rhétiques, d'ailleurs, s'étendaient bien au delà des bornes actuelles des Grisons. Elles occupaient d'abord les contrées voisines de Saint-Gall, d'Appenzell et de Glaris, où les noms des montagnes perpétuent le souvenir de la race italo-rhétienne. Elles s'étaient rendu maîtresses également de la Valteline et du Tyrol. Le lac de Côme les séparait des Insubres, ou peuples de la Lombardie. Le lac de Constance, nommé le Grand-Lac, puis lac Vénète et lac Brigantin (Bregentz), formait une de leurs barrières du côté des Helvètes, après l'établissement de ce dernier peuple entre le Jura et les Alpes. A côté des Rhètes habitaient d'autres peuples d'origine celtique ou ligurienne, dont on ne connaît guère que les noms [3].

3. Civilisation des Helvètes, leur état social et politique.

Comme le peuple des lacs, les Helvètes menaient de front la chasse, la pêche, l'agriculture et la vie pastorale. Les troupeaux formaient cependant leurs principales ressources. « Riches en troupeaux et riches

[1] L'origine étrusque a été niée par le fameux Niebuhr (4me édition, I, p. 120). Elle est au contraire soutenue par M. Steub (Munich, 1844). M. Mommsen se rapproche de l'opinion de Steub dans le passage suivant : « Les plus anciens habitants des « Grisons et du Tyrol, les Rhètes, » dit-il, « ont parlé étrusque au dire des pre- « miers historiens, et leur nom ne diffère pas sensiblement de celui des Rases. Sans « doute, les Rhétiens peuvent n'être eux-mêmes que les restes d'une colonie étrusque « transpadane, une partie de la population demeurée dans ses anciens cantonne- « ments » (*Histoire romaine*, traduite par Alexandre. Paris, 1863, I, 9). — Ottfried Muller admet l'origine étrusque de certaines peuplades celtiques. L'origine des Étrusques dans les Alpes est incontestable, selon le plus récent historien des Grisons, Conradin de Moor (*Geschichte von Currhætien und gemeiner drei Bünde*, 76. Coire, 1870).

[2] Thusis (Tusci), Lavin (Lavinium), Ardez (Ardea), Fläsch (Falisci), Remus, Albula, Rœzuns, Realta, Reams, Samnaun, Süss, Umbrail, etc.

[3] Sarunetes, Calucones, Mesiates (Misox), Suanetes, Vennones, Rugusciens, etc. Quoique peu favorable à l'origine étrusque des Grisons, M. Ferdinand Keller a constaté l'existence de tombeaux étrusques avec inscriptions dans la Valteline et le Tessin méridional. Des tombeaux étrusques ont été découverts à Arbedo et décrits par J.-C. Planta (*Anzeiger*, Indicat. des antiquités suisses. Zurich, avril 1875).

en or, » πολυχρυσοι, ainsi les appelle Posidonius, écrivain grec d'une admirable exactitude qui vivait au temps de César.

Mais la vie sédentaire avait moins d'attrait pour eux que la vie de combats et d'aventures. On voyait fréquemment des bandes de jeunes guerriers traverser le Rhin à la nage et faire des incursions sur les terres des Germains. Ces derniers parfois usaient de représailles, mais rarement sans expier leur témérité. « Car les Helvètes » (c'est César qui le dit) « surpassaient en bravoure tous les autres Gallois[1]. »

La passion des voyages entraînait les artisans comme les guerriers. Si l'on en croit Pline le naturaliste, « un jeune charpentier ou forgeron « helvète, nommé Hélicon, fit un tour de pays jusqu'à Rome. Mais la « ville, ornée d'édifices religieux et civils par Numa et ses successeurs, « attira moins ses regards que les belles grappes de raisins, les olives « et les autres productions de ce climat délicieux. » Les récits de l'ouvrier, à son retour au foyer, auraient excité les appétits de ses robustes compatriotes et n'auraient pas peu contribué à nourrir l'esprit d'émigration qui se manifesta par la suite. Selon toute probabilité, nous n'avons à faire qu'avec une légende, mais la légende a ici, comme le plus souvent, un fond historique.

L'importance des Helvètes tenait à leur bravoure bien plus qu'à leur nombre. Toute la nation ne se composait que de 2 à 300,000 âmes cantonnées dans 12 villes et 400 villages. Aventicum était la capitale du pays[2]. Les autres villes ou *oppides* étaient Vitudurum, Eburodunum, Noviodunum, Solodurum, Lausona[3], etc. Au reste, les villes ou oppides des Celtes ne se distinguaient le plus souvent des villages que par les fossés et les palissades qui en défendaient les approches. Bien que plus avancés en civilisation que les pauvres habitants du lac qui les avaient précédés, les Helvètes avaient une architecture grossière qui trahit leur manque d'habileté dans les arts mécaniques. Leurs demeures n'étaient, pour la plupart, que des cabanes en bois ou en terre, dont

[1] « Reliquos Gallos virtute præcedunt, » César I. Tacite n'en parle pas avec moins d'éloges : « Helvetii, gallica gens olim armis virisque, mox memoria nominis clara. » *Historiarum*, I, 67. — M. Mommsen l'a un peu trop oublié dans son *Histoire romaine*, où il sacrifie sans preuves les Helvètes aux Germains.

[2] Bursian : *Aventicum. Mittheilungen*. Zurich, 1867 à 1870, p. 3, où il dit : « Schon « vor der Zeit der römischen Herrschaft. » J'avais dit la même chose avant Bursian. Mon érudit compatriote Gremaud critiqua cette assertion, attendu « qu'on ne connaissait l'existence de cette ville que depuis la conquête romaine. »

[3] C'est-à-dire *Winterthur*, *Yverdon*, *Nyon*, *Soleure*, *Lausanne*, etc. Voir l'important ouvrage de M. Marquardt : *Römische Staatsverwaltung*. Leipzig, 1873. Il cite aussi la ville d'Aquæ (Bade), mais qui devait avoir alors un nom celtique que nous ne connaissons pas.

la porte d'entrée avait pour ornements des têtes d'animaux tués à la chasse. Ils ignoraient l'art de tremper leurs armes, et le premier coup faisait ployer leurs glaives.

Tout ce qui se rattachait au luxe et à la toilette était travaillé avec beaucoup plus de soin et avec un goût parfois remarquable. Vêtus de tuniques bariolées de soie flottante et de chausses nommées braies, ils aimaient à se parer d'agrafes, de bracelets, de colliers en bronze, en or ou en argent, selon leur condition et leur fortune. La monnaie leur était connue; on trouvait chez eux des pièces d'or, d'argent, de cuivre, d'électrum et de potin [1]. Les unes de ces monnaies étaient des imitations des monnaies grecques de Marseille et de celles de Philippe de Macédoine; d'autres, des monnaies consulaires de Rome. Mais il y en avait aussi de purement indigènes et de provenance gallo-helvète.

Aventicum était un de leurs ateliers monétaires, et une des plus grandes médailles d'or que nous ayons de cette période a été frappée dans la capitale des Helvètes, où l'on a retrouvé les coins qui servaient à la frappe [2]. L'avers de la monnaie porte ordinairement une tête de déesse ou de chef; le revers a pour type un coq, un sanglier ou un coursier libre, symbole de l'indépendance sauvage. De petites monnaies d'or de frappe grossière, connues en allemand sous le nom de Regenbogen-Schusselchen, et en français sous celui de petites coupes à l'arc-en-ciel, ont été trouvées sur le territoire de plusieurs cantons

De grands honneurs étaient rendus chez ce peuple au guerrier mort les armes à la main. Il était chanté par les bardes ou poëtes guerriers de sa tribu, et un tertre funéraire ou tumulus de forme conique et d'une hauteur parfois de 30 à 40 pieds s'élevait à l'endroit où il avait cessé de vivre en cessant de combattre.

Vois ce tertre riant, d'une sombre verdure,
C'est là d'un chef de clan la noble sépulture [3].

Les chefs qu'on inhumait ainsi étaient enterrés avec leurs armes, leurs bijoux, des vases et des provisions de bouche.

[1] L'*électrum* est un alliage d'or avec un cinquième d'argent; le *potin*, un alliage de cuivre, d'étain et de plomb. Henri Meyer, *Gallische Münzen*. — *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft*. Zurich.

[2] Henri Meyer, *Indicateur d'histoire de 1866*. — Voir les mémoires des numismates français, MM. de Longpérier, de la Saussaye et de Saulcy surtout.

[3] Ossian, 5me chant. Un de ces tertres se voit dans la forêt de Birmenstorf, entre Windisch et Bade.

L'organisation politique des Helvètes paraît avoir été celle des tribus gauloises qui n'avaient pas de roi ou qui avaient aboli la royauté. Ils étaient divisés en une foule de peuplades. Autant de vallées, autant de communautés indépendantes. Plusieurs peuplades formaient une tribu ou clan, et les tribus réunies composaient la Confédération des Helvètes. Ces tribus, au nombre de quatre, étaient celles des Tigorins, des Verbigènes, des Toygènes, et peut-être celle des Ambrons [1]. L'autorité principale était exercée par des magistrats annuels nommés *Vergobrets*. Ces chefs, dont le nom veut dire en celtique hommes du jugement, étaient élus sur une pierre et rendaient la justice dans une *enceinte de pierres*.

Mais le pouvoir de ces magistrats était singulièrement affaibli par celui des *chefs de clans* et de *factions*, dont les intrigues et l'éloquence disposaient à leur gré de la multitude. Dans plus d'une tribu gauloise on vit ces chefs ambitieux essayer de se faire rois, et la peine du feu, prononcée par la loi contre ceux qui aspiraient à la royauté, ne parvenait pas toujours à contenir l'audace des prétendants. Le seul contre-poids réel à l'influence des grands était le crédit extraordinaire des Druides ou ministres de la religion.

Les Druides étaient à la fois les théologiens, les astronomes, les médecins, les secrétaires et les juges de la nation. Ils frappaient d'excommunication les téméraires qui refusaient de se soumettre à leurs sentences. Les Druides ne manquaient pas de connaissances, mais, comme les prêtres de l'Orient, ils cachaient soigneusement leur savoir au vulgaire. Pour la rédaction des actes publics, ils se servaient de l'alphabet grec, introduit dans la Gaule par la colonie phocéenne de Marseille. Quant à la langue que parlaient les Celtes eux-mêmes,

[1] César parle de quatre tribus (omnis civitas helvetia in IV pagos divisa est), mais il n'en nomme que deux, les Tigurins ou Tigorins et les Verbigènes. Strabon, qui vivait un siècle environ après César, ajoute les Toygènes. Les Ambrons sont cités avec quelque vraisemblance par les historiens modernes. Une grande incertitude règne sur les divers points du territoire occupés par ces quatre tribus ; Mommsen les cantonne dans la contrée de Morat et se base sur une inscription romaine dédiée : *Genio pagi Tigorinorum*. Cette inscription se trouve au château de Villars-les-Moines. Mais une inscription analogue a été retrouvée à Kloten, près de Zurich, et porte le nom des mêmes donateurs : J. Graccius Paternus et Scribonia Lucana, sa femme. Il résulte de là ou que la tribu ou clan (pagus) des Tigorins s'étendait de Zurich à Aventicum, ou que Graccius Paternus et sa femme Scribonia Lucana avaient une dévotion particulière à ce génie et avaient tenu à l'honorer dans les deux villas qu'ils possédaient dans ces deux contrées. La première alternative a été adoptée par M. Keller, la seconde par M. George de Wyss, et nous paraît la plus admissible. (*Indicateur d'histoire*. Zurich. — Keller, *Statistik der römischen Ansiedelungen in der Ost-Schweiz*. Zurich, 1864.)

elle ne nous est connue que par quelques noms de villes, de montagnes et de fleuves [1].

La religion des Helvètes consistait dans l'adoration des forces de la nature. Les forêts de chênes étaient un de leurs sanctuaires. Les Druides, dont le nom en celtique signifie *hommes des chênes*, y célébraient leurs mystères. Chaque année, au sixième jour de la lune de mars, les prêtres, vêtus d'une longue tunique blanche, les pieds nus et la tête couronnée de lierre, allaient couper en grande cérémonie avec une faucille d'or le gui, plante sacrée, panacée universelle, épouvantail des spectres et de la mort.

Les rochers et les grands cercles de pierre, appelés Cromlech, servaient aussi de temples aux peuples celtiques. Une pierre percée ou fichée en terre (dolmen ou menhir), figurait l'autel. Des sacrifices humains souillaient cette religion ténébreuse. Le sang des prisonniers de guerre rougissait les arbres et les pierres druidiques; ce sang, recueilli dans des coupes, servait aux invocations magiques des Druides et des Druidesses. Aux rites sanglants s'alliaient les croyances superstitieuses. Chaque combattant, à son départ pour la guerre, recevait des prêtres un chapelet d'ambre en guise de talisman pour détourner les traits de l'ennemi.

C'est aux temps celtiques que remontent les croyances aux fées, aux filles de mai, aux dames blanches et rouges, et la coutume d'allumer des feux sur les montagnes à certaines époques de l'année [2].

4. Diviko, première émigration des Helvètes (107 ans av. J.-C.).

Les Helvètes paraissent, comme nous l'avons dit plus haut, pour la première fois sur la scène de l'histoire à l'époque de la grande invasion des Cimbres et des Teutons en Gaule et en Italie, de 112 à 109 av. J.-C. Les Cimbres ou Kimris étaient originaires de la Scandinavie, région

[1] On a prétendu que le celtique n'avait guère laissé que vingt noms dans la langue française. Mais on en trouve déjà plus de vingt dans les auteurs de la basse latinité. « C'est dans le bas latin et dans les divers patois de la France, » dit M. Adolphe Pictet (dans la lettre citée plus haut), « que l'on trouverait des restes plus « nombreux du celtique. C'est là un travail qui est encore à faire. »

Le nom des Alpes (*alb*), du Jura, celui du Rhône, doivent être d'origine celtique. *Alb* signifie *blanc*, en celtique (Albion, Albis). La finale *dur* désignait un cours d'eau, *penn*, une cime ou tête, *dun*, un lieu fortifié et non une simple éminence, selon M. Ad. Pictet, de Genève, le célèbre linguiste.

[2] Brandons ou Tzafeirus dans le langage populaire de Fribourg et de Vaud.

couverte de glaces pendant une grande partie de l'année. Contraints de quitter leur pays à la suite d'une inondation ou d'une famine, ils émigrèrent au nombre de 300,000, anéantirent une armée romaine dans le Norique[1], et s'avancèrent en armes jusqu'aux bords du Rhin.

Avides de butin et d'aventures, une foule de jeunes Helvètes coururent grossir les hordes des Teutons et des Cimbres. Le géographe grec Strabon désigne en particulier les tribus des Tigorins et des Toygènes. Les Tigorins avaient pour chef Diviko, jeune guerrier plein de force et d'audace. S'étant séparés de leurs alliés, selon le récit de Tite-Live, les Tigorins livrèrent aux Romains une grande bataille et en firent un horrible carnage (107 av. J.-C.). Parmi les morts se trouvaient le consul Cassius et son lieutenant Pison, l'aïeul du beau-père de César. L'armée vaincue dut livrer des otages et passer sous le joug, coutume humiliante et barbare en usage aussi chez les Romains. Elle consistait à faire passer les vaincus désarmés et nus sous un gibet formé de lances ou de poutres transversales[2].

Après cette ovation, Diviko rejoignit les Cimbres occupés à piller les Gaules. Ils se jetèrent ensuite sur l'Italie. Trois armées romaines furent anéanties. Rome trembla devant ces nouveaux barbares. Mais la fortune abandonna enfin les Cimbres et les Teutons. Le fameux consul Marius les tailla en pièces dans deux batailles sanglantes (102 av. J.-C.).

Une partie des Helvètes périrent, à ce qu'il paraît, avec les Cimbres et les Teutons. Mais les Tigorins, chargés de défendre les défilés des Alpes noriques, échappèrent au massacre de leurs frères et reprirent sains et saufs sous Diviko le chemin de leur patrie.

5. Conjuration d'Orgétorix (de 61 à 58 av. J.-C.).

L'issue déplorable de l'expédition des Cimbres n'avait point éteint l'esprit d'émigration et d'aventures chez les Helvètes. Sous le toit du pâtre et du chasseur on s'entretenait chaque jour encore de la beauté du climat et de la fécondité du sol de l'Italie et de la Gaule.

Un chef ambitieux sut tirer habilement parti de ces dispositions de

[1] Partie de la Bavière, de l'Autriche et de la Styrie.

[2] Jean de Muller avait placé le théâtre de la victoire de Diviko sur les bords du Léman et même près de Villeneuve (Pennelocus). Tite-Live dit simplement : *Sur les frontières des Allobroges* (in finibus Allobrogum), et Orose, autre écrivain latin, que l'action a eu lieu *vers l'Océan* (qu'on a transformé en Léman). Mais Mommsen a prouvé, à l'aide des meilleurs textes de Tite-Live, qu'au lieu d'*Allobroges* il fallait

ses compatriotes. C'était Orgétorix ou plutôt *Orcitirix*[1], dont le nom celtique signifie *chef des cent vallées*. 10,000 vassaux et esclaves faisaient paître ses troupeaux et cultivaient ses terres. Il avait, en outre, une foule de clients et de débiteurs à ses ordres. Considéré chez les Helvètes, il ne jouissait pas d'un moindre crédit chez les chefs gaulois du voisinage. Il se lia avec plusieurs d'entre eux dans le but de s'emparer de la souveraineté de toute la Gaule. En même temps, il travaillait les principaux du peuple helvète pour les engager à émigrer avec lui et aller s'établir sur les bords de la Garonne dans la Gaule méridionale. « Quittons, disait-il, un sol ingrat à peine suffisant pour nourrir ses « habitants et leurs troupeaux, et qu'il nous faut disputer aux Ger- « mains. Si l'émigration précédente n'a pas réussi, c'est qu'elle « n'était pas générale. Partons en masse, personne ne pourra ré- « sister à nos armes et nous régnerons en maîtres sur toute la « Gaule[2]. »

Ces discours émurent tous les esprits. Une assemblée générale décida que l'émigration aurait lieu, et donna deux ans à la nation pour se préparer à cette grande entreprise. Pendant ce temps, on sème le blé nécessaire, on se procure les chariots et les bêtes de somme destinés au transport; on s'assure la coopération des Rauraques, des Boïes, des Tulinges et des Latobriges, sans négliger, cela va sans dire, le concours des tribus gauloises sur le territoire desquels doivent passer les émigrants.

Chargé de ces négociations, Orgétorix en profita pour s'allier plus étroitement aux chefs éduens et séquanes; il donne sa fille en mariage à l'éduen Dumnorix, le plus grand ennemi de Rome dans ces contrées, et fait frapper des monnaies d'argent en l'honneur de cette alliance conclue sous les auspices des divinités gauloises[3].

lire *Nitiobriges*, près d'Agen, et que c'était en effet près de l'Océan que Diviko avait vaincu Cassius. Aussi est-ce dans ces mêmes contrées, dans le pays des Santons (Saintonge), que les Helvètes comptaient diriger leur seconde émigration, comme on le verra plus bas. Tous nos érudits, Keller et George de Wyss, Gisi, etc., sont d'accord sur ce point avec Mommsen. Mais le patriotisme local et le beau tableau de Gleyre ont popularisé l'opinion contraire vers laquelle semble incliner aussi M. Vulliemin (*Histoire de la Confédération suisse*, I, 19. Lausanne, 1875).

[1] C'est le nom qu'il porte dans les monnaies de lui qu'on a trouvées en Gaule et dont nous parlons plus loin.

[2] César, I, 2.

[3] Ces monnaies ont sur l'avers la figure de la déesse Artémis avec le nom des Éduens (Eduis) et sur le revers se trouve gravé le nom d'Orcitirix, avec un ours qui était le symbole de cette déesse et non un *symbole national*, un ours de Berne, comme le croit M. de la Saussaye. M. Mommsen a voulu attribuer ces monnaies à

Mais au moment où Orgétorix se croyait assuré du succès, ses menées sont découvertes. Ce chef audacieux est accusé de trahison et cité à comparaître. Craignant le sort qui lui était réservé, Orgétorix s'entoure de ses vassaux et brave les juges. La nation entière alors est appelée sous les armes, et Orgétorix sans doute n'eût pas échappé à la peine capitale, si on ne l'eût trouvé mort dans sa demeure.

6. Diviko et César. — Seconde émigration des Helvètes (l'an 58 av. J.-C.).

La mort d'Orgétorix ne changea point les plans d'émigration des Helvètes. Au jour fixé, toute la nation s'ébranle et prend la résolution héroïque de ne rien laisser derrière elle qui puisse exciter ses regrets et lui laisser un espoir de retour. Les quatre tribus, de concert et simultanément, mettent le feu à leurs 12 villes et 400 villages. Puis, à la lueur de ce vaste incendie, les Helvètes se dirigent vers Genève à la fin du mois de mars de l'an 58, dans le dessein d'y passer le Rhône. Ils sont rejoints en route par leurs auxiliaires des bords de la Birse, du Rhin, et de la Forêt-Noire. Le rôle des émigrants, dressé en lettres grecques par les Druides, portait leur chiffre total à 368,000, et celui des combattants à 92,000. Dans ce nombre, les Helvètes figurent pour 263,000, les Tulingiens pour 36,000, les Latobriges pour 14,000, les Rauraques pour 23,000 et les Boïens pour 32,000 [1].

A la nouvelle de l'entreprise des Helvètes, le sénat romain, craignant pour la Gaule, s'était hâté d'envoyer à Genève le fameux consul et général Jules César. Outre l'affront sanglant fait aux armes romaines, un demi-siècle auparavant, sur les bords de l'Atlantique, César avait à venger le ressentiment privé de son beau-père Pison dont l'aïeul, nommé Pison comme lui, était tombé dans cette même journée sous les coups des Tigorins.

Aussitôt arrivé à Genève, César fait rompre le pont qui communiquait avec la rive helvétique. Il fortifie les passages du Rhône au Jura et mande en hâte les légions stationnées dans la Gaule romaine [2].

un autre Orgétorix, par le motif qu'*on n'a pas trouvé de monnaies de ce chef en Suisse*. Mais en brûlant leurs 12 villes et leurs 400 villages, les Helvètes durent emporter tout ce qu'ils avaient de précieux et le numéraire par conséquent.

[1] César, I, 19. — La guerre des Helvètes a fait l'objet d'un curieux et important mémoire de M. de Saulcy. Paris, 1860.

[2] La légion romaine se composait, au temps de César, de 6,000 hommes. Ce général en avait quatre avec lui à Genève : la 7e, la 8e, la 9e et la 19e ; en tout 24,000 hommes, plus le contingent des alliés.

Apprenant l'arrivée de César, les Helvètes lui députent des hommes distingués de leur nation, à leur tête Nammeius et Verucloetius, dans le but de solliciter le passage[1]. César feint d'être sans ordres, les amuse par de belles paroles et les *renvoie au 13 avril.* Dans l'intervalle, les renforts qu'il avait demandés arrivent et le passage des montagnes au lac est fermé d'une muraille de seize pieds de haut et de dix-neuf mille pas de longueur. Se voyant en force, César lève le masque et refuse le passage. Les Helvètes surpris tentent en vain de le forcer; puis ils se détournent par le pas de l'Écluse, sur la rive droite du Rhône, vers la Séquanie (Franche-Comté), dont l'accès leur est ouvert par Dumnorix, gendre du malheureux Orgétorix. Ils pénètrent ainsi en Gaule, mais par des chemins étroits, le long de rochers escarpés au pied desquels le Rhône mugit dans ses abîmes. Arrivés sur les bords de la Saône, ils perdent vingt jours à construire des radeaux pour passer cette rivière, et n'avaient encore effectué qu'en partie leur traversée, lorsque César paraît tout à coup avec ses légions, fond sur l'arrière-garde, composée de Tigorins, et en tue un grand nombre[2].

Étonnés de ce revers, les Helvètes envoient à César leur ancien chef Diviko, le héros d'Agen, alors blanchi par les années, et qui avait échappé au carnage de sa tribu. « César, » dit le vieux général, dont le consul romain a eu soin de rapporter les paroles dans ses *Commentaires*, « César, laisse-nous nous établir en paix dans la Gaule. « Nous occuperons les cantonnements que tu voudras bien nous assi- « gner. Mais avant de nous faire plus longtemps la guerre, n'oublie « pas le désastre que nous avons fait subir aux Romains, et ne te laisse « pas éblouir par la facile victoire que tu as remportée par surprise « sur une seule de nos tribus à laquelle nous n'avons pas pu porter « secours. Nous sommes, d'ailleurs, plus accoutumés à combattre par « la force que par la ruse, selon la tradition de nos ancêtres. Prends « garde, si tu nous refuses, que le lieu où tu combattras contre nous « ne devienne fameux par ta défaite et l'anéantissement de ton armée. » « — « Les dieux, répondit César, ne vous ont accordé une victoire « que pour vous rendre la défaite plus sensible. Je vous laisserai ce- « pendant continuer votre route, sous une condition, c'est que vous « me donnerez des otages. » — « Des otages, s'écrie Diviko indigné, « nos pères nous ont appris à en recevoir et non à en donner. Rome « devrait le savoir[3] ! »

[1] César, *de bello gallico.* Les meilleurs éditions donnent ces noms sous cette forme.

[2] Le 30 juin, selon les calculs de M. de Saulcy, qui place la date de l'entrevue au 13 juin et celle de la bataille de Bibracte au 7 juillet.

[3] César, *de bello gallico*, I.

Là-dessus Diviko rompt brusquement l'entrevue et les Helvètes reprennent leur marche que le nombre et le bagage des émigrants rendaient lente et pénible. Les Romains les suivent pendant quinze jours en les harcelant par des escarmouches. La cavalerie de César, forte de 4,000 hommes, serrait de près les Helvètes. La cavalerie de ces derniers, composée seulement de 500 hommes, repousse l'ennemi et lui cause une perte considérable. Enhardie par ce succès, l'armée entière fait volte-face.

Une bataille générale s'engage près de Bibracte[1]. Les Helvètes, formés en phalange, attaquent l'ennemi avec leur bravoure ordinaire, et pendant toute l'action qui dura de la septième heure jusqu'au soir, on ne vit, au témoignage de César lui-même, *aucun Helvète tourner le dos*[2]. Mais ils avaient commis la faute de ne pas occuper les hauteurs. Les Romains s'en emparent et font pleuvoir des grêles de javelots, longs de sept pieds, qui s'accrochent aux boucliers flexibles des Helvètes. Pendant que ceux-ci cherchent en vain à se dégager, les légionnaires se précipitent dans les rangs, l'épée à la main. Les Helvètes rompus sont contraints de se retirer en partie sur une montagne voisine, en partie vers les *barricades de chariots*, où ils avaient mis en sûreté leurs femmes, leurs enfants et leurs trésors.

César les poursuit l'épée dans les reins. Là, un nouveau combat commence, combat désespéré auquel les femmes et les enfants même prirent part, selon Plutarque. Au milieu de la nuit, César parvient à forcer ce retranchement et massacre tout ce qu'il trouve sur son passage. On fit très-peu de prisonniers. Dans le nombre se trouvaient la fille et le fils du malheureux Orgétorix. Le gendre de ce dernier, Dumnorix obtint grâce de la vie par égard pour les Éduens et sur la prière de son frère Divitiac, aussi dévoué à Rome que son frère lui était hostile. César n'a pas daigné nous faire connaître le sort du vieux Diviko; il eut sans doute une fin digne de son héroïsme.

Cependant le reste de l'armée helvète, forte de 130,000 hommes, avait réussi à s'échapper à la faveur des ténèbres vers le pays des Lingons (Langres et Troyes); mais traqués par les tribus gauloises, ils furent réduits à implorer la clémence du vainqueur. César exigea avant tout qu'on lui livrât les armes, les transfuges et les otages. 6,000 Ver-

[1] La ville de Bibracte serait celle d'Autun, selon plusieurs auteurs. Dans sa *Vie de César*, Napoléon III, d'accord avec les savants qui ont collaboré à son œuvre, place Bibracte au Mont-Beuvray où l'on a exhumé beaucoup d'objets celtiques. Mommsen partage cette opinion : *Histoire romaine*, VII, 46.

[2] « Aversum hostem videre nemo potuit. » I, 26.

bigènes, qui essayèrent de se soustraire à cet ordre et de s'enfuir vers le Rhin, furent traités en ennemis, passés au fil de l'épée ou vendus comme esclaves. Puis, comme ce général l'avoue lui-même dans ses *Commentaires*, non point par générosité, mais pour ne pas laisser envahir par les Germains les solitudes des Alpes, il enjoint aux Helvètes, aux Tulingiens et aux Latobriges, au nombre en tout de 110,000, de rentrer dans leur patrie et de rebâtir leurs villes et leurs villages. Les Allobroges reçurent l'ordre de leur fournir le blé nécessaire. Les Boïes, par grâce spéciale, et à la prière des Éduens fidèles, obtinrent de pouvoir s'établir sur le territoire de ces derniers. César ne nous dit pas quel fut le sort des Rauraques.

Un traité formel (*fœdus*), dit Cicéron, qui fut conclu à cette occasion entre Rome et les Helvètes [1], leur laissait le droit de se gouverner eux-mêmes. Ce traité est le premier acte positif de droit international que mentionnent les annales de l'Helvétie.

7. Insurrection des Gaulois. — Soumission du Vallais et de la Rhétie. — (De 56 à 15 av. J.-C.)

Les Helvètes avaient cédé à la force, mais ils n'étaient pas devenus les amis des Romains. On le vit bien six années après, lorsque la Gaule s'insurgea sous le commandement d'un chef Arverne (Auvergnat), nommé Vercingétorix, et dont le père, nommé Celtill, avait été condamné au feu pour un crime d'État semblable à celui d'Orgétorix. Les Helvètes ne furent pas des derniers à prendre les armes et fournirent à l'armée gauloise 8,000 hommes, c'est-à-dire un contingent aussi fort que le territoire de Lutèce (Paris). Mais les Gaulois éprouvèrent une défaite totale, et César, atroce par calcul, comme il avait été clément, six ans auparavant, fit couper le poignet aux prisonniers pour épouvanter les vaincus et leur ôter l'envie de se soulever une seconde fois (52 av. J.-C.). Convaincu de la nécessité de surveiller un peuple aussi entreprenant que les Helvètes, le général romain envoya la XIIme légion camper à Noviodunum, sur les bords du Léman. Un peu plus tard les Romains établirent dans cette localité des vétérans, et l'ancien *oppide* celtique se trouva transformé en colonie julienne équestre [2].

Vainqueur des Gaulois, des Germains, des Bretons, des Helvètes, César eut encore la gloire de réduire le Vallais.

[1] Cicero, pro Balbo, 14.

[2] Mommsen, *Histoire romaine*, VII, 47. — Göler, Napoléon III. — Kœchly et Rustow, *Introduction aux Commentaires de César*, Gotha, 1857. — Gisi, 265.

Les peuplades de ce pays que traverse le Rhône, avant de se jeter dans le lac de Genève, étaient accoutumées à jouir d'une liberté sauvage et à rançonner les voyageurs. Dans le but d'établir la sécurité du passage et la libre communication avec l'Italie, César envoya la XIIme légion et un corps de cavalerie, commandés par son lieutenant Galba. Après avoir livré plusieurs combats et pris plusieurs forts, Galba parvint à occuper le pays des Nantuates et Octodure (Martigny), chef-lieu des Véragres, où il prit ses quartiers d'hiver. Exaspérés par la présence de ces étrangers, les montagnards séduniens et véragres, au nombre de 30,000, fondent à coups de pierres et de javelots sur Galba et les huit cohortes qui occupaient Octodure. Mais la tactique romaine l'emporte sur l'héroïsme des barbares. 10,000 Vallésiens sont taillés en pièces. Après six heures de combat, l'ennemi est mis en déroute.

Galba jugea cependant opportun de quitter le Vallais et de transporter ses quartiers d'hiver chez les Allobroges, après avoir incendié la ville d'Octodure (de 58 à 52 ans av. J.-C.).

Le Vallais n'en dut pas moins obéir aux Romains et consentir à l'établissement d'une route au Saint-Bernard[1].

Quarante ans environ après la défaite des Helvètes et celle des tribus vallésiennes, sous l'empereur Auguste, petit-neveu et successeur de Jules César, les Rhètes ou Rhétiens subirent, à leur tour, la loi des Romains. Peut-être eussent-ils conservé leur liberté, s'ils se fussent contentés de la vie paisible de celles de leurs peuplades qui échangeaient avec les peuples voisins le fromage, le miel et le bitume contre les fruits de la terre. Mais une partie des Rhètes, pareils aux hordes du Vallais, se livraient au brigandage et portaient la terreur jusqu'aux portes de la ville de Côme détruite par eux (vers l'an 94 av. J.-C.). Ils se croyaient hors d'atteinte derrière leurs glaciers et leurs hautes montagnes[2].

Auguste envoya contre eux deux armées, dont l'une était commandée par son fils adoptif Drusus, et l'autre par Tibère, son gendre, qui lui succéda à l'empire. L'armée de Drusus passa les Alpes et descendit vers l'Inn ; l'armée de Tibère traversa le Grand-Lac. Une lutte acharnée s'engagea. Les eaux et les défilés des montagnes furent rougis du sang des défenseurs de la liberté rhétienne. Mais Rome demeura partout victorieuse.

Un sombre désespoir s'empara alors des intrépides et malheureux

[1] Mommsen, *Histoire romaine*, fixe à 57 ans av. J.-C. la date de ces événements et attribue à César et à Auguste l'établissement de la route du Saint-Bernard.

[2] Mommsen, ibid. II, 167. de la 6me édition allemande. Berlin, 1874.

Rhétiens. Un grand nombre se dévouèrent à la mort, et les femmes, partageant l'héroïsme cruel de leurs maris, écrasèrent leurs enfants contre les armures de leurs ennemis (l'an 15 av. J.-C.). Le théâtre du dernier combat livré pour l'indépendance rhétienne a reçu dans la langue romanche le nom de *Colline des chevaux* (tumba di chiavals).

La victoire remportée par Drusus et Tibère sur les Rhètes fut célébrée à Rome à l'égal des plus grandes victoires. Un des poètes de la cour d'Auguste, Horace, chanta les exploits de Drusus sur les Rhètes *farouches* et la destruction des *imprenables forteresses perchées sur les Alpes*[1].

Rome, en revanche, ne tarda pas à munir les défilés alpestres de forts destinés à la fois à défendre et à contenir le pays conquis. On attribue du moins aux Romains la construction du château de Marsoil (Mars in oculis) à Curia (Coire), et celle de la tour de Valère (Valeria), à Sedunum (Sion). Des traces de fortifications romaines existent également sur le Lukmanier[2].

[1] « Arces alpibus impositas tremendis dejecit. » Horace, *Odes*, IV, 14.
[2] J.-G. Zellweger, dans le *Geschichtsforscher*, IV, 13.

CHAPITRE III

DOMINATION ROMAINE

1. Coup d'œil sur la civilisation romaine.

Les Helvètes ont formé la première nationalité au sein des Alpes ; ils y ont établi une confédération plus importante que celle des peuplades vallésiennes et donné au pays son plus ancien nom, celui de *Civitas-Helvetia*, restreint toutefois, comme nous l'avons dit, aux quatre tribus nommées plus haut.

La civilisation, au contraire, est un produit de la domination romaine et pénètre dans les Alpes avec la servitude. Rome, en ôtant aux Helvètes et aux peuples voisins la liberté politique, leur donna la vie intellectuelle, mais, hélas! avec ses raffinements et ses excès. Des cités florissantes prirent la place des bourgades primitives. La Suisse occidentale surtout voit s'élever successivement trois centres de la culture latine : Noviodunum (Nyon, la colonie *julienne*) ; Raurica (Basel-Augst, la colonie *auguste*) ; Aventicum, la colonie *flavienne*.

Chaque colonie était une petite Rome ; elle avait, à l'instar de la grande, son forum, ses temples, ses arcs-de-triomphe, ses aqueducs, ses thermes, ses portiques, des villas disséminées dans les campagnes environnantes et ornées de colonnes, statues, hypocaustes, pavés mosaïques.

Raurica devait son origine au général romain Munatius Plancus, que César avait fait proconsul de la Gaule chevelue. Une inscription trouvée à Gaëte, dans le royaume de Naples, nous fait connaître qu'il avait fondé également la colonie de Lugdunum (Lyon)[1].

Le Vallais avait aussi sa ville privilégiée, c'était Octodure, favorisée

[1] La fondation doit remonter aux années 44 et 43, où Munacius gouvernait la Gaule. L'inscription de Gaëte parle d'une victoire remportée par lui sur les Rhètes et dont le butin aurait servi à la construction d'un temple de Saturne.

de l'établissement d'un tribunal par l'empereur Claude, et appelée dès lors *Forum Claudii* [1].

Outre ces quatre cités, la Suisse occidentale comptait encore un grand nombre de bourgs importants, quoique simples *vici*, c'est-à-dire ouverts et sans juridiction propre. Parmi ces localités, on cite Eburodunum (Yverdon), Lausonna, Vibiscus (Vevey), sur le Léman [2].

La Suisse orientale, quoique moins peuplée et moins florissante, renfermait cependant la riante bourgade d'Aquæ (Bade), l'Aix helvétique, avec ses eaux thermales célébrées par Tacite; la forteresse de Vindonissa, quartier-général des troupes romaines [3]; la station de Turicum (Zurich), siége d'un péage, le quarantième de la Gaule, selon l'épitaphe de l'affranchi Unio qui y remplissait les fonctions de percepteur; Tenedo (probablement Zurzach), avec son fort démantelé, dont, grâce au voisinage des soldats romains, on avait pu, sans danger, confier la garde aux milices indigènes [4]. A l'extrême limite des Helvètes, là où le Rhin s'échappe du lac d'Untersee, se trouvait le village de Tascaetium (Burg-Eschenz) [5], avec un fortin surveillant le passage du fleuve. Cette localité fut, dans le cours du IIme siècle, annexée à la Rhétie qui comprenait de nombreuses bourgades: Ad Fines (Pfyn), Arbor Felix (Arbon), sur le lac de Constance (*lacus Brigantinus*), et Ad Rhenum (Rheineck).

Les lettres et les sciences avaient suivi les colons romains dans leur nouvelle patrie. Aventicum, capitale des Helvètes romanisés, avait une académie où s'enseignaient le droit, la médecine, et un théâtre

[1] Le mot Forum, employé de cette façon, désignait à la fois le droit de foire, une place de délibération et un lieu de sacrifice. (Marquardt, *römische Staatsverwaltung*.)

[2] Il est à remarquer que Capua (Capoue), capitale de la Campanie et la seconde ville de l'Italie, n'était qu'un simple *vicus*.

[3] Les légions cantonnées successivement à Vindonissa et dans les environs furent la XXIe (la *Rapace*) et la XIe (la *Fidèle*). La première y vint sous Claude et y resta jusque sous Domitien. Mais après sa destruction dans la guerre contre les Germains, elle est remplacée par la XIe qui resta à Vindonissa jusque sous Trajan. La présence de ces légions est attestée par les nombreuses briques romaines qu'on a découvertes dans leurs cantonnements. Chaque légion avait son légat ou général, ses tribuns militaires qui en étaient comme les colonels, ses centurions ou capitaines, ses primipilaires ou lieutenants, ses porte-étendards de divers ordres, ses vétérans, son médecin, ses trompettes. (Voir Henri Meyer, *Geschichte der XIe und XXIe Legion. Mittheilungen de Zurich*, 1853.)

[4] Voir, dans Keller, *römische Ansiedelungen. Mittheilungen de Zurich*, XIIe vol., p. 286. Les raisons sur lesquelles s'appuie ce savant pour prouver que la garnison helvétique était placée à Tenedo et non à Aquæ. — Gisi, *Quellenbuch*, 419.

[5] J.-J. Müller, *Indicateur d'antiquités suisses*, 1875 n° 2, 1876 n° 2, et Ch. Morel, *Castell und vicus Tascætium in Rätien*, dans les *Commentationes philologæ in honorem Th. Mommseni*, p. 151 et suiv.

pour 8,000 spectateurs. On distingue encore très-bien les fondations de la scène et du pourtour[1].

Raurica possédait un théâtre plus vaste encore; Noviodunum, un barreau ou collége d'avocats dont l'un des plus jeunes membres, Aurélius Repertus, mort à l'âge de 18 ans, jouissait du droit de cité dans la colonie julienne et à Forum Claudii, dans le Vallais[2]. Un riche personnage de Minnodunum (Moudon), Aelius Aunus, prêtre d'Auguste ou *sevir augustalis*, légua 750 sesterces pour l'établissement de jeux gymnastiques dans cette ville, avec la clause expresse que si l'on n'était pas exact à accomplir les volontés du donateur, le legs reviendrait aux habitants d'Aventicum[3].

Mais les vices des Romains et ces sanglants plaisirs que le peuple-roi réclamait comme son pain quotidien, *panem et circenses*, avaient pénétré sur leurs pas dans leur patrie adoptive. Les bas-reliefs représentant des gladiateurs et des histrions ne sont pas rares dans les monuments de l'époque romaine, et des vestiges d'amphithéâtres ont été découverts dans plusieurs cités de l'Helvétie : à Aventicum, Raurica et Vindonissa, Octodurum, Aquæ[4].

L'amphithéâtre de Vindonissa, destiné aux soldats, avait été construit par eux. Dans toutes les contrées où séjournaient des garnisons, c'étaient les soldats qui exécutaient les travaux publics : castels, retranchements, arsenaux, aqueducs, ponts. Les architectes de ces édifices appartenaient également aux légions. « Les légionnaires, » dit M. Rahn, « ont été les principaux représentants et propagateurs de la culture « romaine. »

Avec leur littérature et leurs arts, les Romains introduisirent aussi leur religion. Aux rites barbares des Celtes, ils substituèrent un culte magnifique, emprunté aux Grecs et aux Étrusques. L'usage des temples, des sacrifices, des cérémonies, des processions, de l'eau lustrale, des tableaux votifs ; plusieurs ordres de prêtres des deux sexes, distincts par le rang et le costume, furent introduits chez les Helvètes avec une foule de divinités nouvelles. Chaque maison eut ses dieux pénates; chaque tribu, chaque localité, son génie tutélaire. Les empereurs eux-

[1] Bursian, *Aventicum. Mittheilungen de Zurich.*

[2] Mommsen, *Inscriptiones Confœderationis helveticæ*, Zurich, 1854. Gaspard d'Orelli en avait donné un premier Recueil qui a été complété et revu dans celui de son successeur. Des suppléments à ces Recueils ont paru par les soins de MM. Keller et Meyer.

[3] Mommsen, *Inscriptiones.*

[4] Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz.* Zurich, Staub, 1873, I, 39.

mêmes (Auguste, par exemple), la maison impériale tout entière, furent placés sur les autels et adorés comme les dieux de l'Olympe [1].

L'industrie, l'agriculture et les arts mécaniques participèrent de la vie nouvelle qui s'ouvrit pour l'Helvétie. La charrue grossière des premiers temps fut quelque peu perfectionnée. Les vaches et le fromage des Alpes acquirent du renom. La vigne fut plantée sur les bords du Léman. On tira de l'Italie l'huile, le vin, des objets d'art et de toilette. On exportait en échange de la poix, de la cire, du miel et du bois.

Les grandes routes ou voies militaires, tracées par les Romains, servirent à écouler les produits agricoles, comme à établir des relations commerciales dans les pays voisins. La plus belle, la plus large des chaussées romaines traversait le Vallais, longeait le Léman, conduisait à Aventicum, la capitale du pays, et de là à Salodurum par Petinesca (entre Nidau et Bienne). De Salodurum, la route se dirigeait vers Vindonissa et de là à Augusta. Une seconde route mettait en communication Côme et les Grisons avec Augusta Rauracorum et Augusta Vindelicorum (Augsbourg). Le Julier, le Septimer dans les Grisons et le Simplon dans le Vallais furent rendus praticables comme le Saint-Bernard. Le Saint-Gothard n'était pas connu à cette époque. Les pierres milliaires mesuraient les distances [2].

[1] Les anciennes divinités gauloises furent confondues avec les divinités romaines. Ainsi Teutatès devint Mercure; Belenus, Apollon; Hésus, Mars. *Jupiter* était adoré sur le mont Pennin (Saint-Bernard) et près de Thoune; *Junon* à Moudon; *Apollon* à Avenches, Lausanne, Genève, Windisch (Vindonissa), Soleure; *Mercure* à Soleure, Baden (Aquæ), Windisch; *Minerve* à Genève, près de Soleure, à Lucens, Windisch; *Mars* à Avenches, Yverdon, Cressier près Neuchâtel; *Neptune* à Avenches et près de Thoune; *Bacchus* à Sainte-Croix et à Cully (libero patri Cocliensi); *Epona* (déesse des haras), à Soleure; elle faisait partie des déesses mères, des déités champêtres comme *Naria* et *Artio* que l'on représente tenant d'une main une patère, de l'autre des fruits sur son sein, avec une corbeille de fruits et un chêne. Les marbres helvéto-romains renferment beaucoup d'invocations aux dieux mânes, aux dieux sylvains, aux sylphes, aux dieux des chemins et des carrefours (Biviis, Triviis, etc.).

Le culte des divinités orientales s'alliait à celui de l'Olympe gréco-romain. L'adoration d'Isis, par exemple, est attestée par l'inscription d'un temple qu'avait érigé à cette déesse égyptienne un citoyen de Baden (Aquæ), Anusius Magianus, de concert avec sa femme Alpina Alpinula. Le culte persan de Mithra a laissé également des traces à Augusta et à Genève.

Les vestiges de la mythologie indigène proprement dite sont malaisés à saisir dans cette invasion de religions étrangères. La déesse éponyme Aventia, patronne d'Aventicum, et les génies locaux des diverses tribus des habitants de la colonie helvétique sont les seules divinités auxquelles on a cru pouvoir attribuer un caractère indigène et national. Peut-être faut-il ajouter ces *Lugoves*, dont le nom est écrit en grandes lettres de bronze uni sur le chapiteau de marbre blanc d'un temple que les habitants d'Aventicum avaient érigé à ces divinités mystérieuses. — L'adoration des fleuves (celui du Rhin, par exemple) était probablement empruntée à la religion primitive. Voir Mommsen, *Inscriptiones*. — Gelpke, *Kirchengeschichte*.

[2] M. Mommsen compte cinq lignes de pierres milliaires conduisant de Sedunum

Les voies d'eau furent utilisées pour le commerce. Les flotteurs de la partie supérieure du lac Léman coupaient dans les forêts de Lausonna le bois nécessaire à la construction de leurs nacelles. Les bateliers de l'Aar avaient à Aventicum un portique élevé à leurs frais et consacré à la Maison impériale (in honorem domus divinæ). Les sapins, transportés à Eburodunum (Yverdon), étaient conduits de là par le lac de Neuchâtel, la Thielle, le lac de Bienne et l'Aar dans le Rhin, pour servir à la construction des navires. Les Helvètes primitifs ne connaissaient que les métiers les plus indispensables, ceux de charpentier, forgeron, potier, cordier, etc. Les Romains naturalisèrent chez ce peuple tous les arts connus aujourd'hui et leurs corps de métiers ou corporations d'artisans ressuscitées ensuite au moyen âge sous le nom de tribus ou abbayes.

La manière de vivre des Helvètes, leur vie privée et sociale était aussi complétement changée. Il en fut de même bientôt de la vie politique et nationale.

2. État social et politique des Helvètes et de leurs voisins sous la domination romaine.

Dans le traité conclu avec les Romains, les Helvètes, au témoignage de Cicéron, avaient poussé le souci de leur indépendance au point de réserver qu'aucun des leurs ne recevrait le droit de cité romaine[1].

Il ne paraît pas non plus que, dans le principe du moins, les Helvètes aient été tenus à d'autres servitudes qu'à l'acquittement d'un tribut annuel envers les Romains, à la surveillance des frontières du côté des Germains, et peut-être aussi à l'obligation de fournir des troupes auxiliaires[2].

Le pays des Helvètes, diminué du territoire situé entre le Rhône, le lac Léman, l'Aubonne et le Jura, conserve pour chef-lieu Aventicum, qui prend le titre de *Civitas Helvetiorum;* son surnom de *fœderata* indique qu'on lui avait laissé certains priviléges importants[3]. Les anciens

à Aventicum, du Saint-Bernard par Octodure à Lausonna, le long de la rive méridionale du lac de Genève, dans les champs de Noviodunum, de Lausonna à Vindonissa et de là au Rhin et jusqu'au lac Brigantin. On n'a trouvé aucune pierrre milliaire autour d'Augusta Rauracorum, bien que de là trois routes conduisissent certainement à Argentoratum, Vindonissa et Salodurum (*Inscriptiones*, 63).

[1] Cicero pro Balbo, 14. « Ne quis eorum a nobis civis recipiatur. » Walter, *Römische Rechtsgeschichte*. Bonn, 1867, p. 97.

[2] Georges de Wyss, *Ueber das Römische Helvetien*, *Archiv für die Schweizergeschichte*, XII, 43.

[3] Les *civitates fœderatæ* conservaient en général une administration et une juridic-

pagi, qui subsistent comme subdivisions rurales, et les nombreux bourgs (*vici*) qui se relèvent peu à peu de leurs ruines, sont placés sous la juridiction et l'administration municipale du chef-lieu, siége des autorités et des archives[1]. La direction générale de l'administration appartient à deux syndics chargés également de rendre la justice (duoviri juri dicundo); deux autres magistrats portant le titre d'édiles sont préposés à la police et aux constructions. Un questeur remplissait les fonctions de trésorier. Le soin du culte principal de l'empire était confié à un prêtre ou flamine d'Auguste, choisi parmi les grands personnages de la cité. Toutes ces autorités étaient nommées (pour un an) et contrôlées par un sénat (*ordo*) de décurions siégeant dans la *curia* (hôtel de ville); le sénat désignait aussi, parmi les grands de Rome, un patron chargé de défendre les intérêts des Helvètes dans la capitale de l'empire. Plus tard on institua en outre un curateur, qui devait exercer un contrôle spécial sur la situation financière de la ville.

Des corporations, des corps de métiers ne tardèrent pas à se former sur le modèle des corporations analogues d'Italie. La plus importante de ces associations était celle des Augustales, vouée au culte des lares de Rome et des empereurs, et qui comprenait, à côté de personnages de condition libre, de nombreux représentants de la classe des affranchis; leurs préposés, au nombre de six, portent le titre de sévirs augustaux et sont souvent mentionnés dans les inscriptions des moindres bourgades[2].

Les pagi et les vici du territoire des Helvètes avaient pour préposés des magistri, des préfets ou des curateurs, dont les attributions étaient restreintes aux nécessités locales les plus urgentes.

A Aventicum se réunissaient probablement aussi les membres du *Conventus helveticus*, qui ne serait point, comme on l'a cru, une assemblée politique, mais une association pour la protection des citoyens romains établis dans le pays[3]. A Aventicum résidait également un percepteur des impôts, comme ce Salvianus, affranchi de l'empereur Auguste, dont il est parlé dans une inscription[4].

tion plus indépendantes que celles des autres cités; elles étaient exemptes de l'impôt foncier et de logements militaires, pouvaient percevoir des droits de péages pour leur compte, battaient monnaie et avaient le droit d'asile, le plus bel apanage d'une ville libre. Voir Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, I, p. 347 et suiv.

[1] *Tabularium* est le nom qui désigne les archives, Mommsen, *Inscript.*, 195.

[2] Sur toute cette organisation, voir Marquardt, *Römische Staatsverwaltung*, I, p. 454 et suiv. et l'index des *Inscript.* de Mommsen.

[3] Morel, dans les *Mémoires et documents de la Soc. d'histoire de la Suisse romande*, tome XXXIV, p. 181 et suiv.

[4] Mommsen, *Inscriptiones*, 7, 78.

Augusta Rauracorum et Noviodunum, complétement indépendantes d'Aventicum et des Helvètes, avaient des institutions analogues[1]; mais comme colonies de vétérans romains, elles étaient plus directement soumises à Rome, dont elles devaient observer toutes les lois. Les quatre peuplades du Vallais[2], les Sédunois, les Vibères, les Véragres et les Nantuates formaient une confédération à part dont le chef-lieu des Véragres, Octodure, on Forum Claudii, était le centre administratif[3]. A côté de cette ville on rencontrait chez les Vallésiens quelques bourgs importants tels que Tarnaia (Saint-Maurice) et Pennelocus (Villeneuve).

Quant à Genava, elle avait suivi le sort des Allobroges; elle était devenue un *vicus* dépendant de la colonie de Vienne en Dauphiné, mais vu son importance elle possédait des autorités de police, c'est-à-dire des édiles.

Sous Auguste, lorsque les mœurs et les institutions romaines commencèrent à se répandre parmi les indigènes, les divers pays qui forment aujourd'hui la Suisse furent englobés dans les grandes divisions administratives de l'empire, mais sans offrir plus d'unité qu'auparavant. Ainsi les Grisons, avec les bords des lacs de Constance et de Wallenstadt, faisaient partie de la province de Rhétie, dont Augsbourg (Augusta Vindelicorum) était la capitale; le Tessin appartenait à la Gaule cisalpine; le Vallais était réuni à la Rhétie. Genève et le pays des Allobroges étaient incorporés à la province de Narbonnaise (Provence) avec Narbonne pour centre. Le reste de la Suisse fit partie de la Gaule belgique dont le gouverneur résidait à Reims. Toutefois les troupes stationnées dans l'Helvétie furent placées sous les ordres du légat de la Germanie supérieure qui avait son quartier général à Mayence[4].

On a vu les précautions prises par les Helvètes pour sauvegarder leur nationalité. Au bout d'un siècle, elle était déjà cependant forte-

[1] On trouve aussi à Noviodunum un *præfectus arcendis latrociniis*, qui n'est point un magistrat permanent, mais un commandant chargé, dans une occasion donnée, de combattre le brigandage aux environs de la ville (Mommsen, *Inscript.*, 119).

[2] *Civitates IIII vallis Pœninæ.* Mommsen, *Inscript.*, 17. *Civitas Vallinsa*, ibid, 117.

[3] *Forum Claudii Vallensium Octodurum.* Mommsen, *Inscript.*, 314, 315, 316, 317.

[4] Il y a quelques contradictions et obscurités à cet égard. Pline et Ptolémée attribuent les villes de Cologne, Noviodunum et Raurica à la Gaule belgique, Strabon, au contraire, à la province lugdunaise. La plupart des savants modernes admettent que les Helvètes auraient dépendu pour le militaire de la Haute-Germanie dont le légat résidait à Mayence, et de la Gaule belgique, chef-lieu Reims, pour l'administration civile. Voir Mommsen, *Die Schweiz in römischer Zeit*, 1856. *Mittheilungen*, IX.

ment entamée par le contact des colons et des soldats romains répandus dans tout le pays. Les colonies romaines ne se composaient pas seulement d'une ou deux classes de personnes. On y voyait des hommes de tous les états et de toutes les conditions, flamines, prêtresses, affranchis, scribes, avocats, médecins, architectes, artisans, joueurs de flûte et comédiens, dont les spectacles étaient faits pour amollir les âmes et les façonner à la servitude.

Aussi, éblouis par le luxe et les jouissances qui les environnaient, les Helvètes eurent-ils promptement perdu, avec leur énergie sauvage, leur individualité et leur patriotisme. Les principaux de la nation donnèrent le mauvais exemple et allèrent jusqu'à prendre des noms romains ou à mettre à leurs noms celtiques une désinence latine. « Malheur au peuple, » dit l'historien Zschokke, « qui oublie les tradi-« tions de ses pères. » Les Helvètes devaient payer cher les avantages trompeurs d'une culture extérieure sans dignité et sans indépendance[1].

Peut-être faut-il voir un de ces Helvètes dénationalisés dans ce chef de clan, Camulus ou Camillus, dont parle Appien, et qui mit à mort dans sa propre maison l'ancien consul Décimus Brutus, le cousin et le complice du régicide, l'ami politique de Cicéron et que César lui-même, qui l'appelait son premier ami, avait investi précédemment du gouvernement de la Gaule. Proscrit et réduit à s'enfuir chez les Helvètes, Brutus aurait demandé à être conduit à Aventicum devant Camillus, son ami et protégé d'autrefois. Ce dernier fit un accueil favorable au suppliant, mais prit les ordres de Marc-Antoine qui lui ordonna de le faire périr et de lui envoyer sa tête, ce qui valut à Camillus les bonnes grâces du triumvir[2].

Ce qui est certain, c'est que les Camilli étaient une des plus grandes familles du pays, la principale même de la colonie flavienne à la fondation de laquelle ils avaient probablement contribué. On s'explique ainsi les honneurs inusités rendus à l'un d'eux, à Valérius Camillus, par les Éduens et les Helvètes qui célébrèrent à frais communs ses funérailles. Ses compatriotes y ajoutèrent des statues érigées tant au nom de la *civitas Helvetiorum* que de chacun des *pagi* en particulier. La persistance de ces tribus ou clans sous la domination romaine est attestée par ces monuments[3].

[1] Comparer Mommsen, *Inscriptiones*, 192, avec Appien, Velleius Paterculus et la dissertation de M. Zündel dans *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, 39 et 40. Bonn, 1866.

[2] Appien, B. O., III, 98. — Zündel, dissertation citée.

[3] Un autre Camillus, Julius, fils de Caïus, grand prêtre d'Auguste, tribun mili-

3. Désastres des Helvètes. — Claudius Cossus.
(69 ap. J.-C.)

L'un des fléaux attachés à la perte de l'indépendance, c'est le séjour des garnisons étrangères. La légion Rapace, stationnée à Vindonissa, profitant des troubles occasionnés par l'assassinat de l'empereur Galba, à Rome (le 19 janvier 69), mit la main sur la solde destinée à la garnison helvétique. Les Helvètes, indignés, interceptèrent les lettres de la légion Rapace et apprirent par leur contenu qu'il s'agissait de placer Vitellius sur le trône. Fidèles à Galba, dont ils ignoraient la fin tragique, ils jetèrent en prison le centurion et les soldats chargés de porter ces lettres à l'armée du Danube. L'un des chefs de cette armée était Cécina, jeune et athlétique général dont le portrait, tracé par l'historien romain Tacite, est celui d'un chef impétueux, avide de sang et de butin. « Cécina, » dit Tacite, « qui ne cherchait qu'un prétexte, se met soudain en marche, porte le fer et le feu dans les campagnes de l'Helvétie, dévaste un municipe célèbre par ses eaux minérales et la beauté de ses sites [1], et ordonne aux auxiliaires de la Rhétie de prendre les Helvètes à dos pendant qu'il les attaquera en face avec ses légions.

« Intrépides avant l'action, les Helvètes avaient choisi pour leur général Claudius Sévérus. Mais ne sachant plus ni manier les armes ni garder leurs rangs et manœuvrer avec ensemble, ils se montrèrent timides dans le danger et incapables de se mesurer avec des vétérans. Des villes ouvertes et des remparts tombant en ruines ne pouvaient leur offrir aucun refuge assuré. Attaqués à la fois par les légions romaines, les auxiliaires de la Rhétie et la milice même de ce pays, dont la jeunesse est rompue aux armes, les Helvètes sont battus et

taire de la IV[me] légion macédonique, reçut de l'empereur Claude une couronne d'or et une lance sans fer pour avoir consenti à reprendre les armes sous cet empereur qui l'avait fait venir dans la Grande-Bretagne. A sa mort, la colonie de vétérans d'Aventicum, dont nous parlions tout à l'heure, lui érigea un monument. La fille de ce Camillus, Festilla, flamine ou prêtresse d'Auguste, probablement à Aventicum, fut une si bonne voisine pour Eburodunum (Yverdon), que les *vicani*, ou habitants de ce vicus, lui élevèrent un monument. (Voir pour les Camilli, Mommsen, *Inscriptiones*, avec les additions de Keller et Meyer, dans les *Mittheilungen*, et un article spécial dans l'*Indicateur d'antiquités*, de J.-J. Muller, professeur à l'Université de Zurich.)

[1] « In modum municipii exstructus locus » (Tacite, *Histor.*, I, 67). Bade (Aquæ) n'est pas nommé, mais il est aisé de reconnaître ici l'Aix helvétique.

« fuient, en jetant leurs armes, vers le mont Vocétius[1]. Les cavaliers « thraces les poursuivent et les soldats rhétiens et germains les tra- « quent dans les forêts et les lieux les plus sauvages, Des milliers « d'Helvètes sont tués, d'autres vendus comme esclaves.

« Cécina, dont la vengeance n'était pas assouvie, se dirige sur Aven- « ticum, la capitale du pays. Les citoyens épouvantés offrent de se « rendre à discrétion. Cécina exige avant tout la mort de Julius Al- « pinus, un des chefs de la nation et qu'il désigne comme l'instiga- « teur de la guerre. Cela fait, il déclare laisser à Vitellius le soin de « pardonner à l'Helvétie ou de sévir contre les restes de cette nation « malheureuse[2]. »

Une députation, composée des hommes les plus considérés de la nation, part en toute hâte pour essayer de fléchir le nouvel empereur, qui résidait dans une ville de la Gaule. « Il est difficile à dire, » raconte Tacite, dont nous continuons à traduire le récit, « qui de l'empereur « ou des soldats se montra le plus implacable envers les envoyés des « Helvètes. La soldatesque demande l'extermination de la nation en- « tière; les épées nues brillent sous le visage des ambassadeurs ; la « bouche de Vitellius proférait des menaces, lorsque Claudius Cossus, « l'un des envoyés, doué d'une éloquence remarquable (vir notæ fa- « cundiæ) et cachant habilement l'éloquence sous les pleurs, parvint à « toucher le cœur des soldats. Ceux-ci passant alors, comme il arrive « en pareil cas, de l'extrême fureur à l'attendrissement, réclament avec « larmes et obtiennent la grâce de l'Helvétie entière[3]. »

Cécina, après avoir attendu quelques jours en Helvétie la décision de Vitellius, quitta ce pays à la nouvelle du pardon accordé par ce prince.

« C'est ainsi, » dit un éloquent historien, « qu'un seul homme « sauva la nation [4]. »

Le trait de Claudius Cossus est en effet l'un des miracles de l'éloquence patriotique. Il n'est pas le seul qu'auront à enregistrer les annales de notre patrie.

[1] Tous les historiens suisses ont placé ce mont Vocétius au Bötzberg, colline qui sépare le Frickthal de la vallée de l'Aar. Dans son *Histoire de l'ancien pays de Berne* (en allemand), M. L. Wurstemberger, seul, penche pour placer le théâtre de ce combat à Buchegg, près de Soleure (II, 361).

[2] Tacite, *Histor.*, 58. Pas un mot de Julia Alpinula, fille d'Alpinus, dans ces lignes. L'épitaphe, souvent citée et si touchante de Julia, est l'œuvre d'un faussaire.

[3] Tacite, *Histor.*, 69.

[4] Jean de Muller (trad. par Monnard), I, 63.

4. Gloire d'Aventicum sous Vespasien et ses successeurs. (De l'an 70 ap. J.-C. à l'an 200.)

Le règne réparateur de Vespasien et de quelques-uns de ses successeurs releva l'Helvétie de ses désastres et lui procura même un certain éclat extérieur; mais elle ne recouvra pas la dignité morale qui seule peut rendre un peuple libre et honorable à ses propres yeux comme aux yeux des autres.

Vespasien n'était pas né à Aventicum, mais son père Sabinus avait vécu bien des années dans cette ville où il faisait la banque et où il finit ses jours[1]. Reconnaissant des bons procédés dont son père avait été l'objet chez les Helvètes, et peut-être aussi de leur fidélité pour Galba, Vespasien commença par éloigner la légion Rapace et la remplaça par la légion XI[me] appelée Fidèle (Claudia pia fidelis). Ce prince s'empressa ensuite de rebâtir Aventicum qui avait souffert dans la guerre de Cécina, et la peupla d'une colonie flavienne[2]. Une population nombreuse se presse dans son enceinte agrandie, embellie de somptueux édifices et flanquée de 80 à 90 tours. Des colonnes miliaires reliaient tout le territoire des Helvètes à la métropole.

Après la mort de Vespasien, son œuvre de protection et d'embellissement fut continuée par son fils et successeur Titus (79-81).

Touchée des bienfaits de Vespasien, l'Helvétie éleva des statues et des arcs-de-triomphe à ce *restaurateur de la patrie*. Lorsque Titus marcha contre Jérusalem, 9,000 Helvètes, si l'on en croit une tradition, suivirent ce prince à ce fameux siége où périrent 1,100,000 Juifs. Au retour, frappés d'une ressemblance qui paraît bien réelle même aux voyageurs d'aujourd'hui, ils auraient donné le nom de lac de Génézareth au lac d'Avenches, et de Galilée à la contrée environnante[3].

Les bons empereurs, Trajan, Adrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle (de 98 à 380), ne se montrèrent pas moins bienveillants pour

[1] D'après Suétone, dont le texte dit positivement *exercuit fœnus*. M. Vulliemin (*Histoire de la Confédération suisse*, 33) se trompe en attribuant à Sabinus les fonctions de percepteur général qu'il avait exercées en Asie où on lui érigea des statues avec cette inscription en grec : « Au receveur intègre » (ΚΑΛΩΣ ΤΕΛΩΝΗΣΑΝΤΙ', Suétone, I).

[2] Dans les *Inscriptiones*, Aventicum porte le titre de *Colonia pia*, *Flavia*, *constans*, *emerita Helvetiorum fœderata*. D'autres fois elle est tout simplement appelée *Colonia Helvetiorum* (Mommsen).

[3] Frédégaire et Fréculphe, dans la *Biblioth. Max. Pat.* XIV. *Indicateur d'histoire de Zurich* (décembre 1859). — Voir sur Aventicum, le substantiel mémoire de M. Hagen, professeur à Berne, 1876.

l'Helvétie. Des ponts, des routes, des colonnes milliaires, des médailles, attestent leur munificence.

Le règne de Marc-Aurèle voit Genève relever ses murs détruits par un incendie. Les inscriptions parlent d'un Marcianus, mort édile dans cette ville, qu'une main cruelle aurait enlevé à sa famille.

Bien que simple *vicus*, Lausanne n'avait guère moins d'importance que Genève. Elle avait pour curateur P. Clodius, sévir augustal et du *Conventus* helvétique. Le lac Léman porte le nom de Lousanna dans l'Itinéraire d'Antonin. Cet Itinéraire, qui est, comme nous l'avons dit plus haut, du IIIme siècle (211-217 ap. J.-C.), nous révèle l'existence d'un nouveau vicus, celui d'Urba (Orbe) dans le pays de Vaud[1].

Un monument érigé au corps enseignant d'Aventicum par deux citoyens de cette ville nommé Hygin et Hermès, est un beau témoignage du mérite des professeurs et de la gratitude des habitants. Les noms de ces admirateurs du savoir révèlent une origine hellénique ou massaliote.

Les noms grecs sont très-communs pendant cette période dans les monuments de l'Helvétie; on en trouve plusieurs dans la liste des citoyens qui remplissaient les fonctions de sévirs à Genava, et Aventicum. Des médailles grecques, frappées en l'honneur d'Hercule ont été découvertes près de la route romaine de l'Étraz, au canton de Vaud. Sur les rives du Léman et de la Broye, paraît avoir fleuri toute une petite Grèce helvétique, dont Aventicum était le centre, comme Massalia (Marseille) formait celui de la Grèce gauloise.

Une délicatesse athénienne respire dans les inscriptions de cette époque. Tantôt elles peignent d'une manière touchante le bonheur domestique[2], tantôt elles révèlent une gaieté railleuse; tantôt elles trahissent une insouciance maladive qui touche à l'affaissement moral et signale le raffinement des esprits, mais aussi le déclin des nations.

C'est que, sous des dehors séduisants, la corruption morale, comme un ver rongeur, dévorait la société romaine et cachait le trépas cruel sous ces fleurs de l'arrière-saison.

[1] La carte de Peutinger (280-306) renferme le même nom.

[2] « A son épouse incomparable et sainte, affranchie bien-aimée, Mansuetinia Juliana, son patron Mansuetinius Paternus. » Cette épitaphe se trouve encastrée dans le mur de St-Pierre à Genève. Cette autre inscription : « A Ælia Modestina, « qui a vécu deux et six mois Ælius Cladeus et Caninia Modestina, ses parents à « leur fille très-douce, » se voit à Avenches sur la paroi de la chapelle de Ste Marie-Madeleine. Parmi les noms grecs des inscriptions on trouve ceux de Marathonius, Carpophore, Amphion, Philogenes, Anchialus, Dædalus, Philagathus, Diadumenus.

5. Chute de l'empire romain et du paganisme.

Rome, frugale, laborieuse, craignant les dieux, avait donné les plus beaux exemples de désintéressement, de bonne foi, de probité, de patriotisme. Mais une fois maîtresse des peuples et des trésors de l'univers, elle s'énerva dans la mollesse et n'eut plus d'autres pensées que la bonne chère et les spectacles. Spectacles impudiques et sanglants, où des milliers de malheureux expiraient dans l'arène sous le glaive des gladiateurs ou sous la dent des bêtes féroces, aux yeux avides de spectateurs des deux sexes. Dépouillé de tous les droits de l'humanité, l'esclave n'était qu'un animal, qu'une chose, dont le Romain corrompu et cruel pouvait disposer au gré de ses passions. Le sort de la famille n'était guère plus tolérable. Une polygamie honteuse avilissait la femme et livrait l'enfant au contact impur de l'affranchi et de l'eunuque. Les histrions, les cuisiniers et les danseuses étaient les personnes les plus recherchées de cette société livrée entièrement aux plaisirs des sens. Le chef de l'empire, auquel le pouvoir illimité qu'il exerçait eût permis de porter quelque remède aux plaies de l'état social, était souvent choisi parmi les hommes les plus vils de l'empire. Quinze de ces Césars improvisés tombèrent sous le fer même de la soldatesque appelée à les défendre. Les nobles Romains étaient à la fin tellement dégénérés qu'on en vit se couper le pouce pour se faire exempter du service militaire.

Un grossier matérialisme avait remplacé la croyance aux dieux, et Rome entière applaudissait au théâtre ce passage de Senèque : « Après « la mort il n'est rien, et la mort elle-même n'est rien. » Mais les mêmes hommes qu'enivrait la pensée de leur anéantissement total étaient attentifs aux moindres présages, et fouillaient avidement les entrailles de malheureux enfants, victimes d'une superstition cruelle.

Quand une société est descendue à ce point de démoralisation, il faut qu'elle périsse sous les coups de la force brutale, ou qu'elle se renouvelle sous l'empire de doctrines régénératrices. Les deux choses s'accomplirent pour la société romaine. Détruite par les Barbares, elle fut en quelque sorte renouvelée par le christianisme et sous l'action vivifiante d'une race jeune et énergique, étrangère à la civilisation, mais aussi aux excès qui avaient perdu l'empire romain.

6. Le christianisme. — Son introduction dans les contrées situées entre les Alpes et le Jura.

Le christianisme, né à Jérusalem sous l'empereur Auguste, se ré-

pandit promptement dans toutes les parties de l'univers. L'Église chrétienne à son berceau offre un spectacle unique dans les annales de l'humanité, et forme un contraste admirable avec les crimes et les excès du paganisme. Chastes, humbles, animés du plus saint amour de Dieu et des hommes, les premiers chrétiens vivaient en frères, mettaient leur bien en commun et supportaient avec résignation les outrages et les supplices. « Les chrétiens, » disait Athénagore, « ne « frappent point ceux qui les frappent, et ne font point de procès à « personne. Si on leur donne un soufflet, ils tendent encore l'autre « joue. Les personnes âgées sont parmi eux entourées de respect. Dans « l'espérance d'une autre vie, ils méprisent la vie présente. »

Leurs seuls divertissements étaient les *agapes* ou repas communs, auxquels tous étaient admis sans distinction de pauvres et de riches. Leurs lieux de réunions étaient les forêts, les cimetières et les catacombes, qui leur servaient de temples. Une lampe d'étain, un autel en bois orné de fleurs avec quelques vases également en bois ou en verre, telle était la primitive Église. Les pasteurs étaient dignes du troupeau. « Les évêques, les diacres et les prêtres, dont les noms signifiaient « président, serviteur et vieillard, ne se distinguaient pas par leurs « habits du reste de la foule.... S'ils étaient mariés, ils devaient « n'avoir qu'une femme; ils devaient être en réputation de bonnes « mœurs, de pères de famille exemplaires, d'une renommée sans tache « même parmi les païens[1]. »

Le peuple, réuni au clergé, choisissait lui-même ses pasteurs et les prenait dans tous les rangs de la société. On vit des évêques laboureurs, bergers, charbonniers. L'assemblée des fidèles, c'est-à-dire le peuple entier, formait l'Église, véritable république fédérative.

Les vertus des premiers chrétiens ne les empêchèrent pas d'avoir des ennemis implacables parmi ceux que leurs préjugés ou leurs vices attachaient au paganisme et parmi ceux encore que leur athéisme rendait hostiles à toute morale sévère, à toute croyance profonde. La politique vint en aide aux ennemis du christianisme, et ne voulut voir dans l'Église naissante qu'une faction dangereuse pour le repos de l'État. Aussi plusieurs empereurs romains persécutèrent-ils avec fureur les premiers chrétiens et épuisèrent-ils contre eux toutes les formes de la persécution et des supplices. Des milliers et des milliers de chrétiens de tout âge et de tout sexe préférèrent la mort la plus cruelle à l'apostasie. Plusieurs des premiers papes ou évêques de Rome échangèrent leur houlette pastorale contre la couronne du martyre.

[1] Chateaubriand, *Études historiques*.

Malheureusement le fanatisme, un ascétisme révoltant et l'intolérance religieuse se mêlèrent de bonne heure aux croyances chrétiennes et vinrent gâter ce qu'il y avait d'admirable dans cet esprit de sacrifice et de renoncement. Un empereur célèbre par ses victoires, Constantin le Grand (306-337), avait mis fin aux persécutions et embrassé le christianisme. Mais ce prince, plus politique que religieux et peu fidèle à l'esprit de la nouvelle doctrine, persécuta les païens comme ceux-ci avaient persécuté les chrétiens. En dotant l'Église de grands biens et en donnant aux évêques le gouvernement temporel des villes de leur résidence, il contribua beaucoup à altérer la pureté évangélique de la primitive Église. Les religions d'État commencent à cette époque. On ne peut nier néanmoins que l'autorité des évêques n'ait eu des résultats heureux pour les peuples soumis à leur gouvernement, surtout au moment de l'invasion des peuples du Nord. « Souvent la voix « d'un évêque, » dit un éminent historien, « parvint à inspirer des « sentiments humains aux Barbares[1]. » — « L'humanité, » dit un « autre écrivain, peu suspect de complaisance pour tout ce qui touche aux croyances religieuses, « est une conquête presque exclusivement « due aux siècles chrétiens[2]. »

Le règne de Constantin voit aussi commencer les Conciles, ces États-Généraux de la chrétienté, comme les appelle M. Guizot. Le premier concile général, réuni à Nicée (325), anathématisa l'hérésie d'Arius qui niait que Jésus-Ch. fût consubstantiel et égal à son père. L'arianisme ne s'en répandit pas moins dans une partie de l'Empire et fit des prosélytes parmi les peuples germaniques à leur apparition sur le territoire romain.

Le concile de Nicée vit aussi se fixer la hiérarchie ecclésiastique. L'évêque de la ville était subordonné à celui de la province ou métropolitain; celui de la province aux patriarches, au nombre de trois d'abord : Rome, Alexandrie et Antioche; puis de cinq : les trois précédents, plus ceux de Constantinople et de Jérusalem. Le clergé, dans les premiers siècles, était formé de plusieurs ordres qui allaient du clerc au diacre et du diacre au prêtre. Ce dernier seul remplissait les fonctions pastorales. Le diacre était chargé du soin des pauvres et des aumônes. Les clercs servaient à l'autel et assistaient le prêtre dans ses divers offices.

Le christianisme pénétra en Helvétie presque en même temps que dans les Gaules. De Lyon, de Vienne en Dauphiné, le christianisme remonta le Rhône jusqu'aux bords du Léman ; de Milan, il fut apporté dans les Alpes vallaisannes. Dès le IIIme siècle, probablement, de petites

[1] Cibrario, *Dell' Economia politica del medio evo*. 4e édition, 1854, p. 22.
[2] Hellwald, *Culturgeschichte*. Augsburg, 1875, 9.

communautés fleurirent à Avenches, à Genève, Augusta Rauracorum, Vindonissa, Nyon, Octodure, Sion ou Sedunum, Coire ou Curia qui sort de l'obscurité où elle avait vécu dans les premiers temps de la domination romaine[1]. L'existence de ces sociétés chrétiennes au IV[me] siècle est attestée par la présence dans les tombeaux et sur les monuments, de monogrammes, d'emblèmes chrétiens et de la croix en particulier, symbole de la foi nouvelle.

Mais en Helvétie, comme ailleurs, la persécution s'appesantit sur les premiers disciples et les confesseurs du Christ. Les martyrologes et les actes légendaires du IX[me] siècle parlent de tourments endurés au château de Zurich (Castrum Turicum) par un missionnaire chrétien nommé Félix et par sa sœur, appelée Régula. Des récits plus anciens encore nous font connaître le martyre de la légion thébéenne[2] égorgée en Vallais sous le règne de l'empereur Maximien, associé à l'empire par Dioclétien, le plus cruel persécuteur qu'ait eu le christianisme (22 septembre 285 ou 302)[3]. Ours et Victor, deux officiers appartenant au même corps, furent martyrisés à Salodurum (Soleure).

Les soldats de cette légion, intrépides comme ils étaient, eussent aisément pu se défendre ; mais les lions se laissèrent égorger comme des agneaux : « Nous aimons mieux mourir, » disaient-ils, « que de tuer. »

Les premiers évêques authentiquement connus datent du IV[me] siècle ap. J.-C. Justinien, le plus ancien évêque d'Augusta souscrit les actes du concile de Cologne (346). Théodore, premier évêque d'Octodure, fonde à Agaune la première église en l'honneur des saints martyrs thébéens et assiste au concile d'Aquilée (381). Un siècle après, Abondio, évêque de Côme, signait les actes du concile de Chalcédoine (451) pour son frère Asimon, évêque de Coire. D'après la liste la plus ancienne des évêques de Genève, le premier aurait été Diogène, qui prit part au concile d'Aquilée avec Théodore d'Octodure (381).

Un curieux monument de la propagation de la foi chrétienne dans les Alpes, c'est l'édifice élevé en 377 à Sion par le gouverneur ou préteur de cette contrée, Ponce Asclépiodote, avec le monogramme du Christ et l'inscription suivante : « Inspiré par la piété, le préteur Ponce

[1] Curia ou Coire, cependant, figure déjà dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la carte de Peutinger, ces deux documents géographiques du III[me] siècle. Les monnaies découvertes en cet endroit sont du même siècle et du suivant auquel appartient peut-être également la Tour-Carrée appelée Marsoeil. Keller, *Die römischen Ansiedelungen in der Ostschweiz*. — Voir aussi la carte archéologique de Keller, et *Geschichte von Currhætien* de Moor.

[2] La légion XXII[me].

[3] Il y a controverse sur ces deux dates. Voir Gremaud, *Documents sur l'histoire du Vallais*, p. 1.

« a rebâti ce temple et beaucoup plus beau qu'il n'était aupara-« vant. Puisse la République trouver toujours de tels hommes. » Ce monument dont on avait contesté le caractère religieux est considéré aujourd'hui comme l'irréfragable témoignage de l'ancienneté relative du christianisme dans le Vallais et les pays voisins, puisqu'il y est question d'églises reconstruites[1].

7. Invasion des Barbares. — Leur établissement en Helvétie (200 à 400 ap. J.-C.).

Trois ans après la soumission des Helvètes, César avait transporté les aigles romaines au delà du Rhin et réduit en province romaine toute la Germanie méridionale. Mais les Germains du Nord, race indomptable, avaient résisté à tous les efforts des empereurs. Bientôt même, prenant l'offensive, ils attaquent les provinces les plus éloignées de l'empire et deviennent plus entreprenants à mesure que l'empire va s'affaiblissant davantage.

Notre pays, pays limitrophe des Germains, eut beaucoup à souffrir des invasions de ces peuples : Allemannes, Huns, Burgundes, Goths, Suèves, Vandales, Francs. Les villes de l'Helvétie sont en grande partie saccagées et détruites. Aventicum, l'ancienne reine du pays, devenue une petite ville (Aventiculum), est brûlée par les Allemannes (260). Ses ruines majestueuses frappaient au siècle suivant les regards de l'historien Ammien Marcellin, secrétaire de l'empereur Julien, qui traversa la contrée à cette époque (356).

Quelques empereurs énergiques essayèrent de repousser l'invasion.

[1] « Devotione vigens augustas Pontius œdes restituit.... » Mommsen, Inscr. 10. — M. G. de Wyss a prouvé le caractère religieux de ce monument contre le savant cardinal Mai qui l'avait révoqué en doute. Le célèbre archéologue romain Rossi le considère comme un monument unique en son genre du christianisme primitif. Pour les commencements du christianisme, nous suivons la savante *Histoire critique de l'Église en Suisse* (en allemand), par M. Gelpke. Berne, 1856. Voir aussi l'*Helvetia sacra* de M. de Mülinen, les *Recueils* de Trouillat (pour l'évêché de Bâle), Schmidt, Dey et Gremaud (pour l'évêché de Lausanne), Moor (pour l'évêché de Coire), d'Édouard Mallet (sur les évêques de Genève), de Gremaud encore pour l'évêché de Sion, dans le XXIXme vol. des Mémoires de la Société romande. — Gelpke donne pour fondateurs à la communauté chrétienne de Genève Paracodus et Denis, prêtres de Vienne en Dauphiné vers 201. Le même auteur nomme saint Valentin comme l'apôtre de la Rhétie (474). Un autre apôtre de la Rhétie paraît avoir été le Breton Lucius, dont le couvent et l'église de ce nom tirent leur nom, ainsi que le Luciensteig où il aurait fait sa demeure pendant quelque temps. Le premier évêque de Vindonissa, Bubulcus, ne paraît qu'en 517. Des évêques d'Avenches, antérieurs à Marius, un seul est connu ; c'est Salutaris, qui signa au concile d'Épaone (517).

Septime Sévère expulse une première fois les Germains. Dioclétien relève les murs de l'ancien fort de Vitudurum (Ober-Winterthour).

Un monarque non moins vaillant, Julien l'Apostat, proclamé empereur à Paris (360), défait une troisième fois les Allemannes; Valentinien leur oppose une nouvelle ville fortifiée, la cité royale de Bâle (Basilia), à la place où s'élevait auparavant le fort nommé Robur par les habitants (374)[1]. Toute la ligne du Rhin est fortifiée; des camps romains et des postes d'observation s'élèvent de distance en distance; une flottille romaine stationne sur le lac de Constance[2]. Une flottille aussi mouillait sur le lac de Neuchâtel et avait son centre et son chef ou préfet à Eburodunum (Yverdon), dont le territoire avait fait partie de la Sabaudia (Savoie)[3].

Mais de nouvelles invasions rendent vain tout ce système de défense. Le pays est dévasté de plus belle, la population décimée, les survivants forcés de se retirer sur les hauteurs. Les Allemannes font surtout la guerre aux villes et aux forteresses. Des dix-sept villes et forts que comptait la carte de l'empire dressée sous les empereurs Dioclétien et Constantin, il n'en reste que six dans la Notice des provinces et villes des Gaules, dont trois villes et trois forteresses[4]. Ces six villes et forteresses faisaient partie de la province appelée Maxima Sequanorum, instituée peu de temps avant Dioclétien. Le nom des Helvètes disparaît insensiblement.

A la fin, les Allemannes se lassèrent de cette existence nomade et aventureuse. On a dit que, battus près de Colmar par les généraux de l'empereur Gratien (379), une partie d'entre eux obtinrent l'autorisation de s'établir au pied des Alpes, des rives de la Birse et du Rhin au lac de Zurich. Cependant ce n'est qu'un siècle après que la nation entière se fixait dans les pays qui s'étendent entre le Neckar, la Saal, l'Aar et la Reuss, c'est-à-dire dans les contrées connues depuis sous le nom d'*Allemannie* ou de *Souabe*.

Ils furent suivis des Burgundes[5]. Ce peuple, originaire des bords

[1] Fechter, *Basilia et Robur*, dans le *Schw. Museum* de Gerlach, Hottinger et Wakernagel, III, 134. — Heussler, *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel*, 1 et 2.

[2] Binding, I, 5, 10. — Bœcking, *Notitia dignitatum*, II, 1014. — Walckenaer, *Géographie ancienne des Gaules*, 1839.

[3] Les établissements militaires des Romains en Helvétie ont été décrits par M. Ferd. Keller et M. Quiquerez, de Delémont, dans les *Mittheilungen de Zurich*.

[4] Civitas Equestrium Noviodunum. — Civitas Elvetiorum Aventicum. — Civitas Basiliensium. — Castrum Vindonissense. — Castrum Ebrodunense. — Castrum Rauracense.

[5] Nous disons Burgundes et non Bourguignons. Les Burgundes sont les ancêtres

de la Baltique (dont une île, Bornholm, porte encore le nom), avait consenti à servir sous les drapeaux romains comme auxiliaires. Il obtint, en revanche, une cession de terres près de Worms et sur les bords du Rhin, puis une seconde en Savoie. Enfin, vers 443, un traité formel conclu à l'amiable avec les magistrats romains lui livra d'abord cette partie de la Gaule qui porte le nom des Allobroges et des Helvètes. Attila, roi des Huns, ayant envahi la Gaule, les Burgundes se liguent avec les Romains, les Francs et les Visigoths contre cet exterminateur de peuples et de villes et contribuent à la victoire des nations coalisées (451). Cinq ans plus tard, les troubles de l'empire favorisèrent l'extension de leur territoire auquel ils joignent successivement le pays des Éduens et des Séquanes (Bourgogne et Franche-Comté, le Dauphiné et une partie de la Provence).

Dans le pays nommé aujourd'hui la Suisse, la frontière des Burgundes se trouva transportée d'Avenches à l'ancienne Vindonissa. Le Vallais tout entier en faisait partie [1].

Un troisième peuple, les Ostrogoths (Goths de l'Est), ayant soumis l'Italie (de 489 à 493), s'empara en même temps de la Rhétie, considérée déjà par les empereurs romains comme une dépendance de la Péninsule.

La province des Goths s'étendait au delà des confins des Grisons jusqu'au lac de Wallenstadt et dans la vallée de Glaris, comprise dans la Rhétie.

De l'arrivée de ces trois peuples et de leur mélange insensible et progressif avec les débris des populations helvéto-romaines, date une ère nouvelle dans l'histoire de la Suisse et qui correspond à celle du moyen âge dans l'Histoire générale.

germaniques des Bourguignons *francisés* du Xme siècle. On oppose de la même manière le nom de *Francs* à celui de *Français*. Les Allemannes sont les pères des Allemands. Les Burgundes occupèrent ainsi les contrées appelées depuis la Bourgogne (Dijon), la Franche-Comté de Bourgogne (Besançon), le Lyonnais, le Dauphiné, la Savoie et la Suisse occidentale jusqu'à la Reuss. L'histoire des Burgundes, défrichée par Gingins et Ed. Secrétan, a fait l'objet d'un savant ouvrage de M. Binding : *Das burgundisch-romanische Königreich*, Leipzig 1868, et d'un ouvrage plus complet en deux volumes de M. Albert Jahn, notre compatriote : *Geschichte der Burgundionen und Burgundiens*. Ces deux ouvrages ont chacun leur mérite propre, M. Binding écrivant en juriste et M. Jahn en philologue.

[1] Jahn, II, 324-25.

CHAPITRE IV

LES PREMIERS PEUPLES GERMANIQUES

(DE 400 A 536)

1. Coup d'œil sur les Allemannes, les Ostrogoths et les Burgundes.

Ces trois peuples, différents entre eux de mœurs et de culture, ne traitèrent pas de la même manière les indigènes appelés à vivre à côté d'eux et sous leur domination.

Les Allemannes, ennemis des villes et entourés de grands chiens de chasse dans leurs métairies isolées (Höfe), dépouillèrent les anciens propriétaires de leurs domaines et les réduisirent à la condition de serfs-laboureurs et bergers. Les Allemannes n'aimaient que les forêts et les pâturages communs (Allmend) : aussi le sol occupé par eux demeura-t-il presque partout en friche. Loin d'adoucir ses mœurs, la religion de l'Allemanne le rendait encore plus farouche et plus superstitieux. Adorateur du sombre dieu Odin ou Wodan, il lui offrait de la bière dans les forêts de chêne et lui sacrifiait des chevaux blancs sur les bords du Rhin avec d'effroyables clameurs. La nation des Allemannes ou Suèves (Souabes) se divisait en deux branches : les Allemannes septentrionaux ou habitants de Worms, de Trèves et du Palatinat où ils avaient remplacé les Burgundes, et les Allemannes du sud cantonnés dans l'Alsace et la Suisse. Dans ce dernier pays, le cours supérieur et moyen de l'Aar formait la limite entre les Allemannes et les Burgundes. Bâle était une ville allemanne, Soleure une ville burgunde [1].

Les Goths, convertis au christianisme d'Arius par l'évêque Ulphilas, traducteur éloquent de la Bible en dialecte gothique (318-388), étaient un peuple doux, équitable et qu'avait civilisé le contact des Romains. Ils ne prirent aux indigènes que le tiers de leurs propriétés. Les Goths de la Rhétie, joints à ceux d'Italie, obéissaient à Théodoric, le plus

[1] Jahn, II, 391.

éclairé des rois barbares et résidant à Ravenne. Les Burgundes, catholiques à leur entrée dans la Gaule, ariens plus tard à l'exemple des Visigoths[1] et un peu moins civilisés qu'eux, se firent céder d'abord le tiers des terres et le tiers des esclaves[2]. Les Burgundes étaient un peuple à la fois chasseur, pasteur, agricole[3]. Dans le partage fait avec les indigènes ou Gallo-Romains, les Burgundes se seraient réservé les contrées plantureuses et giboyeuses et n'auraient laissé aux anciens habitants que les terres labourables et les villes; ainsi l'a dit l'un des pères de notre histoire romande, Frédéric de Gingins, et on l'a répété après lui. Les Burgundes, ainsi que l'a révélé une étude plus attentive du texte de leur loi, devinrent au contraire les hôtes des anciens propriétaires et partagèrent jusqu'aux habitations elles-mêmes dont une partie dut être réservée à ces guerriers et à leurs familles. Pour faire les parts ou lots, on eut recours au sort, ce grand régulateur des litiges chez les peuples les plus éclairés de l'antiquité[4].

Les Burgundes auraient également, selon Gingins, divisé le pays aujourd'hui nommé Suisse romande en sept contrées ou comtés :

Le pays de Vaud (la *patria Vaudi* des siècles suivants); — le Vully et la contrée d'Avenches; — le pays de Nugerol ou Neuchâtel; — l'Uechtland (pays oriental ou pays désert), entre Fribourg et Berne; — le pays d'Ogo ou d'En-Haut, ou comté de Gruyère; — le Vieux Chablais (de Vevey à Aigle); — et le comté de Nyon. Mais cette division, en ce qui concerne le Vme siècle du moins, ne repose sur aucune base positive ou historique[5].

La nation entière des Burgundes ne dépassait pas, selon certaines chroniques du temps, le chiffre de 80,000 hommes. Mais on a des raisons de supposer que c'est de 80,000 combattants ou d'une émigration partielle qu'il est question ici. La nation entière des Burgundes

[1] Ils avaient embrassé le catholicisme à leur entrée dans les Gaules vers 419 et y restèrent attachés jusque vers 472.

[2] Jahn, loc. cit.

[3] Jahn, loc. cit.

[4] Binding veut même qu'on se soit servi d'une urne (loostopf), Jahn trouve l'assertion hasardée. Le premier de ces écrivains malmène fort Gingins qu'il appelle dédaigneusement un antiquaire suisse. Il paraît ignorer les grands services rendus à l'histoire par cet éminent écrivain en dépit de quelques erreurs de système qu'explique l'état des études historiques quand ses livres ont paru.

[5] Le nom d'Uechtland, dont le sens est encore obscur, et qui désigne la contrée comprise entre Berne et Fribourg, ne figure pas dans les documents antérieurs au XIme siècle. Le nom de Vaud (Civitatis Valdensis) est plus ancien, mais ne se trouve pour la première fois qu'au IXme siècle (839). Jahn fait le nom de Vaud d'origine burgunde, II, 396.

s'élevait, selon les calculs faits, à 200,000[1]. Ce chiffre avait été un peu réduit par la guerre qu'ils soutinrent contre les Romains de la Gaule, puis par leur guerre mémorable contre les Huns, à laquelle ils prirent part avec les Romains, les Francs et les Visigoths. Mais par leur vaillance et leur taille de sept pieds, ces barbares imposaient aux Gallo-Romains réduits à se moquer entre eux à voix basse « de ces bandes « chevelues, voraces, sentant l'ail, chantant d'une voix rauque et avinée « les exploits de leurs ancêtres[2]. »

D'ailleurs, devenus les maîtres du pays, les Burgundes se firent supporter par leur bonhomie, leur respect pour la civilisation romaine et par leur tolérance religieuse.

L'écrivain espagnol contemporain Orose a cependant un peu exagéré quand il a dit qu'ils traitèrent les indigènes et les Romains moins en sujets qu'en frères[3]. Le second partage qu'eurent à subir les anciens habitants, par suite de l'arrivée de nouveaux hôtes Burgundes venus tardivement des bords du Rhin, n'était pas fait pour adoucir les inconvénients du premier, et la possession des terres incultes (exarta) donna lieu aussi à de nouveaux tiraillements. Le roi des Burgundes dut intervenir pour réprimer les prétentions excessives et les empiétements des *Faramans,* qui formaient probablement la noblesse militaire chez les Burgundes[4]. Ce nom de *Faramans* ne se trouve que deux fois dans la loi Gombette et a été l'objet d'interprétations assez diverses. Frédégaire, au VIIme siècle, parlait des *Farons* ou nobles burgundes dans un sens à peu près analogue à celui que nous donnons ici. Selon d'autres écrivains, le nom de Faramans désignerait tout simplement la classe aisée de cette nation germanique.

2. Gondebaud, roi des Burgundes (470-516[5]).

Grégoire de Tours, évêque gallo-romain qui vivait au VIme siècle de notre ère, rapporte qu'après la mort de Gundioc, roi des Burgundes

[1] Jahn, II, 409.

[2] Lettres de Sidoine Apollinaire, évêque et grand seigneur gallo-romain de la Burgundie. (Lettres VIII et XII). Les sons gutturaux des Burgundes les font surnommer par Luitprand *Gurgulliones* (Gorgollions) : « Propter superbiam toto ore loquuntur. » *Antapodosis,* III, 44.

[3] Orose, VII, 32.

[4] Jahn, I, 6.

[5] La date exacte de l'avénement de Gondebaud est incertaine et varierait de 466 à 472, selon Binding. Brömmel, *Genealogische Tabellen,* donne la date de 473 avec un point d'interrogation.

(après 466), le royaume fut divisé entre les quatre fils de ce prince, Gondebaud, Godemar, Godégisel et Chilpéric, et que le premier de ces princes. qui en était l'aîné, fit périr successivement tous ses frères pour régner à leur place et fonder l'unité de l'empire burgunde. La critique a contesté en partie ces données qu'elle taxe de légendaires. Elle nie que Godemar ait jamais régné et que Gondebaud ait pu le faire périr dans les flammes à Vienne. Le récit même de la mort de Chilpéric à Genève, où il aurait été décapité et sa femme jetée au Rhône, ses deux filles Clotilde et Sédeleube bannies, serait aussi une légende recueillie par Grégoire de Tours et embellie de nouveaux détails par Frédégaire, moine du VIIme siècle[1]. Si l'on en croit même quelques historiens, la mort de Chilpéric aurait été pleurée par Gondebaud; la femme de Chilpéric n'aurait pas été jetée au Rhône et aurait, au contraire, fini ses jours dans l'église Saint-Michel, de Lyon, où on lit l'épitaphe de cette princesse nommée Caritène. Ses filles Clotilde et Sédeleube, loin d'être bannies, vivaient à la cour de leur oncle où les trouva l'envoyé de Clovis, roi des Francs, lorsqu'il vint demander Clotilde en mariage. Mais tous les arguments de cette critique sont loin d'être décisifs et se trouvent même en partie annulés par une autre plus savante. Aussi le témoignage de Grégoire de Tours et de Frédégaire concernant le meurtre de Chilpéric et de Godégisel a-t-il été admis par les historiens français les plus autorisés, Augustin Thierry, Henri Martin et J.-J. Ampère dans sa belle et savante *Histoire de la littérature de la France avant le XIIme siècle*. L'opinion de ces écrivains est partagée par Édouard Secrétan dans son *Mémoire sur le premier royaume de Bourgogne*, et par M. Jahn dans sa savante *Histoire des Burgundes*[2].

De ce que l'évêque Avitus louait la piété de Gondebaud, et parle des larmes qu'il aurait versées sur la mort de ses frères, M. Binding a eu tort de conclure à l'invraisemblance et à l'impossibilité de la culpabilité de ce roi. Ce raisonnement n'est pas fondé. Comme le fait observer M. Jahn, Avitus ne blâme pas non plus Sigismond du meurtre de son fils, mais le loue de l'institution d'une psalmodie perpétuelle à Saint-Maurice. Les idées et les mœurs de ce temps n'étaient pas les nôtres. Les crimes de Clovis n'ont pas empêché Grégoire de Tours de dire que Dieu jetait tous ses ennemis par terre à ses pieds parce qu'il marchait d'un cœur droit devant lui. « Il est déplorable, » dit M. Ampère, « de « voir un homme comme Avitus entraîné par l'*ardeur du prosélytisme* à « faire de telles concessions. Mais là (dans ce prosélytisme) est le secret

[1] Binding, 115.
[2] Jahn, *Geschichte der Burgundionen und Burgundiens*, I, 544.

« de l'adulation d'Avitus [1]. » On trouve bien d'autres choses étranges dans les récits de ce siècle.

Avant d'être roi, Gondebaud avait déjà donné la mesure de son ambition en prenant une part active aux intrigues de tout genre et parfois aux scènes sanglantes qui entourent le trône des derniers empereurs romains; il obtint de l'un de ces princes, Olybrius, le titre de patrice (472), et d'Odoacre, le roi des Hérules et maître de l'Italie, la cession de la Ligurie (pays de Gênes). Mais la promesse d'Odoacre ne s'étant pas réalisée, Gondebaud se jeta sur la Haute-Italie avec ses bandes chevelues et emmena plusieurs milliers de personnes captives en Bourgogne.

Vingt ans plus tard, Théodoric, roi des Ostrogoths, s'emparait du trône d'Italie et se débarrassait d'Odoacre, tué dans un banquet. Le nouveau dominateur aimait mieux avoir Gondebaud pour ami que pour ennemi. Arien comme lui, il avait intérêt à s'en faire un allié contre ses sujets catholiques orthodoxes. Il donna sa fille Ostrogotha en mariage au fils aîné de Gondebaud, nommé Sigismond, et profita de ces relations de parenté pour négocier le rachat des familles captives en Burgundie. L'évêque de Pavie, Épiphane, chargé de la négociation, se rendit à Lyon, résidence de Gondebaud, puis à Genève où son frère Godégisel tenait sa cour. Gondebaud accorda la liberté sans rançon à une partie des prisonniers et fit payer une rançon aux autres. Godégisel, qu'on appelait le roitelet (regulus), n'osa pas faire autrement que de suivre l'exemple de son puissant frère (494).

La Gaule, à cette époque, était partagée entre les Romains, les Allemannes, les Burgundes et les Francs encore idolâtres.

Les Francs, de tous les peuples germaniques le plus rusé et le plus vaillant, se proclamaient eux-mêmes en tête de la loi salique (ainsi nommée des Francs Saliens), « une race illustre fondée par Dieu, forte « sous les armes, d'une beauté et d'une blancheur singulières. » Les historiens étrangers leur sont moins favorables. « Les Francs, » dit Vopiscus, écrivain latin du IVme siècle, « sont accoutumés à violer « en riant leurs serments et la foi jurée. »

Ce portrait, en ce qui concerne Clovis du moins, ne paraît pas trop chargé et résume assez bien le système atroce et perfide mis en œuvre par le fondateur de la monarchie franque pour se débarrasser de tous ses parents; les petits rois de Cologne, de Saint-Omer, de Cambray et du Mans [2]. Aussi brave et entreprenant qu'astucieux et cruel, Clovis

[1] Ampère, *Histoire littéraire de la France avant le XIIme siècle*, p. 204.

[2] « Clovis, » dit Chateaubriand, « tua tous ses parents, petits rois de Cologne, « St-Omer, etc. » (*Ét. hist.*, III, 322). Tous les historiens de France disent de même.

tourna ses armes contre tous les peuples qui occupaient la Gaule ou les contrées limitrophes. Les Romains de Soissons, les Allemannes et les Armoricains ou Bretons furent successivement vaincus et soumis. Les Allemannes du Nord tombèrent en 496, prélude du sort qui attendait plus tard leurs frères du sud (habitants de la Suisse et de l'Alsace). Ces derniers ne furent épargnés dans ce moment que grâce à l'intervention de Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie, celui qu'on nommait l'empereur de la Barbarie.

Les Visigoths et les Burgundes n'échappèrent pas à la soif de conquête qui dévorait les Francs. Aussi rusé qu'habile, Clovis avait guetté l'occasion propice de s'immiscer dans les affaires des Burgundes et la trouva en demandant en mariage la nièce de Gondebaud, Clotilde, princesse belle et dévote. Le roi burgunde n'osa pas la refuser (entre 491-496). Clotilde, si l'on en croit Grégoire de Tours et Frédégaire, sortit de Burgundie dans une basterne traînée par des bœufs et escortée de soldats francs. Mais, avant de quitter les États de son oncle, elle ordonna de mettre à feu et à sang tous les villages voisins à douze lieues à la ronde. Ce récit est encore traité de légende par Binding, Fauriel, et éveille aussi les soupçons de l'auteur de l'*Essai sur la féodalité*, Édouard Secrétan. Il en serait de même de la façon dont Clovis noua des intelligences avec Clotilde et que Frédégaire raconte d'une façon si dramatique. Un des agents de Clovis, un Romain nommé Aurélius, se serait introduit auprès de la princesse lorsqu'elle faisait l'aumône aux portes du palais de son oncle et lui aurait remis un anneau que Clotilde accepta avec d'autant plus de plaisir qu'elle avait à venger la mort de son père Chilpéric, décapité par ordre de Gondebaud.

Ce qui est bien positif, c'est que la guerre éclata quelques années après entre Gondebaud et Clovis. Ce dernier eut pour allié dans cette guerre d'abord l'un des frères de Gondebaud, Godégisel, offensé sans doute de s'entendre appeler le *roitelet* de Genève, et auquel Clovis avait fait des promesses. Une autre alliance plus utile encore à Clovis fut celle des évêques catholiques de toute la Gaule. La conversion de Clovis au catholicisme, œuvre des circonstances et de sa femme Clotilde, avait comblé de joie ces prélats. A peine était-il baptisé que le plus influent des prélats de la Burgundie, Avitus, archevêque métropolitain de Vienne en Dauphiné, lui écrivait : « La terre entière doit se réjouir des rayons « de votre soleil. Votre victoire est notre victoire. Mon maître, qui est « le roi de sa nation, doit être le soldat de la vôtre[1]. » Toutefois, il y aurait eu encore un moyen pour Gondebaud de détourner les armes

[1] Lettres d'Avitus.

des Francs et de se réconcilier avec les évêques, c'était d'abjurer l'arianisme. Les évêques catholiques de la Burgundie, réunis à Lyon en août 499, à l'occasion d'une fête religieuse, firent une démarche dans ce sens auprès du roi burgunde qui se trouvait alors dans les environs. « Mais si votre foi est la véritable, » objecta Gondebaud, « pourquoi les évêques n'empêchent-ils pas le roi des Francs de se « liguer avec mes ennemis pour me faire la guerre et m'anéantir ? « car l'appétit du bien d'autrui et la soif du sang des peuples ne sont « pas une religion. C'est par les œuvres qu'on prouve sa foi. » — « Retournez à la loi de Dieu avec votre peuple, » répondaient les évêques, « et Dieu vous donnera la paix au dedans et au dehors de « votre empire. — « Je ne repousse pas la loi de Dieu, » répliquait Gondebaud, « mais je ne puis pas croire à trois Dieux. » Une conférence des évêques orthodoxes et ariens, présidée par le roi, n'eut d'autre résultat que d'aigrir de plus en plus les esprits.

La guerre éclata l'an 500. Gondebaud, attaqué à la fois par les Francs et par son frère Godégisel, essuya une sanglante défaite sur les bords de l'Ouche, près de Dijon, et dut aller s'enfermer dans la ville forte d'Avignon[1]. Mais soutenu par ses sujets et ayant réussi à réunir de nouvelles forces, Gondebaud va assiéger la ville de Vienne où son frère Godégisel se trouvait avec des troupes franques, s'empare de la place, grâce à la trahison d'un fontainier qui lui ouvre les aqueducs, et tue son frère de sa propre main, au pied des autels. En même temps, par une adroite politique, il épargne les soldats de Clovis et les renvoie sans rançon à leur roi.

L'unité burgunde était fondée. Gondebaud en profite pour assurer le trône à son fils aîné, Sigismond, qu'il fait reconnaître pour son successeur. En même temps il travaille, par de sages lois, à fondre les races qui divisaient l'empire[2]. Il cherche aussi à réparer les maux de la guerre. Genève en avait souffert ; il la rebâtit et l'agrandit, comme on le voit par une inscription découverte au Bourg-de-Four, dans cette ville. Dans le dessein de se rapprocher toujours plus de ses sujets catholiques et même de Clovis, il consentit à élever ses fils dans la religion de Rome. Il rompit ainsi imprudemment avec la politique arienne à laquelle Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, lui conseillait de rester fidèle et qui aurait pu sauver les Burgundes des entreprises des

[1] Quelques auteurs prétendent que Gondebaud dut se reconnaître tributaire de Clovis et lui céder un coin de pays situé en deçà du Doubs (Porrentruy et Montbéliard).

[2] Grégoire de Tours.

Francs. Au lieu de s'unir avec les Ostrogoths de l'Italie et les Visigoths de la Gaule, il s'allie aux Francs pour faire la guerre à ces derniers, prend une part active avec ses guerriers à la bataille de Vouillé où le roi des Visigoths fut tué de la main même de Clovis (507), et s'empare de la ville de Narbonne[1]. L'intervention des Ostrogoths et leur victoire à Arles arrêtèrent les armes des alliés; mais elles ne purent empêcher la chute de la monarchie des Visigoths et la conquête d'une grande partie de la Gaule méridionale par Clovis. Les côtes, en revanche, restèrent entre les mains des Ostrogoths. Malgré sa coopération à la guerre de Vouillé, Gondebaud n'en perdit pas moins une partie de la Provence qui demeura également au pouvoir des Ostrogoths (508).

Gondebaud survécut encore huit ans à ce démembrement de son empire, condamné à périr avec tous les États ariens sous les assauts irrésistibles de la dynastie mérovingienne.

8. Destruction de l'empire burgunde (516-534).

Conformément à la volonté de Gondebaud, son fils aîné Sigismond avait été proclamé roi unique des Burgundes. La solennité se fit dans une villa que les uns placent à Carouge, les autres au Carre, hameau près de Meynier au nord de Genève[2].

Déjà avant de monter sur le trône, Sigismond, docile aux enseignements des évêques orthodoxes, s'était signalé par son zèle contre les évêques ariens dont il avait cherché à empêcher les réunions à Genève, sa résidence, et le foyer de la secte, selon l'expression d'Avitus. La tombe des martyrs de la légion thébéenne, à Agaune en Valais (l'ancienne Tarnaïa), avait été honorée de la fondation d'un modeste cloître par l'évêque d'Octodure. Un an avant la mort de son père, Sigismond le transforma en une abbaye grandiose.

Devenu roi, Sigismond continue à favoriser le clergé et autorise la tenue d'un concile de vingt-cinq évêques à Épaone, dans le Dauphiné, auquel assistaient plusieurs évêques de nos contrées, entre autres Maximus, évêque de Genève, Constant, évêque d'Octodure, Bubuclus, évêque de Vindonissa, et Salutaris, évêque d'Aventicum, ou son envoyé

[1] Ed. Secrétan veut que Gondebaud n'ait pris les armes qu'en 508 pour reprendre Narbonne aux Ostrogoths. La participation de Gondebaud est passée sous silence par Grégoire de Tours, mais elle est attestée par Isidore de Séville.

[2] Sur les conjectures relatives à ce lieu, voir Pictet de Sergy : *Histoire de Genève*, I, 96.

le prêtre Pelladius (517)[1]. Il paraîtrait même que la nation entière ou une partie de la nation embrassa, à l'exemple de son roi, la foi catholique[2].

Mais la servilité de Sigismond envers les empereurs d'Orient, auprès desquels il mendie le titre de patrice, le brouille avec son beau-père Théodoric, le roi des Ostrogoths, qu'un crime affreux achève de rendre hostile à son gendre. De son mariage avec la fille de Théodoric, il était né à Sigismond un fils nommé Sigeric. La mère de ce jeune prince étant morte, Sigismond prit une seconde femme qui lui persuada que Sigeric conspirait contre ses jours avec son aïeul, le roi des Ostrogoths.

Aveuglé par la colère, le roi burgunde envoie deux esclaves étrangler le jeune prince pendant son sommeil (522). Le crime accompli, le malheureux père va cacher sa douleur et son repentir dans le monastère qu'il a fondé à Agaune, et reçoit des consolations des évêques, heureux des progrès de l'Église catholique à Genève et dans les autres parties du royaume. Mais comme le dit un autre évêque, Grégoire de Tours, « l'heure de la colère divine avait sonné. » Les fils de Clovis, poussés par leur mère, la vindicative Clotilde, envahissent le royaume burgunde au nord pendant que le roi des Ostrogoths en occupe la partie méridionale et probablement aussi la ville de Genève (523). Sigismond et son frère cadet Godemar essayent en vain de résister; ils sont battus non loin du couvent d'Agaune où Sigismond avait cherché un refuge et avait pris le froc; il est livré par trahison à Clodomir, roi des Francs, qui le fait précipiter dans un puits la tête la première avec sa femme et ses enfants. Trois ans après les restes de ce prince infortuné étaient, à la prière de l'abbé d'Agaune, transportés dans ce monastère et Sigismond honoré comme un saint et un martyr.

Il restait un défenseur aux Burgundes dans le vaillant Godemar[3]. Ce prince combat encore dix ans pour l'indépendance burgunde. Proclamé roi après la mort tragique de son frère, il bat les Francs à Véséronce où Clodomir tombe percé d'un javelot dans la poitrine (le 21 juin 524) et expie ainsi la cruauté avec laquelle il avait traité Sigismond. Sa tête, portée sur une pique par les Burgundes, jette

[1] Sur le nombre des évêques et les actes de ce concile, voir Jahn.
[2] Binding, 228.
[3] Selon Binding, Godemar était resté arien. Jahn lui oppose l'expression de *piissimi domini*, dont se sert l'évêque Avitus en parlant à Sigismond et à Godemar et qu'il n'aurait pas employée si Godemar eût été arien (*Geschichte der Burgundionen*, II, 122).

l'effroi dans le camp des Francs et achève la déroute de ce peuple[1]. Vainqueur de Clodomir et de son frère Théodoric, Godemar se réconcilie avec le grand roi des Ostrogoths dont il obtient la restitution d'une partie de ses conquêtes. Il ne songe plus alors qu'à repeupler ses États dépeuplés par la guerre, émancipe les esclaves, cherche à calmer les esprits irrités et protége tous ses sujets sans distinction de croyance. Mais acharnés à sa perte et à celle des Burgundes, deux rois francs, Clotaire Ier et Childebert, s'arment de nouveau contre eux et leur livrent bataille près d'Autun où Godemar est complétement défait et disparaît de la scène sans que l'histoire puisse dire quelle a été la fin de ce généreux prince, digne par son intelligence et son courage d'une meilleure destinée.

La chute des Visigoths et des Burgundes a été envisagée comme un fait providentiel par un historien philosophe, M. Laurent : « Le catho« licisme pouvait seul civiliser l'Europe. Clovis fut l'instrument du « salut[2]. » Mais le triomphe de Clovis, œuvre de la fourberie, de la trahison et de la violence, n'a-t-il pas été celui de la barbarie et d'une religion tout extérieure plutôt que d'un christianisme humain et profond ? On a abusé et on abuse encore tous les jours de la théorie des hommes et des événements providentiels.

Les Burgundes, devenus sujets et tributaires des Francs après cette bataille, durent néanmoins à leur bravoure la conservation de leur nom, de leurs lois et de leur organisation à part dans l'armée franque. Des patrices, élus par les rois francs, exercèrent le pouvoir militaire et civil en leur nom dans la Burgundie transjurane et cisjurane. Un patrice de la première s'établit à Orbe, château-fort important par sa position géographique entre l'Helvétie et la Gaule franque.

Les Ostrogoths, qui avaient coopéré à la ruine des Burgundes, ne furent pas épargnés par les Francs. Le roi Théodebert leur enleva la Rhétie, gouvernée dès lors par un préfet de la nation victorieuse (536). Le règne de Théodebert est marqué encore par la soumission complète des Allemannes du sud, préparée déjà sous le règne de Clovis. C'est ainsi qu'avant le milieu du VIme siècle toutes les contrées connues aujourd'hui sous le nom de Suisse se trouvèrent assujetties à la domination franque.

[1] Binding place Véséronce dans le Dauphiné, Secrétan dans le Bugey (95), Jahn entre Vienne en Dauphiné et Belley, II, 148.

[2] Laurent, *Études sur l'histoire de l'humanité*, V, p. 112.

4. Tableau de la civilisation du Vme au VIme siècle. Gondebaud, roi civilisateur.

Les Ostrogoths n'ont laissé aucune trace durable de leur passage dans la Rhétie, envisagée par eux uniquement comme une province militaire et comme un boulevard de leurs États d'Italie. La belle langue gothique s'y effaça complétement devant les idiomes d'origine italique parlés sur les bords de l'Inn et de l'Albula[1].

Les Allemannes, au contraire, imposèrent au peuple conquis leur langue nationale ; c'est le dialecte germanique ou le vieil allemand. parlé encore aujourd'hui dans toute la Suisse orientale, mais qui n'avait été travaillé et poli par aucun écrivain distingué. Les langues celtiques et romaines sont remplacées par l'idiome que parlaient les Allemannes incultes et dont les seuls monuments consistent dans les tombeaux nombreux dont ils ont semé le sol occupé par eux[2].

Les Burgundes parlaient un dialecte très-peu différent de la langue gothique ; ils possédaient, en germe du moins, une belle et forte poésie, la poésie des *Niebelungen*, dont le nom paraît avoir été celui de la dynastie burgunde, comme le nom d'*Amalungen* désignait une des dynasties de la nation gothique. Le fameux poëme des *Niebelungen*, composé sous sa forme actuelle au XIIIme siècle et que Jean de Muller appelle l'*Iliade germanique*, n'est autre chose que le récit grandiose et merveilleux des traditions héroïques des Burgundes et le tableau de leurs luttes avec les Huns et les autres barbares.

Mais aux yeux des Burgundes et de leur roi Gondebaud surtout, la culture latine paraissait bien supérieure à toutes leurs connaissances antérieures. Le roi burgunde se montra jaloux de rivaliser avec Théodoric, roi des Ostrogoths et grand protecteur de la culture romaine en Italie. Il commença sur lui-même l'œuvre civilisatrice, travailla à polir son langage et s'entoura de lettrés de race gallo-romaine, évêques et laïques. Éloquent et subtil, avec les laïques il parlait de grammaire ou de législation ; avec les prélats, il discutait sur la Bible. L'exemple de Gondebaud fut imité par son peuple, et la langue latine ou romaine, telle qu'on la parlait alors dans les campagnes, prévalut à la longue, même dans certaines contrées occupées en partie par les familles de

[1] L'idiome *romansche* est regardé par les érudits comme un produit de l'occupation romaine. Le *ladin* a plus d'affinité avec l'italien actuel, ce qui n'a pas empêché quelques savants de lui assigner une origine étrusque.

[2] F. Keller, *archæologische Karte der Ostschweiz.*

race burgunde, mais déjà colonisées par les Romains, comme la Basse-Gruyère.

Ami des lettres, Gondebaud ne négligeait cependant pas les *arts utiles*. L'agriculture fut encouragée et la loi burgunde fait mention de labourage au moyen de bœufs. L'amélioration de la race bovine serait aussi un fruit de cette émigration germanique et scandinave. L'introduction des belles vaches tachetées de la Suisse occidentale a été attribuée aux Burgundes[1]. La culture de la vigne, abandonnée pendant les invasions, recommence. Les Burgundes étaient habiles à travailler le bois et s'en servaient pour la construction de leurs palais et de leurs églises comme les Ostrogoths d'Italie[2]. Les défrichements surtout étaient leur affaire, témoin les nombreux endroits appelés *Esserts* ou *Essertines*, *Collonges*, dans la Suisse romande et dont on leur attribue l'origine. La venue de ces hommes forts et de haute taille doit avoir contribué encore à l'amélioration de l'espèce humaine par le croisement de la race burgunde avec la race romaine physiquement dégénérée. Les mariages fréquents des deux peuples favorisèrent la fusion, et partant la *romanisation*, si l'on ose parler ainsi, des bandes chevelues de la Scandinavie[3]. Les règnes de Gondebaud et de Sigismond virent aussi se relever beaucoup de villages et de bourgs ravagés ou détruits dans les guerres. Gondebaud, par exemple, fit relever à ses frais la cathédrale de Genève, brûlée dans la guerre avec Clovis. La ville elle-même eut son enceinte agrandie, ainsi que le prouve une inscription[4].

Les nobles sentiments dont se montrait parfois animé le roi barbare ne se montrent nulle part d'une façon plus expressive que dans les lignes suivantes que Gondebaud adressait à l'évêque Avitus : « Quand viendront enfin les temps dont il est parlé dans l'Écriture et où les peuples transformeront leurs boucliers en charrues et leurs lances en faucilles à couper le blé et ne combattront plus l'un contre l'autre? »

La civilisation ne doit pas oublier non plus de mettre au rang de ses bienfaiteurs Lupicin, Romain, Sigonius, Ponce, pieux et vaillants anachorètes qui, la cognée et la bêche à la main, fécondèrent de leurs

[1] Jahn, I, 139.

[2] Rahn, 62, 63, et Blavignac. Des fragments de construction découverts dans la démolition des remparts de Genève révèlent l'existence d'édifices en bois. La plus ancienne cathédrale paraît avoir été également en bois.

[3] Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, I, 14.

[4] L'inscription est ainsi conçue : « [Gon]dabadus rex clementissimus emolumento proprio spatio multiplicato. » Déchiffrée par Ed. Mallet, elle a été reproduite par Bordier et Charton dans leur curieuse et savante *Histoire de France*. Paris, 1859, p. 115. *Regeste genevois*, de Le Fort et Lullin, 17.

sueurs les contrées arrosées par le Nozon, l'Orbe et le lac de Joux. Les anachorètes ou solitaires sont les précurseurs des moines ou cénobites (c'est-à-dire des religieux qui vivaient en communauté). Les premiers moines aussi maniaient la hache et la bêche. Ces mots : « *Prie et travaille,* » gravés plus tard au frontispice des couvents de l'ordre de Saint-Benoît, sont la devise de tous les premiers cloîtres et justifient le beau nom de *maisons de Dieu* et d'*hommes de Dieu* donné par le siècle à ces saintes demeures et à leurs nobles hôtes.

La nièce de Gondebaud, Sédéleube, sœur de Clotilde, reine des Francs, passe pour avoir fondé à l'endroit où est aujourd'hui l'Église russe, à Genève, une église qui devint un couvent de l'ordre de Cluny au Xme siècle. Mais le monastère le plus important est celui que Sigismond avait fondé ou restauré à Agaune. Plusieurs centaines de moines étaient attachés à ce cloître dont les voûtes devaient retentir de la *psalmodie perpétuelle* instituée par Sigismond. A cet effet, une règle nouvelle dispensait les moines de tout travail manuel et les livrait aux loisirs de la vie purement chorale et contemplative.

Le couvent de Saint-Maurice est le plus ancien cloître de l'Helvétie et le berceau de l'institution monastique dans notre pays, où l'on comptera un jour près de trois à quatre cents maisons religieuses. Saint-Maurice était aussi une école en renom, fréquentée par des jeunes gens des premières familles de la Gaule. Les moines Achivus et Faustus fondent la littérature chrétienne et légendaire en retraçant les vertus de leurs premiers abbés, de Sévérin entre autres, qui étonna de ses cures merveilleuses la cour de Clovis. La légende, nous le répétons, n'est pas de l'histoire, mais elle la complète souvent et rend souvent mieux la physionomie et la couleur d'une époque; on a pu dire en ce sens qu'elle était plus vraie que l'histoire; cette dernière, au reste, était aussi cultivée à Agaune.

5. Loi Gombète. — Beau rôle de l'Église à cette époque.

La loi Gombète, dont nous allons parler tout à l'heure, est le principal monument que nous ayons de la civilisation des Burgundes. De leur langue, nous n'avons d'autres données que certaines expressions de ce code, les inscriptions gravées sur les tombeaux, les armes et les bracelets, agrafes et autres objets de parure qu'on y a découverts [1].

[1] Troyon, *Les tombeaux de Bel-Air.* — Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses.* — Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz.* Zurich, 1873.

Mais les affinités de l'idiome burgunde avec les autres dialectes germaniques, le gothique, par exemple, ne permettent pas souvent de distinguer avec précision ce qui est burgunde proprement dit[1]. L'art de ce peuple offre plus d'une réminiscence d'ornementation gallo-romaine[2]. Mais les restes d'architecture qu'on trouve à l'abbaye de Saint-Maurice en Vallais et à la Baume dans le canton de Vaud allient la symbolique chrétienne (le cep et le poisson), avec les entrelacs de l'art germanique et scandinave, pareils à ceux qu'offre le village nommé Borgund, en Norwége. Quant à la tour ronde d'Orbe qui a été attribuée aux Burgundes, ce curieux monument du moyen âge ne remonterait qu'au XIIme siècle[3]. En somme, il ne se serait conservé dans notre pays aucun édifice de quelque importance qu'on puisse avec certitude rattacher à l'époque burgunde[4].

Au titre de civilisateur, Gondebaud voulut joindre celui de législateur de son peuple.

Lorsque ce prince monta sur le trône, les Burgundes, pareils aux autres peuples barbares, ne possédaient que des coutumes et n'avaient aucune loi écrite. Dès la seconde moitié de son règne, le fils de Gundioc fit rédiger un code, publié en partie en 501, et promulgué en entier par Sigismond en 517.

La supériorité de ce code sur les autres lois germaniques a été reconnue par tous les publicistes[5]. La loi Gombète, tel est le nom donné à la loi de Gondebaud, révèle déjà, dès la préface noblement écrite qui l'accompagne, des principes d'ordre, d'équité, de justice et de raison politique très-rares à cette époque[6]. Cette loi prescrivait entre autres que chacun serait jugé par ses pairs, et renfermait ainsi en germe l'institution du *jury*. Plus humaine que les autres lois barbares, elle

[1] Voir la remarquable dissertation de Wilhelm Wackernagel, *Sprache und Sprachdenkmäler der Burgunder*, en appendice à l'ouvrage cité de Binding.

[2] Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, I, 233.

[3] Hochfeld, *Geschichte der Architectur in Deutschland.*

[4] Rahn, 15.

[5] De Montesquieu à Sismondi, Savigny (*Histoire du droit romain dans le moyen âge*, II, 1-4). La priorité d'âge du code burgunde est également reconnue par ces publicistes. La loi des Allemannes, par exemple, ne commence à être rédigée que sous Clotaire Ier (558-561).

[6] Voici cette préface :

« Le très-glorieux roi des Burgundes, après avoir, pour l'intérêt et le repos des « peuples, réfléchi mûrement à nos constitutions et à celles de nos ancêtres, et à « ce qui, dans chaque affaire, convient le mieux à l'honnêteté, la règle, la raison « et la justice, nous avons posé tout cela avec nos Grands réunis, et autant de notre « avis que du leur nous avons établi ces statuts. » La loi Gombète porte la signature de 32 comtes burgundes.

mettait sur la même ligne le Romain et le Burgunde et empêchait, dit un chroniqueur presque contemporain, que l'indigène ne fût comme ailleurs opprimé par le barbare[1]. Elle punissait quiconque refusait le gîte et le couvert au voyageur. La femme, injustement exclue de la succession par la loi franque, était habile à succéder d'après la loi burgunde[2]. Le mélange de barbarie et de civilisation s'y trahit par plusieurs dispositions bizarres et cruelles. Ainsi celui qui vole un épervier est condamné à se laisser manger par l'épervier sur le corps six onces de chair. La composition (Wehrgeld), ou rachat des crimes à prix d'argent, est inscrite dans la loi burgunde comme dans tous les autres codes de l'occupation germanique[3]. L'homme riche disposait ainsi à son gré des oreilles, des membres et de la vie de ses semblables.

On trouve également dans la loi Gombète les épreuves judiciaires et l'institution du *duel*. Accusé et accusateur combattaient en champ clos devant le juge. Le vainqueur était censé avoir soutenu la cause légitime. La foi naïve de ce temps s'imaginait que Dieu ferait plutôt un miracle que de laisser succomber l'innocence. De là le nom de jugement de Dieu, que le peuple donnait à ces épreuves et à celles qui avaient lieu par l'eau, le feu, la croix. Le clergé romain, et l'évêque Avitus en particulier, firent tous leurs efforts pour abolir cette législation barbare. « Il « n'y a pas plus de mal, » répliquait Gondebaud, « à terminer les « différends des particuliers par le duel que les conflits des rois par « la guerre. David ne tua-t-il pas Goliath en combat singulier ? »

Tout irrationnel et inique que fût le duel judiciaire, il eut cependant pour avantage de mettre un frein au droit du plus fort (Faustrecht) et aux vengeances atroces qui se commettaient auparavant. L'humanité, d'ailleurs, ne gagna pas grand'chose à la suppression des épreuves judi-

[1] Grégoire de Tours.

[2] La loi des Allemannes n'excluait pas entièrement les femmes, mais celles-ci ne pouvaient hériter que les biens meubles (Bluntschli, *Histoire de Zurich*, p. 20).

[3] La composition pour le meurtre était fixée comme suit :

150 sous pour un noble :
150 « « un orfévre distingué ;
100 « « un médecin ;
70 « « un homme libre du commun ;
60 « « un serf employé comme homme de confiance ;
50 « « un forgeron ;
30 « « un serf laboureur, porcher.

Comme on le voit, la valeur d'un homme se mesurait à la fois sur son rang et sur son utilité présumée dans la société barbare. Voir l'analyse détaillée de la loi Gombète dans l'*Histoire de la civilisation en France*, par Guizot, I, 370.

Dans la loi des Allemannes, le tarif était beaucoup plus élevé. Voir l'ouvrage cité de Bluntschli, p. 12 à 15.

ciaires. Quand le combat judiciaire fut aboli, la torture, réservée jusque-là aux esclaves, s'étendit aux hommes libres [1].

La loi Gombète renferme aussi quelques dispositions relatives aux *serfs*, nom sous lequel ou désigne au moyen âge les hommes qui étaient la propriété d'un autre et que l'antiquité désignait sous le nom d'esclaves [2]. Si la fille d'un homme libre s'oubliait avec un serf, elle était condamnée au dernier supplice. Si les parents s'opposaient à la sentence, la malheureuse devenait esclave publique.

Le serf de la condition la plus misérable (mancipium) était puni de mort pour le vol d'un bœuf ou d'un cheval. Il recevait trois cents coups de fouet pour un vol de cochon, de brebis, de chèvres ou d'un rucher d'abeilles.

L'homme libre qui se laissait aller à donner des lettres de recommandation à un serf fugitif (comme l'apôtre saint Paul l'avait fait pour l'esclave Onésime), s'exposait à avoir la main coupée. L'esclave fugitif avait également la main coupée et recevait, en outre, trois cents coups de fouet.

Ces dispositions inhumaines prouvent combien la condition des serfs était encore misérable. Le christianisme, en proclamant la doctrine que « tous les hommes sont frères et qu'ils sont tous fils d'un même père « qui est Dieu, » avait cependant beaucoup amélioré les rapports des maîtres et des esclaves. L'Église, il est vrai, n'abolit pas la servitude; elle posséda même, comme l'État, beaucoup de serfs. Mais elle corrigea la loi par l'application qu'elle en fit et traita ses serfs avec tant de douceur que chacun désirait être l'homme de l'Église plutôt que d'un seigneur séculier. A l'influence de l'exemple, l'Église joignit l'autorité de ses décrets. Elle commença par ôter aux maîtres le droit de vie et de mort que la loi ancienne leur attribuait sur leurs esclaves. Le concile d'Épaone, convoqué par le roi Sigismond (517) et auquel assistèrent les évêques d'Octodure, de Genève, d'Avenches et de Vindonissa, prononça l'excommunication contre quiconque mettrait un serf à mort sans l'intervention du juge. Ce même concile d'Épaone s'opposait à l'affranchissement des serfs et décrétait ce qui suit : « Qu'un abbé « n'affranchisse pas ses serfs; car il paraît injuste que tandis que « des moines sont assujettis chaque jour au travail des mains, leurs « serfs puissent jouir du repos de la liberté. » Au temps de Charle-

[1] Sismondi, *Histoire des Français*, I, 214.

[2] Si l'on cherche à préciser cette différence, on trouvera que *l'esclavage* antique subordonnait l'homme à l'homme, pendant que le *servage* asservit l'homme à la terre.

magne la vente personnelle des serfs fut interdite. Enfin l'Église ouvrit ses rangs aux hommes de cette condition comme aux autres et l'on vit des serfs parvenir à l'épiscopat. « L'Église seule, » dit M. Guizot, « exerçait un pouvoir moral. On doit en effet au clergé de cette époque « une foule d'institutions bienfaisantes. » Les nombreux *jours de fêtes*, qui dans la suite des temps ont pu être nuisibles au travail et aux bonnes mœurs, étaient alors autant de jours de repos pour l'homme condamné aux durs travaux de la glèbe. Des *hôtels-Dieu* ou hôpitaux recueillirent le malade et l'infirme. Les *enfants trouvés* excitèrent la sollicitude des évêques[1]. Le *droit d'asile* ouvrit aux opprimés de tous genres un refuge contre l'oppresseur. Dans les siècles postérieurs, la *trêve de Dieu*, ou défense de faire la guerre en certain temps de l'année. sous peine d'excommunication, mit le champ du laboureur à l'abri des ravages continuels et vint compléter le système des institutions protectrices établies par l'Église en faveur des classes souffrantes et laborieuses. Mais le plus grand service peut-être que rendit le clergé à la civilisation et à l'humanité, ce fut de réhabiliter par son propre exemple le travail des mains et le labourage en particulier. Aussi avait-on soin de ne pas placer la tenue des conciles dans le temps des moissons et des autres travaux de la campagne.

6. Origine et premier développement de la féodalité.

Le vaste système d'organisation sociale et juridique qu'on nomme la féodalité n'atteignit son complet développement que sous la domination franque. Mais, comme on l'a vu par ce qui précède, l'origine de cette institution remonte probablement aux premiers peuples germaniques qui l'apportèrent des forêts de leur terre d'origine[2]. A leur arrivée sur le sol de l'Helvétie, les Germains (Allemannes et Burgundes) connaissaient déjà les trois classes de personnes qui constituèrent, après l'occupation, la société féodale, savoir : les HOMMES LIBRES, les VASSAUX et les SERFS.

[1] L'évêque de Vaison intervint en leur faveur auprès du roi Sigismond. Voir Jahn, qui cite le titre 109 de la loi burgunde du 8 mars 516.

[2] On a cherché l'origine de la féodalité chez les Romains, parce que les Romains, entre les hommes libres et les esclaves, avaient une sorte de fermiers à bail perpétuel nommés colons. On a même voulu ces derniers temps assigner à la féodalité une origine celtique. Les Celtes, comme le prouve l'histoire d'Orgétorix, avaient aussi des vassaux et des esclaves. Hellwald (*Culturgeschichte*) fait dériver la féodalité du bénéfice, et le servage de la clientèle des Romains.

L'époque féodale a été particulièrement éclairée par un savant français, M. Guérard (*Polyptique d'Irminon*) et par les savants suisses Von Arx, Zellweger, Hisely, Gingins, Édouard Secrétan, Matile.

Chacune de ces classes se subdivisa après l'occupation en un grand nombres d'autres, trop longues à énumérer en détail. Les hommes libres de diverses catégories peuvent cependant être rangés dans les trois ordres suivants :

I. Les hommes libres qui avaient *propriété, liberté* et *juridiction* ou autorité;

II. Les hommes libres qui avaient *liberté, propriété,* mais non *juridiction;*

III. Les hommes libres qui n'avaient ni *juridiction,* ni *propriété,* mais seulement la liberté personnelle[1].

Les HOMMES LIBRES de la première classe ou propriétaires fonciers, riches et puissants, formaient la haute noblesse. Leurs terres, franches de toute obligation, portaient le nom d'*alleux* (de l'ancien nom allemand Allod), par opposition aux terres tributaires dont nous parlerons tout à l'heure et qui portaient le nom de *fiefs* (du mot allemand Fe-od). Les petits propriétaires ou tenanciers libres sont souvent appelés dans les chartes bonshommes, prud'hommes, paysans, patriotes et *landsassen.*

Les vassaux nommés encore leudes, fidèles, feudataires, en allemand *lehnmann* et en latin *liber miles,* étaient également des hommes libres de race, mais qui avaient aliéné leur liberté en s'attachant et en s'inféodant en quelque sorte (comme on disait) à un chef ou seigneur plus puissant qu'eux, dont ils devenaient les hommes liges[2] et dont ils avaient pris l'engagement de faire toutes les guerres privées ou personnelles.

Avant l'occupation, les chefs barbares avaient la coutume de récompenser leurs vassaux par des dons en chevaux et en armes. Après l'occupation, ils y substituèrent des fonds de terre accordés à titre viager ou perpétuel, mais toujours révocables et soumis à certaines conditions, comme celle de combattre sous le drapeau de leur *suzerain* avec un nombre fixé d'hommes d'armes. Ces terres ainsi octroyées s'appelaient *fiefs, bénéfices, tenures* (de tenir en fief). On donnait le nom d'*investiture* à l'acte par lequel un roi ou un seigneur mettait en possession son vassal, et *hommage* à l'acte par lequel le vassal reconnaissait tenir le fief de son suzerain et témoignait en même temps par serment vouloir lui

[1] Une autre distinction fondamentale et plus pratique encore a été faite : c'est qu'il n'y avait en réalité que deux classes, ceux qui étaient soumis au droit coutumier, local et particulier (Hofrecht), et ceux qui étaient régis par le droit commun et public (Landrecht, Volksrecht). Les premiers étaient justiciables du seigneur et de ses baillis ; les seconds des magistrats et de l'autorité publique.

[2] Hommes liges ou dépendants d'autrui, liés à autrui. On donnait aussi ce nom aux serfs.

demeurer fidèle en tout ce qui concernait les obligations du feudataire. L'hommage *simple*, c'est-à-dire rendu par un seigneur à un autre, se prêtait debout, l'épée au côté ; l'hommage *lige*, c'est-à-dire rendu par un homme libre, mais sans terre jusque-là, se prêtait sans armes, à genoux devant le suzerain et souvent même en tenant en main une motte de terre, symbole du fief que le vassal recevait en mouvance.

Les SERFS ou hommes en puissance d'autrui (Leibeigene) étaient soumis à des conditions très-inégales et très-diverses. Le sort de ceux qui étaient attachés au service particulier de leur maître et remplissaient auprès de lui des postes de confiance (ministériaux), différait extrêmement de celui des serfs *attachés à la glèbe*. Les premiers s'élèvent souvent à la classe des hommes libres et même formèrent la petite noblesse dans la suite des temps.

Aux seigneurs, plein pouvoir était laissé d'imposer à leurs serfs (Leibeigene), telles corvées ou redevances qu'il leur plaisait, de les échanger ou vendre avec ou sans leur manse, jusqu'au moment du moins où une influence morale supérieure parvint à faire cesser entièrement ce déplorable trafic. Les serfs ou serves qui, après s'être mariés, s'établissaient hors de leurs seigneuries, pouvaient être repris par leurs maîtres avec leurs enfants et tout ce qu'ils possédaient. Ils ne jouissaient d'aucun droit civil, ne pouvaient faire aucun contrat, ni se marier, ni s'amasser un pécule sans le consentement du seigneur. La classe des serfs la plus à plaindre était celle que les chartes appellent *corvéable, taillable* et *mainmortable* [1], *à merci et à miséricorde.*

La loi allemannique fixe comme suit la redevance des serfs : 13 pots de bière, 2 livres de pain, 1 cochon de la valeur de 12 pfenning, 20 œufs et trois jours de corvée par semaine que les hommes acquittaient

[1] *Mainmorte* ne signifie pas que le seigneur avait le droit de couper la main à son serf, comme l'a dit un écrivain suisse, mais qu'il n'avait pas la *main libre*, c'est-à-dire la faculté de tester et de disposer de sa succession (Hisely, *Introd. à l'histoire de la Gruyère*, p. 316). De la mainmorte découla le *droit d'échute* qui, à la mort d'un serf de cette classe, faisait passer ses biens au seigneur, censé le propriétaire de tout ce qu'il laissait après lui. Le droit de *meilleur catel*, qui accordait au seigneur la meilleure pièce de bétail, comme à Stanz, ou le meilleur habit du mort comme à Appenzell, était déjà un adoucissement an *droit d'échute* ou *de complet héritage*. Le fameux droit du seigneur, dont on a essayé de nier l'existence, existait, selon la tradition, en plusieurs endroits des Grisons et du Vallais entre autres. L'*Histoire du Vallais*, du P. Furrer, mentionne une tradition relative à douze jeunes gens de la contrée qui, le jour où ils devaient payer le honteux tribut, tuèrent les tyrans et s'enfuirent au delà de la montagne au lieu nommé *Urnafas*, où ils s'établirent avec leurs femmes. Les mœurs et la langue de cette peuplade trahissent leur origine allemande (Voir Furrer, *Histoire du Vallais*, I, 237).

par leur travail dans les champs, les femmes en tricotant et tissant pour le seigneur.

Tout autre était la condition des serfs appelés *colons*. Ceux-ci jouissaient de tous leurs droits civils, pouvaient tester, contracter, se marier librement. Mais ils n'en demeuraient pas moins attachés à la glèbe et vendables avec le sol du manse auquel ils étaient indissolublement liés. Les colons du roi nommés *fiscalins* (hommes du fisc) et ceux de l'Église (gens de la maison de Dieu), se trouvèrent dès le début dans une position plus avantageuse que les autres. Ils participaient entre autres à l'exemption des impôts ou immunités dont jouissaient les terres royales ou ecclésiastiques. Moyennant un cens très-léger, une motte de beurre, par exemple, ou un chapon, les colons jouissaient souvent d'un terrain considérable et de la pleine propriété de leurs biens meubles ou immeubles.

L'étendue de terre accordée à un colon par le seigneur était ordinairement de 40 arpents et formait ce qu'on appelle le *manse* (Hube en allemand). En plusieurs endroits le seigneur fournissait aux colons le bois de construction, une étable, une charrue, un chariot, les graines, une hache, une échelle, les premières vaches, les premiers porcs avec leurs petits, et, pour la basse-cour, le coq et les poules.

Il ne faut pas confondre les censitaires de cette espèce avec les Lides, *Colliberts* ou *Halbfreien* (demi-libres), *censitaires libres de leur personne*, qui s'étaient mis de plein gré sous la protection d'un seigneur ou d'une abbaye ou qui en avaient accepté des tenures serves, c'est-à-dire sujettes à des prestations serviles. Ceux-ci sans doute devaient aider les gens de l'abbaye au temps des foins, des moissons, de la vendange, etc., mais ils restaient libres de corps et pouvaient se transporter où bon leur semblait après avoir abandonné leur manse ou tenure, à moins que leur maître ne parvînt, à force de ruse et de violence, à les confondre avec le serf proprement dit, en s'étayant du principe que « l'air rendait serf, » comme cela eut lieu dans plusieurs seigneuries, au milieu des troubles qui suivirent le règne de Charlemagne.

Pendant toute la première partie de l'époque carlovingienne, les petits tenanciers libres forment la masse et le nerf de la nation. « Quand vos ancêtres vinrent au pays, » dit le *Miroir de Saxe* (code rédigé par Eik de Repgow, gentilhomme d'Anhalt au commencement du XIIIme siècle) « ils étaient tous Francs. Dans l'ancienne loi, aucun n'était lige. »

L'homme libre était aisé à reconnaître à sa longue barbe et à ses cheveux longs. Seul il avait le droit de porter la lance, l'épée et le bou-

clier. Le serf ou vilain[1], la tête rasée, n'avait d'autres armes que le couteau ou le bâton ferré pour défendre l'approche de sa case aux loups et autres bêtes fauves. Les autres prérogatives de l'homme libre consistaient dans la pleine jouissance des droits civils et politiques. Il assistait aux assemblées nationales, siégeait avec ses pairs dans les assises et plaids qui se tenaient sous la présidence du comte provincial (landgraf) ou de son délégué (landrichter). Ce tribunal, qui s'assemblait ordinairement sous un vieil arbre (comme dans l'allée des Tilleuls à Zurich, sous le tilleul d'Altorf et le chêne de Glaris), jugeait sur les biens, la liberté, la vie. Lorsque le comte convoquait les assises, il faisait planter une perche surmontée d'un chapeau ou d'une bannière, symbole de l'autorité féodale.

Justiciers en temps de paix, les comtes provinciaux et de dixains ou districts, devenaient en temps de guerre chefs des hommes d'armes de leur ressort. Chaque dixain ou district fournissait 100 guerriers que le comte de district amenait au comte de province. Celui-ci, chef de dix districts, conduisait à l'armée royale 1000 hommes commandés par le duc. Les seigneurs et autres hommes libres riches étaient à cheval; les simples censitaires et tenanciers formaient l'infanterie. Il en fut ainsi tant que les petits propriétaires conservèrent leur patrimoine et leur indépendance.

[1] Ce mot n'avait dans l'origine aucune acception blessante et désignait l'habitant de la *villa*, du *village* (Villanus Villicu). Il en est de même de *manant*, habitant d'un manse.

CHAPITRE V

DOMINATION FRANQUE

(DE 536 A 920)

1. Le roi Gontran et l'évêque Marius.

Les Burgundes et les Allemannes, privés de leur indépendance, cherchèrent une diversion dans des guerres d'outre-mont tentées au profit d'autres peuples germaniques. Ils combattirent sous les drapeaux des Ostrogoths ariens d'Italie, menacés à la fois par les Grecs de Constantinople et par le soulèvement de leurs sujets italiens et catholiques. Dans une de ces expéditions, les Ostrogoths et leurs farouches auxiliaires ayant pris la ville de Milan, y massacrèrent 30,000 personnes de tout âge et de toute condition (539). Le secours des Allemannes, des Burgundes et des Francs ne fut cependant pas assez fort pour empêcher la chute de l'empire des Ostrogoths, qui tomba sous les coups des généraux de l'empereur grec Justinien. De 70,000 Francs et Allemannes qui avaient passé les Alpes en 553, aucun, dit-on, ne revint dans son pays. Ceux qui avaient échappé au glaive des Grecs périrent par les épidémies. L'Italie avait déjà commencé à être le tombeau des Allemands.

A peine maîtres de l'Italie, les Grecs furent troublés dans la possession de ce pays par l'arrivée des Lombards, peuple venu des bords de la Baltique (568), bien moins civilisés que les Burgundes avec lesquels on prétend qu'ils avaient une parenté d'origine. Pendant sept ans, ils remplirent l'Italie et les pays voisins de leurs rapines et de leurs brigandages.

La Bourgogne transjurane (nom sous lequel nous avons vu qu'on désignait l'ancienne patrie des Helvètes et des Vallésiens), ne fut pas épargnée. L'abbaye de Saint-Maurice, en particulier, eut beaucoup à souffrir des incursions de ce peuple qui jetait ses essaims sauvages le long de la vallée du Rhône. A la fin cependant, Theudfrid, patrice de ces contrées pour Gontran, roi d'Orléans et de Burgundie, parvint à en débarrasser la contrée; il tailla en pièces une partie des Lombards

près de Bex (574). Mais le malheureux Theudfrid, accusé de conspirer contre le roi, fut mis à mort. Son accusateur Kariat, simple homme d'armes de Gontran, obtint pour prix de sa délation l'épiscopat de Genève. Les rois barbares disposaient assez souvent ainsi des évêchés comme de simples fiefs, contrairement à la loi canonique qui prescrivait que « nul ne fût élu évêque qu'il n'eût été postulé comme tel et agréé « par le peuple et le clergé. » Car tel était le droit commun de l'Église, du VIme au XIIme siècle.

Le règne de Gontran fut du reste assez favorable à la Transjurane. Il répara les routes romaines, construisit des hospices pour les pèlerinages (celui du Saint-Bernard entre autres), des hôtelleries pour les voyageurs. La basilique de Saint-Pierre à Genève, construite par Gondebaud, s'étant écroulée, Gontran la fit rebâtir en pierre (entre 563 et 593). La protection de ce monarque s'étendit aussi à la contrée du Léman et au noble prêtre Marius ou Saint-Maire, premier évêque de Lausanne.

Marius, Gallo-Romain d'origine, était né de parents nobles à Autun (vers 530). Évêque d'Avenches depuis 573, il contribua à la fondation de Payerne et à l'agrandissement de Lausanne, après y avoir transféré le siége épiscopal (entre 586 et 593). Il mourut après vingt ans d'épiscopat, le 31 décembre 592.

Marius était un contemporain du célèbre chroniqueur des Francs, Grégoire de Tours, avec lequel il a plus d'une analogie.

La vie de Marius nous offre une image touchante des vertus apostoliques de la primitive Église. Ce saint prélat partageait son temps entre la culture de ses champs et les fonctions du sacré ministère. Puis, rentré dans la métairie qui lui servait de demeure, il sculptait, de ses mains vénérables, des vases de bois pour ses autels ou rédigeait sa chronique, indication exacte, mais malheureusement trop abrégée des événements de son siècle. La chronique de Marius commence vers l'an 455 et finit vers 581.

Parmi les faits curieux mentionnés par l'évêque chroniqueur, figure l'éboulement du mont Tauretune, qui tomba avec un fracas épouvantable dans les eaux du Rhône et engloutit dans les décombres le bourg d'Octodure (Martigny) et tous ses habitants. A Genève même, le Rhône rompit le pont, et plusieurs personnes perdirent la vie (563).

Le fléau de la guerre civile se joignit aux révolutions de la nature. « En cette année, » dit l'évêque Marius, « les moines d'Agaune, « excités par l'esprit de colère, cherchèrent à tuer pendant la nuit « l'évêque Agricola qui s'était retranché dans l'église avec les clercs et

« les citoyens. Les portes furent forcées et beaucoup de citoyens « blessés » (565). La chronique ne nous apprend pas les causes de cette collision sanglante. Mais il se peut qu'il faille déjà y voir un exemple des luttes assez fréquentes au moyen âge, que soutinrent les cloîtres jaloux de leurs immunités et de leur indépendance contre les évêques qui voulaient les soumettre à leur juridiction.

Vingt années après cet événement, sous l'évêque Héliodore, le siége épiscopal fut transporté d'Octodure à Sion (avant 585)[1].

2. Crimes et chute des Mérovingiens.

Les Mérovingiens, ainsi nommés de Merovée, aïeul de Clovis, régnèrent pendant deux siècles et demi sur les Francs et l'Allemagne; mais si l'on en excepte deux ou trois princes passables, l'histoire de cette première race n'est guère qu'un tissu d'atrocités et de perfidies. « Les Mérovingiens, » dit Jean de Muller, « sont les Atrides de leur « époque[2]. »

Deux femmes, Brunehaut, reine d'Austrasie (France orientale), et Frédégonde, reine de Neustrie (France occidentale), jouèrent le principal rôle dans ce drame lugubre. En moins de trente ans (de 568 à 597), dix princes du sang de Clovis périrent victimes de leurs haines impitoyables. Rassasiée de vengeance sans être assouvie, Frédégonde mourut de mort naturelle dans son lit (597). Délivrée de sa rivale, Brunehaut régna encore bien des années sur l'Austrasie et la Bourgogne. Son favori Protadius, Romain d'origine, gouvernait la Burgundie transjurane et le pays de Scodingen (Salins), en qualité de patrice (605). Un seigneur burgunde, nommé Welf, indigné de la faveur accordée à cet étranger, excita un tumulte dans lequel Protadius perdit la vie. Brunehaut vengea la mort de son favori par celle du meurtrier et nomma patrice Wendelin, qui se fixa comme ses prédécesseurs à Orbe dans la Transjurane (610). La reine vint s'établir auprès de Wendelin avec sa nièce Theudelane. Mais le comte franc Erpon, que Clotaire II avait fait duc ou patrice, s'empare du château d'Orbe et livre Brunehaut aux soldats de ce prince, fils de Frédégonde et héritier de ses vengeances. Cette reine sexagénaire, aïeule, mère et sœur de tant de rois, fut traînée devant les guerriers francs, puis promenée sur un âne et attachée à la queue d'un cheval qui lui mit les membres en pièces (613).

[1] Gremaud, *Catalogue des évêques de Sion. Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, XVIII, 495.

[2] Muller, *Histoire de la Confédération*, traduite par Monnard, I, p. 37.

Un autre ennemi de Brunehaut, Aléthée, avait obtenu le titre de patrice des Alpes vallaisannes. Mais mécontent du partage, ce dernier assassine Erpon, et, son audace croissant avec le succès, il songeait à se faire couronner roi des Burgundes. L'évêque de Sion, Leudmond, entra dans le complot ; il chercha à gagner la reine Bertrade, femme de Clotaire II, en lui disant que les astres annonçant la mort prochaine de son mari, elle ferait prudemment d'épouser Aléthée et de se retirer à Sion, sa ville épiscopale et qui était très-sûre. Cette princesse, fidèle à son mari, eut horreur de la proposition et la révéla, les larmes aux yeux, à Clotaire. Aléthée, saisi par ordre du roi, eut la tête tranchée. Par respect pour la dignité épiscopale, on se contenta de confiner Leudmond dans son diocèse, en le menaçant du sort d'Aléthée s'il se rendait capable d'un nouvel attentat (entre 613 et 616).

Ces détails sont extraits de l'instructive chronique composée par Frédégaire ou Frédegher, écrivain contemporain, dont certain passage relatif à Aventicum a donné à penser qu'il avait reçu le jour aux environs de cette ville et qu'il était moine dans quelque couvent de l'Helvétie burgunde[1].

Frédégaire est le premier auteur qui ait parlé du lac de Thoune, appelé par lui *lacus Dunensis*. Le nom de lac Léman était employé par Grégoire de Tours et avait remplacé celui de lac *Lousonna* ou Lausanne de l'époque romaine.

Le même annaliste nous apprend que pendant les guerres des rois d'Austrasie et de Neustrie, les Allemannes de l'Helvétie orientale marchèrent contre les Transjurains, les battirent à Wangen près de Berne, pillèrent et dévastèrent le territoire d'Avenches (610). La différence de langue, résultat de la fusion des Burgundes avec les Gallo-Romains, mettait aux prises les deux races allemande et romande que séparait un ruisseau, le ruisseau de Chandon, à mi-chemin de Payerne et de Fribourg. Pour calmer les esprits de la noblesse burgunde, toujours prête à se soulever, le roi Clotaire II décida, dans une grande assemblée tenue à Paris (614), que tous les juges et gouverneurs seraient pris dans le pays même[2].

Il y eut cependant encore beaucoup plus d'un soulèvement partiel ou général contre les Francs sous la dynastie de Clovis, surtout à la fin de son règne.

Les premiers des Mérovingiens avaient été perfides et cruels. Les

[1] La chronique de Frédégaire va de 554 à 641. Elle a été traduite en français par M. Guizot, dans sa *Collection des historiens de France*.

[2] Jahn, II, 473.

derniers princes de cette race sont flétris dans l'histoire du nom de *rois fainéants*. La puissance et les richesses passèrent alors entièrement entre les mains de la famille d'Héristal.

Un prince de cette maison, Charles-Martel, avait vaincu 300,000 Arabes à Poitiers et sauvé la chrétienté d'une invasion musulmane (732). Il se contenta cependant du simple titre de *maire du palais*, sous lequel il gouvernait le royaume au nom des Mérovingiens. Mais Pepin le Bref, son fils, osa davantage: soutenu par les évêques et les grands, il détrôna le dernier roi et prit la couronne royale (752). Le pape Étienne II vint lui-même la lui poser sur la tête, à Saint-Denis, près de Paris (754). Pepin, en échange, protége le pape, bat les Lombards qui l'inquiétaient dans Rome, et, abusé par la *fausse donation de Constantin*, accorde au pontife un territoire considérable aux environs de la ville éternelle. Telle fut l'origine de la dynastie carlovingienne en France et de la puissance temporelle des papes en Italie (755).

Pepin le Bref est aussi célèbre dans l'histoire de notre pays par plusieurs faits importants dont le premier fut la suppression de la dignité ducale chez les Allemannes et de celle de patrice des Burgundes.

La cause en fut l'humeur remuante de ces chefs, qui cherchaient toujours à se rendre indépendants. Son père et son grand-père avaient déjà eu à lutter contre les ducs Gottfried et Lantfrid; lui-même avait été obligé de prendre les armes contre Diebold, fils et héritier de Leutfrid. La suppression du duché de Souabe ou d'Allemannie eut lieu aux grands plaids de Canstadt, près Stuttgard (746). Carloman, frère de Pepin le Bref, remplaça le duc et les patrices par des surintendants royaux, temporaires et révocables selon le bon plaisir du monarque des Francs.

Du temps de Pepin date probablement la division en comtés provinciaux ou landgraviats (en allemand Gaue), subdivisés en comtés de districts ou dixains. On a à tort attribué à ce prince ou à sa femme Bertrade la fondation de la première église de Saint-Ours à Soleure et l'origine du château de Bipp, siége du comté de ce nom, situé entre Soleure et Berne[1]. Dans les guerres fréquentes des rois francs contre les Allemannes, les premiers s'emparèrent de contrées entières et les réunirent à la couronne ou en disposèrent en faveur des nobles ou des fondations religieuses[2].

[1] Le château de Bipp ne date que du XIIIme siècle, et le *comitatus pipinensis* est tout à fait problématique, selon Albert Jahn. *Der Kanton Bern*, 1850, 480.

[2] Georges de Wyss, Die Abtei Zurich, dans les *Mittheilungen*, 1851, VIII, p. 12.

3. Les missionnaires d'Irlande. — Progrès de la civilisation chrétienne aux VIIme et VIIIme siècles.

Malgré les efforts de l'évêque de Vindonissa qui, à partir de la fin du VIme siècle prend le titre d'évêque de Constance (vers 590), beaucoup d'Allemannes idolâtres et superstitieux continuaient à adorer le dieu Wodan au sein des rochers et des forêts dont ils étaient environnés. A peine trouvait-on çà et là quelques champs cultivés dans la Thurgovie, et l'aspect d'une chapelle annonçait-il la présence d'un prêtre et d'une petite communauté chrétienne. Tout à coup, c'était en 610, parurent au bord du lac de Zurich des hommes extraordinaires ; ils venaient du lointain rivage d'Irlande, île bénie, où s'était conservé intact le précieux dépôt de la foi et de la civilisation. Le chef de ces druides chrétiens, Columban, moine de Bangor, avait fait un séjour de vingt ans dans la Gaule et s'était signalé par d'immenses travaux de défrichement et de prédication apostolique (590-610).

La récompense de tant de bienfaits fut celle des grands hommes, la persécution. Proscrit par la reine Brunehaut, dont il avait eu le courage de flétrir les crimes, Columban passa trois années dans l'Helvétie (610-613) et n'y laissa pas de moindres traces de son séjour que dans les Gaules. On peut blâmer le zèle excessif avec lequel Columban et ses compagnons jetèrent au lac les statues de Wodan et mirent le feu à son temple au village de Tuggen. Mais aussi que d'institutions remarquables nées de l'ardeur et du dévouement de ces apôtres : Mérerau, le plus ancien cloître de la Germanie, aux confins de la Suisse et de la Bavière, Saint-Gall, Dissentis, Fuessen, Kempten, Schœnenwerth, Wangen dans la Marche, entre Schwyz et Saint-Gall, ce ne sont là que quelques-unes des fondations de Columban et de ses disciples dans l'Helvétie orientale. Mais de nouvelles persécutions atteignirent l'illustre missionnaire, obligé de sortir de l'Helvétie pour échapper aux vexations du duc d'Allemannie, Gonzo, qui trouvait que ses défrichements nuisaient aux chasses royales. Selon un biographe, deux des missionnaires auraient même été tués par les soldats du duc. « Ce pays est une conque d'or, » dit alors Columban, « mais pleine de serpents. « Fuyons, mais ne nous attristons pas, Dieu nous aidera. »

En quittant l'Helvétie, Columban dirigea ses pas vers l'abbaye de Bobbio, fondée par lui en Italie dix ans auparavant (602), et y finit ses jours le 21 novembre 615, donnant sans cesse l'exemple vivant de la règle qu'il avait tracée à ses moines et qu'il a résumée en ces paro-

les : « Il faut chaque jour lire, prier et travailler des mains. »

Le plus illustre des colons irlandais, après Columban, fut Gall, l'apôtre et le défricheur des rives du Grand-Lac (614). Témoin de ses travaux, le peuple, réuni un jour à Constance pour l'élection d'un évêque avec les grands et le clergé, s'écria : « Nous voulons Gall, car « c'est un homme versé dans les saintes Écritures, pratiquant la justice, « chaste de corps, doux et humble de cœur, le père des malheureux. » Le clergé et les grands s'associèrent au vœu du peuple, et le duc Gonzo, devenu plus humain à ce qu'il paraît, s'empressa d'y faire droit. Gall refusa : « Les canons, » dit-il, « défendent d'élire un étran-« ger. Mais voici Jean, mon disciple, qui portera dignement le poids « de l'épiscopat. » Le diacre Jean, qui était Rhétien d'origine, chercha en vain à se soustraire à l'honneur qu'on lui faisait. Saint Gall le prit par la main et le présenta au peuple comme son évêque en prononçant un discours en latin que Jean traduisait au fur et à mesure en vieil allemand ou tudesque.

Après la mort de Columban, le fameux cloître de Bobbio et celui de Luxeuil dans la Gaule, autre fondation de Columban, se disputèrent l'honneur d'avoir Gall pour chef. Mais l'humble solitaire dédaigna le bâton abbatial comme il avait refusé la mitre et mourut obscur dans sa cellule vers l'an 640.

Au lieu même où Gall avait vécu pauvre de sa chasse et de sa pêche, un cloître important vint peu de temps après perpétuer le souvenir de ses bienfaits.

Le premier abbé, choisi par Charles-Martel, fut Othmar, Rhétien d'origine. Il fonda l'école interne, introduisit la copie des manuscrits et la règle de Saint-Benoît, propice aux études sérieuses sans nuire au travail des mains. Vrai disciple du Sauveur, il fut un père pour les pauvres et prodiguait de jour et de nuit les soins les plus touchants aux malheureux atteints de la lèpre, horrible maladie qui paraît alors en Europe, où on croit qu'elle fut importée d'Égypte[1]. La première léproserie ou maladière qui ait été établie dans notre pays fut l'œuvre de cet illustre bénédictin et date de 720 à 759[2].

Un digne émule de l'abbé Othmar était le chorévêque[3] Pirmin ou Pirminius. Ce successeur de Gall et de Columban, français de naissance

[1] La vie d'Othmar a été écrite par Walafrid Strabon de Reichenau, le plus savant moine du XIme siècle, après Rabau Maur de Fulde. Pertz, II, 42.

[2] Arnold Nuscheler : *Die Siechenhäuser in der Schweiz.* Zurich, 1866.

[3] « Le chorévêque tient la place de l'évêque dans les campagnes et les monastères. » 8me canon du Concile de Nicée.

selon les uns, selon d'autres natif de Melz, près de Sargans, a jeté les fondements d'une foule de maisons religieuses comme Reichenau, Pfeffers, Murbach en Alsace, Hornbach dans les Vosges. Il dirigeait en personne une communauté monastique à Pfungen près de Winterthour, où l'on montre encore la fontaine de Pirmin.

Othmar et Pirminius eurent beaucoup à se louer de la protection de la puissante maison d'Héristal, de Pepin le Bref en particulier. Les moines de Saint-Gall, comblés de donations de tous genres, obtinrent la *libre élection* de leur abbé et se virent affranchis ainsi de la juridiction épiscopale. Pepin fit cadeau en outre à Othmar d'une somme de 60 livres et d'une cloche, chose très-rare au VIIIme siècle [1].

La protection lointaine de Pepin le Bref ne fut pas assez forte pour mettre les deux chefs religieux à l'abri des mauvais traitements des grands du voisinage. Le comte de Thurgau, Warin, se ligua avec un comte de la Forêt-Noire nommé Rudhart. L'évêque Sidonius de Constance, qui ne pouvait digérer la libre élection accordée par Pepin au couvent de Saint-Gall, entra dans le complot. Othmar, accusé faussement d'adultère, fut transféré dans une île près de Stein, où il mourut en 759. Pirminius finit également sa vie dans l'exil.

Un tyran dans le genre de Warin était Victor Ier, comte de Rhétie. Après avoir fait mourir Placide, dont le crime était d'avoir donné à Sigisbert, le vertueux compagnon de Columban, les terres nécessaires pour bâtir le couvent de Dissentis, Victor chercha à enlever les ossements de Gall pour attirer le flot des pèlerins dans la Rhétie. Une mort violente fut le prix des forfaits de ce seigneur cruel et cupide [2].

La dynastie des Victor, comme on les appelle, dominait depuis le commencement du VIme siècle dans les Grisons et cumulait même souvent les fonctions de comte et d'évêque. Le premier membre connu de cette famille avait été l'évêque Valentinien, dont l'épitaphe latine découverte à dix lieues de Coire, à Gons, nous a redit les vertus touchantes et auquel on attribue la fondation d'une école et de l'église de Saint-Lucius dans la capitale des Grisons [3]. Ce Valentinien aurait été le bisaïeul des évêques Victor et Jactatus.

[1] Sur les nombreuses donations faites à Saint-Gall, voir le *Tableau chronologique des documents suisses* (*Schweizerisches Urkundenregister*), publié sous le patronage de la Société suisse d'histoire, par M. le Dr Hidber. Berne, 1863.

[2] Il se noya dans le Rhin. Le castellum romain de Marsoil était la résidence royale de ce seigneur (Henne, *Histoire abrégée de la Suisse pour l'école et le peuple*. Saint-Gall (en allemand), 1858, p. 88).

[3] *Ind. d'histoire de Zurich*, 1866, 6. — Moor, *Geschichte von Currätien und der Rep. gemeiner drei Bünde*, 1870, 150.

Un comte-évêque bienfaisant de cette famille fut aussi Pascal, qui fonda vers 700 l'abbaye de Cazis au pied du Heizenberg, de concert avec sa femme ou sœur la comtesse Œsopéia et avec son fils Victor II, qui aurait succédé à son père comme évêque et comte à la fin du VII[me] siècle. Le mariage des prêtres n'était pas chose inouïe à cette époque, et les Grisons n'étaient sans doute pas le seul pays de l'Europe où l'on trouvât des *évêquesses* (episcopissa). A la dynastie des Victorides remonte l'origine du bouquetin noir, qui a passé des armes de l'église de Coire dans celles du canton des Grisons [1].

Les fondations religieuses se multipliaient dans la partie allemannique de notre pays. La partie centrale du pays, jusque-là très-pauvre en foyers de population un peu considérable, voyait s'élever deux congrégations, origine de deux villes importantes. La première était un *collége de chanoines*, fondé par le comte allemanne Ruprecht sur les bords de la Limmat, où est maintenant Zurich; et la seconde, le monastère de Saint-Léger (Léodegar), établi par le prêtre Wikard, frère du précédent, dans l'endroit déjà connu alors sous le nom de Lucerne (695). Selon une tradition, ce monastère de l'ordre de Saint-Benoît avec les seize métairies qui en dépendaient fut donné par Pepin le Bref aux abbés de Murbach, en Alsace. De cette époque probablement date la construction dans la vallée de Glaris d'une église due aux soins du pieux missionnaire irlandais Fridolin. Deux gentilshommes, qui en devinrent propriétaires, en firent don avec la vallée entière au monastère de Seckingen, dans le courant du IX[me] ou du X[me] siècle [2].

Les contrées bourguignonnes eurent leur part des bienfaits de la civilisation chrétienne. Romainmôtier, au pays de Vaud, Château-d'Oex, en Gruyère, Moûtier-Grandval, Sainte-Ursanne, Lucelle et Saint-Imier, dans le Jura, sont des créations dues à l'esprit de Columban et de ses continuateurs. Simples oratoires ou chapelles dans le principe,

[1] Moor, *Archives pour l'histoire des Grisons*. Coire, 1848, p. 8. *Geschichte von Currhätien und der Republik der drei Bünde*. Coire, 1870. Pendant trois générations, les Victor fournirent un *Præses* ou gouverneur à la Rhétie, un comte à Bregentz, un évêque au diocèse de Coire. Il y eut cinq *Præses* de cette famille en 166 ans. Selon Wolfgang de Juvalta (*Ind. d'histoire de Zurich*, déc. 1867), Œsopéia ou Épiscopéia aurait été la sœur de l'évêque Pascal. Voir Gelpke, *Kirchengeschichte*, II, 464.

[2] La tradition, qui plaçait l'arrivée de Fridolin au V[me] siècle, est abandonnée aujourd'hui. En général, les documents authentiques manquent complétement pour cette époque et ne commencent qu'avec l'an 700 dans l'importante publication de M. Hidber. Le document de la fondation de l'église de Lucerne par Wikard est douteux, selon M. Segesser, *Histoire juridique de Lucerne*, 1850, I, p. 3. — Voir aussi Blumer, *Histoire des démocraties suisses*, 1850, I, p. 13 (en allemand).

ces établissements modestes devinrent ensuite, par la munificence des particuliers et des grands, des centres religieux importants. Le prieuré de Romainmôtier fut doté par le comte Ramnelène, fils du patrice Wendelin (642-646). Le frère de Ramnelène, Donat, élève de Luxeuil, devint archevêque de Besançon et métropolitain d'une partie de l'Helvétie occidentale. Il passe pour avoir converti au christianisme le peuple de la Gruyère (624-666). Donat avait pour suffragant Prothais, évêque de Lausanne, digne successeur de saint Maire, qui fut surpris par la mort dans la forêt de Bière où il était occupé à couper le bois nécessaire à la construction de sa ville épiscopale (vers 649). Le village où il reçut la sépulture a conservé le nom de Saint-Prothais, abrégé en Saint-Prex [1].

Germain, gentilhomme de Trèves, autre élève de Luxeuil, fut le défricheur des bords de la Birse, et Imier de Lugnez (près Porrentruy) passe pour avoir le premier cultivé les rives de la Suse (640-660). Ici aussi les ermites ont précédé les cloîtres.

Au temps de Charles-Martel, régnait sur les Lombards le roi Luitprand, prince qui était si favorable à l'évêque de Côme, Adeodat, qu'il lui fit don du comté de Bellinzone et de ses possessions à Lugano, Val Maggia, Blegno dans la Leventine [2], etc.

4. Charlemagne (768-814).

Charlemagne ou Karl le Grand succéda à Pepin le Bref en 768 et surpassa encore de beaucoup son père en gloire et en puissance. La monarchie des Francs s'étendit alors de l'Èbre à la Baltique, et de l'Océan à la Theiss, à la Vistule et au Tibre.

Dans cinquante-trois expéditions militaires, Charlemagne triompha des Saxons, des Lombards, des Sarrasins, des Grecs, des Slaves, des Danois, des Awares et de plusieurs peuples révoltés de son empire.

Salué par ses contemporains du nom de *roi de l'Europe*, Charlemagne devait recevoir encore la couronne et le titre d'empereur d'Occident que lui décerna le pape Léon III, à Rome, où ce prince s'était rendu pour assister aux fêtes de Noël (800).

[1] Selon plusieurs auteurs, Gelpke entre autres, *Kirchengeschichte*, I, 143, Prothais n'aurait pas été le successeur, mais bien le prédécesseur de Marius et aurait posé au commencement du VI[me] siècle les fondements de l'église de Saint-Thyrse (un des martyrs de la légion thébéenne). Il aurait aussi bâti la nouvelle ville de Lausanne sur la hauteur et moins près du lac que l'ancien vicus de Lousonna.

[2] Hidber, *Urkundenregister*, 2, aux années 722, 724.

Mais quelque chose de plus remarquable que les exploits militaires dans le règne de Charlemagne, c'est la protection qu'il accorda aux lettres et aux arts. Ce prince multiplia les écoles, prescrivit à tous les moines la copie des manuscrits et fonda dans son palais une académie composée des hommes les plus instruits qu'il pût découvrir dans ses États et au dehors. Lui-même donnait l'exemple de l'étude, cultiva le le latin, sans négliger l'allemand, la langue de sa famille et de son peuple.

Comme législateur et organisateur d'empire, Charlemagne montra aussi beaucoup de sagesse. Il chercha à donner à l'empire l'unité qui lui manquait, tout en respectant les franchises nationales. Le pouvoir des comtes provinciaux et locaux fut soumis au contrôle des envoyés ou commissaires royaux (Missi) qui, quatre fois l'an, parcouraient l'empire pour connaître les plaintes portées contre leur administration. Les seigneurs prévaricateurs et rebelles étaient dépouillés de leurs dignités. Les lois, qui auparavant se faisaient par le roi de concert avec les évêques et les nobles, durent être consenties par les hommes libres dans les assemblées générales de la nation nommées *champs de mai, de mars*, ou *plaids généraux*. Les petits propriétaires et les hommes libres sans propriété trouvèrent en Charlemagne un protecteur assuré contre l'oppression des grands. Le droit de porter l'épée, accordé aux fiscalins, rapprochait ceux-ci des hommes libres avec lesquels ils se confondirent. La classe des demi-libres s'accroissait considérablement par les avantages octroyés *aux hommes utiles*, occupés au défrichement des lieux incultes.

Les lois ou capitulaires[1] de Charlemagne furent très-favorables à l'Église, en faveur de laquelle il rétablit la dîme et la libre élection des évêques par le peuple et le clergé réunis. L'union du trône et de l'autel était l'idéal de ce prince. Cependant il ne se faisait aucun scrupule de nommer lui-même et de déposer les évêques et les abbés de monastère. Lorsque Charlemagne vit de riches personnes donner tous leurs biens à l'Église, au détriment de leurs proches, il mit un frein à ces donations excessives et punit sévèrement les mauvais prêtres qui promettaient le ciel ou menaçaient quelqu'un de l'enfer pour se faire donner sa fortune. Le droit d'asile fut restreint et l'entrée en religion défendue avant l'âge de vingt-cinq ans. Un capitulaire de 811 dispense les évêques du service militaire, et Louis le Débonnaire, fils et successeur de Charlemagne, leur défendit de porter le baudrier et les épées

[1] Ainsi nommées parce qu'elles étaient divisées en petits chapitres (capitula).

comme les seigneurs civils. Mais les habitudes belliqueuses étaient trop enracinées chez les peuples barbares, et les idées du temps faisaient à tout vassal et à tout grand propriétaire une obligation impérieuse de porter les armes, sous peine de passer pour un lâche indigne de tenir un rang et de posséder un fief dans le royaume.

Nos contrées eurent leur part de la gloire et des bienfaits du règne de Charlemagne. Mais cette part, il est difficile de la préciser en l'absence de documents authentiques et aussi à cause des nombreuses légendes qui obscurcissent cette histoire.

Si l'on en croit la romanesque et pourtant très-instructive chronique du moine de Saint-Gall, composée à la fin du IX[me] siècle, les habitants de la Thurgovie[1] auraient pris une grande part aux expéditions de Charles en Italie et en Hongrie. Le comte Gérold de l'Allemannie, père de Hildegarde, une des femmes de Charlemagne, est mentionné comme ayant marché à la tête de ces guerriers. Ce vaillant capitaine, célébré par le moine poète Walafrid Strabon, avait sous ses ordres Adalbert de Coire et le héros thurgovien Eischer ou Escher. « Ce dernier, nouvel Hercule, « enfilait avec sa lance des rangs entiers de Wilzes, Peschénègres, « Avares et autres guerriers slaves. Puis, revenu sur les bords de la « Thour, il trouvait son plaisir à forcer son cheval de bataille à fran- « chir les flots débordés de la Thour, en disant : « Par monseigneur de « Saint-Gall, de gré ou de force, tu me suivras. »

Un autre héros des guerres de Charlemagne était Isambart, fils de Warin, comte de la Thurgovie. Le biographe de Louis le Débonnaire, l'évêque Thégan, nous le fait connaître comme un des chefs de l'armée franque qui, sous le commandement du fils aîné de Charlemagne, contribua à la prise de Tortose en Espagne (811)[2]. Ce seigneur n'avait pas toujours joui de la faveur de Charlemagne ; ce prince le priva même de son comté au commencement de son règne ; il le lui rendit à la suite d'une chasse au sanglier, où ce seigneur lui avait sauvé la vie en tuant l'animal furieux qui avait blessé le monarque (802).

Il faut peut-être rattacher aux expéditions de Charlemagne ce que les traditions nous racontent du secours donné au pape contre les Sarrasins par les hommes des Waldstætten, qui revinrent honorés d'un beau drapeau aux armes de l'Église.

Les mêmes traditions nous montrent les hommes de Lucerne et des

[1] La Thurgovie, nous le rappelons au lecteur, embrassait alors toute la Suisse orientale, des Grisons au village de Cham (Zug).

[2] Pertz, II. Hidber cite un acte de donation ou de réparation de ce seigneur en faveur de Saint-Gall (806).

Waldstætten rapportant de ces guerres lointaines ces cors de bataille garnis d'argent et fameux dans les guerres des XIVme et XVme siècles sous le nom pittoresque de *taureaux d'Uri*, de *vaches d'Unterwald* et de *trompes de Lucerne*.

Le règne de Charlemagne, dans les contrées qui forment aujourd'hui la Suisse, est particulièrement mémorable par les grands prélats qui y illustrèrent l'État et l'Église. L'un d'eux, Valdo, fut successivement abbé de Saint-Gall et de Reichenau, où il encouragea le mouvement littéraire et artistique, puis évêque de Bâle et de Pavie, et enfin abbé du royal monastère de Saint-Denis, près Paris (801). Cette abbaye ayant obtenu de la munificence de Charlemagne la possession de la Valteline, les moines rendirent cette contrée florissante par la culture de la vigne et l'établissement de foires lucratives [1].

Un autre prélat célèbre fut Hetto, disciple du précédent et d'Alcuin, évêque de Bâle de 801 à 823, où il abdiqua la dignité épiscopale). « Le « clergé, » dit Jean de Muller, « eut un modèle en Hetto, l'agricul- « ture, un zélé promoteur [2]. » Diplomate habile, il fit un voyage à Constantinople pour y négocier le fameux traité qui devait unir l'Orient à l'Occident par le mariage de l'impératrice Irène et de Charlemagne (811).

Conseiller sincère de Charles, et peut-être même son directeur spirituel, l'indépendant Hetto osa lui reprocher son incontinence. Cet acte de courage ne fit qu'accroître l'estime du prince pour le prélat. Il lui en donna une marque frappante en l'appelant, avec quatorze autres prélats et quinze comtes, à signer le codicille qui contenait ses dernières volontés (811).

L'art religieux doit à Hetto la restauration de la cathédrale de Bâle. Ce temple, comme beaucoup d'autres de la chrétienté, se trouvait dans un état déplorable après l'invasion des Barbares. Construits en bois, dégarnis de siéges, ces édifices informes n'avaient souvent qu'une fenêtre; une lampe d'étain éclairait à peine un autel de bois où un calice d'étain ou de verre servait à la communion. Le capitulaire fait par Hetto pour l'administration de son diocèse renferme plusieurs dispositions remarquables [3]. La puissance temporelle des évêques de Bâle et leur droit de battre monnaie, remontent également au gouvernement de ce prélat distingué.

L'école Caroline de Zurich a passé longtemps pour une fondation

[1] A Chiavenne en 824.
[2] Muller, trad. par Monnard, I, 194.
[3] « Chaque curé doit avoir au moins chez lui un sacramentaire, un lectionnaire,

de Charlemagne, ainsi que la grande église (Grossmünster), dont la tour est ornée de la statue de ce prince[1]. Ce prince, si l'on en croit les légendes, faisait de fréquents séjours aux bords de la Limmat, où se trouvait un palais avec une des cent soixante-cinq métairies de l'empire qui pourvoyaient aux besoins de la mense ou table royale.

Un troisième prélat, Remédius, évêque de Coire, se fait connaître à cette époque (800-820) par ses relations avec Alcuin et par les lois qu'il donna comme *recteur de la Rhétie,* titre qui avait été conféré à son prédécesseur immédiat, Constance, par l'empereur Charlemagne (784). Le prédécesseur de Constance, Tello, dernier comte-évêque de la dynastie de Victor, avait doté le cloître de Dissentis (766) et construit en pierre la cathédrale de Coire (vers 777)[2]. Ce prélat était au nombre des évêques qui souscrivirent sous Pepin le Bref aux actes du concile d'Attigny en Champagne. Son testament a paru dans les recueils de Mabillon et de Moor[3].

La Transjurane méritait le nom de Béotie que lui donnent plus tard les chroniqueurs; elle n'a aucun nom à opposer à ceux des Hetto et des Remédius. Aussi les évêchés dans cette partie de l'empire sont-ils le prix de la faveur ou l'apanage des princes du sang impérial. C'est ainsi qu'on vit Charlemagne installer son beau-frère Udalric sur le siége épiscopal de Lausanne, et un autre de ses parents, Aléthée, sur le siége épiscopal de Sion que ce prélat cumulait avec le siége abbatial de Saint-Maurice. C'est à lui, d'après la légende, que le célèbre empe-

« un antiphonaire, un baptistaire, un calendrier, un canon, un pénitentiel, un psau- « tier, un recueil d'homélies pour les dimanches et fêtes de l'année. Celui qui man- « querait d'un de ces livres, mériterait à peine le nom de prêtre, » selon Hetto.

[1] Les sceaux du prévôt du XIIIme siècle portent aussi le nom de Charles avec le dessin de la statue. Après la canonisation de Charles, Zurich s'empressa de fêter le nouveau saint et on composa un office en son honneur où se trouve ce vers : *Urbs Turegum, urbs famosa.* On montre encore à l'endroit appelé Loch la maison que doit avoir habité Charlemagne (Bluntschli, 33). Dans son *Histoire de l'abbaye des religieuses de Zurich*, M. Georges de Wyss dit avoir vainement cherché à établir d'une façon authentique les rapports de Charlemagne avec la ville de la Limmat, ce qui n'empêche pas ce savant de croire à l'authenticité de ces relations et à la tradition qui fait de Charlemagne le fondateur de la collégiale. Gelpke dit au contraire que la fondation de la collégiale par Charlemagne est peu vraisemblable et se rapporte à Charles le Gros ou à Louis le Germanique. La partie la plus ancienne de l'église actuelle date de la fin du Xme ou du commencement du XIme siècle.

[2] Moor, *Cod. dipl.*, p. 20. — Hidber, *Urkundenregister*, 14. L'édifice actuel ne date cependant que de la fin du XIIme siècle, selon l'*Histoire des arts plastiques en Suisse* de M. Rahn, I, 227.

[3] Pertz, *Legum*, I, 30. — Rochholz, *Tell und Gessler*. Heilbronn, 1877, 271. Tello avait été moine au cloître de Cazis.

reur aurait donné la souveraineté du Vallais par lettre royale appelée la *Caroline*.

Genève, l'ancienne cité de Gondebaud, vit croître son importance au VIIIme siècle par la tenue dans ses murs d'une des trente-deux assemblées nationales qui eurent lieu pendant le règne du grand Charles (773). En cette année-là aussi, l'abbaye de Saint-Maurice fut honorée des largesses et peut-être aussi de la visite de l'empereur. Le trésor de cette abbaye a conservé un magnifique vase d'agate, envoyé, dit-on, à Charles par le calife arabe Aroun-al-Raschid[1]. En Vallais, comme à Zurich, les livres carolins n'étaient pas rares. Le trésor de l'église de Sion renfermait entre autres un *évangéliaire* de Charlemagne, incrusté d'or et de pierres précieuses. Un fait spécial semble mettre hors de doute les rapports intimes de Charlemagne avec le Vallais; c'est le culte qu'on rend à ce prince, canonisé au XIIme siècle, dans les églises de Valère à Sion, de Vouvry et de Saint-Maurice.

Le règne de Charlemagne fut en général plus favorable au clergé séculier qu'aux cloîtres placés par les capitulaires sous la tutelle des évêques. Cette tutelle était assez dure parfois, si l'on en juge par la situation pitoyable faite au monastère de Saint-Gall par quatre chefs successifs du diocèse de Constance (760-820). Privée du droit d'élection que lui avait donné Pepin le Bref, cette abbaye fut condamnée à payer à l'évêque de Constance un tribut annuel consistant en un cheval et en une once d'or[2]. Les moines ayant porté plainte auprès de Wolfhard, archevêque de Reims, qui vint en 813 présider aux plaids de la Rhétie, celui-ci leur conseilla de mettre sous les yeux de l'empereur la charte octroyée par son aïeul. Mais, informé de ce qui se passait, l'évêque Éginon pénétra dans le cloître et brûla la charte d'exemption.

Pendant toute la durée du règne de Charles, Saint-Gall fut perdu pour la culture des lettres, et la seule marque d'intérêt (si c'en est une) que lui donna le grand roi, ce fut d'y enfermer pendant quelque temps son fils naturel, Pepin le Bossu ou le Nain, qui avait conspiré contre

[1] Aubert, *Trésor de Saint-Maurice*, p. 157. C'est une tradition constamment maintenue à Saint-Maurice que Charlemagne a visité l'abbaye, et cette tradition est confirmée par une lettre d'un abbé Rodolphe au roi de France au Xme siècle. — Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz*, II, 93, estime qu'on pourrait placer cette visite à l'an 786, lors du voyage à Rome de ce prince. Quant à la fausse Caroline, le savant auteur la met sur la même ligne que la donation de Constantin dont on s'est servi pour étayer le pouvoir temporel des papes.

[2] L'acte par lequel Charlemagne confirme ce jugement est daté de Worms, 8 mars 780. Hidber, *Urkundenregister*, 23. Un autre acte important est cité par Hidber, c'est celui par lequel le pape Adrien Ier confirme les priviléges du couvent de Saint-Maurice (vers 780).

sa vie. « Ce malheureux prince, » dit un annaliste de Saint-Gall, « fut « aveuglé de la manière la plus cruelle, tondu et jeté dans une cellule « du couvent de Saint-Gall qui passait alors pour le plus étroit et le « plus pauvre de tout l'empire. » Plus loin, Ekkehart IV (c'est le nom du chroniqueur) nous représente le fils de Charlemagne occupé avec les moines âgés à arracher les orties du préau pendant que les plus jeunes frères se livraient aux travaux fatigants du labourage [1].

Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle en 814, après un règne de quarante-sept ans, et laissa le trône à son fils Louis, surnommé le *pieux* ou le *débonnaire*.

5. Anarchie de l'empire. — Développement de la féodalité après la mort de Charlemagne.

Louis le Débonnaire régna d'abord avec force et sagesse, mais ses nombreuses réformes ayant mécontenté les grands, ses propres fils se révoltèrent contre lui et le renversèrent du trône de la manière la plus indigne (830). Un parent de l'empereur, Wala, abbé de Corbie, était d'accord avec les rebelles. Louis le Débonnaire ayant été rétabli momentanément sur le trône, fit saisir Wala et l'envoya sous bonne escorte dans le fort de Chillon, au sein d'une contrée alors si sauvage qu'au dire d'un chroniqueur contemporain on n'y voyait que la terre et l'eau [2]. Wala y demeura enfermé jusqu'à ce qu'une nouvelle révolution vint précipiter définitivement du trône le fils de Charlemagne, qui finit ses jours dans une île du Rhin en 840.

La mort de Louis le Débonnaire ne rendit point la paix à l'empire. Ses fils s'entre-déchirèrent avec fureur. Le traité de Verdun en Lorraine (843) semblait devoir accorder les prétentions rivales. L'Italie, l'Allemagne et la France devinrent autant d'États séparés et indépendants. Charles le Chauve, roi de France, et Louis le Germanique, premier roi des Allemands, échangèrent, en présence de leurs armées, des serments solennels pour lesquels ils se servirent, le premier de la langue tudesque et le second de la langue romane, transition du latin à la langue française. Mais la lutte recommença de plus belle sous leurs successeurs et remplit de troubles la seconde moitié du IXme siècle. L'empereur Charles le Gros, fils de Louis le Germanique, réunit de nouveau un

[1] Pertz, II.

[2] Paschase Radbert, dont M. Vulliemin a suivi la version favorable à Wala dans son docte et piquant livre sur Chillon. Lausanne, 1854.

moment tout l'empire sous son sceptre. Mais, méprisé par ses sujets parce qu'il avait acheté la paix des Normands, au lieu de les combattre, ce monarque fut déposé par les seigneurs comme Louis le Débonnaire l'avait été par les prélats (888). Les rois carlovingiens qui suivirent n'eurent aucune autorité et ne se maintinrent que par le secours des armes étrangères.

Pendant ces désordres, l'ordre puissant établi par Charlemagne disparaît. Plus de gouvernement central, plus d'assemblées nationales, plus de plaids généraux et populaires. Les sept comtes les plus puissants se font rois dans leurs provinces respectives; les autres cherchent à se rendre perpétuels et héréditaires. Chaque baron se croit roi dans sa terre, et la maxime *nulle terre sans seigneur* commence à être invoquée contre les simples hommes libres pour les obliger à se placer sous la protection d'un seigneur, auquel, en échange de son patronage, ils sont tenus d'acquitter une redevance en argent ou en nature.

Un homme libre refusait-il de se mettre sous la protection d'un grand, laïque ou ecclésiastique, on se liguait pour le ruiner et le perdre. « Du VIIme au Xme siècle, les propriétaires de terres franches ou alleux « furent en grande partie dépouillés ou réduits à la condition de vas- « saux [1]. » Une conséquence naturelle de cet état de choses fut qu'un grand nombre d'hommes libres, ayant perdu leurs propriétés, perdirent aussi le droit de porter les armes qui y était attaché et qui constituait la principale différence entre le serf et celui qui ne l'était pas.

Le IXme siècle donna naissance à l'institution des *avoués de l'Église*. Ces fonctionnaires (appelés aussi vidomnes, vidames) avaient pour principale mission de protéger les domaines ecclésiastiques, de les défendre en justice et d'en soigner les intérêts comme administrateurs temporels. En échange de leurs services, ils avaient droit à certains bénéfices et au tiers des amendes. Mais que de fois ces protecteurs attitrés et gagés des évêques et des monastères furent les oppresseurs et les ennemis les plus cruels de ceux qu'ils avaient juré de défendre et de soutenir de tout leur pouvoir. Outre les *avoués des églises* (Kastvögte en allemand), le droit public de l'empire reconnaissait encore des *avoués ou protecteurs de villes et de pays* (nommés Schirmvögte en allemand) et des *avoués ou baillis impériaux* (Reichsvögte), d'un ordre plus relevé encore, parce qu'ils représentaient directement l'empereur et exerçaient à sa place le droit de glaive et de haute justice (Blutbann).

L'époque carlovingienne voit s'élever un certain nombre de châteaux-

[1] Éd. Secrétan, *Essai sur la féodalité*, p. 54.

forts destinés à servir aux familles nobles de refuges, de boulevards, et qui trop souvent aussi devaient être les repaires de l'oppression et des rapines des gentilshommes.

« Sous les faibles descendants de Charlemagne, » dit l'historien des *Châteaux de la Suisse,* « plus l'anarchie, les guerres privées, le droit du « plus fort, la puissance et l'arbitraire même allèrent en progressant, « plus aussi les châteaux se multiplièrent. Il s'en établit non-seulement « dans les passages des montagnes les plus importantes, mais dans le « voisinage des villes mêmes, comme le Freihof et la tour de Rohr, à « Aarau[1]. »

6. État du pays sous les derniers empereurs carlovingiens. — Rétablissement du royaume de Bourgogne et du duché d'Allemannie (814-919).

La Transjurane avait eu à se louer du gouvernement de Louis le Débonnaire. La cathédrale de Lausanne en avait obtenu le petit cloître de la Baumette d'Éclépens, avec des terres sur les bords de la Venoge[2]; Saint-Gall, délivrée de la tutelle oppressive des évêques de Constance, et affranchie du tribut annuel d'une once d'or et d'un cheval que lui avait imposé Charlemagne, prit un essor extraordinaire et atteignit à un haut degré de prospérité matérielle, base de sa grandeur scientifique et littéraire[3]. L'immunité ou exemption de la juridiction civile fut accordée à ce cloître[4] et à celui de Pfeffers, que Louis le Débonnaire protégeait contre le comte Roderic. L'évêque de Côme, dépouillé par ce seigneur, trouva la même protection. Le cloître d'Agaune, école de vertu et de lumière au VIIme siècle, était devenu l'asile de vices affreux. Louis le Débonnaire en chassa les moines et les remplaça par trente chanoines réguliers avec le consentement du pape Eugène II [5].

Louis le Germanique, premier roi des Allemands, fonda à Zurich le célèbre *Frauenmünster* où moûtier des religieuses, dont ses deux filles, Hildegarde et Berthe, furent successivement abbesses (853). L'immunité octroyée à cette abbaye princière s'étendit à ses ressortissants et

[1] J.-J. Hottinger, *Les châteaux de la Suisse* (préface). Coire, Dalp, 1828 (en allemand).

[2] Hidber, *Urkundenregister*, à l'année 817.

[3] Le petit territoire de l'abbaye s'enrichit de nombreuses donations sur les bords de la Sitter, de la Thour, de la Glatt, de la Limmat, du Rhin, des lacs de Zurich et de Constance. En tout, 160,000 arpents. Von Arx, *Histoire de Saint-Gall.*

[4] L'acte d'exemption de Saint-Gall est daté d'Aix-la-Chapelle, 3 juin 818; celui de Pfeffers de 819. Voir Hidber, 53 et 57.

[5] Jahn, II, 323.

contribua au développement des franchises municipales de Zurich. Cette ville eut dès lors son juge et avoué particulier et indépendant, comme Saint-Gall[1].

Avec le règne de Louis le Germanique coïncide la fondation de l'église de Beromünster, ainsi nommée de son fondateur, le comte Béro de Lenzbourg (850). Outre la maison de Lenzbourg, il se forme alors en Helvétie un certain nombre de maisons *souveraines*, comme celles des Montfort dans les Grisons, des Toggenbourg, des Nellenbourg à Schaffhouse, fondateurs du cloître de Tous-les-Saints, et des Kybourg, fondateurs du cloître de Rheinau (778), et dont les possessions s'étendaient alors sur les rives de la Thour et de l'Aar.

Les désordres de l'empire eurent leur contre-coup dans ces contrées et y enfantèrent des brigandages et des dissensions de toute espèce.

L'évêque David de Lausanne était un de ces prélats belliqueux qui endossaient plus volontiers la cuirasse que la chasuble. Il entra en guerre avec un de ses vassaux, le sire argovien de Tegerfelden, et dans une rencontre furieuse qui eut lieu au village d'Anet, entre Morat et Neuchâtel, l'évêque et son rival se transpercèrent l'un l'autre du fer de leurs lances (850). Sur le mont Etzel, entre Schwyz et le lac de Zurich, un pieux ermite de race illustre, Meinrad de Hohenzollern, tomba sous les coups de vils assassins (février 863). Découverts et saisis, les meurtriers furent jugés sous la présidence du comte Adalbert, dans la cour des Tilleuls à Zurich, et expièrent leur crime sur la roue (866).

Une année après, une guerre acharnée éclatait dans la Transjurane. Un seigneur nommé Hugbert, abbé de St-Maurice et beau-frère du roi de Lorraine Lothaire II, avait été investi par lui du gouvernement d'une partie de la Bourgogne. Mais Lothaire ayant répudié la sœur d'Hugbert, celui-ci se révolta contre ce prince et défit des troupes dans trois combats. Mais dans une quatrième affaire, le comte Conrad, général de l'empereur Louis II qui avait succédé à Lothaire, vainquit Hugbert, dont un dard perça la langue et occasionna le trépas (864-866). Cet événement arriva près du château d'Orbe, déjà célèbre par le séjour de Brunehaut et par les fréquentes entrevues des petits-fils de Charlemagne, qui y firent même un partage de l'empire (856).

Le gouvernement de la Transjurane, vacant par la mort tragique de

[1] Georges de Wyss, *Histoire de l'abbaye des religieuses de Zurich.* L'acte de fondation est daté de Ratisbonne, 21 juillet 853.

Hugbert, fut donné à son vainqueur, le comte Conrad, et passa ensuite au fils de ce dernier, nommé Rodolphe. C'était un seigneur fort ambitieux. Non content de s'être emparé de l'abbaye de St-Maurice à titre également d'abbé laïque ou commendataire, comme on disait alors, il cherchait une occasion de s'agrandir encore et la trouva bientôt dans la situation déplorable de l'empire sous le règne de Charles le Gros.

Ce prince, remarquable d'abord par sa puissance et en même temps par sa sollicitude pour les lettres, était tombé si bas qu'il ne put parvenir à faire reconnaître comme évêque de Genève son partisan Optandus, bien que ce dernier eût été canoniquement élu par le clergé et le peuple. Oltramne, archevêque de Vienne et métropolitain de Genève, refusa son consentement et se saisit même d'Optandus qu'il mit en prison en donnant pour motif l'origine étrangère de ce prélat, bien que la sienne ne le fût pas moins. Le pape Jean VIII, dont Charles le Gros réclama l'intervention, se chargea de la lui rappeler en y joignant une menace d'excommunication qui fit enfin ouvrir à l'évêque de Genève les portes de sa prison et rendit ce prélat à son diocèse (vers 882).

Charles le Gros, déposé par les princes allemands à Tribur et confiné dans le monastère de Reichenau, y était mort (888). La même année, à l'exemple de Bérenger qui s'était fait roi d'Italie, et du comte Boson qui avait pris la couronne en Provence, le comte Rodolphe se fit reconnaître roi de Bourgogne *transjurane* à Saint-Maurice en Vallais, aux acclamations des grands et des prélats, parmi lesquels Dietrich ou Didier de Sion tenait le premier rang. Ce second royaume de Bourgogne embrassait les pays que Rodolphe et son père avaient gouvernés comme margraves, c'est-à-dire les deux versants du Saint-Bernard, le Val d'Aoste, le Vallais, les contrées de Vaud, Neuchâtel, les vallées nord-ouest du Jura avec Bâle, Gex, Genève, le Chablais.

L'empereur d'Allemagne, Arnoulf, neveu de Charles le Gros, voulut s'opposer à ce démembrement. Il marcha contre le nouveau roi et porta le fer et le feu dans le pays de Vaud. Lausanne fut occupée par les Allemands. Mais, harcelé et manquant de vivres, Arnoulf traita avec Rodolphe. Celui-ci conserva la couronne, mais dut se rendre à Ratisbonne pour y faire hommage à l'empereur comme à son suzerain (octobre 888)[1]. Ainsi fut fondé le second État de Bourgogne, lequel embrassait une partie des pays qu'avait possédés Gondebaud[2].

[1] Chronique contemporaine d'Hermann le Paralytique, moine de Reichenau (Pertz, VII, 110).

[2] C'est-à-dire qu'il s'étendait du Jura à l'ouest jusqu'à l'Aar supérieur, comprenait l'Oberland bernois, le Vallais, la Savoie, Genève, une grande partie de la

Une révolution bien différente amena, vingt-neuf ans après ces événements, le rétablissement du duché d'Allemannie supprimé par Pepin le Bref en 746. Deux frères, Erchanger et Berchthold, dont l'empereur Conrad Ier avait épousé la sœur, gouvernaient ce pays depuis quelques années avec le titre de *gouverneurs royaux*. Mais ces deux seigneurs voyaient de très-mauvais œil la prospérité croissante de l'abbaye de Saint-Gall. Ils portaient surtout envie au chef de ce cloître, le beau, spirituel et magnifique Salomon III, évêque de Constance, fondateur de Bischoffszell, et en crédit auprès de cinq rois successifs. Ils persécutèrent ce prélat et se firent mettre au ban de l'empire. Salomon intercéda pour eux et obtint leur grâce. Mais peu sensibles à ce procédé généreux, Erchanger et Berchthold enlevèrent le prélat après avoir tué un de ses gardes, et le retinrent prisonnier dans un de leurs châteaux. Les parents de l'abbé levèrent des troupes. Les ravisseurs furent saisis, traduits devant un tribunal d'empire et condamnés à mort.

Salomon, toujours magnanime, pria le comte Bourcard qui présidait le tribunal de surseoir à la sentence. Mais Bourcard, qui comptait hériter et du pouvoir et des biens des condamnés, se montra inexorable et fit trancher la tête aux deux gouverneurs à Aldingen en Souabe. Bourcard obtint alors pour sa vie durant le duché d'Allemannie, rétabli en sa faveur par Conrad Ier (917).

La Thurgovie, qui comprenait outre le pays qui porte ce nom, ceux de Zurich, Saint-Gall, Appenzell, Glaris, Zug, Schwyz, probablement aussi Underwald, plus Lucerne et Argovie, faisait partie de ce grand-duché d'Allemannie avec le territoire actuel du grand-duché de Bade, du Wurtemberg, une partie de l'Alsace et de la Bavière jusqu'au Lech. La Thurgovie elle-même se scinda bientôt en deux parties ou comtés du Zurichgau et du Thurgau.

Conrad Ier étant venu à mourir peu après, désigna pour son successeur le vaillant Henri de Saxe, surnommé l'Oiseleur.

Henri Ier de Saxe était un prince jeune et habile, comme il le fallait pour sauver l'empire, menacé à la fois par l'insubordination des grands et par l'invasion de plusieurs peuples, Slaves, Normands, Hongrois ou Madgyares, Maures ou Sarrasins, dont l'apparition est le plus grand fléau du Xme siècle. La ville de Bâle venait justement d'être dé-

Franche-Comté et plus tard la Savoie du nord et la Suisse orientale (Jahn, II, 483). — Le nom de *maison de Strættlingen*, donné par une chronique du XVme siècle à la dynastie rodolphienne et employé depuis par Jean de Muller et tous les écrivains qui l'ont suivi, n'est appuyé sur aucune donnée authentique.

truite par les Hongrois (917). Acclamé pour leur roi par les Franconiens et les Saxons, deux des cinq nations qui composaient alors l'empire germanique, Henri Ier eut un peu plus de peine à se faire reconnaître par les Bavarois et par les Souabes, dont les ducs convoitaient pour eux-mêmes la couronne impériale. Mais quand on le vit bien résolu à agir contre ses adversaires, ces quatre peuples se réunirent et leur exemple fut même suivi par les Lorrains, nation toujours un peu flottante entre l'Allemagne et la France (920).

CHAPITRE VI

LES EMPEREURS DE LA MAISON DE SAXE

(DE 920 A 1027)

1. Henri Ier de Saxe, fondateur des bourgeoisies. Vicissitudes des hommes libres dans les campagnes (919 à 936).

Henri l'Oiseleur, premier empereur de la maison de Saxe, justifia les espérances qui l'avaient fait élever au trône. Il rétablit l'unité de l'empire par ses victoires sur les Slaves, Hongrois, Normands, et releva la majesté royale, détruite presque totalement sous les derniers rois de la dynastie carlovingienne.

Mais l'acte le plus glorieux et le plus durable d'Henri Ier fut la fondation des BOURGEOISIES. Cet événement eut lieu à partir de l'an 927 ; il est ainsi antérieur de beaucoup, soit aux premières communes de France (1073), soit aux premières communes d'Angleterre, qui ne datent que du XIIIme siècle.

L'Allemagne ne comptait à l'avénement d'Henri Ier qu'un petit nombre de villes. C'était la suite naturelle de l'amour exagéré de la race germanique pour la vie libre et en plein air. L'empire, ainsi parsemé de métairies et de lieux ouverts, offrait dès lors une proie facile aux invasions de tous genres. Henri ordonna que tous les centres de population d'une certaine importance fussent munis de remparts et de tours. La neuvième partie des *habitants armés* des campagnes eut ordre de venir habiter ces villes (Burg en allemand) et de travailler jour et nuit aux fortifications.

Pour attacher les défenseurs des *bourgs* ou bourgeois à leur nouvel état, l'empereur leur donna de grands priviléges. Ainsi le port d'armes réservé aux nobles fut accordé à tous les bourgeois. Petit à petit, les *bourgeoisies* (Bürgerschaften) formèrent des corporations militaires et politiques, sous les ordres d'un *bourgmestre* et d'un conseil élus par elles. Bientôt elles eurent leurs bannières, leurs beffrois, leurs sceaux,

symboles de juridiction et d'indépendance. Chaque ville bourgeoise fut dotée d'un territoire ou banlieue (Burgerzihl). Un bailli ou *Reichsvogt* présidait à la haute justice, commandait la bourgeoisie armée au nom du roi et recevait l'impôt dû au roi.

Henri décida de plus que toutes les assemblées publiques, les festins et les fêtes ne pourraient avoir lieu que dans les villes. Il obligea les campagnards à transporter la troisième partie de leur blé dans les greniers des villes, au sein desquelles, en retour, ils devaient trouver asile en cas de guerre et d'invasion[1].

L'institution de marchés et de foires lucratives acheva l'œuvre de Henri l'Oiseleur et prépara la grandeur des bourgeoisies par l'industrie et la richesse.

Toutes les villes bourgeoises n'obtinrent cependant pas les mêmes avantages. Les villes sujettes, c'est-à-dire bâties sur le fonds d'un seigneur (Landstædte), ne furent pas, en général, aussi favorisées que celles qui s'élevèrent sur un sol relevant immédiatement de l'empereur, et qui, pour ce motif, reçurent plus tard le beau nom de *villes libres et impériales* (freie Reichsstædte).

Le pays qui devait porter le nom de Suisse participa, dans une certaine mesure, à ce premier essor des libertés municipales en Allemagne. Bâle, relevée de ses cendres, Saint-Gall, Soleure, Bienne, furent ceintes, dans ce siècle, de tours et de murailles. Il en fut de même, paraît-il, de Wyl, Alstætten, Rheineck, Uznach et Wangen dans l'Helvétie orientale[2].

Les fortifications de Zurich datent pareillement de cette époque, et eurent pour premier avantage de former un *tout* des éléments divers qui constituaient la population de cette ville carlovingienne : Fiscalins ou serfs de la couronne, hommes libres descendant des Allemannes, et ministériaux, petits employés du roi ou de l'abbesse souveraine[3]. Un acte de l'an 929 donne le nom de cité à Zurich. La vallée de Glaris était soumise à l'abbaye de Seckingen depuis le commencement du X[me] siècle. Un de ces serfs ministériaux dont il a été fait mention dans notre tableau de la Féodalité, reçut la mairie héréditaire de cette vallée après avoir été affranchi par l'empereur Louis l'Enfant, selon

[1] Chronique contemporaine de Wittekind, moine de Corvey. (Pertz, V, 132). — Arnold, *Verfassungsgeschichte der Freistädte*, 1854. — Wolfgang Menzel, *Geschichte der Deutschen*. 6[e] Ausgabe, 1872, I, 169. — Selon Böhmer, *Fontes germanicarum*, les établissements de Henri l'Oiseleur auraient été des forteresses plutôt que des villes proprement dites (préface du III[me] volume).

[2] Von Arx, *Gesch. von St-Gallen*, *I*, 223.

[3] Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, p. 58.

les formes de la loi salique, c'est-à-dire en lui faisant sauter un schelling de la main (906). La mairie de Glaris resta, dès lors, sans interruption jusqu'au milieu du XIII[me] siècle (1253) entre les mains de la famille de cet affranchi, honorablement connue dans l'histoire de ce pays et de la Suisse entière sous le nom de Tschoudi[1].

L'esprit de liberté soufflait sur les terres de Saint-Gall. La manière humaine et presque familière avec laquelle l'évêque-abbé Salomon traitait ses serfs et le plaisir qu'il prenait à faire paraître ses *maîtres bergers* avec une longue barbe, à la façon des hommes libres, pouvaient avoir contribué à développer chez eux le sentiment de la dignité personnelle. Son successeur, l'abbé Hartmann I[er], homme savant et pieux, tout occupé d'écoles et de doctrines, laissa dormir les intérêts temporels de l'abbaye. Les vilains, c'est-à-dire les métayers et censitaires, en profitèrent pour lever la tête. « Non-seulement, » dit un moine annaliste, « ils négligèrent la culture des terres, mais ils portèrent l'audace « jusqu'à se fabriquer des boucliers, des armes brillantes et à souffler « dans d'autres instruments que ceux dont se servaient précédemment « les vilains pour appeler les vaches. A l'exemple des nobles, ils se « mirent aussi en tête de courir l'ours, le sanglier et non plus seule« ment les lièvres et les loups, comme leurs devanciers. Aussi l'abbé « Engilbert, qui succéda à Hartmann, eut-il beaucoup de déboires à ce « sujet et ne réussit pas à comprimer leur essor, car les serfs, » ajoute l'annaliste du cloître, « sont ainsi faits que, s'ils ne craignent pas leurs « maîtres, ils se font craindre d'eux[2]. »

Chose étonnante! pendant que les vilains et serfs censitaires tendaient à sortir de leur classe et s'élevaient, en effet, par degré, au rang d'hommes libres, les hommes libres de la dernière classe ou libres censitaires, se voyaient opprimés par les seigneurs et réduits ou à acheter leur protection, ou à tomber dans le servage. Cette dégradation ne s'accomplit pas partout sans résistance. La Thurgovie, patrie des hommes vaillants, fut témoin d'une insurrection redoutable. Les hommes libres, ayant à leur tête Heinz von Stein, combattirent en bataille rangée contre la noblesse. Ils furent vaincus sur la Schwarza, près de Schaffhouse, au lieu même où s'éleva plus tard le couvent de Paradis (992). Mais la mort d'Adalbert, abbé de Rheinau, et de plusieurs au-

[1] Kopp, II, 284.— Fuchs, *Leben Œgidii Tschudi* (Beilage I), et Blumer, *Urkundensammlung zur Geschichte des Kantons Glarus*, I, ont publié l'acte de manumission du premier des Tschoudi.

[2] « Quia servi si non timent, tument. » — Le moine Ekkehard IV, surnommé le Plutarque de Saint-Gall, qui mourut vers l'an 1060 (Pertz, II, 103).

tres gentilshommes qui mordirent la poussière en cette journée, apprit à la noblesse qu'on ne lasse pas impunément la patience d'hommes courageux.

Les hommes libres, néanmoins, eurent encore longtemps à se défendre contre les envahissements des seigneurs et ne réussirent pas toujours, comme nous le verrons tout à l'heure dans l'histoire de Gontran le Riche, à se soustraire à leur cupidité tyrannique.

Des luttes analogues à celles que nous racontons ici mettaient aux prises à la même époque les serfs de la Normandie avec leurs seigneurs et se terminaient dans ce pays par l'extermination des premiers.

2. Les Othons de Saxe.

Henri I[er] l'Oiseleur eut pour successeur son fils Othon I[er], surnommé le Grand à cause de ses victoires sur les Slaves, les Hongrois, les Danois et les Italiens. Il assura la prépondérance de la race germanique sur tous ces peuples, et sut même la faire reconnaître du roi de France.

Dominé, comme Charlemagne, par la grande idée de l'unité du monde chrétien, Othon le Grand se fit couronner à Rome empereur d'Occident (962). Il usa de sa puissance pour mettre fin aux scandaleuses factions qui ensanglantaient la ville éternelle; il déposa et fit plusieurs papes. Dans ses États il nommait les évêques et introduisit la coutume de leur donner l'investiture par la *crosse* et l'*anneau*, symbole de la juridiction spirituelle, et par le *sceptre*, signe de l'autorité temporelle. En revanche, il combla les évêchés et les monastères de biens immenses qu'il fit régir par des avoués ou vidomnes (Kastvögte en allemand).

Les églises de notre pays les plus richement dotées furent celles de Coire, de Zurich et le couvent d'Einsiedeln, fondé entre 934 et 945, au lieu occupé par la cellule de saint Meinrad [1]. Einsiedeln obtint de l'empereur la libre élection de ses abbés (946).

Le mariage d'Othon le Grand avec Adélaïde de Bourgogne, fille du roi Rodolphe II, l'avait rapproché de nos contrées (951). Un nouveau lien se forma lorsque ce monarque donna le duché d'Allemannie avec la main de sa nièce, la savante Hedwige, à Bourcard II, fils de l'ancien duc Bourcard I[er]. Ce dernier prince résidait souvent à Zurich et y fit avec l'empereur une entrée triomphale, lorsqu'il eut vaincu sur le Pô

[1] « In ducatu allemanico, in Comitatu Bourcardi ducis Turgove. » Gall Morel, *Die Regesten der Benedictiner Abter Einsiedeln*. Chur, 1848, 3.

les Italiens insurgés (965). Un bas-relief du grand Moûtier de Zurich a perpétué le souvenir de cette victoire. Les plus anciennes monnaies qui aient été frappées dans cette ville appartiennent, à ce qu'il paraît, au règne de l'empereur Othon le Grand[1] et portent une croix dans le champ.

Une sculpture qui ornait autrefois la façade de la cathédrale de Saint-Pierre, à Genève, représentait une entrevue d'Othon le Grand et d'Adélaïde, sa femme, avec l'architecte qui avait dirigé la reconstruction de cette église au Xme siècle. Adélaïde donna aussi plusieurs marques de sa sollicitude au couvent de Saint-Gall, qu'Othon le Grand traitait, au contraire, avec assez de dureté, comme on le voit par les enquêtes injustes qu'il fit faire à diverses reprises dans ce cloître, où il était cependant fort aise de trouver des hommes pour ses écoles, pour ses ambassades et même pour ses conseils. On reprochait aux moines de Saint-Gall l'usage de la viande et leur attachement aux coutumes irlandaises importées par Columban.

Les empereurs Othon II et Othon III, fils et petit-fils du précédent, continuèrent aux cloîtres la protection que leur avait accordée leur aïeul et père par l'intermédiaire des ducs d'Allemannie. Einsiedeln, sous son illustre abbé Grégoire, Anglo-Saxon d'origine, fils du roi Édouard Ier et petit-fils du grand roi Alfred, obtint de nouvelles donations dans tous les pays voisins[2]; Payerne, sous son abbé Mayeul, la confirmation de tous les domaines concédés au monastère. Othon III, depuis son mariage avec Théophanie, princesse de Constantinople, était un César grec et romain plutôt qu'un souverain germanique. Il trouva la mort dans la campagne de Rome (1002), où l'avait suivi Bourcard II, abbé de Saint-Gall, qui mourut de la peste dans le même pays. Henri II de Saxe, duc de Bavière, succéda à Othon III et fut successivement reconnu par les Bavarois, les Franconiens, les Lorrains, les Saxons et les Souabes.

3. Les rois de Bourgogne. — La bonne reine Berthe.

Rodolphe Ier, le fondateur du second royaume de Bourgogne ou Bourgogne transjurane, était mort en 912, laissant à son fils nommé

[1] Henri Meyer, *Die Denare und Bracteaten in der Schweiz*. Zurich, 1858-1860.

[2] Grégoire, abbé de Notre-Dame des Ermites ou Einsiedeln (964-996), reçut entre autres d'Othon Ier la possession de l'île d'Uffnau, dans le lac de Zurich (965) (Mulinen, *Helvetia sacra*, 79). Mais M. de Mulinen se trompe en disant que l'abbé d'Einsiedeln fut créé prince du Saint-Empire. C'est l'*immunité* qui fut accordée à l'ab-

Rodolphe comme lui, la souveraineté des contrées juranes qu'il avait si vaillamment défendues contre les empereurs d'Allemagne.

Rodolphe II, qui à une valeur égale à celle de son père, ne joignait pas moins d'ambition, entra en guerre avec Bourcard I[er], duc d'Allemannie, au sujet des limites de son royaume qu'il voulait étendre dans l'Helvétie allemannique (919). Dans un combat livré près de Winterthour, Rodolphe eut le dessous et dut rendre le pays conquis entre l'Aar et la Reuss; mais son courage inspira tant d'estime à Bourcard qu'il préféra traiter avec lui et lui donna sa fille Berthe en mariage (922). Quelque temps après, les Lombards, mécontents du roi usurpateur Bérenger, proclamèrent Rodolphe II.

Ce prince passa les Alpes avec son beau-père Bourcard et réussit d'abord à étendre sa domination jusqu'à Venise. Mais le duc d'Allemannie ayant trouvé la mort dans une embuscade près de Novarre (926), Rodolphe II, effrayé par la mort de son beau-père, se hâta de repasser les monts et fut très-heureux de céder ses prétentions à Hugues, comte d'Arles, qui lui donna en échange la Provence. Henri l'Oiseleur, le roi des Allemannes, y ajouta la cession d'une partie de l'Helvétie allemannique jusqu'à Eglisau [1].

C'est ainsi que l'ancien empire des Burgundes se trouva réuni en grande partie sous le sceptre des nouveaux rois de Bourgogne, appelés aussi rois rodolphiens, parce que trois de ces princes, sur quatre, portèrent le nom de Rodolphe (930).

Après avoir pris part aux guerres de France qui renversèrent du trône Charles le Simple et y portèrent son parent, le duc Raoul de Bourgogne, Rodolphe II mourut en 937 et reçut les honneurs de la sépulture à St-Maurice. Il laissait un fils mineur nommé Conrad et une fille nommée Adélaïde. Othon le Grand qui devait épouser plus tard Adélaïde, enleva Conrad à sa mère Berthe et le fit élever à sa cour, afin de préparer la réunion pure et simple de la Bourgogne à l'empire. Pendant l'absence de Conrad, Berthe, la bonne reine Berthe, gouverna le royaume.

Qui n'a entendu parler de l'humble et gracieuse reine qui, montée sur son palefroi et le fuseau à la main, allait de château en château, de monastère en monastère, de métairie en métairie, semant partout les œuvres de piété et de bienfaisance?

baye. Gelpke, II, 418. — Gall Morel, *Die Registen der Benedictiner-Abtei Einsiedeln.*

[1] Les limites du royaume de Bourgogne dans l'Helvétie allemannique ont varié; elles s'étendaient même un instant jusqu'au Sentis et comprenaient l'Underwald.

Un jour la reine de Payerne (c'est le nom que lui donnent les traditions de la Transjurane), rencontra dans les pâturages voisins d'Orbe, une jeune paysanne qui filait tout en gardant son troupeau. Berthe, charmée, fit un riche présent à la jeune fille. Le lendemain, les dames de sa suite parurent toutes devant elle une quenouille à la main. Mais la reine souriant à cet aspect: « Mesdames, fit-elle, la jeune paysanne, comme Jacob, est venue la première, et elle a emporté ma bénédiction. »

L'administration de la reine Berthe et de son mari Rodolphe II fut signalée par une foule de fondations pieuses et utiles : églises, monastères, ponts, routes, châteaux, hôtelleries. On lui a attribué avec plus ou moins de vraisemblance la construction ou la réparation des églises de Saint-Ours, à Soleure (930), de Moûtier-Grandval et de St-Imier (932), d'Amsoldingen, d'Einigen, de Wimmis (933), de Notre-Dame de Neuchâtel (954) et de l'Abbaye royale de Payerne (962), où le tombeau de la noble reine se voyait encore en 1519 [1]. Les tours de Gourze, Moudon, de Bertholo, près de Lutry, celle de la Molière, le prétendu *oculus Helvetiæ* des Romains sont, à ce qu'il paraît, des monuments de l'époque rodolphienne et auraient été construits pour résister aux aux invasions des Sarrasins et des Hongrois [2]. Organisées pour la défense et fermées de murailles d'une épaisseur extraordinaire, elles avaient pour entrée unique des portes percées à dix ou douze pieds du sol et auxquelles on ne parvenait qu'à l'aide d'échelles.

Les rois de la Transjurane n'avaient, en général, pas de résidence fixe; ils séjournaient tour à tour à Orbe, Chavornay, Yverdon, Lausanne, St-Maurice, Payerne, Soleure, Bümplitz près de Berne, Chiètres près de Morat, Strættlingen sur les bords du lac de Thoune et Neuchâtel dont le château est appelé *regalissima sedes* (le siége très-royal) dans un acte de Rodolphe II (1011).

Le règne de Berthe et de Rodolphe II voit paraître les premières hordes des Hongrois et des Sarrasins. Ces derniers, après avoir pillé et ravagé les campagnes, disparaissaient comme par enchantement à l'ap-

[1] *Indicateur d'histoire de Zurich*, 1873, 307.

[2] La reine Berthe a fait l'objet d'une charmante étude de M. Vulliemin (1843) et d'une notice critique de M. l'abbé Dey, qui a publié aussi une vie d'Adélaïde, fille de Berthe et impératrice d'Allemagne (Genève, 1861). L'histoire des rois rodolphiens a été travaillée avec beaucoup de soin par de Gingins dans plusieurs mémoires. Voir aussi l'introduction au Régeste ou *Répertoire chronologique de documents de la Suisse romande*, de M. Forel. Lausanne, 1862.— Au point de vue artistique, voir Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, 223.

proche des troupes régulières. Selon une tradition, la reine Berthe se vit réduite à fuir devant leurs hordes cruelles et à se réfugier avec son oncle l'évêque Ulric d'Augsbourg au fort de Neuchâtel. Walton, doyen de St-Gall, s'étant mis à la tête des gens de l'Abbaye, parvint à surprendre un jour ces terribles ennemis dans les ravins et les cavernes où ils avaient appris à se tapir comme des chevreuils. Il en tua une partie et emmena les autres prisonniers au cloître où ils se laissèrent mourir d'inanition.

Dans un acte du règne de Rodolphe I[er] ou de Rodolphe II (900-923) on voit paraître le nom de Turimbert, comte d'Ogo ou de Gruyère. Turimbert est le premier chef connu de ce petit État alpestre[1].

Conrad, fils de Berthe et de Rodolphe II, fut couronné à Notre-Dame de Lausanne. La pensée de son salut et la crainte de la fin du monde, annoncée pour l'année 1000, préoccupaient exclusivement ce prince dévot. Aussi fit-il de grandes donations aux couvents de St-Maurice, Payerne, Romainmôtier, Saint-Victor de Genève. On le voyait, couvert d'un froc, suivre tous les exercices spirituels des moines. Ce prince s'honorait du titre de *pacifique* et se borna à faire reconnaître son autorité dans la Provence et le Dauphiné, qui avait été soumis à son père. Il ne crut cependant pas pouvoir se dispenser de marcher avec Othon le Grand, son suzerain, au secours du roi de France, Louis d'Outre-Mer, son beau-père, menacé par les Capétiens (946), qui, avant la fin du siècle, devaient détrôner la dynastie carlovingienne (987).

Conrad fit, quelques années plus tard, une campagne plus profitable à son peuple. Les Hongrois et les Sarrasins s'étaient jetés tous ensemble sur son royaume; l'évêque de Bâle, Rodolphe, avait péri sous les coups des premiers, et l'abbaye de St-Maurice ainsi que le village de ce nom avaient été livrés aux flammes par les hordes sarrasines campées sur le Saint-Bernard (940)[2]. Conrad excita les Sarrasins contre les Hongrois

[1] Ogo (Hochgau) est le plus ancien nom. Celui de Gruyère paraît dans un acte de l'an 1177. Hisely, *Histoire du comté de Gruyère.* Lausanne, 1855, I, 21, 35.

[2] Les Sarrasins ou Arabes avaient paru en France presque en même temps qu'en Espagne. On les trouve d'abord à Nîmes (710), à Toulouse ensuite (721), en Provence (730). Battus à Poitiers (739) et expulsés de Narbonne (759), on les retrouve en Provence et en Dauphiné (888-906). Le mont Joux ou Saint-Bernard était leur quartier général et leur boulevard dans les Alpes. De là ils portaient leurs invasions jusqu'à Avenches et Neuchâtel. Le fort de Fraxinet, capitale des possessions sarrasines en France, en Italie et en Suisse, fut pris par Guillaume, comte de Provence, et les Sarrasins anéantis par ce seigneur appelé pour cet exploit le Père de la Patrie.

et feignit de vouloir leur porter secours. Puis, quand il les vit aux prises et affaiblis par leurs pertes réciproques, il fondit sur eux avec son armée et les tailla en pièces (952-54)[1]. Les Sarrasins ne disparurent cependant pas totalement; car plusieurs années après que le roi Conrad eut transporté sa résidence des bords du Léman dans la cité de Vienne en Dauphiné (960), nous retrouvons leurs hordes barbares occupant le Mont Joux ou Saint-Bernard dans le Vallais. Une bande de 1000 Sarrasins, cantonnés dans les montagnes de ce pays, fit prisonnier, à Orsières, sur la Dranse, le vénérable Mayeul d'Avignon, abbé de Payerne, l'un des conseillers de la reine Berthe. Ils le retinrent pendant toute une année enchaîné dans un antre et ne le relâchèrent qu'au prix d'une rançon de 1000 livres que la congrégation de Cluny, dont Mayeul était le chef, dut leur faire compter sur place.

4. Le roi Conrad et les hommes libres de Wohlen.

Les traditions disent qu'au retour de son expédition contre les Sarrasins, le roi Conrad, tenant ses plaids à Soleure, des députés, des hommes libres de Wohlen en Argovie, se présentèrent devant lui. Ils venaient se plaindre du comte Gontran le Riche qui, ayant été dépouillé par Othon le Grand d'une partie de ses biens, cherchait à se dédommager à leurs dépens. « Gontran, disaient les hommes de Wohlen, « s'était montré affable à notre égard ; nous eûmes confiance en lui et « remîmes nos patrimoines sous sa garde, moyennant un cens équitable. Gontran se contenta d'abord de nous demander quelques jours « de corvée à titre de complaisance. Il nous priait d'aider ses gens « quand ils fauchaient ou labouraient ses champs. Mais bientôt il lui « prit fantaisie d'exiger à titre de corvée ce qui était pure complaisance « de notre part, et nous imposa même un tribut de poules, symbole du « servage. » Les hommes de Wohlen terminaient en demandant justice. Mais les doléances de ces braves gens, dont le langage rustique blessait les courtisans, ne parvinrent pas aux oreilles du roi et furent étouffées

[1] Le *Régeste* ou *Répertoire de Forel* place cet événement à l'an 950. L'auteur presque contemporain qui en parle, Ekkehard IV, moine de Saint-Gall, ne précise pas la date (Pertz, II, 110).

Les Sarrasins ou Maures ont laissé des traces dans le langage et dans une foule de noms de lieux en Savoie et en Suisse (Creux de Sarrasins, Maurienne, Mauremont). Des médailles arabes ont aussi été exhumées sur plusieurs points de ces contrées depuis 1830 (Steckborn, Moudon, etc.).

par la multitude des assistants. Ils se retirèrent sans avoir obtenu gain de cause et le chagrin dans le cœur [1].

Le comte Gontran eut pour héritier de ses biens et de son injustice son fils aîné Lancelin qui, choisi par les hommes libres de Muri, pour les protéger, les opprima comme son père avait opprimé les hommes de Wohlen. Leur résistance enflammant sa colère, il alla jusqu'à leur saisir leurs champs et leurs cabanes. Voyant l'oppresseur devenir âgé et près de rendre compte devant Dieu, les opprimés crurent le moment propice et se rendirent auprès de lui, accompagnés de deux religieux, dont l'habit devait imprimer le respect au vieux comte. Mais l'un de ses fils, Radbot, renvoya avec mépris ce cortége importun et bâtit un manoir à Muri, pour ôter aux habitants la possibilité de lui refuser obéissance. Un autre château fort, construit par le même seigneur sur le Wülpelsberg, reçut le nom de Habsbourg, qui fut dès lors celui de la famille (vers 1020). « Dans la vieillesse de Conrad, roi de Bourgogne, les grands, » dit Jean de Müller, « faisaient chacun à leur volonté. »

Ce fut bien pis encore sous Rodolphe III, fils et successeur de Conrad (depuis 993). Ce monarque, surnommé le *fainéant*, aliéna presque tout le domaine de la couronne par ses actes de vente et se vit réduit à vivre des quêtes qu'on faisait pour lui dans les églises.

Les grands, ecclésiastiques et civils, tirèrent parti de la faiblesse du roi pour s'agrandir à prix d'argent. L'évêque de Sion reçut le titre de comte du Vallais avec le château de Chillon (999); l'évêque de Bâle acquit Moûtier-Grandval, l'Erguel et Sainte-Ursanne; l'évêque de Lausanne, une partie du pays de Vaud, avec le titre de comte (1001) [2]. L'abbé de St-Maurice ne resta pas en arrière et devint comte d'Agaune ou du Vieux-Chablais (depuis Martigny à Vevey). L'évêque de Genève obtint certains droits sur sa ville épiscopale. Tous ces prélats reçurent

[1] Actes du couvent de Muri, rédigés au milieu du XIIme siècle sous l'abbé Roncelin (1119 à 1145) selon Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz*, II, 422, M. Kopp, qui appelle Lancelin Cancelin, ne croit pas les *Acta Murensia* aussi anciens et en reporte la rédaction au XIVme siècle. Mais le fait qu'il y avait encore des hommes libres dans la contrée au XIIme siècle ne prouve rien contre l'authenticité du récit.

[2] La charte royale resta cependant sans effet pour le moment, et ce n'est qu'au XVme siècle que l'évêque de Lausanne prit le titre de comte (Hisely et Gingins). L'acte concernant l'évêque de Sion est daté de Cudrefin (999) (Martignier et Crousaz, *Dictionnaire historique du canton de Vaud*). — Gremaud, *Documents sur l'histoire du Vallais*, I, 49. L'un des témoins était le chanoine et sacristain Kalbermatter, de Sion. Les Kalbermatten sont donc ainsi une des plus anciennes familles de la Suisse.

le droit de battre monnaie, attribut de la souveraineté que deux villes seules, Rorschach (947) et Zurich, possédaient avant eux [1].

Pour se procurer de nouvelles ressources, Rodolphe III ne recula pas devant l'injustice et dépouilla un seigneur de ses terres. Il y eut alors une révolte apaisée à grand'peine dans une entrevue qui eut lieu à Orbe par Adélaïde, tante du roi et veuve d'Othon le Grand (999). Mais à peine cette princesse, remarquable par sa prudence et ses lumières, eut-elle quitté la Transjurane, que les troubles recommencèrent. Rodolphe III s'enfuit auprès de son neveu, Henri II, empereur d'Allemagne, auquel il avait déjà donné la ville de Bâle dix ans auparavant, et lui fit cession de tout son royaume (1016). A cette nouvelle, l'indignation fut extrême parmi les seigneurs bourguignons. Ils répondirent : « Il a fallu à Rodolphe Ier et à ses successeurs notre consentement pour « devenir rois ; Rodolphe III n'a pas le droit de disposer, sans nous, du « royaume, en faveur d'une dynastie étrangère. »

Pour briser cette opposition, l'empereur envoya une armée commandée par Werner de Habsbourg, évêque de Strasbourg, et ses deux frères, Lancelin et Radbot, fils de Gontran le Riche. Un combat sanglant s'engagea près de Coppet (1020). Les Bourguignons furent battus, l'évêque de Lausanne, Henri de Lenzbourg, tué, et Genève obligée d'ouvrir ses portes [2].

Sept ans après le combat de Coppet, l'empereur Henri II, le dernier des empereurs de la maison de Saxe, étant mort, Rodolphe III, qui vivait encore, confirma sa donation en faveur du nouvel empereur Conrad II de Franconie, qui avait épousé sa nièce Gisèle (1027). L'acte de cession fut signé à Muttenz, près de Bâle, où s'étaient rendus, à cet effet, les deux souverains accompagnés de l'impératrice Gisèle, qui fit l'office de médiatrice.

Le roi Rodolphe III étant mort à Lausanne (6 sept. 1032), Conrad de Franconie fit valoir ses droits à la couronne.

C'est ainsi qu'après 145 ans de quasi indépendance, la Suisse romande redevint une province de l'empire germanique, comme elle l'avait été depuis les temps de Clovis jusqu'aux arrière-petits-fils de Charlemagne.

[1] Les monnaies de cette époque sont les *bracteates*, monnaies très-minces d'or ou d'argent frappées d'un seul côté. Meyer, dans les *Mittheilungen* de Zurich, 1858-1860.

[2] *Régeste genevois*, de Lullin et Le Fort, 46, d'après Hermann Contract, le moine de Saint-Gall (Pertz V, 119).

5. Tableau de la civilisation aux IXme et Xme siècles. Gloire de l'abbaye de Saint-Gall.

Après Charlemagne, une grande partie de l'Europe était retombée dans les ténèbres de la barbarie et de l'ignorance. Presque seule, par un curieux contraste, une abbaye située dans le pays qui portera plus tard le nom de Suisse, présente le réjouissant spectacle d'un réveil des lettres et des arts, concentré, il est vrai, en grande partie dans les murs de cette oasis de la civilisation. Deux siècles durant, l'abbaye de St-Gall demeurera un grand foyer de lumières pour l'Allemagne et l'Europe.

Le mouvement littéraire à St-Gall offre deux périodes distinctes, la période carlovingienne (de 816 à 920) et la période saxonne (de 920 à 1022).

La période carlovingienne voit s'élever un cloître qui a l'aspect et l'étendue d'une ville. Bibliothèque, écoles, jardin botanique, hôpitaux, bains, maison pour les étrangers, rien n'y manque de ce qui peut servir d'auxiliaire à la science, à la charité, à la santé privée ou publique. C'est l'architecte de Louis le Débonnaire, Gerung, qui a fourni le plan de l'édifice[1]. Mais l'œuvre tout entière a été exécutée par les moines eux-mêmes; ils ont taillé la pierre, équarri et sculpté le bois, fondu les cloches, ciselé les métaux précieux pour l'autel. Trois abbés ou chefs éminents, Gotzbert, de Coire, Grimoald le Thurgovien, et Hartmuot, issu des sires d'Altenbourg en Argovie, ont dirigé successivement la construction et marchent à la tête du mouvement intellectuel.

A peine achevé, le cloître de Saint-Gall est le sanctuaire des muses. Jour et nuit les sept tables de la salle d'étude ou *scriptoire* sont assiégées par les moines, jeunes et vieux, à commencer par les *oblats*, moines enfants, que la piété de leurs parents ou leur avarice voua à saint Benoit ou à la Vierge, dès l'âge de quatre ou cinq ans. Les uns fabriquent un parchemin solide et élégant. qui brave les siècles. D'autres préparent l'or, l'argent, le pourpre pour la peinture des initiales ou des miniatures. Ceux-ci transcrivent ou collationnent les textes; ceux-là fixent les manuscrits achevés dans des reliures de chêne d'un pouce d'épaisseur. Les ouvrages les plus précieux sont incrustés de lamelles d'argent, d'ivoire ou d'autre métal. La première bibliothèque ou *librai-*

[1] Ce plan existe encore et a été publié en entier par M. Ferd. Keller en 1844. M. Rahn en a donné une réduction dans son *Histoire des arts plastiques en Suisse*.

rie contenait 400 volumes ou recueils reliés, dont le catalogue, rédigé vers 860 par le moine bibliothécaire Uto, se voit en original au cloître. Dans ces 400 volumes n'étaient compris ni les livres des élèves, ni les collections particulières des moines, ni les ouvrages apportés d'Irlande et d'Écosse par les moines scotes qui, en assez grand nombre continuent à hanter les monastères fondés par leurs compatriotes Gall et Columban [1].

La théologie et les sciences ecclésiastiques n'étaient pas seules en honneur dans la célèbre abbaye. L'histoire et la poésie y avaient un représentant zélé dans Ratpert de Zurich (900). Les principaux classiques grecs et latins étaient commentés aux élèves, que l'on initiait en même temps à la connaissance des meilleurs écrits du temps sur l'histoire naturelle, les sciences exactes et l'astronomie en particulier. Pour l'étude de cette dernière branche, on se servait d'un globe céleste, d'un astrolabe et d'une espèce de tube ou télescope, décrit par le savant moine Notker le Lippu. L'observation des astres, il est vrai, n'était pas assez avancée pour bannir les craintes superstitieuses que faisait naître, par exemple, l'apparition d'une comète. La géographie était également si peu connue qu'on confondait à St-Gall les Alpes pennines avec les Pyrénées. L'existence des antipodes faisait aussi l'objet des railleries des hôtes de St-Gall.

Les beaux-arts, en revanche, y étaient portés à un haut degré. Le chant grégorien, introduit par Charlemagne, s'était conservé à St-Gall dans toute sa pureté, et le chant populaire y atteignit à une puissance merveilleuse dans les chants de Notker le Bègue l'inventeur des *séquences*. L'écriture de Sintram était célèbre dans tout l'empire et celle de Folkard, le calligraphe du Psautier, ne le lui cédait guère pour la beauté des caractères [2]. Les deux moines thurgoviens Tutilon et Ison ont laissé un nom célèbre, le premier comme artiste, le second comme instituteur. Les tables d'ivoire ou Dyptiques de Tutilon sont un des chefs-d'œuvre de la plastique du temps. L'usage du verre était intro-

[1] L'histoire de la bibliothèque de Saint-Gall a été écrite par le père Weidmann, le dernier des hôtes de ce cloître célèbre. Voir aussi *Études sur l'histoire littéraire de la Suisse*, par Alex. Daguet, *Revue suisse* de 1845 à 1847, et surtout *Bilder und Schriftzüge in den irischen Manuscripten* de F. Keller dans les *Mittheilungen* de Zurich, 1853. Les noms scotiques les plus connus, outre ceux de Columban, Gall, Findan de Rheinau, Fridolin de Seckingen, sont : Sedulius Scot, Mongal, Dubwin, Dubduin, Falsan, Eusèbe. Un couvent exclusivement scotique exista même quelque temps sur le Victorsberg près Feldkirch. On trouve des écrits scotiques dans plusieurs bibliothèques de la Suisse.

[2] Rahn, 131.

duit à St-Gall où l'église et le *scriptorium* en salle à écrire étaient ornés de vitres transparentes. On trouve aussi parmi les conventuels un verrier nommé Stracholf. A St-Gall fut rédigé, par les soins du noble Salomon III, un essai d'encyclopédie résumant toutes les connaissances du IX[me] siècle.

La *période saxonne* vit surtout fleurir l'étude des langues. La langue grecque, déjà fort cultivée par les moines scotes, fervents admirateurs des siècles apostoliques, prit un nouvel essor par les relations de l'abbaye avec la cour presque grecque des Othons. Il paraît même que plusieurs parties de l'office divin se célébraient en cette langue. Mais tandis que les princes saxons ne montraient que du dédain pour l'idiome de leurs pères et de Charlemagne, le vieil allemand ou tudesque trouvait un glorieux asile dans le cloître qui lui avait déjà servi de berceau aux VII[me] et VIII[me] siècles.

Un des grands moines de cette époque, Notker le Lippu, a été surnommé, pour ses belles traductions du grec et de l'allemand du temps, le *père de la prose germanique*. Ce savant moine était aussi un homme de cœur qui, à son lit de mort, demanda et obtint pour dernière grâce qu'on servît un repas aux pauvres aux pieds de sa couche. Un de ses confrères, Ekkehard I[er] du nom, a composé un poëme latin pour la forme, mais allemand pour le fond et dont l'étonnante analogie avec les *Niebelungen* a fait supposer que cette Iliade germanique pourrait bien être l'œuvre d'un moine de St-Gall.

A ces hommes illustres de l'abbaye de Saint-Gall il faut ajouter un moine anonyme, conteur plein de charme, dont tous les historiens à l'envi ont malmené le livre anecdotique, romanesque et parfois épique sur les faits et gestes de Charlemagne, mais qui tous ont fait à ce livre de nombreux emprunts concernant la cour de ce prince, ses campagnes et ses rapports intimes avec l'Église et l'École [1]. Car dans cet écrit légendaire, comme dans bien d'autres du même genre et malgré la broderie évidente de certains détails, il y a un fond de vérité qui saisit, et on y retrouve rendue, avec des couleurs grandioses, l'impression qu'avait laissée Charlemagne dans l'imagination des contemporains auxquels appartient presque notre chroniqueur, puisqu'il vivait sous l'empereur Charles le Gros, un grand ami de St-Gall qu'il visitait souvent, et dont l'anonyme dit même avoir reçu des en-

[1] Entre autres Chateaubriand, Guizot, Ampère, Capefigue, Bonnechose. M. Guizot a jugé à propos de mettre un correctif à son jugement en appelant l'œuvre du moine de Saint-Gall un monument plus important et plus instructif que ne voudrait le croire la pédanterie des érudits.

couragements. Si le spirituel écrivain n'a pas jugé à propos de nous dire son nom, il n'a pas usé de la même réticence en ce qui concerne son origine; il appelle les Thurgoviens ses compatriotes et parle de Werimbert de Coire comme l'un de ceux qui lui avaient fourni la matière de ses récits piquants et pleins de coloris[1].

Célèbre par ses travaux, St-Gall ne l'était pas moins par son école et les grands hommes qu'elle donna à l'Église et à l'État en Allemagne. Les malheurs de l'invasion ayant fait périr les études dans la plupart des cloîtres, les rois saxons se servirent des moines de St-Gall pour relever l'enseignement et la discipline. On ferait un livre entier des services rendus à l'Empire par les Notker, les Ekkehard et leurs nombreux disciples[2]. Quand Ekkehard II mourut à Mayence, grand doyen du chapitre, quarante de ses élèves, tous évêques ou prêtres constitués en dignité, suivirent le cercueil. St-Gall eut aussi la gloire de former Brunwart qui, de serf de l'abbaye, parvint à la dignité épiscopale et contribua, dit-on, à la conversion au christianisme du roi Étienne de Hongrie.

Parmi les rois des Allemands qui favorisèrent l'abbaye de leurs visites et de leurs libéralités, on cite Conrad Ier, dont la chronique du lieu a pris soin de conserver plusieurs traits remarquables. Voulant éprouver l'application des écoliers, ce prince fit répandre à l'improviste, sous les bancs de l'école, une corbeille de pommes appé-

[1] Un de ses récits les plus instructifs est relatif aux écoles du palais dirigées par Clément sorti de Saint-Gall. Le voici en raccourci : « Charlemagne avait confié à « Clément, moine scotique, un certain nombre d'enfants de toutes les classes de race « noble, d'extraction médiocre et plus infime encore. De retour de ses expé- « ditions, l'empereur se fait amener ces enfants et demande au maître compte « des progrès qu'ils ont faits en son absence. Les enfants nobles, orgueilleux de leurs « avantages, s'étaient livrés à la paresse ; les autres, au contraire, avaient travaillé « avec zèle et dépassé l'attente du prince. Plaçant alors les élèves laborieux à sa « droite et les paresseux à sa gauche, comme le Juge éternel, Charlemagne adresse « alors aux premiers ces paroles élogieuses : « Bien, mes enfants, vous avez agi « selon mes ordres et dans votre intérêt propre. Continuez et cherchez à atteindre « à la perfection. Je vous donnerai des évêchés et des abbayes; dès ce moment vous « pouvez compter sur ma protection. » Puis se tournant vers les paresseux, les yeux « flamboyants : « Quant à vous, » s'écria-t-il d'une voix tonnante, « fils des nobles « et des principaux de l'empire, qui avez été élevés dans la mollesse, vous vous êtes « reposés sur vos richesses et vos honneurs héréditaires, sans tenir compte de mes « ordres et de votre propre honneur; vous avez préféré vous adonner aux jeux, « aux plaisirs et à de vains exercices. Eh bien! je le jure, par le Roi des cieux, je « ne ferai aucun cas de cette beauté féminine ou de cette noblesse qui vous attire « tant d'admirateurs, et soyez certains qu'à moins de réparer votre négligence « passée par des études opiniâtres, vous n'obtiendrez rien de Charles. »

[2] L'un des Notker, évêque de Liége et créateur de la puissance temporelle de ce siége épiscopal, est regardé comme un des premiers hommes d'État de l'époque par les historiens belges, M. Gerlach entre autres.

tissantes. Aucun des élèves ne se dérangea pour en prendre. Charmé de l'ordre parfait qu'il avait sous les yeux, ce monarque établit trois jours de congé extraordinaire et fit diverses fondations en faveur du monastère. C'est le même monarque qui, entendant la grand'messe à Mayence, fut tellement ravi du chant d'un moine de St-Gall, qu'il tira un anneau d'or de son doigt pour le mettre à celui du merveilleux chanteur. « Les moines de St-Gall, dit un écrivain ecclésiastique, te-« naient le premier rang pour la musique sacrée. Leurs mélodies, « adoptées par les papes, retentirent dans toutes les églises de la chré-« tienté[1]. »

La meilleure preuve que l'impulsion donnée par St-Gall ne s'arrêtait pas à la classe des lettrés proprement dits, c'est l'empressement avec lequel les ermites du voisinage et plusieurs femmes pieuses se mirent à la disposition des calligraphes du cloître pour la copie des manuscrits. L'exemple de St-Gall ne fut pas perdu pour les couvents avec lesquels ils entretenaient des relations et faisaient des échanges, comme Dissentis, Reichenau, Pfeffers, Kempten, Lindau, Bobbio en Italie. D'autres maisons religieuses encore, Moûtier-Grandval, Einsiedeln, Muri, colonie d'Einsiedeln, formaient de petits centres de culture dont l'éclat ne pâlit pas toujours devant la vive lumière du cloître de St-Gall.

Malheureusement, toute cette splendeur s'affaiblit et s'efface sous les empereurs de la maison de Franconie, princes très-prosaïques de leur nature et dont les sanglantes querelles avec l'Église ramenèrent les temps de barbarie et d'ignorance féodales. A St-Gall même, les exercices militaires et gymnastiques usurpent la place réservée aux luttes et aux arts de l'époque antérieure. La noblesse commence à être plus appréciée que la science dans ce cloître puissant dont les abbés gentilshommes ont une cour et s'entourent, comme les souverains, d'officiers de divers grades, écuyers, échansons, sénéchaux, etc.

Le Xme siècle avait vu s'épanouir l'architecture religieuse. Les premiers progrès en ce genre sont dus aux moines de Cluny en Bourgogne dont la reine Berthe et sa fille Adélaïde favorisèrent l'établissement dans nos contrées, à Romainmôtier et à Payerne entre autres, sous les abbés Mayeul et Odilon. Ces religieux dirigeaient eux-mêmes la bâtisse de leurs cloîtres. On a même voulu attribuer à l'époque rodolphienne ou saxonne et même à une époque plus reculée, à la période carlovingienne, la construction de plusieurs des collégiales, des cathédrales et des églises abbatiales qui font encore l'ornement de nos villes. Mais

[1] Schubiger, *Die Sängerschule von St-Gallen*, 21, 33, 41, 62, etc.

une étude plus attentive de ces monuments et de leur style en a fait rapporter l'origine au XIIme ou au XIIIme siècle, et au style roman qui précéda le style gothique dans l'art du moyen âge [1].

Le progrès des arts utiles n'est pas aussi sensible que celui des beaux-arts. L'agriculture était encore très-arriérée en beaucoup de contrées. Les terres les mieux cultivées étaient celles des cloîtres. Là on récoltait plusieurs espèces de céréales, le froment, l'avoine, l'orge. On y cueillait les pois, les châtaignes, les melons, les figues, les olives, les concombres, et on commençait à cultiver la vigne. Mais le laboureur ne cultivant que pour sa consommation propre, il en résultait de fréquentes famines. Dans plusieurs localités, l'église servait, par abus, de grenier au seigneur. Un des pays les plus avancés en agriculture était celui de Muri, où dame Berklinde, une riche paysanne, avait obtenu le droit d'asile pour son étable, comme si c'eût été un lieu consacré. Le couvent de Muri donnait à tout colon qui venait s'établir sur ses terres une certaine étendue de terrain, une maison, du bois, une charrue, un char attelé de quatre bœufs, un cochon, deux cochons de lait, un coq, deux poules, une faux, une hache, les semences des céréales.

L'esprit du peuple, à cette époque, était un mélange de superstitions païennes et de croyances chrétiennes. Malgré les anathèmes de l'Église, une population ignorante continuait à rendre un culte aux arbres, aux

[1] M. Blavignac, dans sa curieuse *Histoire de l'architecture sacrée dans les trois évêchés de Lausanne, Sion et Genève* (1854), donne une origine carlovingienne au clocher de la cathédrale de Sion qui est du même style que la tour de Saint-Maurice au XIIIme siècle selon M. Rahn (*Geschischte der bildenden Künste in der Schweiz*, 244). Au style roman, d'après cet historien de l'art en Suisse, appartiennent le Fraumunster et l'église des chanoines (Grossmünster) de Zurich, avec son cloître aux ornements élégants et fantastiques; la cathédrale de Bâle, sauf les adjonctions postérieures, une partie de la collégiale de Neuchâtel, la nef de la cathédrale de Genève, la collégiale de Sainte-Ursanne, Saint-Germain à Porrentruy, Bevaix entre Neuchâtel et Yverdon, Saint-Jean de Grandson, Saint-Imier, l'église abbatiale de Wettingen, celles de Tous-les-Saints à Schaffhouse, de Muri en Argovie, de Rheinau, les églises d'Amsoldingen et de Spiez dans le canton de Berne. M. Rahn pense avec M. Matile que la collégiale de Neuchâtel date non de la reine Berthe mais de Berthe, femme du comte Ulric de Neuchâtel au XIIme siècle, qui le premier en fit la résidence des souverains du pays (1147-1190). Romainmôtier appartient aussi en partie au style roman ainsi que l'église abbatiale encore debout de Payerne, et toutes deux devaient leur origine à l'abbé Odilon de Cluny (mort en 1049), ainsi que les petites églises voisines de Domdidier près Payerne et de la Bretonnière près Romainmôtier. Parmi les édifices civils de style roman, Rahn cite le donjon de Chillon, dont le souterrain fait pendant avec les cryptes des églises, les châteaux de Berthoud et de Louëche, les fenêtres splendidement décorées du château de Neuchâtel, les arcades de la Maison de Wettingen et la façade de la maison du Loch à Zurich. Voir Rahn et *Handbuch der Kunstgeschichte* de Kugler, revu par Lübke (Stuttgard, 1872).

rochers, aux fontaines. Ne pouvant parvenir à déraciner cet usage, l'Église, à la fin, imagina de placer des images des saints et de la Vierge aux lieux consacrés par la superstition primitive. La croyance que trente messes délivraient forcément une âme du purgatoire, était très-répandue dans les campagnes. Les esprits les plus cultivés croyaient toujours voir le diable rôdant autour et même à l'intérieur de leur demeure. La sorcière Thiota fut condamnée par le concile de Mayence à recevoir le fouet pour avoir trompé une foule de personnes et des prêtres même en Thurgovie. La malpropreté engendrait une foule de maladies hideuses. Innombrable était la foule des pauvres qui assiégeaient les portes des cloîtres ; les aumônes prodiguées sans discernement ne faisaient qu'en augmenter le nombre et la détresse.

La vie monastique elle-même, malgré ses bienfaits et les services rendus à la civilisation, était accompagnée de beaucoup d'abus et de misères. Un grand despotisme régnait dans certains cloîtres, où, pour des fautes légères, on liait les moines à un poteau et on les flagellait en plein réfectoire. Ces moines eux-mêmes l'étaient parfois devenus sans vocation, comme cette victime du cloître, Wolo de Kybourg, dont la chronique de St-Gall nous a transmis la déchirante histoire. Dévoré d'une sombre mélancolie, il s'échappait sans cesse du *scriptorium* ou salle à écrire pour contempler du haut des tours ce monde auquel on l'avait contraint de renoncer et l'infortuné fut trouvé un jour brisé et expirant sur le pavé de l'église « où, poussé par l'esprit malin, il s'était précipité du haut des marches du clocher[1]. »

[1] Chroniques de St.-Gall dans Pertz, II. Voir aussi pour l'histoire des cloîtres au moyen âge et de St.-Gall en particulier le curieux roman *historique* de M. Scheffel, Ekkehard, entièrement calqué sur les Chroniques du lieu.

CHAPITRE VII

LES EMPEREURS DE LA MAISON DE FRANCONIE

(DE 1024 A 1138)

1. Révolte et soumission des seigneurs bourguignons. La Trêve de Dieu. Origine des maisons de Savoie et de Zæringen.

Les seigneurs de la Bourgogne persistaient à refuser obéissance au roi des Allemands. Eudes, comte de Champagne et neveu du dernier roi se mit à leur tête et s'empara de Morat et de Neuchâtel où il plaça des garnisons (1033). Conrad marche sur la Bourgogne transjurane et se fait proclamer roi à Payerne (2 février 1033). Contraint par un froid excessif de renoncer au siége de Morat et de Neuchâtel, il les soumet l'année suivante. Genève, dont le seigneur nommé Gérold tenait pour Eudes, est obligée également d'ouvrir ses portes et de reconnaître Conrad qui se fait couronner. Une assemblée des grands de la Bourgogne réunie à Soleure reconnaît Conrad et son fils empereur après lui sous le nom d'Henri III (1038). La dernière résistance tomba par la soumission des comtes de Genève et de Haute-Bourgogne. De grands excès avaient été commis dans cette guerre, où un général italien, le marquis Boniface, fit couper le nez et les oreilles aux prisonniers de Morat.

C'est au milieu de ces luttes cruelles que prit naissance la bienfaisante institution de la *Trêve de Dieu*. Touché des malheurs de son peuple, Hugues, évêque de Lausanne et fils illégitime du dernier roi, convoqua à Mont-Riond sous Lausanne un synode des prélats de la Transjurane (1036). On y voyait les archevêques de Besançon, de Tarentaise et de Vienne en Dauphiné; les évêques de Bâle, Belley, Genève, Maurienne, Aoste, Sion. Cette assemblée défendit, sous peine d'excommunication, de faire la guerre pendant neuf mois de l'année et défendit également d'arrêter un serf, un villageois, le marchand ambulant et le moine inoffensif. La Trêve de Dieu, qui rétablissait la paix publique et assurait la sécurité aux agriculteurs, fut accueillie avec de grandes

démonstrations de joie. Le peuple se porta en foule au-devant des évêques, des rameaux verts à la main et criant : Paix, paix[1] !

Le XI[me] siècle est marqué par l'apparition de plusieurs maisons souveraines, dont la plus importante est celle de Savoie. On regarde comme le fondateur de cette dynastie, Humbert aux blanches mains, comte d'Aoste et de Maurienne. Ce seigneur, connu d'abord comme l'un des conseillers de Rodolphe III ou de sa femme Irmengarde, s'était dévoué à la cause de l'empereur Conrad, dont il renforça avec ses troupes l'armée d'invasion pendant la campagne de 1034. Il en fut récompensé par la possession des passages des Alpes vallaisannes, cottiennes, grecques (1036-56)[2].

Les libéralités du même monarque donnèrent naissance aux comtes de Neuchâtel, issus des sires de Fenis, dont le château était situé près de Cerlier, aux bords du lac de Bienne[3].

A peine établis, les comtes de Savoie rencontraient de puissants rivaux dans les comtes du Genevois, dont le territoire embrassait toute la contrée environnante de Genève et d'Annecy.

Le même siècle voit surgir les sires de Zæringen, ainsi nommés d'un château situé dans le Brisgau et qui prirent le titre de ducs, lorsqu'on leur eut donné la Carinthie et la Bourgogne. Il n'y eut jamais de duché de Zæringen proprement dit. Plus puissant alors que tous ces seigneurs était le fameux Rodolphe de Rheinfelden dont les faits et gestes tiennent une si grande place dans la lutte du trône et de l'autel.

2. Lutte du trône et de l'autel. — Rodolphe de Rheinfelden, vice-roi en Allemannie et en Bourgogne.

Rodolphe de Rheinfelden était frère utérin du belliqueux évêque Werner de Habsbourg, et possédait déjà de riches alleux en Argovie et dans l'Uechtland, lorsque Agnès, veuve de Henri III et mère de l'empereur Henri IV y ajouta, avec la main de sa fille, le duché de Souabe et le rectorat de Bourgogne (1057). Pendant plus de vingt ans, le pays qui se nomme aujourd'hui la Suisse, se trouva soumis à Rodolphe, devenu une sorte de vice-roi de ce pays et qui avait fixé sa résidence à

[1] L'analogie du nom de *Mont-Riond* et de *Romont* en latin a longtemps accrédité l'erreur que la Trêve de Dieu avait été jurée dans cette dernière ville. Forel, *Régestes* 90. Gingins, la *Trêve de Dieu dans la Transjurane.*

[2] Cibrario, *Tableau chronologique de l'Histoire de Savoie*, page 1. L'origine exacte (allemande ou romande) de la maison de Savoie est encore un objet de controverse entre les érudits.

[3] Frédéric de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, 10.

Zurich, siége d'un certain commerce et parfois de diètes impériales comme celle qu'y tint en 1004 et 1018 l'empereur Henri II. On aurait pu lire sur les murs de cette ville déjà fière de sa prospérité l'inscription : *C'est ici la noble Zurich, riche de tous les biens*[1].

Mais un but plus élevé fut offert à l'ambition de Rodolphe de Rheinfelden. A la mort de l'empereur Henri III, un prélat audacieux, l'archevêque Siegfried de Mayence, proposa d'élire Rodolphe à l'empire au lieu de Henri IV fils de Henri III. Ce dernier cependant l'emporta, et Rodolphe de Rheinfelden, comme les grands vassaux de la couronne, prêta le serment d'hommage qu'il devait violer peu d'années après, lorsque le pape Grégoire VII eut excommunié l'empereur Henri IV dans la grande lutte du trône et de l'autel.

La cause de cette lutte fut que les empereurs franconiens, suivant en cela l'exemple de leurs prédécesseurs de la maison de Saxe, prétendaient au droit de confirmer les papes et à celui de donner l'investiture aux évêques et aux abbés, par la *crosse, l'anneau* et le *sceptre*. Les rois allemands fondaient ce droit sur la position que les prélats occupaient dans l'empire, où ils étaient princes temporels, possédaient comme tels de grands domaines et commandaient à de nombreux vassaux.

Mais l'archidiacre toscan Hildebrand, homme célèbre par sa vertu et son génie, étant devenu pape (1073) sous le nom de Grégoire VII, combattit la suprématie de l'État sur l'Église et y opposa le principe contraire de la suprématie de l'Église sur l'État. Il s'éleva contre la simonie ou trafic d'argent qui accompagnait souvent l'élection ou la confirmation des prélats par les laïques, et condamna le mariage des prêtres, le déclarant incompatible avec la dignité et l'indépendance du saint ministère. Il défendit, sous peine d'excommunication, d'entendre la messe d'un prêtre marié (1074-75)[2].

L'empereur refusa de se soumettre aux décisions papales et fut soutenu dans sa résistance par beaucoup de prêtres et d'évêques qui trouvaient le célibat obligatoire en contradiction avec le texte de l'Écriture. En revanche, les Saxons, nation opprimée par Henri IV, prince dissolu et cruel, se soulevèrent contre ce monarque et implorèrent la pro-

[1] Nobile Turegum multarum copia rerum. Bertoldi *annales ad annum* 1056. Pertz.

[2] « L'Église, écrivait Grégoire, ne sera délivrée de la tyrannie des laïques, « qu'autant que les prêtres seront d'abord affranchis de leurs femmes... Le pouvoir « des rois, écrivait encore Hildebrand, est une invention de Satan. Le siècle où « nous vivons est un siècle de fer. C'est du chef de l'église que doit partir l'amé« lioration, la réforme. C'est à lui à combattre à mort le mal partout où il se « trouve. » *Gregorii Epistolæ*.

tection du pape. Henri IV fut cité à Rome, sous peine d'excommunication. Mais il refusa de paraître et réunit à Worms un concile de 24 évêques allemands, qui décidèrent de ne plus reconnaître Grégoire VII comme chef de l'Église, et envoyèrent l'évêque de Bâle, Bourcard d'Asuel, en Italie, pour engager le haut clergé de la péninsule à imiter leur exemple (1076).

A cette nouvelle, Grégoire excommunie Henri IV et ses partisans. Enhardis par l'anathème, Siegfried, archevêque de Mayence et Berthold de Zæringen réunissent les seigneurs de leur parti à Forchheim, déposent l'empereur et nomment un nouveau roi dans la personne de Rodolphe de Rheinfelden (15 mars 1077). Henri IV, de son côté, fait élire un nouveau pape par les évêques qui lui étaient dévoués, et ôte le duché de Souabe à Rodolphe de Rheinfelden pour le transmettre à son partisan, Frédéric de Hohenstaufen (1079)[1].

Tout l'empire se divisa entre les deux rivaux. Une grande partie des seigneurs de l'Allemannie embrassèrent la cause du pape et de son protégé Rodolphe de Rheinfelden[2]. La ville de Zurich, l'ancienne résidence de Rodolphe et la partie bourguignonne ou romande, au contraire, se prononcèrent pour le roi et contre celui que ses ennemis appelaient par dérision l'antiroi ou le *roi des prêtres* (Pfaffenkœnig).

L'évêque de Lausanne, Bourcard d'Oltingen, prélat marié, était le chef du parti impérial dans la Transjurane. Excommunié pour avoir pris part à la déposition de Grégoire VII, il combattit jusqu'à sa mort pour la cause d'Henri, qui en avait fait son chancelier à la cour et son porte-étendard sur les champs de bataille. Les troupes de ce prélat guerrier, jointes à celles d'Othon, évêque de Constance, et de Bourcard d'Asuel, évêque de Bâle, portèrent le fer et le feu sur les terres de Rheinfelden. Mais la petite armée épiscopale fut battue à plate couture par Berthold II de Zæringen, beau-frère de Rodolphe de Rheinfelden qui mutila hideusement les prisonniers (1078).

Pendant trois ans, l'Allemagne dont notre pays faisait partie, fut le théâtre d'une lutte acharnée. Chaque monastère, chaque donjon, chaque village, fut tour à tour la proie des deux partis. La bataille de l'Elster, en Thuringe, mit un terme aux prétentions de Rheinfelden. Il y eut la

[1] Hohenstaufen ; ce nom célèbre est celui d'un château de la Souabe.

[2] Les Zæringen, les Montfort, les Nellenbourg, les Habsbourg, les Toggenbourg, les Regensberg, les Buchhorn et plusieurs prélats. Les Lenzbourg et l'abbé Ulrich III, de St-Gall, restèrent, au contraire, fidèles à Henri IV avec les évêques de Coire, Bâle, Augsbourg, Constance, Strasbourg. Les Lenzbourg reçurent en récompense le landgraviat du pays de Zurich, ôté aux Nellenbourg.

main droite coupée d'un coup d'épée que lui donna Godefroi de Bouillon, créé, pour cet exploit, duc de Lorraine, et mourut le lendemain (15 octobre 1080)[1]. Le sort des autres acteurs de cette lutte fameuse ne fut guère moins déplorable. Grégoire VII, chassé de Rome par l'empereur, mourut dans l'exil à Salerne (1085). Victorieux d'abord, Henri IV se vit réduit à mendier son pain dans les rues, après avoir été dépouillé de la couronne par un fils dénaturé qui lui succéda sous le titre d'Henri V (1106). Ce dernier prince essaya plus tard de raviver la querelle des investitures. Mais abandonné par les seigneurs, il se vit contraint à signer le concordat de Worms qui, en laissant à l'empereur le droit illusoire d'investir les prélats par le sceptre, symbole de la puissance temporelle, reconnaissait au pape seul celui de conférer l'anneau et la crosse, symboles de la puissance spirituelle. Le choix des prélats fut accordé aux chanoines, contrairement à l'ancien droit canon qui faisait intervenir le peuple et le clergé réunis (1122).

Sous Henri V, Frédéric de Hohenstaufen, qu'Henri IV avait fait duc de Souabe ou Allemannie, fut obligé de partager son duché avec Berthold II de Zæringen, époux d'Agnès de Rheinfelden, son compétiteur. Berthold obtint pour sa part l'avouerie de Zurich avec le titre de duc (1097). C'est là l'origine de la domination des Zæringen dans l'Helvétie allemande, c'est-à-dire des bords de l'Aar à ceux du lac de Constance.

La Transjurane obéissait en grande partie au comte Guillaume III de Bourgogne connu par ses sympathies allemandes et qui avait épousé la fille de Berthold II. Mais ce seigneur, dont la piété venait de se manifester par la fondation d'un prieuré de l'ordre de Cluny dans l'île de St-Pierre, fut assassiné peu de temps après par une main inconnue. Le même sort tragique atteignit son fils Guillaume IV, occis au pied des autels dans l'église de Payerne (1er mars 1127). Deux chevaliers de sa suite, Pierre et Philippe de Glâne, qui avaient essayé de le défendre, périrent à ses côtés. Saisi d'un profond dégoût de la vie, le fils de Pierre de Glâne se retira dans un lieu solitaire et y fonda le cloître d'Hauterive, à une lieue et demie du château de Fribor (Fribourg) (1137).

L'héritier naturel des comtes de Bourgogne était le comte Renaud de Bourgogne. Mais comme ce seigneur était hostile aux Allemands, l'empereur Lothaire donna la Bourgogne transjurane et cisjurane, avec le

[1] On raconte que Rodolphe mourant se fit apporter sa main et s'écria avec l'accent du repentir : « Ah! cette main! c'est avec elle que j'avais juré fidélité à Henri. » Villemain, dans son *Histoire de Grégoire VII*, Paris, 1874, dit que c'est là la version des ennemis de Rodolphe, que ses amis le font mourir sans remords et content de lui-même. II, 290.

titre de duc, à Conrad de Zæringen, fils de Berthold II et oncle du dernier comte Guillaume (1127)[1]. Renaud essaya de résister et combattit avec énergie pour les intérêts bourguignons et la liberté de son peuple (pro re burgunda et libertate suorum). Mais le sort des armes lui fut contraire et il succomba dans la lutte.

Le comte Amédée du Genevois soutenait la même cause et semble n'avoir pas été étranger à l'assassinat des comtes Guillaume III et IV, tombés victimes de leur dévouement aux Allemands et aux Zæringen. Conrad et Amédée en vinrent aux prises près de Payerne six ans après le meurtre du comte Guillaume IV. Mais la fortune trahit ses efforts comme elle avait trahi ceux du comte Renaud de Bourgogne. « Depuis « ce jour-là, dit un annotateur du XVIme siècle, les Allemands prévalu- « rent sur les Bourguignons[2]. »

C'est ainsi que presque toute la Suisse actuelle se trouva réunie sous la loi des Zæringen, ducs et recteurs du comté de Zurich (Zurichgau) et des deux Bourgognes.

3. Première croisade (1096). — Ordres religieux et militaires.

La pensée de délivrer le tombeau du Christ et de soustraire les pèlerins de la Terre-Sainte aux mauvais traitements des infidèles donna naissance à ces expéditions d'outre-mer qu'on nomme les *Croisades*. Les Croisés, ainsi s'appelaient les pieux combattants, portaient une croix de soie ou de drap rouge ou blanc sur l'épaule. Ce furent les papes qui prêchèrent les premiers et qui dirigèrent de loin la croisade; mais ils remirent à d'autres le soin de la conduire en personne. Il y eut en tout dix croisades, et presque tous les pays chrétiens, sauf l'Espagne, absorbée par sa croisade intérieure contre les Maures, y prirent part[3].

Les habitants des Alpes ne restèrent pas en arrière; on cite parmi les chevaliers qui firent partie de la première croisade, le comte Arnold

[1] Kopp, *Geschichte der eidg. Bünde*, 1049, 4me livre, 3.

[2] *Indicateur d'histoire*, de 1866-61. La bataille de Payerne eut lieu en 1133, comme l'a découvert M. Schneuwli, archiviste d'État à Fribourg.

[3] Le départ des Gruyériens est raconté en termes naïfs et touchants par la tradition locale : « Quand ce vint le moment de partir, les jeunes filles baissèrent le « pont-levis et fermèrent les portes du castel. Mais quand le banneret, armé de « toutes pièces, fit entendre ces mots : « Pars, Gruyère, reviendra qui pourra, » les « jeunes Gruyériennes se mirent à pleurer et demandèrent si cette mer qu'il fallait « traverser était plus grande que ce lac le long duquel il fallait passer pour se « rendre à Notre-Dame de Lausanne. » Bridel, Conservateur suisse.

de Brienz, les sires de Kybourg, Thierstein, Wædenschwyl, Grandson, de Blonay, le comte de Rapperswyl, fondateur de la nouvelle ville de ce nom (en 1091), Guillaume 1er, comte de Gruyère, avec son fils Ulric, chanoine de Lausanne, et ses neveux ou cousins, Turin et Hugues. Cent vigoureux montagnards accompagnaient le comte Guillaume. Un autre personnage important de la première croisade était le noble Gebhard, abbé de Tous-les-Saints à Schaffhouse, que Godefroi de Bouillon, devenu roi de Jérusalem, fit gardien du Saint-Sépulucre (1100).

La première croisade a été chantée par le Tasse dans son poëme héroïque de la *Jérusalem délivrée.* Une strophe du premier chant est consacrée aux 6000 *Helvétiens* qui, si l'on en croit le grand poète, échangèrent le fer des houlettes contre celui des lances et des épées.

La première croisade donna le jour aux trois ordres religieux et militaires des Hospitaliers ou Chevaliers de Sain-Jean, des Templiers et des Chevaliers teutoniques. Le principal but de cette institution était de défendre la Terre-Sainte et de combattre les infidèles. Les Hospitaliers devaient y joindre, comme leur nom l'indique, le soin des malades[1].

Deux ordres purement religieux se formèrent, avec l'approbation des papes, pendant les croisades ; c'étaient les Franciscains ou Cordeliers (1209) et les Dominicains ou frères-prêcheurs (1215). Comme ils ne possédaient rien en propre et vivaient des libéralités d'autrui, on les nomma les ordres mendiants. Très-peu de temps après la fondation de ces ordres religieux et militaires, nous les trouvons déjà établis, sous la protection des Hohenstaufen, dans la haute Allemagne. Les Templiers avaient des maisons à Genève et à la Chaux, près Cossonay ; les Hospitaliers avaient des commanderies à Buchsée, Fribourg ; les Chevaliers teutoniques, à Kœnitz près de Berne, Sumiswald, Bâle, Zurich et à Freschels près de Morat. Les Franciscains et les Dominicains eurent des couvents à Bâle, Zurich, Berne, Genève et Lausanne ; les Franciscains seuls, à Fribourg, Lucerne et Soleure.

Le nombre des couvents avait, du reste, beaucoup augmenté depuis la fin du XIme siècle. On comptait dans les diverses contrées qui forment aujourd'hui la Suisse, environ 100 cloîtres « servant à la fois d'églises, d'écoles et de fermes-modèles[2]. » Une chapelle bâtie en 1061 par l'abbé de St-Gall, Norbert, sur les bords de la Sitter, donne naissance au bourg et au pays d'Appenzell (cellule de l'abbé).

[1] Le costume distinguait ces ordres. Les Hospitaliers portaient un habit noir avec une croix blanche à huit pointes ; les Templiers un habit blanc avec la croix rouge ; les Teutons le manteau blanc avec la croix noire liserée d'argent.

[2] Selon l'expression de M. F. Forel dans l'*Introduction du Régeste des documents de la Suisse romande*, p. 73.

Les XIme et le XIIme siècles sont les temps par excellence des donations ecclésiastiques. Les papes, les empereurs, les princes et les évêques ne semblent occupés qu'à octroyer des droits et priviléges aux églises et aux cloîtres ou à confirmer des chartes précédentes, ou bien encore à protéger les maisons religieuses contre les empiétements de tous genres et à régler leurs litiges avec les seigneurs et les cloîtres voisins. On s'étonne en parcourant les cartulaires et les livres de donations du nombre considérable de bulles papales et de chartes royales délivrées à cette époque; toutes ces bulles et chartes n'étaient, sans doute, pas authentiques. La fabrication de faux documents et la falsification des chartes n'étaient pas rares. Deux cloîtres de notre pays, Frienisberg près Aarberg, et Engelberg dans l'Underwald avaient la triste renommée d'être habiles dans l'art de simuler des actes lucratifs et de les munir de sceaux empruntés à des pièces authentiques [1]. Pour donner plus d'authenticité aux copies de la charte de fondation de leur abbaye par la reine Berthe, les moines de Payerne eurent la mauvaise idée d'y opposer de prétendus sceaux de cette princesse [2]. Les falsifications de sceaux dont Saint-Bernard se plaint dans une de ses lettres (la 148me) étaient déjà anciennes. La fabrication d'actes faux ne l'était pas moins et remonte, en ce qui concerne notre pays, à la donation du roi Sigismond à l'abbaye d'Agaune ou Saint-Maurice (en 515). Le roi avait doté richement cette abbaye, dit l'historien Gelpke; mais l'auteur l'a dotée plus richement dans son factum [3]. La fameuse Caroline par laquelle Charlemagne avait donné le Vallais aux évêques de Sion a déjà été mentionnée dans ces pages. Les auteurs de ces faux documents étaient encore plus ignorants que rusés. Ils croyaient naïvement servir la cause du monastère ou de l'église à laquelle ils étaient attachés et qu'ils envisageaient comme *leur patrie;* c'est l'expression dont se servaient les moines de Saint-Gall en parlant de leur cloître. La falsification des actes ne s'est pas circonscrite d'ailleurs aux actes ecclésiastiques.

Plusieurs des chartes sur lesquelles s'appuyaient la liberté des villes au XIIIme siècle, celles de Berne, par exemple, ont été également interpolées ou fabriquées. « Les chartes les plus grossièrement falsifiées, dit « un savant paléographe français, étaient admises comme sincères.

[1] Wattenwyl, *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*, I, 348. Le savant bernois rappelle à cette occasion les fausses décrétales des papes et les 400 bulles papales reconnues fausses par M. Jaffé, de Berlin, et cela seulement pour les temps antérieurs à 1295.

[2] *Indicateur d'histoire*, 1858, 4me année, 49.

[3] Gelpke, *Kirchengeschichte der Schweiz*, II, 123.

« Les moines dont on attaque souvent la bonne foi quand il faudrait « plutôt constater leur ignorance en matière diplomatique, recevaient « souvent en dépôt dans leurs archives des actes qui portaient la trace « de la fraude. La chancellerie impériale n'était pas exempte de ces er- « reurs qui tenaient au manque absolue de critique paléographique[1]. »

Au reste, les empereurs et les seigneurs ne se contentaient pas de doter richement les cloîtres et les églises; ils se plaisaient aussi à les embellir de sculptures et d'œuvres d'art magnifiques comme la table d'or dont Henri II fit don à la cathédrale de Bâle et qui est aujourd'hui l'un des principaux ornements du musée de Cluny à Paris, et si l'on en excepte les abbayes de fondation royale comme Saint-Maurice, Payerne, Einsiedeln, la plupart des cloîtres doivent leur naissance aux dynastes et seigneurs de la partie allemannique et de la partie romande ou bourguignonne de notre pays. Aux couvents se joignent, depuis le VIII[me] siècle, des chapitres de chanoines fondés également par les grands. Le plus ancien de ces chapitres (Stift en allemand) est Beromünster en Argovie, institué déjà en 720 par le comte Béro de Lenzbourg et le chapitre de la collégiale (Gross-Münster) de Zurich, dont on fait remonter l'établissement définitif à Charlemagne[2].

4. Progrès de la féodalité.

Les troubles de l'empire, au XI[me] siècle, eurent des résultats bien divers. Ce fut d'abord de développer l'esprit féodal chez les seigneurs, qui tendent de plus en plus à s'affranchir du pouvoir royal. C'est alors, par exemple, que les grands duchés de l'Allemagne deviennent héréditaires dans certaines familles qui ne les possédaient jusque-là qu'à titre précaire et viager. De toutes parts s'élèvent des châteaux-forts. Prétextant les invasions, chaque seigneur fortifie sa demeure et l'environne de murs, de tours et de ponts-levis[3].

De la fin du X[me] siècle au milieu du XII[me] siècle, la Haute Allemagne (c'est le nom sous lequel on commence à désigner le pays connu plus tard sous le nom de Suisse) ne comptera pas moins de 1200 no-

[1] Huillard-Bréholles, *Historia diplom. Friderici II*, introd. p. 67.

[2] De Mulinen, *Helvetia sacra*. Berne, 1861. — Gelpke, *Kirchengeschichte*.

[3] Dans le Vallais seul on voit se maintenir ou s'élever au XI[me] siècle les châteaux de Séon, du Mans à Louèche, de Gesteln, de Bourg-St-Pierre, de Salgesch, de Saillon, d'Ernen, de Châteauneuf, de Mangepan et ceux de Durrenberg à Mörell, le Château-de-l'Enfer à Brigue, de Beauregard. Ceux de Sembrancher, de Martigny, Monthey et Saint-Maurice sont beaucoup plus anciens. *Histoire du Vallais*, par le P. Furrer, I, p. 63.

bles, parmi lesquels on distingue 150 barons et 50 comtes souverains.

La chevalerie ou noblesse militaire naît et se développe aussi à cette époque. Pour devenir *chevalier* (miles), le jeune noble avait à faire un temps d'épreuve comme page et écuyer du seigneur dont il relevait. La chevalerie s'accordait aussi parfois en récompense aux hommes libres et aux simples bourgeois qui rendaient un service signalé sur le champ de bataille au roi ou à l'empereur. Les chartes du moyen âge donnent souvent le nom de *Donzels* ou *damoiseaux* (domicelli) aux jeunes nobles ou fils de chevaliers qui n'avaient pas encore été admis à cet honneur.

Longtemps les paysans et les seigneurs eux-mêmes n'avaient eu d'autres noms distinctifs que leurs noms de baptême accompagnés parfois de noms patronymiques. Mais à partir des croisades, on voit les noms de famille commencer et se former de différentes manières. Les seigneurs, les premiers, empruntent leurs noms à leurs domaines, à leurs châteaux, aux charges qu'ils revêtaient à la cour ou dans le pays[1]. Les hommes du peuple suivent de près les grands et tirent leurs noms de leurs occupations, des lieux qu'ils habitaient, de leurs rapports de famille, de leurs qualités ou de leurs défauts de corps et d'esprit.

Les croisades donnèrent aussi naissance aux *armoiries*, aux *sceaux*, et rendirent plus général l'usage des *bannières* comme signes distinctifs des seigneurs et des villes.

5. Progrès de la liberté dans les Alpes. — Les Waldstætten (1114).

Malgré le prodigieux développement de la féodalité dans la haute Allemagne, l'émancipation des classes inférieures y avait fait des progrès. A St-Gall, par exemple, les métayers et colons avaient repris le port d'armes que leur avait ôté un abbé précédent. Puis, voyant les grands vassaux s'affranchir de la couronne, et les ministériaux s'adjuger les meilleures terres, les colons travaillèrent à transformer leurs tenures en bénéfices. Mais le fier abbé Mangold, qui gouvernait alors la principauté de St-Gall en lieu et place d'Eppenstein, chassé par le duc Conrad de Zæringen, n'était pas d'humeur à tolérer cet état de choses. Secondé par une parenté puissante, il fit rentrer vassaux et colons dans l'obéissance, et bâtit un fort près de Brasberg (1122).

[1] Guillimann (de Fribourg), *De reb. helv.*, II, 291.

Les amis de l'indépendance n'étaient pas tous aussi aisés à contenir que les métayers de St-Gall. Environ à la même époque où l'abbé Mangold réduisait ces derniers, c'est-à-dire au commencement du XIIme siècle, paraissent sur la scène de l'histoire les vaillants pâtres des *Waldstætten* (en français pays forestiers). Ce nom, en usage plus tard, pour désigner les trois vallées réunies dont les habitants s'appelleront *Waldlüt* (gens des forêts) ou *Landlüt* (gens de la campagne) est un curieux indice de l'origine et de la condition des habitants de ces montagnes. D'autres faits encore révèlent l'état sauvage de cette contrée avant le IXme siècle. Le pays d'Uri était considéré comme une Sibérie; le duc d'Allemannie Dietbald y envoya l'abbé Hetto de Reichenau en exil pour le punir de son dévouement à Charles Martel (732). Deux siècles après, tout le pays compris entre le Mont-Etzel et les glaciers de l'Oberland était encore désigné comme un désert inexploré dans une charte de l'empereur Othon II. Une ancienne tradition recueillie par Jean de Muller veut même que pendant longtemps les Waldstætten n'aient eu qu'une église, celle du Muottathal, où l'on venait en pèlerinage d'Uri et d'Underwalden [1].

Cependant ces sombres vallées avaient commencé à s'éclaircir et à se peupler; elles faisaient sans doute partie de ces contrées boisées, au défrichement desquelles les capitulaires de Charlemagne conviaient les *hommes utiles* en leur assurant des avantages et des priviléges considérables, comme celui de se choisir des juges pour terminer leurs différends de peu de valeur sans avoir besoin de recourir au landgrave. Au IXme siècle, les chartes ne mentionnent encore qu'un très-petit nombre de lieux habités (Stanz, Sarnen, Buochs, Silinen, Bürglen, etc.) Le nom d'Uri qui avait paru pour la première fois en 732, reparaît dans l'acte de fondation de l'abbaye des religieuses de Zurich par Louis le Germanique, et où le petit pays d'Uri (pagellus Uroniæ) est indiqué comme une dépendance de cet établissement royal (853). Le nom de Schwyz (Suites) ne paraît qu'en 970 et 972 où cette localité est indiquée comme faisant également partie du duché d'Allemannie et du comté de Zurich (Zurichgau), administré d'abord par les Nellenbourg, puis par les Lenzbourg, jusqu'à l'extinction de cette maison (1173). Mais ce qu'on appelle le pays de Schwyz au XIIIme siècle ne comprenait qu'une partie du canton actuel. Le *Hof* d'Arth dont la circonscription embrassait

[1] Jean de Muller, *Histoire de la Confédération suisse* (trad. par Monnard), I, 414. Blumer, *Geschichte der schweiz. Demokratien*, p. 5; Gingins, *Essai sur la condition des personnes et des terres dans le pays d'Uri;* Hisely, *Essai sur l'origine et les libertés des Waldstætten*; les savants ouvrages de Kopp.

Goldau, Busingen et Lowerz, Niederdorf et Röthen formait une juridiction à part comme Gersau et Küsnacht[1].

Quoi qu'il en soit, les défricheurs doivent avoir formé une partie considérable de la population des Waldstætten, et le nom de la célèbre prairie du Grütli en est un exemple entre beaucoup d'autres[2]. Mais à côté de ces colons de la couronne ou fiscalins, qui n'arrivaient que par degré à la liberté complète, les trois vallées, Schwyz en particulier, nous offrent dès la fin du XIme siècle au moins, un certain nombre de libres descendants des Allemannes, une commune libre[3], voire même de grands propriétaires d'alleux, comme les barons d'Attinghausen. Les serfs, sans doute, n'étaient pas rares sur les terres qui appartenaient en propre aux cloîtres et aux seigneurs nombreux, en possession de terres et de gens dans ces contrées. Mais grâce aux immunités des premiers, les serfs d'église se rapprochaient singulièrement des libres censitaires avec lesquels ils finirent par se confondre.

Chaque vallée avait d'ailleurs ses institutions propres, ses assemblées de communes dont les attributions, dans le principe, se bornaient à répartir les charges locales et à fixer la jouissance des pâturages communs. Mais elles s'occupèrent bientôt d'intérêts plus graves. Du droit privé naquit le droit politique; des assemblées partielles se forma l'assemblée générale ou landsgemeinde, présidée non plus par un simple chef de commune (ammann), mais par un chef de toute la vallée (landammann). « C'est dans l'épanouissement de la commune, dit un publi-« ciste érudit, qu'il faut chercher l'origine de la liberté helvétique[4]. »

Le sentiment de leurs droits s'accrut avec celui de leurs forces chez les montagnards des trois vallées. Au Xme siècle, nous voyons les habitants d'Uri auxquels l'avoué de l'abbé de Zurich, nommé Bourcard, réclamait le paiement d'une dîme, repousser ses prétentions avec énergie et invoquer *les lois et les libertés de leurs pères*[5]. Deux députés d'Uri, Cumpold et Liuterich, vont plaider leur cause à Zurich auprès de l'abbesse, et consentent, par acte passé à Uri devant 19 témoins, à amener dans les granges du couvent la dixième partie des foins récoltés dans les lieux inaccessibles aux chars et aux chevaux[6].

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch III, 329.
[2] Rütli ou Grütli viennent l'un et l'autre de *Rüten*, qui marque l'action de défricher par le feu, tandis que le défrichement opéré par la coupe des arbres est indiqué par le mot *Schwänden*.
[3] Cives de villâ Suites. Charte de 1114.
[4] M. Frédéric de Wyss, *Sur les Landsgemeinden*.
[5] « Patrum nostrorum jure et lege » dit l'acte, qui est du 22 nov. 955.
[6] Archives de la ville de Zurich, citées par Rilliet, *Origines de la Confédération*.

Le second signe d'indépendance fut donné par les hommes libres de Schwyz. C'était à l'occasion des pâturages de la Sihl-Alp et du Rothenthurm, dont la jouissance leur était contestée par l'abbé d'Einsiedeln. Ignorant le véritable état du pays, l'empereur Henri II avait cédé au couvent des ermites (par charte datée de Zurich 1018), la propriété de *toutes les alpes environnantes*[1]. A l'acte impérial, les Schwyzois opposaient la coutume de leurs pères. Ils trouvèrent d'ardents champions de leur cause dans la personne des comtes de Lenzbourg qui remplissaient les fonctions de baillis ou avoués de Zurich pour les ducs de Zæringen ou au nom de l'empereur.

L'affaire fut portée devant l'empereur Henri V qui se trouvait dans ce moment à Bâle. Le comte Ulric de Rapperschwyl, avoué d'Einsiedeln, plaida pour *le droit écrit de l'abbaye;* les comtes Rodolphe et Arnold de Lenzbourg parlèrent pour le droit *traditionnel* des pâtres de Schwyz. L'empereur, s'appuyant sur la loi allemannique, donna gain de cause à l'abbé d'Einsiedeln et condamna la partie adverse à une amende de cent livres (10 mars 1114). Mais loin de se soumettre à une sentence qu'ils estimaient injuste, les montagnards conclurent une alliance ou ligue de trois ans avec leurs voisins d'Uri et d'Underwald et entrèrent même en relations avec leurs voisins de Lucerne, bien que sujets du prince-abbé de Murbach en Alsace. C'est de ces alliances, d'abord purement temporaires et plusieurs fois renouvelées et agrandies que devait sortir à la fin du XIII[me] siècle la Confédération suisse.

Dans ce temps, la liberté faisait aussi quelques progrès à Genève, dont les habitants sont traités de *citoyens* dans l'accord de Seyssel entre l'évêque Humbert et le comte Aymon du Genevois[2] (1124). Zurich aussi, sous la crosse de son abbesse de Fraumünster, se voyait doté d'un conseil, symbole d'autonomie, premier échelon de son indépendance à venir[3]. « Presque toutes les villes de l'Helvétie, dit Jean de Muller, ont grandi à l'ombre vénérée d'une église et étaient aussi plus ou moins soumises, dans les commencements, à un évêque, à un cloître ou à un chapitre de chanoines[4]. »

[1] Theodor von Mohr, *Die Regesten der Benedictiner-Abtei Einsiedeln*. Chur, 1848.

[2] Le Fort et Lullin, *Régeste genevois*, 75.

[3] Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, I, 73.

[4] Ainsi Soleure relevait du chapitre de Saint-Ours, Schaffhouse de l'abbaye de Tous-les-Saints, Lucerne de l'abbaye de Murbach, Zurich du Grossmünster et du Fraumünster de cette ville. Coire, Sion, Bâle, Lausanne, Genève, St.-Gall, Einsiedeln, etc., de leurs prélats.

CHAPITRE VIII

LA MAISON DE HOHENSTAUFEN
OU DE SOUABE

(DE 1138 A 1268)

1. Résistance des Schwyzois. — Arnold de Brescia. Les Gibelins de la Haute-Allemagne.

Conrad III, le premier des six Hohenstaufen qui occupèrent le trône impérial, fut élu à Coblence par les grands assemblés (1138). Henri le Lion, duc de Bavière, chef de la maison rivale des Guelfes, voulut faire de l'opposition et trouva de l'appui chez le duc Conrad de Zæringen. Mais Frédéric, neveu de Conrad III, et qui lui succéda comme empereur, s'empara de la ville de Zurich, place forte de la domination zæringienne, et força son adversaire à un accommodement (1138). Conrad III en personne fit ensuite le siége de Weinsperg en Wurtemberg dont les murs retentirent pour la première fois des cris de guerre : *ici Guelfes, ici Gibelins,* qui servirent de ralliement au parti du pape et de l'empereur, lorsque recommença la lutte entre le saint-siége et le saint empire. Le siége de Weinsperg fit éclater la bravoure du comte Werner de Lenzbourg, fils de Rodolphe, l'avoué de Schwyz, auquel ses exploits en Italie valurent le marquisat d'Ancône en Romagne. Lorsque l'empereur Conrad entreprit sept années après la seconde croisade, Werner n'était plus. Mais le monarque trouva de fidèles compagnons d'armes dans l'évêque de Bâle, Ortlieb de Frobourg et le comte Ulric II de Neuchâtel, qui revinrent comme lui sains et saufs de cette expédition malheureuse.

En 1144, l'empereur Conrad III étant en séjour à Bâle, l'abbé prince, Rodolphe d'Einsiedeln, que protégeait l'impératrice Gertrude, évoqua au tribunal de ce prince la querelle toujours pendante de ce monastère avec les montagnards de Schwyz que continuaient à soutenir les comtes de Lenzbourg. L'empereur, les parties ouïes, confirma purement et simplement la sentence rendue trente ans

auparavant par son prédécesseur Henri V. Mais, comme dit un historien, la difficulté à cette époque « était de faire exécuter une sentence après l'avoir obtenue[1]. » Même après cette seconde condamnation, les hommes de Schwyz persistèrent à méconnaître le droit de l'abbaye. Mis au ban, ils n'en continuèrent pas moins à communiquer avec leurs voisins et à vendre leurs produits sur les marchés de Lucerne et de Zurich. L'abbé d'Ensiedeln eut recours aux armes spirituelles. L'évêque de Constance, au diocèse duquel appartenaient les Schwyzois et les deux vallées voisines, fulmina l'anathème.

C'était une chose terrible pour un peuple que de voir cesser toutes les cérémonies religieuses, et les mourants même n'obtenir parfois qu'en secret, et à grand'peine, l'administration des sacrements. Les Schwyzois néanmoins ne parurent pas s'en alarmer beaucoup. Ils comptaient, paraît-il, sur le grand crédit dont jouissait à la cour leur avoué, Ulric de Lenzbourg, fils d'un des comtes qui avaient soutenu leur cause en 1114. Leur confiance ne fut pas trompée. Profitant de l'avénement au trône du nouvel empereur Frédéric Ier, Lenzbourg fit si bien que ce prince interposa ses bons offices et persuada à l'évêque de Constance de lever l'excommunication (1152).

Une circonstance importante à noter dans le procès des hommes de Schwyz avec l'abbaye d'Ensiedeln, c'est que ces derniers figurent à côté des comtes de Lenzbourg comme parties et en qualité d'associés à ces seigneurs et non de subordonnés ou de sujets. Au reste, la lutte des hommes de Schwyz avec l'abbaye d'Einsiedeln recommence au siècle suivant où les troupes du comte de Rapperschwyl, avoué du cloître, livrèrent aux flammes les habitations construites par les Schwyzois sur le terrain en litige.

L'esprit d'indépendance commençait à s'étendre aux choses religieuses. Le séjour à Zurich d'Arnold de Brescia, fameux moine et réformateur italien, contribue à répandre cet esprit. Disciple hardi du libre-penseur français Abélard, Arnold combattait le célibat forcé et soutenait que le clergé ne devait posséder aucun bien, aucun pouvoir temporel. Chassé de l'Italie, il se réfugia à Zurich sous le nom, dit-on, de Leemann et y fit des prosélytes dans tout le pays (1139). Saint-Bernard, qui avait déjà fait condamner Abélard en France, dénonça en vain Arnold à l'évêque de Constance comme un homme dangereux qui *distillait dans un vase de miel le venin de l'hérésie*. Le novateur continua sa propagande. Au bout de six ans, jugeant le moment opportun, il

[1] Schmidt, *Histoire des Allemands*, traduite par Laveaux. Reims, 1784, IV, 128.

passe les Alpes, suivi de 2000 hommes[1], avec l'aide desquels il prive le pape de son pouvoir temporel et fonde sur les bords du Tibre une république qui fut de peu de durée ; car les Romains, effrayés par l'interdit, livrent le malheureux Arnold à l'empereur Frédéric Ier, qui le laisse brûler comme hérésiarque par le préfet de Rome (18 juin 1155).

Les historiens ne disent point ce que devinrent les montagnards des Alpes qui avaient suivi Arnold dans son expédition périlleuse. Mais les doctrines du réformateur ne se perdirent point sur les rives de la Limmat, où l'abbesse souveraine du Fraumünster se vit, petit à petit, dépouillée de ses droits régaliens au profit de la bourgeoisie[2].

Frédéric Ier, qui avait laissé périr Arnold de Brescia et qui, peu d'années après, donnait les mains à l'établissement de l'Inquisition par le pape Lucius au synode de Vérone, ne tarda pas à se brouiller avec le saint-siége et les villes lombardes. Il remporta d'abord plusieurs victoires, détruisit Milan, chef-lieu de la ligue lombarde et fit nommer un antipape ; mais il fut vaincu à Legnano (1176) et obligé de baiser la mule du pape Alexandre III à Venise (1177).

Les Gibelins de la Haute-Allemagne avaient vaillamment combattu pour leur chef. Ulric de Lenzbourg avait conduit quelques cents hommes à Frédéric et pris part au siége de Milan avec l'évêque de Bâle, Ortlieb de Frobourg. Le successeur de ce prélat qui était de la même famille était aussi un ardent Gibelin. Il fut déposé par le pape Alexandre III pour avoir coopéré à l'élection de l'antipape Pascal (1179). La ville de Bâle persistant à considérer Louis de Frobourg comme son prélat légitime, encourut un interdit de dix ans. Mais l'excommunication pesa peu à cette ville, parce que le clergé, fort de l'appui de Frédéric et de son antipape, continua, comme par le passé, ses fonctions sacerdotales.

L'interdit atteignit également la ville gibeline de Lucerne (1168) ; et comme les chanoines refusaient de laisser inhumer les morts dans leur cimetière, on se hâta d'en construire un avec une chapelle hors de l'enceinte du terrain qui appartenait au chapitre[3].

Le Vallais avait aussi ses Gibelins et ses Guelfes. Les premiers

[1] Arnoldus alpinorum turbam ad se traxit et Romam cum multitudine venit. *Fasti Corbeienses*. Voir sur Arnold de Bresse, Othon de Friesingue, *De gestis Friderici* I. — Guadagnini, *Vita di Arnoldo*. Pavia, 1790.

[2] Les droits de foire, de monnaie, de péages, l'élection du conseil, etc. Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, I, 73.

[3] Casimir Pfyffer, *Geschichte von Luzern*, I, 22.

avaient pour chef l'évêque Louis de Sion; les Guelfes, l'abbé Rodolphe de St-Maurice, partisan dévoué du pape Alexandre.

2. Les Zæringen, ducs, recteurs en Allemannie, en Bourgogne, et fondateurs de villes.

Berthold IV, neveu de Berthold III et fils de Conrad de Zæringen, appartenait au parti guelfe par tradition de famille. Mais en sa qualité d'avoué de Zurich et de recteur de Bourgogne (titres que lui donnent les actes officiels depuis 1157), il crut devoir suivre l'empereur Frédéric I[er] dans sa campagne contre Milan et lui amena d'excellents tireurs de la Haute-Allemagne, commandés par les comtes de Lenzbourg et de Habsbourg (1162). L'empereur lui sut peu de gré de ce dévouement de circonstance. S'étant fait couronner roi des Deux Bourgognes à Besançon et à Arles, il disposa sans façon de la Bourgogne cisjurane en faveur de ses propres fils, laissant pour la forme, en échange, à Berthold IV, l'avouerie de Sion, Lausanne, Genève. Mais les évêques de ces trois villes, accoutumés à ne relever que de l'empereur, résistèrent avec énergie. Le comte du Genevois, d'autre part, soutenait le duc. Mais le pape Alexandre III vint en aide aux prélats avec une menace d'anathème, et Ardutius de Faucigny, évêque de Genève, obtint de Frédéric I[er] lui-même non la *Bulle d'or* qui est une pièce apocryphe, mais une charte qui lui restituait tous les droits régaliens qu'il lui avait déjà reconnus par charte de l'an 1154 où il le traitait de *Prince de l'Empire* (1162)[1]. La clef de Saint-Pierre devint le symbole héraldique de cette indépendance. en opposition au lion ou à l'aigle des Zæringen[2].

L'évêque et les dizains du Vallais n'avaient pas les mêmes moyens de résistance légale que les prélats. Ils prirent les armes et soutinrent trois guerres acharnées et meurtrières (1160, 1182, 1185).

Parmi les nobles du pays de Vaud, la répulsion n'était pas moins grande. Sauf le comte de Neuchâtel et un petit nombre de gentilshommes qui préféraient la domination des Zæringen à celle des comtes de Bourgogne, toute la noblesse romande faisait des vœux contre Berthold IV et cherchait à se soustraire à sa domination. Berthold V,

[1] Régeste genevois, 93, 102, 103.

[2] L'*aigle* paraît avoir été l'emblème patrimonial des Zæringen, le *lion* celui de ces princes comme recteurs de la Bourgogne. Un sceau provenant du cloître d'Hauterive porte un lion tourné à sénestre. Voir l'excellente *Wirtembergische Geschichte* de Stälin.

fils et successeur du précédent, eut encore plus de peine à se faire obéir. Le croyant en Palestine, à la suite de Frédéric Ier, les seigneurs vaudois, en tête le comte du Genevois et l'évêque Roger de Lausanne, se préparaient à envahir l'Uechtland lorsque Berthold V accourt, fond sur eux et les défait entre Avenches et Morat (1190).

Le Vallais, toujours hostile, n'avait pas attendu ce moment pour reprendre les armes. Berthold V dut porter cinq fois les armes dans ce pays[1] et finit par essuyer une défaite sanglante à la journée d'Ulrichen (1212), où le cornet d'un pâtre sauva ses concitoyens du danger d'une attaque inopinée. Ce brave homme paya cher le service rendu à sa patrie ; il fut brûlé vif par les soldats du duc[2].

Les ducs de Zæringen eurent de grands démêlés aussi avec les comtes de Savoie. L'un de ces derniers, Thomas Ier, déjà maître du Chablais, qui comprenait le Bas-Vallais et la contrée qui s'étend de Saint-Maurice à Vevey, obtint de l'empereur Philippe de Souabe la cession de la ville de Moudon que venait d'agrandir et de fortifier Berthold (1207). Une guerre s'alluma ; elle fut malheureuse pour le duc qui, malgré tous ses efforts, ne put ni reprendre Moudon, ni débusquer du Jorat les troupes de Savoie renforcées de celles de beaucoup de seigneurs romands révoltés contre lui. Grâce aux efforts de l'évêque Roger de Lausanne, la paix fut conclue au cloître de Hautcrest (1211).

Pour contenir la noblesse romande, les Zæringen s'étaient avisés du même moyen qui avait si bien réussi à Henri Ier l'Oiseleur. Ils avaient cherché à enlacer les seigneurs romans dans un réseau de villes et de forteresses zæringiennes. A l'exemple de son oncle Berthold III, qui avait fondé la ville de Fribourg en Brisgau (de 1112 à 1120), Berthold IV éleva, vers 1178, la ville forte de Fribor ou Fribourg en Uechtland[3] et en fit un refuge pour les serfs, les marchands et les petits nobles qui craignaient la tyrannie des grands. Les seigneurs du voisinage, si l'on en croit la tradition, virent de mauvais œil cette construction ; ils prirent plus d'une fois les armes pour l'entraver. Tant que dura la bâtisse, les ouvriers durent sans cesse avoir l'épée d'une main, la truelle de l'autre. Il fallut aussi composer avec les moines de Payerne, qui réclamaient la propriété du terrain sur lequel la ville était bâtie.

[1] 1186, 1187, 1192, 1211, 1212.

[2] Une croix commémorative érigée à Ulrichen portait cette inscription en allemand : « Ici, en 1212, fut battu le duc Berthold de Zæringen. » A l'église de Mund on voit encore un drapeau qui porte la date de 1212. Furrer, *Geschichte von Wallis*, I, 85.

[3] Ou plutôt en Bourgogne, comme on le dit dans la Handfeste de 1249 et dans

Poursuivant le système de défense adopté par son père, Berthold V fit bâtir la ville de Berne dans une presqu'île de l'Aar, près du château de Nydeck (1191). Conon de Boubenberg, premier membre connu de l'illustre famille de ce nom, fut chargé d'en diriger la bâtisse. Précédemment déjà, Berthold avait élevé au rang de villes les bourgs de Moudon, Thoune et Berthoud. Sur la porte de cette dernière, on lisait cette inscription triomphale : « Berthold, qui vainquit les Bourguignons, a construit cette porte. » Yverdon, Morges, Cerlier, Landshut sur l'Emme, etc., furent munies de tours et de remparts : on répara les murs d'Avenches et de Morat, dévastés dans les dernières guerres[1].

Bien que l'intérêt plutôt que la générosité guidât les Zæringen dans la fondation ou la restauration de ces villes, la reconnaissance populaire s'est attachée à la mémoire de ces princes et s'est exprimée de nos jours même par des monuments publics[2]. C'est que, non contents d'élever des murailles et de créer des centres de population, les Zæringen ont doté leurs peuples de franchises étendues et de constitutions libérales. La Handfeste ou charte de Fribourg en Uechtland, était calquée sur celle de Fribourg en Brisgau, empruntée elle-même à celle de Cologne, une des plus anciennes villes impériales de l'Empire. La bourgeoisie, dans ces cités privilégiées, obtint de bonne heure le droit d'élire elle-même son conseil, ses principaux fonctionnaires et le magistrat suprême qui, sous le nom de bourgmestre ou d'avoyer, présidait à l'administration municipale et commandait la force armée, composée de tous les citoyens âgés de plus de seize ans. Fribourg, moins favorisée que Berne parce qu'elle n'avait pas été bâtie sur un sol libre, et ne relevant pas directement de l'empereur, ne devint ville libre et impériale qu'après son émancipation de la Savoie, au XV[me] siècle. Berne, au contraire, avant la fin du XIII[me], s'élevait déjà au rang des villes libres et impériales. Néanmoins, un traité de combourgeoisie étroit unit les deux villes, appelées à vivre en *sœurs* par leur puissant protecteur.

Le noble exemple donné par les Zæringen trouva des imitateurs dans les comtes et seigneurs de la Haute-Allemagne. Le comte Hartmann IV de Kybourg, landgrave en Thurgovie, octroya des libertés communales à sa nouvelle ville de Diessenhofen (1178) et à celle plus ancienne de Winterthour (1181). Quelques années après, la ville de

le sceau de 1225. *Handfeste* veut dire *une garantie écrite*, par opposition sans doute au droit coutumier des serfs (Hofrecht).

[1] Forel, *Régeste*, 175. Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, I, 85.

[2] Témoin la statue érigée à Berthold dans la ville de Berne en 1848.

Neuchâtel recevait des comtes Ulrich et Berthold une charte libérale qui ne l'assimilait cependant pas, comme on l'a dit, à la ville impériale de Besançon et ne lui accordait point l'autonomie municipale qu'elle n'obtint qu'au XVme siècle (1212). La plus ancienne charte de franchises du pays de Vaud est celle qu'octroya à Villeneuve le comte Thomas de Savoie ; elle est de la même année que celle de Neuchâtel et a servi également de modèle à d'autres, celle d'Aigle, par exemple [1]. Un peu plus tard l'évêque de Sion, le chapitre et les bourgeois de Sion signaient un compromis (*Civilegium*) pour la reconnaissance mutuelle de leurs droits (1217).

Berthold V mourut en 1218 et avec lui s'éteignit la dynastie redoutable qui avait dominé pendant plus d'un siècle sur une grande partie de la Suisse actuelle et des pays qui forment actuellement le grand-duché de Bade. Si favorable qu'ait été aux villes la domination de cette famille, on ne peut regretter qu'elle n'ait pas duré davantage, car un plus long règne, en consolidant l'autorité de ces princes, eût changé, à la fin, leur vice-royauté en une monarchie véritable et étouffé dans son germe la libre Confédération dont les fondements étaient jetés au sein des Alpes, parmi ce peuple de pâtres que le publiciste allemand Posselt a proclamés « *les premiers-nés de la liberté*. »

Les alleux et les fiefs vacants par la mort du dernier des Zæringen, passèrent à son beau-frère Ulric, comte de Kybourg, dont les domaines s'étendirent alors du Jura au lac de Constance. Le mariage du fils de cet Ulric, Hartmann V de Kybourg, avec Marguerite de Savoie, fille du comte Thomas Ier, vint favoriser les entreprises de cette dernière maison sur la partie occidentale de la Suisse actuelle. Du reste Frédéric II, qui occupait le trône impérial depuis 1212, se garda bien de donner un successeur aux Zæringen, comme *vice-rois* de ces contrées. Retenant ce pays sous son autorité immédiate, il se borna à y nommer des baillis ou avoués. Ainsi le comte Rodolphe le Vieux de Habsbourg, l'aïeul du roi ou empereur de ce nom devint avoué ou bailli impérial d'Uri, de Schwyz et d'Underwald où sa maison avait déjà de nombreuses propriétés foncières. L'extinction des Zæringen avait aussi modifié la

[1] F. Forel, *Chartes communales du pays de Vaud*, *Mém. et Doc. de la Soc. romande*, 1872. La charte de Flumet en Faucigny remonte en 1228 et les emprunts qu'on y a faits à la *Handfeste* de Fribourg en Uechtland prouvent que la charte accordée à cette ville par les Kybourg en 1249 n'était pas la première, mais une seconde édition dont la première n'est pas venue jusqu'à nous. La *Handfeste* de Fribourg en Suisse servit de modèle encore à plusieurs des chartes accordées par les seigneurs à leurs sujets, à celles de Berthoud, Cerlier, Aarberg, Büren, Corbière.

situation des pays occidentaux. Le pouvoir du landgrave, exercé sur la rive gauche de l'Aar par le comte de Neuchâtel, échut en partage sur la rive droite aux comtes de Buchegg, voisins de Soleure[1].

L'administration des Habsbourg paraît avoir été favorable aux vallées et à Schwyz en particulier dont le comte Rodolphe le Vieux réussit à apaiser le différend séculaire avec l'abbaye d'Einsiedeln par un jugement équitable et une délimitation bien entendue des pâturages en litige. Lorsque ce seigneur mourut en 1232, ses biens furent partagés entre ses fils Albert et Rodolphe, surnommé le Taciturne.

3. Frédéric II octroie la liberté impériale à plusieurs villes et peuples de la Haute-Allemagne (1218-1248)

Frédéric II, fils d'Henri VI et petit-fils de Frédéric Ier Barberousse, avait reçu en partage, selon l'expression du grand poëte gibelin Dante, *toutes les qualités et toutes les grâces avec un cœur généreux.* Heureux s'il eût borné son ambition à la seule Allemagne. Mais il s'obstina à vouloir dominer sur l'Italie, et cette prétention funeste, jointe à l'incrédulité notoire dont sa cour et lui donnaient l'exemple, attirèrent sur ce monarque les foudres de trois papes et eurent pour résultat la ruine totale de sa dynastie[2].

Frédéric, à ses débuts, promettait tout autre chose. Ce pupille du pape Innocent III s'était montré plein de sollicitude pour les droits des couvents et des seigneurs ecclésiastiques. Les bourgeois de Zurich, de Soleure, ayant voulu soumettre leurs chanoines à l'impôt, reçurent l'ordre de respecter les immunités cléricales.

Les Bâlois avaient été favorisés par l'empereur, auquel ils avaient fait une brillante réception à son avénement en 1212; ils en avaient reçu l'autorisation de nommer librement le conseil de la ville. L'évêque Henri de Thoune fit révoquer ce privilége[3]. Les associations

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch IV, 49.

[2] « Frédéric, disaient ses ennemis, est toujours entouré de mahométans et d'oda« lisques. Il a traité d'imposteurs Jésus-Christ et Moïse, qu'il place sur la même « ligne que Mahomet. » Frédéric chercha en vain à se disculper de ces accusations dans un manifeste adressé aux souverains de l'Europe. — Dans la chronique du moine Jean de Winterthour, composée vers 1340, on raconte de Frédéric II que, traversant de beaux champs de blé aux bords du Rhin, il aurait dit ironiquement aux seigneurs de sa suite : « Que de dieux vous allez faire avec ce froment, » faisant allusion au froment dont on se servait pour faire les hosties consacrées. *Chronicon Vitodurani*. 8. *Archiv für schweiz. Geschichte*, XI.

[3] 13 septembre 1218. Trouillat, *Monuments de l'Évêché de Bâle*, I.

entre villes, la formation des corps de métier et la création de conseils municipaux, non autorisés par les seigneurs du lieu, furent sévèrement prohibées dans toute l'étendue de l'empire. La réception de bourgeois *externes*, c'est-à-dire domiciliés hors des villes, et sujets des seigneurs, donna lieu à la même défense. En même temps, le railleur et incrédule Frédéric, impitoyable aux hérétiques, comme son aïeul, les livrait sans sourciller aux inquisiteurs, pour se conformer à la maxime reçue alors que le glaive temporel doit servir d'instrument au glaive spirituel.

Nul règne cependant n'a été plus favorable à la liberté au sein des villes et peuplades de la Haute-Allemagne (c'est le nom sous lequel on commence à désigner la Suisse).

Les cités de Zurich, Berne, Soleure, Schaffhouse et Morat reçoivent la faveur de relever directement de la couronne, c'est-à-dire l'*immédiateté impériale* (Reichsunmittelbarkeit). Un bailli impérial (Reichsvogt), institué par le monarque lui-même, y exerce le droit de glaive et les autres droits régaliens au nom du suprême justicier de l'empire. Les Bernois, par un privilége tout exceptionnel, obtiennent que leur avoyer soit investi des fonctions de bailli impérial[1]. Ce fut un grand avantage pour la constitution de cet État naissant de se voir ainsi affranchi de toute autre domination que celle du chef de l'Empire représenté par son premier magistrat.

Les vallées forestières participèrent des faveurs des Hohenstaufen. Par diplôme daté de Haguenau le 26 mai 1231, le fils de Frédéric II, Henri de Hohenstaufen, qui portait le titre de roi des Romains, déclara la vallée d'Uri *pays d'empire*, inaliénable et affranchi de toute sujétion à l'endroit des Habsbourg[2]. Dotée de la liberté impériale, la vallée d'Uri en profita pour se donner un landammann (Minister vallis), un sceau, et pour lever un impôt sur tous les habitants. Mais comme on voulait y soumettre les gens qui dépendaient de l'abbaye de Wettingen, le roi Henri en témoigna à deux reprises son vif déplaisir au landammann et à toute la communauté d'Uri (Ministro vallis et universis hominibus Uraniæ), menaçant de sa disgrâce et même de châtiments corporels ceux qui persisteraient dans leurs *prétentions*[3].

[1] Wattenwyl-Diesbach, *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*, 1867, 31.

[2] Kopp, Buch III, 272. — Segesser, *eidgenössische Abschiede*, 1874, 369. « *Vos redimimus et eximinus de possessione comitis de Habsburg.* » Termes de la charte impériale.

[3] La première lettre du roi Henri, datée d'Esslingen, 5 juin 1233, et la seconde de Haguenau, 26 avril 1234, Kopp, II, 261. Le landammann, dans les premiers temps du moins, était élu ou confirmé par l'empereur ou par l'abbesse de Zurich, l'ancienne souveraine. M. Bluntschli estime que la libre élection

Mais c'est surtout lorsque Frédéric II eut été excommunié pour la seconde fois et qu'il entreprit de porter la guerre au cœur des États romains, que ce monarque éprouva le besoin de s'attacher les peuples de la Haute-Allemagne. A la demande des Schwyzois, ce prince leur octroya, en décembre 1240, une *charte de liberté* qui les affranchissait de la juridiction des Habsbourg et les plaçait à peu près sur la même ligne que leurs alliés d'Uri : « Nous, Frédéric, par la grâce de Dieu, « empereur des Romains et roi de Sicile, à tous les hommes de Schwyz « (Swites), nous déclarons qu'ensuite des messages et des députés que « nous avons reçus de vous, nous vous prenons sous notre protection « et celle de l'Empire comme des hommes libres qui êtes venus à nous « de votre plein gré.... promettant de ne jamais vous aliéner de la cou- « ronne[1]. » Cet acte mémorable était daté du camp de Faenza, ville des États romains que ce prince assiégeait et dont il se rendit en effet maître le 14 avril 1241, après huit mois de lutte. Un certain nombre de guerriers de Schwyz avaient probablement suivi dans cette campagne le Lion des Hohenstaufen, et Frédéric II aura voulu les récompenser de leur fidélité[2].

Une charte analogue à celle dont fut gratifié Schwyz aurait été octroyée également à Underwald, d'après Tschudi, le père de notre histoire, dont l'opinion a été adoptée par Jean de Muller et même par M. Bluntschli, dans son *Histoire du droit fédéral*, publiée en 1848. Mais, si l'on en croit les recherches les plus récentes, l'Underwald à cette époque ne formait pas un tout comme Uri et Schwyz et se composait de parties hétérogènes qui ne portaient pas encore le nom collectif d'Underwald sous lequel il est connu un peu plus tard et qu'on ne peut nommer ainsi que par anticipation. Il y avait des communes organisées comme celles de Stanz, Buochs, Sarnen, Wolfenschiess, mais point encore de communauté générale chez les *Waldlüt*, hommes des forêts, appelés aussi gens d'Entre les Monts ou d'Entremont (Intramontani). Le reste du pays était encore engagé dans les liens de la dépendance féodale envers les couvents et seigneurs qui se partageaient la contrée, notamment les couvents d'Engelberg et de Muri, les comtes de Lenzbourg, Frobourg, Habsbourg, les sires de Wolhusen, etc.

n'était pas possible au XIII[me] siècle. *Gesch. des schw. Bundesrechts. Zurich*, 1848, 27.

[1] Kopp, *Gesch. der eidgenössischen Bünde*, Buch III, 327. — Blumer, *Staats und Rechtsgeschichte der schweiz. Democratien*, 1850, p. 124. — Rilliet, *Origines de la Confédération suisse*, 46 et 82.

[2] H. von Liebenau, *zur Gesch. des St-Gotharduceges* (Archiv für schweiz. Ge-

Parmi les guerriers de la Haute-Allemagne qui avaient suivi Frédéric II dans sa guerre contre le pape et au siége de Faenza, figurait un Habsbourg de la branche aînée, filleul de l'empereur dont il avait embrassé la cause avec ardeur et qu'il ne s'attendait guère à remplacer un jour sur le trône d'Allemagne. Ce jeune seigneur, Rodolphe III de Habsbourg, alors âgé de 23 ans, n'avait encore d'autre fortune que son épée et vivait en véritable *condottiere*, de guerres et de rapines[1].

C'était même très-probablement Rodolphe lui-même qui avait conduit les hommes d'armes de Schwyz sous les drapeaux de l'empereur. Il était encore auprès de Frédéric en Italie, l'année qui suivit la prise de Faenza. Mais l'année suivante, nous le trouvons de retour à Bremgarten, en Argovie, sa résidence ordinaire, et en guerre avec son cousin Godefroi de Habsbourg-Laufenbourg dont il ravage les terres et qui use de représailles en brûlant la ville de Brougg. Godefroi de Habsbourg-Laufenbourg appartenait vraisemblablement au parti guelfe ou papal. Ce parti comptait alors pour chefs dans la Haute-Allemagne l'abbé Théobald de Murbach (duquel dépendait Lucerne), l'abbesse de Zurich, l'évêque de Constance, l'abbé de Saint-Gall et le comte Hartmann de Kybourg dont les possessions (Frauenfeld, Diessenhofen, Winterthour, etc.), entouraient la ville de Zurich, et le comte Rodolphe de Habsbourg, l'oncle de Rodolphe III[2].

Les Gibelins, en revanche, dominaient dans les villes impériales de Zurich, Schaffhouse, Berne, Soleure, qui fortifièrent leur alliance par celle de plusieurs autres villes de l'Alsace, de la Souabe et du Brisgau[3]. Les citoyens de Lucerne, quoique sujets de l'abbé de Murbach et soumis aux Habsbourg-Laufenbourg en leur qualité d'avoués de ce prince ecclésiastique, faisaient cause commune avec les Gibelins de Schwyz et d'Uri. Il en était de même des communes de Stanz, Sarnen, Buochs dans l'Underwald, impatientes de s'affranchir, comme leurs voisines, de l'avouerie héréditaire des Habsbourg-Laufenbourg.

Le mouvement religieux et politique qui s'opérait autour d'eux inquiétait les chefs du parti guelfe; ils se mirent à élever des forte-

schichte, XIX, 274). C'est à ces expéditions d'au delà des monts que Liebenau rattache l'établissement des premières voies de communication entre les Waldstætten et la Lombardie par Urseren et la montagne appelée St.-Gotthard, à partir du règne d'Albert (1298-1308).

[1] Rodolphe de Habsbourg, de la branche aînée de cette maison, était né le 1er mai 1218.

[2] Georges de Wyss, *Abtei Zurich*, p. 65.

[3] Kopp, Buch III, 147. Ces villes étaient Haguenau, Rheinfelden, Schlettstadt, Brisach, Neuenbourg sur le Rhin, Mulhouse, Kaisersberg.

resses. La construction de la bastille de Neu-Habsbourg, à trois quarts de lieue de Lucerne, date de cette époque, ainsi que le fort de Schaddorf, construit par les gens de l'abbaye de Zurich, dans la vallée d'Uri.

Une nouvelle excommunication, plus terrible que les précédentes, avait été fulminée à Lyon par le pape Innocent IV contre Frédéric. et ce prince déclaré déchu de son pouvoir (17 juillet 1245). Mais les foudres de l'Église ne firent qu'irriter le zèle des Gibelins de la Haute-Allemagne. Les Lucernois, soulevés contre l'abbé de Murbach, lui démolissent son château de Tannenberg et lui rasent sa belle forêt de la Musegg, dans le voisinage de leur ville [1].

Le lac de Lucerne est témoin de luttes acharnées entre les partisans de l'abbé de Murbach et des Habsbourg-Laufenbourg, d'une part, et les Lucernois aidés de leurs voisins et alliés des vallées, de l'autre. Des scènes plus violentes encore se passaient dans ces dernières où des nobles dont l'histoire ne sait pas les noms étaient chassés et leurs forteresses détruites, ce qui a fait penser à Hermann de Liebenau et à d'autres historiens que c'est à cette époque qu'il faut reporter les scènes que la tradition place à 1307 et 1308.

Dans sa détresse, le comte de Habsbourg-Laufenbourg dénonce au pape les Lucernois et leurs alliés des Waldstætten, comme rebelles à ses droits héréditaires et à l'unité de l'Église [2]. Innocent IV menace les récalcitrants des foudres de l'Église, par monitoire daté du 28 août 1248. Mais ce pontife, à ce qu'il paraît, s'en tint à la menace, signifiée par le prévôt d'Œlenberg dans le Sundgau.

Il n'en fut pas de même pour les Zuricois. L'interdit avait été lancé contre cette ville, et le légat du pape, Petrus, cardinal de Saint-Georges, défendit d'administrer les sacrements à ceux qui ne prendraient pas l'engagement de se croiser contre l'empereur excommunié. Les Zuricois répondirent à cette défense par l'expulsion des partisans du pape. L'évêque de Constance ordonna alors au clergé de quitter la cité mise au ban. Les Dominicains émigrèrent les premiers et furent suivis des chanoines. Les Cordeliers eurent l'air d'en faire autant, mais ils ne sortirent par une porte que pour rentrer par l'autre. Pendant quelque temps, la ville de la Limmat n'eut d'autre culte que celui de ces moines patriotiques [3]. L'année suivante, le pape s'adoucit et donna les mains à un compromis en vertu duquel le clergé reprit sa place, mais non son influence dans la cité, car les chanoines furent exclus de la société des

[1] Kopp, *Gesch. der eidg. Bünde*. Buch III, 148.
[2] Kopp, Urkunden, 15. *Geschichte*, Buch III, 145.
[3] Kopp, *Geschichte*, Buch III, 147.— *Urkunden* I, 3.—Wyss, *Abtei Zurich*, 65.

Constables ou des principaux de la ville, et les Dominicains qui s'étaient montrés les plus hostiles à la bourgeoisie, confinés au Heiligenberg (Mont sacré), près de Winterthour [1].

L'alliance des villes de la Haute-Allemagne avait été d'un grand secours pour les Zuricois dans leur lutte avec l'Église. La sympathie des Gibelins et des vallées forestières ne leur fit pas défaut non plus ; elle s'exprima dans une lettre d'adhésion où le curé de Stanz et plusieurs notables, entre autres le chevalier Rodolphe de Winkelried faisaient des vœux pour leur triomphe sur le parti contraire. « N'ayant pas de sceau « à nous, disaient à la fin de leur missive les signataires, nous emprun- » tons celui de nos confédérés de Lucerne [2]. » L'importance de ce document n'a pas échappé aux investigateurs récents des origines de la Confédération. L'un des plus savants a même voulu y voir un indice de cette alliance à laquelle faisaient allusion, environ un demi-siècle après, les auteurs de la grande charte du 1er août 1291 [3]. Le chevalier Rodolphe de Winkilreit ou Winkelried est le premier membre authentiquement connu de cette famille que devait immortaliser au siècle suivant le dévouement du héros de Sempach [4].

Dans l'intervalle de toutes ces luttes, Frédéric II, trahi par les uns et abandonné par les autres, était mort par le poison ou de chagrin dans le royaume de Naples (13 décembre 1250). Mais les peuples et les villes gibelines de la Haute-Allemagne n'en furent que plus fidèles aux fils de ce monarque et même à son petit-fils Conradin, le dernier rejeton de cette race infortunée et auquel la fortune réservait une fin si cruelle, car après lui avoir accordé quelques années de bonheur insouciant aux bords du lac de Constance, dans ce village d'Arbon transformé en bourg autonome par la reconnaissance de ce jeune prince, elle faisait tomber sa belle tête blonde de seize ans sous la hache du bourreau, à Naples, le 29 octobre 1268 [5].

[1] Wyss, *Die Abtei Zurich* 65. Voir la lettre du pape du 23 juin 1249 aux pièces justificatives, 104.

[2] Kopp, *Geschichte*, Buch III, 147. Urkunden, I, 2. Cette lettre, conservée aux archives du couvent d'Engelberg, est sans date, mais se reporte évidemment aux événements de 1244 à 1250.

[3] Kopp, *Urkunden*, Buch I, 3.

[4] C'est probablement au chevalier Rodolphe de Winkelried que se rapporte la légende d'Underwald qui le fait mourir en tuant près d'Oediswyl un dragon ou serpent monstrueux pareil à celui dont, au siècle suivant, un chevalier français aurait délivré l'île de Rhodes. Voir sur les Winkelried de Stanz la curieuse notice de H. de Liebenau de Lucerne dans les *Mittheilungen* de Zurich, IX.

[5] Le document par lequel Conradin accorde à Arbon un tribunal est du 1er décembre 1266, et daté de Schöngau.

A l'exemple de la plupart des villes, Rodolphe de Habsbourg se montra longtemps fidèle à la fortune adverse des Hohenstaufen, malgré la rude guerre que faisaient à ces princes les papes Innocent IV et Alexandre IV. Ces chefs du monde catholique leur opposèrent successivement le landgrave Raspe de Thuringe, surnommé le roi des prêtres (1246), et Guillaume de Hollande (1247-1256), puis Richard de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre et Alphonse X, roi de Castille, simultanément élus par les princes électeurs, et qui portèrent, chacun, le titre de roi des Romains, de 1257 à 1272, où le premier mourut et où le second résigna des fonctions devenues purement nominales.

Quatre ans après le décès de Frédéric II, et l'année même de la mort de Conrad IV, son fils, Rodolphe de Habsbourg se faisait excommunier une seconde fois, par suite de l'incendie du couvent de Sainte-Marie-Madelaine, aux portes de Bâle[1].

Au grief relatif à cet incendie d'un édifice consacré, la bulle papale ne manquait pas d'en ajouter un autre concernant l'adhésion de Rodolphe au parti des Hohenstaufen, ces ennemis jurés de l'Église.

4. Interrègne. — Confédérations diverses (1248-1273).

Les temps de l'interrègne (on appelle ainsi les vingt-cinq années qui s'écoulèrent depuis les désastres de Frédéric jusqu'à l'avénement de Rodolphe de Habsbourg) sont une période de calamités pour l'Allemagne. Pendant que les sept plus grands seigneurs de l'empire[2] s'arrogent à eux seuls le droit d'élire l'empereur et vendent leurs suffrages au plus offrant, étranger ou indigène, les guerres privées, les brigandages des seigneurs ne laissent aucune sécurité à l'agriculteur, à l'artisan, au voyageur. Le droit du plus fort (Faustrecht) règne en maître dans l'empire et met en péril la liberté, la propriété et l'existence même de quiconque n'est pas assez puissant pour imposer aux oppresseurs.

La situation des villes libres, au milieu de ce désordre, était extrêmement critique. Isolées, elles n'auraient pu songer à se défendre; elles eurent recours à l'*association*, unique moyen de salut qui se présentât à leurs regards. Deux grandes ligues ou confédérations se forment alors en Allemagne, la *Hanse* ou ligue commerçante dont Lubeck était la

[1] Ochs, *Geschichte von Basel*, I, 331.

[2] Les archevêques de Mayence, Trèves, Cologne; le roi de Bohême, les ducs de Saxe, Bavière et Brandenbourg. On donne dès lors le titre d'électeurs (Churfürsten) à ces princes.

tête et le *Rheinbund*, ou ligue de 50 villes rhénanes (1250-56), dont faisaient partie les trois villes libres de Zurich, Berne et Bâle.

Comme nous l'avons vu par l'alliance des Waldstætten et des villes, la Haute-Allemagne n'avait pas attendu ce moment pour comprendre le prix de la maxime : *l'union fait la force.* Mais le sentiment du danger communiqua un nouvel élan aux alliances ; de toutes parts on renouvelle les anciennes et on en conclut de nouvelles. Les Lucernois, alors engagés dans une guerre avec les Bernois, se réconcilient avec eux et jurent amitié pour cinq ans avec cette ville et ses *confédérés* (Eidgenossen) *de la Bourgogne* (15 mai 1251)[1]. C'est ici la première apparition de ce nom, depuis si célèbre dans l'histoire et le droit public de la Suisse. Par ce traité avec Lucerne, les Bernois s'engageaient à mettre dans cette ville en cas de guerre une garnison de 50 hommes.

Les confédérés de Berne étaient les bourgeois de Morat, de Laupen, les libres paysans du Hasli, et sans doute aussi les Fribourgeois, avec lesquels la ville de Berthold V venait de renouveler *à perpétuité* sa combourgeoisie zæringienne (20 novembre 1243). Une étroite alliance unissait déjà Fribourg aux petites villes de Payerne (1225) et d'Avenches (1239)[2]. Menacés par l'ambition de la Savoie, l'évêque et les dizains du Vallais recherchent également l'appui de Berne et concluent à Louëche une ligue de dix ans (confederationem et pacis vinculum), premier traité connu de ce pays avec leurs futurs confédérés[3].

Pour être devenus les alliés de Berne, les Lucernois n'avaient garde de laisser se relâcher leurs liens avec leurs bons amis et voisins, les habitants des forêts d'*Entremont* et d'*Outre-lac*[4], comme disent les chartes.

L'établissement des *Tribus* est un autre produit de l'esprit d'association qui se manifeste à cette époque. Les tribus appelées aussi corps de métiers, abbayes, confréries (en allemand *Zünfte*), n'étaient dans le principe que des sociétés d'artisans et, dans certaines villes, elles n'eurent d'abord aucune signification politique bien marquée, mais dans d'autres elles ne tardèrent pas à prendre une importance militaire et

[1] « Allen den die diesen Brief sehent und hœrent werden wir chuonden wir, der « Schultheize und die Burger von Bern und aller unser eitgnoze von Buorgendon. » Kopp, *Urkunden*, I.

[2] La première alliance connue de Fribourg avec Berne est de l'année 1225. L'acte est scellé d'un sceau de grande dimension avec ces mots : *Sigillum de Friburgo in Burgundia.* Ce sceau a pour emblême une tour à trois créneaux, symbole de la ville forte, avec une demi-lune dont on ne connaît pas le sens et l'aigle des Zæringen.

[3] Kopp, *Geschichte*, Buch IV, 210. L'alliance valaisanne est du 17 juillet 1252.

[4] Waldlüt, Intramontani (innerhalb dem Sewe). Kopp, *Urkunden*, I, 5.

politique. En plusieurs endroits, l'usage s'introduisit de marcher au combat par tribus et par familles; souvent aussi le vote pour l'élection d'un magistrat se faisait à la tribu. Les édits prohibitifs des empereurs purent en retarder, mais non en empêcher l'établissement dans la Haute-Allemagne. Bâle et Zurich prirent l'initiative de cette institution; elle s'établit ensuite à Berne, Schaffhouse, Saint-Gall, etc.

L'institution des abbayes à Bâle date des premières années du XIII[me] siècle[1]. Le milieu de ce siècle est marqué dans la même ville par l'établissement du premier *bourgmestre*, qui précéda de peu d'années celle du premier *landamman* dans la vallée d'Uri[2]. Dans les autres cités, comme Berne, Soleure, Fribourg, le premier magistrat se nomme avoyer. Il en est de même dans les petites villes favorisées de la liberté impériale, comme Morat, ou dotées de priviléges par les seigneurs puissants qui voulaient s'attacher les bourgeois de ces localités. L'usage des *sceaux* et des *bannières* date du même temps et marque dans la vie des peuplades de la montagne et de la plaine le moment où elles arrivent à la pleine conscience de leur valeur morale et prennent, pour ainsi dire, possession d'elles-mêmes[3].

L'autonomie des villes se manifeste encore par la création des CONSEILS de douze ou de vingt-quatre membres que présidait l'avoyer ou bourgmestre. Ces magistrats, nommés d'abord par les seigneurs ecclésiastiques ou civils, sont élus ensuite par la bourgeoisie et composés de chevaliers ou de nobles et de bourgeois notables (bons hommes, prud'hommes). A Bâle cependant on voit déjà figurer des artisans parmi les conseillers dès 1239 et les chartes (*Handfeste*) données par les évêques consacrent toutes l'existence d'un conseil composé de chevaliers, de

[1] Les plus anciennes abbayes sont celles des marchands, des vignerons, des merciers. Elles sont suivies de celles des cardeurs de laine, des boulangers, des maréchaux, des tanneurs et des cordonniers. Les pelletiers datent de l'an 1226, les tailleurs de 1260. Plus tard, se forment les tribus des bouchers, des charpentiers, des maçons, des jardiniers, des tisserands, etc.

[2] Le premier bourgmestre de Bâle fut Henri Steinlin (1253), Heussler, *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel*, 1860, 154. Bourcard Schüpfer est le premier landamman d'Uri, en 1273. Blumer, *schweiz. Democratien*, 120.

[3] Le plus ancien sceau bourgeoisial est celui de Zurich, au commencement du XII[me] siècle. Celui de Berne est de 1224; ceux de Fribourg et de Bâle datent de 1225, celui de Soleure de 1230, celui d'Uri de 1243, ceux de Schwyz de 1282 et d'Underwald de 1291. Quelques paléographes nient que les sceaux soient un signe de liberté et disent que de simples serfs ont eu des sceaux. Voir de Wailly, *Éléments de Paléographie*, et Henri Bordier de Genève, *Le Grütli et Guillaume Tell*, Genève, 1869, 31.

bourgeois et d'artisans[1]. A Fribourg, la population primitive est scindée en hauts et petits bourgeois (burgenses majores et minores) et la composition du conseil des vingt-quatre devait offrir également l'image de cette dualité politique.

5. Pierre de Savoie, le Petit Charlemagne.

Quel que fût le progrès des confédérations, il n'était cependant pas encore arrivé à un degré de consistance qui permît aux villes et aux peuples libres de se passer entièrement de l'alliance ou du patronage de certains seigneurs puissants. C'est ainsi que les Bernois et leurs alliés du Hasli et de Morat, inquiétés par le comte Hartmann V de Kybourg, résidant à Berthoud, se virent réduits à implorer la protection du fameux Pierre de Savoie, comte de Romont, le sixième des huit fils du comte Thomas Ier de Savoie, qui remplissait, dès 1232, dans la terre romande, le rôle décisif que Rodolphe de Habsbourg, plus jeune de quinze ans, commençait à jouer depuis peu d'années dans la terre allemande[2]. Pierre accéda avec joie aux vœux des Bernois ; mais, aussi habile que brave, il se fit donner par le roi Guillaume de Hollande (7 mai 1255), le titre de *protecteur de la Bourgogne,* qui légitimait son intervention, puis travailla à agrandir la ville de Berne et posa lui-même la première pierre d'un pont dont le comte de Kybourg, l'ennemi de cette ville, avait cherché à empêcher la construction. Berne, il est vrai, dut payer cher cette protection, en prêtant hommage au comte de Romont comme *vassale.* Mais après avoir servi fidèlement Pierre dans plusieurs de ses expéditions, les Bernois parvinrent à se délier, après la bataille de Chillon, d'un vasselage incompatible avec la dignité d'hommes investis de la liberté impériale. Moins puissante que Berne, la ville de Morat n'eut pas la même chance et demeura vassale de la Savoie jusqu'au temps de la guerre de Bourgogne.

L'avénement de Pierre à la dignité de comte souverain de Savoie, en 1263, vint accroître beaucoup son pouvoir. La plupart des villes et seigneurs de la région occidentale, Romont, Rue, Payerne, Aubonne,

[1] A. Heussler, *Verfassungsgeschichte von Basel*, 1860, 128.

[2] Pierre porta le titre de comte de Romont depuis 1240 jusqu'au jour de son avénement au trône des comtes souverains de Savoie et Piémont en 1263. Pierre était né en 1203 à Suse et avait été clerc et prévôt des cathédrales d'Aoste, Genève et Lausanne. Il quitta les ordres à la mort de son père (1232). Voir Cibrario, l'éminent historien de la maison de Savoie, et Wurstemberger, le judicieux biographe du comte Pierre.

Estavayer, Moudon, Yverdon, Cossonay, Cerlier, Guminen, Frutigen dans le Sibenthal, Corbière, Arconciel et Illens aux portes de Fribourg, furent achetées, obtenues ou conquises sur leurs seigneurs ecclésiastiques ou civils. Plus heureux que le duc de Zæringen, Pierre contraignit l'évêque de Lausanne à lui céder plusieurs possessions et celui de Sion à lui rendre ses possessions dans le Vully. Le comte de Neuchâtel-Nidau lui prêta hommage pour plusieurs fiefs (1265). Le comte Rodolphe III de Gruyère, bienfaiteur d'Hauterive, ploya le genou devant Pierre à Romont et lui remit *en alleu* le château de ses pères que ce seigneur rendit ensuite en fief à un parent du comte. L'avouerie de la ville de Vevey avait été également cédée par Rodolphe de Gruyère au comte Pierre qui l'agrandit vers le port. Le comte du Genevois lui-même, le comte des *Vaudois et des Genevois,* comme il s'intitulait, auquel le *Petit Charlemagne* (c'est ainsi qu'on nommait Pierre) avait déjà enlevé le comté de Romont, dut reconnaître ce prince pour son souverain. Des châteaux forts construits à Évian, à la Tour près de Vevey (Tour de Peilz) et sur les murailles ruinées de Chillon, étaient destinés à assurer ses conquêtes.

De tous les peuples environnants, un seul presque restait debout, refusant de servir à quelque titre que ce fût. Deux fois Pierre porta la guerre dans le Vallais; il prit d'assaut Sion et Martigny et remplit les souterrains de Chillon de prisonniers vallaisans (1266). Enfin la paix se fit et la rivière de la Morge servit de limite entre le Vallais épiscopal et le Vallais savoyard.

Un ennemi plus dangereux, Rodolphe de Habsbourg, assiégea un jour le château de Chillon avec 15,000 hommes allemands et romands. Le plan de Rodolphe était de dépouiller la Savoie de tout ce qu'elle possédait dans la terre romande du chef de Marguerite de Savoie, femme de l'avant-dernier comte de Kybourg, mort en 1264. Mais Pierre fondit à l'improviste sur l'armée habsbourgeoise et la mit en déroute (1266). Il alla ensuite mettre le siége devant Laupen et Fribourg, où il eût fini par arborer la croix blanche de Savoie comme dans tous les bourgs environnants, si la paix, signée au Lœwenberg sur le lac de Morat (8 septembre 1267), n'eût mis fin aux prétentions réciproques des deux grands antagonistes.

Dans toutes ses entreprises, Pierre s'aidait de l'or et des archers anglais qu'il avait pris à sa solde. Le roi d'Angleterre, Henri III Plantagenet, avait épousé sa nièce Éléonore et comblé Pierre d'honneurs et de seigneuries au grand mécontentement des barons et des bourgeois qui se liguèrent pour arracher au roi « l'exécution de la grande charte

et l'expulsion des étrangers [1]. » Un autre protecteur de Pierre III était le frère du roi d'Angleterre, ce Richard de Cornouailles qu'une partie des électeurs avaient fait roi des Allemands en 1257; c'est à ce prince, son neveu, que Pierre de Savoie dut la cession du fortin impérial de Guminen sur la Sarine, qui reliait Berne et Morat [2]. Peu s'en fallut, « comme dit M. Vulliemin, que le Petit Charlemagne, après avoir rejeté « son rival au delà du cours de l'Aar, ne renouvelât le royaume de « Bourgogne et ne donnât à sa maison une direction vers le nord qui « l'eût fait entrer dans une voie bien différente de celle qu'elle a suivie [3]. »

Mais Pierre, épuisé par une vie orageuse, ne songeait déjà plus qu'à se reposer en faisant à Chillon de petites courses en bateau sur le lac, ou en écoutant les chants de son troubadour Ferrato. Peu de temps après il mourut (le 16 mai 1268) et reçut la sépulture à l'abbaye de Hautecombe, la nécropole des princes de la maison de Savoie [4].

On peut reprendre dans le Petit Charlemagne une ambition excessive et qui n'était pas toujours scrupuleuse sur le choix des moyens. Mais la postérité lui tiendra compte de l'usage qu'il a fait du pouvoir en faveur de ses peuples. Législateur éclairé et bienfaisant, non moins que vaillant capitaine et habile politique, Pierre de Savoie est le premier prince qui ait donné des *statuts généraux* avec le consentement des nobles et des plébéiens. A lui revient le mérite d'avoir simplifié la procédure, substitué l'enquête à la torture et créé l'*avocat gratuit des pauvres* qui existait dans les États-Sardes. Sous son règne, le pays fut divisé en bailliages, châtellenies, mestralies, et Moudon devint le siége du bailli de Vaud. Des plaids annuels se tenaient dans chaque châtellenie où le châtelain jugeait avec le concours d'hommes probes et versés dans les lois [5]. Une assemblée générale des seigneurs et des magistrats des villes doit avoir eu lieu à Morges en 1264.

6. Rodolphe de Habsbourg, landgrave d'Argovie et d'Alsace.

La mort de Pierre de Savoie ne changea pas grand'chose à la situation de la terre romande. La fermeté du comte Philippe, frère et suc-

[1] Thierry, *Conquête d'Angleterre*, II, 325.
[2] Kopp, *Geschichte*, Buch IV, 256. En 1256.
[3] Vulliemin, *Histoire de la Confédération*, I, 98.
[4] M. Cibrario le fait mourir à Chillon même (*Storia di Savoia*, 1852) ; MM. Forel et Vulliemin à Pierre-Châtel.
[5] On a parlé même d'un petit parlement vaudois pareil à ces communes dont le

cesseur de ce prince, maintint presque toutes les conquêtes, sauf Grasbourg et Laupen, qui passèrent à Rodolphe de Habsbourg. Si l'on en croit certaine tradition, ce dernier aurait cherché aussi, mais en vain, à s'emparer de Neuchâtel, dont la valeur de Philippe l'obligea de lever le siége (1269) [1]. Rodolphe fut plus heureux contre Berne qui avait de nouveau recouru à la protection de la Savoie et attiré sur elle les armes du comte de Habsbourg. Ce seigneur envoya contre les Bernois son cousin Godefroi avec lequel il s'était réconcilié, et qui fit essuyer aux Bernois une déroute complète et leur tua 350 hommes (1271). Un trait qui a quelque analogie avec celui de Winkelried signala cette journée. Un chevalier se précipita par ordre de son général sur le bataillon carré des Bernois et y fit une trouée dont profitèrent ses compagnons pour pénétrer dans cette phalange et la disperser. Les Fribourgeois avaient combattu sous les drapeaux des Habsbourg. Ils se rapprochèrent cependant des Bernois et signèrent avec eux la paix dans l'église de Neueneck [2].

Chaque jour voyait croître la puissance et la renommée de Rodolphe. Le peuple s'attachait de plus en plus à ce seigneur intrépide, habile et d'une affabilité extraordinaire avec tout le monde, sans distinction de rang. On eût même dit qu'il préférait à la société des nobles celle des bourgeois et des artisans, tant il se plaisait à fréquenter leurs ateliers et leurs abbayes. Combien de plaisir on avait à l'y voir apparaître avec son visage à la fois riant et sérieux, son front élevé et chauve, sa haute taille et ce pourpoint bleu et râpé qu'il ne dédaignait pas de raccommoder de ses mains. Celui-ci l'avait vu dans les camps se contenter des premiers légumes venus, comme un simple soldat. Celui-là rappelait les aventures de sa jeunesse un peu trop joyeuse et ces facétieux récits excitaient le rire et rendaient son nom de plus en plus populaire. C'était avec un respect mêlé d'orgueil que le bourgeois de Brem-

roi, son oncle, combattait l'établissement en Angleterre. Voir le contraire dans l'*Histoire de la Confédération suisse* de Jean de Muller, traduite par Monnard, II, p. 63 et suivantes. « On a commis l'erreur, dit aussi M. Vulliemin, de placer dès l'origine dans la constitution tout ce qu'elle devint depuis. »

[1] Guichenon, *Maison de Savoie*, I, 293.

[2] Kopp, *Geschichte*, Buch IV, 290. Jean de Winterthour, dont la chronique rapporte le trait du chevalier que Gottfried de Habsbourg envoya à la mort, ne mentionne ni le nom de ce héros, ni le lieu et le jour du combat, ce qui a fait penser aux érudits bernois Zeerleder et Wattenwyl-Diesbach que cet épisode pourrait bien appartenir au combat de la Schosshalde (1289), et se rapporter au comte Louis de Homberg dont la chronique de Matthieu de Neuchâtel sur le Rhin dit que, s'étant trop avancé, il tomba percé de lances. *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*, I, 112.

garten montrait la demeure fortifiée que Rodolphe s'était choisie dans cette petite ville de l'Argovie[1].

Au clergé seul Rodolphe restait encore suspect en sa qualité de gibelin et de partisan opiniâtre de Frédéric II. Mais le comte de Habsbourg, voyant la cause gibeline perdue sans retour, changea de drapeau, se fit guelfe et rechercha toutes les occasions de montrer son respect pour le clergé et les choses religieuses. Ainsi il fit recevoir à Zurich l'ordre nouvellement fondé des moines augustins (1265); il baisait de même avec recueillement les reliques exposées à la vénération des fidèles de cette ville. Ainsi encore, se trouvant un jour à la chasse près de son château de Neu-Habsbourg, à trois quarts de lieue de Lucerne, il prêta son cheval à un pauvre prêtre qui, par un temps orageux, allait porter le viatique à un malade. Le prêtre ayant voulu lui renvoyer son cheval : « A Dieu ne plaise, dit-il, que je monte sur un cheval qui a porté le corps de Notre-Seigneur » (1266). Ce changement de conduite ravit le clergé, qui se montra dès lors aussi favorable au comte de Habsbourg qu'il lui avait été hostile précédemment.

De toute manière la fortune souriait à Rodolphe. Ce n'était plus ce petit seigneur réduit, comme un chef de bande, à mettre son épée au service de plus puissant que lui. Tant par héritage que par transaction, il était parvenu à réunir sur sa tête presque tous les domaines des Lenzbourg, des Kybourg, des Habsbourg et joignait le landgraviat de l'Alsace à celui de l'Argovie, sans parler des commissions importantes qu'il tenait de la confiance des peuples. Ainsi les Waldstætten l'avaient accueilli avec plaisir pour leur bailli impérial, pendant le temps de l'interrègne. Les Fribourgeois l'avaient pris pour leur avoué (Schirmvogt), et comme capitaine des Zuricois il fit une rude guerre au baron de Regensberg et à l'abbé de Saint-Gall (1264). Les bourgeois de Saint-Gall lui remirent de même le commandement de de leurs troupes. A Bâle aussi il avait des partisans dévoués dans la société ou abbaye de l'*Étoile d'argent*, hostile à celle du *Perroquet* que dirigeaient les deux plus grandes familles, celles des Mönch et des Schaller, dévouées à l'évêque Henri de Neuchâtel, le quatrième des fils du comte Ulric de Neuchâtel sur le lac de ce nom[2].

[1] Jean de Winterthour. Les autres résidences favorites de Rodolphe étaient le château de Kybourg et celui de la Pierre (Stein) à Bade.

[2] Kopp, Buch III, 651. Heussler, 122. A l'abbaye du *Perroquet* appartenaient encore les Marschalk, les Kämmerer et les zu Rhein ; à celle de *l'Étoile* les Eptingen, Ramstein, etc. Les premiers avaient leur salle à boire à *la Mouche*, dans le plus ancien quartier de la ville ; leurs adversaires à l'endroit appelé *Seufzen* dans la nouvelle ville.

Déjà en 1267 Rodolphe avait pris les armes en faveur de la société de l'*Étoile*, expulsée de la ville par l'abbaye du *Perroquet*. Quatre ans après la guerre recommença de plus belle. Rodolphe, dont la haine pour la maison de Neuchâtel étouffait tout autre sentiment, livra aux flammes le cloître de Moûtier-Grandval avec plusieurs villages et le faubourg de Saint-Jean à Bâle. Le but secret de ce prince était de contraindre les Bâlois à le recevoir pour bailli impérial, à l'instar des autres villes et peuples dont les milices avaient dû le suivre dans cette expédition. Mais l'évêque Henri avait su s'attacher beaucoup de gens par la protection accordée aux métiers et l'octroi d'une *Handfeste* qui consacrait les franchises et droits de la bourgeoisie concernant l'élection du conseil et du bourgmestre. Pour mettre le faubourg situé sur la rive droite du Rhin à l'abri d'un coup de main, il l'avait fait entourer de fossés et de murailles et l'avait élevé au rang de ville. De là le nom de Petit-Bâle sous lequel on le désigne depuis lors. Aussi, ni menaces ni séductions ne purent décider les Bâlois du parti épiscopal à se soumettre. La mort du bourgmestre de Marschalk, tué dans une sortie, et la mutilation des prisonniers auxquels Rodolphe fit couper le poing, ne purent abattre leur courage [1].

Un événement inattendu vint mettre fin à ces cruautés. Les princes-électeurs réunis à Francfort sur le Mein pour nommer un roi, s'accordèrent à mettre Rodolphe sur le trône (29 septembre 1273). L'archevêque de Cologne avait le plus contribué à cette élection [2]. Il écrivit en termes flatteurs pour le comte de Habsbourg au pape Grégoire X qui confirma l'élection avec plaisir, lorsqu'il eut appris que Rodolphe renonçait aux prétentions de ses prédécesseurs sur les États de l'Église. Cet engagement, Rodolphe dut le réitérer solennellement deux années après, dans une entrevue qu'il eut avec Grégoire, à Lausanne, à l'occasion de la dédicace de la cathédrale de cette ville (1275) [3].

Au bruit de l'avénement de leur ennemi au trône, les Bâlois parurent d'abord stupéfaits et indignés. Mais ils se remirent promptement et ouvrirent les portes de leur ville au nouvel empereur avec toutes sortes

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch III, 650. Heussler, *Verfassungsgeschichte der Stadt Basel*, 134. Ochs, *Geschichte von Basel*, I, 398. Fechter, *Die politische Emancipation der Handwerker Basels*. Archiv für Schweizergeschichte, Band XI. 1856.

[2] On raconte que le pauvre prêtre de Meggen, auquel Rodolphe avait prêté son cheval, influença en sa faveur l'archevêque de Cologne dont il était devenu le chapelain. Tschudi.

[3] Voir sur ce sujet la dissertation du chanoine Fontaine, *le Père de l'Histoire fribourgeoise*, dont la belle collection de 70 volumes a servi de base et de canevas à l'*Histoire de Fribourg* de Berchtold et au *Recueil diplomatique* de Werro.

de marques de respect. Rodolphe y entra avec toutes ses troupes, et la maison où il descendit au *Seidenhof*, fut décorée par la suite d'une statue de ce prince.

L'élection de Rodolphe répandit une joie générale dans la Haute-Allemagne. La plupart des villes envoyèrent des députations féliciter le nouveau monarque. Quand il partit de Rheinfelden, en octobre, pour aller recevoir, selon l'usage, la couronne de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, des hommes d'armes de Bâle, de Zurich, Soleure, Fribourg et Lausanne accoururent grossir son cortége. Partout on allait au-devant de lui et on lui offrait le vin d'honneur. Les seigneurs de Neuchâtel seuls ne partageaient pas l'enthousiasme public. Le comte Amédée refusa de s'incliner devant le *coupeur de poings* et se rapprocha de la Savoie, dont l'influence grandit dès lors de plus en plus dans la terre romande ou ROMANIE (Romania), comme l'appelle un document de 1277. La Sarine (aqua Senonia) formait alors la limite entre les Romands et les Allemands[1].

[1] Dans le partage des deux frères Guillaume et Hartmann, sires de Montagny, l'un d'eux reçoit le château de Belp avec juridiction, domaine et gens, *ab aquâ Senonia versus Allemanniam*, et l'autre le castrum ou château de Montagny, *ab aquâ Senonia versus romanam terram*. Acte du 28 novembre 1277. Hidber, *Urkundenregister*.

CHAPITRE IX

RODOLPHE DE HABSBOURG

EMPEREUR D'ALLEMAGNE

(DE 1273 A 1291)

1. Double politique de Rodolphe à l'égard de la Haute-Allemagne. — Création du duché d'Autriche.

Quoique placé sur le premier trône de la chrétienté et souvent même retenu loin de son pays d'origine, l'empereur ou roi Rodolphe (les Allemands le désignent sous le dernier nom, car il ne fut jamais couronné à Rome), se montra au début de son règne très-favorable aux peuples de la Haute-Allemagne. Il accorda de nouveaux honneurs à leur noblesse et de nouvelles prérogatives à leurs villes. Zurich, Schaffhouse, Soleure reçurent le privilége de n'avoir que des juges ou baillis pris dans leur sein et d'être gouvernées par leurs propres lois. Saint-Gall, déjà en possession d'une charte de franchise de ses abbés qui l'émancipait en quelque sorte, était affranchie de toute juridiction étrangère et soustraite au péril d'une hypothèque royale ou autre (1281)[1]. Lucerne et Laupen obtinrent les mêmes franchises que Berne, sauf qu'on ne leur promit point de ne jamais les aliéner de l'empire; Bienne eut les mêmes droits municipaux que le Grand-Bâle; le Petit-Bâle, érigé en ville, les franchises de Colmar. Les villes sujettes de Habsbourg : Aarau, Winterthour, Diessenhofen et d'autres acquirent des droits semblables. Le privilége de prétendre à des fiefs nobles (droit de cape et d'épée) fut accordé aux familles bourgeoises de plusieurs villes (Lucerne, Winterthour et Aarau). Le roi confirma à Uri le droit perpétuel de relever immédiatement de l'Empire. Il s'engagea à ne pas donner pour juge ou landamman aux habitants libres de Schwyz un homme qui fût de condition servile ou vassal d'un seigneur. Il conféra la dignité

[1] Wartmann, *Die geschichtliche Entwickelung der Stadt St-Gallen*. Arch. für schweiz. Geschichte, XVI. 6.

de princes de l'Empire à l'évêque de Lausanne et à l'abbé de Notre-Dame des Ermites. Il protégea l'évêché de Bâle contre les entreprises des comtes de Montbéliard. Porrentruy, soustrait à la domination de ces seigneurs, fut restitué à l'évêque et affranchi, par lettres royales, à l'égal de Colmar; Delémont, fidèle à ses prélats, reçut en récompense les franchises de la cité épiscopale elle-même.

L'empereur d'Allemagne se souvenait des services rendus au comte de Habsbourg. Un bourgeois de Zurich nommé Mülner, homme aussi vaillant que fort, lui avait sauvé la vie dans la guerre contre le sire de Regensberg; il le reçut en audience publique à Mayence avec toutes sortes d'amitiés et l'arma chevalier[1]. Mais l'empereur gardait aussi rancune des injures faites au comte Rodolphe. La maison de Neuchâtel, qui adhérait à la Savoie et lui avait refusé l'hommage, eut la douleur de voir inféoder son comté aux Châlons et annexer Neuveville, l'Erguel et Diesse à l'évêché de Bâle.

Les peuples de la Haute Allemagne suivirent avec ardeur Rodolphe dans ses guerres. La lutte contre Ottokar, roi de Bohême, le seul prince de l'Empire qui eût refusé de reconnaître le nouveau monarque, vit briller le courage des guerriers de Zurich et de Bâle. Le nouvel évêque de Bâle, Henri d'Isny, moine franciscain et fils d'un simple forgeron, que le pape avait fait évêque à la demande de Rodolphe, contribua au gain de la bataille de Marchfeld, où Ottokar fut tué (26 août 1278); un chevalier bâlois, Rodolphe zu Rhein avait entonné le chant du combat. Rodolphe courut de grands dangers dans cette journée et n'échappa au glaive d'un Bohémien que grâce au dévouement du chevalier thurgovien Walter de Ramschwag, qui le tira du ruisseau où il gisait et le remit en selle[2]. Le prix de la victoire fut la soumission de l'Autriche, de la Carniole et de la Styrie, dont s'était emparé Ottokar. Avec le consentement de ses électeurs, Rodolphe fit de ce pays soumis une principauté héréditaire en faveur de sa famille. L'aîné de ses fils, Albert, devint duc d'Autriche et établit sa résidence à Vienne (1282).

La création du duché d'Autriche ouvre une nouvelle période dans la vie de l'empereur Rodolphe. Quoique toujours affable et populaire, ce monarque se laisse prendre à la tentation commune aux nouveaux rois

[1] Chronique de Jean de Winterthour. Arch. für schweiz. Geschichte. Band XI, 20. — Bluntschli, *Geschichte der Rep. Zurich*, 100.

[2] Von Arx, *Geschichte von St.-Gallen*, I, 406. Kopp, *Geschichte der eidg. Bünde*, I, 263 et suiv. Le chevalier de Ramschwag est appelé Walter par Kopp, d'après le document que le roi en délivra à Vienne même le 24 octobre 1279. Von Arx lui donne le nom d'Henri.

de fonder une dynastie puissante. A ses procédés envers plusieurs cités, couvents et seigneurs de la Haute-Allemagne, il est aisé de reconnaître la première idée du plan poursuivi plus tard par son fils Albert, de créer une principauté héréditaire, un duché d'Autriche dans les Alpes. Profitant de la pénurie de son cousin, le comte de Habsbourg-Laufenbourg, il achète la ville de Fribourg en Uechtland, obtient des abbés de Murbach la cession de Lucerne, au mépris de la promesse formelle de ces derniers de ne jamais aliéner cette ville et fait reconnaître ses fils comme avoués de l'abbaye d'Einsiedeln. Outre l'avouerie de Seckingen dans le pays de Glaris que possédait déjà la maison d'Autriche, Rodolphe parvient à se faire céder la moitié de cette contrée. Il cumule ainsi la haute et basse juridiction dans cette contrée, où à côté des serfs on comptait sous la crosse tutélaire de l'abbesse de Seckingen douze familles libres ou pourvues d'armoiries (Wappengenossen), cent trente-quatre familles de libres censitaires de la maison Dieu ou abbaye, sans parler des nobles proprement dits, les Schwanden, par exemple[1].

L'abbé de Saint-Gall, Guillaume de Montfort, persécuté par Rodolphe, voit réduire en cendres son bourg favori de Wyl et une ville autrichienne prendre la place de cette localité dévouée à son prince[2]. Walter de Ramschwag, le sauveur du roi sur le champ de bataille de Marchfeld en avait obtenu, à titre de récompense, le péage de Lindau et l'avouerie des hommes libres de l'Appenzell. Il n'usa de ses fonctions que pour exercer une véritable tyrannie sur l'abbé, les bourgeois et les paysans fidèles à leur prince. Sept de ces derniers sont mis à mort et les bourgeois de Saint-Gall se voient enlever toute la toile qu'ils avaient étendue pour la blanchir sur les bords de la Steinach[3]. L'exemple de Ramschwag trouva des imitateurs dans les nobles du voisinage.

Le joug des Habsbourg pesait aussi aux villes de leurs pays héréditaires. A la faveur des troubles occasionnés en Allemagne, et profitant de l'éloignement du roi, Fribourg cherche à se soustraire au joug de l'Autriche (1285). Cette ville est contrainte de se soumettre. Plus maltraitée encore, Berne eut à soutenir trois guerres pour son indépendance.

Les Bernois avaient offensé Rodolphe d'abord en préférant le protectorat des comtes de Savoie à celui de ce prince; ensuite ils n'avaient

[1] Blumer, *Jahrbuch des hist. Vereins des Kantons Glaris*, 99.
[2] Schwarzenbach qui n'est plus aujourd'hui qu'un village du Bas-Toggenbourg.
[3] Von Arx, *Geschichte von St.-Gallen*, I, 406.

pris part ni à son couronnement ni à la guerre contre Ottokar, roi de Bohême. Plus tard, à l'instar de Zurich et de Fribourg, ils avaient suivi, il est vrai, les drapeaux de Rodolphe au siége de Morat, où l'empereur tomba dans le lac et faillit se noyer (1283). Mais ce ne fut qu'à contre-cœur qu'ils combattirent leurs alliés de Savoie, et alors encore secrètement hostiles aux Habsbourg, ils appuyaient les Fribourgeois dans leur résistance à l'empereur [1].

Irrité au dernier point, Rodolphe vint mettre le siége devant Berne, avec une armée de 30,000 hommes (avril 1288). Obligé bientôt de lever le siége pour arrêter le comte de Montbéliard qui ravageait de nouveau l'évêché de Bâle, il le reprit au mois d'août de la même année. Mais ni les assauts répétés des troupes impériales, ni les stratagèmes des chefs de cette armée ne purent vaincre l'héroïsme d'une ville « dont, comme dit la chronique, les murailles de bois renfermaient des citoyens d'or. » Contraint de lever une seconde fois le siége, l'empereur laissa des garnisons dans les forts voisins, sous le commandement de son fils Rodolphe, qu'il nomma son représentant dans la Haute Allemagne.

Plus heureux que son père, le duc Rodolphe parvint à attirer les Bernois dans une embuscade et leur fit éprouver une défaite sanglante à la Schosshalde (27 avril 1289). Vainement la famille des Neunhaupt se sacrifia tout entière; vainement le preux bernois Hans de Gruyère rapporta la bannière de la ville teinte du sang de ceux qui l'avaient enlevée. Les Bernois rentrèrent en désordre chez eux, laissant cent morts sur le champ de bataille et cent cinquante prisonniers [2]. L'armée impériale avait perdu aussi bien du monde, entre autres le comte de Homberg et le chevalier de Hettlingen dont la mort irrita tellement le duc qu'il fit mourir par représailles plusieurs bourgeois prisonniers [3].

Hors d'état de tenir davantage, Berne se vit réduite à implorer la clémence du roi qui se trouvait à Bâle. L'avoyer de Bubenberg, l'abbé de Frienisberg et six bourgeois membres du conseil parmi lesquels Pierre de Krambourg, allèrent se jeter aux pieds du prince et eurent la chance de voir appuyer leurs prières par le secrétaire même du roi, le chanoine Conrad de Diessenhofen, blanchi au service

[1] Kopp, Buch IV, 396.— Zeerleder, nº 885. — G. Studer, Études sur Justinger dans *Archiv. des histor. Vereins von Bern*, V, 587.

[2] Parmi les morts figurent Rodolphe d'Engi, Werner Brugger, Cuno de Habstetten, etc. Chronica de Berne.

[3] Wattenwyl-Diesbach, I, 153.

des Habsbourg et dont la famille était bourgeoise de Berthoud[1]. Honorée pour son courage, Berne demeura *ville libre et impériale*, avec son gouvernement de bourgeois et de chevaliers, présidé par cet Ulric de Boubenberg qui, après avoir dirigé avec énergie la république pendant la lutte, avait contribué à la sauver par une démarche qui dut coûter à sa fierté.

Dans sa fureur contre Berne, le duc Rodolphe avait enjoint de démanteler la ville. Le roi eut le bon esprit de donner un contre-ordre[2]. Il ne se montra pas aussi indulgent envers les Fribourgeois. Bien qu'ils eussent consenti à le suivre dans sa guerre contre Berne, il ne se fit pas scrupule de leur ôter le privilége de nommer leur avoyer et leur curé, qui leur était octroyé par la *Handfeste*.

La conduite de Rodolphe envers les Waldstætten présente un caractère différent et qui tenait à ses vues sur une partie de ces vallées. Aux hommes d'Uri qui avaient demandé la confirmation de leurs franchises sitôt après son avénement, le nouveau roi répondit de la manière la plus bienveillante qu'il les maintiendrait sans porter atteinte à leurs franchises, sous la mouvance directe de l'Empire.

Cette charte, datée de Colmar (8 janvier 1274), est adressée au landamman et à toute la communauté de la vallée d'Uri (Ministro et Universitati Vallis Uranie). « C'était, comme le fait observer un judi-
« cieux interprète des chartes royales relatives à Uri, Schwyz et Under-
« wald, reconnaître en termes clairs et non équivoques la liberté d'Uri.
« Rodolphe ne changeait pas la situation du pays et ne faisait que
« confirmer les faits accomplis en 1231 et la charte du roi Henri[3]. »
La communauté d'Uri, imitant la conduite de Schwyz envers Einsiedeln, était entrée en conflit avec le cloître d'Engelberg pour la possession de pâturages alpestres. La reine Gertrude, auprès de laquelle l'abbé d'Engelberg avait porté ses doléances, intervint par lettre datée de Brugg, en Argovie, sa résidence, et recommanda au landamman et à tous les hommes d'Uri d'user de ménagement envers le monastère qu'elle prenait sous sa protection et de lui laisser la paisible possession de ses pâturages sur les flancs des surènes[4]. Rodolphe lui-même, se trouvant à Zurich trois mois après son couronnement, confirme avec menaces

[1] Wattenwyl-Diesbach I, 154.

[2] Kopp, *Geschichte*, Buch IV, 408.

[3] Wartmann, *Die königlichen Freibriefe für Uri, Schwyz und Unterwalden. Archiv für die schw. Geschichte*, Zurich, 1832, 132.

[4] Voir le texte de la lettre datée du 10 octobre 1273, dans Kopp, *Geschichte*, Buch III, 729. — Th. von Liebenau, *Blicke in die Geschichte Engelbergs*, 13.

pour les contrevenants, toutes les franchises du cloître[1]. Ainsi, comme « le dit M. Wartmann, rien de changé en apparence dans la situation « d'Uri dont l'indépendance semblait assurée.» Cependant, comme le fait remarquer un autre sagace investigateur de nos annales, le patrimoine des empereurs de la maison de Hohenstaufen ne touchait pas au territoire de la vallée; sous les Habsbourg, au contraire, grands propriétaires et comtes du Zurichgau, dont Uri avait jadis fait partie, il y avait toujours danger que le roi ne se souvînt des prétentions de sa maison et ne guettât l'occasion de faire rentrer Uri sous la mouvance de sa maison par la confusion des pouvoirs et des juridictions[2]. C'est ce que sentaient les habitants d'Uri, et nous les verrons agir en conséquence en 1291.

Envers Schwyz, la manière d'agir de Rodolphe fut tout autre qu'à l'égard d'Uri. Schwyz tenait sa liberté impériale de l'empereur Frédéric II. Or, un des premiers actes de Rodolphe élu au trône avait été de déclarer qu'il ne reconnaîtrait aucune des mesures de ce prince prises *postérieurement à son excommunication.* N'étant encore que comte, Rodolphe avait pris la précaution d'acheter de la branche collatérale de Habsbourg-Laufenbourg les possessions et prétentions de cette maison dans la vallée de Schwyz. Aussi, les efforts des montagnards pour faire reconnaître leurs libertés impériales échouèrent-ils contre le dessein bien arrêté de Rodolphe de les incorporer insensiblement à ses domaines héréditaires. Ce monarque fit un premier essai dans ce sens en assignant la vallée de Schwyz avec d'autres domaines pour douaire à la fiancée d'un de ses fils et en l'hypothéquant à la mort de celle-ci à un de ses cousins pour la somme de 16 marcs d'argent[3]. C'est par un effet de ce même système que Rodolphe, en instituant un juge pour les personnes de condition servile dans le pays de Schwyz, avait essayé de le faire accepter par les hommes libres de la contrée. Mais, attentif à ne pas trop effaroucher les montagnards, il s'engagea à ne pas prendre ce juge parmi les vassaux et ministériaux de ses États héréditaires[4]. Par un acte daté de Berne, et peu de semaines avant sa mort, il octroyait aux Schwyzois le privilége, alors envié, de ne relever en matière de justice que de lui, de ses fils ou du juge du comté (Landrichter) choisi par lui. Mais ici encore, c'est du comte de Habsbourg et non du chef de l'Empire qu'émane cette libéralité.

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch III, 236.
[2] Rilliet, *Origines de la Confédération*, 63.
[3] Kopp, *Geschichte*, Buch III, 330.
[4] Ib., Buch III, 335.

Selon Tschudi, ce privilége aurait été commun aux trois vallées. Mais outre que Uri n'en avait pas besoin, puisqu'il jouissait de la liberté impériale, il est fort douteux qu'il s'étendit à la contrée qui porte plus tard le nom d'Underwald, puisqu'elle ne possédait encore, comme nous l'avons vu plus haut, aucune unité territoriale.

Malgré la situation périlleuse pour leur liberté qui leur était faite par Rodolphe de Habsbourg, les montagnards ne jugèrent pas à propos de se raidir contre le puissant maître qui, à la qualité de comte de l'Aargau et du Zurichgau, alliait le prestige et la force attachés à la qualité de chef de l'Empire et qui venait de donner une sanction redoutable à son autorité par la défaite des Bernois à la Schosshalde. Quelques mois après cette victoire, les Schwyzois consentirent à le suivre dans une grande expédition entreprise par ce prince en Franche-Comté ou Haute-Bourgogne, où le comte palatin Othon refusait l'hommage dû à l'empereur comme suzerain de ce pays. Dans l'armée de 44,000 hommes que Rodolphe conduisit au siége de Besançon le 22 août 1289 figuraient 1200 montagnards dont une chronique du XIVme siècle dit « qu'ils contribuèrent beaucoup au succès en se laissant dévaler par les pentes abruptes dans le camp retranché des Bourguignons, comme gens accoutumés à courir dans les montagnes[1]. »

Le chroniqueur presque contemporain qui raconte ce trait ne parle que de Schwyz. Mais, comme le fait observer un savant historien, le nom de Swicia qui, au siècle suivant, deviendra celui de la Confédération, comprenait, selon toute probabilité, le contingent des trois vallées[2]. La bannière *pourpre* des Schwyzois avait fait merveille à Besançon. Le roi jugea à propos d'embellir cet étendard que ces hommes tenaient sans doute de la faveur de Frédéric II, des images de la passion du Sauveur. A cette époque, Uri avait déjà sans doute aussi sa bannière pourpre avec son taureau de sable à la langue de gueule sur un fond d'or et aux naseaux ornés d'un anneau rouge. L'image du saint patron de Schwyz Saint-Martin se montrait également sur les étendards de cette vallée, de même que l'effigie de Saint-Pierre décorera plus tard celle de l'Underwald qui reconnaissait le prince des apôtres pour son patron spécial. Un écusson complétement rouge symbolyse dans la science du blason la souveraineté territoriale et les droits régaliens qui y sont attachés[3].

[1] « Ecce quidam de Suitia quorum rex mille ducentos habuit, soliti currere in « montibus descendentes montem, irruerunt in castra. » Chronique latine d'Albert de Strasbourg. Kopp, Buch IV, 437.

[2] Rilliet, *Les origines de la Confédération suisse*, 94.

[3] Stanz, *Wappen der schweiz. Eidgenossenschaft*. Berne 1867, 693.—Archiv. des

Pendant les derniers temps de son règne, Rodolphe s'occupa beaucoup des affaires de Bourgogne et du royaume d'Arles où il s'efforçait de rétablir l'autorité de la couronne. Une entrevue eut lieu à ce sujet à Cudrefin, sur le lac de Neuchâtel, entre ce monarque et son gendre, le fameux Charles d'Anjou que la bataille de Tagliacozzo avait rendu maître des Deux-Siciles et du malheureux Conradin. La rencontre de ces deux princes, connus l'un et l'autre par leur esprit entreprenant, causa beaucoup d'inquiétude au comte Amédée V de Savoie qui, tout en feignant le respect et en fournissant la table royale de poissons, de chamois et de vins exquis, faisait surveiller leurs agents du haut de la tour de Vevey, multipliait les sentinelles à Chillon, à Genève et envoyait des émissaires partout jusqu'à Cudrefin même. La grande crainte d'Amédée était qu'on ne le troublât dans ses projets de reprendre à la première occasion les villes et les bourgs que les armes de Rodolphe l'avaient contraint de restituer à l'empire. Mais ce n'était point à la Savoie que pensait en ce moment Rodolphe de Habsbourg, usé par les années et les fatigues et qui n'avait plus beaucoup de temps à vivre [1]. Il mourut en effet le 12 juillet 1291, regretté, malgré son excessive ambition, de tous les fidèles sujets de l'empire, car il avait détruit l'anarchie, restauré l'ordre et la justice en Allemagne. Dans cette pensée, il avait fait jurer aux seigneurs, réunis dans plusieurs diètes, la stricte observation du *Landfrieden* ou paix publique. Le serment n'était point une vaine formalité. Dans la Thuringe seule il avait détruit soixante-dix châteaux, parce qu'ils servaient de repaires aux brigands armoriés de la contrée. De là le nom de *destructeur de donjons* que lui donne la chronique du moine de Winterthour [2].

« Il n'a pas la fermeté de Rodolphe. » « Il n'a pas la probité de Rodolphe. » Ces dictons circulèrent longtemps parmi le peuple allemand après la mort du monarque. On ne peut malheureusement y ajouter le renom de clémence et d'humanité, contre lequel protestent quelques actes de son règne.

A peine avait-il fermé les yeux que le comte Amédée V de Savoie en profitait pour se remettre en possession des châteaux et villes que la supériorité des armes allemandes l'avait forcé de restituer à l'empire. Payerne, Morat, la Tour de la Broie faisaient retour forcé à la

historischen Vereins Bern, VI, 693). Voir la chronique anonyme de Berne et la *Descriptio belli burgundici* de Bonstetten, doyen d'Einsiedeln, dans *Archiv für schweiz. Geschichte*.

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch IV, 463.

[2] *Destructor*, *desolator castrorum*.

Savoie[1]. Il se trouvait encore en armes à Payerne lorsque les députés de Berne vinrent le prier de reprendre le protectorat que les deux comtes précédents, Pierre et Philippe avaient exercé sur leur cité[2]. Pour indemniser les Bernois des pertes cruelles que leur dévouement à la Savoie leur avait attirées de la part des Habsbourg, Amédée leur accorda 2,000 livres lausannoises (10 août 1291)[3].

D'accord avec son frère, Louis de Savoie, auquel il avait consenti à céder une partie du pays de Vaud, le comte Amédée V cherchait à se fortifier également sur les bords du Léman où il entretenait des galères armées[4]. Il octroyait des libertés aux villes, Nyon et Évian, par exemple. A Genève, il pratiquait la politique insidieuse inaugurée par Pierre de Savoie, usurpait le *Vidomnat*, espèce d'avouerie exercée précédemment par le comte du Genevois, son vassal, et soutenait les citoyens dans leurs tentatives d'émancipation contre le prince-évêque Guillaume de Conflans. Ces tentatives étaient allées si loin que les bourgeois s'étaient donné une sorte de gouvernement municipal composé de bourgeois et d'artisans, présidé par des recteurs ou syndics, avec un capitaine, un sceau et s'étaient retranchés dans la cathédrale (juillet 1294). Le comte de Savoie jugea alors lui-même opportun d'intervenir en médiateur; il contraignit les citoyens d'ajourner de plusieurs années l'*établissement de la commune* que l'excommunication épiscopale n'avait pu arrêter, pas plus qu'elle n'empêcha l'occupation du château de l'île du Rhône par les officiers et soldats du comte de Savoie, vidomne épiscopal[5]. Du vivant même de Rodolphe, le comte de Savoie avait aussi tenté de s'immiscer dans les querelles des bourgeois de Lausanne contre le prince-évêque de cette ville que le roi des Allemands dut couvrir de sa protection par acte daté de Fribourg (1288). Mais après le décès du monarque, l'autorité épiscopale se vit de nouveau en butte aux empiétements du comte Amédée V et de Louis de Savoie; ils ne cessèrent que lorsque le prélat eut fait abandon d'une partie de sa juridiction temporelle.

Maîtresse du Bas-Vallais romand depuis les temps du comte Pierre, la maison de Savoie ne laissait pas de jeter un regard de convoitise sur le Vallais épiscopal et trouvait parmi les turbulents vassaux de l'évê-

[1] Wattenwyl-Diesbach, I, 167.
[2] Le même I, 168.
[3] Le même I, 169.
[4] Forel, *Régeste de la Suisse romande*, II.
[5] Le Fort et Lullin, *Régeste genevois*, 344 et suiv. *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*, vol. 14, 165.

que des auxiliaires de sa politique envahissante. Mais soutenu par les dizains et par son alliance de dix ans avec Berne, l'évêque Challant triompha de la coalition des nobles en 1294, les défit à Louèche et se retrancha dans le château fort de Tourbillon construit par ses ordres. Une conjuration de la noblesse pour livrer ce château à la Savoie fut découverte, et vingt chefs de la conjuration décapités sur le grand pont de Sion (3 octobre 1300). Thomas de Rarogne, vidomne de Sion, fut puni par la confiscation de tous ses biens, de la part qu'il avait prise à cette trahison [1].

2. État de la civilisation aux XIIme et XIIIme siècles.

Les temps des croisades et des empereurs de la maison de Souabe sont les jours de gloire de la chevalerie. Que de brillants faits d'armes signalent la présence des barons croisés dans la Palestine ! Pour fêter leur retour ou la naissance d'un prince, que de carrousels, de tournois, de passes d'armes où les chevaliers, montés sur leurs grands destriers, la lance en arrêt, la visière du casque baissée, s'élancent dans la lice au bruit des fanfares, et cherchent à désarçonner leurs adversaires, pour recevoir, des mains d'une belle châtelaine, une chaîne d'or ou une écharpe de soie, prix ordinaire de la valeur dans ces combats simulés.

Zurich vit un de ces tournois en 1165. Soixante-dix-huit champions y paradèrent sous les yeux du duc de Bavière et d'un concours extraordinaire de peuple et de seigneurs, parmi lesquels des Hallwyl et des Bonstetten. Le chevalier accompli était celui qui, à la bravoure, unissait la fidélité envers son prince, la courtoisie envers les dames, un dévouement généreux à la cause des malheureux et des opprimés.

Mais, pour un chevalier sans peur et sans reproche, que de chevaliers félons et cruels ! Pour un bienfaiteur du peuple comme Pierre de Savoie ou les ducs de Zæringen, que d'abominables tyranneaux comme ce sire de Mœrsperg qui, du haut de son donjon à Schaffhouse, s'amusait à percer de ses flèches les moines de Tous-les-Saints dont il était l'avoué. Rappelons aussi ce comte Henri de Fribourg qui, du consentement de son neveu Rodolphe de Habsbourg, faisait écorcher vifs des

[1] Furrer, *Geschichte von Wallis*, I, 117.

bourgeois de Neuenbourg sur le Rhin, coupables d'avoir refusé l'hommage à ce seigneur aussi débauché qu'inhumain (1272)[1].

La cruauté est un des traits distinctifs du moyen âge et fait contraste avec les fêtes brillantes et la riche poésie de cette époque chevaleresque.

La poésie du siècle des Hohenstaufen était à la fois religieuse et guerrière; elle célèbre tour à tour les joies du printemps et celles de l'amour pur, ce printemps des belles âmes. L'épée, une croix, une rose, toute la poésie du moyen âge est là. Les poëtes de cet âge sont presque tous chevaliers et se nomment chantres d'amour, *Minnesinger* en Allemagne, *Trouvères* ou *troubadours* en France[2].

L'un des principaux foyers de la poésie chevaleresque était cette Thurgovie, déjà tant illustrée dans l'âge antérieur par ses hommes de guerre, de foi et de génie, et qui devait l'être encore au temps de Frédéric II par l'éloquence entraînante d'un prédicateur populaire, le *Bridaine* du XIIIme siècle. Frère Berthold, ainsi s'appelait ce moine, était franciscain au cloître de Winterthour. Ses œuvres de charité lui donnaient un ascendant extraordinaire sur le peuple. Le plus souvent, il prêchait en plein air, du haut d'un arbre ou d'une tribune improvisée. A la fin d'un de ses sermons, on vit des gentilshommes restituer les domaines acquis par la fraude et la violence de leurs pères. Un autre jour, une pauvre orpheline, tombée dans le vice par abandon et misère, confesse, en sanglotant, sa vie licencieuse. Qui veut servir de père et d'époux à cette jeune fille plus égarée que coupable, s'écrie le moine. « Moi, frère Berthold, » fit entendre une voix, et un homme de bien sortit de la foule. Le missionnaire bénit leur union devant tout le peuple et fit une dot de dix livres à la pauvre fille. Plus éclairé que la plu-

[1] Albert de Strasbourg, écrivain contemporain, cité par Trouillat, II, 231.

[2] Rahn compte 30 troubadours dans notre pays. Le plus illustre est sans doute ce Walther von der Vogelweide (de la prairie aux oiseaux) qui chantait avec tant de feu et d'enthousiasme Dieu, son pays, les femmes allemandes et les Hohenstaufen. Les troubadours de la Souabe se réunissaient au château de Maneck, séjour du conseiller zuricois Roger Manesse, par les soins duquel les chants de 142 poëtes ont été sauvés de l'oubli et réunis dans le même volume. Au nombre des chants les plus curieux sinon les plus poétiques de la collection figurent les complaintes d'amour d'un pauvre bourgeois de Zurich qui, s'étant épris d'une demoiselle de la noblesse, en fut cruellement puni par les dédains de la jeune personne et de toute sa parenté. Les poésies de Hadloub ont paru à Zurich par les soins du savant philologue M.-L. Ettmuller, 1838. Une étude sur les Minnesinger de la Suisse, par A. Daguet, a paru dans le Musée des familles de Paris, 1843. G. Wackernagel et Rieger ont fait Walther von der Vogelweide, Franconien de naissance ; Kurz le revendique pour la Suisse; le célèbre Uhland partageait l'opinion de ce dernier.

part de ses contemporains, le franciscain de Winterthour blâma sévèrement un mari qui voulait quitter sa femme pour entrer dans un cloître. « Ou vous irez tous les deux au couvent ou vous continuerez « à vivre ensemble dans le lien conjugal. »

Les sermons du franciscain Berthold ont été recueillis et figurent parmi les monuments les plus remarquables de l'éloquence religieuse et de la prose allemande au XIIIme siècle [1].

A la fin du XIIIme et au commencement du XIVme siècle, apparaît un autre cordelier, frère Jean de Winterthour, auteur d'une chronique latine composée vers 1340, imprimée également et à laquelle nous devons beaucoup de détails curieux sur les hommes et les choses des XIIIme et XIVme siècles [2].

Les cloîtres cependant avaient bien dégénéré. Dans ce Saint-Gall naguère encore le sanctuaire de la science, l'abbé de Ramstein ne savait pas signer son nom [3]. A Lucerne, les chanoines n'étaient guère plus habiles et empruntaient la main d'un notaire pour écrire l'acte de vente de leur ville au duc d'Autriche (1291). La fin du XIIIme siècle voit s'établir les *scholastiques*, instituteurs à gages auxquels moines et chanoines, dédaigneux de ce qui avait fait leur gloire, abandonnèrent le soin d'instruire la jeunesse.

Délaissées par une grande partie du clergé, les lettres se réfugièrent chez les laïques jusque-là sans instruction, ignares même. Les villes bourgeoises établirent des écoles et envoyèrent leurs jeunes gens les plus distingués aux universités récemment fondées de Bologne, Paris, Pise.

Les temps de Rodolphe de Habsbourg et de ses successeurs sont beaucoup moins propices à la poésie et à la science que ceux des Hohenstaufen. Le règne de Rodolphe eut cependant un poëte latin très-renommé dans Conrad de Mure, chanoine et grand chantre du Moûtier de Zurich. Peu cultivé lui-même, Rodolphe cependant honorait les savants et ne voulut d'autre parrain de sa fille Guta, reine de Bohême, que son ami et compère Conrad de Mure (1281). Ce poëte, il est vrai,

[1] Frère Berthold était né à Ratisbonne et y mourut le 13 décembre 1272. Mais Berthold appartient à la Suisse par le long séjour qu'il fit dans ce pays

[2] La meilleure édition de Jean de Winterthour est celle qu'en a donnée M. G. de Wyss dans le XIme volume des *Archiv für schweiz. Geschichte*, 1856. Jean de Winterthour mourut vers 1348 à Lindau, où il avait passé plusieurs années de sa vie. Il était né à Winterthour, comme il nous l'apprend dans sa chronique.

[3] « Ego Ruomo scribere non valens nec sciens. » Le portier, le camérier et d'autres dignitaires signent de la même façon.

avait bien mérité de Rodolphe, en célébrant sa victoire sur le roi Ottokar.

Grâce à ses savants et à ses poëtes, Zurich, connue seulement jusqu'alors comme centre religieux et commercial, prenait rang parmi les villes littéraires. Elle était aussi, depuis Arnold de Brescia, un foyer d'opposition religieuse. L'hérésie de ce disciple d'Abélard se perpétuait par la parole et les écrits, malgré les savantes réfutations qu'en avait données le moine Frowin d'Einsideln, depuis abbé d'Engelberg (1178). Un cordonnier bernois, nommé Berthold, se fit le chef de la secte des frères du *libre-esprit*, et détruisit le cloître de Rüti, à la tête d'une bande de fanatiques (1216). L'inquisition sévit contre eux. Le dominicain Humbert en livra plusieurs aux flammes dans le Gouggisberg (1277). Un franciscain de Bâle les poursuivait dans les environs de cette ville où Honoré d'Augst répandait ses idées mystiques et comparait le monde à une immense harpe où tous les tons discordants « doivent se fondre en une harmonie parfaite et divine. »

Les fils des Alpes avaient pris part aux dernières croisades, comme aux premières. Celle de 1204 fut prêchée par l'abbé Martin de St-Alban, à Bâle, et entraîna beaucoup de monde. La première croisade de St-Louis (1248) fut suivie par beaucoup de nobles Vallaisans. Des Bâlois, en nombre, partirent également pour la seconde et dernière croisade de ce prince (1270)[1].

Les croisades, malgré les horreurs qui les souillèrent et les calamités dont elles furent accompagnées, eurent les suites les plus heureuses pour l'émancipation des peuples et de l'esprit humain. Que de droits donnés ou vendus aux communes à l'occasion du départ des seigneurs pour la Terre-Sainte! Que de serfs, devenus soldats de Dieu et libérés par l'Église! que de seigneurs durent la vie à leurs serfs dans ces guerres lointaines et apprirent à connaître et à honorer la dignité humaine!

L'étude du droit recommence à cette époque. Les *épreuves judiciaires* perdent de leur prestige et sont remplacées peu à peu par le droit écrit. Le spectacle d'un combat singulier fut cependant donné encore en 1288 à Berne, où un homme et une femme combattirent en champ clos et ce fut la femme qui l'emporta. Nous en trouvons encore quelques exemples dans les siècles suivants. Les juges ignorants sont remplacés par les *légistes*. Aux us et coutumes observés dans une grande partie de

[1] Furrer et Ochs ont donné les noms de ces croisés. On y remarque des Mönch, des Schaller de Bâle, des Blandrati, des Walter, des vom Thurn (de la Tour) dont plusieurs prirent femmes et enfants avec eux. *Geschichte von Wallis*, I, 91.

l'empire, on commence à substituer des codes uniformes et réguliers, comme le *Miroir de Souabe* (Schwabenspiegel) qui régissait la Haute-Allemagne. Zurich eut son code spécial ou *Richtbrief*, copié ensuite par Constance et par Schaffhouse; Lucerne, sa lettre des jurés (*Geschwornenbrief* de 1251). Fribourg, Berne, St-Gall, Bâle, avaient leur *Handfeste;* le pays de Vaud, les statuts du comte Pierre. L'usage des jugements sommaires, sous un vieil arbre, le tilleul d'Altorf ou celui de Montpréveyres, près de Lausanne, se maintint cependant encore longtemps dans la Haute-Allemagne.

La constitution des villes subit des modifications importantes. Le pouvoir des baillis impériaux décline progressivement et se confond de plus en plus avec celui des avoyers et bourgmestres. Un grand conseil de deux cents membres s'établit à Berne à la fin du XIIIme siècle et tend à remplacer les assemblées générales de la bourgeoisie. Une tentative des tribus pour arriver au pouvoir échouait à cette époque et provoquait la création de la magistrature des 16, dont 4 par quartier. L'avoyer Jean de Boubenberg était à la tête du parti de la résistance aux tribus ou corps de métiers (1294-1295). A Zurich, au contraire, ville plus démocratique, les assemblées générales se conservèrent et avaient lieu au son de la cloche, sur le *Lindenhof* ou place des Tilleuls. Le code municipal ou *Richtbrief* de l'an 1304 interdisait cependant encore aux artisans l'entrée au Conseil. A Bâle, au contraire, les artisans siégeaient, comme nous l'avons vu, dès le milieu du XIIIme siècle, à côté des chevaliers et des anciens bourgeois[1]. A Berne, des prêtres siégeaient avec les laïques.

L'institution des *Bannerets* introduit un nouveau rouage dans le gouvernement de Berne et Fribourg à cette époque. Les bannerets étaient à la fois chefs politiques, militaires et civils des divers quartiers d'une ville bourgeoise. En temps de guerre, ils étaient porte-étendards et capitaines des hommes de leur quartier. Porter la bannière était un grand honneur au moyen âge; perdre la bannière, une tache ineffaçable. C'est que la bannière était le symbole de la puissance et des libertés d'une ville.

Le droit de bourgeoisie s'acquérait alors aisément. Dans plusieurs cités devenait bourgeois quiconque avait séjourné un an et un jour, sans avoir été réclamé par un seigneur du voisinage. En certains

[1] Dans cette ville, le Conseil se composait, en 1274, du bourgmestre, de quatre chevaliers, de huit anciens bourgeois ou patriciens (Geschlechtern) et de quinze artisans comme représentants des corps de métiers ou *Zünfte*.

endroits il suffisait de posséder une maison, ou de posséder une propriété libre de la valeur d'un marc d'argent. L'usage s'introduisit aussi d'accorder la bourgeoisie à quiconque avait suivi la bannière en temps de guerre. Plus tard ces dispositions devinrent encore plus larges. On admit au rang des bourgeois, moyennant une contribution, les habitants du voisinage qui s'engageaient à remplir les devoirs du citoyen, à payer une redevance annuelle et à fournir un gage (Udel). Des villes, des contrées entières deviennent combourgeoises de la ville de Berne. On y admettait les serfs; les Juifs même n'en étaient pas exclus. A Payerne il suffisait d'épouser la fille d'un bourgeois pour le devenir. Mais le droit de bourgeoisie n'était pas héréditaire, il fallait que le fils du bourgeois se fît reconnaître tel à son tour et renouvelât sa bourgeoisie.

Le progrès des lois et de l'ordre public fut favorable au commerce, longtemps borné aux marchés et aux foires de localité. Les toiles de St-Gall, les étoffes de soie et les laines tissées de Zurich, les draps de Fribourg et de Berne, acquièrent quelque importance. Plusieurs de ces villes s'allient aux villes commerciales de l'Allemagne. Genève était l'entrepôt des épices de l'Orient, des fruits de l'Italie et du midi de la France : figues, raisins secs, amandes, sucre, gingembre, poivre, safran, etc. Le commerce d'argent ou banque était entre les mains des Juifs et des Lombards ou Caversches, placés tous sous la juridiction spéciale de l'empereur.

Les métiers gagnèrent beaucoup à l'organisation des *tribus* ou *abbayes* (Zünfte). Nul ne pouvait s'établir comme *maître* s'il n'avait passé par les degrés d'*apprenti*, *d'ouvrier*, fait son *tour d'Allemagne* pour se perfectionner dans son état, et s'il n'avait soumis à l'examen des *prud'hommes* ou anciens de la tribu à laquelle il devait être incorporé, un échantillon de son savoir-faire (*Meisterstück*).

Dès le XIII[me] siècle, la considération qui s'attachait aux métiers était très-grande. L'évêque de Bâle, Lutold, ne rougissait pas d'emprunter de l'argent au boucher Eppo (1213). L'empereur Rodolphe dînait un jour chez un tanneur de Bâle. Se voyant splendidement servi dans de la vaisselle d'or et d'argent chez cet artisan qu'il avait vu auparavant tanner ses peaux et exhalant autour de lui une odeur peu agréable : « Comment se fait-il, dit Rodolphe à son hôte, qu'étant si riche vous « continuiez cependant à faire un métier si sale? — C'est que c'est le « métier qui fait la richesse[1]. »

L'agriculture était aussi en progrès, grâce aux efforts des moines de

[1] Jean de Winterthour, 22.

Saint-Benoit, dont la devise était : *prière et travail.* Ceux d'Hauterive, cloître fondé à une lieue de Fribourg (1137), avaient défriché de leurs mains toute la contrée environnante. Même les jours de fête, ainsi l'avait permis un bref du pape Innocent III, on voyait ces vaillants cénobites cultiver le froment, l'avoine, les pois, les châtaignes, variant les cultures selon l'espèce et la nature des terrains. Si la *fabrication des draps* ou tisseranderie prospéra ensuite sur les bords de la Sarine, on le dut en partie à l'heureuse initiative des religieux, alors si laborieux, d'Hauterive. Une autre abbaye de l'ordre de Citeaux, Hautcrest, sur la Broie près d'Oron, fertilisa les côteaux du Jorat et planta les premières vignes du Dézaley, dont les crûs sont réputés les meilleurs de Lavaux [1]. Les moines de Fontaine-André à Neuchâtel, se livraient aux plus pénibles travaux de la terre et cultivaient la vigne de leurs propres mains (1209) [2]. Le duc de Zæringen, en donnant des troupeaux de moutons à la colonie naissante de l'Uechtland, contribua ainsi à la création de l'industrie de la laine et en fit naître une seconde non moins lucrative, la fabrication des cuirs.

Les progrès de l'aisance, de la vie publique et des arts ne restèrent pas sans influence sur la manière de bâtir et d'entretenir l'intérieur des villes. Les maisons, composées d'un seul étage, étaient alors presque toutes en bois. De là les fréquents incendies qui ravageaient les centres de population un peu considérables. Zurich, Saint-Gall, Berne, Bâle, sont presqu'entièrement détruits par le feu à la fin du XIIme et du XIIIme siècles ; Bâle, en particulier, le fut à deux reprises en 1258 et en 1294 où 600 maisons brûlèrent. Quelques particuliers commençaient cependant à bâtir en pierre, à Berne, à Bâle, à Zurich et dans plusieurs villes. Mais ce ne fut guère qu'un siècle plus tard que ce mode de construction devint un peu général en Suisse. Les maisons des citoyens n'étaient ni spacieuses, ni élégantes, ni commodes. Les chambres étroites et basses laissaient à peine pénétrer le jour par de rares et petites fenêtres aux carreaux de toile, de canevas, de corne ou de papier huilé, en guise de vitres. La peinture sur verre avait commencé à cette époque. Les beaux vitraux de l'abbaye de Wettingen et ceux qui ornent la rosace de la cathédrale de Lausanne sont attribués au XIIIme siècle [3].

L'historien des beaux-arts en Suisse, M. Rahn, mentionne comme la plus ancienne église du style gothique primitif la cathédrale de Saint-Pierre à Genève. Celle de Lausanne, d'un effet plus grandiose, mais

[1] Hisely, *Cartulaire de Hautcrest.* Avant-propos, v.
[2] Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, 13.
[3] Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, 561 et 571.

d'un style gothique moins élégant, lui est postérieure en date. La bâtisse de cette église avait déjà commencé avant l'an 1191, mais fut interrompue pendant quelque temps, puis reprise au siècle suivant où cet édifice et sa magnifique rosace faisaient l'admiration du célèbre architecte voyageur Villard de Honnecourt [1]. Le chœur de l'église des Cordeliers à Lausanne, et l'église de Moudon, un des ornements de l'architecture suisse, datent à peu près du même temps [2] et appartiennent au style gothique primitif comme l'église de Valère à Sion. L'architecture civile était encore dans l'enfance comparativement à celle de l'époque romaine; mais elle fait quelques progrès. La chronique de Justinger cite avec éloge le frère Humbert, supérieur des Dominicains à Berne, où il bâtit non-seulement des églises, mais un beau pont en pierre sur l'Aar [3].

L'art architectural avait été longtemps entre les mains du clergé. Mais au XIIIme siècle cet art se sécularise comme bien d'autres et donne naissance à la formation des corporations ou confréries laïques. Dès 1229, il est question à Genève de deux confréries, l'une vouée aux travaux de la cathédrale, l'autre à la construction des ponts [4].

L'ameublement ordinaire était très-simple. Il consistait en une longue table pesante avec un banc fixé au mur, quelques escabelles et un bahut qui servait de garde-robe et de coffre-fort à la famille. Des lances et des hallebardes accrochées à la paroi complétaient le mobilier. Le luxe des lits était inconnu à nos bons aïeux du XIIIme siècle. Ils prenaient leur repos sur le plancher nu, sur une peau de mouton ou une paillasse grossière.

Le costume des confédérés à la fin du XIIIme et pendant toute la durée du XIVme siècle n'était point ce pourpoint bariolé et tailladé avec lequel on se plaît à représenter Guillaume Tell et les trois Suisses. Une jaquette sans plis fermée par une ceinture et arrêtée sur la poitrine par une agrafe, des boutons et des aiguillettes, tel était le vêtement de nos ancêtres. Les manches ornées de broderies et une étoffe un peu plus fine distinguaient les personnes d'un rang supérieur. Un manteau de la longueur de l'habit et un chaperon achevaient la toilette du noble et des riches bourgeois.

Au combat, le noble s'avançait tout bardé de fer, c'est-à-dire revêtu

[1] Album de Villard de Honnecourt, Msc. éd. par Lassus et Darcel. Paris, 1858.
[2] Rahn, *Geschichte der bildenden Künste*, 374.
[3] Rahn, 388.
[4] Rahn, 401.

de la cotte de mailles ou d'une armure qui le couvrait de la tête aux pieds. Les principales parties de l'armure étaient le casque, le gorgerin, la cuirasse avec brassards, gantelets, cuissards, jambards et souliers pointus à la poulaine. Les armes étaient la lance avec le bouclier, la hache d'armes et diverses sortes de glaives. Quant aux confédérés des Waldstætten et à leurs vaillants voisins de Glaris, ils se servaient déjà avec prédilection de la longue hallebarde et de ces terribles massues ironiquement dénommées *morgenstern* (étoile du matin), et qui étaient aussi l'arme favorite des Danois lorsqu'ils envahirent la Grande-Bretagne au Xme siècle [1]. La hallebarde est l'arme la plus commode pour combattre de près et dans une guerre de montagnes. C'était, avec la massue, l'arme favorite des Waldstætten. La lance, au contraire, est l'arme de la plaine. Les Bernois l'employèrent avec succès à Laupen pour arrêter la cavalerie. C'est en partie à la combinaison habile de ces deux armes que les confédérés durent leurs succès militaires et la gloire de passer pour la meilleure infanterie de l'Europe.

L'esprit militaire semble s'être développé de bonne heure chez les peuplades des Alpes, et sans s'arrêter aux traditions du règne de Charlemagne dont nous avons parlé plus haut et à d'autres expéditions plus ou moins historiques des temps postérieurs, on peut en citer des exemples authentiques dans ces bandes guerrières de Schwyz et Uri que nous trouvons à la solde de l'abbé de Saint-Gall en 1253 et dans celles qui plus tard servaient sous les drapeaux du seigneur grison de Vaz, en guerre avec le même prélat.

Le moyen âge, époque de contrastes s'il en fût, nous offre une bienfaisance et une charité admirables à côté des horreurs de la guerre et des raffinements de la barbarie et des supplices. Le XIIIme siècle voit s'élever plusieurs hôpitaux, entre autres celui du Saint-Esprit à Saint-Gall, dû à la générosité d'un simple bourgeois, Ulric Blarer et du troubadour Ulric de Singenberg, écuyer tranchant de l'abbé de Saint-Gall [2]. Les libéralités du noble poète s'étendirent aussi aux lépreux du Linsebühl.

[1] Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, I, 154.

[2] Cet établissement était institué pour le soulagement des malades et la consolation des pauvres orphelins (1228). Von Arx *Geschichten des Cantons Saint-Gallen*, I, 459.



LIVRE DEUXIÈME

DE LA FONDATION DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE A LA RÉFORMATION

(DE 1261 A 1520)

CHAPITRE I

DE L'ALLIANCE DES TROIS WALDSTÆTTEN A CELLE DES HUIT PREMIERS ÉTATS CONFÉDÉRÉS

(DE 1291 A 1353)

1. Première alliance perpétuelle (1291).

Toujours occupé de l'agrandissement de sa famille, Rodolphe de Habsbourg avait vainement cherché, avant de mourir, à faire élire son fils aîné Albert comme son successeur. Sans doute, ce prince avait plusieurs des qualités qui font le héros et l'homme d'État. Il était sobre, économe, régulier dans ses mœurs, brave à la guerre et toujours parfaitement maître de lui-même. Mais on eût vainement cherché chez lui cette loyauté de caractère et ces qualités joviales qui avaient rendu Rodolphe si cher aux bourgeois d'Allemagne. Son abord froid et sévère, son regard terne, sa taille voûtée, n'étaient pas propres à corriger l'impression défavorable que faisait éprouver à ceux qui l'approchaient le caractère dur et inflexible de ce prince. On le savait d'ailleurs père de nombreux enfants et homme à user de toutes sortes de moyens pour pourvoir à l'entretien de sa famille.

Dans l'administration de ses États héréditaires, Albert avait donné la mesure de son peu de respect pour les droits acquis des seigneurs et des villes; il avait vu se soulever contre lui les bourgeois de Vienne, toute la noblesse du pays, la Bohême, la Styrie et Salzbourg. Pour se

concilier les Viennois au temps de sa guerre contre Ottokar, roi de Bohême, Rodolphe, père d'Albert, leur avait octroyé de grandes franchises et la liberté impériale. Albert refusa de reconnaître la charte paternelle, bloqua sa capitale par terre et par eau, et força les députés de la bourgeoisie à venir pieds nus et tête nue lui apporter sur le Calenberg, où il était campé, les clefs de leur ville avec la charte du roi son père qu'il se donna le plaisir de lacérer sous les yeux des opprimés. Joignant la cruauté au mépris du droit, Albert fit crever les yeux, arracher la langue et couper les doigts à un certain nombre de prisonniers [1]. Ceci se passait le 18 février 1288 [2]. Aussi, à la mort du roi Rodolphe, la crainte de lui voir succéder Albert émut-elle toute la Haute-Allemagne.

Zurich jeta le premier cri d'alarme [3]. Neuf jours après le décès du premier des Habsbourg, le Petit et le Grand Conseil de cette ville jurèrent de n'obéir qu'au monarque dont le choix aurait obtenu l'assentiment de toute la bourgeoisie (24 juillet 1291).

Peu de jours après (le dix-septième depuis la mort de l'empereur) les Waldstætten risquèrent un pas bien autrement décisif. Uri, Schwyz et le Nidwald ou Bas-Underwald (le Haut y adhéra plus tard) conclurent

[1] Malgré sa partialité notoire pour les Habsbourg, l'historien lucernois Kopp n'a pas pu déguiser ce fait que Jean de Muller avait déjà mis en lumière (p. 54 du 2me vol., traduction de Monnard). Les sources communes où ont puisé ces deux historiens sont la chronique autrichienne de Grégoire Hagen et la chronique rimée d'Ottokar. L'avarice d'Albert et sa soif insatiable d'agrandissement sont attestés par tous les chroniqueurs contemporains, même les plus dévoués aux Habsbourg : le moine de Winterthour, Matthieu de Neuenbourg, la chronique de Fürstenfeld, celle d'Osterhofen, de Haselbach, les annales léobiennes, celles de Worms et de Mayence. Voici le langage de Jean de Winterthour : « Hunc regem « Albertum fama vicio avaricie minis excessive irretitum testatur : castra, « civitates et oppida suorum consanguinorum sibi indebite usurpavit quod causam ante tempus morti « sue dedit. » Parlant de sa fin tragique, l'annaliste de Mayence prétend qu'Albert ne fut pleuré par personne, attendu qu'il n'y avait en lui ni vertu ni justice (Pertz, Monumenta, XVIII, 317). La chronique du moine de Fürstenfeld (Volmarc) accuse Albert d'avoir tourné les électeurs contre Adolphe de Nassau à force d'argent et ne dissimule pas le fort soupçon d'empoisonnement que fit naître contre le fils aîné du roi Rodolphe la mort subite et si opportune pour lui du roi de Bohême Wenceslas et de son fils, beau jeune homme plein de talents et d'avenir (1305, et 1306) (V. Böhmer, Fontes rerum Germanicarum, 1845). Ce savant n'en a pas moins traité de calomnie tout ce qu'on dit d'Albert, donnant pour raison de ce dénigrement systématique selon lui, le besoin *qu'on avait d'un tyran pour servir de cadre à l'histoire de Guillaume Tell.* Mais comment Böhmer et les écrivains suisses qui ont reproduit ce passage pourraient-ils concilier avec ce besoin les jugements des chroniqueurs contemporains auxquels Guillaume Tell était parfaitement inconnu ?

[2] Kopp, *Geschichte*, Buch II, 532, d'après la chronique rimée d'Ottokar, 618.

[3] « Zurich gab den ersten Anstoss. » Kopp, *Urkunden*, I, 34.

leur première *alliance perpétuelle* (1er août 1291). Le document de cette alliance, muni des sceaux des trois vallées, a été retrouvé[1], en allemand, dans les archives de Stanz et en latin dans celles de Schwyz. Ce pacte de 1291 est la pierre angulaire de l'état fédératif des Waldstætten et le noyau d'une Confédération plus étendue et destinée à rallier en faisceau toutes les forces nationales éparpillées autour d'elle, dans la plaine et sur les montagnes. Le nom d'*Eidgenossen* (compagnons du serment), déjà consacré dans l'alliance à terme de Berne et Lucerne (1251), reparaît dans le pacte du 1er août 1291. « Tous pour un, un pour tous, » telle est l'âme de l'alliance perpétuelle.

Voici, en français, le résumé aussi fidèle que possible de ce document à jamais mémorable :

Au nom de Dieu, Amen.

Considérant la malice des temps, à l'effet de se défendre avec plus d'efficace ainsi que de se conserver dans la situation désirée, les hommes de la vallée d'Uri, tous les hommes de la vallée de Schwyz et ceux de la vallée inférieure de l'Entremont[2], ont promis de bonne foi de se soutenir mutuellement au dedans et au dehors du pays avec toutes les forces dont ils peuvent disposer, envers et contre quiconque tenterait de leur faire violence, de les inquiéter ou de porter atteinte à leurs personnes et à leurs biens. Ils s'engagent par serment à se secourir les uns les autres à leurs frais, à résister aux attaques des méchants, à venger les injures qui pourraient leur être faites, renouvelant ainsi l'ancienne forme de Confédération[3] scellée par serment. Tout cela sans préjudice des services que chacun, selon sa condition, doit rendre à son Seigneur et qu'il rendra comme par le passé. Nous sommes unanimes à convenir que nous ne reconnaîtrons pas pour Juge celui qui aura acheté sa charge ou qui ne serait indigène et habitant de ces contrées. Si quelque conflit vient à surgir entre les Confédérés, les plus prudents interviendront par arbitrage pour apaiser le différend selon qu'il leur paraîtra expédient, et si l'une ou l'autre des parties refusait de se soumettre, tous les autres Confédérés se déclareraient contre lui. Si quelqu'un tue un autre sans être en état de légitime défense qu'on le saisisse et qu'il soit mis à mort, à moins qu'il puisse démontrer son innocence. Et s'il sort du pays, qu'il n'ait pas l'audace d'y rentrer. Les fauteurs et partisans d'un malfaiteur sont bannis des vallées jusqu'à ce qu'ils soient rappelés par les Confédérés. Si quelqu'un d'entre ces derniers profite du silence de la nuit pour commettre un incendie, il aura cessé d'être notre concitoyen.

Tous ces statuts établis pour l'utilité générale sont faits pour durer à perpétuité avec la grâce de Dieu. En foi de quoi nous rédigeons le présent acte et nous y apposons les sceaux des trois Communautés et vallées[4].

[1] Par le savant Gleser, de Bâle, en 1760.

[2] *Communitas hominum intramontanorum vallis inferioris*. Nous avons déjà fait observer que c'est ainsi que s'appelait le Nidwald ou l'Underwald du Bas.

[3] « Antiquam confederationis formam juramento vallatam. »

[4] Segesser, *Eidgenössische Abschiede*, de 1245 à 1420. Appendice, 241.

Certes, il faut être grandement égaré par l'esprit de parti ou de système pour trouver, avec certains publicistes, une *rébellion de sujets* dans cet acte d'union où tout respire, au contraire, le souci et le respect du droit. On a accusé les auteurs du pacte de 1291 d'avoir usurpé l'autorité du landgrave ou du bailli impérial, en décidant de leur chef que « tout « confédéré qui en attaquerait un autre injustement et par surprise se- « rait mis à mort. » Mais dans un temps d'anarchie, où la majesté impériale était foulée aux pieds par les seigneurs et par Albert d'Autriche lui-même, où y avait-il hors de soi pour un peuple quelque garantie de justice? Et quand chaque dynaste et hobereau, chaque ville et commune cherchaient, de l'aveu de l'historien Kopp lui-même (*Urkunden*, I, 34), à étendre son pouvoir privé aux dépens de la puissance publique, peut-on faire un crime aux hommes libres de s'être protégés eux-mêmes et d'avoir fait usage de l'arme de la légitime défense? Là où cesse le *droit positif* (et quel droit que celui de ces temps de ruse et de violence?), là commence le droit naturel et imprescriptible de l'homme créé moralement libre et à l'image de Dieu.

Deux mois après l'établissement de cette Confédération, si frêle en apparence, et en réalité si riche d'avenir, une *alliance défensive* de trois ans fut jurée entre Uri, Schwyz et Zurich (16 octobre 1291)[1]. L'Underwald, où les Winkelried et d'autres nobles tenaient des fiefs de la maison d'Autriche et où les éléments féodaux entravaient encore le développement national, demeura à l'écart de cette seconde alliance.

L'alliance d'Uri et Schwyz avec Zurich reposait sur les mêmes principes que celle des trois Waldstætten et avait évidemment en vue les ducs d'Autriche, bien que leur nom ne soit pas prononcé dans l'acte. Les droits des propriétaires fonciers y étaient reconnus et tout homme lige d'un seigneur féodal tenu de rendre ce qui était dû à ce dernier, *comme cela ce pratiquait avant les temps de Rodolphe de Habsbourg*, preuve qu'on envisageait ce prince comme ayant empiété sur les droits des villes et pays libres.

« Si quelqu'un fait la guerre à Zurich, disaient les représentants des « confédérés, et endommage ses arbres et ses vignes, nous le défendrons « de tout notre pouvoir, et si nous ne parvenons pas à le garantir, nous « porterons le pillage et l'incendie sur les terres de l'ennemi. Zurich « prend le même engagement envers nous. Si l'un des pays confédérés « veut se lier envers un seigneur, les autres ne sont pas tenus de « suivre son exemple. »

[1] Segesser, *Die eidgenössische Abschiede*, de 1245 à 1420. Appendice 242.

Le traité d'alliance se terminait par les noms de douze citoyens désignés pour procurer l'exacte observation des dispositions qu'il contenait et prendre en commun les mesures nécesssaires. Six de ces douze notables avaient été choisis par les Zuricois dans les Waldstætten, les six autres par les Waldstætten chez leurs alliés de Zurich. L'histoire ignore les noms des notables qui ont signé le mémorable pacte, conclu par les trois Waldstætten, entre eux, le 1er août 1291. Mais ces noms étaient, selon toute probabilité, les mêmes que ceux qu'on lit en tête du pacte du 16 octobre conclu avec Zurich, savoir : Conrad ab Yberg, landamman de Schwyz, et Arnold de Silinen, landamman d'Uri. Sont cités ensuite dans le corps de l'acte, avec dix autres notables, comme garants de l'alliance : Rodolphe Stauffacher, qui devait remplacer ab Yberg dans la magistrature suprême, et le baron Werner d'Attinghausen, qui succéda à Silinen et que l'on trouve dès lors presque constamment à la tête du pays, comme landamman, jusqu'en 1331 [1]. Ce sont là les vrais fondateurs de la Confédération Suisse. Deux Zuricois marquants, Roger Manesse et Rodolphe Mülner figurent aussi parmi les douze.

En même temps qu'ils s'alliaient aux Waldstætten, les Zuricois avaient aussi conclu une alliance, contre Albert d'Autriche, avec l'évêque de Constance (un Habsbourg cependant) et la comtesse de Rapperschwyl, de la maison de Homberg. La guerre ayant éclaté entre les deux partis, les Zuricois avaient mis le siége devant Winterthour et serraient de près cette place habsbourgeoise, lorsqu'un chef du parti autrichien, le comte Hugues de Werdenberg, la sauva par une ruse de guerre bien ourdie. Il fit prendre à ses troupes le drapeau de l'évêque de Constance et pénétra, grâce à ce stratagème, jusqu'au milieu des assiégeants qu'il mit en déroute après leur avoir tué cent hommes et enlevé leur bannière (13 avril 1292) [2].

Un mois après, le 5 mai, le comte Adolphe de Nassau, prince brave et humain, ayant été préféré au duc Albert d'Autriche par les princes électeurs, le duc refusa de le reconnaître et tout le parti autrichien courut aux armes. Les bourgeois de Winterthour et les vassaux de Habsbourg, jugeant les Zuricois démoralisés et affaiblis par leur défaite, persuadèrent au duc d'Autriche de tenter un coup de main sur la ville de la Limmat. Albert s'approcha en effet avec un corps de troupes. Mais, du haut du

[1] Voir la liste des landammans dans Blumer. Conrad ab Yberg est le premier landamman connu de Schwyz.

[2] Bluntschli, I, 128. — Kopp, *Gesch.*, Buch VI, 31.

Zurichberg, les troupes ducales virent avec surprise les remparts garnis d'hommes armés et des bandes de guerriers stationner sur les places publiques. Croyant à une méprise ou à une trahison, le duc trouva à propos de se retirer à Winterthour. Or ces bataillons nombreux qui avaient imposé au duc étaient, si l'on en croit la tradition, formés en partie des femmes et des jeunes garçons de Zurich qui s'étaient revêtus à la hâte des armures des guerriers morts ou absents. Cette attaque soudaine n'avait pas laissé d'intimider les Zuricois. Ils firent la paix avec l'Autriche et annulèrent ainsi les fruits de leur alliance antérieure avec Uri et Schwyz[1].

Le nouveau roi n'hésita cependant pas à confirmer les franchises des Zuricois, par un acte daté de Colmar (11 janvier 1293), et y ajouta même le privilége important de disposer du droit de glaive (Blutbann) pendant les interrègnes[2]. Le même jour et dans le même endroit, Adolphe de Nassau favorisa les Bernois de chartes analogues[3]. Deux ans après, il recevait un splendide accueil dans la cité de l'Aar, ne dédaignait pas de s'arrêter dans les murs de Laupen (appelée alors Loyes en français), la petite ville impériale, et se rendait de là à Zurich. Mais une coalition dangereuse était en train de se former contre la puissance croissante de Berne. Les trois comtes de Savoie, Neuchâtel et Gruyère s'armaient contre elle avec les Fribourgeois. Ces derniers, tour à tour amis zélés ou ennemis redoutables, s'étaient solennellement réconciliés avec leurs voisins dans une conférence tenue à Laupen entre les magistrats des deux villes, trois ans auparavant (avril 1295). Ce n'était qu'avec le consentement des Fribourgeois que Berne avait renouvelé une alliance avec Soleure (29 avril 1294). Mais les sympathies des vassaux de l'Autriche l'emportèrent sur la politique des amis de Berne. Une armée de 10,000 hommes alla camper au Dornbühl, près d'Oberwangen, à une lieue de la ville de Berne (2 mars 1298). Mais ce fut pour y essuyer une sanglante défaite, où les Fribourgeois seuls perdirent 60 hommes et ce qui, dit la *Chronique de Berne*, est le comble de l'ignominie, leur grande bannière. 400 morts, 300 captifs, 18 étendards, tels furent les fruits de la journée[4]. La même chronique donne pour chef aux Bernois Ulrich d'Erlach, le père du vaillant capi-

[1] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, I, 130.

[2] Ibid., 133. — Kopp, Buch VI, 102. Adolphe octroie aux Zuricois deux chartes, la première du 23 décembre 1292, la seconde du 11 janvier 1293.

[3] Wattenwyl-Diesbach, I, 174. — Kopp, Buch VI, 141.

[4] Wattenwyl-Diesbach, I, 187, 188. — Kopp, Buch VI, 251.

taine qui vaincra à Laupen 41 ans plus tard[1]. La bannière de Berne qui dès le commencement de cette ville portait l'ours noir pour emblème, sur un fond blanc, comme le prouvent les monnaies et le plus ancien sceau de la République, subit un changement pour le fond, qui devint rouge avec une bande jaune [2].

La guerre aux châteaux fut la suite naturelle de cette expédition téméraire. Bremgarten, Belp et Gerenstein tombèrent sous les béliers des Bernois dirigés par deux ingénieurs habiles, maîtres Bourcard et Rieder.

Les Waldstætten avaient pris les armes en 1292 pour leurs alliés de Zurich dans la guerre de ceux-ci contre l'Autriche. L'année suivante, ils refusèrent d'assister au *Landtag* ou plaid général convoqué par les officiers ducaux pour jurer la paix publique (*Landfrieden*). Ils en furent punis par le bailli autrichien de Bade qui interdit le transit des marchandises d'Italie par la vallée d'Uri, hostile à la maison d'Autriche [3].

Le nouveau roi comptait également de nombreux partisans dans le Vallais, à Bâle, Soleure et Saint-Gall dont Adolphe venait de confirmer les franchises à Ueberlingen (23 janvier 1293). Les Lucernois, quoique sujets du duc, s'étaient laissés entraîner dans le parti d'Adolphe par le contact des Waldstætten. Mais les armements du parti des Habsbourg les engagèrent à se soumettre et à prêter le serment au duc Albert (31 mai 1292). Le duc jugea à propos de les maintenir dans ces bonnes dispositions en renouvelant la confirmation de leurs franchises et par la promesse de leur en donner de nouvelles, ce qui n'empêcha pas les bourgeois de Lucerne de s'émanciper de nouveau en 1297 et de se donner de leur chef un bourgmestre à la place de l'amman ducal [4]. Cette magistrature ne fut pas, il est vrai, de longue durée et fit place à un avoyer élu par les ducs. Les Glaronnais n'étaient pas plus soumis, en dépit des liens de dépendance qui les unissaient à Seckingen, avouerie de Habsbourg; ils firent cause commune avec les vallées forestières. Uri et Schwyz furent récompensés de leur dévouement à Adolphe par

[1] Les érudits bernois ont élevé des doutes sur le commandement et la présence d'Ulrich d'Erlach au Dornbühl, attendu que ce gentilhomme était vassal de Nidau, l'un des belligérants, et qui plus est, copropriétaire avec ce seigneur d'un des châteaux que les Bernois démolirent après le combat, le château de Bremgarten. A cela, un autre érudit, M. Ed. de Muralt, répond dans la *Galerie suisse* que le comte de Nidau n'était pas au nombre des belligérants, qu'on l'a confondu avec le comte de Neuchâtel. Il fait observer ensuite que Berne offrit un dédommagement de 200 livres de dommages-intérêts pour les dégats causés au château de Bremgarten (Document du 12 novembre 1302, archives de la famille d'Erlach).

[2] Stantz, *Wappen der schweiz. Eidgenossenschaft.* Archiv hist. Vereins Bern, 676.

[3] Popter discordiam hominibus vallis de Ure motam. Kopp, *Urkunden*, I, 45.

[4] Segesser, *Rechtsgeschichte Luzern's*, I, 145.

une charte de ce prince, qui se bornait à reproduire textuellement dans sa teneur le fameux document de Faënza, mais sans en indiquer l'origine première, à l'effet sans doute de prévenir toute contestation à ce sujet.

Sous le règne d'Adolphe de Nassau, les trois vallées respirèrent librement. De cette époque date la première landsgemeinde authentiquement connue. Elle eut lieu à Schwyz même, en 1294 [1], et fit des lois pour astreindre les couvents de la vallée à contribuer aux charges publiques, avec menace, en cas de refus, de leur retrancher le bois, l'eau, le feu et la jouissance des pâturages communaux (Wunn und Weid). En même temps, défense fut faite aux cloîtres d'acquérir des biens-fonds dans la contrée. « C'étaient là, dit le savant Kopp, des me- « sures acerbes et que ne se permettaient alors ni les seigneurs ni les « villes impériales. En rapprochant ce fait de la lutte de Schwyz avec Ein- « siedeln, on peut y voir le germe de la haine des anciens Suisses pour « les monastères [2].» Mais cette haine elle-même, comment les cloîtres l'avaient-elle fait naître, sinon par leur convoitise insatiable, d'une part, et par leur dévouement à l'Autriche, de l'autre. Le fait que la noblesse cherchait à accaparer les monastères enrichis, celui d'Einsiedeln, par exemple, à l'exclusion des classes inférieures, ne devait pas contribuer à les rendre populaires. « La noblesse, dit un historien d'Allemagne, ne « voulait prier et chanter Dieu qu'avec ses égaux dans les chapitres et « abbayes [3]. » Nous retrouvons ici comme landamman de Schwyz Conrad ab Yberg, et à la tête du pays d'Uri Werner d'Attinghausen, le premier des landammans de cette illustre famille de barons populaires.

Mais le roi Adolphe, abandonné par ceux-là même qui l'avaient mis sur le pavois, ne se soutenait plus qu'avec effort en Allemagne. Le parti d'Albert et le sien en vinrent aux mains à Gölheim, à cinq lieues de Worms, où l'abbé de Saint-Gall, l'héroïque Guillaume de Montfort, fit des prodiges de valeur et où une foule de chevaliers de la Thurgovie versèrent leur sang pour la cause d'Adolphe [4]. Mais la victoire se déclara contre ce prince qui tomba lui-même sous les coups de son rival (le 2 juillet 1298). « Aujourd'hui un brave cœur a été brisé, » s'écria avec larmes l'archevêque Gerhard de Mayence, un des électeurs qui avaient abandonné son parti pour celui d'Albert [5]. Le vainqueur n'eut

[1] Blumer, *Staats-und Rechtsgeschichte der schw. Demokratien*, I, 135.
[2] Kopp, *Geschichte*, Buch, VI, 116-118.
[3] Schmidt, *Histoire des Allemands*, trad. de Laveaux, III, 91.
[4] L'opinion commune était qu'Albert avait tué lui-même Adolphe.
[5] Kopp, Buch VI, 271.

pas de peine alors à faire confirmer son élection déjà convenue avec plusieurs princes dans une assemblée antérieure. Le règne d'Adolphe, si favorable à la liberté dans le Waldstætten, ne l'avait pas été au même degré à la ville de Saint-Gall dont ce monarque avait, en dépit de ses priviléges, hypothéqué l'avouerie au prince-abbé, Guillaume de Monfort, pour le récompenser de son dévouement. Mais à la mort d'Adolphe, l'abbé de Saint-Gall perdit l'avouerie que le nouveau roi n'était pas disposé à lui reconnaître et la ville de la Steinach échappa au danger de tomber au rang de villes sujettes [1].

2. Albert d'Autriche, roi des Allemands. — Résistance des Waldstætten (1298-1308).

Élu roi à Francfort le 27 juillet, Albert reçut la couronne le 24 août à Aix-la-Chapelle, au milieu de l'immense concours qui ne manque jamais aux victorieux et aux heureux de ce monde. Nous donnons à Albert comme à son père Rodolphe le titre de roi plutôt que celui d'empereur. Ni l'un ni l'autre, en effet, n'ont reçu la couronne impériale des mains du pape. Ce dernier, qui était alors Boniface VIII, ne voulut même d'abord pas reconnaître comme roi des Romains et futur empereur, celui qu'il flétrissait du nom de meurtrier d'Adolphe; il n'y consentit que lorsqu'il y fut contraint en quelque sorte par sa lutte propre avec le roi de France et qu'Albert se fut humilié devant le Saint-Siége [2]. Kopp, de Lucerne, et les historiens récents qui l'ont suivi dans cette voie prétendent que le règne d'Albert n'a absolument rien changé à la situation des trois vallées et qu'il n'a pas failli y tuer dans son germe la Confédération du 1er août 1291 [3]. Nous croyons, au contraire, avec plusieurs savants, que le règne d'Albert fut une période de tourmente et de crise pour l'affranchissement des Waldstætten. Eclose au souffle de liberté qui souvent s'était fait sentir en Europe pendant les croisades, mais encore au maillot et resserrée dans un coin des Alpes, la Confédération avait

[1] Wartmann, *Die gesch. Entwickelung der Stadt St-Gallen*, 7.

[2] Albert dut envoyer plusieurs ambassades au pape, dont faisaient partie entre autres le chevalier Conrad der Mönch, de Bâle, et le prévôt du Grand Moûtier de Zurich, Jean, secrétaire d'Albert; ce dernier fit plus tard évêque d'Eichstadt, puis de Strasbourg. Kopp, Buch VII, 120.

[3] « Auch ist mir keine Urkunde bekannt aus welcher sich beweisen liesse, dass « König Albrecht den drei Ländern auch nur ein Haar gekrümmt habe. » Kopp, *Urkunden*, I, 71. M. le professeur Hagen a émis des opinions analogues dans sa dissertation intitulée : *Die Politik der Kaiser Rudolf von Habsburg und Albrecht*, 1857.

besoin, pour se consolider, du baptême de sang de la lutte contre le despotisme ambitieux de la maison d'Autriche.

Une fois assis sur le trône, objet de son ambition effrénée, Albert se montra appliqué tout entier à réaliser les plans d'agrandissement dynastique dont son glorieux père lui avait légué la pensée et l'exemple. La Haute-Allemagne fut l'objet de sa sollicitude spéciale, comme on le voit par les nombreux séjours que ce Habsbourg fit dans son pays d'origine, à Zurich surtout, en 1299, 1300, 1302, 1303, 1306, 1307 et enfin lors de sa mort tragique en 1308 [1].

Mais attentif à ne pas s'aliéner d'un coup tous les esprits, il commença par octroyer la confirmation de leurs franchises à un certain nombre de villes de ses États héréditaires : Winterthour, Diessenhofen, Sursée, Mellingen, Frauenfeld. Il agit de même envers plusieurs villes impériales : Zurich, Saint-Gall, Berne, Bâle. Il se garda bien, toutefois, de renouveler le privilége accordé par son prédécesseur à Berne et à Zurich, de nommer des *Juges du sang* pendant les interrègnes [2]. L'impôt impérial fut aussi exigé avec rigueur. Les vallées d'Uri et de Schwyz n'obtinrent pas non plus la reconnaissance des chartes du roi Henri, de Frédéric II et d'Adolphe de Nassau. La vallée de Glaris fut grevée d'un impôt plus lourd et incorporée malgré elle au bailliage autrichien du Gaster. Fribourg, privée déjà sous Rodolphe du droit de nommer un premier magistrat, se vit de même que l'Alsace assignée en douaire à un fils d'Albert, à l'occasion de son mariage projeté avec une fille de Philippe le Bel, roi de France [3]. Lucerne ne fut pas beaucoup mieux traitée et sollicita en vain la confirmation des statuts reconnus par le roi Rodolphe.

Albert avait consenti à rendre à l'abbé de Saint-Gall l'investiture de ses fiefs, mais il eut soin de garder pour ses fils l'avouerie de Wyl et de Pfeffers et refusa de laisser démolir le fort de Schwarzenbach dont il comptait se servir pour réduire l'abbé au rang de ses vassaux. Les Ramschwag, ces tyrans [4] de l'Appenzell, furent maintenus dans leur office. Plus tard il fit démolir la ville, non le fort de Schwarzenbach, et contraignit les habitants de se transporter à Wyl devenue ville autrichienne, et qui s'enrichit par le fait de 227 maisons nouvelles construites par les émigrés.

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch VIII, 226. On compte une foule d'actes scellés de ce prince dans les villes de la Suisse, Schaffhouse, Bâle, Zurich, Bade, Lucerne. Treize de ces actes sont datés de Zurich. *Régestes de Böhmer*.

[2] Kopp, ibid.

[3] Par acte daté d'Ulm, le 5 février 1300. Kopp, Buch VII, 52 et 53.

[4] Von Arx, *Geschichten des Cantons St-Gallen*, I, 407-428. Kopp, Buch VIII, 225.

Un prélat thurgovien, Conrad de Klingenberg, prévôt de la cathédrale de Constance, avait encouru la disgrâce d'Albert; il le fit saisir et obtint des Zuricois qu'ils le retiendraient prisonnier dans leur ville.

Au commencement du XIV[me] siècle, la carte des possessions de la maison d'Autriche dans les contrées qui portent un peu plus tard le nom de Suisse, était déjà fort étendue. Avec les trois comtés de Lenzbourg, Kybourg et Habsbourg, elle comprenait entre autres les villes d'Aarau, de Baden, Diessenhofen, Stein, Bremgarten, Rheinfelden, Schaffhouse, Frauenfeld, Fribourg, Lucerne, Sursee, Winterthour, le Frickthal, l'Entlibouch, l'avouerie de Glaris, celles d'Einsiedeln, Muri, Beromunster, Dissentis, Wyl, le péage lucratif du Gotthard et une foule de seigneuries disséminées dans les Grisons (Laax), dans la Thurgovie (Arbon), dans l'Argovie (Aarbourg, ancienne propriété des Kybourg), Berthoud, dans l'Oberland (Oberhofen, Unterseen, Unspunnen, Grindelwald), Homberg et le Sisgau, aux portes de Bâle. Pour régir ces États héréditaires, le chef de la maison d'Autriche avait établi un Juge du pays ou Landrichter dans le Zurichgau et l'Argovie, un autre en Thurgovie, un bailli à Bade et un second à Rothenbourg près de Lucerne. Mais ce dernier et la ville de Lucerne elle-même étaient parfois subordonnés au bailli de Bade.

Ainsi, sur les bords du Rhin, de l'Aar et de la Reuss, allait se formant insensiblement une principauté pareille à celle que Rodolphe avait créée d'un seul coup sur les bords du Danube et de la Muhr. La crainte qu'inspirait le vainqueur de Gölheim était telle qu'Amédée V de Savoie jugea à propos de restituer à l'empire les villes de Morat, Payerne et la Tour de Broie dont il s'était remis en possession à la mort de Rodolphe (août 1291). Le roi des Allemands se hâta de faire prendre possession de ces contrées par un bailli impérial, Othon de Strasberg, résidant à Laupen et qui se donna un substitut à Payerne. « Payerne et Morat, nous dit l'historien dynastique de la maison d'Autriche, avaient un intérêt stratégique pour le roi[1]. »

C'était le même terrorisme qui avait engagé plusieurs seigneurs à se dessaisir malgré eux de leur patrimoine en faveur d'Albert ou de ses fils. De ce nombre était le comte Werner de Homberg-Rapperschwyl qui en avait en vain appelé au droit et qui se montra dès lors un ennemi déclaré de la maison d'Autriche. L'ancien seigneur d'Unterseen et d'Unspunnen, Walther d'Eschenbach, devient également un des ennemis les plus acharnés d'Albert.

Mais un anneau essentiel manquait aux possessions de la maison

[1] Lichnowsky, *Geschichte des Hauses Habsburg.*

d'Autriche dans la Haute-Allemagne, tant qu'elles ne s'étendaient pas aux Waldstætten, cette ancienne avouerie des Habsbourg et où ils possédaient encore de riches domaines, surtout dans l'Underwald. Dans les premières années de son règne, Albert semble cependant prendre son parti de l'autonomie d'Uri et même de celle de Schwyz dans ses rescrits aux landammans des deux vallées. Ces rescrits avaient pour objet de nouveaux conflits entre les montagnards et les cloîtres. La commune de Schwyz, présidée toujours par le landamman Conrad ab Yberg, avait imposé aux monastères des dames de Steinen une contribution de sept livres et un schelling. La reine Élisabeth, femme d'Albert, ordonna à ce magistrat de s'en désister par lettre datée de Nuremberg (13 janvier 1299). La vallée d'Uri continuait à grever d'impôt les gens de l'abbaye de Wettingen, établis sur son territoire. Le roi lui-même en écrivit au landamman (ministro vallis uraniæ) et prit sous sa protection les immunités de l'abbaye (1er avril 1302)[1]. Le landamman d'Uri auquel écrivait Albert était encore ce Werner d'Attinghausen que nous avons vu paraître sous le règne de Rodolphe. Obéré de dettes qui le contraignent à vendre une partie de ses terres, ce gentilhomme campagnard n'en conserve pas moins la confiance de ses concitoyens et figure comme chef de sa vallée dans des actes de 1308 et 1317[2].

On ne sait pas si les vallées d'Uri et de Schwyz se soumirent cette fois aux injonctions du couple royal. Un fait semblerait indiquer le contraire et déceler un état d'hostilité persistant envers la maison d'Autriche. C'est l'alliance conclue par Schwyz avec le comte Werner de Homberg et la guerre portée par eux dans le Gaster autrichien où l'abbaye de Schænnis éprouva de sérieux dommages (1302). C'est que, non content de dépouiller les Homberg de leurs domaines dans le Sisgau, Albert leur avait enlevé le Wæggithal et la Marche, pays assez voisins des Waldstætten pour que ceux-ci, à leur tour, pussent être inquiétés de ce nouveau contact avec les domaines héréditaires de l'Autriche. La guerre que le roi Albert soutenait en ce moment pour le trône de Bohême où il essayait de placer un de ses fils, ôtait tout espoir, de secours prochain à l'abbesse de Schænnis. Elle préféra se désister de la plainte qu'elle avait d'abord portée au tribunal d'Albert et s'accommoder avec Schwyz, où Rodolphe Stauffacher avait succédé à Conrad ab Yberg comme landamman.

Il y a un autre indice de l'état de guerre dans lequel les Waldstæt-

[1] Kopp, *Urkunden*, II, 167 et 172.

[2] Blumer, Liste des Landammans. *Geschichte der Democratien*, 564. Kopp, Buch VIII, 235.

ten se trouvaient avec l'Autriche. Suivant le conseil de son père Rodolphe, le nouveau roi avait chargé un greffier argovien nommé Bourcard de Frick de dresser un inventaire ou terrier des domaines et seigneuries héréditaires qui appartenaient ou avaient appartenu à sa maison dans la Haute-Allemagne. Or, dans ce terrier que le greffier Frick mit huit ans à rédiger (de 1303 à 1311), il n'est pas fait mention des domaines que la maison d'Autriche possédait dans les trois vallées, et ce silence a été interprété avec raison même par les historiens favorables à l'Autriche comme un signe non équivoque du mécontentement qui régnait dans la contrée contre le roi Albert. Il prouve aussi l'impuissance de ce dernier à procurer à son agent l'accès des vallées et de l'Underwald entre autres, où sa maison possédait cependant le plus de biens fonds et de droits féodaux.

Aussi peu de temps après, voyons-nous les communes de cette vallée, se dégageant enfin de l'étreinte féodale, se donner un premier landamman avec l'unité territoriale et politique qui lui avait manqué jusqu'alors. Le nom de l'Underwald et celui de son premier landamman Rodolphe d'Oedisried paraissent du même coup dans un acte scellé des armes de ce dernier, daté du 7 mars 1304, où ce magistrat intervient comme médiateur entre Lucerne et la libre vallée du Hasli. Comment s'était accomplie cette centralisation des communes jusque-là isolées dont se composait le pays que la forêt de Kerns séparait en deux contrées distinctes? Les documents n'en disent rien, mais nous montrent l'Underwald formant en ce moment un tout politique et demeurant tel jusqu'au milieu du XIV[me] siècle où s'opérera la séparation des deux côtés de la forêt de Kerns ou de ce qu'on appelait déjà alors le Nidwald et de ce qu'on a appelé au XVIII[me] siècle seulement l'Obwald. On disait le pays de Stanz et celui de Sarnen. Les historiens de l'école feudiste ont voulu voir dans l'épanouissement des communes de l'Underwald en un seul État politique un symptôme du régime bienveillant et paternel d'Albert dans les vallées forestières. Ne peut-on et ne doit-on pas y voir, tout au contraire, une suite de l'éloignement croissant des montagnards des trois vallées et de l'Underwald en particulier, pour les Habsbourg?

La même année où l'Entremont arrivait à l'unité et à la liberté avec son landamman, le magistrat qui avait présidé jusque-là sous le nom d'amman au Conseil de Lucerne, se transformait en avoyer. La ville de la Reuss avait précédemment cherché à échapper à l'Autriche par ses alliances avec les *Waldlüt* ou hommes des *vallées forestières*, mais elle s'était vue condamnée par sentence arbitrale à renoncer à celle qu'elle avait contractée avec les gens de Kussnacht.

La juridiction de Kussnacht, dépendante du Chapitre de Lucerne et partant soumise aux Habsbourg qui en avaient l'avouerie, était régie, au commencement du XIVme siècle, par un châtelain ou bailli héréditaire nommé Eppo, dont le père, nommé Jean, avait pareillement exercé ces fonctions. C'est contre ce bailli que les gens de Kussnacht avaient cherché un appui à Lucerne et contre lui qu'ils soutinrent un procès devant le prévôt de l'église de cette ville. Celui-ci, assisté de deux gentilshommes du pays, siégea comme juge, en plein air, dans une prairie du village de Meggen, aux bords du lac de Lucerne, le 15 mai 1302, en présence de sept témoins, prêtres, chevaliers et bourgeois. La sentence rendue à cette occasion fait connaître les griefs des deux parties et jette un certain jour sur les rapports des serfs et des baillis à cette époque.

Le bailli et chevalier Eppo se plaignait que ses serfs de Kussnacht, aidés de ceux de Hiltikon et d'Immensee, l'eussent assailli deux fois et affirmait qu'ils lui eussent même donné la mort s'il ne s'était pas trouvé là de braves gens pour le défendre. Cependant, le seul motif de plainte qu'il reconnaissait avoir donné à ses sujets consistait à ne pas tolérer la jouissance abusive des pâturages de l'endroit, pâturages auxquels ils n'avaient droit que dans la mesure de leurs propriétés. Loin de les opprimer, disait-il, j'ai diminué leurs « redevances et réduit les 100 livres « qu'ils payaient à mes ancêtres à 27 livres pfenning, un quarteron « d'avoine, mesure lucernoise, un coq de carnaval pour chaque feu et « quatre jours de corvée par an. Mais au lieu de se montrer reconnais- « sants, les gens de Kussnacht mettent de la négligence à s'acquitter « envers moi et cherchent même à contracter des alliances illicites. »

Dans leur réplique aux griefs de leur bailli, les gens de Kussnacht avouaient ne pas avoir ménagé les paroles et même les voies de fait à l'endroit de leur seigneur et déclaraient en être marris. Mais, aussi, pourquoi exploitait-il les pâturages uniquement à son profit et ne leur en accordait-il aucune part? « Tailles, avoine, poules et corvée, nous ne contestons aucune de ces redevances au seigneur, » ajoutaient les sujets d'Eppo. « Mais ne pouvait-il pas nous imposer la corvée dans un « autre temps qu'en été, au moment où elle nous est le plus onéreuse. « Nous avons, de vrai, cherché alliance et protection ailleurs. Mais « c'était par peur du bailli et de ses amis, et à cause de la violence à la- « quelle nous nous étions portés envers lui. »

Ouï les parties, les trois juges prononcèrent : « Les habitants de « Kussnacht n'ont droit aux pâturages que dans la mesure de leurs « biens. Ceux qui n'ont pas de biens-fonds ne peuvent avoir part aux

« pâturages qu'autant que le bailli ou le maire y consent. Mais il n'ap-
« partient pas au bailli de diminuer les parts sans l'autorisation du pré-
« vôt. Il est défendu aux paysans de dévaster les pâturages, bois,
« champs, eaux. Tous les serfs du bailliage, hommes et femmes, sont
« tenus à la corvée. Celui qui a un attelage y va avec ses bêtes de
« somme ; celui qui n'en a pas se sert de ses bras et cela pendant qua-
« tre jours de l'année, un au printemps, un en été, un en automne, un
« en hiver. Il est formellement interdit aux habitants des trois villages
« de faire alliance contre leur bailli, soit avec les seigneurs, soit avec
« les pays voisins. Une amende de 100 marcs sera infligée à celle des
« deux parties qui enfreindra la sentence [1]. »

Pas question dans les griefs des gens de Kussnacht de ces attentats à la chasteté des femmes, dont les baillis de ce temps se rendirent cependant plus d'une fois coupables, témoin ce bailli de Lowerz que rappelait au siècle suivant un chroniqueur du parti autrichien, le prévôt Hemmerlin de Zurich, quand il dit que ce seigneur fut assommé par deux jeunes gens d'Art dont il avait déshonoré la sœur. Les meurtriers du bailli de Lowerz auraient trouvé asile et protection chez les Waldstætten et auraient même été les instigateurs de la conjuration qui aboutit à l'expulsion des baillis [2].

En tout cas, si ces attentats à la pudeur n'eussent pas été bien réels, l'un des principaux magistrats de Berne, Nicolas de Diesbach, eût-il osé les donner à l'empereur Frédéric III comme une des causes de la défection des Suisses, dans une audience que l'empereur accordait aux députés de la Suisse à Bâle, en septembre 1473 [3].

Nous touchons ici à cette question tant controversée des origines de la Confédération et des dernières années du roi Albert, c'est-à-dire à l'établissement des baillis par ce prince, aux faits et gestes de Tell, au serment du Grutli et à l'insurrection du peuple des vallées forestières, suivie de la destruction des châteaux forts et de l'expulsion des baillis.

3. Traditions relatives à la tyrannie d'Albert, à Guillaume Tell et au serment du Grütli (1307 et 1308).

Les traditions dont nous parlons se trouvaient déjà en germe dans

[1] Voir le texte dans Kopp, *Urkunden*, I, 58, et le récit dans l'histoire du même, Buch III, 131.

[2] Thesaurus Helvet, Le thurgovien *Mutius*, auteur d'une chronique du XVIme siècle, place le meurtre à l'an 1300.

[3] Knebel, Chronik. Basel, 1851.

la chronique de Justinger, secrétaire du Conseil de Berne, qui était déjà un personnage vers 1386, dans le siècle même, par conséquent, où ont dû s'accomplir les événements auxquels elles se rapportent. Justinger, il est vrai, ne parle ni de Guillaume Tell ni du Grutli. Il se borne à dire que les Waldstætten se soulevèrent contre les Habsbourg parce que les baillis et officiers de ces derniers s'ingéniaient à leur imposer de nouvelles charges et faisaient violence aux femmes[1]. C'est dans les chroniques postérieures du Livre blanc de Sarnen (ainsi nommé de la couleur de sa reliure, 1470) de Melchior Russ, conseiller de Lucerne (1480), d'Etterlin (1525) dans la chanson de Tell, contemporaine du Livre blanc et dans l'*Urnerspiel* ou drame d'Uri, que se trouvent narrés tous ces détails qui sont venus ensuite, deux siècles et demi après l'événement se fondre en un tout continu et systématique sous la plume à la fois nerveuse et naïve d'Égide Tschoudi, « l'Hérodote et le Plutarque de la Suisse, » comme l'appelle un savant critique[2], Jean de Muller, le plus éloquent et le plus philosophe, sinon le plus exact et le plus impartial des historiens suisses, n'a eu que la peine de rajeunir et de moderniser un peu ce tableau épique pour électriser les âmes et inspirer à un poëte comme Schiller et à un compositeur comme Rossini leurs splendides créations.

Voici en raccourci et réduit aux traits principaux, l'exposé des traditions des chroniqueurs du XVme et du XVIme siècles :

L'empereur Albert n'avait pas encore terminé ses différends avec le pape, ses guerres avec les princes et la Bohême, qu'il voulut engager les Confédérés à renoncer à la liberté dont leurs ancêtres leur avaient légué l'héritage immémorial, pour devenir sujets de sa maison. Les Waldstætten ayant envoyé à ce prince le landamman Werner d'Attinghausen pour en obtenir la confirmation de leurs franchises, Albert refusa net d'y consentir. Mais il fit faire, en revanche, les plus belles promesses aux hommes des vallées s'ils consentaient à suivre l'exemple des Lucernois et à accepter comme eux la domination autrichienne. L'empereur, dit-il, créera parmi vous des chevaliers. — Nous préférons, répondirent les hommes des Waldstætten, la liberté de nos pères à tous les avantages de la condition de vassaux de la maison d'Autriche. Ce fier langage blessa le roi. Mais il dissimula sa colère jusqu'à ce qu'il eut réussi à se débarrasser de ses ennemis les plus redoutables. Alors, au lieu de désigner un bailli impérial des Waldstætten pris parmi les seigneurs amis des Waldstætten, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, il envoya dans les vallées plusieurs baillis ou gouverneurs munis d'instructions rigoureuses. L'un d'eux, Gessler ou Gissler, gentilhomme argovien, s'établit à Altorf; un second,

[1] Studer, *Archiv des hist. Vereins des Kantons Bern*, IV, 4.
[2] Rilliet, *Les Origines de la Confédération suisse*, 248.

gentilhomme thurgovien, Hermann de Landenberg, s'installa à Sarnen. Un sous-bailli, pris parmi les gentilshommes du pays dévoués à l'Autriche, fut placé par Landenberg à Rotzberg. Ces officiers s'entourèrent de gens armés, levèrent des tailles, entravèrent les relations commerciales et condamnèrent les habitants des vallées à l'amende et à la prison pour le moindre délit. Une forteresse destinée à achever la soumission des Waldstætten s'éleva par les ordres de Gessler à Uri et reçut le nom de Dompte-Uri (Twing-Uri). Confiant dans son bon droit et l'aide de Dieu, le peuple des vallées souffrit longtemps en silence. Mais une série de menaces et d'attentats à la propriété, à la pudeur, à la liberté, vinrent exaspérer les montagnards et provoquer une insurrection générale.

Dans l'automne de l'année 1306, le sous-bailli de Rotzberg, Wolfenschiess, revenait du couvent d'Engelberg et passait par Alzellen. Il y vit une belle femme dont le mari était occupé à faire du bois dans la forêt voisine. Il lui fit des propositions offensantes et ordonna qu'on lui préparât un bain. La femme de Baumgarten[1] feignit d'acquiescer à ces désirs, mais alla quérir son mari. Celui-ci étant accouru, tua d'un coup de hache, dans sa baignoire, l'homme qui voulait porter le déshonneur sous son toit.

A Melchthal, à l'entrée de la forêt de Kerns, vivait un honnête paysan nommé In der Halden. Son fils Erni ou Arnold, n'ayant pas payé une amende à laquelle il était condamné, Landenberg fit saisir ses bœufs. Hors de lui, le jeune montagnard frappa l'agent du bailli de sa houssine et lui cassa deux doigts de la main. Il s'enfuit ensuite dans la solitude des Hautes-Alpes. Mais la vengeanee de Landenberg tomba sur le pauvre père du proscrit ; il eut les yeux crevés et ses biens confisqués parce qu'il ne voulait ou ne pouvait révéler la retraite de son fils[2].

Vers le même temps, le bailli Gessler, passant par Steinen, avisa en deça du pont où est maintenant une chapelle, une belle maison qui appartenait à Werner Stauffacher, fils de Rodolphe Stauffacher, ancien landamman et l'un des principaux de la contrée[3]. Voyant le propriétaire devant sa demeure, Gessler lui demanda d'un ton ironique à qui appartenait cette maison. — A moi, Monseigneur, répliqua Stauffacher, sous le bon vouloir et plaisir du roi. — De si belles maisons, reprit le gouverneur, ne sont pas faites pour les paysans, et il s'éloigna d'un air menaçant. La femme de Stauffacher demanda à son mari, que les paroles du bailli avaient laissé pensif, jusqu'à quand il faudrait subir de semblables affronts[4]. Ce dernier ne répondit pas, mais il se rendit à Altorf pour s'aboucher avec les hommes de cœur qui souffraient comme lui de la tyrannie, et forma avec deux d'entre eux un triumvirat pour la liberté. Ces deux hommes étaient Arnold de Melchthal et Walter Fürst ou Guillaume Tell lui-même. Le Grütli, Rütli ou Rudli était l'endroit où se réunissaient les conjurés. C'est une prairie solitaire, escarpée, au-dessous du Seelis-

[1] Le *Livre blanc* parle simplement d'une femme d'Alzellen.

[2] Tschoudi a placé cet épisode à l'année 1307.

[3] Le *Livre blanc* l'appelle Stoupacher.

[4] Selon le *Livre blanc*, c'est la femme de Stauffacher qui conseilla à son mari d'aller trouver ses amis à Uri et lui indique en même temps les noms de Fürst et de Zer Frowen comme ceux des hommes auxquels il peut accorder sa confiance. Cette femme, dont les auteurs du XVme et du XVIme siècles ne savaient ou ne disaient pas le nom, un auteur de la fin du XVIIme siècle, Lang, l'appellera, le premier, Marguerite Herlobig.

berg et en face de Brunnen. C'est là que se tinrent, en septembre et en octobre 1307, les conciliabules des amis de la liberté.

Plus tard, selon le Livre blanc de Sarnen, des conciliabules auraient eu lieu dans un autre lieu isolé, nommé Trenchi. Ces entrevues furent d'abord très-peu nombreuses, pour ne pas éveiller les soupçons. Enfin, le mercredi avant la Saint-Martin [1] se tint au Grütli une dernière et solennelle assemblée. Chacun des trois libérateurs avait amené avec lui dix compagnons ou conjurés des trois vallées. Ces trente-trois hommes, les mains levées au ciel, jurèrent devant Dieu et les saints de défendre la liberté et de vaincre ou de mourir pour elle.

Cependant Gessler n'était pas tranquille et avait conçu des soupçons sur l'apparente soumission du peuple. Pour l'éprouver, il fit planter (c'était le jour de la Saint-Jacques 1307 selon Tschoudi) une perche surmontée d'un chapeau aux couleurs de l'Autriche, avec ordre de saluer ce symbole de la souveraineté des Habsbourg. Le dimanche avant la Saint-Othmar [2], un homme d'Uri nommé Tell, Guillaume Tell selon certaines traditions, et selon le Livre blanc « le Thall, » c'est-à-dire le simple ou le niais (ce nom pouvait être ainsi un simple sobriquet) vient à passer et ne s'incline pas. On le saisit et Gessler l'interroge en vain sur les complices présumés de cette action téméraire. Tell ou Thall était connu comme un habile arbalétrier et aussi comme un père tendre. Le tyran ordonne qu'on amène un de ses fils et qu'à cent pas de distance Guillaume Tell abatte une pomme de dessus la tête de cet enfant. Tell refuse d'abord, puis hésite et obéit en frémissant. La flèche part, abat la pomme sans toucher l'enfant. Mais Gessler a remarqué qu'avant de lancer sa flèche, Tell en avait caché une autre sous son pourpoint. — Pourquoi cette seconde flèche, fit-il? — Pour te percer le cœur, tyran, si j'avais atteint mon fils. — Plus furieux que jamais, Gessler fait garrotter Tell au fond d'une barque et y prend place lui-même avec des archers pour conduire son prisonnier dans un château fort sur le lac où il serait plus en sûreté qu'à Altorf. On s'embarque à Fluelen. Mais le föhn se lève et souffle avec violence, une tempête menace d'engloutir la nacelle entre les rochers hauts de 600 pieds, qui se dressent sur trois lieues de longueur entre Fluelen et Brunnen. Les bateliers que la terreur a rendus pâles et muets s'écrient : « Tell seul, qui est fort comme un chêne, peut nous sauver. » Le bailli ordonne qu'on le délie et qu'on lui remette le gouvernail. Tell le saisit d'une main vigoureuse, manœuvre habilement vers les rochers de l'Axenberg, puis arrivé en face de la plate-forme qui a reçu son nom et un oratoire en son honneur (heilig hüssli, comme dit Tschoudi), il s'élance d'un bond sur la terre ferme, repousse la barque du pied. Tell est à l'abri du danger, Gessler à la merci des flots. Échappé au péril, Tell gravit le rocher et court à travers le pays de Schwyz ; mais c'est pour aller attendre Gessler dans le chemin creux de Kussnacht, où le tyran tombe, atteint par la flèche de Tell, embusqué dans un buisson [3].

La nouvelle de la mort de Gessler fut accueillie par les conjurés avec une joie

[1] Tschoudi fixe ce mercredi au 8 novembre 1307.

[2] Tschoudi place ce dimanche au 18. Il tombait, au contraire, sur le 19 novembre.

[3] Ainsi dit le *Livre blanc* de Sarnen. Cependant une autre chronique du XVme siècle, celle de Melchior Russ, place la mort non au chemin creux de Kussnacht, mais à l'endroit même où Guillaume Tell s'élance en sautant de la barque et où un roc en saillie porte encore aujourd'hui le nom de *Tellenplatte*, la plate-forme de Tell.

mêlée de crainte, car si l'action de Tell fortifiait d'une part les courages, de l'autre elle pouvait, en donnant l'éveil à la tyrannie, compromettre ou anéantir à jamais la liberté. Mais Albert avait alors sur les bras une guerre avec le landgrave de Thuringe, suivie d'une nouvelle guerre en Bohême et était absorbé tout entier lorsqu'éclata l'heure de la colère et de la vengeance populaires.

Le château du Rotzberg fut emporté le premier. La veille de l'an, un jeune homme de Stanz qui selon la coutume du pays allait à la veillée (Kilt) dans ce manoir et que sa maîtresse avait hissé dans le donjon au moyen d'une corde, y hissa à son tour vingt compagnons qui désarmèrent la garnison et s'emparèrent du sous-bailli qui avait remplacé l'homme qu'avait tué Baumgarten.

Le lendemain, le jour de l'an 1308, ce fut le tour du château de Sarnen. Comme le bailli se rendait à la messe, une vingtaine d'hommes armés s'approchèrent de lui, portant les présents et les redevances d'usage à pareil jour. On les fit entrer dans la cour du château. Mais arrivés là, ils tirent leurs armes qu'ils avaient cachées sous leurs vêtements, et au signal que donne l'un d'eux avec son cornet, trente autres conjurés accourent de la forêt voisine et se joignent aux premiers. Le château de Sarnen est pris comme celui du Rotzberg. Des feux de joie brillent sur les Alpes et se confondent avec les flammes de l'incendie qui dévorent les bastilles autrichiennes, le Twing-Uri entre autres, tombé sous les coups des montagnards. Aucune goutte de sang n'a souillé leur victoire. Les baillis ont été reconduits à la frontière sains et saufs, mais humiliés et confus. Une semaine après, le 7 janvier 1308, les Waldstætten concluaient entre eux pour dix ans un pacte semblable à celui qu'avaient juré les trois Tell au Grütli,

« Wo Demuth weint und Hochmuth lacht
« Da ward der Schweizerbund gemacht [1]. »

Tel est le récit des chroniqueurs, accompagné, il est vrai, de bien des variantes et surtout d'une confusion de dates étonnante.

Les plus anciens chroniqueurs, en particulier, diffèrent tellement dans leurs données que les uns rapportent les événements que l'on vient de raconter à l'an 1296, sous Adolphe de Nassau, pendant que d'autres les placent à l'an 1300 et d'autres encore à la veille de la bataille de Morgarten en 1314, voire en 1334.

Cette confusion extrême de dates n'a pas peu contribué à jeter du doute sur l'authenticité des récits traditionnels et a fourni un de ses principaux arguments à l'école critique inaugurée par l'archiviste lucernois Schneller, président de la Société d'histoire des cinq cantons, et le professeur Eutychès Kopp, de Lucerne, dans le très-savant ouvrage qu'il a intitulé : *Histoire des Ligues suisses* (Geschichte der eidgenössi-

[1] « Alors que l'*humilité* pleurait et que l'*orgueil* riait,
« La Confédération prit naissance. »
Cette inscription touchante et sublime dans sa simplicité se lit sur la façade de la chapelle de Kussnacht et de plusieurs églises de la Suisse.

schen Bünde), mais qui est plutôt une histoire d'Allemagne que de Suisse. M. Kopp a été suivi dans la lice par beaucoup d'écrivains, au premier rang desquels on peut citer M. Guillaume Vischer fils, de Bâle, auteur d'un remarquable volume sur la manière dont s'est formée la tradition de l'affranchissement des Waldstætten [1], et enfin M. Albert Rilliet, de Genève, auquel on doit un lumineux ouvrage où il a condensé et analysé toutes les recherches relatives aux origines de la Confédération [2].

La confusion des dates est le Ier argument de l'école critique contre l'authenticité des traditions. Il en est d'autres plus graves que nous résumons comme suit, pour mettre à même nos lecteurs de porter un jugement sur la question compliquée qui a exercé et exercera encore la sagacité des investigateurs de nos annales.

II. Les chroniqueurs contemporains du règne d'Albert, l'abbé Jean de Victring en Carinthie, Matthias de Neuenbourg sur le Rhin et le moine Jean de Winterthour ne savent rien et ne disent mot du serment du Grutli, de Guillaume Tell et des autres scènes qui se seraient passées dans les Waldstætten et auraient provoqué un soulèvement et l'expulsion des baillis. Ces chroniqueurs cependant ont parlé des Waldstætten et devraient connaître les événements qui les concernent, le moine de Winterthour surtout, assez rapproché du théâtre de ces événements pour les connaître par le menu.

III. L'existence de Guillaume Tell n'est pas authentique. On ne connaît aucune famille de ce nom à Uri ni dans ce Burglen que dans son histoire des Suisses publiée en 1598 (De rebus Helvetiorum) l'historien fribourgeois Guillimann a désigné le premier comme le lieu natal du héros d'Uri. Ce même Guillimann d'ailleurs, après avoir parlé de Tell dans son histoire comme s'il avait réellement existé, de peur de déplaire à ses compatriotes, ne s'est pas gêné dans la suite pour dire tout le contraire dans sa correspondance intime avec le savant thurgovien Goldast. « Après y avoir mûrement réfléchi, disait-il, je tiens le tout pour « une pure fable, d'autant plus que je n'ai pu encore découvrir un « écrivain et un chroniqueur anciens de plus d'un siècle qui en fassent « mention. Tout cela semble avoir été inventé pour donner plus d'ali- « ment à la haine contre l'Autriche. Les gens d'Uri ne sont pas d'ac- « cord entre eux sur l'endroit où résidait Guillaume Tell; ils ne peu-

[1] Wilh., Vischer, Die Sage von der Befreiung der Waldstætten. 86.

[2] *Les Origines de la Confédération suisse.* Histoire et légende, par Albert Rilliet. Genève, 1868. 2me édit., 1869.

« vent donner aucun renseignement ni sur sa famille ni sur ses des-« cendants. »

Il en est de même aujourd'hui que l'on a fouillé les quatre archives des cantons forestiers[1]. L'existence de Tell fût-elle démontrée, il faudrait encore reconnaître qu'on a singulièrement exagéré l'importance du personnage en en faisant, à l'exemple du poëte Glaréan, le *Brutus de l'Helvétie*[2] et le principal fondateur de la Confédération suisse, puisque la première alliance éternelle remonte à l'an 1291. Ce n'est donc pas en 1308 qu'a pris naissance la Confédération, quoiqu'on ait eu la mauvaise idée de reproduire cette date au palais fédéral.

On allègue les chapelles commémoratives des événements de 1307. Russ, qui écrivait à la fin du XVme siècle, vers 1482, parle de la plateforme de Tell, mais ne dit rien d'une chapelle. Ces chapelles, Kopp l'a prouvé, doivent leur origine à de tout autres circonstances. La chapelle de Burglen date de l'an 1582 et un acte relatif à la dédicace de cet édifice, du 10 mai 1584, nous apprend qu'il a été érigé comme tous les autres édifices de ce genre en l'honneur d'un saint et sous le vocable de Saint-Sébastien, martyr et patron des tireurs. La chapelle construite entre Kussnacht et Immensée, au lieu où, selon le Livre blanc de Sarnen, Gessler aurait été tué par Tell, n'a rien de commun avec ce personnage, si, comme le rapporte Melchior Russ, ce n'est pas dans le chemin creux de Kussnacht, mais près de la Tellenplatte qu'aurait été tué le bailli Gessler. Kussnacht d'ailleurs, l'histoire du bailli Eppo est là pour le prouver, n'appartenait pas aux gentilshommes argoviens du nom de Gessler. Ces gentilshommes n'étaient encore, à l'époque où aurait vécu Tell, que de simples paysans, voire des serfs, et ne passèrent dans la classe des nobles qu'insensiblement, de 1315 à 1319, selon les curieuses recherches de M. Rochholz. Pas de Gessler bailli avant ce temps, ni de bailli assassiné de ce nom dans les Waldstætten ou ailleurs. Un Gessler au prénom de Henri et non de Hermann figure dans l'histoire de l'entrée de Lucerne dans la Confédération. Reste la chapelle érigée à l'endroit du saut de Tell. Or cet oratoire ne remonte pas au delà du milieu du XVIme siècle et ne prouve par conséquent rien pour l'authenticité des hauts faits de Guillaume Tell.

[1] « Wohlunterrichtete wollen in allen 4 Archiven der Urkantone und in den æltesten Jahrzeitbüchern keine Sylbe von einem Wilhelm Tell finden. » Schneller, *Russen's Chronik*, 1834. p. 58.

[2] Brutus erat nobis Uro Giulielmus in arvo,
Assertor patriæ vindex ultorque tyrannum.
(Panegyricon Helvetiæ, 220.)

Ce n'est que plus tard qu'on a imaginé de rattacher l'origine de cette chapelle au nom du héros légendaire [1].

Pour étayer la tradition vacillante du héros de Burglen contre les objections de la critique, on a eu recours à des fraudes pieuses et à une véritable fabrication de documents. De ce nombre est le fameux décret qui aurait été rendu par la landsgemeinde d'Uri, présidée par un landamman d'Unteroyen, le dimanche 7 mai 1387 et instituant une procession d'Altorf à Burglen en l'honneur du premier restaurateur de la liberté helvétique. L'original de ce décret, inconnu à Tschoudi, n'a été vu par personne et le texte qu'en a produit l'historien d'Uri, Schmid, en 1788, renferme des preuves matérielles d'erreur. Ainsi, le 7 mai ne tombait pas sur un dimanche, mais sur un mardi. En 1387 et 88, le landamman était Walter d'Erstfeld et non un Unteroyen [2].

A cette imposture, les défenseurs de la tradition en ont joint une autre. Un curé du pays d'Uri, falsifiant pour les besoins de la cause les registres de sa paroisse, a transformé le nom de la famille Nell en Tell [3]. Jean de Muller lui-même avoue ne pas être au clair sur la question de l'existence de Guillaume Tell. « Je garde en moi mes « doutes, écrivait-il à un ami, n'osant les communiquer au public à « l'état de simples conjectures. Tu as vu la manière dont je m'en « suis tiré [4]. »

IV. *Le serment du Grütli ou Rütli,* dont le nom fait place à celui de Betli dans la chronique d'Etterlin, ne repose sur aucune base positive. Les chroniqueurs qui en parlent varient beaucoup dans leurs indications sur les personnages qui y prirent part, et on y met en scène tantôt Guillaume Tell, tantôt Walter Fürst, dont on a fait le beau-père de Guillaume Tell, avec celui qu'on nomme Baumgartner ou Conrad d'Alzellen, Arnold de Melchthal et Stauffacher ou Stoupacher, auquel le Livre blanc attribue le rôle capital et qu'il donne comme chef de la Société qui se réunissait non-seulement au Rütli, mais aussi au Trenchi. On ne diffère pas moins en ce qui concerne celui de ces personnages qui a pris l'initiative. Chacune des trois vallées tenait à honneur d'avoir joué le principal rôle dans le récit de l'affranchissement. Le serment du Grütli, mentionné par le Livre blanc de 1470 et décrit

[1] Kopp, *Zur Tellsage : Geschichtsblätter aus der Schweiz*, Lucerne, 1853, 320.

[2] Walter d'Erstfeld est indiqué dans le *Geschichtsfreund*, VIII, 68; XII, 31. La liste documentale des landammans dans Blumer donne comme landamman en 1387-89 Conrad de Frowen.

[3] Kopp, *Tellsage*, 234, 316.

[4] Jean de Müller, Lettres à Bonstetten et Gleim. Zurich, 1820.

avec quelque détail par Tschoudi, a été singulièrement embelli par Jean de Muller, qui en a fait la scène électrisante que chacun connaît et qui a saisi toutes les imaginations.

V. Ceux qui ne veulent pas admettre que l'histoire de Tell et du Grütli soient une légende oublient que l'imagination des chroniqueurs du XVme siècle s'est donné carrière dans bien d'autres traditions fabuleuses, comme celle de l'origine scandinave ou gothique des Waldstætten. Le secrétaire d'État Fründ, de Schwyz, qui vivait vers 1440, assigne pour fondateur à ce bourg les deux frères Switer et Scheyg, espèces de Romulus et Remus helvétiques dont l'un, Switer, aurait tué l'autre, absolument comme le premier roi traditionnel de Rome immola son frère. Le landamman Puntiner d'Uri, qui écrivait dit-on en 1414, parle d'une expédition faite par les Goths pour secourir le pape et l'empereur vers l'an 400 et à la suite de laquelle une partie d'entre eux seraient venus s'établir dans les vallées forestières, sans cesser de guerroyer pour le pape et l'empereur contre les Huns, les Vandales et autres barbares. De là tireraient leur origine la croix qui figure dans l'étendard de Schwyz, les clefs qui décorent le drapeau d'Underwald et l'anneau qui orne l'écusson d'Uri. Il est rare que le berceau des peuples ne soit pas entouré de récits mystiques ou légendaires. Cette origine scandinave servait d'ailleurs merveilleusement à étayer le système qui consistait à montrer les premiers Suisses en possession d'une liberté immémoriale, l'*Urschweizerthum* de Jean de Muller. Mais la critique sérieuse a fait justice de cette origine.

VI. Le règne d'Albert n'a pas été non plus le règne oppressif et inique qu'ont voulu y voir Égide Tschoudi et Jean de Muller. C'était un prince sage et modéré, bien que jaloux de ses droits, de ceux de l'Empire et de sa maison. Ce qui a été dit par quelques chroniqueurs contemporains de ce prince est pure calomnie. Les premiers Suisses, quoi qu'on en dise, ne peuvent être absous du reproche de violence et d'illégalité. L'origine même de leur liberté impériale n'est pas légitime, les Hohenstaufen n'ayant pu octroyer cette liberté qu'aux dépens des droits de la maison d'Autriche et ne l'ayant fait qu'à l'époque où ils étaient excommuniés et partant dans des conditions où l'on peut se demander s'ils avaient qualité pour le faire.

Nous croyons avoir, dans les lignes qu'on vient de lire, résumé comme on peut le faire en quelques pages les principaux arguments des érudits qui, depuis 1834, ont soumis au scalpel de leur critique incisive les origines de la Confédération. Bien qu'adoptées *en partie* par un grand nombre d'écrivains suisses et étrangers, les opi-

nions de Kopp et des écrivains de son école ont trouvé néanmoins plusieurs contradicteurs et ont suscité des contre-observations que l'histoire impartiale doit enregistrer à la suite des objections de leurs adversaires. Nous les résumons en quelques points, comme nous l'avons fait pour les précédentes.

I. La chronologie des événements relatifs à la révolution de 1307 et 1308 laisse sans doute beaucoup à désirer au point de vue de l'exactitude. Mais on sait jusqu'à quel degré le moyen âge poussait le laisser aller à cet égard. La confusion des dates, quelque grande qu'elle puisse être, n'autorise point une négation aussi tranchante de l'histoire traditionnelle. Les erreurs de dates ont dû aussi souvent n'être que des erreurs de copistes.

II. Le silence des trois chroniqueurs, Victring, Matthias de Neuenbourg et Jean de Winterthour ne prouve absolument rien, en raison du *laconisme excessif* de leurs récits. Ce laconisme, en effet, est tel que dans leurs narrations on chercherait vainement un seul *nom propre d'homme et de magistrat.* On ne voudrait pas cependant nous faire croire que l'alliance éternelle de 1291 se soit faite toute seule et que la Confédération ait été l'œuvre du hasard. Cette alliance même de 1291, la *Magna Charta* de la Suisse, n'est l'objet d'aucune indication dans les trois chroniqueurs et ne se trouve pas plus relatée par le proche voisin des Suisses, Jean de Winterthour, que par ses deux confrères en histoire. On peut en dire autant de l'alliance d'Uri et de Schwyz avec Zurich (octobre de la même année) qui devait être connue cependant de Jean de Winterthour. Il est même probable que, sans la bataille de Morgarten, le chroniqueur de Winterthour n'aurait pas parlé des *Suitenses,* attendu qu'il n'a l'habitude de parler, comme il le dit lui-même à plusieurs reprises *que des choses qu'il a vues ou qui le touchent personnellement.* Si cet annaliste a daigné entretenir ses lecteurs de la bataille de Morgarten, c'est que son père s'y trouvait sous les drapeaux du duc et que Jean de Winterthour, alors encore sur les bancs de l'école, étant allé à sa rencontre, vit arriver « le duc d'Autriche pâle et le désespoir dans l'âme. » Le silence des chroniqueurs, dit avec raison le savant auteur de l'*Essai sur la Féodalité,* Édouard Secrétan, ne prouve qu'une chose, c'est qu'avant la bataille de Morgarten on ne s'occupait pas des Waldstætten[1].

III. Que l'importance de celui que le Livre blanc de Sarnen appelle

[1] Édouard Secrétan, *Les Origines de la Confédération suisse.* Le Grutli et Guillaume Tell. Lausanne, 1868.

le *Thall* (le simple ou le niais), de Guillaume Tell, en un mot, ait été surfaite par la tradition, il n'y a rien là que de très-naturel. Les imaginations populaires ont toujours éprouvé le besoin de concentrer sur une seule tête tous les hauts faits et les événements d'une époque. La légende, sans contredit, s'est mêlée à l'histoire, notamment en ce qui concerne le trait de la pomme emprunté probablement aux légendes scandinaves et anglo-saxonnes. Mais parce que sur le canevas des faits réels on a cousu des broderies et des enjolivures et qu'il soit parfois difficile de discerner la part de l'invention et celle de la réalité, certains faits n'en existent pas moins. Le gouvernement des baillis et leurs attentats sont attestés par Justinger, dont on a, pour les besoins de la cause, cherché en vain à affaiblir ou à nier le témoignage authentique et presque contemporain. Où l'honnête Tschoudi aurait-il puisé ses renseignements? Il ne les a, à coup sûr, pas inventés, lui, l'homme des parchemins et dont la résidence de Grepplang renfermait une si riche collection de manuscrits? Ceux qui nient l'existence du nom même de Gessler dans les vallées, oublient qu'il se trouve dans le livre des anniversaires de Seedorf. De ce que la poésie populaire s'est emparée des origines de la Confédération, il ne s'ensuit pas que tout soit faux dans les récits qui y sont relatifs. « La poésie populaire elle-même, disait « naguère l'auteur de cette histoire, ne doit pas être confondue avec « la fable. La saga nationale, parlée, écrite ou chantée, a un fond his- « torique. Et malgré le ton épique ou merveilleux qui la caractérise, elle « exprime souvent avec plus de vérité le génie d'un temps ou d'un « peuple que l'histoire savante élaborée sur d'arides documents. C'est « ce qu'a un peu trop oublié l'école sceptique, de mon compatriote « Guillimann à M. Kopp qui en est aujourd'hui le chef. L'un et l'autre « affirment que la haine des Suisses pour l'Autriche a donné nais- « sance à ces récits exagérés. Mais ni l'un ni l'autre n'ont pris la peine « de nous expliquer cette haine de tout un peuple. »

« Une source orale, dit un autre historien, admise avec un concert « unanime par toute une population sur des choses qui se sont passées « chez elle est assurément assez respectable. On dit que cette histoire a « été forgée par la vanité nationale. Certes, au XIVme siècle, les « Waldstætten pouvaient se vanter d'exploits autrement brillants sinon « plus beaux que tout ce qui a été accompli en réalité le jour de « l'an 1308 [1]. »

IV. Le nom de Grütli n'a certainement pas été inventé par les chro-

[1] Éd. Secrétan, ibid., p. 8.

niqueurs et se rapporte, sans contredit, à quelque chose de réel, c'est-à-dire à des assemblées nocturnes tenues dans cette prairie immortelle par les chefs des vallées. La Confédération, nous le répétons, *n'a pas pu se faire toute seule.* Les contradictions des chroniqueurs relativement aux noms s'expliquent comme les confusions de dates. Le moyen âge manquait tout à fait de cet esprit de clarté et de précision qui distingue notre âge et que nous voudrions retrouver dans les âges précédents.

L'impression que laissent à tout esprit sincère et impartial les épisodes de Tell, du Grütli et des baillis n'a été mieux rendue par personne que par M. Georges de Wyss dans ce passage d'un discours prononcé à Zurich : « Tous les faits que rapporte la tradition, « pris dans leur ensemble et leur signification, sont en parfait accord « avec l'histoire des Lænder ou pays forestiers. Maintenant, en ce qui « concerne le détail, les dates, les noms de lieux et de personnes, il y « règne une confusion de souvenirs réels et de circonstances fictives que « les documents sont impuissants à confirmer ou à convaincre de « fausseté [1]. »

V. En ce qui touche aux traditions relatives à l'origine scandinave, il n'y aurait certes rien d'invraisemblable à l'établissement dans nos montagnes de colons scandinaves au IXme siècle, à une époque où les invasions des hommes du Nord sont attestées par l'histoire authentique de divers peuples, témoin cette expédition où un chef normand du nom célèbre de Ragnar Lodbrog prit d'assaut le château de Wiflisbourg. Ce château n'était pas celui d'Avenches, puisque de Wiflisbourg les Normands marchèrent sur Lunabourg et Romabourg. Ce Wiflisbourg a cependant été placé à Avenches par le prélat islandais Saemundarson, abbé du monastère de Thingeyrac dans son pays et qui traversa la Suisse en allant dans la Terre Sainte, de 1151 à 1154 [2].

La ressemblance étonnante du nom de *Suecia* avec celui de *Suitia*, les analogies non moins étroites qui ont été reconnues exister entre les mœurs et la langue de certaines contrées scandinaves et de plusieurs vallées suisses avaient frappé beaucoup de voyageurs, plusieurs savants suédois entre autres, bien avant que Jean de Muller les eût signalées dans son histoire. C'était aussi une tradition reçue en Suède que des

[1] Georges de Wyss, *Ueber die Geschichte der drei Länder.* Zurich, 1858, 19.

[2] L'itinéraire de cet Islandais a vu le jour en 1821 dans l'ouvrage de Verlauf, *Symbola ad geographiam medii ævi*, Hafniæ (Copenhague). Indic. d'histoire. Zurich, 1866, 48.

émigrés de cette nation avaient trouvé asile dans nos montagnes, et Gustave Wasa, le premier, puis Gustave Adolphe y ont fait allusion dans des écrits publics.

VI. Tschoudi et Jean de Muller s'appuyant sur les chroniques contemporaines autant que sur la tradition suisse, avaient assombri la figure du roi Albert; l'école de Lucerne l'a, au contraire, idéalisée, et non contente de cela, elle considère et approuve comme légitime besoin d'agrandissement chez les Habsbourg ce qu'on condamne comme rébellion chez les Confédérés. Le droit populaire et naturel n'existe pas pour les Feudistes; il est complétement sacrifié au droit positif, à un droit positif appuyé sur des parchemins obtenus bien souvent par la force ou la ruse. Mais ces mêmes parchemins dont on exagère la valeur quand ils sont en faveur des Habsbourg, on se permet d'en contester ou d'en nier la légitimité et de les déclarer nuls et non avenus quand ils consacrent la liberté des peuples, comme les chartes du roi Henri et de Frédéric II.

Quoique se rapprochant à certains égards de l'école de Kopp, M. Rilliet, c'est une justice à lui rendre, a pleinement reconnu qu'en plaçant les Schwyzois sous sa protection immédiate et la mouvance de l'Empire, Frédéric II était complétement dans son droit[1]. Ailleurs il proclame cette belle maxime de droit populaire et philosophique : « Pour qu'un peuple devienne légitimement libre, il suffit qu'il soit « digne de la liberté[2]. »

Nous croyons avoir mis sous les yeux de nos lecteurs les principaux arguments des champions de la tradition et nous pouvons nous dispenser de conclure, laissant à chacun le soin d'en déduire son jugement propre. Mais comme on aura pu le remarquer dans ce qui précède, nous disons franchement que nous ne croyons pas que le dernier mot ait été dit sur la question controversée des événements de 1307 et de 1308. L'école traditionnelle nous paraît avoir été trop loin dans ses affirmations et l'école critique n'a pas été moins excessive dans plusieurs de ses conclusions négatives; la vérité doit se trouver entre ces deux extrêmes. Les pages qui suivront feront mieux ressortir et toucher du doigt la justesse de cette opinion.

4. Fin tragique du roi Albert. — Vengeances de la famille royale (1er mai 1308 à août 1309).

La guerre avec la Bohême terminée, et trois mois après l'expulsion

[1] Rilliet, *Origines de la Confédération*, 69.
[2] Rilliet, ibid., 94.

réelle ou supposée des baillis, le roi Albert arrivait en Suisse par Bâle, vers la mi-avril 1308. L'évêque-prince de cette ville était Othon de Grandson, auquel le roi Albert refusait depuis longtemps d'accorder l'investiture de ses fiefs, celle du comté de Homberg, entre autres, qu'il tenait à procurer à son fils pour assurer la communication entre ses possessions du Sundgau et celles du Frickthal. Le bouillant et audacieux Othon de Grandson, exaspéré par le refus d'Albert, allait se jeter sur le roi et le percer de son épée, lorsqu'un bourgeois de Bâle, Hugues Zur Sonne qui l'accompagnait et faisait l'office d'interprète entre le roi allemand et le seigneur romand, jugea à propos de donner un autre sens aux paroles royales. L'irritation du prélat n'avait cependant point échappé à Albert; il trouva opportun de quitter Bâle[1].

Mais Albert n'avait esquivé le fer d'un seigneur romand que pour succomber peu de jours après sous celui de son propre neveu Jean de Souabe, dont le roi persistait également à retenir l'héritage paternel, c'est-à-dire le duché de Souabe qu'avait possédé son père le duc Rodolphe, le vainqueur des Bernois à la Schosshalde. Voyant ses cousins, les fils du roi pourvus d'apanages pendant que lui restait *Jean sans Terre*, ce jeune prince conçut des projets de vengeance qu'il n'eut pas de peine à faire partager aux chevaliers argoviens qui l'entouraient et qui étaient la plupart si hostiles au roi qu'on a pu croire à une conjuration de la noblesse contre les Habsbourg. C'étaient Rodolphe ou Ulric de Balm, Conrad de Tegerfeld, Rodolphe de Wart, son écuyer Russaling et ce Walter d'Eschenbach que la pénurie de sa maison et les menaces du monarque avaient contraint de lui vendre les seigneuries de l'Oberland et des environs de Zurich.

De Bâle, le roi s'était rendu au château de la Pierre, à Bade en Argovie. Apprenant que sa femme venait de Rheinfelden pour le rejoindre, il se dirigea le 1er mai vers Brugg à sa rencontre. On passa en bac la rivière de la Reuss. Le duc Jean et ses amis s'embarquèrent les premiers avec le roi et prirent soin d'écarter les chevaliers dévoués à Albert, dont un seul, Walter de Castelen, trouva place à côté du roi. Au sortir du bac, Albert remonta à cheval et s'avançait au pas vers Windisch en s'entretenant avec le chevalier de Castelen, quand tout à coup Rodolphe de Wart donne un signal. Aussitôt, pendant que Russaling saute à la bride du cheval du roi, le duc Jean frappe Albert de son poignard, Rodolphe de Wart le transperce de son épée et Ulric de Balm lui fend la tête d'un coup de hache. Walter d'Eschenbach,

[1] Albert de Strasbourg, cité par Kopp, Buch VIII, 394.

présent à cette scène affreuse, demeura simple spectateur[1]. Albert tomba sans vie. Le crime commis, l'épouvante saisit les régicides. Ils se dispersèrent dans tous les sens. Le chevalier demeuré fidèle à son maître, Walter de Castelen, les poursuit et réussit à ramener trois hommes d'armes de la suite de ces gentilshommes et sur lesquels on punit un crime qu'ils n'avaient pas commis, en les faisant périr dans les supplices.

Le meurtre du chef de l'empire avait répandu l'alarme dans toute l'Allemagne. A la lugubre nouvelle, les bourgeois de Zurich ferment leurs portes qui ne l'avaient pas été depuis trente ans et se hâtent de libérer le prisonnier d'État que le roi défunt avait mis sous leur garde plusieurs années auparavant, le prévôt de Constance Conrad de Klingenberg. Les Bernois renouvellent leur alliance avec le Hasli (18 mai 1308) avec Soleure (30 septembre)[2] et se mettent en possession du fort de Laupen, de concert avec les habitants de cette villette. A Bâle, les deux partis, celui du roi défunt et celui de l'évêque en vinrent aux mains. Un bourgeois, partisan de ce dernier, Nicolas Zerkinden, ayant été blessé par un gentilhomme du parti d'Albert nommé Schaller, l'évêque, à la tête des bourgeois, dévaste l'abbaye de Saint-Pierre. Les Lucernois, brouillés avec les Zuricois, cherchent leur sûreté dans une réconciliation sincère[3]. Une foule de villes et de seigneurs se fortifient par des alliances, dans la crainte des événements.

Pendant ce temps, les députés des villes de l'Argovie réunis à Bade juraient entre les mains du bailli du lieu de sévir contre les meurtriers. De ces derniers, tous étaient encore dans le pays, à l'exception du duc Jean. Ce prince s'était enfui en Italie, sous un froc de bénédictin arraché à la pitié de l'abbé de Notre-Dame-des-Ermites. Loin de s'enfuir, les autres régicides songeaient à se défendre dans leurs châteaux-forts, Balm à Altbüren, Eschenbach à Schnabelbourg, Wart à Falkenstein. Ce dernier même était assez osé pour se montrer publiquement à Bâle. Eschenbach, dont le voisinage inquiétait à ce qu'il paraît le monastère de Wettingen où les dépouilles mortelles d'Albert avaient trouvé une

[1] Tel est du moins le récit du chroniqueur contemporain Albert de Strasbourg. Ce récit s'éloigne un peu de celui d'autres chroniqueurs qui donnent un rôle dans cette tragédie au chevalier de Tegerfeld. Eschenbach, présenté ici comme simple spectateur, aurait frappé Albert au visage selon la chronique rimée d'Ottokar. Voir Kopp, Buch VIII, 400. Ce dernier traite de fable le récit d'après lequel l'empereur aurait expiré sur le sein d'une vieille femme.

[2] Kopp, Buch IX, 13.

[3] Ibid., *Urkunden*, II, 176.

sépulture provisoire, faisait acheter sa protection aux moines, au prix de quarante mesures de vin et d'autant de muids de grains.

Effrayés de l'audace des régicides et craignant l'existence d'un vaste complot, les princes de la maison d'Autriche sentirent le besoin de se rapprocher de leurs sujets. Les bourgeois de Fribourg en Uechtland recouvrèrent le privilége de nommer leur avoyer et leur curé, dont les avait dépouillés dix-neuf ans auparavant le roi Rodolphe. Les Lucernois reçurent à leur tour du duc Léopold et de sa mère Élisabeth, la veuve du roi assassiné, la confirmation de leurs franchises et l'assurance d'une confirmation analogue du duc Frédéric et des autres fils d'Albert[1].

Mais les craintes des ducs ne s'étant pas réalisées, et le nouveau roi Henri VII de Luxembourg, réconcilié avec ces princes, ayant mis au ban de l'empire les meurtriers de leur père, Frédéric et Léopold d'Autriche se rendirent dans l'Argovie en avril 1309 pour se livrer tout entiers au besoin de vengeance qui dévorait leurs âmes altières. Cette œuvre sanglante prit plusieurs mois et dura jusqu'en août.

Le duc Léopold, ce nouveau Jéhu, selon l'expression d'un sujet et partisan de l'Autriche, Jean de Winterthour, se signala par son acharnement impitoyable : il détruisit les châteaux des régicides et confondit, dans sa fureur, innocents et coupables. La chronique de Matthias de Neuenbourg fait mourir cinquante personnes à Altbüren, la chronique rimée d'Ottokar, quarante-quatre à Schnabelbourg. Plusieurs centaines de personnes perdirent la vie sous la hache des bourreaux ou par l'épée des soldats de Léopold. Quant aux régicides eux-mêmes, trois d'entre eux étaient parvenus à se mettre en sûreté et à gagner la frontière. Balm finit ses jours à Bâle caché dans un couvent de religieux. Eschenbach vécut encore trente-cinq ans sous le sarrau des bergers dans le Wurtemberg. On ignore ce qu'est devenu Tegerfeld[2].

Un seul, Rodolphe de Wart, trahi par le seigneur de Blamont, cousin de sa femme, auprès duquel il avait cherché un asile, fut livré aux ducs d'Autriche et condamné à périr de l'horrible supplice de la roue au lieu même où Albert avait péri[3]. Il eut beau alléguer pour sa défense que celui qu'il avait tué était lui-même un malfaiteur et qu'il s'était souillé par le meurtre du souverain auquel il avait prêté serment de

[1] Charte du 1er juin 1308. Kopp, Buch IX, 9-10.
[2] Kopp, IX, 113.
[3] Quelques auteurs disent à Winterthour, dont le manoir était voisin.

fidélité, la sentence fut exécutée dans toute sa rigueur. « Wart, dit le « moine de Winterthour, fut rompu vif sur la roue et vécut trois jours « entiers pendant lesquels sa femme, la noble Gertrude, ne cessa de « prier pour son salut sous le bois infâme. Ah ! le glaive de la douleur « dut transpercer son âme[1]. »

Le malheureux Russaling, l'écuyer de Rodolphe, avait coopéré à son crime, il partagea son supplice et expira sur la roue à Ensisheim en Alsace. Les chroniqueurs autrichiens Hagen et Ottokar, prêtent à deux princesses de la maison d'Autriche, à la veuve du roi Albert, Élisabeth, et à sa fille Agnès, reine de Hongrie, un rôle actif dans le drame sanglant accompli pendant l'été de l'année 1309. En apprenant les exécutions qui avaient lieu, une de ces princesses aurait dit : « Je me baigne dans la rosée de mai. » On sait aujourd'hui par les documents que la reine Agnès a été calomniée et qu'elle ne vint en Argovie que dans l'automne de l'année 1310 pour assister à la pose de la première pierre des deux couvents que sa mère fonda aux lieux mêmes où le régicide avait été commis. Ces couvents, l'un de religieux, l'autre de religieuses, reçurent le nom de Kœnigsfelden (Champ du roi). La reine Agnès s'y retira plus tard, probablement vers 1317, et n'est connue dès lors que par sa sollicitude pour les cloîtres et par le beau rôle de médiatrice que nous verrons cette fille du roi Albert remplir à plusieurs reprises dans les guerres des peuples et des seigneurs de la Haute-Allemagne[2]. C'est donc à la reine Élisabeth, la mère d'Agnès, que revient le triste honneur d'avoir été la principale instigatrice des actes de vengeance commis par les ducs d'Autriche et en particulier par le nouveau Jéhu, le duc Léopold, premier du nom.

Un fait dont l'authenticité n'a été contestée par aucun historien, mais dont la signification n'a pas été relevée comme elle aurait dû l'être, se passa en août 1309. Au moment où les ducs Frédéric et Léopold d'Autriche allaient mettre le siége devant le château de Schnabelbourg sur

[1] *Vitodurani Chronicon* dans *Archiv für schw. Geschichte*, XI, 47.

[2] Il y a toute une bibliographie sur la reine Agnès dont se sont occupés en particulier 1° Kopp, *Urkunden*, 1835, p. 84 et 85, et *Geschichte der eidgenössischen Bünde*, Buch IX, 63, 118, 119, 270, 271, et Buch X, 31, 268, etc. 2° Aebi, *Blicke in das Leben der Königin Agnes*, 1841. 3° Hermann et Théodore de Liebenau, *Urkundliche Nachweise zur Lebensgeschichte der Königin Agnes* dans Argovia, V, 1866, et *Lebensgeschichte der Königin Agnes*, Regensburg, 1868. 4° Georges de Wyss, dans *Jahrbuch für die Litteratur der Schweizergeschichte*, redigirt von Meyer von Knonau, 1867, 148 et 1868, 282. Hermann de Liebenau, comme l'a fait voir G. de Wyss, a par trop idéalisé Agnès qu'il appelle une perle du beau sexe et la *plus grande des princesses de la maison de Habsbourg*.

l'Albis, ces princes firent, en date du 2 août 1309, avec la ville voisine de Zurich, un traité par lequel celle-ci s'engageait non-seulement à approvisionner l'armée ducale, mais encore à ne pas fournir de vivres au comte Werner de Homberg ou aux Waldstætten s'il *prenait fantaisie à ces derniers d'attaquer les troupes autrichiennes pendant le siége,* à moins d'un ordre formel du roi. Ce traité, toutefois, cessait d'être valable pour le cas où les ducs d'Autriche se décideraient eux-mêmes à attaquer les Waldstætten. Le traité du 2 août démontre de la manière la plus évidente qu'un état d'hostilité réel existait entre la maison d'Autriche et les Waldstætten, et a été invoqué à l'appui de la tradition qui fait expulser les baillis en 1308.

5. L'empereur Henri VII de Luxembourg. — Protection accordée à la liberté des Waldstætten et des villes (1308-1313).

Henri VII de Luxembourg que l'unanimité des électeurs avait porté au trône d'Allemagne dans la réunion à Francfort, le 27 novembre 1308 était un prince non moins remarquable par sa douceur, sa circonspection que par sa taille élevée et sa bravoure chevaleresque. Mais son esprit entreprenant se trouva sans cesse aux prises avec le manque d'argent qui paralysait souvent les desseins des rois de Germanie. Il y avait une grande rivalité entre les Habsbourg et les Luxembourg. Aussi Uri et Schwyz, apprenant que le nouveau roi se trouvait à Constance, lui envoyèrent-ils des députés pour lui exposer leur situation et solliciter la confirmation des chartes de Frédéric II et d'Adolphe de Nassau, Henri VII y consentit gracieusement et y joignit même pour les vallées le privilége de ne pouvoir être cités hors de leurs limites devant aucun autre tribunal que celui du roi. C'est ce qu'on appelait en latin, la langue officielle du temps, le privilége *de non evocando.* Les députés d'Underwald s'étaient joints à ceux des deux autres vallées. Bien que cette contrée constituât depuis 1304 une unité politique et administrative sous son landamman, la sanction royale manquait à cet état de choses. Elle lui fut accordée comme à Uri et à Schwyz et l'Underwald se trouve dès lors sur un pied de parfaite égalité avec ses deux sœurs des Alpes.

Les chartes qui consacraient ces libertés sont toutes datées de Constance et signées et scellées du même jour, le 3 juin 1309 [1]. Un

[1] Böhmer *Regesta*, d'après Tschoudi, 275. Kopp, Buch IX, 53.—Wartmann, 178.

seigneur ami des Waldstætten et leur allié contre l'Autriche, Werner de Homberg, leur fut donné comme bailli impérial. L'historien Kopp prétend que par cette immédiateté assurée non-seulement à Uri mais à Schwyz et à Underwald et le privilége de ne dépendre d'aucun autre tribunal que de celui de l'empereur, les ducs d'Autriche étaient encore une fois dépouillés de leurs droits légitimes et héréditaires. C'est toujours le même système de ne voir que spoliation dans tous les actes des monarques favorables aux premiers Suisses.

Pendant un second séjour que fit Henri VII dans la Haute-Allemagne, les ducs d'Autriche firent de nouvelles instances auprès du roi alors à Zurich, pour l'engager à reconnaître leurs prétentions sur les Waldstætten, et à révoquer la charte précédente. Mais les députés de Schwyz se rendirent auprès du monarque et exhibèrent des lettres de rachat et d'émancipation à l'appui de leurs libertés impériales. Sans même prendre la peine de les lire, si l'on en croit l'interprétation gratuite de Kopp, le roi des Allemands leur donna gain de cause et les déclara complétement affranchis envers la maison d'Autriche (5 mai 1310)[1].

Les villes de la Haute-Allemagne n'eurent pas moins à se louer du nouveau roi. Bâle, Berne, Zurich, Soleure, Saint-Gall, Schaffhouse reçurent d'Henri de Luxembourg des droits nouveaux et la reconnaissance des anciens. La ville de Payerne obtint son pardon de la faute qu'elle avait commise aux yeux de l'Empire en acceptant la domination des comtes de Savoie. Mais la plus favorisée de ces villes fut Zurich dont Henri VII confirma le droit de glaive pendant les interrègnes en y ajoutant le privilége de ne pas être soumise au même bailli impérial au delà de deux ans. La ville de Berne, la plus favorisée après Zurich, obtint le privilége *de non evocando* accordé aux Waldstætten.

A cette époque Henri VII parcourut une grande partie de la Haute-Allemagne et visita la plupart des villes nommées plus haut. A son entrée à Berne, le 30 avril 1309, Henri VII comptait une suite de mille chevaux. Il s'arrêta aussi à Fribourg en Uechtland, où il confirma les priviléges et donations du cloître des religieuses de la Maigrange, et à Laupen dont la bourgeoisie fut gratifiée des mêmes franchises que la ville de Berne (18 mai). Le gouverneur ou bailli du lieu institué par Albert, Othon de Strasberg, parvint à conserver ses fonctions et se vit même enrichi des dépouilles de l'un des régicides, Rodolphe de Balm, à titre de fief impérial.

[1] Kopp, Buch IX, 107.

Les Lucernois avaient donné des sujets d'inquiétude aux Waldstætten pendant que les vengeances ducales s'accomplissaient dans l'Argovie. On y craignait une attaque de la part de ces sujets de l'Autriche. Néanmoins la paix se maintint et la ville de la Reuss obtint, par l'entremise du bailli impérial Homberg et du landamman Conrad ab Yberg, la libre circulation sur le lac jusqu'au pont de Fluelen.

L'ancien conflit d'Uri et de l'abbaye d'Engelberg au sujet des pâturages des Surènes et des Stöben et qu'on avait cru aplani par la sentence du juge régional ou *Landrichter* de l'Argovie et du pays de Zurich, sous le règne de Rodolphe de Habsbourg, trente-quatre ans auparavant, avait recommencé de plus belle. Des dévastations et des incendies avaient marqué cette nouvelle phase de la querelle. Mais comme l'abbesse de Schænnis en 1303, l'abbé d'Engelberg préféra s'en remettre à un tribunal arbitral pris parmi les montagnards eux-mêmes. L'abbé d'Engelberg choisit trois notables d'Underwald, savoir le maire Henri de Stanz, le chevalier Jean de Waltersberg, et Rodolphe, l'amman ou syndic de Sachselen; Uri, de son côté, désigna son landamman Werner d'Attinghausen, le maire et chevalier Arnold de Silinen et Rodolphe Stauffacher de Schwyz. Les deux parties nommèrent comme sur-arbitre non le bailli impérial ou un délégué du roi, mais tout simplement le landamman de Schwyz, Conrad ab Yberg. Réunis au cloître même d'Engelberg et en présence de nombreux témoins laïques et ecclésiastiques de Zurich et des deux vallées, entre autres le curé de Stanz, Pierre de Spiringen, Nicolas de Wiserlon, Jean de Wolfenschiess, Walter de Winkelried, les sept arbitres unanimes prononcèrent à l'amiable sur les difficultés pendantes entre les montagnards et les moines, firent la part des uns et des autres, et marquèrent les bornes des possessions respectives (25 juin 1309)[1].

Mais Schwyz dont l'influence s'était fait sentir ici d'une façon prépondérante en faveur d'un compromis, était loin de montrer les mêmes dispositions pacifiques en ce qui concernait sa querelle séculaire avec l'abbaye d'Einsiedeln et continuait vigoureusement sa lutte relative aux pâturages de la Sihl-Alp. Henri de Luxembourg, au tribunal duquel l'abbé de Notre-Dame-des-Ermites avait porté l'affaire, renvoya les deux parties à un arbitrage. Mécontent de cette fin de non-recevoir, l'abbé et la communauté jugèrent à propos de recourir à la cour épiscopale de Constance. Celle-ci, sans con-

[1] Kopp, *Urkunden*, I, 109. Th. von Liebenau, *Blicke in die geschichte Engelbergs*, 15.

sulter le Saint-Siége, condamna les Schwyzois et les mit au ban de l'Église. L'excommunication, nous l'avons vu, n'était pas chose dont on pût rire au moyen âge. Plus d'une fois, sans doute, les Waldstætten l'avaient bravée. Mais si les ducs d'Autriche finissaient par tourner le roi Henri VII contre les Waldstætten et qu'au ban de l'Église vînt à se joindre, par surcroit, le ban de l'empire, la situation des Waldstætten, enclavés dans les possessions autrichiennes et abandonnés par les Zuricois, pouvait devenir extrêmement dangereuse et désespérée même par la rupture des communications et le manque de vivres. On comprend l'émoi des montagnards de Schwyz. Seize des principaux de cette vallée se hâtèrent d'adresser au pape Clément V, résidant à Avignon, une pétition où ils protestaient contre les allégués de l'abbé d'Einsiedeln et en appelaient de l'évêque de Constance mal informé au pape mieux informé[1].

Parmi les seize signataires de la protestation des Waldstætten, on voyait figurer en tête le landamman Conrad ab Yberg et ses deux fils, Pierre Locholf, Rodolphe Stauffacher avec ses fils Henri et Werner, Ulrich Schorno et Werner Reding. C'est la première mention dans l'histoire de deux familles, dont l'une, les Schorno, devait marquer dans son canton, et l'autre, les Reding, sur un théâtre beaucoup plus étendu que les vallées forestières et que la Suisse même. Le pape Clément V ne se trouvant pas assez éclairé sur la question et ne se souciant pas de se prononcer lui-même, trouva plus commode de charger de cette affaire trois dignitaires ecclésiastiques, l'abbé d'Engelberg, celui de Weingarten en Souabe et un chanoine de la cathédrale de Constance[2]. Le tribunal nommé par le Saint-Siége n'était pas composé de manière à offrir beaucoup de garanties aux Schwyzois. Fort heureusement pour eux, il survint un incident qui donna une tournure inattendue aux choses. L'archevêque de Mayence, le métropolitain de l'évêque de Constance, s'était brouillé avec ce prélat. Il lança l'excommunication contre lui et déclara nulles et non-avenues toutes les sentences émanées de son for.

Mais lorsqu'intervint cette mesure, l'irritation des esprits avait déjà produit des résultats regrettables. Les montagnards s'étaient livrés à des voies de fait de tous genres contre les gens d'Einsiedeln. Sur les nouvelles plaintes de l'abbé, le roi s'interposa à son tour et défendit toute violence sous peine de sa disgrâce. Mais les esprits étaient trop échauffés pour obéir. Pierre Locholf, l'un des seize signataires

[1] Kopp, IX, 59.
[2] Charte datée d'Avignon, le 13 septembre 1309. Kopp, *Urkunden*, I, 117.

de la lettre adressée au pape, se mit de vive force en possession des pâturages de Rubinen. Deux autres des signataires de la fameuse pétition au pape, Henri Stauffacher et Werner Reding, firent également irruption dans les campagnes soumises à l'abbaye et le meurtre se joignit au pillage dans leurs razzias diurnes et nocturnes. Le landamman Conrad ab Yberg lui-même, à la tête de trois cents hommes, pénétra dans la vallée de la Linth antérieure, qui portait le nom de Minsterthal. Le sanctuaire de Notre-Dame-des-Ermites ne fut pas épargné davantage. Trois fois, si l'on en croit le rôle des griefs de l'abbaye (Klagrodel) les terribles montagnards envahirent, en armes et bannière déployée, le cloître, pillèrent les caves et s'emparèrent des offrandes déposées sur l'autel.

Au dire de Tschoudi, tous ces excès auraient été les justes représailles des voies de fait commises par les gens de l'abbaye et des moines eux-mêmes qui avaient assailli des hommes de Schwyz, sur le Brühl, à Einsiedeln, le 6 avril 1311.

Le roi Henri VII ayant, comme nous l'avons dit, renvoyé la cause à un tribunal arbitral, les Zuricois s'offrirent pour médiateurs. Le tribunal arbitral, composé de deux Zuricois et de deux Schwyzois, entre autres le landamman Conrad ab Yberg, avait pour sur-arbitre le chevalier et conseiller Rodolphe Mülner de Zurich, celui-là même qui avait sauvé la vie à Rodolphe de Habsbourg, à la bataille de Marchfeld. Une somme de deux cents marcs d'argent répondait de la fidélité de chacune des parties à respecter le jugement et dix citoyens de Zurich se portèrent garants du payement de cette somme. Un compromis dans ce sens avait été signé par les intéressés le 14 mars 1311. Le jugement définitif intervint le 19 juin suivant et fut rendu par le sur-arbitre dans l'église des dominicains à Zurich [1]. Mais comme il était favorable à l'abbaye et condamnait Schwyz à la restitution et à des dommages-intérêts, les Schwyzois refusèrent d'accepter la sentence et encoururent l'amende fixée de deux cents marcs.

Les cautions de Zurich, prises à partie par les moines, durent se constituer en ôtages jusqu'à payement intégral de la somme. Les chefs de cet État ayant en vain cherché à ramener les Schwyzois à des sentiments plus modérés, se mirent en guerre ouverte avec eux.

Un autre danger plus grand encore menaçait les Waldstætten. Le roi Henri VII avait passé les Alpes et était allé recevoir la couronne de fer à Monza et la couronne impériale à Rome (juin 1312). Mais ses efforts pour rétablir le pouvoir impérial dans la péninsule, bien que

[1] Segesser, *Eidg. Abschiede* de 1245 à 1420. — Kopp, Buch IX, 247-252.

soutenus par les Gibelins, le fameux poëte Dante, entre autres, avait rencontré une opposition formidable chez les Guelfes de la Lombardie et de la Toscane, appuyés sur le roi de Naples, Robert. Le duc Léopold d'Autriche, malgré les sujets de mécontentement que lui donnait le roi, avait suivi ses drapeaux et lui avait rendu un service signalé en venant à son secours dans les rues de Milan où Henri de Luxembourg avait failli perdre la vie. Fort de cet acte de dévouement, le duc d'Autriche jugea le moment propice pour revendiquer les droits de sa maison sur les Waldstætten et demander à être remis en possession de ce qui avait appartenu à ses prédécesseurs.

La reconnaissance des droits de l'Autriche avait déjà fait l'année précédente l'objet d'une démarche du frère aîné de Léopold, le duc Frédéric le Beau, auprès de l'évêque Jean de Strasbourg dont on connaissait l'influence sur l'esprit du roi. « On nous empêche, écrivait le « prince à ce prélat, de jouir des droits qui nous appartiennent soit « dans les pays forestiers, soit ailleurs[1]. » Pour sortir d'embarras, Henri VII statua qu'une enquête serait faite sur les droits de la maison d'Autriche. Il en chargea deux seigneurs dont l'un était Everard de Burglen, gentilhomme thurgovien, qui combattait sous ses drapeaux et qu'il venait récemment de créer bailli impérial dans la Haute-Allemagne à la place du comte Rodolphe de Habsbourg qui avait succédé à Homberg lorsque ce dernier était parti pour l'Italie à la suite du roi[2]. Mais, de retour dans ces contrées, le représentant d'Henri VII, loin de travailler dans l'intérêt des Habsbourg, s'appliqua tout d'abord à réconcilier les Zuricois et les montagnards de Schwyz. Il y parvint en faisant grâce à ces derniers de l'amende de deux cents marcs d'argent qu'ils avaient encourue par leur refus d'accepter la sentence des arbitres. En revanche, ils durent s'engager à indemniser les cautions de Zurich de leurs dépenses et à payer neuf cents livres pfenning de dommages-intérêts sous la garantie de sept notables de Schwyz, de six d'Underwald et d'Uri[3]. Au nombre de ces cautions, nous retrouvons les noms connus de Werner Stauffacher qui avait succédé à son père Rodolphe en qualité de landamman, de Peter de Spiringen, de Walter Fürst et du maire Pierre de Silinen (24 avril 1313).

La promesse faite par Henri aux ducs d'Autriche ou la *promesse de Brescia* (ainsi appelée du lieu où elle avait été faite) n'ayant abouti à

[1] Kopp, *Urkunden*, II, 39. « Impedimur in civitatibus silvanis et plerumque aliis « bonis et juribus nobis pertinentibus. »
[2] Kopp, *Geschichte der eidg. Bünde*, Buch IX, 251.
[3] Kopp, *Geschichte*, Buch IX, 252.

aucun résultat, ces princes s'adressèrent à Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui remplissait les fonctions de vicaire de l'Empire pour son père Henri VII. Jean se borna à renouveler l'engagement pris par son père à Brescia. Mais ce dernier avait autre chose à faire qu'à songer aux droits des ducs d'Autriche. A peine couronné à Rome (29 juin 1312) avec l'appui des Colonna, le nouvel empereur était chassé par la faction contraire des Orsini et luttait avec peine contre les nombreux ennemis qui s'étaient levés contre lui dans la Toscane, quand il mourut le 24 août 1313, consumé par un mal mystérieux, pareil à celui qui avait enlevé Frédéric II de Hohenstaufen, 63 ans auparavant. C'est ainsi que l'Italie redevenait ce qu'elle avait déjà été plus d'une fois : *le tombeau des Allemands.*

6. Sac de l'abbaye d'Einsiedeln.— Lutte entre Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche pour le trône.— Guerre de Morgarten (1314-1315).

La mort d'Henri VII fut le signal de nouvelles hostilités des Schwyzois contre les moines qui avaient tant travaillé et travaillaient encore à leur ruine temporelle et spirituelle par l'excommunication et le ban de l'Empire. L'abbaye d'Einsiedeln, presque entièrement peuplée de gentilshommes, venait de célébrer joyeusement les fêtes de Noël, lorsque, le 6 janvier 1314, au milieu de la nuit, elle se vit assaillie de nouveau par trois bandes d'hommes armés que conduisait en personne le landamman Werner Stauffacher. « Toute résistance est inutile, les « caves sont forcées, les archives livrées aux flammes, le sanctuaire violé, « les vases sacrés enlevés ou foulés aux pieds, et cette œuvre de destruc« tion et de profanation accomplie, les hôtes du monastère sont traînés « à Schwyz où ils font leur entrée au milieu des huées de la multitude. » Tel est le tableau lamentable que nous a laissé de cette invasion l'un des prisonniers des Schwyzois, le moine et maître d'école Rodolphe de Radegg, dans son curieux poëme latin sur Notre-Dame-des-Ermites[1].

Arrivés à Schwyz, selon le même annaliste, une bonne partie des moines furent remis à la garde du *plus méchant* des citoyens du lieu, Peter Locholf, que nous avons appris à connaître dans les scènes précédentes. Après onze semaines de captivité, les conventuels d'Einsiedeln recouvrèrent enfin leur liberté. Ce fut grâce à la requête de puissants seigneurs du voisinage, leurs parents, comme le baron de Regensberg, les

[1] Voir le poëme de Rodolphe de Radegg dans le *Geschichtsfreund* X et la très-remarquable introduction de Kopp au second volume de ses *Urkunden*, 75.

comtes de Habsbourg-Rapperschwyl et de Toggenbourg dont on communiqua les lettres suppliantes à la landsgemeinde réunie à l'extraordinaire, le 2 mars. Encore, pour calmer l'effervescence des montagnards, ces nobles seigneurs durent-ils promettre non-seulement l'oubli du passé, mais protester de leur bienveillance et de celle de leurs amis pour les montagnards de Schwyz. Mais après ce simulacre de conciliation, la question de droit restait intacte. Les ducs d'Autriche n'avaient renoncé ni à leurs prétentions ni à leur vengeance. Le sac d'une abbaye placée sous leur protectorat n'était pas propre à les rendre plus traitables à l'endroit d'une indépendance qu'ils considéraient comme une coupable rébellion. Heureusement pour les Waldstætten, l'attention de ces princes se portait en ce moment sur une question plus importante à leurs yeux que la possession des vallées forestières et dont la solution favorable aux Habsbourg aurait eu d'ailleurs pour conséquence presque immanquable de faire rentrer sous leur domination tous les pays qui en avaient été distraits. La couronne impériale, vacante par la mort de Henri de Luxembourg, tentait leur ambition. Le fils aîné d'Albert Ier, Frédéric le Beau, se portait candidat au trône des Allemands. Mais il avait deux compétiteurs, le fils du précédent empereur, Jean de Luxembourg roi de Bohême, et Louis de Bavière, un des deux ducs et comtes palatins de ce pays. Les électeurs réunis à Francfort, le 19 octobre, se partagèrent. Louis de Bavière fut élu par cinq d'entre eux, Frédéric d'Autriche par quatre autres[1]. Quoique en minorité, ce dernier refusa de se soumettre. Ses frères, le duc Léopold surtout, le soutenaient de toutes leurs forces et l'Allemagne entière se divisa entre les deux rivaux armés l'un contre l'autre.

Dans la Haute-Allemagne, Frédéric gagna à sa cause beaucoup de seigneurs, de couvents, les villes impériales de Zurich, Bâle et celle de Saint-Gall. C'est même la ville de Bâle que Frédéric et son frère Léopold choisirent pour y célébrer leur double hyménée; le premier s'alliait à la fille du roi d'Aragon et le second à Catherine de Savoie. Il y eut à cette occasion, en mai 1315, de grandes fêtes et un tournoi où se signala un seigneur thurgovien du nom de Klingenberg. Pendant le mois précédent, Frédéric avait séjourné à Zurich. Pour se concilier ces villes, le rival de Louis de Bavière leur donna de nouveaux priviléges et

[1] L'archevêque de Mayence, celui de Trèves, Jean de Luxembourg, le duc Jean de Saxe-Lauenbourg et Waldemar de Brandebourg tenaient pour Louis de Bavière. L'archevêque de Cologne, le duc de Saxe-Wittemberg, Henri de Carinthie qui prétendait au trône de Bohême, et Rodolphe de Bavière, frère de Louis, donnèrent leur voix à Frédéric le Beau.

confirma les anciens. Ainsi Zurich obtint la confirmation du droit de glaive (Blutbann) que lui avaient concédé Adolphe de Nassau et Henri de Luxembourg, de même que l'exemption des tribunaux étrangers et la faculté de ne pas dépendre pendant plus de deux ans du même bailli impérial[1]. La ville de Saint-Gall fut déclarée exempte des tribunaux étrangers, inaliénable de l'Empire et soustraite au péril d'être hypothéquée par le prince-abbé (14 avril 1315). Jaloux également de conserver l'affection de ces sujets, le duc Léopold rivalisait de générosité avec son frère et octroyait des libertés à Winterthour, Rheinfelden et à d'autres villes autrichiennes de l'Argovie et de la Thurgovie.

En dépit des avantages que les ducs d'Autriche faisaient aux cités de leur adhérence, les deux villes impériales de Berne et de Soleure ne purent se résoudre à suivre leur exemple. Mais elles ne se prononcèrent pas non plus pour Louis de Bavière et gardèrent la neutralité.

Les Waldstætten, qui avaient tout à craindre pour leur liberté si l'Autriche l'emportait dans la lutte, se jetèrent franchement du côté de Louis de Bavière et envoyèrent une nouvelle députation à ce monarque qui se trouvait à Spire. Louis de Bavière les assura de son appui contre les prétentions des Habsbourg et les exhorta par lettre du 17 mars 1315, à persévérer dans leur constante fidélité à l'empire, en attendant que, de concert avec les princes et les seigneurs, convoqués en diète à Nuremberg, il pût prendre les mesures propres à réprimer l'arrogance des ducs d'Autriche, ces ennemis de l'ordre public[2].

Mais, opposant décret à décret, le rival de Louis de Bavière, Frédéric le Beau, déclarait la maison d'Autriche réintégrée dans toutes les possessions qu'elle avait eues dans les Waldstætten et les autres contrées. Les montagnards, de leur côté, persistaient à ne pas reconnaître celui qui n'était que l'élu d'une minorité d'électeurs. Pour enlever aux ducs la vallée d'Urseren, Uri resserrait son alliance avec les gens de cette contrée dont le dévouement assurait ses communications par le Saint-Gothard avec l'Italie[3]. Le comte Werner de Homberg, cet ancien ami des Confédérés, s'était réconcilié avec les ducs d'Autriche et avait reçu pour prix de sa conversion l'avouerie de Kussnacht, celle d'Einsiedeln et le péage de Fluelen[4]. Uri s'opposa à la prise de posses-

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch X, 85.
[2] Segesser, *Eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 5. — Kopp, *Geschichte*, Buch X, 129.
[3] Kopp, Buch X, 132.
[4] Kopp, Buch X, 93.

sion par Homberg de ce péage qui aurait pu devenir inquiétant pour sa liberté et pour la libre communication avec Lucerne et les autres lieux situés sur le lac. Schwyz, suivant l'exemple d'Uri, ne négligeait rien pour attirer à lui les hommes de la seigneurie autrichienne d'Arth et s'en faire un boulevard à l'ouest de son territoire[1].

Tout en négociant une trêve avec les gens d'Interlaken, l'Underwald se ménageait la possibilité de repousser du côté du Brunig les attaques du comte Othon de Strassberg, bailli du roi Frédéric pour l'Oberland et l'ancien landgraviat de Bourgogne sur l'Aar. Une pensée politique animait probablement aussi les trois chefs d'Uri, Werner d'Attinghausen, Walter Fürst et Peter de Spiringen, dans leurs efforts pour se réconcilier avec Wesen et la vallée inférieure de Glaris, armées en faveur des ducs (7 juillet 1315). Dans une de ces conférences tenue à Stanz, on voit figurer pour Uri, Werner d'Attinghausen, Peter de Spiringen, et pour Underwald l'amman ou maire Nicolas de Weisserlen et les deux frères Walter et Henri de Winkelried.

Qu'on ne s'étonne point du soin religieux, avec lequel nous tenons à enregistrer les noms des personnages qui paraissent dans les actes et jouent un rôle dans les événements de la période de 1291 à 1315. C'est que nous sommes convaincus que nous avons à faire ici aux vrais fondateurs de la Confédération naissante.

A l'ouïe de ce qui se passait, l'irritation des ducs d'Autriche et de Frédéric le Beau, en particulier, ne connut plus de bornes. Les Waldstætten furent mis par ce dernier au ban de l'Empire. En même temps, l'abbé d'Einsiedeln, Jean de Schwanden, ressuscitait l'excommunication lancée contre les montagnards par l'évêque de Constance. Mais à la prière des Waldstætten, Louis de Bavière levait le ban de l'Empire et par un édit solennel, daté de Munich le 17 juillet, il faisait savoir à tous les fidèles sujets de l'Empire qu'en considération de l'inébranlable fidélité de Schwyz et d'Underwald, et pour ne pas laisser plus longtemps ces braves gens à la merci de leurs ennemis, il levait de son autorité royale toutes les sentences qui avaient pu être portées contre eux à la suite du ban, et par quel juge que ce fût. Il les informait en même temps que l'archevêque métropolitain de Mayence écrirait aux doyens et curés pour neutraliser les effets de l'excommunication[2].

[1] Le *hof* ou juridiction d'Art comprenait les villages de Goldau, Busingen, Lowerz, Oberdorf, Röthen, Niederdorf et Genkingen. Cette juridiction avait son droit coutumier spécial. Kopp, Buch X, 140 et suiv.

[2] Segesser, *Eidg. Abschiede* de 1245 à 1420. 1874, 6. — Kopp, *Geschichte*, Buch X, 135.

Mais accoutumés à ne pas se reposer sur autrui et bien convaincus de la vérité contenue dans cette formule moderne d'une vérité ancienne: « *Aide-toi, Dieu t'aidera,* » les Waldstætten s'appliquèrent à fermer toutes les issues de leurs pays et à compléter le système de défense inauguré en 1310. Des tours semblables à celle de l'Altmatt s'élevèrent à Rothenthurm, à Schorno et à Lowerz. Un retranchement solide (Letzi) protégeait le pays de Schwyz du côté de Zoug. Mais non moins pénétrés de cette idée que, sans le secours du Dieu de leurs pères, tous leurs efforts seraient vains, les religieux montagnards cherchèrent à se rendre le ciel propice par le jeûne, les processions, la prière. « O Dieu, « s'écriaient-ils, selon le chroniqueur autrichien, Jean de Winterthour, « ne permets pas que nos demeures soient détruites par l'ennemi, que « nos troupeaux deviennent leur proie, que nos femmes et nos filles « tombent dans leurs mains et que leur vertu et leur pudeur succombent « à leurs outrages[1]. »

Les Confédérés n'étaient pas assez insensés pour ne pas désirer d'obtenir par les voies pacifiques ce qu'ils ne pouvaient attendre, en cas contraire, que des succès toujours hasardeux d'une guerre à outrance. Ils eurent donc recours aux négociations. Le comte Frédéric de Toggenbourg, sous les auspices duquel s'était conclue au château de Windeck la trêve des Glaronnais avec Uri, se prêta de bonne grâce à faire l'office d'intermédiaire auprès du duc Léopold. Mais ce prince reçut avec colère (c'est Jean de Winterthour qui le dit) les humbles ouvertures des Waldstætten, exaspéré qu'il était contre les pâtres de Schwyz et résolu à les anéantir[2]. A partir du 3 novembre 1315, Léopold III est à Baden, tout occupé du soin de lever une nombreuse armée de nobles et de bourgeois et se disposant à aller envahir Schwyz, le principal objet de son ressentiment et de sa vengeance. Voici quel était son plan. Pendant qu'il se dirigerait en personne vers le Sattel, entre le lac Aegeri et la montagne, le comte Othon de Strasberg, son lieutenant sur les bords de l'Aar et dans l'Oberland, avait ordre de passer le Brünig et de tomber sur l'Underwald. La ville de Zoug avait été désignée pour le lieu de rassemblement de l'armée ducale, fixé au 14 novembre. Au jour précis, à côté des contingents des villes autrichiennes de l'Argovie et de la Thurgovie, on vit arriver ceux de Lucerne et de Zurich, liés par

[1] « Clamaverunt unanimiter ad Deum ne darentur ad prædam pecora eorum et « uxores eorum in divisionem et loca eorum in exterminium et honor, virtus ipso- « rum in pollu ionem. » *Chronicon Vitodurani.* Wyss, *Archiv für schw. Gesch.*, XI, 71.

[2] Vitodurani chronicon, 72.

leur traité avec l'Autriche. La noblesse, dévouée en grande partie aux ducs, ne se fit pas attendre et avait à sa tête les comtes de Toggenbourg, de Habsbourg-Laufenbourg et les Kybourg eux-mêmes, contraints par l'Autriche à se reconnaître vassaux des ducs pour le landgraviat de la petite Thurgovie et à les assister dans leurs guerres [1].

Le plan du duc s'exécuta à la lettre. Ce prince se mit en marche avec ses troupes, évaluées à 15,000 et même à 20,000 hommes par des chroniques autrichiennes [2]. Léopold ne doutait pas de la victoire et se faisait suivre de chariots pleins de cordes destinées à emmener les troupeaux et peut-être aussi les rebelles des Waldstætten comme le conjecture Jean de Muller [3]. Dans le moment critique, une grande anxiété régnait dans les vallées sur le point du territoire où s'effectuerait l'attaque de l'ennemi. Une main secourable que la tradition dit être celle d'un chevalier voisin des Waldstætten, Henri de Hünenberg, les tira d'inquiétude et lança dans leurs retranchements une flèche portant ces mots : « Soyez sur vos gardes au Morgarten la veille de Saint-Othmar [4]. » Postés sur le Sattel, au nombre de 1400 hommes, dont 700 de Schwyz, 400 d'Uri et 300 d'Underwalden, les Confédérés attendirent l'ennemi dont ils virent bientôt au matin du 15 novembre, briller les lances, les cuirasses et les casques au soleil. Le duc avec sa noblesse à cheval avait pris les devants et dépassé le chemin étroit qui s'allonge entre le lac et le Morgarten et commençait à gravir les pentes abruptes des monts.

Tout à coup des blocs de pierre et des troncs d'arbres, lancés par des bras vigoureux, roulent sur la cavalerie ducale et y jettent le désordre. C'était, dit-on, l'œuvre de 50 bannis qui n'avaient pas obtenu la faveur de combattre avec leurs concitoyens. Profitant du désarroi des hommes et des chevaux, les montagnards se précipitent sur l'ennemi à grands coups de hallebardes. La cavalerie ayant fait un mouvement rétrograde, la déroute se met parmi l'infanterie qui suivait. Un grand nombre de chevaux et d'hommes sont précipités dans le lac où ils cherchent en vain à se sauver à la nage. Mille cinq cents Autrichiens périrent dans cette journée fatale à la cause ducale ; la noblesse y perdit beaucoup de vaillants chevaliers, parmi lesquels un Gessler et un Landenberg. Les

[1] Wattenwyl-Diesbach, *Geschichte der Stadt und Landschaft Bern*, II, 18.

[2] Jean de Winterthour parle de 20,000 hommes. Ibid., 71.

[3] Kopp ne veut pas que cela soit et oublie l'expression de nouveau Jéhu que donne à Léopold Jean de Winterthour.

[4] Ce fait de l'avertissement est positif et se trouve attesté par Jean de Winterthour. Mais le nom de celui qui donna l'avis n'est pas aussi sûr.

Confédérés n'eurent à regretter que 16 braves, parmi lesquels Henri d'Ospenthal, Rodolphe Fürst et Conrad de Beroldingen. De la ville même de Zurich, il était tombé 10 hommes, de Winterthour un seul[1]. Le duc Léopold s'était montré digne de son surnom de Glorieux par sa valeur chevaleresque ; mais, entraîné par la déroute générale, il dut prendre la fuite comme ses soldats et arriva le même soir pâle et la mort dans l'âme à Winterthour, selon un témoin oculaire, le moine chroniqueur Jean, souvent cité dans ces pages.

Pendant que cela se passait sur le versant du Morgarten et aux environs, le comte de Strassberg avec les hommes de l'Oberland et les vassaux de Kybourg avait fait invasion dans l'Underwald, dans le dessein de se joindre au duc, quand il aurait subjugué la contrée. Mais à peine victorieux au Morgarten, les guerriers de l'Underwald volaient avec un certain nombre de Schwyzois au secours de leur pays. Assailli par les montagnards, le comte de Strassberg, confus et humilié, se hâtait de mettre le Brünig entre les vainqueurs et ses troupes et rentrait dans l'Oberland. Mais les guerriers de l'Underwald l'y poursuivirent et firent pour plus de 1000 marcs d'argent de dégâts sur les terres de l'abbaye d'Interlaken, dont l'avouerie appartenait aux ducs d'Autriche.

7. Renouvellement de l'alliance éternelle.— Suites de la guerre de Morgarten.— Siége de Soleure (1315 à 1319).

La première chose que firent les montagnards après leur merveilleuse délivrance, ce fut de s'agenouiller pour remercier Dieu, la Vierge et les Saints de la victoire qu'ils avaient remportée. Une fête commémorative d'actions de grâce solennisée par un jeûne fut instituée et placée sur le vendredi après la Saint-Martin[2].

L'union qui avait fait leur force, car Uri, Schwyz et Underwald s'étaient montrés tous pour un et un pour tous, ne fut pas oubliée. L'alliance du 1er août 1291 reçut une consécration nouvelle et fut jurée à Brunnen le 9 décembre 1315. C'est à cette seconde alliance, ennoblie et scellée en quelque sorte par le sang de ceux qui étaient morts pour elle que fait allusion l'inscription allemande qui frappe l'œil du

[1] Jean de Muller s'est trompé, et Bluntschli après lui, en faisant mourir les 50 Zuricois. Le plus ancien livre d'anniversaire n'indique que 10 morts et donne leurs noms. Kopp, Buch X, 151. Jean de Muller a commis encore d'autres erreurs en faisant mourir 4 sires de Toggenbourg, 2 de Hallwyl et 3 barons de Bonstetten. Voy. Kopp, ibid., 150.

[2] Kopp, Buch X, 249, d'après les livres anniversaires d'Altorf, Attinghausen et Steinen, en latin et en allemand.

voyageur sur la façade d'un édifice public de Brunnen : « *Hier wurde der ewige Bund geschworen* » (*Ici fut jurée l'Alliance éternelle*).

L'alliance du 9 décembre 1315 a été considérée longtemps comme la première des alliances perpétuelles; elle n'est à plusieurs égards qu'une répétition de l'alliance perpétuelle aussi de 1291. Elle renferme cependant quelques adjonctions importantes. Ainsi, par exemple, il est dit qu'aucun des trois pays forestiers (Lænder) ni des ressortissants de ces trois pays ne pourra accepter de maître (roi ou bailli impérial), sans entente préalable avec les Confédérés. Comme dans l'acte de 1291, il est recommandé aux censitaires des seigneurs de leur rendre ce qui leur est dû, mais avec la restriction suivante : « *A condition que le seigneur ne se soit pas livré à des hostilités contre un des pays forestiers ou n'ait pas commis d'autres injustices.* » S'il est dans ce cas, on n'est tenu à rien vis-à-vis de lui, tant qu'il ne se sera pas mis en règle envers les trois pays. C'était une allusion évidente aux ducs d'Autriche eux-mêmes qui avaient, comme nous l'avons dit, des droits domaniaux et féodaux considérables dans les trois vallées.

Le nouveau pacte interdisait formellement toute alliance et même toute négociation avec les seigneurs du dehors, à l'insu et sans l'assentiment des autres pays confédérés, aussi longtemps que ces derniers n'auraient pas reconnu de maître.

Par une autre disposition était déclaré infâme et parjure, avec perte de la vie et des biens, quiconque commettrait une trahison à l'endroit d'un des pays confédérés ou violerait une des prescriptions de l'alliance. La proscription locale était ainsi substituée au ban de l'Empire [1].

Le pacte du 1er août 1291 avait fondé le droit public interne de la Confédération naissante. Le pacte du 9 décembre 1315 lui donnait un nouveau développement et consolidait l'édifice élevé par les trois vallées forestières.

En comparant les deux traités de 1291 et de 1315, on sent, dit un historien suisse, les progrès accomplis par les Confédérés dans l'intervalle qui en sépare la rédaction et surtout ceux qu'ils se préparaient à faire encore pour entrer en pleine possession de l'autonomie politique [2].

Une alliance d'une nature bien différente avait été conclue trois an-

[1] Bluntschli, *Gesch. des schweiz. Bundesrechts*, Zurich, 1846, 73. — Kopp, *Geschichte*, Buch X, 153. — Segesser, *Eidg. Abschiede*, 7. Les actes de l'alliance de Brunnen existent aux archives d'Obwald et de Nidwald avec les sceaux.

[2] Rilliet, *Origines de la Confédération suisse*, 173.

nées auparavant, lorsque Henri VII de Luxembourg vivait encore et sous les auspices de ce monarque, entre les villes impériales de Zurich, Constance, Saint-Gall et Schaffhouse (24 mai 1312). Cette alliance, d'abord, n'était faite que pour quatre ans. En second lieu, elle ne présentait pas le caractère d'autonomie politique qui distinguait celle des trois pays forestiers ; enfin, elle réservait les rapports de dépendance de Constance envers son prince-évêque et ceux de Saint-Gall vis-à-vis du prince-abbé. C'est que cette alliance avait pour but la sécurité plutôt que la liberté. Aussi voyons-nous les quatre villes accepter pour protecteur Frédéric d'Autriche, avant même son élévation au trône par une partie des électeurs [1]. Les Waldstætten, au contraire, avaient recouru de nouveau au roi Louis de Bavière, demandant aide et protection contre les ducs d'Autriche. Par acte daté de Munich le 24 novembre 1315, c'est-à-dire 9 jours après la bataille de Morgarten, ce prince avait promis aux hommes de Schwyz de venir en aide au printemps à eux et à tous ceux qui lui demeureraient fidèles, avec toutes les forces dont il pourrait disposer [2].

Alors que toute la protection du roi Louis se réduisait à des promesses stériles, il était heureux pour les Waldstætten qu'ils n'eussent compté que sur eux-mêmes et se fussent comportés en hommes de cœur et d'énergie.

Pour le moment, les ducs d'Autriche n'étaient pas à craindre. Après avoir songé un moment à la vengeance, le duc Léopold et son frère Frédéric réunis à Bade, le 11 décembre, s'étaient séparés pour se rendre, le premier en Alsace, le second dans les États héréditaires d'Autriche.

Louis de Bavière songeait cependant à exécuter, à sa manière, la promesse qu'il avait faite aux Waldstætten. Quoique très-occupé du siége de Herriden en Franconie, où, si l'on en croit la chronique de Tschoudi, 200 hommes des vallées forestières seraient allés renforcer l'armée impériale [3], il trouvait moyen de convoquer à Nuremberg une assemblée où, de concert avec de nombreux seigneurs, il déclarait la maison d'Autriche déchue de tous les droits, biens et possessions qu'elle

[1] Kopp, *Urkunden*, II, 200. Le savant historien montre plus de sympathie pour cette alliance que pour l'autre.

[2] Segesser, *Eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 7. — Kopp, *Geschichte*, IV, II, 152. Voir Tschoudi pour le texte de la lettre impériale. Chronik, I, 174.

[3] Kopp révoque en doute ce fait, parce qu'il ne se trouve consigné dans aucun document à lui connu et qu'il ne comprend pas comment le contingent des Waldstætten aurait pu se rendre à Herriden. Buch X, 163.

avait dans les Waldstætten et dans tous les pays d'alentour et les attribuait à l'Empire sous peine de la disgrâce royale pour tous ceux qui tenteraient d'y contrevenir (26 mars 1316)[1].

Quelques historiens suisses blâment cet acte du roi Louis comme entaché d'arbitraire et constituant une spoliation au détriment de la maison d'Autriche. Ils oublient que les princes de cette maison étaient en rébellion ouverte avec l'élu de la majorité et qu'ils faisaient en ce moment même le siége de la ville impériale d'Esslingen à cause de son dévouement à la cause du roi légitime. Le décret de Nuremberg fut suivi d'autres actes royaux par lesquels Louis de Bavière confirmait à chacune des trois vallées toutes les franchises et libertés octroyées par ses prédécesseurs et absolument comme si les mêmes chartes eussent été accordées à chacune d'elles. La charte de 1231, on se le rappelle, ne regardait que ceux d'Uri, celle de 1240 ne concernait que les Schwyzois. La vallée d'Underwald ne pouvait produire aucun de ces anciens documents, n'ayant été affranchie que beaucoup plus tard. Elle n'en fut pas moins gratifiée tout comme les autres. « Louis de Bavière con« firmait ainsi, dit M. Wartmann, des chartes de liberté dont ceux qui « les recevaient n'avaient pas été favorisés. Les trois vallées forestières, « ajoute le même historien, liées par une étroite solidarité et qui avaient « subi en commun l'épreuve du feu à Morgarten, avaient exhibé au « roi les chartes octroyées à Schwyz seul, et Louis tout réjoui les ra« tifie sans réflexion. Ces chartes avaient été choisies de préférence, « parce qu'elles donnaient une base juridique plus appréciable à la « liberté des vallées et que le pays de Schwyz avait été plus en vue « dans la dernière lutte[2]. »

La guerre de Morgarten avait mis aux prises les Schwyzois avec les officiers autrichiens de la vallée de Glaris. Plusieurs châteaux de cette contrée, entre autres Windeck et Reichenbourg, tombèrent entre les mains des montagnards. Mais les deux contrées dont se composait le pays de Glaris, quoique soumises à la même administration, ne formaient pas un tout politique et ne montraient aucun dévouement au duc d'Autriche. Schwyz se réconcilia avec le bailliage supérieur (Oberamt) ou de Glaris proprement dit, pendant que la guerre continuait avec le Gaster et Wesen qui formaient le bailliage inférieur

[1] Kopp, *Geschichte*, Buch X, 164. — Segesser, *Eidg. Abschiede* de 1245 à 1420.
[2] Wartmann. *Die königlichen Freibriefe* von 1231-1316. *Archiv für die schweiz. Geschichte*, XIII, 155-159.

(Niederamt)[1]. Le gouverneur de ces contrées était le noble comte Frédéric de Toggenbourg qui avait cherché en vain à réconcilier le duc Léopold et les Suisses ; il fut plus heureux en cette circonstance et opéra un rapprochement entre les Waldstætten et les hommes du Gaster et de Wesen. Un autre accommodement se négociait sur le Brünig entre les gens de Thoune et les trois vallées forestières (1317). Un rapprochement s'opérait également entre le clergé et Schwyz où un archevêque envoyé d'Avignon venait bénir des autels et des oratoires.

Le comte de Homberg, l'avoué d'Einsiedeln et de Kussnacht, brouillé avec Uri depuis son retour d'Italie pour le péage de Fluelen, jugea également à propos de signer un compromis et de laisser libre le passage du Hacken aux pèlerins qui allaient à Einsiedeln.

Une autre conséquence de la guerre de Morgarten fut l'acquisition de la vallée d'Urseren et de la Léventine adjacente par un bourgeois d'Uri nommé Conrad von Moos. L'avouerie de ces deux contrées passe ainsi en quelque sorte à Uri avec la possession des passages du Saint-Gothard.

Pour maintenir sa neutralité pendant la crise que traversait l'empire, Berne avait jugé à propos de former une alliance des villes de l'Uechtland. Berne, Soleure, Morat, Bienne et même la ville autrichienne de Fribourg étaient entrées dans cette Confédération nouvelle fondée à Gumminen (27 février 1318)[2].

Le duc Léopold, déjà très-mécontent de la neutralité de Berne et de Soleure, le fut bien davantage encore à l'ouïe de cette alliance qui menaçait la puissance de sa maison sur les bords de l'Aar et de la Sarine. Il se décida à reprendre les armes et à aller attaquer Soleure avec le dessein bien arrêté de tourner ensuite ses armes contre les Waldstætten, lorsqu'il aurait soumis la ville de Saint-Ours. Le concours du comte Hartmann de Kybourg, landgrave de la Bourgogne allemande, lui paraissait nécessaire pour réussir dans cette double entreprise. Il s'attacha ce seigneur en lui donnant le gouvernement de la ville de Fribourg et en obtint l'engagement écrit de le suivre contre les Soleurois et contre ceux de Schwyz (8 avril 1318)[3]. Un engagement du même genre fut souscrit par le baron de Weissenbourg et par Jean de

[1] Blumer, *Jahrbuch des hist. Vereins des Kantons Glarus*, II. Heft, 1866, 142.
[2] Wattenwyl-Diesbach, *Gesch. der Stadt und Landschaft Bern*, II, 30, 2, 1867.
[3] Kopp, *Geschichte*, Buch X, appendice 2, 31. — Segesser, *Eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 9 et 10.

la Tour-Châtillon, seigneur très-puissant dans le Vallais, l'Oberland et aux environs de Fribourg où les seigneuries d'Illens et d'Arconciel reconnaissaient ses lois.

En même temps, pour masquer ses desseins ultérieurs contre Schwyz et assurer le succès de son entreprise contre Soleure, le duc Léopold signait une trêve de quelques mois avec les Waldstætten (19 juillet 1318)[1]. Toutes ces précautions prises, ce prince, à la fin d'août de cette même année 1318, allait mettre le siége devant Soleure avec une nombreuse armée composée des bourgeois et des chevaliers de l'Argovie, de l'Alsace, du Brisgau, des troupes du comte de Kybourg, des guerriers de Fribourg en Uechtland et de 3000 Vallaisans que lui avait amenés Jean de la Tour-Châtillon. Les Bernois, que cette expédition menaçait aussi bien que leurs voisins, se hâtèrent de jeter 400 hommes dans la place assiégée et portèrent le fer et la flamme sur les terres de Kybourg. Mais, malgré le secours des Bernois, il est douteux que les Soleurois eussent pu se soutenir longtemps contre les efforts de l'armée ducale sans la circonstance extraordinaire qui sauva leur ville. Une crue subite des eaux emporta le pont que le duc d'Autriche avait jeté sur l'Aar et précipita dans les flots les soldats autrichiens dont il était couvert. On vit alors un beau spectacle: les Soleurois oubliant qu'ils avaient affaire à des ennemis pour sauver ceux qui se noyaient et les arrachant à la mort à l'aide de cordes et de perches[2].

Désarmé par la grandeur d'âme de ses adversaires, le duc leva le siége qui durait depuis dix semaines (novembre 1318) et renonça pour le moment à faire aux Waldstætten une guerre pour laquelle il avait cependant encore enrôlé des gens pendant le siége. L'année suivante, il jugea à propos de renouveler à deux reprises la trêve conclue le 19 juillet 1318 entre les officiers et les *Waldlüt*. Par cette trêve, les ducs et leurs sujets rentraient en jouissance des métairies (höfe), redevances, tailles et droits domaniaux, ainsi que des juridictions qu'ils possédaient comme propriétaires fonciers dans les vallées avant la guerre et au temps de l'empereur Henri VII de Luxembourg. Les trois vallées s'engageaient de plus à ne porter aucune atteinte aux droits des ducs et de leurs vassaux en contractant des alliances illicites avec ces derniers.

Les princes, en revanche, promettaient de laisser en paix les paysans (Landlüt) d'Uri, Schwyz et Underwald[3].

[1] Segesser, *Eidg. Abschiede* de 1245 à 1420.
[2] Ce fait est attesté par Degenscher et Justinger. Kopp semble l'admettre par ces mots : « *Es wird erzählt.* » Buch X, 235.
[3] Segesser, *Eidg. Abschiede*, appendice, 244.

La libre circulation garantissait le retour du commerce et de l'agriculture. Les Confédérés, comme on le voit, ne crurent pas devoir se prévaloir du décret de Nuremberg, par lequel le roi Louis de Bavière dépouillait de leurs biens les ducs d'Autriche.

La victoire de Morgarten n'avait pas mis fin aux conflits des moines de Notre-Dame-des-Ermites avec les pâtres de Schwyz. Le prince-abbé, qui était toujours Jean de Schwanden avait renouvelé ses doléances contre les montagnards auprès de la cour épiscopale de Constance, en désignant nominativement Conrad ab Yberg et Werner Stauffacher, sans doute en leur qualité, l'un d'ancien, l'autre de nouveau landamman. La cour épiscopale de Constance, frappant de nullité l'appel fait par Schwyz à l'archevêque métropolitain de Mayence, avait confirmé purement et simplement l'excommunication de 1309. Le pape d'Avignon la confirma à son tour et donna une bulle à cet effet. L'évêque de Constance étant mort sur ces entrefaites, l'évêque Jean de Strasbourg fut chargé de l'exécution de la sentence. Ce prélat cita à sa barre le landamman de Schwyz qui était alors Henri Stauffacher et onze autres montagnards, parmi lesquels nous trouvons, à côté de personnages obscurs, les noms bien connus de Peter Locholf, de Schorno, de Hunno. Mais au jour fixé (26 mars 1319) les douze citoyens cités ne parurent pas, alléguant pour leur justification l'hostilité des comtes de Werdenberg, Toggenbourg, Tengen, qui rendait trop peu sûre la route de leur pays à Strasbourg, et sollicitant la translation de l'audience dans un autre lieu. Un clerc nommé Ortlieb se présenta seul pour soutenir la cause des Schwyzois, et voyant qu'on passait outre malgré ses protestations, il en appela au siége apostolique. L'évêque Jean de Strasbourg, dévoué à l'Autriche, maintint toutes les sentences lancées contre les montagnards et lança des lettres monitoires aux prêtres de Constance, Lucerne, Zoug, Einsiedeln. Mais les ennemis des Schwyzois avaient compté sans l'intérêt que le duc d'Autriche prenait en ce moment à la paix et sans les renouvellements successifs de la trêve conclue par ce dernier[1]. Cette trêve finit par s'étendre aussi au conflit religieux qui divisait Schwyz et les hôtes de l'abbaye dont le duc Léopold était l'avoué.

Le duc lui-même insista pour que l'abbaye renonçât tout à fait à faire valoir la bulle papale qu'elle avait obtenue contre les montagnards, et Jean de Schwanden dut par un acte formel, déposé entre les

[1] La trêve de 1316 fut renouvelée successivement le 21 mai et le 15 juin, le 26 juin, le 3 juillet 1319, le 6 novembre 1320, le 24 octobre 1322.

mains du chapitre, se désister formellement de ses plaintes (19 novembre 1319)[1]. « C'est ainsi, dit l'historien Kopp, que l'abbaye de Notre-« Dame se vit dépouillée par la diplomatie de son propre avoué du seul « moyen qu'elle eût à opposer à la force brutale, c'est-à-dire les armes « spirituelles[2]. » C'est ainsi, dirons-nous, qu'une petite peuplade contraint les grands de la terre, par son énergie et son indomptable courage, à respecter son indépendance.

8. Relations des Waldstætten avec leurs voisins de Glaris et de Berne et l'empereur Louis de Bavière (1315 à 1333).

Dans leur lutte avec les Waldstætten, les ducs d'Autriche comptaient au nombre de leurs partisans et champions les deux comtes de Kybourg, Hartmann et son frère Everard. Ces deux seigneurs s'étaient engagés par serment, le 8 août 1318, à seconder le duc Léopold contre Schwyz et à couper les vivres aux montagnards[3]. Mais la concorde ne régnait pas entre les deux frères dont le cadet avait été voué à l'état ecclésiastique malgré lui, et que sa famille voulait frustrer de son patrimoine au profit de l'aîné (1er décembre 1320). Ce dernier, feignant de se réconcilier avec son frère cadet, l'invita à se rendre auprès de leur mère au château de Landshout, situé entre Berne et Soleure. Là, Hartmann accueillit son cadet avec de grandes démonstrations de tendresse et partagea avec lui sa chambre et sa couche. Mais tout à coup il le fait saisir et garrotter au milieu de la nuit et l'envoie sous bonne escorte au château de Rochefort, appartenant au comte de Neuchâtel, dont Hartmann de Kybourg avait épousé la fille (entre février et mai 1322). Le prisonnier ne recouvra sa liberté qu'au prix d'une renonciation complète à sa part de l'héritage paternel. On ne lui laissait que ses bénéfices ecclésiastiques et la jouissance en viager du château de Thoune, sa résidence habituelle. Mais les deux frères se trouvant réunis à quelque temps de là au château de Thoune pour y dresser l'acte formel de renonciation d'Everard, et le frère aîné ayant fait au cadet l'observation qu'en sa qualité de clerc, la présence d'un tuteur était nécessaire pour valider l'acte, Everard, exaspéré par ce qu'il considérait comme une nouvelle injure, plongea son couteau dans le sein de Hartmann. Un gentilhomme du parti d'Everard acheva le comte en le pré-

[1] Voir Tschoudi. Segesser, *Eidg. Abschiede*, 12. — Kopp, *Geschichte*, Buch X, 309.
[2] Kopp, ibid., 311.
[3] Kopp, *Geschichte*, Buch X, appendice 31.

cipitant par les fenêtres du château. Les bourgeois de Thoune voulaient venger leur seigneur. Mais Everard se couvrit de la protection des Bernois, dont il avait eu la précaution de s'assurer la combourgeoisie, en leur engageant la ville de Thoune. Le duc Léopold, au tribunal duquel l'affaire avait été évoquée dès le début et qui s'était posé en médiateur entre les deux frères, prononça alors une sentence qui taxait Everard de fratricide et le dépouillait de ses biens au profit de sa propre maison. Mais l'opinion publique, tout en condamnant le crime, ne vit dans le jugement rendu par le prince autrichien qu'un acte de convoitise mal déguisé sous ses formes juridiques[1]. On le rapprocha des actes de spoliation auxquels le meurtre d'Albert avait servi de prétexte et dont avaient été victimes plusieurs gentilshommes des environs de Berne, comme Thuring de Brandis, l'oncle du régicide Rodolphe de Balm, Dietrich de Ruti qui avait épousé une dame de cette famille et Werner de Kien, apparenté à cet autre régicide nommé Eschenbach. On rappelait la manière dont quelques années auparavant les ducs d'Autriche avaient su extorquer aux comtes de Bouchegg la cession du Landgraviat de la rive droite de l'Aar et de la Bourgogne allemande[2].

En Allemagne, la cause du roi Louis de Bavière semblait avoir remporté un succès décisif à la journée de Mühldorf où Frédéric d'Autriche fut vaincu et fait prisonnier par son rival (28 septembre 1322). Mais l'échec des armes autrichiennes n'avait fait que redoubler l'ardeur du duc Léopold à s'assurer du concours des villes et de la noblesse dévouées à sa maison, dans la Haute-Allemagne. C'est ainsi qu'un des dynastes les plus puissants de ce pays, Jean de Habsbourg-Laufenbourg, comte de Rapperschwyl, seigneur de la Marche et du Wæggithal, consentit au prix de 600 marcs d'argent à combattre ses voisins de Schwyz et les habitants de la vallée de Glaris. Ces derniers avaient excité la colère des ducs d'Autriche en promettant aux Schwyzois de ne pas les attaquer en cas de guerre avec l'Autriche. Cette convention, datée du 1er septembre 1323 est la première trace vraiment historique des relations étroites qui s'établirent dans la suite entre les Waldstætten et les Glaronnais[3].

[1] *Solothurner Wochenblatt*, 1825, 264. Wattenwyl-Diesbach, II, 51.

[2] Wattenwyl-Diesbach, II, 19.

[3] Kopp a voulu mettre en doute l'existence de cette convention, parce que l'original dont parle Tschoudi manque ; mais son authenticité est mise hors de doute par l'acte relatif à Jean, comte de Habsbourg, dont nous venons de mentionner l'engagement pris envers les ducs d'Autriche. Voir Segesser, *Eidgenössische Abschiede* de 1245 à1420, 13.

N'étant soumis aux ducs d'Autriche qu'en tant que censitaires de l'abbaye de Seckingen, les gens de Glaris voyaient d'un œil inquiet les efforts de ces princes pour les assimiler complétement aux sujets de leurs États héréditaires. C'est pourquoi ils s'étaient rapprochés des Waldstætten et en particulier de Schwyz. Aussi les ducs d'Autriche se disposaient-ils à les traiter en ennemis et enrôlaient des gens contre eux et les Schwyzois. « Nous ne pouvons qu'être réjouis, dit un « historien glaronnais, en voyant chez nos ancêtres les aspirations cou« rageuses à l'indépendance qui devait être le prix d'une lutte de « soixante années[1]. »

Schwyz, Uri et Underwald entrent aussi à la même époque en rapports plus intimes avec les Bernois. Une conférence de ces quatre pays eut lieu à Lungern dans l'Underwald, le 8 août 1323. Les Bernois avaient pris l'initiative de ce rapprochement, prélude de l'alliance intime qui devait unir les deux peuples trente ans plus tard[2].

La précaution n'était superflue ni pour les Bernois ni pour les Waldstætten, car le duc Léopold était en ce moment occupé d'un nouveau projet qui, s'il s'était réalisé, aurait pu avoir les plus graves conséquences pour tous les pays libres de la Haute-Allemagne. Désespérant de délivrer son frère des mains de Louis de Bavière par ses propres forces, le prince autrichien, cédant aux suggestions du pape Jean XXII, l'ennemi juré du roi Louis, s'était abouché avec le roi de France, Charles IV le Bel, et dans une entrevue avec ce prince à Bar-sur-Aube en Bourgogne (juillet 1324), il avait promis à ce monarque de le faire roi des Allemands à la place de Louis de Bavière. En revanche, Charles IV s'était engagé à aider Léopold à se mettre en possession des Waldstætten et de tous les biens d'Everard de Kybourg, l'allié des Bernois. En même temps, le pape Jean XXII avait lancé l'interdit contre Louis de Bavière. Ce monarque, de son côté, se préparait à la guerre, et par lettre du 4 mai 1324, invitait les hommes de Schwyz à lui envoyer leur contingent pour la campagne qui allait s'ouvrir[3]. Le texte de cette épître nous apprend que les Schwyzois s'étaient servis de l'entremise d'un moine pour réclamer auprès de Louis de Bavière contre la concession des fiefs opérée à leur détriment. Le roi y répondit en redressant les griefs énoncés et en maintenant la confiscation des biens des ducs d'Autriche au profit de l'Empire (5 mai 1324). Dans l'inter-

[1] Blumer, *Urk. Sammlung zur Geschichte des Kantons Glarus*, II, 165 et 66.
[2] Wattenwyl-Diesbach, II, 54. — Segesser, *eidgenössische Abschiede*, 12.
[3] Kopp, *Urkunden*, I, 139.

valle, un seigneur de la maison de Neuchâtel, Jean d'Aarberg, sire de Valangin, avait été désigné par le roi pour remplir les fonctions de bailli impérial dans les Waldstætten. Il s'était rendu à Beggenried sur le lac de Lucerne pour y recevoir l'hommage des montagnards (7 octobre 1323). La teneur de cet acte indique de nouveaux et importants progrès dans la situation politique des trois vallées. Le bailli impérial y reconnaît positivement que le serment des Waldstætten ne lie ces derniers qu'aussi longtemps que l'empire acceptera leur inaliénabilité, et que ce serment perdrait toute valeur le jour où l'on entreprendrait de mettre hypothèque sur leur pays. De plus, les trois vallées étaient déclarées affranchies non-seulement de tous les tribunaux situés hors de chez eux, comme sous l'empereur Henri VII, mais même du tribunal de l'Empire dont le for avait été expressément réservé par cet empereur dans sa charte en faveur des Waldstætten[1].

Ces concessions étaient le résultat de la politique de Louis de Bavière pour s'attachor de plus en plus les peuples de la Haute-Allemagne. Après sa victoire à Mühldorf, le vainqueur avait eu un moment l'idée de faire périr Frédéric d'Autriche, et ce prince qui en était prévenu s'attendait chaque jour à voir entrer le bourreau dans sa prison. Mais abandonné de plusieurs princes et attaqué par d'autres, Louis de Bavière avait pris le parti plus noble de mettre en liberté son rival et même de l'associer au trône (5 septembre 1325).

A peine admis à partager la couronne, Frédéric songea à tirer parti de sa position nouvelle pour améliorer celle de sa maison, et inféodait à ses frères les biens d'Everard de Kybourg (10 février 1326). Mais les dispositions du nouveau roi ne devaient être d'aucune utilité pour le duc Léopold, car quelques jours après, le 28 février, il était enlevé aux siens encore à la fleur de l'âge (il n'avait que 34 ans). Il mourut à Sels en Alsace, et reçut la sépulture au cloître de Kœnigsfelden, fondé par sa famille.

Léopold Ier fut remplacé dans le gouvernement de ce qu'on appelait les pays antérieurs, c'est-à-dire situés dans la Haute-Allemagne, par son frère Albert II, surnommé le *paralytique*, parce que ses infirmités l'empêchaient de voyager autrement qu'en litière, et le *Sage* parce qu'il était habile, prudent et magnanime. Le duc Othon, le plus jeune de ces princes, ressemblait davantage à Léopold, et manifestait les mêmes desseins d'agrandissement. Aussi les Waldstætten, de concert avec Berne et Zurich, jugèrent-ils opportun d'adhérer à la grande asso-

[1] Voir le texte dans Kopp, *Urkunden*, I, 138.

ciation ou Confédération des villes impériales qui s'organisa le 5 juin 1327 et fut renouvelée ensuite pour trois ans, le 14 janvier 1329. Everard de Kybourg, menacé pour le moins autant que ses amis de Berne et les Waldstætten, formait de son côté avec ces derniers une alliance de seize ans (1er septembre 1327).

Peu de temps auparavant, Louis de Bavière, laissant le gouvernement de l'Allemagne à son associé au trône, était allé recevoir la couronne impériale à Rome, au mépris des anathèmes du pape Jean XXII. Ce dernier est déclaré hérétique, et le nouvel empereur lui oppose un antipape sous le nom de Nicolas V (1328)[1]. Mais en Italie comme en Allemagne, les Waldstætten sont l'objet de la sollicitude de Louis de Bavière. De Côme, en date du 1er mai 1327, le roi des Romains déclarait les maintenir dans les franchises et libertés de leurs ancêtres et annonçait son dessein de donner une nouvelle sanction à ces droits quand il aurait reçu la couronne impériale[2]. C'est ce qu'il fit à Pise le 18 octobre de l'année suivante, et huit mois plus tard il y joignit un rescrit daté de Pavie (24 juin 1329) par lequel il confirmait à nouveau toutes les chartes précédentes; il y ajoutait la défense à tous ses baillis de toucher aux biens et aux personnes de ces contrées autrement qu'ils n'y étaient autorisés par la coutume[3].

Les Waldstætten avaient obtenu ces nouvelles faveurs, si l'on en croit Tschoudi, par l'envoi d'un contingent de leurs vallées à l'armée de Louis de Bavière en Italie. Le péage lucratif de Fluelen enlevé à Homberg par Louis de Bavière, depuis la conversion de ce seigneur au parti de l'Autriche, avait été donné pour cent marcs à un autre seigneur plus dévoué à l'empereur. Ce prince en avisa le landamman et les gens des trois vallées en leur recommandant de se conformer à ses ordres (10 octobre 1329). La mort du roi Frédéric d'Autriche, arrivée en janvier 1330, devait rendre la maison d'Autriche plus hostile encore à Louis de Bavière. Le duc Othon alla assiéger la ville impériale de Colmar avec 30,000 hommes de pied et 1,400 chevaux. Louis de Bavière, de retour de son expédition d'Italie, marche avec une armée nombreuse au secours de cette ville où ses partisans étaient connus sous le nom de *noirs*, par opposition aux *rouges* qui étaient les adhérents de l'Autriche. Une collision semblait imminente, lorsque Jean de Luxembourg, roi de Bohême, se posant en médiateur, détermine l'em-

[1] Böhmer, *Regesta Karolorum*, 59.
[2] Böhmer, *Regesta Karolorum*, 56.
[3] Böhmer, *Regesta*, 64. — Kopp, Buch XI, 385.

pereur, le 6 août 1330, à accorder aux ducs d'Autriche en indemnité pour les frais de guerre, évalués à 20,000 marcs d'argent de Constance, une hypothèque sur les quatre villes impériales de Zurich, Saint-Gall, Rheinfelden et Schaffhouse[1]. Cet événement produisit un émoi extraordinaire à Zurich dont les bourgeois, en perdant leur *inaliénabilité*, risquaient fort de perdre leur indépendance. Car, ainsi que le fait observer M. Bluntschli, en engageant aux ducs d'Autriche la souveraineté de la ville de Zurich, l'empereur Louis aliénait cette cité de l'Empire pour aussi longtemps que l'hypothèque ne serait pas levée. Les habitants de la ville engagée prêtaient serment de fidélité au détenteur de l'hypothèque et lui restaient soumis tant que le rachat n'était pas opéré. L'effroi redoubla lorsqu'on apprit que les seigneurs chargés de l'exécution du décret proposaient à l'empereur de s'armer avec le duc d'Autriche pour contraindre les deux villes, si elles refusaient de se soumettre. Le chroniqueur Jean de Winterthour nous décrit la population de Zurich prosternée jour et nuit aux pieds des autels et invoquant avec larmes le secours céleste. Mais tout en priant Dieu, on ne négligeait pas les moyens humains. L'abbé d'Einsiedeln, Jean de Schwanden, s'engagea à plaider la cause de Zurich auprès du duc Othon. Cette démarche n'ayant pas eu de succès, des députés des deux villes se rendirent alors, à ce qu'il paraît, auprès de l'empereur. Ce monarque, en revenant de Colmar, avait traversé l'Argovie et visité les villes de Brougg, Winterthour, Frauenfeld, Baden, mais n'avait eu garde de s'arrêter dans les deux cités si légèrement sacrifiées. Les députés de Zurich trouvèrent Louis de Bavière à Ratisbonne. Mais dans cette cour toujours besoigneuse des césars allemands, l'argent faisait plus que les paroles. Zurich fut déclaré derechef inaliénable à perpétuité, moyennant le paiement de 2,500 livres (27 février 1331). Quelques semaines plus tard, les députés de Saint-Gall obtinrent la même concession (22 avril)[2]. Deux autres villes impériales, Brisach et Neuenbourg sur le Rhin, furent hypothéquées au duc d'Autriche à la place de Saint-Gall et Zurich. Le duc Othon lui-même déclara se désister de l'hypothèque et chercha à faire entendre aux deux villes que, de même qu'il ne leur savait pas mauvais gré d'avoir décliné cette situation, elles ne devaient pas lui en vouloir et chercher à tirer vengeance (1331).

[1] Verpfändung der Reichstädte Zurich und St-Gallen an Oesterreich. Kopp, *Geschichtsblätter*, 21, 1. Un premier traité signé à Haguenau le 6 août est suivi d'un second conclu à Bâle le 18 du même mois et relatif à l'hypothèque. Böhmer, *Regesta*, 74.

[2] Böhmer, *Regesta*, 78 et 79. — Wartmann, *loc. cit.*

Tschoudi, dans sa chronique, rapporte que les députés des Waldstætten avaient accompagné ceux de Zurich, dans leur démarche auprès de l'empereur à Ratisbonne, et contribué à libérer cette cité ainsi que Saint-Gall, qui était entrée en rapports avec eux par l'entremise de Zurich quelques années auparavant. Délivrés de la crainte de devenir vassaux de l'Autriche, les Saint-Gallois prennent plus de confiance en eux-mêmes et se donnent bientôt un bourgmestre[1].

Les Glaronnais avaient dû envoyer leur contingent à l'armée du duc Othon qui avait fait le blocus de Colmar. Les troupes de cette vallée, armées de hallebardes à la façon de leurs voisins des Waldstætten, attirèrent les regards de l'héroïque Jean de Bohême dans la bouche duquel le chroniqueur de Winterthour place ces paroles enthousiastes : « Oh ! « quel terrible aspect avait le bataillon des Glaronnais rangé en forme « de coin et pourvu d'armes formidables[2] ! »

A cette époque, le roi Louis de Bavière était disposé à se rapprocher complétement des ducs d'Autriche. Le pape Jean XXII, au contraire, ne s'était pas réconcilié avec Louis de Bavière et continuait à lancer ses excommunications et ses interdits non-seulement contre l'empereur, mais contre les villes et les seigneurs de son parti. Ce fut d'abord le cas de la ville de Zurich, frappée d'interdit comme en 1248. Mais en cette circonstance encore, comme au siècle précédent, les cordeliers restèrent fidèles à la ville abandonnée par le reste du clergé.

Un envoyé du saint-siége s'était présenté à Bâle pour afficher des sentences dirigées contre Louis de Bavière et ses partisans. Les bourgeois irrités le saisirent et le précipitèrent dans le Rhin, du haut de l'esplanade qui entoure la cathédrale. Jean de Winterthour, qui rapporte le fait[3], nous apprend que les cordeliers de Bâle et l'ordre tout entier étaient dévoués à l'empereur et considérés comme hérétiques par le pape Jean XXII qui destitua leur général, Michel de Cesena, et condamna les doctrines du cordelier allemand Eckard parce qu'il rappelait l'église à sa pauvreté primitive et opposait Jésus-Christ au pontife d'Avignon.

9. Premières conquêtes des Waldstætten en Italie et leurs relations avec les Vallaisans et les Grisons.

Du règne de Louis de Bavière et de l'année 1331 datent les pre-

[1] Le premier bourgmestre connu de St-Gall est Bilgeri Spiser (1354). Ce magistrat, ayant été accusé de péculat, fut banni pour 10 ans (le 31 octobre 1378).

[2] Vitodurani Chronicon, 82.

[3] *Archiv für Schweizergesch.*, XI, 92. Heussler, *Verfassungsgesch. der Stadt Basel*, 193.

mières conquêtes des Waldstætten en Italie. Les relations des Waldlüt avec leurs voisins du Milanais avaient été jusque-là essentiellement commerciales. Les montagnards allaient vendre leur bétail, leur beurre et leur fromage sur les marchés de la Lombardie et en rapportaient le blé, le vin et autres produits. L'extension des pouvoirs du bailli d'Urseren dans la Léventine semblait devoir favoriser ces relations pacifiques. Mais c'est cette extension elle-même qui probablement aura mécontenté les Milanais. Quoi qu'il en soit, des marchandises en transit par le Saint-Gothard furent saisies et ceux qui les transportaient, maltraités. Le bailli d'Urseren appela Uri à son secours. Uri, de son côté, requit le secours de ses voisins de Schwyz, Underwald et même celui des Zuricois, intéressés à la chose par leurs relations commerciales.

Les Confédérés en armes descendirent dans la Léventine et, sans se laisser arrêter par les anciennes tours des rois lombards à Airolo et à Quinto, marchèrent sur Faido, le chef-lieu de la vallée, qui se rendit sans coup férir. Les Confédérés poursuivaient leur marche vers Giornico, lorsque Franchino Rusca, seigneur de Côme et plus tard de Bellinzona, qui remplissait les fonctions de vicaire général et de défenseur de ces contrées, intervint et s'aboucha avec le chef de l'expédition, le landamman d'Uri, Jean d'Attinghausen. La paix fut signée à Côme le 12 août 1331, à des conditions équitables pour les deux parties. On convint entre autres qu'aucune ne serait tenue de transporter les marchandises plus loin que l'hospice du Saint-Gothard. La liberté des communications était rétablie pour tous, sauf pour 26 personnes désignées et qu'on voulait punir. La Léventine fut rendue au Milanais. Mais Rusca et ses deux frères se virent contraints de signer l'engagement d'unir leurs forces à celles des Waldstætten contre celles des Léventins, si ces derniers enfreignaient le traité. Une amende de 6000 florins d'or était prononcée contre les contrevenants[1]. Le prix que les Rusca mettaient à la continuation des bons rapports avec les Confédérés se montra encore dans un traité subséquent, où ces seigneurs, de concert avec Beccaria, podestat de Côme, et le Conseil communal de cette ville, affranchirent les commerçants de Lucerne, Urseren et des Waldstætten des péages qu'on acquittait à Côme et à Bellinzona (30 janvier 1335).

A la même époque, une chapelle s'élevait près de l'hospice du Saint-Gothard par la munificence d'Azzo Visconti, le protecteur des Rusca,

[1] Segesser, *eidgenössische Abschiede* de 1245 à 1420, 16.

dont l'influence devint prépondérante dans le Milanais, après la chute de la faction opposée des Della Torre.

Des querelles de famille, pareilles à celles des factions des Montaigus et des Capulets, qu'a immortalisées le drame de Shakespeare, désolaient depuis des siècles les belles contrées qu'arrosent le Pô, l'Adige et le Tessin. Les familles des Muralto et des Orelli dominaient à Lugano, les Quadro et les Paravicini dans la Valteline; mais la puissance de ces familles était souvent éclipsée par celle des évêques de Côme, alliés des évêques de Coire. Ces derniers étaient, dans le principe, les plus puissants seigneurs de la Rhétie ou des Grisons; mais leur pouvoir avait bien diminué au XIVme siècle, où les barons de Vaz jouent le principal rôle et se montrent souvent favorables à la liberté et au progrès. Ils protègent le peuple des campagnes, affranchissent les colons Vallaisans de Davos, les colons allemands du Rheinwald et s'allient avec les Waldstætten contre la maison d'Autriche[1].

Le grand baron Donat de Vaz, chef gibelin et partisan de Louis de Bavière contre l'Autriche, battit les troupes de l'évêque de Coire, partisan de l'Autriche, à Greifenstein et dans la vallée de Dischma, grâce aux secours des guerriers de Schwyz (1325). Neuf ans après on l'enterrait avec le casque et le bouclier comme le dernier de sa race[2]. Ce que le moine Jean de Winterthour raconte de sa férocité naturelle (il aurait fait ouvrir le ventre à des prisonniers pour savoir comment ils avaient digéré), paraît une calomnie inventée pour noircir ce seigneur qui aurait refusé, selon le même chroniqueur, de recevoir les sacrements, en disant: « Je ne me confesserai pas, parce que je ne me sens aucun repentir de ce que j'ai fait. »

Les biens des Vaz passèrent, en l'absence d'enfants mâles, aux comtes de Toggenbourg et Werdenberg-Sargans, gendres du grand baron. Enhardis par la mort de Donat, les ennemis des Waldstætten lèvent la tête dans les Grisons. Martin de Sax, abbé de Dissentis, se laisse engager par l'Autriche à fermer les passages entre Uri et Urseren, partant entre Uri, la Léventine et l'Italie. Mais les troupes de l'abbé et de la noblesse du Rheinthal-antérieur sont battues à Urseren et laissent 500 hommes sur le carreau. L'abbé qui succéda à Martin de Sax était un Attinghausen d'Uri; il fit avec les Waldstætten une alliance offensive et défensive (1339).

[1] D'après la charte accordée à ceux de Davos, le non-acquittement de la cense n'autorisait pas le seigneur à exproprier le serf établi sur ses terres. Cette charte est peut-être de l'an 1270.

[2] Moor, *Historisch-chronologischer Wegweiser*, 14 et 16. Chur, 1873.

Les relations du Vallais avec les Grisons étaient devenues déjà assez fréquentes au XIII[me] siècle où nous voyons l'évêque de Sion, souverain de ce pays, signer des alliances avec les évêques de Coire contre Rodolphe de Habsbourg. Plusieurs milliers de Vallaisans auraient émigré aussi à la même époque pour les Grisons et le Vorarlberg, où l'on reconnaît encore aujourd'hui leurs descendants aux noms qu'ils portent et au dialecte parlé par les *Walser* (c'est le nom qu'on donnait à ce peuple en souvenir de son origine étrangère). Conches et Viége avaient fourni le principal contingent à cette migration volontaire ou forcée, on ne sait, car il se pourrait qu'ils eussent été vendus au puissant comte grison de Montfort, dont ils ont conservé la bannière, comme le furent plus tard, en 1346, plusieurs centaines de paysans cédés à l'abbé d'Interlaken par les seigneurs vallaisans de la Tour, pour coloniser les montagnes de Gsteig.

Les nobles vallaisans, les sires de la Tour-Châtillon en particulier, étaient en guerre continuelle avec l'évêque, leur suzerain, auquel ils refusaient de prêter hommage. Cette noblesse hautaine voyait aussi à regret s'accroître le nombre des hommes libres et la force des communes et dizains, Sion et Viége en particulier. L'évêque, s'appuyant à la fois sur Berne et sur le peuple, avait bâti plusieurs forteresses, entre autres celle de Tourbillon sur l'emplacement, dit-on, d'un castellum romain. Les nobles de la Tour, unis à des Rarognes et à des sires de Saxon, conspirèrent pour livrer la forteresse à la Savoie. Mais la trahison fut découverte et vingt des conjurés eurent la tête coupée sur le grand pont à Sion (30 avril 1300). Les Rarognes perdirent l'office de vidomnes ou avoués de l'évêché. En 1318, une armée conduite par des nobles vallaisans et oberlandais envahit le Vallais; elle fut surprise et mise en déroute par les montagnards dans la journée de la *Prairie des Soupirs*. Pierre de la Tour, les seigneurs de Wimmis et Weissembourg restèrent sur le carreau. C'était un peu avant le siége de Soleure, où Jean de la Tour, échappé au massacre, n'en amena pas moins, comme nous l'avons dit, 3000 hommes au duc d'Autriche pour combattre les Waldstætten. La défaite des nobles profita non-seulement aux dizains en général, mais aux communautés de Sion et Viége dont les franchises prirent un nouvel essor. La ville de Sion, par exemple, avec son bourgmestre et ses syndics, siégeait de droit comme arbitre dans les querelles qui s'élevaient entre l'évêque et les pays voisins.

[1] Furrer, *Geschichte von Wallis*, I, 123. M. Roger de Bons en a traduit le premier volume avec quelques modifications. Sion, 1873.

D'après les statuts de Sion, personne ne pouvait être jugé par le tribunal épiscopal sur de simples soupçons, sans avocat, sans la présence de quelques bourgeois, ni mis arbitrairement à la torture. Si quelque serviteur de l'évêque s'avisait d'employer la violence contre un bourgeois, la résistance était permise à chacun. Les libertés de la ville reçurent en 1339 la sanction de l'empereur Louis de Bavière.

10. Lucerne forme le quatrième État (Ort) de la Confédération (Vierwaldstættebund) (1333-1343).

Pendant les luttes du trône et de l'autel, qui avaient marqué le XIIIme et le XIVme siècle, ainsi que plus tard, pendant les guerres des ducs d'Autriche avec les Waldstætten, Lucerne, alors la ville principale de l'Argovie, avait été tour à tour l'amie ou l'ennemie des montagnards, selon qu'elle suivait sa propre impulsion ou celle des ducs d'Autriche et des nobles du voisinage.

Pendant la guerre de Morgarten, elle avait beaucoup souffert des incursions de ses voisins et de l'interruption du commerce qu'elle faisait par la voie d'Uri et d'Urseren avec l'Italie. La cession de leur ville à Rodolphe de Habsbourg par les abbés de Murbach, le 11 avril 1285, accomplie contre leur gré et au mépris de droits acquis à prix d'argent, avait aussi laissé un ressentiment profond au fond du cœur des Lucernois[1]. Les progrès de la liberté dans les Waldstætten étaient d'ailleurs d'un contagieux exemple. Un parti suisse existait depuis longtemps à l'état latent dans la cité de la Reuss; il leva la tête. Prenant une initiative hardie, vingt-six citoyens, tous membres des conseils, jurèrent une alliance de cinq ans pour le maintien des droits de la ville contre le bailli autrichien de Rothenbourg, dans la juridiction duquel se trouvait la ville de Lucerne (28 janvier 1328). Parmi ces citoyens figuraient des nobles et des chevaliers comme Jean de Bramberg, Jacques et Ortolf de Littau, Jean de Malters, des bourgeois et des artisans comme Peter de Hochdorf, nommé ainsi du village dont il

[1] La question de savoir si l'abbé de Murbach avait oui ou non violé son serment a beaucoup occupé les anciens historiens suisses, et tous se sont prononcés pour l'affirmative. L'un d'eux, le Lucernois Balthasar, raconte même dans son explication des *Tableaux de Lucerne* que deux moines du cloître de St-Léger, qui s'opposaient à la vente, subirent la prison pendant une année. Mais les documents faisant défaut, Kopp en a pris occasion de prêter aux bourgeois de Lucerne une indifférence complète à l'endroit de ce changement. M. de Segesser ne partage point cette opinion et, en ce qui concerne la question de droit, il fait observer avec raison que l'abbé de Murbach s'était engagé par un traité synallagmatique à ne pas aliéner Lucerne. *Rechtsgesch. der Stadt Luzern*, I, 126 et suiv.

était originaire. Cette alliance reçut l'appoint, le 13 octobre suivant, de douze nouveaux citoyens, tous conseillers également, entre autres de Werner de Gundoldingen, encore un simple bourgeois, et reçut deux ans après la sanction du conseil et de toute la commune, réunie dans la chapelle du pont de la Reuss (21 octobre 1330) [1]. Vainement le bailli de Rothenbourg chercha-t-il à dissuader les Lucernois d'une association qu'il estimait préjudiciable aux intérêts de son maître, leur souverain. En vain aussi le duc fit quelques concessions aux bourgeois. Elles n'étaient pas suffisantes pour contre-balancer les sentiments contraires qu'avait fait naître en eux l'aspiration à l'indépendance, jointe au souvenir pénible de l'injuste aliénation dont ils avaient été l'objet de la part des abbés de Murbach. Un des auteurs de l'alliance avec les Waldstætten, l'ancien avoyer Jean de Malters, ayant fait défection au parti patriote, fut puni par l'exil et la confiscation de ses biens. L'un des chefs du parti suisse, Jean de Bramberg, avait été élevé, le 25 décembre 1328, aux fonctions d'avoyer sans l'assentiment du duc et du bailli de Rothenbourg, son représentant dans ces contrées. A l'expiration de ses fonctions, fixée à une demi-année, on le remplaça par le chevalier Ortolf de Littau, un autre chef du même parti et l'ennemi personnel de Malters qu'il avait osé poursuivre de ses menaces jusqu'à Zofingue, sur le territoire autrichien. Les prières et les supplications de Malters pour rentrer en ville et amadouer ses compatriotes demeurèrent infructueuses.

Voyant l'inutilité de tous les efforts tentés pour ramener les Lucernois à l'obéissance, le bailli de Rothenbourg essaya de surprendre la ville dans une attaque nocturne (le 29 juin 1332). C'est là ce qu'on appelle la conjuration des manches rouges (*Mordnacht*) de Lucerne [2].

Mais cette tentative échoua et n'eut d'autres résultats que d'amener

[1] Kopp, *Urkunden*, I, 142.

[2] L'épisode des Manches rouges est racontée comme suit par la chronique : A une heure un peu avancée de la nuit, les conjurés en armes et portant des manches rouges pour signe de ralliement, attendaient le signal du massacre dans un souterrain au bord du lac, sous une salle de l'abbaye des tailleurs. Un jeune garçon avait, par aventure, suivi les conjurés et entendu leurs projets. Découvert, on voulut le mettre à mort. On se borna cependant à lui faire prêter serment qu'il ne révélerait à âme qui vive ce qu'il avait entendu. Le jeune homme ne pouvait laisser périr sa ville natale. Pour concilier son patriotisme et son serment, il se rendit à l'abbaye des bouchers, où se trouvaient encore attablés à boire et à jouer un certain nombre de bourgeois. Là, s'adressant non aux buveurs, mais au poële inanimé, il raconta ce qu'il avait vu et entendu. En un instant l'alarme fut donnée, on s'empara des conjurés et on requit le secours de l'Underwald.

de nouvelles représailles suivies de l'adhésion définitive de Lucerne à l'alliance perpétuelle des Waldstætten, le 7 novembre 1332 [1].

Deux communes voisines, Wäggis, soumise jusqu'alors au duc, et Gersau, qui s'était maintenue indépendante, entrèrent également dans la ligue des Trois-Vallées [2].

Cette alliance des *Orte* ou quatre premiers Etats confédérés est connue sous le nom de Ligue des Quatre Waldstætten (Vierwaldstættebund).

Lucerne, en sa qualité de ville et dont l'importance primait celle des vallées forestières, obtint le premier rang dans l'alliance et devint l'État dirigeant (*Vor-Ort*) de la Confédération nouvelle. Mais en même temps les confédérés des montagnes prirent la sage précaution de lui interdire la conclusion de toute alliance sans le consentement des pays confédérés.

L'obligation pour chaque État ou Ort de secourir immédiatement ses alliés menacés est aussi nettement indiquée dans l'alliance du 7 novembre. Ce récours est accordé à la requête positive (*Mahnung*) de l'État menacé.

Dans leur traité avec les Waldstætten, les Lucernois avaient formellement réservé les droits des ducs d'Autriche et leur juridiction dans le pays. Mais, comme le fait observer l'historien Kopp, c'était là une réserve illusoire et une situation fausse qui, en cas de guerre, les exposait à l'alternative ou de manquer à la foi jurée aux Waldstætten ou à la fidélité envers les ducs d'Autriche, dont ils réservaient les droits également jurés par eux le 4 mai 1252 et plusieurs fois depuis lors [3].

« Les droits des peuples et de la nature sont sacrés, dit à ce sujet « un ancien historien lucernois, Balthasar; mais il sera toujours assez « difficile de fixer le point précis où le salut public permet de s'éman- « ciper et de rompre les liens de la fidélité et de l'obéissance. »

L'alliance des Lucernois fut considérée comme une félonie par la noblesse et les villes d'Argovie et par les partisans de l'Autriche à Lucerne. Le refus d'accepter la monnaie ducale frappée à Zofingue contribua à envenimer les querelles. La guerre éclata entre les ducs et la ville de la Reuss, soutenue par les Waldstætten seuls; car les villes, Zurich, Berne, Soleure, Saint-Gall, plus tard alliées de Lucerne et des

[1] Segesser, *eidgenössische Abschiede* de 1245 à 1420, 17 et appendice, 256.
[2] On n'accorda cependant à ces deux communes ni le droit de requérir le secours des Confédérés (Mahnung), ni celui de siéger dans les diètes.
[3] Kopp, *Urkunden*, I, 164.

trois vallées, avaient fait la paix avec la maison d'Autriche (le 20 juillet 1333).

Au bout d'un an, désirant ramener les Lucernois, le duc Othon jugea à propos de leur faire une concession importante : il leur octroya le droit de nommer leur avoyer sur une quadruple présentation du bailli de Rothenbourg. Au conseil des douze, il accordait, en outre, la latitude de se compléter lui-même, avec simple droit de remontrance de la part du bailli ducal contre les nominations qui seraient déplaisantes au prince, au lieu du droit d'exclusion qu'avait précédemment l'Autriche. Mais ces concessions tardives n'ayant pas abouti, la guerre se ralluma. C'est du moins à cette époque que l'on place le combat de Buona ou Buchenas, sur la Reuss, où le bailli de Rothenbourg, qui était alors Ulric de Ramschwag, aurait fait essuyer une défaite sanglante aux Lucernois, le 17 mars 1336, et les aurait amenés à entrer en arrangement avec le duc d'Autriche (12 mai)[1]. On convint de s'en remettre à un arbitrage de neuf citoyens de Bâle, Zurich et Berne. Ces villes, qui venaient de souscrire un traité pour la sûreté publique (Landfrieden) avec l'Autriche et les villes impériales, se trouvaient alors en bonne intelligence avec les ducs. Les neuf arbitres, parmi lesquels siégeaient les chevaliers Conrad de Bérenfels, de Bâle, et Jean de Boubenberg le jeune, de Berne, assemblés à Lucerne en juin, prononcèrent le 18, d'après les parchemins et le droit écrit du temps. Ils condamnèrent Lucerne à se reconnaître vassale des ducs, à recevoir leur monnaie, à amnistier Jean de Malters et trois autres citoyens proscrits pour leurs opinions favorables à l'Autriche, et enfin à renoncer à toute association tant *extérieure* qu'*intérieure*, par conséquent à l'alliance de 1330 conclue entre bourgeois et à celle de Lucerne avec les vallées.

Pour quelques années alors, les Lucernois se voient séparés de leurs amis des Waldstætten et replacés sous la domination autrichienne, qu'ils subissaient encore en 1340, lorsqu'un affreux incendie dévasta leur ville. A la vue de la sinistre rougeur qui empourprait l'horizon, les hommes de l'Underwald, si l'on en croit les chroniques, s'embarquèrent aussitôt pour porter secours à leurs anciens alliés. Mais la défiance avait remplacé l'amitié confédérale. Les gardes de la ville demandent à leurs voisins ce qu'ils veulent. Ceux-ci, les larmes aux yeux, répondent :

[1] Kopp, *Urkunden*, I, 180. Casimir Pfyffer et Otto Henne après lui, placent le combat de Buchenas en mars 1333 et racontent que les Lucernois, battus par Rothenbourg, mais secourus par 200 Schwyzois, reprirent l'offensive et tuèrent 200 hommes à l'ennemi.

Vous porter secours en bons amis et confédérés. Vos souffrances sont nos souffrances (1340)[1].

De tels procédés étaient faits pour réveiller, si même elle avait pu s'éteindre, la sympathie des Lucernois envers les Waldstætten. Cette sympathie ne fut pas étrangère aux mouvements tumultueux dont la ville de Lucerne fut le théâtre trois années plus tard, le jour de la Saint-Jacques, le 25 juin et le 16 novembre suivant et qui aboutirent à une nouvelle expulsion des principaux partisans de l'Autriche et à un renouvellement définitif et irrévocable de l'alliance avec les Waldstætten (1343). Défense fut faite alors sous peine de mort de répéter avec les amis de l'Autriche : 1° que le serment prêté aux confédérés était nul et 2° que Lucerne était vassale des ducs au même titre que Sempach et Sursée[2].

Le gouvernement de Lucerne éprouva un changement notable par suite de son incorporation à la ligue des vallées forestières. On commença par établir, à côté de l'ancien et du nouveau conseil des Douze, un grand conseil des trois cents, qui fit place bientôt après à une assemblée réduite de cent membres. L'avoyer, conseil et cent de Lucerne, tel est dorénavant le titre que prend l'autorité souveraine. L'avoyer ou chef de l'État ne devait être, comme le reste du conseil, qu'une demi-année en charge. A l'époque où Lucerne s'émancipait de la puissance des ducs d'Autriche, l'Underwald se séparait en deux parties, ayant chacune son gouvernement. Du moins les premiers documents constatant la séparation de cette contrée en Obwald, pays situé au-dessus de la forêt de Kerns, et Nidwald, situé en dessous de cette forêt, datent du milieu du XIVme siècle[3].

11. Puissance croissante de Berne; guerres de Gumminen et de Laupen (1333-1341).

Berne, l'ancienne forteresse zæringienne, que les flots de l'Aar défendaient de trois côtés, continuait à croître tous les jours en force et en puissance sous le gouvernement de ses avoyers, de son conseil des vingt-quatre et des deux cents qu'elle avait établi à la fin du siècle dernier. Les avoyers étaient tirés ordinairement de la noblesse et le plus souvent de la famille puissante des Boubenberg[4] ou des riches familles bourgeoises comme les Münzer.

[1] Melchior Russen's *Chronik*, p. 119. Édition de M. Schneller.
[2] Segesser, *Rechtsgesch. von Luzern*, I, 247.
[3] Segesser, *eidgen. Abschiede* de 1245 à 1420, I, 26.
[4] Le premier avoyer du nom de Boubenberg figure à la date de 1233. Un autre,

« Deux occupations principales, dit Jean de Muller, se partageaient « la vie des nobles, l'agriculture et les armes. Quatre métiers occu- « paient les mains du peuple, ceux de boulanger, boucher, tanneur et « maréchal. Il n'y avait qu'un commerce, les draps[1]. »

Mais la jalousie de la noblesse environnante allait grandissant à proportion de la prospérité de la ville de l'Aar. Une nouvelle coalition pareille à celle qui l'avait assaillie en 1298 était en train de se former contre elle. Elle se composait à peu près des mêmes seigneurs allemands et romands qu'elle avait vaincus alors, savoir les comtes de Kybourg, Valangin, Gruyère, Louis de Savoie, baron de Vaud, les sires des Weissenbourg, Montagny, Wuippens et Maggenberg. Ces derniers étaient deux gentilshommes fribourgeois, châtelains de Gumminen et Bumplitz, à peu de distance de Berne.

Le duc d'Autriche, usant de son droit d'élire l'avoyer de Fribourg, avait appelé à ces fonctions le plus grand ennemi des Bernois, le comte Pierre III de Gruyère. Des sympathies bernoises existaient certainement au sein de la population de Fribourg, ville zæringienne comme Berne. Mais cette dernière avait pris soin de paralyser toutes les sympathies fribourgeoises en s'attribuant la petite ville de Laupen (Loyes en français), située à mi-chemin des deux villes, dont les Fribourgeois avaient cru s'assurer la possession par les liens étroits d'une combourgeoisie qui datait de plus d'un demi-siècle, et par le droit de rachat que leur avait octroyé l'empereur Louis de Bavière. Berne alléguait contre cette concession que les décrets d'un monarque excommunié n'avaient pas force de loi. Tous les ennemis des Bernois se coalisèrent. Les Bernois, de leur côté, s'attendant à une guerre sérieuse, s'étaient procuré le secours des évêques de Bâle et de Sion, du comte Pierre d'Aarberg, du comte Aymon de Savoie, d'Othon de Grandson, ainsi que des villes de Bâle, Soleure, Bienne et Thoune. Rodolphe de Wuippens, châtelain de Gumminen, commence les hostilités en s'emparant des troupeaux appartenant à des bourgeois de Berne. Le château fort de Gumminen sur la Sarine est pris d'assaut et détruit par les Bernois. Le château de Landshout et d'autres forts dépendant des Kybourg tombèrent également sous les coups de ces hommes courageux. Un épisode très-curieux de cette guerre est raconté par le moine de Winterthour. Dans un combat livré par les Bernois et leurs alliés de

Ulrich, en 1292. Nous suivons en partie dans ce chapitre le récit de Wattenwyl-Diessbach, *Geschichte der Landschaft Bern*.

[1] Jean de Muller, traduction Monnard, II, 407.

Soleure aux troupes kybourgeoises et autrichiennes, un guerrier intrépide, Stülinger de Regensberg, se précipite sur le bataillon des Bernois et des Soleurois rangé en forme de coin, l'enfonce et tombe percé de lances en ouvrant un passage aux troupes ducales[1].

Cette guerre, qui menaçait de prendre un caractère d'acharnement extraordinaire, se termina tout à coup par la médiation de la reine Agnès. Cette princesse, retirée à Kœnigsfelden, intervint à la prière du comte Everard de Kybourg et ménagea à Thoune un accommodement entre les deux parties (8 février 1333). Une œuvre de pacification plus étendue occupait la reine de Hongrie et s'effectua à Baden, où cette pieuse dame parvint à faire jurer le maintien du *Landfrieden* ou loi de la paix publique, pour huit ans, à une foule de villes et pays de la Haute-Allemagne. Mais de nouvelles guerres éclataient peu de temps après entre les Bernois, d'une part, les dynastes de Weissenbourg, de la Tour en Vallais et les comtes de Gruyère, de l'autre. Les Bernois prirent d'assaut le château de Wimmis et celui d'Unspunnen, où cinquante paysans du Hasli, cet ancien pays d'empire allié de Berne, expiaient dans les cachots des Weissenbourg une tentative de soulèvement pour lequel l'Underwald leur avait fait espérer son concours. Les dynastes oberlandais se virent contraints non-seulement de mettre en liberté les captifs, mais encore de céder aux Bernois la vallée du Hasli contre le remboursement de la somme pour laquelle l'empereur Henri VII de Luxembourg leur avait hypothéqué ce pays libre, vingt-quatre ans auparavant. La pénurie d'argent commençait d'ailleurs à se faire sentir rudement à la noblesse, en particulier et aux Weissenbourg, dont plusieurs seigneuries étaient hypothéquées aux Bernois. Tout l'Oberland arrosé par l'Aar reconnaissait les lois de la république et assurait en cas de guerre ses communications stratégiques avec les vallées forestières.

Mais la grandeur de Berne, en portant au comble la jalousie des voisins, devait être cause d'une troisième coalition plus dangereuse que les deux précédentes ; car, cette fois-ci, à tous les seigneurs qui avaient pris part à la guerre de Gumminen, étaient venus se joindre les évêques de Lausanne, de Bâle, de Sion avec les barons de la Tour, de Strasberg, sans parler des ducs d'Autriche et de l'empereur Louis de Bavière. Ce dernier gardait rancune aux Bernois, qui avaient déclaré ne pas le reconnaître tant que le pape n'aurait pas levé l'excommunication prononcée contre lui.

[1] Vitodurani chronicon. *Archiv für schweiz. Geschichte*, XI, 102.

Presque tous ces seigneurs avaient échangé la combourgeoisie de Berne contre celle de Fribourg. Le comte Rodolphe de Nidau, qui hésitait entre les deux, fut sommé par les Fribourgeois de se prononcer dans un délai de quinze jours; il se rangea sous la bannière de la noblesse, et dut se faire recevoir bourgeois de Fribourg.

L'historien bernois Justinger désigne un vassal de l'Autriche, Jordan de Burgistein, comme le principal artisan de la coalition nobiliaire formée contre Berne. Inquiets sur l'issue d'une lutte si inégale, les Bernois essayèrent d'une conciliation avec les Fribourgeois et la noblesse. Les chefs des deux partis se rencontrèrent dans l'église de Neuenegg, le 25 avril 1338. Les Fribourgeois reprochèrent aux Bernois l'annexion de Laupen, et les seigneurs se plaignirent amèrement de leur facilité à admettre leurs sujets à la bourgeoisie et à les soustraire ainsi à leur domination. Les concessions des Bernois parurent un moment faire impression sur les adversaires; les Fribourgeois surtout s'en montrèrent touchés. Mais les sentiments hostiles reprirent le dessus, et la guerre éclata par des dévastations réciproques au temps pascal de l'année 1339. Le parti autrichien et nobiliaire se préparait sérieusement à *châtier les rebelles*. Le 10 juin, une armée nombreuse alla camper devant la petite ville de Laupen. Elle se composait de 15 à 20,000 hommes de pied et de 1000 casques[1].

Laupen, petit bourg fortifié sur la rive droite de la Singine, non loin du confluent de cette rivière avec la Sarine, était défendu par une garnison de 600 hommes que commandait Jean de Boubenberg le jeune, fils de l'avoyer de ce nom. Le père présidait en ce moment le sénat de la république, vaillamment secondé par les quatre bannerets ou chefs des quartiers de la ville et par cinq magistrats appelés secrets et chargés du soin de la défense nationale. Les chefs de l'État trouvèrent encore un important auxiliaire dans le curé de Berne, Diebold Baselwind, qui, en véritable chevalier de l'Ordre teutonique, marchait la croix d'une main et l'épée de l'autre. Quant aux secours extérieurs, Berne ne pouvait en attendre que des Waldstætten, de Soleure, de Bienne, du Hasli et du Bas-Simmenthal dont le sire Jean de Weissenbourg lui était resté fidèle. Le comte Aymon de Savoie, sur lequel Berne avait cru pouvoir compter, détacha sa cause de la leur dans ce moment critique et se renferma dans la neutralité. Il en fut de même de Louis de

[1] La *Chronica* de Berne parle de 24,000 hommes ; la *Chronique anonyme* porte à 30,000 le chiffre des ennemis de Berne.

Savoie, baron de Vaud, qui avait fait cause commune avec la noblesse dans la guerre de Gumminen. Les forces bernoises comptaient de 5 à 6,000 hommes, y compris les auxiliaires du Hasli, du Siebenthal, de Soleure, des Waldstætten. Le Hasli et le Siebenthal avaient envoyé chacun 300 hommes. Soleure, se souvenant du généreux secours de Berne en 1318, avait fourni 18 casques ou cavaliers bien armés, les Waldstætten, un contingent de 900 hommes. Ces derniers avaient passé le Brünig et étaient aux ordres du landamman d'Uri, Jean d'Attinghausen. A la demande de secours de Berne qu'un vénérable magistrat avait été chargé de porter aux vallées forestières, celles-ci avaient répondu : « C'est dans le malheur qu'on connaît ses amis; nous vous « ferons voir que nous sommes les vôtres. » Toute l'armée portait en signe de ralliement des *croix blanches*, qui sont devenues plus tard avec le rouge les couleurs nationales[1].

Toutes les chroniques contemporaines, d'accord avec la tradition, donnent pour chef aux troupes bernoises le chevalier Rodolphe d'Erlach. « Les deux cents, disent ces chroniques, étaient à l'hôtel de ville et délibéraient sur le choix d'un général chargé de débloquer Laupen, quand on vit entrer dans la ville le chevalier Rodolphe d'Erlach, fils de ce vaillant Ulric d'Erlach, qui, quarante et un ans auparavant, avait vaincu la noblesse au Dornbühl. Rodolphe d'Erlach, tout comme son père Ulric, était vassal du comte de Nidau, mais il était en même temps bourgeois de Berne et avait même obtenu cette combourgeoisie pour les fils mineurs de son suzerain, dont on lui avait confié la tutelle (26 février 1336). Ayant à opter entre deux devoirs, Rodolphe d'Erlach fit part au comte de Nidau de son dessein de combattre avec Berne, pour ne pas s'exposer à perdre tout ce qu'il possédait sur le territoire de cette ville, à moins que le comte ne se chargeât de l'indemniser. Le comte ayant répliqué qu'il ne pouvait prendre un engagement de cette nature, en ajoutant qu'un homme de plus ou de moins ne faisait rien à la chose, d'Erlach se sentit profondément blessé de la conduite du comte et se rendit à Berne. Nommé général en chef, il accepta, mais en exigeant une obéissance absolue des artisans qui combattraient sous ses ordres. « Vous êtes des hommes libres, mais

[1] C'est la première mention de ce signe de ralliement. Elle se trouve dans la *Narratio prælii Laupensis*, description de la bataille due à un contemporain anonyme, en manuscrit à la bibliothèque de Berne. *Wappen der schweiz. Eidgenossenschaft*, par le Dr Stantz. *Arch. des hist. Vereins des Kant. Bern*, II, 663. On trouve le drapeau rouge avec la croix blanche quelques années plus tard dans la guerre des Bernois contre Jean de Vienne, et au XVme siècle dans plusieurs combats des guerres de Bourgogne.

« vous ne demeurerez libres que si vous savez obéir. J'ai fait six campagnes où le petit nombre a toujours vaincu le grand ; c'est que la « discipline est nécessaire pour vaincre. »

Les chroniques nous montrent ensuite la consternation régnant dans la ville, où les femmes et les enfants remplissaient les églises dans une anxiété profonde sur le sort de la garnison de Laupen, jour et nuit occupée à repousser les attaques incessantes de l'ennemi ; chaque jour, la position des assiégés devenait plus critique.

Le 20 juin, les Bernois et leurs alliés étaient réunis devant Berne ; le curé de la ville, Diebold Baselwind, monte sur un tertre et harangue les guerriers :

« Bourgeois, dit-il, en mourant pour la patrie on monte au ciel, et « celui qui ne meurt pas acquiert une gloire immortelle. »

Fortifiés par la communion et précédés par leur curé, l'ostensoir en main, tous les soldats, d'Erlach en tête, se dirigent vers Laupen, traversent la forêt de ce nom et arrivent sur la hauteur de Bramberg. Les chroniques que nous suivons [1] parlent de mots piquants et de bravades échangés avant la bataille, notamment entre les Fribourgeois et les Bernois : « Vous êtes plus nombreux que de coutume, il doit y « avoir des femmes dans vos rangs, s'écria l'avoyer Jean de Maggenberg, « chef du parti autrichien à Fribourg. — Si nous sommes des « hommes ou des femmes, vous allez le voir tout à l'heure, répond « un gentilhomme dévoué aux Bernois. » Le banneret de Fribourg, Pierre Fülistorf, déconseillait d'inutiles provocations ; Maggenberg lui dit : « Tu as peur, banneret ; tu aurais mieux fait de rester près des « femmes. — Je tiendrai haut ma bannière, répond Fülistorf. Soyez « seulement aussi ferme que moi. »

L'action s'engagea vers le soir du 21, et, pendant deux heures, on lutta avec acharnement autour de Laupen. Les frondeurs bernois commencent l'attaque, puis se retirent et font place aux chariots de guerre, armés de faux, qui rompent les rangs des ennemis ; viennent ensuite les hallebardes et les morgenstern. Prenant l'évolution des frondeurs pour une reculade, un corps de troupes bernoises s'est mis à fuir vers la forêt et menace d'entraîner le gros de l'armée. D'Erlach a raffermi les courages et réparé le désordre en criant : « Laissez fuir les lâches, « ils ne triompheront pas avec les braves. » Puis, se tournant vers les tribus des bouchers et des tanneurs : « Allons, vous, toujours si

[1] Ces chroniques sont la *Chronica de Berno*, la *Chronique anonyme* et le récit intitulé *Conflictus laupensis*.

« ardents au plaisir et à la danse, en avant maintenant pour l'honneur « de la ville. Ici la bannière ! ici Erlach ! »

Animés par ces discours, les Bernois, formés en coin, ont fait des prodiges et mis en pleine déroute les vaillants Fribourgeois, dont un grand nombre jonchaient la terre. Là a mordu la poussière l'avoyer de Maggenberg, aussi brave qu'insolent; là encore, le banneret Fülistorf s'est fait tuer avec quatorze de ses parents pour défendre le symbole de sa ville natale, que sa valeur n'a pu empêcher de tomber entre les mains des Bernois avec vingt-six autres étendards. Les Waldstætten, aux prises avec la noblesse, avaient affaire à des adversaires aussi nombreux qu'acharnés et à la fleur de l'armée, dont les Fribourgeois formaient le noyau. D'Erlach, renonçant à poursuivre les Fribourgeois, vole à leur secours et repousse l'ennemi. Beaucoup de seigneurs ont préféré le trépas à une fuite honteuse. De ce nombre étaient deux des chefs de la coalition : le comte Girard de Valangin et le comte Rodolphe de Nidau; avec eux est tombé Jean de Savoie, beau jeune prince, l'espoir de sa maison, que son père Louis, baron de Vaud, avait envoyé à Berne pour négocier la paix, avec la défense formelle de prendre part à la guerre. Il paya de la vie sa désobéissance. On évalue à 1,500 le nombre des morts du côté de la noblesse. D'après Tschoudi, les Bernois n'auraient perdu que 22 des leurs et les Waldstætten 13, ce qui n'est pas du tout vraisemblable [1].

La bataille de Laupen, dit un historien, faisait un digne pendant à

[1] La critique historique s'est attaquée à un autre point plus important, la présence de Rodolphe d'Erlach à Laupen. Dans le récit latin intitulé *Relatio conflictus laupensis*, et qui a servi de base aux chroniques, Jean de Boubenberg le vieux, l'avoyer de la République, est indiqué comme commandant de l'armée à la bataille de Laupen, pendant que Rodolphe d'Erlach n'aurait paru que l'année suivante dans l'expédition des volontaires contre Fribourg. Quand la grande bannière était déployée, c'était l'avoyer lui-même, dit-on, qui commandait l'armée, comme à Rome elle était commandée par les consuls en personne. Mais, d'autre part, on a découvert la preuve que Rodolphe d'Erlach était la veille de la bataille à Berne, où il ne se serait certes pas montré en ce moment s'il n'eût déjà épousé la cause de la ville, comme nous l'avons vu plus haut. Ensuite il est à remarquer que la *Relatio conflictus*, dans le passage relatif à l'expédition contre Fribourg, nomme elle-même Erlach comme le vainqueur de Laupen et *le lion qui ne redoutait les assauts d'aucune bête fauve*. La critique a prétendu que ces expressions n'étaient pas de la même main que l'écrit primitif et y auraient été ajoutées après coup. Mais n'est-ce pas là de la critique exagérée, de cette *hypercritique* qui, à la moindre difficulté, crie à l'interpolation et à l'imposture. Pour les détails de cette controverse voir Studer, *Archiv des bernischen Vereins*, IV, 3, § 17. *Anzeiger für schweiz. Gesch.*, 1870. Wattenwyl-Diessbach pense que la question n'est pas complétement éclaircie et que la controverse n'a pas dit son dernier mot (*Geschichte der Landschaft Bern*, II, 122).

celle de Morgarten [1]; mais elle avait exaspéré l'ennemi plus qu'elle n'avait abattu ses forces. La guerre dura encore quatre années. Les Moratois, dont les sympathies pour Berne s'étaient décelées en dépit de la neutralité de leur seigneur, le comte de Savoie, eurent beaucoup à souffrir de leurs voisins de Cerlier et de Nidau et durent renoncer à leur alliance avec cette cité. Les dix citoyens les plus dévoués aux Bernois furent envoyés en exil, et le baron de Vaud contraignit même les Moratois à leur déclarer la guerre en 1340. Bienne et Payerne, Soleure elle-même, cette amie inséparable, durent renoncer à l'alliance bernoise. Les Soleurois qui, à l'exemple des Bernois, avaient refusé de reconnaître l'empereur Louis de Bavière, consentirent à prêter hommage à ce prince, moyennant libération de l'impôt impérial pendant trois ans et la remise des arrérages. Les Thounois, quoique devenus sujets de Berne, se détachèrent de son parti et firent cause commune avec les Fribourgeois. Fribourg était le principal foyer de la haine contre Berne. Les amis que cette dernière conservait dans la ville de Berchthold IV essayèrent de parler en faveur de la paix; ils furent réduits au silence par la prison et l'amende. Les Fribourgeois prirent pour leur commandant Pierre d'Aarberg, un grand ennemi des Bernois, dont les exploits consistaient principalement dans la dévastation et l'incendie des villages sans défense. Enfin les Fribourgeois se virent réduits à s'enfermer dans les murailles et à laisser leurs alliés à la merci de leurs ennemis.

Les premiers coups de ces derniers tombèrent sur le comte Everard de Kybourg, dont la défection les avait profondément irrités. L'avoyer de Boubenberg marcha contre la petite ville fortifiée de Huttwyl, que l'avant-garde prit d'assaut avant l'arrivée du corps principal (10 avril). Deux semaines après, les Bernois, commandés par Rodolphe d'Erlach, tournaient leurs armes contre Fribourg. Campés sur le Schönenberg, qui domine la vallée du Gotteron, ils attirèrent les Fribourgeois dans une embuscade, leur tuèrent 5 à 700 hommes, brûlèrent un faubourg et eussent pris la ville sans l'héroïsme de deux citoyens qui coupèrent à temps le pont de bois (24 avril). La troupe d'Erlach rentra chargée d'un riche butin. Une tentative des Fribourgeois, conduits par un nouveau capitaine, Bourcard d'Ellerbach, gentilhomme du Brisgau, que leur avait envoyé le duc d'Autriche, pour surprendre la ville de Berne, échoua complétement. Au son du tocsin, vieillards, enfants, tout le monde enfin s'arme pour repousser l'ennemi.

[1] Berchtold, *Histoire de Fribourg*, I, 124.

Les premiers jours de mai, la colère des Bernois atteignit le seigneur Jordan de Burgistein, qui passait pour le principal auteur de la coalition de la noblesse contre Berne. On racontait aussi qu'abusé par la fausse nouvelle d'une victoire des seigneurs à Laupen, il avait laissé voir une joie extrême et dit en ricanant : « Elle était bien forgée la « flèche qui a tué l'ours de Berne. » Son château fut pris et rasé par les Bernois. On raconte que lui-même, s'étant montré aux créneaux, tomba sous la flèche d'un archer habile, nommé Wiffli, lequel aurait dit à son tour : « Elle était bien forgée la flèche qui a tué Jordan de Burgistein. » On peut regarder encore comme une des victimes de la guerre de Laupen, l'évêque de Sion, Philippe de Gaston. Ce prélat, qui avait paru en personne à Laupen, à la tête de ses Vallaisans, perdit, à la suite de cet exploit, tout crédit auprès de son peuple, et finit, dit-on, ses jours dans l'exil [1]. Berne n'en fit pas moins sentir sa colère aux Vallaisans par des incursions répétées.

Les armes bernoises répandirent la consternation dans toutes les contrées environnantes ; paysans et seigneurs disaient en hochant la tête : « Dieu est devenu bourgeois de Berne ; qui oserait lui résis- « ter [2] ? » Cependant, le besoin de la paix se faisait sentir partout. Une trêve fut conclue à Kœnigsfelden, sous la médiation d'Agnès de Hongrie (4 août). Les Bernois, que représentait leur avoyer, Jean de Boubenberg, promirent de ne plus faire de *bourgeois externes*, c'est-à-dire de ne plus accorder leur combourgeoisie aux gens des villages soumis à la juridiction des seigneurs.

La paix entre les Bernois et les Fribourgeois se fit à Ueberstorf, situé entre les deux cités. Les anciennes alliances furent renouvelées, et Fribourg consentit à celle que les Bernois avaient faite avec les Waldstætten, moyennant qu'ils donnassent le pas à leur association avec les villes.

Tout en s'occupant des intérêts des peuples de la Haute-Allemagne, la reine Agnès n'oubliait pas ceux de sa maison. Elle parvint à entraîner Berne dans une grande coalition formée contre l'empereur Louis de Bavière, et qui avait à sa tête, avec les ducs d'Autriche, une partie des princes électeurs. Un nouveau roi, Charles de Luxembourg, fils du roi Jean de Bohême, fut opposé à Louis de Bavière, mais ne trouvait pas grand écho dans l'empire, lorsque l'empereur Louis mourut d'un coup de sang à Munich, le 11 octobre 1347. Une nouvelle élection

[1] Furrer, I, 124.
[2] « Gott ist Bürger worden ze Bern. »

litigieuse a lieu alors et met aux prises Charles de Luxembourg avec Gunther de Schwarzbourg, dont la mort inopinée assure le trône à Charles, qui prend le nom de Charles IV et gouverne de 1347 à 1378. Sans avoir le caractère chevaleresque de son père, Charles était brave, mais se distinguait surtout par une grande prudence et beaucoup d'empire sur lui-même. La Bohême fut redevable à son administration habile de sa prospérité et de son développement intellectuel. La première université allemande, celle de Prague, est une création de ce monarque éclairé. Mais, comme beaucoup de ses prédécesseurs, Charles IV eut le tort de mettre les intérêts de sa maison au-dessus de ceux de l'empire. Pendant les trente-trois ans de son règne, Louis de Bavière n'avait jamais pu se faire reconnaître des Bernois. A peine Charles IV élu, Berne envoie une députation lui porter ses hommages, et obtient la confirmation de ses libertés le 15 janvier 1348. Le chevalier bâlois Conrad Münch de Landscrone fut chargé par le nouveau roi de recevoir les serments des Bernois.

12. Révolution démocratique de Zurich. — Entrée de cet État dans la Confédération. — Zoug, Glaris et Berne suivent son exemple (de 1336 à 1353).

A Berne, chevaliers et bourgeois travaillaient d'un commun accord au bien de la patrie ; à Zurich, un esprit tout différent se faisait jour. Trois ans avant le commencement de la guerre de Laupen, cette ville libre et impériale fut le théâtre d'une révolution qui eut deux résultats importants : le premier fut de rendre le gouvernement plus démocratique à l'intérieur ; le second fut d'incorporer Zurich à la Confédération de la Suisse ou Haute-Allemagne. L'acteur principal de cette révolution fut le conseiller et chevalier Rodolphe Broun. Cet homme d'État célèbre, né en 1285, d'une ancienne famille zuricoise, obéissait moins à ses convictions politiques qu'au désir de se venger d'une amende de 500 livres, qu'il avait dû payer, on ne sait pour quel motif, quelques années auparavant.

Les bourgeois et artisans de Zurich, dont le nombre s'élevait à plusieurs milliers, se réunissaient deux fois l'an sur la place du Lindenhof, pour assister au renouvellement partiel des membres du conseil ; mais tous les gouvernants, au nombre de trente-six, étaient pris dans les rangs des familles nobles ou des familles bourgeoises, anciennes et riches (*Geschlechter*). Les simples bourgeois et artisans continuaient à en être exclus comme issus dans l'origine de condition servile. Le

gouvernement avait même cherché, au siècle précédent, à empêcher par des peines très-fortes la formation des *tribus* ou de *corps de métiers*, dont l'existence paraissait de nature à compromettre le pouvoir des *constables;* on appelait ainsi les nobles et les riches réunis. Mais le gouvernement des principaux avait pris lui-même à tâche de se déconsidérer par sa mauvaise administration et des abus dont les gouvernants eux-mêmes avaient fait l'aveu en 1335, sans avoir le courage ou le savoir-faire nécessaire pour y porter remède.

Le 1er mai 1336, la communauté s'étant réunie selon l'usage, et au son de la cloche, sur la place des Tilleuls, un bourgeois invita le conseil à rendre ses comptes. La motion fut appuyée par Broun et ses partisans. Les conseillers feignirent d'accéder au vœu du peuple; mais comme on remarqua qu'ils cherchaient à tergiverser, il s'éleva un tumulte qui fit craindre pour leur vie; la plupart s'enfuirent de la ville. C'était justement ce que désirait Broun. Il convoqua aussitôt la bourgeoisie dans l'église des Cordeliers et fit adopter une nouvelle constitution.

La constitution de Broun était un mélange de démocratie et d'aristocratie, car Broun n'abolit point, à proprement parler, le pouvoir des *constables*. Aux treize nobles et riches bourgeois (orfévres, drapiers, banquiers) qui restèrent au conseil, il se borna à joindre les tribuns ou chefs des treize corps de métiers de la petite bourgeoisie[1]. Puis, à côté de ce double pouvoir aristo-démocratique, *rééligible tous les six mois*, il en établit un troisième, qui faisait de lui le chef de l'État, avec le titre de *bourgmestre à vie*. Deux fois par an, tous les membres de la communauté, réunis au Grand-Moûtier, devaient prêter entre ses mains serment de fidélité et d'obéissance, sous peine de perdre leur droit de bourgeoisie. Le bourgmestre, de son côté, jurait de rendre bonne justice et de protéger les tribus.

Cette nouvelle constitution (erster geschworner Brief), datée du 16 juillet, fut soumise pour la forme à l'approbation du prévôt et de l'abbesse, anciens souverains de Zurich; elle reçut également la sanction de l'empereur Louis de Bavière (1er mars 1337)[2]. La même année,

[1] Les treize tribus ou corps de métiers de Zurich étaient ceux : 1) des marchands; 2) des tailleurs et pelletiers; 3) des marchands de vin, selliers; 4) des boulangers et meuniers; 5) des tisserands de toile et blanchisseurs; 6) des tisserands de drap et chapeliers; 7) des maréchaux, forgerons, armuriers; 8) des tanneurs; 9) des bouchers; 10) des cordonniers; 11) des menuisiers, charpentiers, tonneliers, vignerons; 12) des pêcheurs, bateliers; 13) des jardiniers. Bluntschli, *Geschichte der Rep. Zurich*, I, 170.

[2] Böhmer, *Regesta*, d'après Tschoudi, 113.

Zurich se liait avec Lucerne par un concordat relatif aux droits réciproques des citoyens des deux pays situés dans la même circonscription monétaire.

Le renversement du pouvoir n'avait pas suffi à assouvir la soif de vengeance qui animait Broún contre ses anciens collègues. Il fit condamner les plus compromis des conseillers, au nombre de douze, à un exil de deux à six ans, pendant lequel la jouissance de leurs biens leur était interdite, et à l'exclusion de tout emploi public pour eux et leurs fils. Dix autres conseillers obtinrent l'autorisation de rester en ville, mais ils étaient également déclarés indignes d'occuper aucune magistrature. Les conseillers qui étaient rentrés à Zurich durent prêter serment de ne rien faire contre la constitution nouvelle et le nouveau pouvoir. Sur les trente-six magistrats qui composaient le précédent régime, dix seulement furent admis à faire partie du gouvernement de Broun [1].

Mais les magistrats si durement frappés ne purent se résoudre à accepter la situation qui leur était faite; ils cherchèrent asile et protection auprès du comte de Rapperschwyl, de la maison de Habsbourg, et excitèrent ce seigneur à les replacer à main armée sur leurs fauteuils. Ce seigneur se rendit enfin à leurs prières et arma contre les Zuricois; mais, après quelques avantages, il fut tué au combat de Grynau, et les exilés contraints à la paix (25 octobre 1337). Treize ans plus tard, le fils du comte de Rapperschwyl, nommé Jean comme lui, conçut le dessein de venger son père et s'entendit avec les exilés. Leur plan était de surprendre Zurich par un de ces coups de main nocturnes si communs alors, de massacrer Broun et les principaux partisans du nouvel ordre de choses (23 février 1350).

Au jour fixé, les nobles arrivèrent dans la ville, les uns publiquement, sous toutes sortes de prétextes; d'autres en secret. On était convenu qu'après s'être rendu maîtres de la ville, on ouvrirait les portes aux troupes qui viendraient de Rapperschwyl. La nuit venue, les conjurés se réunirent dans l'auberge de l'*Autruche*, tenue par l'un des affidés. Mais tout cela ne put se faire si secrètement qu'on ne

[1] La constitution de 1336 est un chef-d'œuvre aux yeux des Zuricois Hottinger et Bluntschli, et de Heussler de Bâle. Mais si les deux premiers portent un jugement favorable sur Broun, le dernier, d'accord en cela avec Tschoudi et Muller, ne voit en lui qu'un démagogue habile à déguiser sa dictature sous des formes démocratiques. Des révolutions analogues eurent lieu, du reste, à la même époque dans une foule de villes d'Allemagne et furent accompagnées de troubles sanglants à Mayence, Strasbourg, Ratisbonne, etc. Voir Arnold, *Verfassungsgesch. der Freystädte Deutschlands*. — Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, I, 169.

remarquât quelque mouvement inusité dans les rues. Broun, prévenu par ses espions, était accouru, couvert de sa cuirasse, à l'hôtel de ville. Les cris : *Aux armes!* se firent entendre, et le tocsin donna l'éveil aux citoyens. Les chanoines, qui se rendaient à matines, et les vaillants gars de la corporation des bouchers, furent les premiers au lieu du danger. Les conjurés surpris songeaient à se retirer, mais les femmes se mirent à lancer sur eux, du haut des fenêtres, des pierres, des pots de terre, tout ce qui leur tombait sous la main. Sur la place du Marché, les conjurés rencontrèrent Broun, à la tête de la bourgeoisie. Un combat désespéré s'engagea. La valeur des bouchers, armés de leurs haches, l'emporta. Un grand nombre de conjurés restèrent sur le carreau; d'autres furent faits prisonniers. Parmi ces derniers se trouvait le comte Jean de Rapperschwyl, qui fut jeté dans la tour de Wellenberg, prison d'État célèbre dans l'histoire de Zurich.

Broun se montra cruel dans la victoire. Les cadavres des conjurés tués dans le combat furent laissés sans sépulture pendant trois jours et foulés aux pieds des chevaux, de manière à devenir méconnaissables. Trente-sept citoyens qui avaient participé à la conjuration furent décapités ou roués vifs devant leurs maisons. Broun marcha ensuite contre Rapperschwyl, ce foyer de la conspiration et de toutes les manœuvres de la noblesse. La forteresse, prise d'assaut, fut démolie, la ville brûlée, les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe, chassés de leurs demeures au milieu des rigueurs de l'hiver.

La conduite de Broun sauva sa ville natale; mais elle remplit d'horreur toutes les âmes honnêtes. Les ducs d'Autriche, restés neutres jusqu'alors et dont la médiation avait même terminé la guerre précédente, firent entendre un langage menaçant pour Zurich. L'habile bourgmestre comprit toute l'étendue du péril. Deux moyens se présentaient à lui de le conjurer : ou bien Zurich, renonçant à sa liberté impériale, se reconnaîtrait sujette de l'Autriche et mettrait sa nouvelle constitution sous la protection des ducs; ou bien, rompant ouvertement avec l'Autriche, elle se joindrait aux Waldstætten et formerait le plus important des cinq États de la ligue. Broun demeura quelque temps indécis entre ces deux alternatives et fut même au moment de conclure une alliance étroite avec l'Autriche, comme le prouve un projet de traité rédigé par cet homme d'État et retrouvé aux archives de Zurich avec la date du 4 août 1350; mais, au moment voulu, des considérations qu'on ne connaît pas changèrent les dispositions du bourgmestre et firent pencher la balance vers les confédérés [1]. Ses

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 29. Le savant historien Hottinger

offres furent accueillies avec joie par les vallées forestières, dont Zurich allait devenir à la fois le marché et le boulevard.

L'alliance perpétuelle des cinq États fut jurée le 1er mai 1351. dans des termes qui révèlent le plan d'une confédération bien plus vaste que ne l'était alors la ligue helvétique. Broun, qui avait une arrière-pensée, y fit insérer la clause pour Zurich de pouvoir conclure des alliances partielles, contrairement au pacte de Brunnen, qui avait sagement interdit ces sortes d'alliances ou *Sonderbund*[1].

L'alliance de Zurich avec les montagnards mit le comble au mécontentement du duc d'Autriche, Albert II. Il alla mettre le siége devant Zurich, à la tête de 20,000 hommes tirés de ses pays héréditaires, des terres de la noblesse (Montfort, Kybourg, Frobourg, Heiligenberg, Aarberg, Wirtemberg, des évêchés de Bâle, Constance, Strasbourg, Freisingen) et des villes alliées, parmi lesquelles figuraient, bien malgré elles, Berne et Soleure à côté de Bâle, Fribourg en Brisgau et Fribourg en Uechtland (septembre 1351)[2].

Le duc avait aussi requis les Glaronnais; mais ces pâtres énergiques refusèrent leur concours en disant : « Nous ne sommes pas tenus de suivre les drapeaux des Habsbourg dans leurs guerres particulières, mais seulement lorsqu'ils agissent en qualité de protecteurs ou avoués de l'abbé de Seckingen. »

A la première nouvelle des armements du duc, les Zuricois avaient député une ambassade à l'empereur pour réclamer sa protection; mais la meilleure égide était celle des confédérés, qui envoyèrent plusieurs cents hommes à leurs amis de Zurich. Cependant, de toutes parts on demandait la paix et faisait des offres de médiation. C'étaient, du côté des seigneurs, le comte Frédéric de Toggenbourg et Jean de Rechberg, commandeur de l'ordre de Saint-Jean à Wædenschwyl; du côté des villes, les Bâlois et les Bernois, qui servaient dans l'armée du duc. Après quelques pourparlers, les Zuricois et leurs alliés de Lucerne et des

attribue à la *Mordnacht* de Zurich du 23 février 1350 le changement de Broun et l'annulation du traité. Mais le projet de Broun et ses pourparlers avec les gouverneurs autrichiens Jean de Ferrette et Jean de Waldshout sont postérieurs à la Mordnacht.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, de 1245 à 1420, I, 260. Voir aussi du même *Rechtsgesch. der Stadt und Republik Luzern*, II, 28.

[2] Chronique contemporaine de Matthias de Neuenbourg sur le Rhin, éditée par M. Gott. Studer, p. 200 et suiv. Cet écrivain parle de 2000 casques et de 20,000 hommes de pied. La chronique de l'Alsacien Kœnigshoven (1386) extraite par Otto Henne, donne le même nombre. La chronique de Henri Truchsess de Diessenhofen va plus loin et parle de 30,000 hommes de pied.

Waldstætten se laissèrent déterminer par le danger présent à accepter un arbitrage présidé par la reine Agnès de Hongrie, la sœur du duc Albert II.

Sous la réserve de leurs alliances et libertés, les Zuricois, dans leur empressement à voir les Autrichiens lever le siége, se portèrent garants de l'arbitrage et livrèrent en otages au duc seize des plus notables citoyens de leur ville.Mais la sentence d'un pareil tribunal était aisée à prévoir. Les arbitres, dont deux avaient été choisis par le duc et deux par les confédérés, ne s'entendirent pas, et ce fut la reine Agnès qui trancha la question dans le sens le plus favorable à sa maison, et partant le plus fâcheux aux confédérés.

Les Zuricois étaient condamnés à rebâtir le vieux Rapperschwyl et à indemniser les ducs d'Autriche pour tous les torts qui leur avaient été faits dans la guerre. Les Lucernois étaient tenus de rentrer dans l'obéissance des ducs, les Waldstætten de reconnaître les droits de ces derniers comme landgraves ; enfin, défense était intimée à ceux d'Uri, Underwald, Schwyz, Zurich, Lucerne, de former des alliances avec les sujets de l'Autriche. Lettres patentes de toutes ces choses devaient être dressées par les confédérés et remises au duc dans le délai de quatre semaines, pendant lesquelles les otages demeureraient à Baden ou Brougg, comme garants de la stricte exécution de la sentence.

Onéreuses et humiliantes à la fois, ces dispositions, si elles eussent été exécutées à la lettre, eussent mis en grand danger l'alliance des confédérés que les arbitres avaient juré de respecter. Cependant, non content de ce jugement léonin, le duc d'Autriche exigeait encore des Zuricois qu'ils missent en liberté son vassal et cousin, le comte Jean de Habsbourg. Sur le refus de ces derniers, leurs otages furent jetés dans les cachots. Les Waldstætten ne se montraient pas disposés non plus à signer les fameuses lettres patentes. La guerre recommença de plus belle. L'événement le plus important de la reprise de la guerre fut ce qu'on a appelé la *conquête*, mais ce qu'il serait plus juste d'appeler l'*émancipation de Glaris*. Zurich, Uri, Schwyz et Underwald occupèrent cette vallée avec leurs troupes (en novembre 1351) [1].

Au mois suivant, vers Noël, Rodolphe Broun, à la tête de 1,300 hommes, fit une expédition vers Baden pour y surprendre un corps ennemi. Arrivé trop tard pour exécuter ce dessein, Broun se mit à ravager les bords de la Limmat, détruisit le manoir de Freudenau,

[1] Blumer, *Urkundensammlung zur Gesch. des Kantons Glarus.* Jahrbuch des hist. Vereins, IV, 284.

puis se mit à remonter le long de la Reuss jusqu'à Birmenstorf pour passer la Limmat et regagner Zurich. Mais 4,000 Autrichiens, aux ordres de ce Bourcard d'Ellerbach qui avait commandé à Fribourg en 1340, campaient à Tættwyl et se mirent en devoir de couper le retour aux Zuricois. Broun, se voyant cerné par des forces supérieures, crut la partie perdue et s'enfuit vers Zurich. « Ce n'était pas lâcheté, « dit un historien zuricois, mais calcul, et dans l'intérêt de l'État « qu'il dérobait sa précieuse vie au péril. Mais, dans les moments su- « prêmes, les calculs de ce genre sont faux, et Broun, bien que person- « nellement courageux, a passé pour un lâche aux yeux de plusieurs et « a été noté ainsi dans l'histoire [1]. » Le rôle héroïque, que Broun n'avait pas pu ou pas su jouer dans cette journée, échut à son lieutenant et ami, le chevalier Roger Manesse. Le soleil était à son couchant lorsque la bataille s'engagea à Tættwyl, lieu élevé entre Baden et Mellingen. Il y allait pour les Zuricois de leur existence. Mais, en dépit de leur bravoure et de l'héroïsme de leur chef, les Autrichiens l'eussent emporté par le nombre, lorsque tout à coup des cris se firent entendre : c'était un détachement de 150 hommes des bords des lacs qui venait au secours des Zuricois.

Les Autrichiens, qui ignoraient le nombre de ces auxiliaires, crurent avoir affaire à des forces considérables et se retirèrent sur-le-champ après avoir perdu 450 hommes. La ville de Baden seule laissait sur le carreau 31 guerriers, entre autres son avoyer von Lienheim. La perte des Zuricois était de 60 hommes. Une foule de drapeaux, parmi lesquels l'étendard du chef même des Autrichiens, Bourcard d'Ellerbach, allèrent orner la salle du conseil ou *Rathhaus*. Une procession annuelle à Notre-Dame des Ermites fut instituée en commémoration de la victoire et se célébra jusqu'à l'époque de la Réformation, en 1527.

La fuite de Broun ne lui avait pas ôté la faveur du peuple. La bourgeoisie, qui lui était dévouée comme au fondateur du gouvernement démocratique, alla le chercher bannière déployée et au son des trompettes à sa maison de campagne de Schœnenwerth, où il s'était réfugié, et le ramena triomphalement en ville.

Zurich, considérée par les confédérés comme la tête de leur ligue, n'avait pas cessé, pendant tout ce temps, d'être occupée par une garnison tirée des divers États confédérés, bien que ceux-ci fussent eux-mêmes exposés aux attaques de l'ennemi. Les Glaronnais, les vassaux du duc, avaient fourni 200 hommes.

[1] Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, 1847, I, 210.

Au commencement de l'année 1352, Walther de Stadion, le bailli autrichien, chassé de Glaris, entreprit d'y rentrer de force, mais ce fut pour essuyer une sanglante défaite et pour perdre la vie avec nombre des siens au *Rütifeld*, près de Næfels, dont le château fut pris et rasé par les pâtres victorieux [1].

Les Glaronnais, délivrés de leurs ennemis, mais exposés à leur vengeance, demandèrent et obtinrent leur entrée dans l'alliance perpétuelle (le 4 juin 1352). Le sceau appendu à l'acte d'alliance porte ces mots : *Sigillum communitatis provinciæ Glaris* (sceau de la communauté de la province de Glaris), avec l'image de saint Fridolin, le patron du pays [2].

Dans le même temps, les Lucernois prenaient d'assaut et ruinaient le *Nouveau Habsbourg*, près de Lucerne, et, réunis aux Zuricois, faisaient des incursions dans l'Argovie. Les troupes ducales incendièrent par représailles le village schwyzois de Kussnacht et emmenèrent beaucoup de bêtes à cornes. Les confédérés, en petit nombre, ayant attaqué l'ennemi, fort de 1,400 hommes, furent repoussés avec une perte de 17 des leurs.

Les Zougois, dévoués aux ducs d'Autriche, ayant voulu pénétrer à leur tour sur le territoire schwyzois, durent se retirer avec une perte de 12 hommes. Le pays de Zoug, séparant les territoires de Zurich de ceux de Schwyz et de Lucerne, la Confédération naissante avait peine à se maintenir si cette contrée leur demeurait étrangère ou hostile. Des sympathies d'ailleurs pour la cause des confédérés, existaient dans la campagne zougoise surtout, amie particulière des Schwyzois. En juin, 2,000 confédérés environ allèrent mettre le siége devant la ville de Zoug et firent pour la première fois usage du canon, dont on s'était déjà servi six ans auparavant, à la fameuse bataille de Crécy, si funeste à la France. Les citadins de Zoug, fidèles à leur prince, demandèrent un délai de trois jours et implorèrent le secours du duc Albert, qui se trouvait alors à Kœnigsfelden; mais ce prince, tout occupé de chasse et de fauconnerie, répondit avec hauteur que si les confédérés prenaient la ville, il saurait bien la leur reprendre. Blessés au vif de ces paroles méprisantes, les bourgeois de Zoug ouvrirent leurs portes aux confédérés et demandèrent leur admission dans l'alliance perpétuelle. Elle leur fut accordée le 27 juin, quelques semaines après l'admission de Glaris. Ce dernier

[1] Blumer, *Staats- und Rechtsgesch. der Democratien*, 221. M. Strickler indique le 2 février 1352 comme le jour du combat de Rüti, 65.

[2] Un sceau plus ancien et attribué au XIIIme siècle porte l'image de Marie avec l'enfant Jésus, et doit avoir été octroyé par l'abbesse de Seckingen.

pays n'avait été admis dans la Confédération qu'avec des clauses restrictives qui le plaçaient dans des conditions bien inférieures à celles qu'on avait faites aux autres États confédérés. Ainsi, aux termes de l'acte du 4 juin, l'amman et les paysans de Glaris prenaient l'engagement de ne conclure aucune alliance sans le consentement des autres États de la ligue. Leurs alliés se réservaient, d'autre part, le droit de ne leur prêter le concours de leurs armes dans leurs guerres que dans le cas où, après examen de leur cause, ils la trouveraient juste et légitime. La position faite à Glaris par ce traité ressemblait beaucoup à celle de ces alliés du corps helvétique qu'on appellera plus tard, dans le droit public suisse : les *États associés* (*zugewandte Orte*). Cette position s'explique par la circonstance que la vallée de Glaris était un pays conquis sur l'ennemi et dont l'émancipation récente avait besoin de confirmation[1].

Les conditions faites aux Zougois étaient beaucoup plus favorables. C'est que la ville fortifiée de Zoug jouissait déjà de franchises municipales considérables sous les ducs d'Autriche. Elle donnait aussi d'autres garanties de consistance que les pâtres de Glaris, plus novices dans la vie politique.

Malgré le dédain apparent avec lequel le duc Albert II d'Autriche avait accueilli le siége de Zoug, il n'en fut pas moins très-irrité de l'admission de ces deux pays dans l'alliance des confédérés. Trois semaines après l'incorporation de Zoug, il revint mettre le siége devant Zurich (juillet 1352) avec 30,000 hommes. Berne et Soleure avaient dû fournir, comme la première fois, leurs contingents. Le duc avait avec lui le margrave Louis de Brandebourg, fils du défunt empereur Louis de Bavière, le comte Everard de Wurtemberg, le burgrave de Nuremberg et une foule de seigneurs de la Haute et Basse-Allemagne. Mais les Zuricois, renforcés par 2,000 confédérés, se défendirent avec intrépidité et détruisirent pendant la nuit un pont que le duc avait fait élever sur la Limmat. Le margrave de Brandebourg, bien vu des Waldstætten à cause de la protection dont l'empereur Louis les avait couverts, se posa en médiateur et réussit à conclure une trêve sur des bases plus équitables que l'arbitrage de la reine Agnès. Toutefois, la convention acceptée était encore bien dure, puisqu'elle imposait à *Zurich* l'obligation de ne plus admettre à sa combourgeoisie aucun sujet du duc et de mettre en liberté le prisonnier du Wellenberg, Jean de Habsbourg ; à *Zoug* et à *Glaris* le devoir de rentrer sous le joug autrichien, dont

[1] Blumer, *Jahrbuch des hist. Vereins des Kantons Glaris*, III, 219.

Lucerne et *Schwyz* étaient tenus également de respecter les droits, et à *Uri* la tâche de faciliter la perception des revenus ducaux partout où l'on y mettait obstacle (1 septembre 1352).

Pendant le siége de Zurich, Berne avait pu se convaincre encore une fois par ses propres yeux de la force et du courage des confédérés. Le 6 mars 1353, l'avoyer, le conseil et les bourgeois de Berne formèrent une alliance perpétuelle avec Uri, Schwyz et Underwald[1].

Zurich et Lucerne étaient représentés l'un et l'autre dans la Diète où fut négociée l'alliance des Waldstætten avec Berne. Sans s'allier directement avec Berne, Lucerne et Zurich promirent aux Waldstætten de prendre les armes en faveur de cette ville, lorsqu'ils en seraient requis (gemahnt) par les premiers. Berne, de son côté, promit de s'armer en faveur de Lucerne et de Zurich à la requête des Waldstætten. Les relations *directes* de Berne avec Zurich ne s'établirent qu'un siècle plus tard. Par une alliance directe avec Zurich et Lucerne, Berne eût craint peut-être de s'attirer des complications avec les ducs d'Autriche. On a voulu y voir aussi la répugnance que devaient éprouver les gouvernants bernois pour la constitution démocratique et la prépondérance des tribus et corps de métiers à Zurich. L'alliance de Berne avec les Waldstætten n'avait pas non plus le caractère étroit de celle des autres États de la ligue. Ainsi, au lieu de s'engager à prendre les armes *à la première requête de ses alliés,* cette ville se ménageait la latitude d'examiner chaque cas particulier. Le village de Kienholz, dans l'Oberland, était désigné comme le lieu des conférences des deux parties contractantes.

Lorsque s'accomplit l'admission de Berne à l'alliance éternelle, la noble famille des Boubenberg avait cessé depuis trois ans de présider aux destinées de la république. De 1350 à 1364, le fauteuil des avoyers est occupé par des magistrats assez obscurs pour la plupart, et dont un seul, Pierre de Balm, paraît avoir été une personnalité remarquable. Il avait porté le grand étendard de la république à la bataille de Laupen et figuré au nombre des deux arbitres nommés par les confédérés en 1351, lors du jugement de la reine Agnès. La disgrâce des Boubenberg a été racontée comme suit par le chroniqueur bernois Justinger : « L'avoyer de Boubenberg le vieux gouvernait avec trop d'or-
« gueil et était accessible aux présents. Il fut déposé de sa charge et banni
« pour cent ans et un jour avec d'autres magistrats honorables. Mais
« au bout de quatorze ans on s'aperçut que les successeurs de Bouben-

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 36. Les actes à *l'appendice*, 285 et suiv.

« berg ne gouvernaient pas mieux que lui, et Pierre de Schwar-
« zenbourg, qui remplissait alors ces fonctions, s'étant rendu tout à fait
« impopulaire, la bourgeoisie, réunie selon l'usage dans l'église des
« Cordeliers, témoigna le désir de voir rappeler son ancien chef. Mais
« le greffier ne trouvant pas, ou affectant de ne pas trouver le passage
« de la Handfeste qui donnait à la bourgeoisie le droit d'élire l'avoyer
« comme elle l'entendait, un bourgeois jeta une poignée de cerises noi-
« res contre la charte qui en fut maculée. L'article se trouve enfin, on
« en fait lecture et la bourgeoisie court au domicile de l'avoyer de
« Schwarzenbourg pour y prendre la bannière de l'État et aller en
« grand cortége chercher son ancien avoyer qu'elle promène en triom-
« phe à Berne, où, pour l'honorer davantage encore, on faisait son fils
« avoyer ou chef de la république. »

L'histoire et la légende sont venues se confondre dans ce récit. Le fait que pendant l'espace de quatorze ans les Boubenberg demeurèrent exclus de la suprême magistrature est réel. Mais les documents nous apprennent d'abord que l'ancien avoyer de ce nom a conservé ses fonctions jusqu'à leur expiration légale aux élections pascales de 1350. En second lieu, Jean de Boubenberg et son fils Ulric, loin d'être frappés d'ostracisme, siégent l'un et l'autre au conseil. Tout se réduit donc à une éclipse momentanée de la première dignité de l'État, à laquelle nous voyons Jean de Boubenberg le jeune porté de nouveau en 1364. La cause de cette éclipse se rattache probablement à la lutte des familles patriciennes contre les artisans qui travaillaient à obtenir, comme à Zurich, une part aux affaires publiques. Mais pendant qu'à Zurich la démocratie triomphe, l'inverse a lieu à Berne où le pouvoir reste aux mains des familles nobles comme les Boubenberg ou des bourgeois enrichis. Les associations destinées à procurer plus d'influence aux tribus ou abbayes furent interdites et punies d'une amende. La réintégration des Boubenberg à la première magistrature marque le triomphe de l'aristocratie, tempéré cependant par quelques concessions aux métiers, comme l'institution des Seize et celle des Bannerets ou chefs de quartiers, qui datent de la révision constitutionnelle de 1294[1].

[1] Gottlieb Studer, *Studien über Justinger. Arch. des hist. Vereins des Kantons Bern*, VI. und VII. Heft.

CHAPITRE II

DE L'ALLIANCE DES HUIT ANCIENS ÉTATS DE LA LIGUE SUISSE A LA CONQUÊTE DE L'ARGOVIE

(DE 1353 A 1415)

1. Défection de Broun. — Paix de Ratisbonne et de Thorberg (1353-1369).

Les ducs d'Autriche estimaient que la paix de Brandebourg avait fait purement et simplement rentrer Zoug et Glaris sous leur obéissance et que ces deux vallées avaient cessé de faire partie de la Confédération. Zurich et les autres États de la ligue alléguaient, en revanche, que le traité en question réservant l'alliance perpétuelle, les Glaronnais et les Zougois ne devaient prêter serment d'allégeance au duc que *sous cette réserve*. Les ducs portèrent leurs doléances au roi Charles IV contre les violateurs de la paix jurée. Ce prince avait intérêt en ce moment à ménager les Habsbourg dont il était d'ailleurs l'oncle par alliance. Il se rendit en personne à Zurich pour aplanir le différend et ouïr les débats contradictoires des envoyés autrichiens et des magistrats confédérés (octobre 1353). Les premiers, non contents de revendiquer pour l'Autriche la possession de Zoug et Glaris, renouvelaient les prétentions des ducs sur Schwyz et Underwald qui s'étaient, disaient-ils, injustement soustraits à leur domination. Les confédérés opposaient à ces prétentions les chartes des rois et empereurs précédents.

Des affaires pressantes rappelant le monarque en Allemagne, Charles IV quitta Zurich sans se prononcer d'une manière catégorique, mais en exigeant des États de la Ligue qu'ils assurassent par écrit le duc d'Autriche de leur intention sérieuse d'observer le traité de Brandebourg.

Six mois après, en avril 1354, Charles IV revenait à Zurich et cherchait à obtenir des confédérés l'engagement de soumettre à sa sentence tous leurs différends avec le duc d'Autriche. Ce dernier comptant sur

une sentence plus favorable encore que celle du margrave de Brandebourg, avait accepté d'avance et de confiance son jugement. Mais c'était une raison pour que les confédérés ne se montrassent pas aussi disposés à l'accepter. Par déférence pour le chef de l'Empire, ils consentirent cependant, par l'organe du bourgmestre Broun, à se soumettre à l'arbitrage impérial, mais toujours *sous la réserve de leur alliance*. L'empereur ne voulait pas entendre parler de cette réserve. Les chroniqueurs contemporains font parler ainsi le prince et les Zuricois :

« Vous, Zuricois, disait Charles IV, vous appartenez à l'Empire. « Vous n'avez donc pas le droit de conclure une alliance à l'insu et « contre le gré du roi ou empereur. Cette alliance est nulle et non ave« nue. » — « Nous sommes gens simples et peu experts dans les affai« res, répondaient les Zuricois, mais ce que nous avons juré, nous vou« lons le tenir. » Charles IV, les voyant inébranlables, parla alors de racheter Lucerne et Zoug pour les placer sous la mouvance de l'Empire, en indemnisant les ducs d'Autriche de la perte de ces deux pays. Mais les Habsbourg ne l'entendaient pas de cette oreille et se montrèrent courroucés de cette combinaison. L'empereur, ne voulant pas pousser à bout ses neveux, leur promit de joindre ses forces aux leurs pour soumettre les Zuricois.

Fort de l'appui du chef de l'Empire, le duc Albert II vint alors pour la troisième fois mettre le siège devant Zurich (18 juin 1354). A l'ouïe des armements de l'Autriche, les confédérés s'étaient hâtés de secourir la ville de la Limmat et d'y jeter des troupes. Tout à coup le duc lève le siège de Zurich, va occuper Rapperschwyl qu'il s'était fait céder par le comte Jean, et ordonne de rebâtir les maisons des bourgeois et le château-fort. Puis il va reprendre le siège de Zurich, de concert cette fois avec Charles de Luxembourg qui arrivait à la tête d'une armée impériale (13 septembre). Aux levées d'une foule de seigneurs de la Haute et Basse-Allemagne, aux troupes de six évêques (ceux de Bâle, Coire, Constance, entre autres), s'étaient joints les contingents des villes impériales, parmi lesquelles on cite Bâle, Strasbourg, Schaffhouse, Constance, Soleure et Berne elle-même. En dépit du traité d'alliance perpétuelle qu'elle venait de signer avec les Waldstætten, la ville des Boubenberg et des Erlach n'avait pas osé résister à l'appel du chef de l'Empire, ni enfreindre le traité conclu pour dix ans avec l'Autriche en 1341 et renouvelé en 1351.

L'armée assiégeante ne comptait pas moins, dit-on, de 50,000 hommes. Zurich n'avait à leur opposer que 1,000 guerriers pleins de courage, il est vrai, et dirigés par l'habile bourgmestre Broun. Celui-ci

donna une nouvelle preuve de son savoir-faire en arborant tout à coup sur les tours de la ville l'*Aigle de sable en champ d'or*, qui étaient les couleurs de l'Empire. Cet acte de soumission fut accueilli avec satisfaction par les villes impériales qui combattaient malgré elles contre une cité sœur; elles en profitèrent pour intervenir auprès de Charles IV en faveur de Zurich. Le prince, qui lui-même n'avait pris les armes que pour tenir la parole qu'il avait donnée au duc d'Autriche, céda aux représentations des villes, se retira avec ses troupes et laissa le duc d'Autriche continuer seul avec ses troupes le siège de la cité (14 septembre). Mais le duc d'Autriche, réduit à ses propres forces, perdit l'espoir de s'emparer de Zurich et se renferma dans une guerre de dévastation et de brigandage également onéreuse aux deux partis. Les Zuricois surtout, dont les campagnes et les vignes avaient beaucoup souffert, soupiraient après la paix. Une trêve fut conclue à la Saint-Jacques (25 juillet 1355) et des négociations entamées pour une paix définitive à Ratisbonne, où séjournait l'empereur depuis son retour de Rome. Rodolphe Broun dirigeait la négociation pour Zurich. Cet homme d'État, aussi déloyal qu'habile, consentit alors à signer ce fameux traité de Ratisbonne en vertu duquel l'Autriche reprenait tous ses droits sur les pays où elle avait exercé sa juridiction, et la ville impériale de Zurich s'engageait formellement à lui prêter main forte pour cette revendication[1]. L'empereur Charles IV donna sa sanction à ce traité.

Quoique Zoug et Glaris ne fussent pas indiqués nominativement dans ce document, ils y étaient désignés d'une façon assez claire par les paroles qu'on vient de lire. Même en ce qui concerne les prétentions des ducs sur l'Underwald, Schwyz et Lucerne, Broun se déclarait également prêt à les défendre par les armes, moyennant que les ducs parvinssent à faire la preuve de leurs droits devant un tribunal composé de trois juges autrichiens et de trois juges zuricois.

Le traité de Ratisbonne trouva bon accueil à Zurich où l'on était las de la guerre. Les autres États de la Ligue, au contraire, se montrèrent indignés de ce qu'ils envisageaient comme une trahison. Dans une diète tenue à Zurich, les Schwyzois surtout se prononcèrent avec vigueur contre l'abandon de l'alliance perpétuelle. Mais l'opinion des prudents l'emporta et la cause fut remise à l'empereur, auquel on envoya une députation pour faire appel à sa bienveillance. Charles IV accueillit favorablement les députés et promit de s'occuper de l'affaire. Dans l'in-

[1] L'alliance est du 23 juillet. La sanction impériale est du 25. Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 291.

tervalle, les Waldstætten, loin de continuer la guerre comme on l'a dit, songèrent également aux moyens de mettre un terme à la lutte qu'ils soutenaient depuis quarante ans contre l'Autriche et firent la paix le 18 août[1]. Mais Broun, poursuivant sa politique particulariste et dénaturée, se rapprochait de plus en plus des ducs et signait un traité d'alliance offensive et défensive pour le terme de cinq ans avec le duc Albert II, l'ancien ennemi de Zurich et des confédérés (29 avril 1356). Ce traité réservait sans doute, pour la forme, les alliés de Zurich, Lucerne, Schwyz, Underwald, Schaffhouse, mais maintenait l'exclusion de Zoug et Glaris, en attendant que vînt le tour des autres. En échange, l'Autriche garantissait la constitution de Broun à Zurich[2]. Le puissant bourgmestre ne s'était pas oublié lui-même. Par un acte spécial qui ne fut écrit que trois ans plus tard, Broun recevait avec le titre de conseiller aulique (hofrath) 1000 florins de gratification et une pension de 100 florins *qui lui était assignée sur le pays de Glaris, redevenu bailliage autrichien*[3]. En dépit des efforts des pâtres glaronnais et des Zougois de la ville et de la campagne, ces deux pays abandonnés de tout le monde, excepté de leurs frères et amis de Schwyz, s'étaient vus contraints de renoncer à l'alliance perpétuelle et de rentrer sous l'obéissance des ducs d'Autriche[4].

Le chef de cette famille ducale était alors Rodolphe IV. Il avait succédé à Albert II, son père, surnommé le Paralytique ou le Sage, mort le 20 juillet 1358. Albert II avait été pendant plus de trente ans un ennemi redoutable et persévérant des confédérés. Mais à côté des mouvements d'orgueil et de dédain qui formaient le défaut capital de ce prince, il y avait place pour des sentiments nobles et généreux. Un horrible tremblement de terre ayant renversé en partie la ville de Bâle, de misérables conseillers, comme il s'en trouve toujours auprès des princes et des peuples, l'engageaient à profiter de ce moment pour assaillir les Bâlois avec lesquels il entretenait des rapports hostiles : « A Dieu ne « plaise, dit Albert, que je sois assez lâche pour tuer ceux que Dieu a « blessés. » Et il envoya 400 hommes de la Forêt-Noire pour aider les « Bâlois à relever leur ville. « A quelque chose malheur est bon. » Bâle sortit de ses décombres mieux bâtie et plus forte qu'auparavant.

Le nouveau duc d'Autriche, Rodolphe IV (1358 à 1365), était en-

[1] Georges de Wyss, *Indicateur d'histoire de Soleure*, 1866, 43.
[2] Blumer, *Jahrb. des hist. Vereins des Kantons Glarus*, III, 235.
[3] Blumer, *Jahrb. von Glarus*, III, 285. — Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, I, 242.
[4] Blumer, *Jahrbuch*, III, 232 ; IV, 361.

core bien jeune, mais ne semblait pas moins destiné à donner un nouvel éclat à la maison d'Autriche, soit par l'acquisition du Tyrol, soit par son mariage avec la fille de l'empereur Charles IV. Cette alliance lui procura toutes sortes d'avantages et de concessions de la part de son beau-père. Il obtint entre autres la confirmation du titre de landgrave de la Bourgogne, accordé jadis au duc Léopold Ier; il prit sur lui d'y ajouter celui de duc d'Alsace et de Souabe, qu'il fit reconnaître dans une assemblée de ses vassaux à Zofingue en Argovie. L'alarme déjà grande dans les Waldstætten à la nouvelle de cet accroissement de pouvoir, le fut bien plus quand on sut que le duc avait fait faire un pont de bois d'environ 4000 pieds de long, pour unir la ville rebâtie de Rapperschwyl à la terre ferme de la Marche et couper ainsi les communications de Glaris et Schwyz avec Zurich. Berne, menacé déjà par le voisinage du duc comme landgrave de Bourgogne, se vit atteint directement par l'hypothèque que Charles IV accorda à son beau-fils sur les terres impériales de Laupen, Gumminen et du Hasli soumises à cette ville. Ce fut bien pis encore lorsqu'on reçut de Charles IV l'ordre d'obéir au duc Rodolphe IV comme au bailli ou avoué choisi pour représenter l'empire à Berne et à Soleure (19 juillet 1358). Cette dernière ville, qui avait soutenu un siège contre l'Autriche quarante ans auparavant, s'en rapprochait maintenant au point de promettre son concours au duc contre les Waldstætten, sous la simple réserve que si les Bernois, ses plus anciens alliés, se mettaient avec les vallées forestières, Soleure ne fournirait que cinquante hommes.

Mais heureusement pour les Waldstætten et pour leurs alliés de Berne, l'entente de l'empereur et de son beau-fils ne fut pas de longue durée. L'ambition démesurée de Rodolphe IV n'était pas assouvie par les concessions partielles de son beau-père. Il croyait d'ailleurs avoir à s'en plaindre à cause de la BULLE D'OR, loi fondamentale que Charles IV avait édictée dans les diètes de Metz et de Nuremberg pour fixer la constitution de l'empire, et régler entre autres les droits et les attributions des sept princes électeurs (1356). Exclu de ce collège électoral en dépit des traditions qui faisaient remonter sa maison au temps de Jules César, le duc d'Autriche entreprit de renverser l'empereur. Il forma contre lui une coalition secrète dans laquelle entrèrent une foule de puissants seigneurs ecclésiastiques et civils des deux Allemagnes, le comte de Wurtemberg, le duc de Bavière, les évêques de Constance et de Bâle, le comte de Neuchâtel et les deux villes impériales de Bâle et de Zurich, où l'astre de Broun n'avait pas cessé de luire. Mais au moment même où les affaires des Habsbourg prenaient cette tournure

dangereuse pour les confédérés, la maison d'Autriche se vit frappée de plusieurs coups funestes. D'abord l'empereur Charles, irrité contre son beau-fils dont il suspectait les desseins, le contraignit à main armée de renoncer à ses titres usurpés de prince d'Alsace et de Souabe (1360). Cinq ans plus tard, une mort prématurée enlevait le duc Rodolphe presque en même temps que la reine Agnès. Cette grande protectrice de la famille des Habsbourg s'était éteinte vers l'année 1364 à Kœnigsfelden, sa résidence depuis près d'un demi-siècle.

L'avénement au trône ducal de deux jeunes gens, Albert III et Léopold III, celui qu'on appela plus tard le Pieux, n'était pas fait pour relever les affaires de la maison d'Autriche. Elle venait, au contraire, fort à propos pour ranimer le courage des confédérés, celui des Schwyzois surtout, dont le malheur des temps n'avait pas éteint l'ardente sympathie pour leurs frères de Zoug. Ils saisirent avec empressement l'occasion de leur venir en aide. Aidés des campagnards de ce pays, notamment des gens d'Ægeri, ils occupèrent la ville et le pays et renouvelèrent l'alliance de 1352[1].

Schwyz s'attribua dès lors un certain protectorat sur Zoug, et le droit de lui donner un ammann pour présider à l'administration du pays.

Les Glaronnais, moins favorisés, avaient dû reprendre leur position dépendante de l'abbaye de Seckingen et se soumettre au bailli autrichien résidant à Windeck. Il s'écoulera un quart de siècle jusqu'à leur complet affranchissement.

Les changements qui s'étaient produits dans la situation de la maison d'Autriche avaient aussi eu leur contre-coup dans la politique zuricoise. Lorsque l'alliance de cinq ans conclue avec les ducs par Rodolphe Broun fut arrivée à son terme, les Zuricois ne jugèrent pas à propos de la renouveler (novembre 1361).

La mort du fameux bourgmestre n'avait pas peu contribué à ce résultat. Broun avait cessé de vivre le 15 octobre 1360, la même année que Rodolphe d'Erlach; il fut inhumé avec pompe dans l'église de St-Pierre[2]. Mais tandis que Rodolphe Broun mourait tranquillement dans son lit, Rodolphe d'Erlach, retiré dans son château de Reichenbach près de Berne, expirait (si l'on en croit la chronique) sous les coups d'un vil assassin. Le meurtrier d'Erlach fut son propre beau-fils, Jost Ru-

[1] La date de 1356 assignée par les historiens à cette expédition est erronée. En mai 1364 Zoug était encore soumis à un bailli autrichien. L'événement doit s'être accompli immédiatement après cette date.

[2] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, I, 242.

denz, gentilhomme d'Underwald, avec lequel le vainqueur de Laupen était entré en conflit pour la dot de sa fille, l'épouse de Rudenz. Les chiens de Rodolphe d'Erlach poursuivirent l'assassin qui réussit à se cacher dans les bois et à échapper au supplice de la roue.

La politique versatile et cauteleuse de Broun, cet Aratus de la vieille Suisse, comme l'appelle Jean de Muller, n'a pas empêché quelques-uns de nos publicistes d'admirer cet homme d'État. « Zurich, dit « Bluntschli, a eu de plus grands hommes que Broun, elle n'en a pas « eu qui l'aient emporté sur lui en tact et en vues politiques[1]. » A Broun, homme d'État heureux et habile, mais vénal et sans foi, l'historien patriote doit certes préférer le généreux et vaillant défenseur de la République bernoise, dont les dernières années s'écoulèrent comme celles de Cincinnatus, au milieu des champs, non loin de la ville qu'il avait sauvée par son patriotisme.

L'occupation de Zoug par les Schwyzois avait failli provoquer de nouvelles hostilités entre la maison d'Autriche et les confédérés. Les Zuricois se posèrent en médiateurs et parvinrent à ménager un accommodement d'après lequel Zoug s'engageait à acquitter aux ducs les redevances accoutumées. Persuadés de l'inutilité de leurs efforts pour amener en ce moment un état de choses plus favorable à leurs intérêts, les princes Albert et Léopold autorisèrent même Pierre de Thorberg, leur bailli en Alsace, Thurgovie et Argovie, à transformer les trêves précédentes en une paix qui reçut le nom de Thorberg, son négociateur (7 mars 1368[2]), fut renouvelée en 1369, puis en 1375 et 76 pour le terme de dix ans.

Dans le traité par lequel Zoug avait promis d'acquitter les redevances dues à la maison d'Autriche, on réservait le cas où les ducs se décideraient à hypothéquer leurs droits sur le pays de Zoug aux Schwyzois, les protecteurs de la contrée, moyennant la somme de 3000 florins. Heureusement pour les Zougois cette hypothèque n'eut pas lieu, car il aurait bien pu leur échoir le sort des habitants de Wæggis sur le lac des Waldstætten qui, d'alliés de Lucerne, devinrent (en 1380) ses sujets, lorsque cette ville eut acheté le droit d'avouerie de la maison d'Autriche sur cette commune.

L'alliance de Wæggis avec Lucerne datait cependant de l'affranchissement même de cette ville et les Waldstætten y avaient adhéré. La commune

[1] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, I, 27.
[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 269. — G. de Wyss, *Indicateur d'histoire*, XIIme année, 30. — Wattenwyl-Diesbach, *Die Landschaft Bern*, II, 258.

de Wæggis avait contracté cette alliance de concert avec celle de Gersau. Mais cette dernière, plus heureuse que sa voisine, réussit à maintenir son autonomie. L'historien Kopp relève avec raison le peu d'équité des Lucernois qui trouvèrent alors tout naturel d'imposer aux gens de Wæggis un joug qu'ils n'avaient pas voulu reconnaître ni accepter eux-mêmes des ducs d'Autriche[1].

2. Ordonnance des prêtres. — Invasion dite des Anglais. Conjuration de Kybourg contre Soleure (1365-1382).

Les Waldstætten, dont c'eût été le devoir de défendre la cause de Wæggis, ne firent rien pour elle. L'Underwald dans le même temps ne se faisait cependant aucun scrupule de prendre fait et cause pour les vassaux du sire Pierre de Ringgenberg dans l'Oberland, démolissait son château et retenait prisonnier ce seigneur, enlevé par ceux de Brienz pendant qu'il était à la pêche, et après avoir refusé avec menace d'entendre ses explications à la landsgemeinde. Berne, dont Ringgenberg était bourgeois, prit les armes deux fois et occupa l'Oberland. Les confédérés intervinrent à la prière d'Underwald, et un tribunal arbitral siégeant à Lucerne, sous la présidence de l'avoyer Petermann Gundoldingen, déclara l'alliance (Landrecht) conclue entre les vassaux de Ringgenberg et l'Underwald dissoute (juin 1381). La colère du peuple de l'Underwald se tourna alors contre les trois gentilshommes du pays qui avaient mené cette affaire, le landamman Jean de Waltersberg, Walter de Hunwyl et Walter de Tottikon. Dans une landsgemeinde tenue à Wysserlen, on les exclut des fonctions publiques eux et leurs descendants (1382)[2].

En mourant, Rodolphe Broun avait laissé une famille puissante dont le chef était son fils aîné, Bruno Broun, prévôt du Grand-Moûtier ou église collégiale de Zurich. L'empereur Charles IV l'avait fait son chapelain et donné à son église la haute juridiction de plusieurs villages. Mais le prévôt Broun était un prêtre violent et de mauvaises mœurs. Associé à d'autres gentilshommes de sa trempe, il se mit en embuscade à Wollishofen sur la route de Lucerne à Zurich et enleva l'avoyer Petermann Gundoldingen qui revenait de la dédicace de l'église de la ville (13 septembre 1370). Cet attentat commis sur la personne d'un magistrat vénéré, chef pendant vingt-trois ans de la république lucernoise, mit en émoi tout le pays et surtout la ville de Lucerne, qui

[1] Kopp, *Urkunden*, I, 165.
[2] Businger, *Die Gesch. von Underwalden*, *Luzern*. Meyer, 1827, 288 et suiv.

demanda à cor et à cri la délivrance de son avoyer et la punition des coupables au gouvernement de Zurich. Celui-ci avait alors à sa tête le vainqueur de Tætwyl, Roger Manesse (de 1360 à 1383), qui pouvait bien être un habile capitaine, mais qui était loin d'avoir l'intégrité d'un magistrat digne de ce nom. Ami de Broun, il refusa de faire justice. La bourgeoisie ne partageait pas les sentiments du bourgmestre. Au son du tocsin, elle se porta en tumulte hors de la ville et se mettait en marche pour aller délivrer le prisonnier lorsqu'elle apprit qu'il n'était plus à Wollishofen. Le lendemain, l'assemblée générale, composée de tous les bourgeois âgés de plus de seize ans se réunit dans le Grand-Moûtier; Broun et ses complices furent bannis du pays.

Peu d'années après un nouveau crime consomma la ruine de la famille Broun. Le coupable, cette fois, était le second fils du bourgmestre qui, aidé d'un valet, noya dans le lac un parent de sa mère auquel il devait quelque argent. Le gouvernement d'Uri n'obtint qu'au bout de trois années de sollicitations et de menaces la punition du meurtrier; encore se borna-t-on à confisquer ses biens.

L'affaire du prévôt Broun donna lieu à une loi rédigée à Zurich le 7 octobre 1370 par les délégués des six États de Zurich, Lucerne, Zoug, Uri, Schwyz, Underwald. Elle était destinée à réprimer les excès des ecclésiastiques, dont plusieurs, ainsi que Broun, se livraient impunément à des désordres de divers genres, grâce à l'exemption des tribunaux civils. Cette loi, appelée le *Code des prêtres* ou *Pfaffenbrief*, devint la base du droit public suisse en ce qui concerne les rapports de l'Église et de l'État. En voici les dispositions principales: « Les affaires ecclé-« siastiques exceptées, aucun prêtre ne citera un confédéré devant les « tribunaux étrangers. S'il le fait, le manger, le boire, le gîte, l'asile et « les tribunaux lui sont refusés dans les six États. Les routes doivent « être sûres pour l'indigène et pour l'étranger, et si quelqu'un souffre « à ce sujet, les États confédérés y porteront remède. Doivent également « être interdites, les discussions, les attaques personnelles, les exactions. « Quiconque se permettrait de pareilles choses doit être contraint à « payer des dommages-intérêts. Les droits de l'abbesse de Zurich et de « l'évêque de Constance sont réservés [1]. »

La chute des Broun eut encore pour suite un changement dans la constitution de Zurich, où les tribus se conférèrent le droit d'élire le petit Conseil et restreignirent le pouvoir excessif attribué par Broun au bourgmestre (1373). L'ordonnance rendue à cette occasion porte le

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 52 et appendice, 301.

nom de seconde constitution ou *lettre jurée* (zweiter geschworner Brief). Une autre modification eut lieu à la mort du bourgmestre Manesse. Mécontents de ce magistrat qui, pendant son administration de vingt-trois ans, avait hypothéqué des propriétés de l'État pour payer ses dettes et accepté de l'empereur Charles IV les fonctions de bailli de Saint-Gall, le Conseil, les Tribuns et les Deux-Cents convinrent de donner deux chefs à l'État au lieu d'un seul qu'il avait eu depuis le gouvernement de Broun (1384). Chacun d'eux était six mois en charge et les bourgmestres cessant d'être inamovibles étaient élus comme le Conseil. Les deux nouveaux bourgmestres furent Jean Winko et le chevalier Rodolphe Schwend. L'histoire du tribun Sigbot qui aurait tenté d'opérer une réaction est dénuée de fondement[1].

Peu de temps après la mort du duc Albert II, une invasion imprévue était venue mettre en danger la ville impériale de Bâle et menacer l'existence de la Confédération elle-même. Des bandes indisciplinées, qui se trouvaient sans ressources par suite du rétablissement de la paix entre la France et l'Angleterre, s'approchèrent de Bâle. Aussitôt les confédérés d'accourir au secours des Bâlois au nombre de 1500 hommes, Bernois, Zuricois, Lucernois. Le chef de ces brigands, archiprêtre défroqué d'Italie, Cervola, ne jugea pas à propos de les attendre et s'éloigna en toute hâte (1365).

Dix ans après, de nouvelles bandes plus nombreuses menacèrent l'Argovie. Leur chef, le seigneur français Enguerrand de Coucy, réclamait la possession de ce pays comme formant la dot de sa mère, fille de ce même duc Léopold que les confédérés avaient défait au Morgarten. Pendant trois jours, les soldats de Coucy, auxquels leurs casques pointus avaient fait donner le nom de *Gugler*[2], défilèrent devant Bâle couverts d'armures brillantes et montés sur des chevaux richement caparaçonnés. Un péril commun menaçait les Suisses et les ducs d'Autriche. Berne et Lucerne le comprirent, et joignirent avec d'autant moins d'hésitation leurs troupes à celles de ces princes que la paix de Thorberg venait d'être renouvelée à Rheinfelden (28 mars) avec le duc Léopold d'Autriche, IIIme du nom, si connu par la fin héroïque qu'il fit quelques années plus tard à Sempach. Un traité formel d'alliance fut signé entre ce prince et ces deux villes, plus, Berne et Soleure (13 octobre 1375). Moins exposés par leur position géographique et plus animés contre l'Autriche, les Waldstætten refusèrent toute entente avec la vieille ennemie de leur indépendance.

[1] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, I, 253.
[2] Gugler, de Gugel, objet terminé en pointe.

Le désaccord des confédérés, joint à la lâcheté du comte de Kybourg et de Rodolphe IV, comte de Nidau, donna beau jeu aux soldats de Coucy. Ils franchirent presque sans coup férir le col du Hauenstein et s'avancèrent en pillant, en dévastant, jusqu'au cœur des États confédérés, Le comte de Nidau, assiégé par eux dans son château, fut tué d'un coup de flèche, au moment où il levait la visière de son casque pour observer la position des ennemis. Enguerrand de Coucy établit son quartier général au couvent de Saint-Urbain. D'autres chefs s'installèrent avec une partie de l'armée au couvent de Fraubrunnen, entre Berne et Soleure, d'où ils faisaient des incursions jusqu'aux portes de Zurich et dans le Jura neuchâtelois. Les abbayes surtout étaient l'objet de leur convoitise et de leur rage de destruction. Celles de Wettingen, Kœnigsfelden, Gottstatt, eurent beaucoup à souffrir. Fontaine-André près de Neuchâtel fut livré aux flammes. Un prélat corrompu, qui était aussi l'un des plus méchants princes dont parle notre histoire, ne rougit pas de se réunir avec 500 lances aux aventuriers de Coucy. C'était l'évêque de Bâle, Jean de Vienne qui, quelques années auparavant, avait traîtreusement brûlé la ville de Bienne, sa vassale, et perdu contre les Bernois le combat de Pierre-Pertuis (1367 et 1368). Cette invasion aussi terrible que soudaine plongea toute la Haute-Allemagne dans la terreur et la désolation. Le duc Léopold, qu'on nommait l'honneur de la chevalerie, ne se sentit pas de force à lutter contre le torrent. Enfermé dans la ville forte de Brisach, il adopta un système de défense qui consistait à dévaster son propre pays et à couper les vivres à l'ennemi. Il fit incendier les villes de Lenzbourg, Willisau et une foule de villages. Les vaillants Bernois eux-mêmes semblaient frappés de stupeur et parlaient d'abattre toutes les granges qui se trouvaient autour de leur ville.

Les montagnards de l'Entlibouch, race vigoureuse et fière, recouvrèrent les premiers leur sang-froid et leur énergie. Aidés des volontaires de Lucerne, d'Underwald, et au nombre de 600, ils coupent des massues dans la forêt de Buttisholz près de Willisau, et tombent sur une horde de 3000 *Gugler* qui retournait à Saint-Urbain, chargée des fruits de ses rapines et de ses violences. Les *Gugler* sont battus, les vaillants *Entliboucher* rentrent triomphants dans leurs villages, montés sur les chevaux et couverts des armures des vaincus (19 décembre 1375).

L'héroïsme des *Entliboucher*, qui étaient encore sujets de l'Autriche, rendit honteux les confédérés. Sous le commandement d'Othon de Boubenberg, fils du précédent avoyer de ce nom, quelques cents hommes de Berne, de Fribourg et du Seeland tuèrent près d'Anet 500 *Gugler*,

la nuit du lendemain de Noël. Les Fribourgeois rapportèrent de cette rencontre le drapeau doré (Güldin Pfan), qui orna depuis le chœur de leur collégiale. Mais le principal combat se livra à Fraubrunnen le 27 décembre, où les aventuriers de Coucy, assaillis par les troupes bernoises, se défendirent en désespérés jusque dans les corridors du cloître qui fut livré aux flammes. L'intrépide banneret Hans Rieder y trouva la mort avec une foule de guerriers. Trois bannières, beaucoup d'or, d'armes et de dépouilles de tout genre furent la proie des vainqueurs, qui revinrent dans leur ville au milieu des acclamations et des chants joyeux de la multitude. Le meilleur résultat de la victoire fut la retraite de Coucy qui, ne se trouvant plus en sûreté dans la Haute-Allemagne, regagna l'Alsace par les défilés du Jura. Un marbre commémoratif de l'événement fut encastré dans le mur du cloître qui a été transformé en hôtel de préfecture.

La guerre que nous venons de raconter est connue dans les annales helvétiques sous le nom de *Guerre des Anglais*. Le nom de Colline des Anglais (*Englænder-Hügel*) a été donné par nos pères au tertre sanglant que l'on voit encore près du bois de Buttisholz. La plupart des soldats de Coucy venaient en effet de la Grande-Bretagne, mais sortaient en majeure partie de la principauté de Galles, envahie depuis le siècle précédent et horriblement opprimée par les rois d'Angleterre, qui avaient fait décapiter le prince national des Gallois, Lewellyn, fils de Griffith avec son frère David, à la tour de Londres (1283). Réfugiés en France, les Gallois y combattaient, non pour le roi d'Angleterre, mais pour le roi de France contre leur oppresseur[1].

Six ans après l'invasion de Coucy, la ville libre et impériale de Soleure courut un grand péril par les entreprises du comte Rodolphe de Kybourg. Cette maison, jadis si puissante des Kybourg, avait vu une grande partie de ses domaines passer en d'autres mains. Du château de Bipp où il faisait sa résidence, le comte Rodolphe jetait un regard attristé sur les contrées qui avaient jadis formé le patrimoine de ses ancêtres, entre autres sur Thoune et Aarberg hypothéquées aux Bernois (depuis 1375). Il prétendait aussi avoir quelque droit sur Soleure et

[1] Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, IV, 188, 194, 398, 400. Enguerrand de Coucy tomba entre les mains des Turcs à la bataille de Nicopolis et finit ses jours dans les prisons de Constantinople. Les principaux chefs des Gallois, Ivain, descendant de Lewellyn, et Jévan ap. Eynion ap. Griffith, qui commandait à Fraubrunnen, finirent sous le poignard d'assassins apostés par le roi d'Angleterre. Voir aussi Wattenwyl-Diesbach, II, 207, et Rochholz, *Schw. Liederchronick*, 22.

résolut de s'emparer de cette ville par un de ces coups de main nocturnes flétris dans l'histoire sous le nom de *nuit du meurtre* (Mordnacht). Une circonstance facilitait ses desseins ; Éverard de Kybourg, prévôt de l'église de Saint-Ours, était son oncle. Un chanoine dévoué aux Kybourg, Jean Amstein, devait faire entrer la troupe par sa maison, adossée au rempart, et envelopper de linges le marteau de la cloche d'alarme. Tout était prêt pour le crime et la horde ennemie s'avançait déjà vers la ville à la faveur des ténèbres (dans la nuit du 10 au 11 novembre 1382).

Mais un paysan, Jean Roth, de Roumisberg, prit les devants et révéla aux gardes de la porte orientale de la ville les projets meurtriers du comte. On court sonner la cloche d'alarme : effort inutile. Des cris de détresse retentissent alors dans les rues ; la bourgeoisie entière prend les armes et courut sur le rempart. Rodolphe de Kybourg se retira couvert de honte et mourut de chagrin une année après. Jean Amstein, le traître chanoine, fut mis en prison, sa maison démolie par le courroux populaire et une inscription commémorative de sa trahison fut gravée en lettres d'airain au frontispice de la Collégiale[1]. Mais son caractère sacerdotal le déroba au supplice qu'il méritait et on le retrouve plus tard curé à Madiswyl[2]. Un complice d'Amstein, Jean Inlasser, fut tué, dit-on, dans une émeute populaire. La connivence du chapitre de Saint-Ours, déjà punie par l'écriteau de la Collégiale, trouva un second châtiment dans la suppression de la riche dîme de Selzach, qui fut convertie en une distribution annuelle de blé faite aux pauvres et aux riches indistinctement le jour de la Saint-Martin. Le sauveur de la ville, Jean Roth, reçut une récompense en nature et en argent, et un habit aux couleurs de la ville qui devait être accordé également au premier-né de chacun de ses descendants. Le don d'un habit aux Roth de Roumisberg s'est conservé jusqu'à nos jours.

Les Bernois et les Soleurois avaient envahi, pour se venger, les États de Rodolphe de Kybourg. Après la mort de ce dernier, ses frères revendiquèrent son héritage les armes à la main ; Berne appela les confédérés à son secours. Olten, ville du comte de Kybourg, et Berthoud, capitale de ses États, furent assiégées, cette dernière ville pendant six semaines et par 15,000 confédérés. Mais Olten fut sauvée par les pluies et Berthoud par la ruse du comte de Kybourg. Il feignit de vouloir rendre la ville et obtint des chefs bernois une trêve pendant laquelle le

[1] Cette inscription fut masquée en 1632, à la prière du nonce, par une plaque de cuivre.

[2] Amiet, J.-J. *Schw. Geschichtskalender*, 1840 et *Urkundio*, 1857, I, 239.

duc Léopold d'Autriche, qui avait promis de rester neutre, envoya un secours de 1500 hommes aux assiégés (1383).

Berne leva le siège, mais prit sa revanche sur les partisans de Kybourg, dont les châteaux se rendirent ou furent pris et livrés aux flammes. Mais, dès l'année suivante, le comte de Kybourg, obéré de dettes, se vit contraint de vendre sa capitale aux Bernois pour la somme de 37,800 florins. Le Landgraviat ou haute juridiction de la rive gauche de l'Aar restait encore à ces seigneurs. Ils le vendirent également aux Bernois au commencement du siècle suivant (1406) [1].

Les bourgeois de Berne s'imposèrent généreusement pour faire face aux charges publiques créées par cette acquisition et par les guerres qui l'avaient précédé. Mais, au sortir de la guerre de Berthoud, en 1384, la bourgeoisie de Berne se montrait profondément irritée de ce que la ville devait payer au poids de l'or ce qu'elle eût pu acquérir par le fer, et en accusait hautement les vassaux de Kybourg qui siégeaient au Conseil. Réunis le mardi gras (24 février 1384) dans l'église des Dominicains, les citoyens ne réélurent de tous les membres du gouvernement que l'avoyer Othon de Boubenberg et trois conseillers. Tous les autres furent remplacés par des hommes plus indépendants et plus dévoués au bien public. On apporta les modifications suivantes à la Constitution : « Les bannerets et leurs assesseurs choisiront chaque année « les membres du grand Conseil ou Deux-Cents dans toutes les tribus. « Aussitôt nommés les Deux-Cents prêteront serment à la Commune. « Les vassaux de Kybourg ou d'un autre seigneur ne pourront siéger « au petit Conseil, ni deux frères ensemble. »

Ces changements ne touchaient pas aux bases de la Constitution qui resta toujours plus aristocratique que populaire.

L'héroïsme guerrier des grandes familles, leur probité, leur talent politique et les sacrifices pécuniaires qu'en plus d'une circonstance elles s'imposèrent avec joie pour la chose publique, contribuèrent à éloigner toute pensée d'une révolution comme celle de Broun à Zurich.

L'esprit aristocratique de Berne se montre dans les relations de cette république avec les seigneurs voisins et avec les confédérés. La conduite des Bernois envers les sujets oberlandais du sire de Ringgenberg en avait été un premier exemple. Le tribunal établi par les États confédérés et dans lequel siégeaient l'avoyer Petermann de Gundoldingen, Henri von Moos et Cuno von Stauffach ne fut pas plus favorable aux Oberlandais. Il

[1] Wattenwyl-Diesbach, *Ueber das öffentliche Recht der Landschaft Kleinburgund*, Archiv für schw. Geschichte, XIII, 1862, Zurich.

déclara dissoute l'alliance des Underwaldois et de leurs voisins. Il y ajouta la défense pour les premiers de recevoir comme combourgeois les habitants d'une contrée soumise aux Bernois ou à leurs alliés à titre de propriété, de vasselage ou d'*engagère* en deçà du Brunig (1381)[1].

Les Bernois avaient renouvelé leurs anciennes alliances avec la Savoie. Ils aidèrent le comte de Savoie, Aimé ou Amédée VI, surnommé le Comte Vert (de la couleur de ses armes), à soumettre les barons vallaisans révoltés contre leur évêque Guiscard Tavelli. Sion fut pris et brûlé, les trois châteaux qui dominent cette ville forcés, la cathédrale dépouillée de ses trésors et souillée par le meurtre des personnes qui s'y étaient réfugiées. Le Comte Vert exigea des vaincus l'engagement de lui fournir annuellement un contingent de 300 hommes.

L'un des plus audacieux seigneurs du Vallais était Antoine de la Tour, qui à ses nombreuses seigneuries sur les bords du Rhône alliait le titre de seigneur d'Arconciel, d'Illens et de Planfayon, dans les environs de Fribourg. Irrité contre l'évêque de Sion, Guiscard Tavelli, dont la famille devenait trop puissante à son gré, il le fit précipiter par la fenêtre de son château de la Soie (8 août 1374). Battu ensuite par les dizains à Saint-Léonard, Antoine de la Tour se déroba par la fuite à la vengeance populaire et alla mourir en Savoie. Ce seigneur était fils de ce Pierre de la Tour qui s'était engagé à fournir 3,000 hommes au duc Léopold contre les Waldstætten[2].

Le Comte Vert avait placé son cousin Édouard sur le siége épiscopal de Sion. Mais à la mort du comte, les Haut-Vallaisans chassèrent cet évêque savoyard. Le comte Amédée VII (surnommé le Comte Rouge) assiégea Sion, comme son prédécesseur, à la tête d'une armée composée entre autres de Bernois, Vaudois, Fribourgeois. La garnison de cette ville fit une défense héroïque, secondée par les bourgeois et les femmes qui jetaient de l'eau bouillante sur les assaillants. Mais la place est prise, pillée et livrée aux flammes (21 août 1384)[3].

Quatre ans après, la bataille de Viége délivra un moment le Bas-Vallais. Dans cette mémorable journée, 8,000 hommes, commandés par le comte Rodolphe IV de Gruyère, et en partie levés dans ses États, furent surpris dans les granges où ils dormaient et auxquelles les Val-

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 61.

[2] Furrer, I, 12. Dans sa traduction française, M. Roger de Bons a modifié plusieurs passages conformément aux recherches postérieures. Ainsi Antoine de la Tour n'était point le petit-neveu de l'évêque que ses gens, et non lui personnellement, assassinèrent au château de la Soie.

[3] Wattenwyl-Diesbach, II, 254. — Furrer, I, 148.

laisans avaient mis le feu. 4,000 Gruyériens et Savoyards y périrent. Les hommes du Gessenay, cette Gruyère allemande, plus heureux ou plus adroits, résistèrent avec énergie et eurent même l'honneur de sauver la vie à leur souverain (décembre 1388)[1]. Mais le comte Amédée VII rentrait en maître dans le Vallais l'année suivante et toujours avec les contingents de ses alliés de Berne et de Fribourg. Les députés du Haut-Vallais durent implorer à genoux une paix onéreuse.

L'empereur Charles IV de Luxembourg avait beaucoup ajouté aux prétentions des comtes de Savoie en leur concédant le titre de *Vicaires de l'Empire* dans les trois évêchés de Genève, de Sion et de Lausanne (1355). Dans cette dernière ville, le comte de Savoie se faisait représenter par un juge. Il avait promis de respecter les franchises des Lausannois et de leur évêque. Mais on sentit le besoin de garantir ces droits par un Recueil de lois qui fut publié par ordre de l'évêque Aymon de Cossonay, sous le nom de *Plaid général* (1368).

Au milieu des troubles incessants dont le Vallais était le théâtre, les libertés populaires avaient fait des progrès quand même. L'épiscopat de Guiscard de Tavelli surtout avait été favorable aux communes. L'autonomie de ces dernières se manifesta par les traités conclus avec les Lucernois, les Waldstætten et d'autres pays voisins où les dixains du Haut-Vallais s'intitulent : *les patriotes de la terre du Vallais* (Patriotæ terræ Valesii).

Mais on voit avec étonnement (en 1383) ces patriotes vallaisans arborer les couleurs de Milan sur les châteaux de Valère, Tourbillon et Majorie; c'est qu'ils n'étaient pas encore assez forts pour en avoir en propre, et il leur paraissait de bonne politique d'oppposer puissance à puissance.

3. Guerre de Sempach (1385-1388).

L'empereur Charles IV de Luxembourg était parvenu, grâce à ses largesses, à faire élire roi des Romains son fils Wenceslas, souverain de la Bohême (1376). Deux ans après, Wenceslas succédait à son père et son avénement au trône des Allemands était ratifié par le pape, selon l'usage abusif qui s'était introduit et contre lequel avait protesté en vain plus d'une diète impériale.

Le règne du troisième des Luxembourg est marqué par le déclin croissant de la puissance impériale. Le nouveau roi lui-même semble

[1] Furrer, I, 138. — Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 50.

prendre à tâche d'affaiblir cette puissance par la vente à prix d'argent de tous ses droits régaliens. C'est ainsi que Zurich, Uri, Berne, Lucerne obtinrent la cession de la haute justice ou du droit de glaive (*Blutbann*).

Les rapports des confédérés avec l'Autriche avaient beaucoup changé. L'acquisition de Rapperschwyl par les ducs en 1358 avait mécontenté les Zuricois; leur animosité s'accrut lorsqu'ils virent le duc Léopold fortifier la petite ville de Wesen sur le lac de Wallenstadt. Berne et Soleure n'avaient pas vu non plus, sans colère, l'appui donné par ce prince aux comtes de Kybourg dans la guerre de Berthoud[1]; Lucerne, de son côté, aspirait à l'immédiateté impériale et se plaignait amèrement de la mauvaise monnaie frappée à Zofingue, ainsi que du péage autrichien de Rothenbourg, nuisible à son commerce. Loin de se rendre aux doléances des Lucernois, Léopold III entreprit de faire de Rothenbourg une ville rivale de celle de la Reuss et un boulevard de sa puissance dans ces parages.

Mais les faveurs faites à Rothenbourg par le duc Léopold, en irritant les Lucernois, lui aliénèrent aussi ses sujets de Sempach, très-dévoués jusqu'alors, mais jaloux d'une prospérité qui menaçait la leur. Les habitants de l'Entlibouch se montraient encore plus hostiles à cause des tailles nouvelles que leur imposait le bailli Pierre de Thorberg, le négociateur de la paix de ce nom. En 1382, un complot fut ourdi par l'Entlibouch, de concert avec l'Obwald pour secouer le joug ducal. Il fut découvert et les chefs châtiés dans leurs corps et leurs biens. Ces rigueurs et le serment annuel qu'on imposa aux pâtres de l'Entlibouch, ne les empêchèrent pas de s'entendre secrètement avec Lucerne. Un magistrat originaire de Sempach, l'ancien avoyer Petermann de Gundoldingen, était le chef du parti qui voulait la guerre avec l'Autriche et donnait la combourgeoisie à tous les sujets du duc qui témoignaient le désir de la recevoir, au mépris de la Bulle d'Or. Le livre des bourgeois n'indique pas moins de 1215 réceptions de bourgeois internes et forains (ausbürger) pour les trois années 1385, 86 et 87[2].

[1] M. Théodore de Liebenau (*Archiv für schweiz. Geschichte*, XVII, 91) ne croit pas à cet appui, le duc étant alors en Italie avec ses troupes. Mais les baillis ducaux et les seigneurs ne l'avaient pas tous suivi au delà des monts et agirent pour lui.

[2] Segesser, *Rechtsgeschichte*, I, 170. Michelet, dans son *Histoire de France*, juge sévèrement ce procédé d'assimilation : « L'avidité des Suisses était l'effroi de leurs « voisins. De force ou d'amitié, avec ou sans prétexte, sans ombre d'héritage, d'al- « liance ou de combourgeoisie, ils prenaient toujours. Ils ne voulaient rien connaî- « tre aux écritures et aux actes, ces bonnes et simples gens qui ne savaient pas « lire. Un de leurs moyens ordinaires pour dépouiller les seigneurs voisins, c'était

Un grave conflit s'était élevé aussi entre Underwald et le bailli de l'Entlibouch au sujet de la seigneurie de Wolhousen. Les Zougois avaient également maille à partir avec les ducs dont le fort de St-André près de Cham inquiétait la campagne environnante.

L'ambition du duc Léopold III soulevait à la même époque contre lui les villes impériales de la Souabe, du Rhin et de la Franconie. Les Bâlois, entre autres, se montraient fort inquiets de ses prétentions sur le Petit-Bâle qu'il s'était fait donner en gage en 1375 et de ses visées sur toute la ville. La bourgeoisie de Bâle avait invoqué l'appui des Confédérés et frappé d'exil plusieurs nobles, ainsi que le grand tribun Werner Eriman, accusé de connivence avec le duc Léopold (1374)[1]. Deux ans après le duc Léopold III étant parvenu à se faire donner l'avouerie de Bâle par l'empereur Charles IV de Luxembourg, le grand tribun fut réintégré dans ses honneurs.

Aux ennemis de l'Autriche se joignit le roi Wenceslas. Sous les auspices de ce monarque, il se forma une grande coalition de 51 villes de l'Allemagne, dont faisaient partie Bâle et Saint-Gall, et à laquelle adhérèrent également Zurich, Berne, Soleure et Zoug (21 février 1385)[2]. Lucerne ne figurait pas directement dans l'alliance ; elle y était comprise cependant, mais sous le patronage de Zurich qui prenait l'engagement de requérir pour elle le secours de ses alliés du Rhin et de la Souabe[3]. Cette position exceptionnelle de la ville de la Reuss tenait ou bien à ce que Lucerne, à peine sortie de la vassalité des ducs, n'avait pas qualité pour figurer au rang des villes impériales, ou bien encore au fait que les Waldstætten, en vertu de leur alliance plus étroite avec Lucerne, s'opposaient à un rapprochement avec les villes de l'Allemagne qui eût par trop renforcé l'élément citadin, en opposition à l'élément campagnard prépondérant jusqu'alors, dans l'alliance perpétuelle. On attribue aussi à l'influence des Waldstætten le peu d'empressement que mirent les Confédérés à répondre à la première demande de secours des Bâlois contre l'Autriche. Quelques-uns des États de la Ligue désiraient mainte-

« de protéger leurs vassaux, c'est-à-dire d'en faire les leurs ; ils appelaient cela « affranchir. Les prétendus affranchis regrettaient souvent le maître héréditaire, « sous cette rude et mobile seigneurie de paysans » (*Histoire de France*, V, p. 24). Ce que Michelet ne dit pas, c'est que tout le monde prenait alors. Les Confédérés imitaient les seigneurs.

[1] Heussler, *Verfassungsgesch. der Stadt Basel*, 273.

[2] Wilhelm Vischer, *Gesch. der schwäbischen Städtebünde*. Göttingen, 1861, 56.— Hagen, *Ueber die politischen Verhältnisse zur Zeit der Sempacherschlacht. Archiv für schw. Geschichte*, X, 11.

[3] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, appendice, 312. — Vischer, 56 et 153.

nir la paix et travaillaient à un accommodement. Le duc Léopold chercha à profiter du peu d'accord qui régnait entre les Suisses et se rendit en personne à Zurich. Mais sa présence dans un mauvais lieu de cette ville fut accueillie par des menaces[1]. Dans un second séjour, il trouva un accueil plus favorable et se montra disposé à faire des concessions. Mais son refus formel de supprimer le péage de Rothenbourg fit échouer les négociations.

Les premières hostilités partirent, à ce qu'il paraît, des gens du duc qui commirent quelques dégâts. Aussitôt un corps franc quitte Lucerne et va surprendre et raser le fort de Rothenbourg (28 décembre 1385)[2]. Presque en même temps les Zougois démolissaient le fort de Saint-André près de Cham, et peu s'en fallut que Zurich et Glaris n'en fissent autant au château fort de Rapperschwyl, qui devait être pris et enlevé un jour de foire, le 20 décembre. La découverte à temps du complot et les mesures prises par les officiers ducaux, le bailli de Grüningen, Henri Gessler entre autres, firent manquer le coup. Mais les esprits s'en ressentirent et s'enflammèrent de plus en plus[3].

Les premiers jours de l'année 1386 furent marqués par de nouvelles hostilités de la part des Lucernois qui prenaient et rasaient le château de Wolhousen, la bastille de l'Entlibouch. Le 6 janvier, les bourgeois de Sempach devenaient concitoyens des Lucernois, et ces derniers mandaient à leurs alliés de Zurich qu'ils eussent à prendre les armes et à requérir le secours de 200 lances (1,000 cavaliers) promis par les villes impériales dans le traité de Constance de l'année précédente. Aussitôt les Zuricois d'entrer en campagne et de dévaster l'Argovie où les châteaux de Baldegg, Liela, Rinach tombent entre leurs mains, ainsi que les deux petites villes de Meyenberg et de Richensee que les Lucernois se hâtent de faire entrer dans leur combourgeoisie.

Le gant était jeté au duc d'Autriche. Léopold III le releva et s'apprêtait à attaquer les confédérés. Les villes impériales, Constance, Ulm, Strasbourg, Bâle, Uberlingen, Memmingen, Ravensbourg, intervinrent dans l'espoir de maintenir la paix. Des conférences eurent lieu au couvent de Wettingen, à Baden et à Zurich, où les villes médiatrices réussirent à ménager une trêve. Une partie des villes impériales, celles où

[1] Theodor von Liebenau, *Archiv für schw. Geschichte*, XVII, 71.

[2] Selon M. de Liebenau, ce sont les corps francs lucernois qui, en pleine paix et au mépris des gens graves du Conseil, prirent l'initiative des hostilités. Ils saisirent le moment où la population de Rothenbourg assistait dévotement à la messe à Ruggeringen, où était l'église.

[3] Bluntschli, *Gesch. von Zurich*, I, 260. — Blumer, *Jahrb. des hist. Vereins Glarus. Urkunden*, IV, 298.

dominaient les corps de métier et l'esprit démocratique, étaient très-bien disposées pour les confédérés; elles ne demandaient pas mieux que de détruire avec leur aide la puissance des ducs d'Autriche en assurant leur propre indépendance. D'autres villes, Nuremberg, par exemple, blâmaient hautement les faits et gestes des Lucernois. Elles proposaient de rendre au duc les places prises depuis le commencement de la guerre, moyennant quoi elles s'engageaient à obtenir une paix de 40 ans[1]. Zurich et Berne n'étaient pas éloignées de souscrire à ces propositions. Mais le refus formel des Waldstætten rompit une seconde fois les négociations, et à l'expiration de la trêve les hostilités recommencèrent[2].

Les Schwyzois, les premiers, se jetèrent sur la Marche et le bourg d'Einsiedeln qu'ils incorporèrent à leur territoire. Les Glaronnais, suivant l'exemple de leurs alliés, prirent et détruisirent le manoir d'Oberwindegg. Zurich étant l'un des points les plus exposés de la Ligue; c'est de ce côté que se portèrent d'abord les forces des confédérés. Mais ces derniers s'étaient trompés sur les intentions du duc. Après avoir réuni des forces considérables, ce prince se dirigea de Brougg à Zofingue, puis sur Willisau, seigneurie de Madame de Valangin, et que celle-ci avait fait recevoir dans la combourgeoisie de Berne. Au bout d'une semaine, le duc quittait la ville après y avoir fait mettre le feu, au mépris de sa parole, et marchait par Sursée sur la ville de Sempach dont il se proposait de châtier en passant les habitants avant de se jeter sur Lucerne. Mais à la nouvelle de la direction inattendue que l'armée ducale avait prise, les troupes des Waldstætten et de Lucerne, laissant aux Zuricois et aux Zougois le soin de défendre leur propre territoire, s'étaient portées à marches forcées au-devant des Autrichiens. Elles se trouvèrent tout à coup en leur présence devant Sempach, que le duc était en train d'assiéger et dont il avait menacé de pendre les défenseurs, en cas de résistance[3]. C'était le 9 juillet, par un soleil ardent et par une chaleur suffocante[4]. Le terrain était on ne peut plus désavantageux pour les évolutions de la cavalerie. Mais le duc, jugeant indigne de lui de rétrograder devant des paysans, fait mettre pied à terre à sa noblesse. L'armée autrichienne comptait de 6 à 8,000 hommes, les Confédérés 1,400 seulement et mal armés. Un grand nombre de ces derniers avaient sup-

[1] Hegel, *Städtechroniken*, I, 100.

[2] « Devrions-nous être seuls, disaient les montagnards, nous garderons nos con« quêtes. »

[3] Chronique autrichienne de Königshoven de Strasbourg.

[4] Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur l'heure de la bataille; quelques-uns la font commencer à midi, d'autres à huit heures du matin.

plée aux boucliers par de petites planches et des fascines attachées à leurs bras.

A l'aspect de l'ennemi, les confédérés invoquent à genoux le Dieu de leurs pères, puis s'avancent rangés en coin, selon leur ordre favori de bataille. et cherchent à entamer la muraille de lances que leur oppose la phalange de la noblesse. Mais ce mur de fer résiste à tous leurs assauts. 60 confédérés, presque tous Lucernois, ont mordu la poussière; déjà les deux ailes du corps de bataille autrichien s'avançaient pour étreindre les confédérés comme dans un cercle de fer. Tout à coup une voix se fait entendre; c'est celle d'un chevalier d'Underwald, Arnold de Winkelried. « Confédérés, je vous ouvre un chemin, songez à ma femme et « à mes enfants. » Il dit et s'élançant sur les lances autrichiennes, le héros en saisit le plus qu'il peut de ses bras nerveux et tombe en ouvrant une large trouée par laquelle les confédérés se précipitent sur l'ennemi. Une mêlée affreuse s'engage, les casques, les armures des seigneurs volent en éclats sous les terribles coups des massues et des hallebardes. La lutte, toutefois, était encore acharnée lorsqu'une partie de la noblesse s'enfuit du champ de bataille[1]. Les confédérés redoublent d'efforts. Trois fois la bannière principale de l'Autriche tombe des mains mourantes de ceux qui la portent; trois fois on la relève ensanglantée. Enfin la victoire se décide en faveur des ennemis de l'Autriche et le carnage devient terrible. Les cadavres de près de 200 seigneurs et de milliers de soldats jonchent le sol. Le duc lui-même est au nombre des morts. Il aurait pu s'enfuir. Mais après avoir combattu comme un lion, il n'a pas voulu survivre à tant de vaillants hommes de sa noblesse[2]. Un homme de Schwyz, dit-on, l'a frappé sans le connaître. Le corps de Léopold III reçut la sépulture à l'abbaye royale de Königsfelden. Son crâne, qu'on y voyait encore en 1806, portait la trace de lésions profondes.

Trente-quatre nobles et bourgeois de Schaffhouse étaient glorieusement tombés en défendant la bannière de leur ville. Le banneret de Lenzbourg, Werner de Lô, Nicolas Thut, avoyer de Zofingue et l'avoyer d'Aarau avec 14 de ses concitoyens, avaient trouvé également un trépas héroïque. Sentant venir la mort, Thut avait déchiré sa bannière pour ôter un trophée à l'ennemi; mourant, il en tenait encore la hampe entre ses dents.

[1] Theodor von Liebenau, 37, nous fait connaître les chefs de cette noblesse peu héroïque: c'étaient Reinhard de Vehingen et Bourcard d'Ellerbach, bailli ducal en Souabe, Alsace et Argovie.

[2] Le chroniqueur autrichien Suchenwirt lui fait dire : « J'aime mieux périr avec « tant de braves gens que de vivre déshonoré. »

Les Confédérés avaient perdu 120 hommes dont 20 Lucernois[1]. Le chef de ces derniers, Petermann de Gundoldingen, avait été emporté mourant du champ de bataille, avec la bannière ensanglantée dont il s'était enveloppé pour mourir. Il n'expira cependant que trois jours après et eut encore le temps, selon la chronique, de donner à ses concitoyens une utile leçon : « Ne laissez pas votre avoyer plus d'une année « en charge. » Contrairement à la loi, Gundoldingen fils et frère d'avoyer, avait alternativement, avec d'autres personnes de sa famille, presque constamment occupé cette charge éminente, de 1361 à 1384[2].

Les Confédérés, au lieu de poursuivre l'ennemi, se livrèrent au pillage. Le butin était considérable : 15 bannières, celles de Schaffhouse, Mellingen, Fribourg en Brisgau et la cotte de mailles du duc furent les prix de la victoire. On donna cette dernière à Louis Fehr de Buttisholz, en récompense de sa valeur. Elle se voit à l'arsenal de Lucerne avec la bannière ensanglantée de Gundoldingen[3]. Une chapelle commémora-

[1] Des Von Moos, ab Yberg, Meyer, Russ. Ulrich de Hertenstein survécut à la journée où il s'était signalé. Les Hertenstein ont donné des avoyers et des hommes illustres à Lucerne.

[2] Kopp, *Urkunden*, I, 171.

[3] « Il y a quelque chose de plus grand au monde que les Alpes, de plus haut « que la Jungfrau, de plus majestueux que le lac de Lucerne. C'est la plus an« cienne relique de la liberté en ce monde ; la tache et le sang de Gundoldingen, « la soie et le drapeau où il s'enveloppa pour mourir à la bataille de Sempach » (Michelet, *Histoire de France*, V, 244.)

On n'a pas encore nié Gundoldingen, mais on a voulu démolir Arnold de Winkelried, celui qu'un écrivain du XVIme siècle (Rodolphe Gwatter) appelait le Codrus ou le Décius helvétique. M. Lorenz, à Vienne, l'auteur de l'écrit intitulé *Leopold III und die Schweizerbünde*, 1860, M. le baron de *Liliencron* à Meiningen (*Die hist. Lieder des deutschen Volks*), et plus récemment M. *Otto Kleissner*, à Fribourg en Brisgau, dans sa thèse doctorale intitulée : *Die Quellen der Sempacher Schlacht* (Göttingen, 1873), ont fait le procès aux héros de Sempach et ont trouvé un certain écho en Suisse.

L'argumentation de ces érudits repose sur les trois points suivants :

I. Deux actes de dévouement à peu près semblables à celui de Winkelried sont racontés par le moine chroniqueur du XIVme siècle, Jean de Winterthour, savoir : le trait d'un vassal de l'Autriche en 1271 et de Stühlinger de Ratisbonne en 1332 (voir p. 134 de ce livre). Un troisième fait analogue est consigné dans le livre que le patricien Pirckheimer, de Nüremberg, a consacré à la guerre de Souabe (1499).

II. Il n'est pas parlé de Winkelried dans les chroniques suisses et autrichiennes du XIVme et du XVme siècle, sauf dans la chronique qui porte le nom du secrétaire d'État Justinger (1384-1426) qui a subi des remaniements postérieurs.

III. Son nom ne se trouve pas dans les nécrologes ou Jahrzeitbücher connus de ce temps. Aux yeux de M. Kleissner, les trois épisodes héroïques de 1271, 1333 et 1386, auxquels il associe l'acte glorieux de Wolleb en 1499, ne seraient que des broderies anecdotiques qui se sont cristallisées petit à petit en une légende.

Plusieurs savants suisses ont répondu à ces objections : Rauchenstein, d'Aarau, Théodore de Liebenau, de Lucerne, Georges de Wyss, de Zurich, entre autres. La

tive et une fête célébrée chaque année sur le champ de bataille perpétuent le souvenir de la journée de Sempach, chantée aussi par les poëtes contemporains dans des chants nationaux qui sont venus jusqu'à nous.

Les villes impériales, auxquelles le temps et peut-être la volonté avaient manqué pour venir au secours des Ligues, se montrèrent alors pour ménager une nouvelle trêve de quatorze jours. Après quoi la guerre continua, guerre de conquête, de dévastation, de brigandage.

Berne, que préoccupait le mauvais état de ses finances et qui blâmait les procédés expéditifs de Lucerne, était resté jusque-là étranger à la guerre.

Mais après la victoire de Sempach, les Bernois se dédommagent de leur inaction précédente en portant le fer et le feu sur le territoire de leurs ennemis.

La première victime de cette ardeur belliqueuse fut la comtesse Mahault de Valangin, coupable d'avoir cédé aux menaces de l'Autriche et livré Willisau au duc, après avoir consenti à son alliance avec Berne. Ce fut le pauvre peuple du Val-de-Ruz qui pâtit pour la dame de Valangin. Les Bernois brûlèrent là vingt-quatre villages. La flamme de l'incendie dévora aussi le château de Hasenbourg près Willisau et les manoirs de Pierre de Thorberg, à Thorberg même, et à Koppingen. Les Bernois avaient pour auxiliaires dans ces guerres les bourgeois de la ville de Neuchâtel qui avaient déjà assisté Soleure et Berne dans des expéditions précédentes. Si l'on en croit la chronique du chanoine Visemeau, les bourgeois de Neuchâtel cherchaient à ressembler aux confédérés et plusieurs membres du chapitre favorisaient ces tendances.

Les Fribourgeois ne furent pas oubliés. Ils avaient montré un grand zèle pour la maison d'Autriche, qui en retour d'un prêt de 1700 florins avait mis en gage entre leurs mains la moitié des châteaux et sei-

chronique zuricoise du XVme siècle, découverte par ce dernier, aurait dû, semble-t-il, fermer la bouche aux sceptiques. *Cette chronique, sans nommer Winkelried autrement qu'en disant : un fidèle Confédéré (ein getrüwer Eidsgenoss) raconte le fait qui l'a rendu immortel.* Mais on a fait de ce silence une nouvelle arme contre le héros national en recourant à une critique aiguë à laquelle ne résisterait aucun fait réel, pour peu qu'il renfermât quelque chose de douteux, de contradictoire ou d'invraisemblable, contrairement à cette maxime de l'expérience : le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. La possibilité du fait est démontrée d'ailleurs justement par les traits analogues que cite M. Kleissner et auxquels il aurait pu joindre encore celui du cavalier lucernois Conrad Koyt qui, à la bataille de Nancy, se précipita dans les rangs ennemis, mais pour y trouver la mort sans profit pour la cause suisse. *Chronick der Eidgenossenschaft von Etterlin nach ihren Quellen untersucht*, von A. Bernoulli. *Jahrb. für schw. Geschichte*, Zurich, 1877, I, 128.

gneuries de Wietlispach, Olten, Bipp, Nidau et Büren, sous réserve des droits de fief et de chevauchée [1].

En août 1386, les environs de Fribourg furent horriblement dévastés par les Bernois qui y détruisirent trente-six églises et une foule de châteaux, épargnés dans les guerres précédentes. La ville elle-même fut attaquée le jour de la Nativité de la Vierge, mais courageusement défendue. L'attaque du château fort de Viviers, à deux lieues de Fribourg sur la Sarine, échoua également. Mais la discorde régnait entre la population de la ville et des campagnes de Fribourg très-dévouées à l'Autriche, et les nobles [2] qui penchaient pour Berne. L'un d'eux, Guillaume de Duens, seigneur de Planfayon, était allé porter au duc le message suivant : « Si Fribourg n'est pas secouru par son prince, il sera forcé « de se rendre aux Bernois ou d'accepter la protection de la Savoie. »

Le duc Albert III, qui avait remplacé son frère Léopold III dans le gouvernement des pays de l'*Autriche antérieure* [3], ne commit pas la faute qu'avait commise Albert II envers la ville de Zoug. Il envoya 200 cavaliers commandés par un officier autrichien, Henri de Mœrsperg. Avec ce renfort, les Fribourgeois ralliés à leur souverain firent une pointe sur Berne. Mais arrivés à Bümplitz, à une lieue de cette ville, ils se virent assaillis par des forces supérieures et durent se retirer en laissant 400 hommes sur le carreau. L'expression d'aller à Bümplitz (à Fribourg on dit *Pimpletz*) a passé dès lors en proverbe sur les bords de la Sarine, pour dire : courir à sa perte. Fribourg fut contraint de faire la paix (22 février 1387).

Le parti autrichien subissait encore un échec dans les environs de Zurich, où le bailli Truchsess de Waldbourg attaqua en vain cinq fois les Zuricois au Kræhenstein et dut se retirer avec perte. Les Zuricois ravagèrent impunément les environs de Regensberg. Dans cette campagne se signala par ses exploits la Société des Renards, volontaires intrépides et audacieux que commandait le chevalier strasbourgeois P. Türer.

4. Guerre de Næfels. — Émancipation définitive de Glaris (1386 à 1389).

Glaris avait profité aussi de la victoire de ses alliés à Sempach pour relever la tête et s'affranchir définitivement de l'Autriche. Mais la posi-

[1] Theodor von Liebenau, 74.
[2] Ainsi les Duens, Wuippens, Velga, Rych, Praroman, Mossel, Chastel, Corpastour.
[3] On nommait ainsi les pays autrichiens de la Haute-Allemagne ou Suisse.

tion était précaire et la sécurité nulle tant que la ville forte de Wesen restait aux mains de l'Autriche. Les Glaronnais s'en emparèrent avec le secours de leurs amis de Zurich, d'Uri et de Schwyz et y mirent une garnison (17 août 1386). Les habitants les plus compromis par leur dévouement à l'Autriche avaient jugé à propos de se réfugier sur les terres ducales.

Tranquilles de ce côté, les Glaronnais s'organisent à l'intérieur, se donnent une landsgemeinde, une justice propre, un droit civil et pénal, sans souci de l'abbesse de Seckingen, la souveraine de la vallée et du duc d'Autriche, son avoué (11 mars 1387). Mais le duc Albert III songeait, lui, sérieusement à recouvrer ses États perdus. Les gens de Wesen préféraient la domination de ce prince à celle de leurs égaux; ils se laissèrent gagner par ses partisans. Feignant le dévouement aux confédérés pour endormir leur vigilance, ils introduisirent dans la nuit du 22 au 23 février 1388 des soldats ducaux qui massacrèrent dans leurs lits trente des soldats qui composaient la garnison, avec le commandant de la place, Conrad von Au d'Uri[1]. C'est là ce qu'on appelle le massacre nocturne, la *Mordnacht* de Wesen. Glaris et Uri, exaspérés, appellent aux armes les autres États et les convoquent en diète à Zurich. Mais l'absence de machines de guerre et la crainte de manquer de vivres devant la place de Wesen firent échouer l'expédition.

Enhardis par leur facile triomphe, les officiers autrichiens somment Glaris de reconnaître le duc. Se sentant abandonnés à leurs propres forces, les habitants de la vallée se résignent à prêter serment. Mais cela ne suffit pas à une noblesse altérée de vengeance. « Les Glaronnais de « quelque condition qu'ils soient, fussent-ils des gens de race libre et à « armoiries (Wappengenossen), deviendront simples serfs du duc; ils « feront la corvée et toutes les prestations d'usage; ils renonceront à « toutes leurs franchises, à tous leurs droits et en particulier à leur « alliance avec les confédérés. La ville de Wesen sera indemnisée par « Glaris de toutes ses pertes. » A ces conditions écrasantes, Glaris répond par un refus formel. 6,000 Autrichiens pénètrent le 9 avril dans la vallée, repoussent les 3 à 400 pâtres qui en défendaient le retranchement et se répandent dans toute la contrée, qu'ils livrent au pillage et à la désolation[2]. Les femmes, les enfants et les hommes eux-mêmes

[1] Blumer, *Jahrbuch*, IV, 334. La chronique qui parle de 80 tués ne mérite aucune créance.

[2] Quant au nombre des Autrichiens, les chroniques varient de 3,000 à 15,000. Le chant de la bataille porte aussi à 15,000 le nombre des ennemis de Glaris. Mais le chiffre de 6,000, admis par la chronique de Klingenberg et celle de Zurich, est le plus vraisemblable. Blumer, *Jahrb. des hist. Vereins von Glarus*, IV, 340.

fuient dans les montagnes. Mais à l'aspect de l'ennemi ainsi dispersé, le courage revient aux Glaronnais. Aidés de 30 ou 50 auxiliaires de Schwyz, et appelant à leur secours la Vierge et les saints patrons du pays, Fridolin et Hilaire, ils vont s'adosser à un rocher défendu par un chemin pierreux (*Gand* dans le dialecte populaire) et attendent l'ennemi, à Næfels près de Schweisingen. Assaillis par les Autrichiens, ils font pleuvoir sur eux un déluge de pierres. Onze fois les Autrichiens reviennent à la charge ; à la onzième fois ils sont mis en déroute.

La lâcheté du comte de Werdenberg-Sargans, gouverneur de Wesen pour le duc d'Autriche, qui s'était enfui du champ de bataille avec 1500 hommes, avait démoralisé les guerriers de ce prince. Poursuivis l'épée dans les reins par les Glaronnais vainqueurs, les fuyards encombrent le pont de Wesen qui se rompt sous le poids et précipite une foule de malheureux dans les flots de la Linth et du lac de Wallenstadt. La perte des Autrichiens a été évaluée à 17 ou 1800 hommes[1], celle des Glaronnais à 54 dont les noms sont consignés dans le nécrologe du Linththal[2].

Neuf drapeaux conquis, la grande bannière de l'Autriche entre autres, avec les étendards des comtes de Montfort, de Toggenbourg et ceux des villes de Schaffhouse, Stuttgard, Winterthour, allèrent orner le chœur de l'église de Glaris ; le drapeau de Frauenfeld fut porté à Schwyz.

Pas plus tôt leur pays débarrassé de la présence des Autrichiens, les Glaronnais unis à leurs alliés songent à tirer vengeance de la trahison de Wesen. Mais les Autrichiens ne veulent pas laisser ce boulevard aux mains des ennemis et y mettent le feu eux-mêmes avant de se retirer. La ville autrichienne de Rapperschwyl est attaquée ensuite par les confédérés auxquels s'étaient joints les Soleurois. Elle résiste avec héroïsme à tous leurs efforts.

Dans la joie qu'ils éprouvaient de la miraculeuse délivrance de leur vallée, les Glaronnais instituèrent une fête religieuse et patriotique qui se célèbre encore chaque année le 9 avril et à laquelle tout le peuple prend part. Cette fête porte le nom de *pèlerinage de Næfels* (*Næfelser Fahrt*)[3].

[1] Ce chiffre est celui de la chronique de Zurich et du *Bürgerbuch* de Lucerne, pendant que d'autres sources parlent de 2,500 morts et que la chronique de Klingenberg réduit le nombre des morts à 4 ou 500, à partir du champ de bataille jusqu'au pont de Wesen. Blumer, *Jahrbuch*, IV, 340.

[2] Blumer, *Jahrbuch*, IV, 338. On y trouve, en fait de noms connus, des Gallati, Wanner, Stapfer, Jenny, Kilchmatter, Wala, Welti, Fr. Trümpi, Stäger, Koli.

[3] L'acte qui institue le pélerinage commence ainsi : « Au nom de la Très-sainte Trinité. Pour remercier le Dieu puissant, la vierge Marie et les princes du ciel,

Dans toute la Haute-Allemagne, la guerre de Næfels remit aux prises les deux partis. Berne et Fribourg se firent de nouveau une guerre acharnée, qui dura plusieurs mois et où les campagnes fribourgeoises eurent énormément à souffrir. La présence d'un corps de troupes considérable envoyé par le duc d'Autriche ne fut presque d'aucun secours à la ville de Berthold IV, qui ne fut défendue avec courage au combat de Villars-les-Joncs que par la milice du pays. Büren et Nidau, quoique vaillamment défendus par leur garnison moitié fribourgeoise, moitié française, tombèrent aux mains des Bernois.

Une entreprise des sujets autrichiens de l'Argovie contre Berthoud échoua complétement par l'éclatante valeur des citoyens de cette petite ville secondés par leurs femmes. Cette participation glorieuse des femmes de Berthoud à la délivrance de leur cité y était encore naguère l'objet d'une fête de famille appelée *la soupe des poules* (Hühnersuppe)[1]. Par manière de représailles, les Bernois portèrent leurs armes jusque dans le Frickthal et en revinrent chargés de butin.

Les Zougois eurent moins de chance contre les Argoviens et perdirent 24 hommes avec leur chef, d'Ospenthal, dans l'endroit appelé depuis Terre des Morts ou *Todtenhügel*. La chronique anonyme de Fribourg en Uechtland prétend que l'Entlibouch aurait été aussi châtié de sa rébellion contre l'Autriche, par l'incendie de toute la contrée et le massacre de 1,000 personnes qui auraient en vain sollicité leur grâce à genoux (juin 1388).

Au bout d'un an, les horreurs de la guerre s'étaient assez fait sentir aux deux partis pour leur rendre à tous deux la paix désirable. Les villes impériales servirent de nouveau de médiatrices et ménagèrent à Zurich une paix de sept ans, entre les confédérés et les ducs d'Autriche Albert III, frère du duc tué à Sempach, et ses cousins, les ducs Guillaume, Léopold IV, Ernest et Frédéric (avril 1389). En vertu de ce traité, toutes les conquêtes faites par les confédérés et tous leurs traités d'alliance avec les sujets des ducs étaient reconnus valides, et partant l'indépendance de Glaris assurée comme celle de Lucerne et Zoug, quoique le nom de cette vallée ne se trouvât point exprimé dans l'acte. Par une concession qui devait leur coûter davantage encore, les ducs d'Autriche prenaient l'engagement de ne pas tolérer la rentrée à Wesen des citoyens de cette ville qui avaient manqué à la foi jurée envers les confédérés ; ces derniers, de leur côté, s'engageaient à ne plus

Fridolin et Hilaire, nos protecteurs, et perpétuer la mémoire de leurs secours, nous, Conseil et gens du pays de Glaris. . . . » Blumer, *Jahrbuch*, IV, 347.

[1] Wattenwyl-Diesbach, II, 299.

faire de bourgeois sur les terres des ducs et à n'accepter comme tels que ceux qui résidaient sur leur territoire [1].

Parmi les villes impériales qui avaient négocié cette paix, la chronique dite de Klingenberg et celle de Zurich nomment Rotwyl, Constance, Ueberlingen, Ravensbourg, que nous trouvons souvent mêlées aux affaires des confédérés. Elles faisaient partie d'une nouvelle ligue de plus de trente villes sous le nom de *Confédération du tour du lac* (Bund üm den See) conclue en opposition aux ligues formées par les seigneurs sous le nom de *chevaliers du Lion, de Saint-Georges, de Saint-Guillaume*. Cette ligue des villes souabes donnait la main à celle des villes rhénanes, Mayence, Worms, Strasbourg [2]. Mais chose étonnante, pendant que l'humble Confédération formée par les Waldstætten et quelques villes et peuplades du voisinage, se consolide et prospère après les guerres de Sempach et Næfels, ces ligues bien autrement puissantes qu'on nommaient le *Rheinbund* et le *Schwabenbund* s'écroulent. Une bataille avait sauvé les confédérés ; une bataille, celle de Döffingen, perdit la ligue des villes impériales de la Souabe. Les troupes de ces villes y furent battues à plate couture par le comte Éverard de Wurtemberg (le 24 août 1388), c'est-à-dire quelques semaines après la bataille de Næfels. Pour achever leur ruine, un édit du versatile roi Wenceslas, daté d'Éger en Bohême (le 2 mai 1389), déclara dissoutes dans l'Empire toutes les ligues existantes comme *attentatoires à Dieu, au roi, au saint empire et au droit.*

5. Le bourgmestre Schœno à Zurich. — Le Convenant de Sempach. — Agrandissement des États confédérés (1389 à 1400).

Le sort des armes avait affranchi les Glaronnais de la dépendance de l'abbesse de Seckingen et des ducs d'Autriche, les avoués de ce pays. Mais l'autonomie de la vallée n'était pas complète dans les vingt-deux *Tagwen* [3] ou communes dont se composait le pays émancipé.

Par l'entremise des principaux magistrats de Zurich, Glaris chercha à obtenir et obtint en effet, mais après cinq ans de négociations seulement (1390-1395), le rachat de tous les droits de l'abbesse (censes, dîmes, droit de meilleur catel) [4]. Les redevances des Glaronnais consis-

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, appendice, 324.
[2] Vischer, *Gesch. des schwäbischen Städtebundes*, 170.
[3] Blumer, *Jahrbuch*, VI, 362.
[4] Blumer, *Jahrbuch*, VI, 359-369, et *Liste des landammans de Glaris* en appendice à son *Staats- und Rechtsgesch. der schw. Democratien.*

tant principalement en nature, celles-ci durent être évaluées en argent pour l'opération du rachat. Au nombre des négociateurs zuricois on voit figurer le bourgmestre Rodolphe Schwend, les conseillers Jean Erishaupt, Rodolphe Schœno, Henri Landolt et Rodolphe Stüssi, le père de celui qui devait jouer un rôle si considérable dans la politique suisse pendant la première moitié du XVme siècle.

Dans cette affaire comme dans celle du rachat de Seckingen, Glaris est représenté par son premier landamman librement élu, Jacob Huphan, dont le nom apparaît, le 23 juin 1391, à la tête de la landsgemeinde et de la magistrature des Trente qui formaient alors le conseil porté plus tard à soixante membres.

Mais la paix et les négociations ont souvent été plus dangereuses aux anciens Suisses que la force ouverte et les batailles. Le décès du bourgmestre Rodolphe Schwend avait placé à la tête des Conseils du canton de Zurich Rodolphe Schœno, magistrat qui avait hérité des vices de Broun, mais non de ses grandes qualités. Léopold IV du nom, surnommé le Gros, profita du rétablissement des communications pour corrompre ce chef de la république et l'engager à contracter une alliance de vingt ans avec l'Autriche. Deux autres membres du gouvernement, Jean Erishaupt et Henri Landolt, entrèrent dans le complot et travaillèrent avec Schœno à gagner la majorité du conseil. Informés par leurs amis de ce qui se passait, six membres de la Ligue, savoir : les trois Waldstætten, Zoug, Lucerne, Glaris, firent des représentations au gouvernement de Zurich au sujet de ce projet d'alliance séparée, violation flagrante de l'alliance éternelle. Les représentations ne furent pas écoutées. On ne s'arrêta pas davantage à l'opposition des magistrats et des bourgeois dévoués à l'union fédérale.

Au mois de juin 1393, le *Sonderbund* autrichien fut signé à Zurich. Il était conçu en termes tels, que cet État déclarait ouvertement se séparer de la Confédération et se mettre sous le patronage des ducs d'Autriche.

A cette nouvelle alarmante, les députés de tous les cantons auxquels s'étaient joints ceux de Soleure, allié de Berne, accoururent à Zurich. C'était le 8 juillet. Comme en 1370, le peuple s'attroupa devant l'hôtel de ville. La bourgeoisie convoquée aux Cordeliers par décision du grand conseil, déposa et punit de l'exil le bourgmestre et les conseillers infidèles. Rodolphe Schœno sortit de sa ville natale pour n'y plus reparaître. Il fut remplacé comme bourgmestre par Henry Meyss, l'un des principaux membres de la patriotique société des *Renards* et dont l'oncle était tombé pour la patrie à Tætwyl (15 juillet 1393).

La chute de Schœno eut pour résultat un nouveau changement dans la constitution zuricoise, où le petit conseil effrayé avait convoqué le grand à la hâte. Le conseil des Deux-Cents, subordonné précédemment au bourgmestre et au petit conseil, devint le pouvoir prépondérant de l'État. Tous les six mois on élisait un des deux bourgmestres et les conseillers en charge. Le grand conseil partageait avec le petit le droit de faire cette élection auparavant réservée à ce dernier. Les membres du petit conseil furent pris indifféremment parmi les constables et les hommes de métier. On remarque dès lors au sein du grand conseil la tendance à empêcher ces appels à la commune si fréquents depuis Broun. Il décida même qu'on ne soumettrait plus aux assemblées générales que les affaires majeures de paix et de guerre, d'alliance, les relations avec le saint Empire, et cela seulement dans les cas où la majorité du grand conseil le jugerait opportun à la chose publique[1].

Les députés des huit États confédérés et de Soleure, l'alliée de Berne, profitèrent de leur réunion à Zurich pour élaborer en commun un *code militaire* dont le besoin s'était particulièrement fait sentir dans les dernières guerres. Ce code, connu sous le nom de *Lettre ou Convenant de Sempach* (Sempacher-Brief), a été appelé la *Lettre des Femmes* (Frauenbrief), à cause de certaines dispositions relatives au sexe faible. Un respect touchant pour la femme et un profond sentiment religieux et humain respirent dans cette ordonnance et en font un beau monument de l'esprit de nos pères. Nous donnons en note[2] les principaux

[1] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, I, 276 et suiv.

[2] « Nous, les bourgmestres, avoyers, landammans, conseils, bourgeois et campa-
« gnards des villes libres et des États (*Orte*) de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure,
« Zoug, Uri, Schwyz, Underwald et Glaris, arrêtons d'un commun accord ce qui
« suit : Nul ne doit commencer sans nécessité et par caprice une guerre générale
« ou privée. Lorsque nous marcherons ensemble ou séparément contre l'ennemi,
« chacun se rangera sous sa bannière et combattra autour d'elle, en brave, selon
« la coutume de nos ancêtres. Celui qui abandonnerait sa bannière, ou s'en éloigne-
« rait pour pénétrer de force dans une maison et y commettre quelque attentat,
« s'il est convaincu de ce crime par deux témoins honorables, sera arrêté par le
« gouvernement dont il relève, et puni par le juge de son ressort dans sa personne
« et ses biens pour servir d'exemple aux autres. Celui qui dans un combat ou dans
« une attaque reçoit une contusion, un coup d'épée ou de lance, ou quelque autre
« blessure qni le mette hors d'état d'être en aide à lui-même où à l'armée, doit
« néanmoins ne pas fuir, mais rester avec ses compagnons d'armes jusqu'à la fin du
« danger. On défendra le champ de bataille et on harcèlera l'ennemi jusqu'au der-
« nier moment. Comme l'ennemi aurait souffert bien davantage près de Sempach,
« si l'on s'était moins pressé de se livrer au pillage, et qu'il aurait pu profiter de ce
« moment pour se rallier, personne à l'avenir ne se jettera sur le butin avant que
« les chefs n'aient donné le signal du pillage. Chacun leur remettra fidèlement tout
« ce qu'il aura trouvé. Ils partageront le butin, d'après la force des contingents,

passages de la Lettre ou Convenant de Sempach. Ce souci respectueux de la femme se retrouve, par une curieuse analogie, dans les dernières instructions que le grand connétable de France, Duguesclin laissa en mourant aux vieux capitaines qui s'étaient attachés depuis quarante ans à sa fortune : « Il les pria de ne point oublier ce qu'il leur avait « dit mille fois, qu'en quelque part qu'ils fissent la guerre, les gens « d'église, les femmes et les enfants et le pauvre peuple n'étaient point « leurs ennemis (1380)[1]. »

Les temps du Convenant du Sempach sont marqués par l'accroissement du territoire de la plupart des États confédérés. La ville de Berne, maîtresse de l'Emmenthal, d'une partie de l'Oberland (Thoune, Untersée), de Büren et Nidau conquis en 1388, alliée perpétuelle de Neuveville, à la même date, s'agrandit encore de la vallée de Frutigen, d'Aarberg, de Signau et du Siebenthal. Le seigneur de ce dernier pays l'avait vendu aux Fribourgeois; mais les habitants refusèrent de souscrire à cette vente et se donnèrent à Berne. Fribourg et Berne, du reste, s'étaient réconciliées et venaient de renouveler à perpétuité leur combourgeoisie dans l'église de Laupen (1403).

Lucerne garda les conquêtes qu'il avait faites durant la guerre de 1386, et ajouta ainsi plusieurs contrées à son territoire: l'Entlibouch, Hochdorf, Russwyl, Sempach. L'or lui procura Willisau, Rothenbourg, Ébikon et Weggis. Mais, ainsi que nous l'avons dit plus haut, il fallut employer le fer pour forcer ceux de Weggis à obéir comme sujets à ces mêmes bourgeois de Lucerne qui les avaient admis, quelques années auparavant, comme libres confédérés dans leur combourgeoisie. Les Waldstætten auxquels en appelèrent les hommes de Weggis, donnèrent gain de cause aux Lucernois. Triste exemple de l'égoïsme d'hommes étroits et cupides, qui, après avoir conquis la liberté pour eux, s'arrogent un pouvoir usurpé sur les autres!

La commune de Gersau qui, plus heureuse ou plus habile, était parvenue à se libérer de l'hypothèque qui pesait sur elle et à faire reconnaître ses 400 habitants avec ses cent feux comme république

« entre tous ceux qui auront pris part à l'action. Puisque le Dieu tout-puissant a « déclaré les églises ses demeures, et qu'il a accompli le salut du genre humain par « une femme, notre volonté est qu'aucun des nôtres n'ait la témérité de forcer, « piller, dévaster, incendier un couvent, une église ou une chapelle, ou d'attaquer « à main armée, blesser ou frapper une femme ou une fille. Il est cependant permis « de poursuivre l'ennemi jusque dans les églises et de sévir contre les femmes qui « nous attaquent ou crient si fort qu'il pourrait en résulter un préjudice pour nos « armes. Ainsi fait et juré le 10 juillet 1393. » Segesser, de 1245 à 1420, 327.

[1] Hénault, *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, 179.

indépendante, se maintint libre et souveraine pendant quatre siècles, de 1390 à 1798[1]. Zurich acheta de la noblesse appauvrie les bailliages de Küssnacht sur le lac de Zurich, Hœngg, Thalwyl, les seigneuries de Grüningen, Greiffensée, Regensberg et plusieurs autres. Une combourgeoisie de dix-huit ans unit cette ville et le comte Frédéric VII de Toggenbourg, ancien ami des Zuricois (1400). L'abbé d'Einsiedeln fit une alliance analogue, et son exemple fut suivi par ceux de Rüti, de Cappel et une foule de seigneurs laïques, les Bonstetten entre autres, propriétaires de plusieurs châteaux aux environs de Zurich, Uster par exemple. Zoug acquit Saint-André près de Cham ; Underwald Hergiswyl et Alpnach, et partagea avec Uri le droit de péage du Saint-Gothard. Uri fit une alliance perpétuelle avec la vallée d'Urseren.

Le Nidwald essaya d'étendre sa domination sur les gens de la vallée d'Engelberg, dépendance de l'abbaye de ce nom, et à les attirer dans sa combourgeoisie. L'excommunication de l'évêque de Constance n'arrêta point les empiétements. Il fallut une sentence des États confédérés de Lucerne, Schwyz et Underwald, sous le protectorat desquels l'abbé-prince d'Engelberg avait placé ses droits de souveraineté.

Schaffhouse où les nobles et les bourgeois étaient aux prises depuis un demi-siècle, change pour la troisième fois sa constitution, adopte l'institution des tribuns et nomme un bourgmestre à l'instar de Zurich (1411).

Soleure, après avoir partagé avec Berne le territoire autrichien de Büren, s'arrondissait par l'acquisition des terres de Balm, de celles du Leberberg au pied du Jura et enlevait ainsi la clef du pays aux gentilshommes pillards des deux châteaux de Falkenstein, dans les défilés de ces montagnes.

Un peu avant la bataille de Sempach, l'esprit démocratique en progrès à Bâle, opposait à son bourgmestre et à son grand tribun une magistrature plus démocratique, celle de l'*Ammèstre,* calquée sur la constitution strasbourgeoise. Bâle est alors le théâtre de révolutions incessantes où la

[1] Cette petite république (*republichetta*, comme diraient les Italiens) a eu ses historiens locaux. Voir la monographie de l'abbé Rigert, *Kurzgefasste Gesch. des Freistaates Gersau* (1817), et la notice plus complète insérée dans le *Geschichtsfreund* de 1861 par le conseiller Damian Camenzind, de la famille la plus ancienne et la plus nombreuse de cette commune, jadis souveraine. Gersau avait sa Landsgemeinde, son Amman, son capitaine du pays, son Statthalter ou lieutenant du Landamman, et les mêmes magistrats que les Waldstætten. Elle avait un gibet, marque de son indépendance judiciaire. Les armes de Gersau étaient de gueules parti d'azur. Ce sceau portait l'image de St-Marcel. Les destinées de cet État microscopique ont fait l'objet d'une curieuse notice intitulée : *La République de Gersau*, par Adolphe Gautier. Genève, 1868, chez Georg.

bourgeoisie avec les quinze corps de métier lutte avec succès contre une noblesse hautaine et de plus en plus impopulaire. L'acquisition du Petit-Bâle, celle de Liestal et la cession à prix d'argent de l'avouerie impériale par le roi Wenceslas viennent ajouter à la sécurité et à la puissance de la cité du Rhin (1er août 1386)[1].

Une alliance de vingt ans avec Berne et Soleure devait peu de temps après consolider l'autonomie bâloise. Tout cela était l'œuvre de la victoire des confédérés à Sempach, coïncidant avec le déclin de la maison d'Autriche et la faiblesse croissante de l'empire sous son indigne chef Wenceslas. Les électeurs coalisés contre ce dernier s'entendirent à la fin pour le déposer, et le remplacèrent par un prince plus digne du trône, Robert de Bavière (20 août 1400).

La haine des confédérés pour l'Autriche n'avait pas encore altéré leur respect pour l'Empire. A l'avénement du nouveau roi, les confédérés lui auraient, si l'on en croit Tschoudi, prêté hommage. Les Schwyzois seuls s'en seraient dispensés en disant : « A quoi bon ces « formalités? Nos ancêtres les ont remplies et n'ont pas été protégés « par l'Empire. Nous nous protégerons bien nous-mêmes. »

Comme le fait observer le savant historien lucernois Segesser, ce langage est anticipé et en contradiction avec des documents authentiques, ceux par lesquels le roi Robert confirme les franchises et libertés des confédérés, y compris Schwyz, en date des 28 août et 28 septembre 1401[2] par actes signés à Amberg et à Inspruck.

Jusqu'aux temps de la guerre de Sempach et de Næfels, le seul nom collectif sous lequel on puisse désigner les États de l'alliance perpétuelle est celui de *Confédérés*. Encore dans les actes officiels, les pays de l'alliance ne se désignent-ils eux-mêmes que sous leurs noms *ethniques* particuliers.

Le nom de Suisses (Suitenses) employé par le chroniqueur autrichien Jean de Winterthour ne s'appliquait dans le principe qu'aux Schwyzois proprement dits et par extension à leurs alliés d'Uri et d'Underwald. Avant le milieu du XIVme siècle cependant, cette appellation commence à prendre un sens plus général et paraît dans certaines chroniques du temps écrites en Allemagne[3]. Mais ce n'est que depuis la

[1] Heussler, *Verfassungsgesch. der Stadt Basel*, 280 et suiv.

[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 99 et 100. — Bœhmer et Chmel, *Regesta Ruperti*, 1834. 49, 55.

[3] Voir les annales de Zwetl (1320), Mathias de Neuchâtel sur le Rhin (1350). « *Provinciaque dicitur Sweines*, » lit-on dans le Calendrier de Zwetl (1352). Georges de Wyss, *Indicateur d'histoire* de 1870, 51. On écrivait aussi Swicze.

guerre de Sempach que le nom de Suisse commence à devenir d'un usage plus ou moins commun dans le langage des chroniqueurs, car il n'y en a pas encore trace dans la langue officielle et les actes des diètes[1].

6. Tableau de la civilisation du peuple suisse au XIVme siècle.

Le premier siècle de notre histoire n'en est pas le plus brillant; mais il en est relativement le plus moral et le plus pur, « chaque siècle « étant, comme dit un penseur, un mélange de bien et de mal, « d'ombre et de lumière. » Ouvert par l'alliance éternelle de 1291, renouvelée en 1315, le XIVme siècle se termine à cette mémorable diète de Zurich où fut juré le code religieux et humanitaire de Sempach. Le XIVme siècle est l'ère des Attinghausen, des Stauffacher, des Erlach, des Baselwind, des Gundoldingen... C'est un âge de concorde et de dévouement, de force, de modération et de générosité; temps de gloire aussi et d'une gloire véritable, car les confédérés ne combattent ni pour s'enrichir ni pour faire des conquêtes, mais pour obtenir ou conserver le plus précieux des biens aux yeux d'un peuple qui a la conscience de lui-même : l'indépendance nationale.

A ce beau tableau, il est plus d'une tache sans doute. Les Suisses, si grands au Morgarten, à Sempach, si généreux à Soleure, se montrent vandales à Einsiedeln, cruels à Rapperschwyl et injustes envers leurs confédérés de Weggis. A côté de magistrats purs et de prêtres dévoués, la Confédération en compte aussi d'immoraux, de cupides et d'infidèles, témoin les Zuricois Broun, Schœno et le Soleurois Amstein. Mais ce sont là des exceptions dans ce siècle remarquable. Le peuple, en général, y est grand et sublime. Or c'est le peuple qui fait, presque seul, les grandes actions dans notre histoire ; ce ne sont pas les princes, les ministres, les généraux, comme dans les annales des autres nations.

L'ignorance et la superstition des âges précédents se retrouvent chez les Suisses du XIVme siècle, comme chez leurs voisins, auxquels manquera longtemps encore la connaissance de la nature et de ses lois. Mais à cette foi trop naïve, ils unissent un rare bon sens pour comprendre leurs droits et pour démêler dans les rapports de l'État avec l'Église ce qui appartient à Dieu et ce qui appartient à César. Avec quelle fermeté persévérante et héroïque ils savent aussi défendre ce qu'ils ont une fois reconnu être un droit inhérent à leur dignité de chrétiens et d'hommes libres !

[1] Voir Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420.

Aussi bien, pendant que l'on voit s'écrouler autour d'eux une foule de confédérations puissantes, telles que la ligue lombarde, la ligue hanséatique, et toutes ces associations éphémères formées entre les villes d'Allemagne (*Schwabenbund, Rheinbund*), la ligue helvétique se maintient, et après avoir repoussé tous les assauts de la maison d'Autriche, elle deviendra bientôt une puissance militaire redoutable en Europe. La position géographique de la Suisse, le pays le plus élevé du continent, entouré de montagnes et de fleuves, est bien aussi pour quelque chose dans l'indépendance et la grandeur de ce peuple[1].

Mais la cause principale est ailleurs : il faut la chercher dans le caractère du vieux Suisse, homme de métier ou des champs, simple et mâle dans ses mœurs, intrépide au combat, loyal dans les traités, plein d'énergie et de force d'âme, habitué dès l'enfance à confondre dans sa pensée et dans son cœur la cause de la liberté avec la religion de ses pères : « Dieu et patrie » était la devise des premiers confédérés[2].

Ce noble esprit à la fois pieux et national, se manifestait dans tous les actes de la vie privée et publique de nos ancêtres; sur les champs de bataille, où toute l'armée s'agenouillait avant de vaincre ou de mourir; après la victoire, par ces fêtes et ces chapelles commémoratives, dont plusieurs existent encore aujourd'hui; dans les actes officiels, par le respect des choses saintes et l'invocation du Tout-Puissant, de la Vierge et des saints, protecteurs de chaque peuplade.

Le même esprit est empreint dans toutes les œuvres des écrivains suisses de ce temps. Car, malgré l'ignorance générale, la Confédération vit fleurir dans son sein, au XIVme siècle, tout un rameau de littérature populaire, consistant principalement en *chroniques*, en *chansons*, ou simplement en *courtes sentences*, dont nous avons eu l'occasion de citer quelques-unes dans le cours de cet ouvrage.

Les *chroniques* sont des récits historiques composés en latin ou dans le dialecte allemand suisse de l'époque. Les auteurs en sont des moines,

[1] « *Montibus pro muris circumdatos.* » Jean de Winterthour.

[2] M. de Segesser, en tête du second volume de son *Histoire juridique de Lucerne*, ne veut pas que l'esprit fédéral ait été le premier ressort de la politique de nos ancêtres. Il nie également que la fondation et le maintien de la Confédération suisse soient dus au sentiment de solidarité dont ont parlé quelques récents historiens. Et la raison en est pour ce publiciste dans le fait que les confédérés se sont souvent laissé désunir par la diversité des intérêts et des rivalités de tous genres. L'unique cause de l'origine et de la persistance de l'alliance éternelle serait, selon l'éminent publiciste, dans la *nécessité historique!!!* (*Rechtsgeschichte*, 7 et suiv.) Plus tard, il parle de la possession des bailliages communs, c'est-à-dire de ce qui a le plus contribué à diviser les Suisses et les a mis plus d'une fois au bord de l'abîme, comme du principal lien des États confédérés.

des chanoines ou bien des magistrats des villes helvétiques. Les *chansons*, consacrées, comme les *chroniques*, à célébrer les exploits de nos pères, sont ordinairement l'œuvre des guerriers-citoyens qui les ont accomplis avec leurs épées, et qui les redisent ensuite avec leurs plumes pour les faire servir d'exemple et d'encouragement à la génération suivante. Quelquefois ces chants sont improvisés sous la tente même, dans le feu et sous l'inspiration de la victoire. Aussi y trouve-t-on de la passion, de l'énergie, souvent une ironie amère, toujours le saint amour de Dieu, de la patrie et de la liberté.

Le premier chantre connu des batailles suisses est le Lucernois Halbsuter. Il a combattu, semble-t-il, à Sempach, et raconte les incidents de cette sanglante journée, sans oublier celui qui les éclipse tous, la mort héroïque de Winkelried, en entremêlant son récit épique d'apostrophes chaleureuses et de sarcasmes allégoriques [1]. Un autre barde national est le moine dominicain bernois Ulric Boner, qui signe « Chevalier de Dieu, » et chante en beaux vers la Liberté, « ce bouclier d'honneur qui « fait l'ornement de la vie, relève l'homme et la femme, donne au pau- « vre la richesse, à chacun de la valeur, et met le sceau aux paroles et aux « actions [2]. » Boner a composé un recueil de cent fables qu'il a intitulé

[1] Voici une des strophes de Halbsuter :

« La vache brune (emblème d'Underwald) dit au taureau (emblème d'Uri) : Un seigneur a voulu me traire dans la plaine ; mais je lui ai cogné ma sébile contre la tête tant et si bien qu'il faudra l'enterrer. » — « O seigneurs de la basse Allemagne ! (lit-on dans une autre strophe), avant de vous aventurer à gravir ce haut pays, vous ferez une autre fois très-prudemment d'aller à confesse. Il pourrait vous y arriver malheur. »

Les strophes relatives à Winkelried ne seraient pas aussi anciennes que les autres et seraient une interpolation de date postérieure, selon Lorenz et Liliencron (voir notre récit de la bataille de Sempach, 261). Dans sa savante notice sur *les Halbsuter et la bataille de Sempach* (*Geschichtsfreund*, XVIII), M. l'abbé Aloïs Lutolf distingue deux citoyens de ce nom, Lucernois tous deux. Du premier, qui vivait à Lucerne au temps de la guerre de Sempach, viendrait le plus ancien texte de la chanson, le chant en raccourci que donne la chronique Russ. Au second, qui avait pris part à la guerre civile de Zurich et qui se nommait Hensli Halbsuter von Rot, appartiendrait le chant plus détaillé où l'acte héroïque de Winkelried est célébré en trois strophes. Ce dernier des Halbsuter, s'il n'était pas contemporain de la guerre de Sempach, la suit d'assez près et pouvait, comme le dit M. Lütolf, tenir les incidents de la bataille de la bouche des acteurs. L'existence de Winkelried elle-même est mise hors de doute par un document de 1367. Voir Liebenau, *Mittheilungen der antiq. Gesellschaft*, XI, 2, 2, 47, et l'écrit de Rauchenstein intitulé : *Winkelrieds That ist keine Fabel*.

[2] « Friheit ziret alles leben
Und kan wol gemuote geben.
Friheit höchet wib und man
Den armen si richen machen kan.
Friheit ist der eren hort
Si ueberkrönet werk und wort »

Pierre précieuse (Edelstein), et dont la première édition, imprimée à Bamberg en 1461, est en même temps le premier livre imprimé en langue allemande.

Aux accents de la poésie héroïque se mêlent les derniers soupirs de la poésie des troubadours ou *minnesinger*. Dans cette sombre tour des vagues (Wellenberg), qui s'élève sur la Limmat, Jean de Habsbourg trompe l'ennui de sa captivité en chantant « la blanche fleurette qu'il cueillait avec tant de plaisir dans les prés[1]. »

Des travaux d'un ordre plus sérieux occupaient les savants moines de Bâle et de Béromünster. Le prédicateur rhétien Albert de Seevis se représente lui-même, dans un avant-propos de ses sermons, accoudé sur sa table à écrire et se servant de besicles pour soulager sa vue de septuagénaire ; première trace de l'emploi de cet utile instrument dans notre patrie.

L'art n'était pas non plus tout à fait négligé dans un siècle où l'on voit le prieur de Romainmôtier, Jean de Seyssel, orner de sculptures gothiques le chœur de son église ; où le célèbre curé Baselwind pose à Berne la première pierre d'une muraille de clôture, qui fait encore aujourd'hui l'admiration du voyageur. Mais le nécessaire va avant le beau et l'agréable.

Or, au siècle dont nous parlons, nos villes suisses étaient encore en grande partie construites en bois, et les rues n'étaient point pavées. Une amélioration s'opère à cet égard. A la fin du XIV[me] siècle et au commencement du XV[me], Fribourg, Berne, Zurich et Schaffhouse élèvent leurs premiers *Rathhaus* ou hôtels-de-ville ; Zurich fait paver ses rues et défend la circulation des animaux immondes.

C'est à cette époque que l'on rapporte la construction de l'église gothique de Saint-Nicolas de Fribourg, celle des châteaux de Wufflens et d'Estavayer et du Cénotaphe colorié des comtes de Neuchâtel dans la Collégiale de cette ville. La peinture sur verre continue également à fleurir et produisait des chefs-d'œuvre comme les vitraux des cloîtres de Muri, Wettingen, Königsfelden et de Cappel à l'ouest de l'Albis[2].

Les incendies si fréquents dans ce temps où la ville de Berne seule eut à en supporter six plus ou moins terribles[3], firent sentir la néces-

Fable 59 du recueil de Boner. Les *Chants de guerre de la Suisse* ont été recueillis par M. Rochholz, professeur à Aarau (1835), et ont fait l'objet d'un piquant article de M. Xav. Marmier dans la *Revue des deux Mondes* (15 janvier 1836).

[1] « Ich weisz ein wisses blüemelin » (Je cognois blanche fleurette).

[2] Mullinen, *Die Glasmalerei in der Schweiz*, 1872, 5. — Rahn, 596 et 609.

[3] Lors du grand incendie de 1405, qui détruisit une grande partie de la ville de

sité d'une police plus sévère et d'un meilleur mode de bâtisse. Aux désastres causés par le feu, venaient encore se joindre la famine et la peste, suite de l'imprévoyance générale et d'une malpropreté excessive.

Ces fléaux, envisagés en certains endroits comme une punition de Dieu, donnèrent naissance aux immorales processions des *Flagellants*, sectaires des deux sexes qui allaient se donnant la discipline sur les routes et sur les places publiques. En certains lieux, dans le Siebenthal, par exemple, l'approche de la peste engendra des excès d'un autre genre et fut saluée par des chants, des repas et des danses.

Rendus de plus en plus graves et mélancoliques par le spectacle des maux de la vie et de la folie humaine, les moines de Bâle, à leur tête le noble et docte Suso, natif de Constance, s'appliquèrent tout entiers à la méditation des choses éternelles. Sous le nom d'*Amis de Dieu*, ils formèrent une vaste association vouée au double culte de l'amour divin et de l'amour des hommes, à l'exemple du Sauveur [1].

Mais, à côté de cette noble congrégation, s'en élevèrent d'autres beaucoup moins pures, comme la congrégation des frères du *Libre-Esprit*, la confrérie des *Lollards*, etc. La première avait son centre dans l'Uechtland et au Pays de Vaud. Ses membres niaient l'efficacité des bonnes œuvres, rejetaient une partie des sacrements et se confessaient entre eux. Les *Lollards* ou *Beghards* ne se séparaient point extérieurement de l'Église, mais se réunissaient dans des oratoires particuliers, et les *béguines* ou femmes qui appartenaient à la confrérie portaient un capuchon rabattu sur le visage. L'inquisition et les gouvernements se réunirent pour proscrire ces sectes. Des procédures furent dirigées contre elles, à Berne, à Fribourg, dans le Pays de Vaud et à Bâle, où elles comptaient plus de 1,500 membres. Les frères du *Libre-Esprit*, poursuivis avec le plus de rigueur comme sectaires déclarés, furent condamnés aux flammes : l'un d'eux, Lœffler, de Bremgarten, près Berne, reçut la mort avec le plus grand courage et se moquait sur le bûcher de la petite quantité de bois que la lésinerie des juges avait destinée à son

Berne, les Fribourgeois, oubliant les ravages des guerres précédentes, envoyèrent de grandes provisions d'habillements et de comestibles et entretinrent pendant un mois, à leurs frais, 100 ouvriers et 12 chariots pour le déblai des décombres. Un conseiller philanthrope, Jean de Gambach, présidait à ces travaux. Les Fribourgeois acquirent une réputation de bienfaisance si grande à Berne à cette époque, qu'un petit enfant, à qui ses parents refusaient du pain, s'écria : « Eh bien ! puisque vous ne voulez pas me donner du pain, j'irai en demander aux Fribourgeois. »

[1] Les *Amis de Dieu* ont fait l'objet d'une monographie intéressante de M. Schmid, *Basel im XIV. Jahrhundert* (Bâle 1856). Voir aussi sur Suso, en particulier, la notice de M. le doyen Greith (aujourd'hui évêque de St-Gall) dans les *Kathol. Schweizerblätter für Wissensch. und Kunst*. Luzern, 1860.

supplice. On se contenta d'expulser les *Lollards*, ou d'exiger d'eux une rétractation. Une horrible persécution s'éleva contre les juifs, au milieu du XIVme siècle. Ces malheureux, accusés d'avoir empoisonné les fontaines pendant la peste de 1348, furent livrés aux flammes à Bâle, Diessenhofen, Chillon et Zofingue.

Les excommunications n'avaient pas cessé de troubler les âmes et de porter le désordre dans les villes. Le premier magistrat de Lucerne fut excommunié par le doyen de Constance en 1401, pour avoir quelques années auparavant, étant encore conseiller à Sempach, prêté son concours à Uri dans les difficultés qui s'étaient élevées entre cette vallée et son ancienne suzeraine, l'abbaye des religieuses de Zurich[1].

Un siècle de mysticisme et de guerre ne semble pas favorable aux progrès de l'industrie et du commerce. Mais, comme nous l'avons dit, le moyen âge est celui des contrastes. C'est au XIVme siècle que commence à prendre l'essor le commerce des draps et des cuirs dans les deux capitales de l'Uechtland, Berne et Fribourg. Les vins de Lavaux et les toiles de Saint-Gall sont recherchés au dehors; Zurich exporte des étoffes de laine. Les corps de métiers prennent de plus en plus d'importance; Saint-Gall en avait 6, Zurich et Berne, chacune 13, Bâle 15[2].

L'agriculture était en honneur dans la Haute-Allemagne. Un des vassaux de Kybourg, le baron de Hegnau, ne dédaignait pas de tenir lui-même les cornes de la charrue et de conduire au labour son superbe attelage, entouré de ses fils qui travaillaient sous ses ordres. Le roi Albert Ier, s'étonnant de trouver réunies dans le même homme, la bravoure et l'élégance du chevalier avec les goûts simples et laborieux de l'homme des champs : « Monseigneur, répond avec sagesse le baron de Hegnau, je trouve qu'après le métier des armes, le travail des champs est la plus noble des occupations pour un gentilhomme. »

Cependant aucune invention importante ne vint perfectionner un art dont les progrès sont étroitement liés à ceux des sciences physiques et naturelles alors très-reculées.

Les mêmes causes retardent les progrès de l'art militaire, le plus cultivé de tous dans cette époque belliqueuse. La découverte de la poudre à canon en Allemagne n'eut ses effets que beaucoup plus tard; malgré l'introduction des armes à feu dans quelques États confédérés, la hallebarde, la longue pique et la massue resteront, jusqu'au XVIme siècle, les armes de prédilection des Suisses. Les plus avancés sous le rapport

[1] *Geschichtsfreund*, VIII, 75. L'excommunication atteignit plusieurs magistrats d'Uri, Schwyz et Lucerne.

[2] Heussler, *Verfassungsgesch. der Stadt Basel*, 197.

militaire étaient les Bernois. Leur ingénieur, Bourkard de Bennwyl, rendit à Laupen de grands services, soit pour la défense de cette place, soit par l'emploi dans la bataille de ces chariots armés de faux, dont l'histoire d'Italie nous offre déjà des exemples dans la guerre des Guelfes et des Gibelins.

Le droit et la politique, considérés comme sciences, ne sont que peu ou point étudiés à cette époque. En fait de droit, on s'en tient généralement aux coutumes locales avec un mélange de droit impérial et germanique. La Confédération elle-même n'est encore qu'une agrégation d'États unis par des liens peu resserrés et à des conditions inégales. Lucerne, par exemple, n'était pas *directement* alliée à Berne et à Glaris; Berne n'avait pas d'alliance *immédiate* avec Zurich, Zoug et Glaris. Les Waldstætten seuls étaient alliés directement et immédiatement avec tous et servaient de trait d'union à tous les membres de la Ligue. Les Diètes, comme le dit leur nom, *Tagsatzung* (Journées) ne sont d'abord que de simples conférences entre les députés des huit États, auxquelles les alliés sont admis parfois, quand il s'agit d'intérêts communs. Ces diètes où les députés, au nombre d'un ou deux par État, se rendent à cheval et accompagnés d'huissiers (*Weibel*), se tiennent à Berne, et plus fréquemment à Zurich et à Lucerne. C'est que la ville de la Limmat est devenue petit à petit et sans que cela fût réglé par aucune loi, l'État dirigeant, le *Vor-Ort* de la Confédération. Les actes répétés de félonie de Broun et de Schœno ne changèrent rien à cette position qu'elle conserva jusqu'au milieu du XVme siècle.

La prééminence de Zurich s'explique facilement par son ancienneté, son importance militaire, politique et commerciale tout ensemble, sa population nombreuse et les lumières de ses magistrats. On disait proverbialement dans la vieille Suisse : « Si tu veux un bon conseil, tu le trouveras à Zurich. » Et encore : « Dieu donne à celui qu'il aime une maison à Zurich. »

La supériorité reconnue de Zurich ne laissait pas d'exciter la jalousie de certains États de la Ligue, principalement de Schwyz, dont le patronage, accepté par les deux autres Waldstætten, ainsi que par Zoug, Glaris et plus tard Appenzell, se serait volontiers étendu sur tous les pays confédérés. Dans cette rivalité alors encore peu marquée, mais qui ne devait pas tarder à se développer, il y avait en germe toute une guerre civile.

Les diètes particulières des Waldstætten s'assemblent à Beggenried ou à Brunnen. Les conférences ou diétines des Zuricois et des vallées forestières se réunissent à Einsiedeln, celles des Bernois avec ces vallées au Kienholz (près Brienz).

Au XIVme siècle, les attributions des diètes sont encore mal définies et n'ont rien de régulier ni de systématique. La paix, la guerre, les alliances et les relations avec l'Empire et les pays voisins formaient le principal objet de leurs délibérations. Mais nous voyons ce cercle d'activité s'étendre de plus en plus au XVme siècle où les confédérés entreront en relations avec presque toutes les puissances de l'Europe.

Le XIVme siècle voit se nouer les premières relations diplomatiques de la France avec les pays de la Haute-Allemagne. C'était à l'occasion d'un marchand français dont on avait séquestré treize ballots de soie en Vallais et dont le roi de France, Jean II dit le Bon, réclamait la restitution dans une lettre adressée aux Bernois et datée de Chartres le 12 juin 1356, trois mois avant la fameuse bataille de Poitiers où il fut fait prisonnier par les Anglais [1].

7. Révolution de Zoug. — Guerre des Appenzellois pour leur indépendance. — Ils s'allient aux Suisses (1400 à 1412).

Au commencement du XVme siècle, l'esprit de liberté, ravivé par les victoires des confédérés, occasionne partout des luttes entre les *gouvernés* qui aspirent à des droits plus étendus ou mieux garantis, et les *gouvernants*, qui cherchent à maintenir leur ancienne juridiction. Une foule de villes et de seigneuries, Neuchâtel, Gruyères, Winterthour, Oltingen sur l'Aar eurent leurs petites révolutions.

Winterthour, cette ville naguère si dévouée à l'Autriche, voit se former dans ses murs un parti suisse, à sa tête l'avoyer Gœz, qui conclut avec Zurich un traité de combourgeoisie. Mais le bailli autrichien Hermann de Sulz est averti de ce qui se passe. Des troupes autrichiennes arrivent à Winterthour, s'emparent du malheureux avoyer et le précipitent dans la Thour (mars 1404) [2].

A Oltingen, les serfs, menacés par leur seigneur, le tuent et se donnent à Berne, leur protectrice, après s'être rachetés de leurs obligations envers la veuve du baron, protégée en vain par la Savoie.

Cette dernière puissance et le comte Antoine de Gruyères qui en dépendait, ne sont pas plus heureux contre le Gessenay et Château d'Œx, dont les courageux pâtres s'allient avec Berne, sans le consentement de leur souverain. Inquiets de l'appui que le comte de Savoie, Amédée VIII, prêtait au comte de Gruyères, les Bernois prennent d'assaut les trois châteaux de Bellegarde, de Vanel et de Château-d'Œx. Ils se

[1] *Indicateur d'histoire* de Zurich, 1859, 21.
[2] Bluntschli, I, 286. — Troll, *Geschichte von Winterthour.*

virent cependant contraints de restituer ces trois castels au comte de Gruyères par le traité de Morat (1407)[1].

L'alliance bernoise était recherchée aussi par les remuants bourgeois de Neuchâtel, indignés de voir un étranger, un Allemand, parce qu'il était neveu de la dernière comtesse, devenir souverain du pays, et empiéter sur les droits des indigènes. Mais en politique habile, le nouveau comte Conrad s'empresse d'obtenir la combourgeoisie de Berne, à laquelle il joint encore celle de Soleure et de Fribourg (1406), l'ancienne alliée du comte Rollin ou Rodolphe. Cette conduite adroite sauva Conrad de sa ruine, et préserva le comté de Neuchâtel du sort de tant de seigneuries devenues la proie de l'esprit belliqueux des Suisses aux XVme et XVIme siècles.

Conrad déjoua avec le même bonheur une autre conspiration ourdie par Vautier de Rochefort, bâtard de la maison de Neuchâtel. Celui-ci, pour perdre plus sûrement son seigneur, avait fait fabriquer une fausse charte munie de cinq sceaux octroyant entière indépendance aux bourgeois de Neuchâtel, ainsi qu'à ceux de Boudry, Landeron et Val Travers. Pris pour juges par les deux parties, les députés des trois villes déclarèrent la charte *apocryphe;* Vautier, le faussaire, eut la tête tranchée, et deux prêtres qui l'avaient aidé dans cette criminelle entreprise, le chanoine Leschet, de Neuchâtel, et le clerc Dacie, de Morat, furent, selon la tradition, noyés dans le lac (19 février 1412[2]). Les bourgeois de Neuchâtel obtinrent la reconnaissance de leurs franchises, mais durent renoncer à élire un avoyer et un bourgmestre à la façon des confédérés, et se contenter des magistrats appelés les *quatre ministraux,* institution dont on trouve déjà le germe dans les temps antérieurs à leur établissement définitif, au milieu du XVme siècle.

Des dissensions plus graves avaient éclaté peu auparavant à Zoug, et avaient failli entraîner toute la Confédération dans une guerre civile. L'État de Zoug se composait de la ville de ce nom et de trois communes rurales, Baar, Menzingen, Ægeri. D'après la constitution du pays, les décisions des trois communes unanimes formaient la majorité et étaient obligatoires pour la ville, tout comme les décisions de la ville, jointes à l'une des trois communes, faisaient loi pour le reste du pays. En 1404

[1] Hisely, *Histoire du comté de Gruyère*, I, 417.

[2] Montmollin, d'après la chronique du chapitre. Les chartes fabriquées par Vautier avaient été noircies à la fumée et munies de cinq sceaux imités de ceux du comte Louis. Une chambre du château de Cerlier servait de laboratoire aux faussaires. Frédéric de Chambrier dit, dans son *Histoire de Neuchâtel* (128), que Leschet et Dacie furent simplement condamnés à une détention perpétuelle, sentence ratifiée par l'évêque de Lausanne, le 28 février 1412.

la ville de Zoug ayant obtenu du roi des Allemands le droit de glaive ou de haute justice (Blutbann) pour elle seule, les trois communes, réunies en *landsgemeinde*, décrétèrent que la ville partagerait désormais avec elles la garde du *sceau*, de la grande *bannière* et des *archives*, symbole de la souveraineté cantonale. Ce décret violait les anciens usages garantis récemment par l'acte d'admission de Zoug dans la Confédération, en 1352.

Les bourgeois refusèrent de s'y soumettre, ils offrirent aux campagnards de faire juger la chose par des arbitres, conformément au texte des alliances. Mais les campagnards contestèrent aux États confédérés le droit d'intervenir dans leurs affaires intérieures. Ils en appelèrent à Schwyz, qui exerçait depuis 1364 une sorte de protectorat sur l'État de Zoug et s'était attribué le droit d'en élire le premier magistrat ou ammann.

La majorité du conseil de Schwyz conseilla prudemment de recourir au droit fédéral. Une diète se réunit à Lucerne, pour s'occuper de cette affaire, et des commissaires furent envoyés à Schwyz et dans la campagne de Zoug pour engager le peuple à attendre avec calme la décision de l'autorité fédérale. Mais, excités par quelques membres du conseil, les jeunes gens de Schwyz courent aux armes et surprennent la ville de Zoug dans la nuit du 16 octobre 1404. Les quatre États de Zurich, Lucerne, Uri et Underwald lèvent alors 13,000 hommes et occupent tout le pays. Assemblés ensuite à Beggenried, sur le lac des Waldstætten, le 7 novembre, puis à Zoug même, les députés de tous les États, sauf Schwyz et Zoug, condamnent les trois communes à 600 florins, et Schwyz à 1000 florins de dommages-intérêts, dont 600 pour la ville de Zoug et 400 pour les confédérés. Schwyz était tenu, en outre, de renoncer à son alliance particulière avec Zoug et à son droit d'élire l'ammann de ce canton, que les confédérés se réservèrent. Quant au fond de la querelle, il fut décidé que Zoug conserverait le sceau, la bannière et les archives; mais qu'il ouvrirait l'accès de ces dernières aux campagnards et leur laisserait choisir, parmi les bourgeois, le banneret, second magistrat du pays (novembre 1404)[1].

Quand cette sentence fut connue à Schwyz, elle excita le plus vif mécontentement contre les agitateurs; huit conseillers perdirent leurs places et furent condamnés à supporter une partie des frais de la prise d'armes. Ainsi se termina la guerre civile de Zoug, diversement jugée par les historiens suisses, dont les uns prennent parti pour la ville,

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, I, 108 et 112.

d'autres pour la campagne, mais qui tous s'accordent à déplorer l'acte de violence commis par les corps-francs de Schwyz. « Car la violence, dit Jean de Muller, ne fit jamais le droit. »

L'année auparavant avait éclaté la révolution d'Appenzell. La contrée montagneuse d'Appenzell, composée de cinq *Lændli* (petits pays) et de douze *Rodes* ou circonscriptions financières, devait, comme nous l'avons dit, son origine aux abbés de Saint-Gall qui l'avaient fait défricher et y avaient bâti une église au XIme siècle[1]. Les abbés investis, dès lors, des droits régaliens, en qualité de seigneurs et princes du pays, nommaient les baillis et les percepteurs (*Rode-Meister*). Mais le voisinage des Suisses et la dureté des officiers de l'abbaye faisaient depuis longtemps germer des idées d'indépendance chez les Appenzellois, peuple robuste, entreprenant et audacieux.

Vers 1377, les villes souabes voisines du lac de Constance ayant formé une ligue pour résister à l'oppression de la noblesse, les montagnards d'Appenzell et les bourgeois de Saint-Gall se firent recevoir à Ulm membres de la Ligue des sept Villes-du-tour-du-Lac ou *Stædtebund um den See* (22 mai 1378)[2].

Les députés des deux pays furent admis à siéger à la diète d'Ulm, avec ceux des autres villes de la Ligue, au nombre de 27. Les Appenzellois, se considérant dès lors comme un peuple libre, se donnent une landsgemeinde, avec un conseil dirigeant composé de 13 membres. L'abbé de Saint-Gall, Georges de Wildenstein, d'abord opposé à ce mouvement qui compromettait son autorité dans ces contrées, avait fini par donner la main aux alliances de Saint-Gall et Appenzell.

Mais un nouvel abbé moins accommodant, Conon de Stoffeln, ayant porté plainte à l'empereur et prouvé, charte en mains, que l'Appenzell avait toujours appartenu aux abbés, de la libéralité desquels il tenait son existence et même son nom, la ligue souabe abandonna ses alliés.

L'abbé Conon se fit recevoir lui-même membre de la Ligue, et reprit aussitôt une partie de sa domination sur Saint-Gall et tous ses droits sur l'Appenzell. Un bailli principal, résidant à Schwændi, et plusieurs sous-baillis gouvernaient ce pays en son nom. Loin de ménager un peuple qui aspirait à la liberté et en avait goûté la douceur, ces officiers redou-

[1] Appenzell ou Abts-Zell (cellule de l'abbé). Les *Lændli* étaient Appenzell, Hundwyl, Urnäsch, Gais et Teuffen. Les Rhodes, ou plutôt Rodes, se divisèrent en Rodes intérieures et Rodes extérieures. Von Arx, Zellweger, Blumer.

[2] Ces sept villes de la Ligue des bords du lac étaient Constance, Ueberlingen, Bouchhorn (aujourd'hui Friederichshafen), Lindau, Ravensbourg, Wangen et St-Gall.

blèrent de sévérité et d'exigence. On raconte que le bailli de Schwændi mit un droit de péage considérable sur le fromage, le lait et le beurre, et que si quelqu'un essayait de passer à côté du bureau sans payer, deux énormes chiens, dressés à cette chasse, se jetaient sur lui. Le sous-bailli d'Appenzell, jaloux de maintenir son droit de *meilleur catel*, fit rouvrir la tombe d'un mort pour enlever l'habit dont des enfants pieux avaient revêtu le corps de leur père. Les droits de pêche, de formariage et d'aubaine étaient exercés avec une grande rigueur. On se plaignait aussi que le prince-abbé n'eût aucun égard au vœu du peuple dans le choix des ammann ou syndics de communes [1].

Le mécontentement n'attendait qu'une occasion pour éclater, lorsqu'un dignitaire ecclésiastique, le prévôt de Bussnang, se mit un jour à maltraiter un paysan, pendant que deux gentilshommes lui tenaient les bras pour l'empêcher de se défendre.

Aussitôt le tocsin sonne à Gossau. Le peuple, en armes, entoure le château de Helfenberg, où le prévôt s'était enfermé, et ne se fût retiré que devant le cadavre de ce dignitaire, si un conseiller de Saint-Gall, Conon de Watt, ne s'était porté médiateur. Les châteaux de Schwændi et de Clanx furent livrés aux flammes (1402).

L'abbé, irrité, s'adressa aux villes impériales pour réclamer la dissolution définitive du *Bund um den See* ou *Ligue du Lac* et requit leur assistance dans ses différends avec les Appenzellois. Dix de ces villes tinrent une diète à Ravensbourg (le 2 novembre 1402) et donnèrent en général gain de cause à l'abbé, « maître, disaient-elles, de choisir ses « employés comme il veut, pourvu que ce soient des indigènes. » Les Appenzellois s'étaient alliés dans l'intervalle avec les bourgeois de Saint-Gall (17 janvier 1401). Le prince-abbé leur ayant ordonné de renoncer à ce lien, les montagnards prirent les armes. L'abbé Conon effrayé alla s'enfermer à Wyl. Une nouvelle diète interdit aux Appenzellois toute alliance. La ville de Saint-Gall, en revanche, était autorisée à maintenir la sienne avec les villes impériales.

Les Saint-Gallois se soumirent à cette sentence; mais les montagnards de l'Appenzell refusèrent de l'accepter et invoquèrent l'appui des confédérés. Ces derniers ne se souciaient pas de prendre fait et cause contre l'abbé. Ce prince de son côté s'était mis sous la protection du duc d'Autriche Frédéric, qui au nom de son frère Léopold, IVme du nom, gouvernait le Tyrol et les contrées formant ce qu'on appelait l'Autriche antérieure. Appenzell ne trouva d'écho qu'à Schwyz où pré-

[1] Zellweger, *Gesch. des Appenzellischen Volkes*, I, 321.

valait la politique de sympathie et qui avait déjà protégé la campagne de Zoug (en 1404), et Glaris abandonné par les autres confédérés dans la guerre de Næfels. Une combourgeoisie fut conclue entre les deux peuples; trente députés d'Appenzell allèrent la jurer à Schwyz entre les mains d'Ital Reding.

Ce magistrat redouté, avant même d'occuper le poste de landamman auquel il fut élevé en 1413, dirigeait déjà la politique de ce canton avec une autorité telle que le chanoine-chroniqueur de Zurich. Hemmerlein, ne l'appelle pas autrement que le *demi-dieu des Schwyzois*. A cette nouvelle, les villes impériales, d'accord avec l'abbé, jugèrent qu'il fallait réduire Appenzell par la force. Une armée de 5,000 hommes, cavaliers, archers et piétons, se réunit à Saint-Gall et le 15 mai 1403 se mit en marche par le *Linsenbühl* et le *chemin creux* (Hohlweg) vers la hauteur du Vœgeliseck, où se trouve le village de Speicher; 200 charpentiers ou sapeurs marchaient en tête de l'armée, la hache sur l'épaule.

Les Appenzellois étaient soutenus par 300 hommes de Schwyz et 200 volontaires d'Underwald et de Glaris[1]. Une partie des montagnards se placent en embuscade dans les bois des deux côtés du chemin creux, pendant que d'autres occupent le sommet de la montagne. Après avoir laissé passer les sapeurs, les Appenzellois fondent sur les cavaliers pendant que leurs alliés de Schwyz, Glaris et Underwald se jetaient sur l'infanterie. Les cavaliers, ayant piqué des deux pour atteindre le sommet, sont assaillis par d'énormes pierres que roulent sur eux les défenseurs du faîte de la montagne. Le cri fatal : *en arrière*, parti de la cavalerie qui avait besoin d'espace pour ses évolutions, produit une panique. Les troupes des villes impériales sont mises en déroute et laissent sur le champ de bataille 250 hommes, dont treize bourgeois de Saint-Gall. Un quatorzième n'avait dû la vie qu'à la générosité des Appenzellois, qui l'avaient reconduit chez lui à Lisibühl. Les bannières de Lindau, Bouchhorn, Ueberlingen et Constance, restèrent aux mains des Appenzellois qui rentrèrent en triomphe dans leurs villages.

Les bourgeois et les paysans convinrent de renouer leur ancienne alliance. Mais les confédérés, Zurich et Berne, Lucerne et Soleure en particulier, commençaient à craindre les embarras qu'attirerait sur eux l'alliance *séparée* de Schwyz avec Appenzell. Ils invitèrent les Schwyzois à abandonner les Appenzellois. Schwyz, tout en s'abstenant dès lors

[1] Blumer, *Urkundensammlung*, V, 410.

de toute participation ouverte à la guerre, envoyait cependant à Appenzell un chef politique dans la personne de Conrad Kupferschmid, de Schwyz, avec le titre de landamman de ce pays, reconnu ainsi autonome et allié des Suisses. Kupferschmid remplit pendant plusieurs années ces fonctions, qu'il échangea plus tard contre celles de capitaine des Appenzellois. L'abbé implora de nouveau l'appui du duc Frédéric d'Autriche, IVme du nom, avec qui les confédérés avaient conclu une paix de vingt ans, et contre lequel ils ne pouvaient ainsi porter les armes sans se parjurer.

Privé du secours des Schwyzois, mais conseillé par eux, l'Appenzell fit alliance avec un seigneur que l'Autriche avait dépouillé de ses domaines, le comte Rodolphe de Werdenberg. Le duc Frédéric ne paraissait pas disposé à courir le hasard d'une guerre contre les Appenzellois. Il ne s'y décida que sur les instances des villes impériales et des seigneurs, forcés eux-mêmes d'en venir là par les rébellions de leurs sujets qu'entraînaient l'exemple et les paroles des montagnards. Après avoir réuni ses troupes à Arbon et à Rheineck, le duc les divise en deux corps, va lui-même en personne ravager les environs de Saint-Gall, pendant que le gros de l'armée, 1200 hommes environ, allait débloquer Altstætten, chef-lieu du Rheinthal, puis se dirigeait tout à coup par la montagne du Stoss, qui conduit à Appenzell. C'était le 17 juin 1405, la veille de la Fête-Dieu. Une pluie abondante avait mouillé le gazon et rendait le chemin glissant. Les Appenzellois, au nombre de 400, attendaient l'ennemi pieds nus, derrière la muraille qui défendait l'entrée du pays. Ils laissent une partie des Autrichiens dépasser le retranchement, puis soudain font rouler sur eux des troncs d'arbres et des pierres, et l'épée à la main ils se précipitent dans les rangs déjà rompus des ennemis qui cherchent à se rallier et à se défendre. Le sol glissant en fait trébucher et tomber un grand nombre. Une partie des archers cherchent en vain à se servir de leurs arbalètes, dont les cordes étaient détendues par la pluie; on se bat lance contre lance, épée contre épée. Après quelques heures de combat les Appenzellois sont vainqueurs; ils avaient tué près de 400 hommes [1] et pris les bannières de Feldkirch, Schaffhouse et de Winterthour. Cette dernière ville seule avait perdu

[1] 900 hommes selon Justinger et le chroniqueur appenzellois Walser, et ce chiffre a été adopté par M. Vulliemin. Mais tous les manuscrits contemporains parlent de 350 à 450 hommes. Dierauer, *Die Schlacht am Stoss. Archiv für schw. Geschichte*, XIX, 1721. L'inscription moderne de la chapelle du Stoss porte à tort à 12,000 hommes l'armée ducale. Le jour de la bataille est mal indiqué par Justinger, qui le place au jour même de la *Fête-Dieu*.

95 hommes avec son avoyer, Laurent de Sal. Les montagnards tombèrent à genoux sur le champ de bataille et rendirent grâce de leur délivrance au Dieu des combats et de la liberté. Une chapelle consacra le lieu et le souvenir de la victoire [1].

Le duc d'Autriche se retira à Schaffhouse, fort abattu par sa défaite et mécontent des nobles qui l'avaient poussé à la guerre et qui maintenant réclamaient une solde pour avoir suivi ses drapeaux.

Les Appenzellois, victorieux de tous leurs ennemis, formèrent avec les Saint-Gallois et le Rheinthal une alliance de neuf ans, forcèrent l'abbé de rentrer dans sa capitale, rétablirent leur allié, Rodolphe de Werdenberg dans l'héritage de ses pères, aidèrent ceux de Schwyz à enlever aux ducs d'Autriche la vallée de Wæggi et la Marche inférieure [2], s'emparèrent du Rheinthal, et pénétrèrent jusqu'à Landeck, appelant tous les peuples à la liberté. Une nouvelle ligue du lac (Bund ob dem See) se préparait, formée non plus seulement des villes, mais de tout le peuple des contrées voisines d'Appenzell, du Vorarlberg et même du Tyrol, depuis si fidèle à ses princes et qu'il eût été si facile alors d'attirer à la liberté en refoulant l'Autriche derrière les Alpes tyroliennes.

[1] Il n'y a eu ni un troisième combat à Rotmouten, ni un quatrième à la Wolfhalde. C'est la journée du Stoss qui a reçu ces noms divers dans les chroniques locales. Les traditions recueillies par des chroniques postérieures au XVme siècle donnent pour chef aux Appenzellois le comte Rodolphe de Werdenberg, leur allié. Mais ce commandement paraît avoir été, au contraire, entre les mains du capitaine nommé par Schwyz. La chronique autrichienne la plus ancienne qui parle de cet événement, celle de Klingenberg, nous montre Rodolphe de Werdenberg combattant en simple volontaire sans cotte de mailles et en sarrau, comme les montagnards. Ainsi l'avaient voulu ces derniers. Le discours que le comte de Werdenberg aurait prononcé à la Landsgemeinde d'après Jean de Muller est une fiction oratoire du célèbre écrivain, comme les harangues que Tite-Live met dans la bouche de ses personnages.

Les mêmes traditions font mention d'un héros appenzellois nommé Uli Rottach qui, adossé à une étable, se défendit avec sa hallebarde contre 12 ennemis, en tua cinq et périt avec l'étable à laquelle on avait mis le feu. Ce nom d'Uli Rottach se trouve consigné dans un livre en parchemin conservé dans les archives d'Appenzell. Mais il y aurait été intercalé à la fin du XVIme ou au commencement du XVIIme siècle.

Une troisième tradition mentionne la présence d'un corps de femmes appenzelloises qui auraient contribué à la victoire du Stoss en se montrant vêtues de blanc sur la hauteur. Cet épisode paraît pour la première fois dans la chronique de Walser (1740). Les chroniqueurs précédents n'en disent mot. Voir pour tous ces points la dissertation de M. le prof. Dierauer de St-Gall (Die Schlacht am Stoss) dans *Archiv für schw. Geschichte*, 1875, XIX.

[2] La Marche, partie septentrionale du canton de Schwyz, entre le lac de Zurich et le canton de Glaris ; la vallée de Wæggis, au sud-est de la Marche, dans le même canton, et qui n'avait d'analogue que le nom avec la commune lucernoise dont il a été parlé plus haut.

Tel était, à ce qu'il paraît, le plan du landamman Ital Reding. Mais ce dessein n'était pas du goût des Zuricois, tout occupés à maintenir la paix avec l'Autriche. D'accord avec le roi Robert de Bavière et les villes impériales, ils réussirent à conclure un armistice (6 juillet 1406). Mais dès l'année suivante, la guerre recommença et dura cinq ans.

Les Appenzellois, unis à Schwyz et à leurs alliés du Vorarlberg, firent régner la terreur sur les bords du lac de Constance, de la Thour, de l'Inn. Ils prirent d'assaut plus de soixante châteaux, en brûlèrent plus de trente, serrèrent de près Constance et mirent enfin le siége devant Brégenz. Mais surpris pendant une nuit brumeuse par les cavaliers de la Souabe, les Appenzellois essuyèrent une défaite qui refroidit un peu leur zèle pour le rôle de libérateurs. Le roi Robert de Bavière leur intima l'ordre de se soumettre au prince-abbé de Saint-Gall et les cita à comparaître devant lui à Constance, puis à Heidelberg (1408-1409). Mais chaque fois les députés des Appenzellois se bornèrent à répondre au roi qu'ils étaient venus uniquement pour entendre les plaintes de l'abbé et qu'ils étaient sans pouvoir pour faire autre chose. Le roi ayant cité une troisième fois et attendu en vain les députés de l'Appenzell, ce pays fut mis à la fois au ban de l'empire et au ban de l'église. Vingt et une villes impériales s'armèrent contre les montagnards. Mais les douze Rodes réunies en landsgemeinde dirent : « Nous mourrons tous plutôt que de renoncer à l'indépendance. Quant « à l'excommunication, nous ne voulons pas être dans cette histoire « (wir wollen nicht in diesem ding sein). » Pour défendre leur liberté avec plus d'énergie, elles se donnèrent une sorte d'unité en décidant de n'avoir qu'un tribunal, qu'une bannière, qu'une landsgemeinde. Sur ces entrefaites, l'abbé Conon, leur principal adversaire, étant mort, et trois empereurs se disputant la couronne pendant que trois papes se disputaient la tiare, un de ces papes, Jean XXIII, fit annoncer par le curé d'Appenzell la levée de l'excommunication (octobre 1410).

L'année suivante fut plus favorable encore aux Appenzellois. Leurs députés s'étant présentés à la diète de Zoug, obtinrent un traité d'alliance et de combourgeoisie (Burg- und Landrecht), sous la condition de *n'entreprendre aucune guerre sans le consentement* des sept cantons contractants[1] (tous donc, sauf Berne, qui ne prenait aucun intérêt aux guerres de l'est[2]). Ce traité en date du 24 novembre 1411 était le prix du courage et de la fermeté inébranlables qu'avaient montrés les Appenzellois. A ces qualités il se joignait malheureusement quelque chose

[1] Zellweger, *Geschichte des Appenzellischen Volkes*, I, 396.
[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, appendice, 341.

de sauvage et de cruel qui jette parfois une lueur sinistre sur leur héroïsme et qui, comme nous le verrons, faillit faire repentir les confédérés de leur condescendance.

L'indépendance des Appenzellois se trouva tout à fait hors de cause lorsque le duc Frédéric eut compris leur pays dans la paix de 50 ans avec les confédérés. Appenzell profite alors des circonstances pour compléter son organisation politique, se donner un code et un sceau en propre.

Dans le même temps les Soleurois, déjà alliés de Berne à perpétuité, firent des démarches auprès de la diète pour être admis comme *membres de la ligue suisse.* Mais la jalousie des *Lænder* ou États campagnards contre les États villes commençait à se faire jour. La diète refusa de recevoir au nombre des ligues suisses cette ville libre et impériale qui avait donné tant de preuves de dévouement aux confédérés, combattu avec eux à Sempach et siégé à la diète mémorable de Zurich en 1393.

Les Saint-Gallois nourrissaient le même vœu que les Soleurois et ne furent pas plus heureux. On se contenta de leur accorder un droit de combourgeoisie (Burg- und Landrecht) pour le terme de dix ans et à des conditions plus défavorables qu'aux Appenzellois; car non-seulement il n'était pas permis aux Saint-Gallois de faire la guerre sans le consentement des confédérés, mais au cas que Saint-Gall eût un ennemi sur les bras, il était tenu de se défendre seul, sans pouvoir prétendre à un autre secours que celui de l'envoi de députés, de la part de ses co-États. Ce traité désavantageux aux Saint-Gallois avait pour les confédérés eux-mêmes l'avantage de fortifier leur alliance sans leur imposer de lourdes charges (décembre 1412)[1].

[1] Wartmann, *Die geschichtliche Entwikelung der Stadt St-Gallen*, 28.

CHAPITRE III

DE LA CONQUÊTE DE L'ARGOVIE
A LA GUERRE CIVILE DE ZURICH
(DE 1415 A 1436)

1. Concile de Constance. — Conquête de l'Argovie. — Établissement des bailliages communs. (1415 à 1418)

Robert de Bavière était mort après un règne de dix ans (mai 1410). Sigismond de Luxembourg, frère du précédent roi Wenceslas, élu par une partie des électeurs seulement, eut d'abord deux compétiteurs à combattre, son propre frère Wenceslas que soutenaient encore quelques princes, puis Josse de Moravie. Mais après la mort de ce dernier (1411), Sigismond est reconnu roi, même par son frère, et réunit comme ses prédécesseurs l'unanimité des suffrages. Le nouveau roi se montra favorable aux confédérés dont il confirma les libertés, y compris celles de Glaris. En revenant de l'Italie où il était allé chercher en vain la couronne impériale qu'il ne reçut qu'en 1433, ce prince fit une entrée triomphale à Berne, dont les bourgeois, les enfants en tête, portant l'aigle impériale à leurs chapeaux, allèrent au-devant de lui. Les magistrats lui ayant présenté les clefs de leur ville. « Reprenez-les, « dit-il, et gardez-les bien. » Les députés des autres ligues vinrent complimenter le nouveau roi, en l'honneur duquel on donna de splendides galas jusque dans les maisons de joie, ouvertes à Sigismond et à sa suite, selon les mœurs lascives de l'époque (1414). Occupé à rétablir un peu d'ordre et d'unité dans l'Église et l'Empire, Sigismond avait converti la paix de vingt ans, conclue entre les confédérés et l'Autriche, en une paix de cinquante ans proclamée à Baden le 28 mai 1412[1].

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, appendice, 342. L'acte commence par ces mots : « Nous, les bourgmestres, avoyers, landammans, conseils, bourgeois, paysans et les gens en général des villes et pays de Zurich, Berne, Soleure, Lucerne, Uri, Schwyz, Underwald, Zug, la ville et la campagne, Glaris. . . » Soleure, dont on avait rejeté la demande d'admission, est nommée avant Lucerne.

accepté par le duc Frédéric d'Autriche, le traité fut annoncé à son de trompe dans les seize villes autrichiennes de l'Argovie, de la Thurgovie et de la Forêt-Noire, Schaffhouse, Waldshout, Lauffenbourg, Seckingen, Rheinfelden, Diessenhofen, Baden, Rapperschwyl, Brougg, Bremgarten, Zofingue, Sursée, Lenzbourg, Mellingen, Aarau et Frauenfeld.

Mais cette paix si solennellement jurée, qui devait durer un demi-siècle, ne dura pas trois ans et fut violée par les confédérés sur l'ordre même de celui qui en avait été le promoteur, le roi Sigismond. Ce monarque, dans le but de faire cesser le schisme qui désolait l'Église, avait convoqué à Constance un concile général formé de quatre patriarches, trente-trois cardinaux, trois cent quarante-sept évêques et archevêques, plus de deux mille prélats, prêtres et moines, et plus de quatre cents docteurs et maîtres ès arts, représentant toutes les parties de la chrétienté et les cinq nations principales de l'Europe: Allemands, Français, Italiens, Anglais, Espagnols. On y voyait, en outre, des ambassadeurs de presque tous les rois, même de ceux de Pologne, de Suède et de Danemark. Ce concile, pendant les trois années qu'il fut assemblé, fit des choses mémorables. Il commença par déposer les trois papes qui se disputaient la tiare et les remplaça par Martin V, Othon Colonna de Rome.

Dans sa quinzième session, il condamna comme hérésiarques et livra au bras séculier, Jean Huss, fameux docteur de Prague, et son disciple Jérôme, qui avaient attaqué dans leurs écrits la papauté, les indulgences, la confession, la communion sous une seule espèce, et qui refusaient de se rétracter. Sigismond avait donné un sauf-conduit à Jean Huss; il le laissa violer sous prétexte qu'on n'est pas obligé de tenir parole aux hérétiques. Jean Huss, après une cruelle détention subie au château de Gottlieben, fut brûlé vif, le 16 juillet 1415; Jérôme, le 30 mai de l'année suivante. Tous deux subirent leur horrible sort avec un calme héroïque, en invoquant le nom de Jésus. Un bloc de granit de dimension colossale marque, depuis 1862, la place où Jean Huss et Jérôme de Prague scellèrent de leur sang leurs convictions religieuses.

Le duc Frédéric IV d'Autriche encourut aussi les rigueurs de l'assemblée de Constance. Non-seulement il avait refusé à Sigismond de Luxembourg l'hommage qu'il lui devait en qualité de prince de l'empire, mais il avait pris fait et cause pour Jean XXIII, l'un des papes déposés par le Concile. Cité à paraître pour rendre compte de sa conduite, il se borna à envoyer des messages insignifiants. Pour punir sa désobéissance opiniâtre, le concile prononça contre lui l'excommunication majeure. Le roi, de son côté, le déclara coupable du crime de lèse-majesté envers sa personne et envers l'empire et le dépouilla de ses droits

de souverain et de ses fiefs. Tous les sujets de l'empire furent sommés de prendre les armes contre le duc; la même sommation fut adressée aux confédérés. Sigismond engagea la ville de Schaffhouse à se détacher du duc, son souverain, et promit de lui rendre la liberté impériale dont elle avait été dépouillée par Louis de Bavière, au siècle précédent. Les Schaffhousois saisirent avidement cette offre de liberté. Rapperschwyl suivit l'exemple des Schaffhousois. Jalouses d'obtenir le même avantage, Constance, Frauenfeld, Diessenhofen, Winterthour et presque toute la Thurgovie prêtèrent serment d'obéissance au roi.

Les confédérés, dans le principe, se faisaient un juste scrupule de violer la paix de cinquante ans qu'ils venaient de conclure avec le duc. Le concile eut beau les absoudre de leur manque de foi, et le roi leur promettre la propriété de tous les pays autrichiens dont ils feraient la conquête; les députés des Waldstætten, de Zurich, de Zoug et de Glaris, asssemblés en diète, le 30 mars, à Beggenried, répondirent: « Nous ne saurions nous persuader qu'un manque de foi puisse jamais être louable. » Le bourgmestre de Zurich, Henri Meyss, fut envoyé à Sigismond de Luxembourg pour le prier de se désister de ses ordres.

Berne ne partageait pas ces scrupules. L'occasion lui parut belle pour étendre sa domination et affaiblir la puissance de l'Autriche dans son voisinage. Cet État réussit à entraîner Zurich, où la grande majorité se prononce pour la guerre. Aussitôt Berne lève l'étendard et marche sur l'Argovie avec ses alliés de Soleure, Neuchâtel, Bienne et Neuveville. Il est suivi par Zurich, puis par Lucerne, et enfin par tous les confédérés, sauf Uri, fidèle observateur de la paix de cinquante ans.

A l'ouïe de ces événements, les députés des villes et de la noblesse argoviennes s'étaient réunis à Sursée pour délibérer sur le parti à prendre dans la circonstance. Les villes exprimèrent le vœu d'une alliance perpétuelle avec les confédérés. C'était, en effet, le seul moyen de soustraire l'Argovie à la condition d'un pays conquis. Mais les nobles préféraient avoir un prince pour maître que des bourgeois pour égaux. La conférence n'eut aucun résultat, et les députés des villes n'avaient pas encore regagné leurs foyers qu'ils eurent la douleur de voir se déployer les bannières des confédérés. Il y eut peu de résistance, sauf à Trostbourg, qui fut ravagé par le feu, et à Wildegg, où les vaillants sires de Hallwyl se défendirent avec vigueur et tuèrent 4 hommes aux Bernois. Ceux-ci choisirent naturellement le meilleur lot et s'emparèrent de 17 villes et forteresses (Aarau, Zofingue, Aarbourg, Lenzbourg, Brougg) (avril 1415). Le château de Habsbourg, berceau de la puissante maison de ce nom, tomba entre les mains de Berne.

Les Zuricois, passant l'Albis, firent jurer fidélité au bailliage de Knonau et au Kelleramt, et les Lucernois aux villes de Sursée et de Béromünster, Meyenberg, Richensee, avec les villages environnants et le couvent de Saint-Urbain. Au confluent de la Limmat et de la Reuss, les troupes des sept cantons se rencontrèrent et firent en commun la conquête de Bremgarten, Mellingen et Baden. Mellingen se défendit pendant quatre jours; Baden tint plus longtemps, parce que le château dit « le Stein, » qui défend cette ville, renfermait une forte garnison, commandée par le brave seigneur de Mannsberg. Mais le manque d'eau et les machines de guerre des Bernois obligèrent la garnison de se rendre. L'antique manoir fut livré aux flammes. Toute cette campagne s'était faite au nom et sous la bannière de l'empire, *l'Aigle de sable* (*noire*) *en champ d'or* (*jaune*).

Mais pendant le siége de Baden, Sigismond de Luxembourg s'était laissé fléchir par le duc d'Autriche et se repentait d'avoir provoqué l'intervention des Suisses; il envoya l'ordre aux confédérés de lever le siége et de remettre l'Argovie à l'empire (16 mai 1415). Mais les Suisses refusèrent de se laisser frustrer du fruit de leur prise d'armes, et grâce à quelques milliers de florins, ils obtinrent du roi la confirmation de leurs conquêtes (juillet). Le malheureux Frédéric, connu dès lors sous le nom de *Poche vide*, fut abandonné de tous ses sujets, hors des braves paysans du Tyrol et de la Forêt-Noire.

Les confédérés n'eurent plus qu'à s'occuper de l'organisation des pays conquis. Aucune voix ne s'éleva parmi eux pour demander que l'Argovie devînt libre et formât un État de la ligue comme Zoug et Glaris. Berne, Zurich, Lucerne et les autres États confédérés se substituèrent simplement aux ducs d'Autriche, laissant aux pays conquis par eux tous les droits et franchises dont les avait dotés le régime d'Autriche. Sursée, par exemple, conserva son avoyer et son grand conseil de 20 membres.

Les pays soumis par tous les confédérés réunis formèrent les bailliages communs, c'est-à-dire appartenant à tous les États confédérés, sauf Berne et Uri. Berne fut exclu, parce que ses armes avaient déjà trop étendu son territoire. Uri refusa loyalement de prendre part à un partage qu'il envisageait comme une injustice, et parla en faveur de la restitution. Mais les confédérés se moquèrent de ces honorables scrupules : « Ces goîtreux d'Uri, dirent leurs voisins de Schwyz, veulent être plus pieux que les autres; ce sont des originaux, voilà tout. » Ils décidèrent que, puisque Uri refusait sa part, Zurich, Lucerne, Schwyz, Underwald et Glaris feraient gouverner, tour à tour, pendant deux ans,

les bailliages communs, et que chaque année des députés de ces cantons examineraient l'administration et les comptes de ces préfectures.

L'époque de la conquête de l'Argovie ouvre au peuple suisse des destinées nouvelles et glorieuses en apparence. Occupée jusque-là à défendre son territoire et son indépendance contre un ennemi redouté, la confédération victorieuse et conquérante va prendre rang parmi les États européens. Mais cette gloire et cette puissance, en éveillant au sein des peuples et des États confédérés l'orgueil, l'ambition, la cupidité, détruisirent la simplicité, l'union, la loyauté du premier âge, et préparèrent au pays des calamités sans nombre.

« Le nouveau siècle, dit l'historien schaffhousois Gelzer, a commencé avec les conquêtes et les guerres civiles; il finira par les guerres mercenaires. » « La guerre d'Argovie, dit Jean de Müller, en foulant aux pieds le principe de l'égalité républicaine, souille la robe d'innocence de la confédération primitive. »

2. Guerre du Vallais et conquête du Val d'Ossola et de la Levantine (1418 à 1430).

Pendant que la conquête de l'Argovie étendait au nord, vers le Rhin et l'Allemagne, les frontières de la Confédération, une autre conquête, celle de la Levantine, reculait ses limites au sud, au delà des Alpes et vers l'Italie. Soixante-douze ans après le traité de Côme[1], l'enlèvement de troupeaux appartenant aux gens de la Levantine, sujets d'Uri, donna lieu à de nouveaux conflits et amena l'occupation de ce pays (1403), suivie de celle de Domo-d'Ossola en septembre 1410, et d'une troisième expédition en mai 1411, où Domo dut être reconquis sur les Milanais par les six États d'Uri, Underwald, Lucerne, Zoug, Zurich et Glaris. Les nobles de Sax-Masox, acquéreurs de la ville de Bellinzona, menacés dans leur possession par le duc de Milan, faisaient cause commune avec les confédérés.

Le duc de Milan, ne pouvant se décider à laisser aux confédérés la possession tranquille de cette vallée, la vendit au duc de Savoie. Celui-ci envoya à Domo-d'Ossola des troupes qui traversèrent le Vallais. Guiscard de Rarogne, capitaine général de ce pays et combourgeois de Berne, leur montra le chemin à travers les montagnes: la garnison suisse de Domo, trop faible pour résister avec avantage, fut obligée de se retirer (1414).

Le sire de Rarogne ne put s'empêcher de dire : Ah! si j'avais été là,

[1] Voir page 214 de cette histoire.

aucun de ces paysans suisses ne serait resté en vie. » Ces paroles insultantes aigrirent les hommes d'Underwald et d'Uri. Le landamman Zelger, de Stanz, se rendit en vain à Berne. Alors les Waldstætten s'adressèrent aux dixains du Haut-Vallais[1], dont les anciennes relations s'étaient renouées par un *traité de combourgeoisie* conclu avec Lucerne, Uri et Underwald, le 3 juin 1403[2]. Ce traité s'était fait au nom de l'évêque et des paysans (Landlüt) du Vallais en général. Mais quelques années plus tard l'alliance s'était cimentée par des traités spéciaux et directs de combourgeoisie de Lucerne, Uri et Underwald avec les deux paroisses vallaisannes d'Ernen et Munster (14 octobre 1416), les deux dixains de Naters et de Brigue (8 août 1417), le dixain de Viége (11 août de la même année) et du dixain de Sion, des gens de Sierre et Gradetsch (12 octobre). Ceux-ci avaient déjà d'anciens griefs contre le sire de Rarogne, ils lui reprochaient l'alliance qu'il avait faite avec la Savoie, sans leur consentement; ils l'accusaient, ainsi que les grands du pays, de violer les droits acquis et de vouloir mettre le peuple sous le joug. Les habitants du dixain de Brigue s'émurent, et l'exaspération croissant dans le pays, la *mazze* fut levée contre le sire de Rarogne.

La *mazze,* symbole bizarre et terrible de la vengeance populaire, était une énorme massue, sur laquelle on taillait un visage humain avec l'expression de la tristesse, et que l'on entourait de verges et d'épines. Cette longue image, figurant la justice opprimée, était placée en évidence sur une place publique. Lorsque le peuple, accouru en foule, faisait cercle autour de la statue, un homme hardi s'approchait en qualité de chef de la *mazze,* et se chargeait de porter la parole pour elle. Beaucoup de gens du peuple, s'adressant à la sombre image, lui demandaient : « *Mazze,* pourquoi es-tu si triste? *Mazze,* pourquoi es-tu venue ici? » On lui disait aussi : « *Mazze,* nous voulons te porter secours; mais dis-nous contre qui. Est-ce De la Tour, est-ce Asperling, est-ce Hennegarten? » Lorsqu'on venait à désigner le seigneur qui était l'objet du courroux populaire, le chef de la *mazze* inclinait la massue. Alors chacun de ceux qui prenaient parti pour la justice opprimée s'approchait de la *mazze* et y plantait un clou en signe d'adhésion. Un grand nombre

[1] Les sept dixains ou dizains du Haut-Valais étaient : Rarogne, Louëche, Viége, Sierre, Sion, Conches, Brigue. Naters est aussi qualifié de dixain dans l'acte d'alliance du 8 août 1417. Le Bas-Valais formait (nous l'avons vu plus haut) une province savoisienne. L'origine du nom de *dixain* a été diversement indiquée par les auteurs. C'est probablement un vestige de la division territoriale introduite par les Francs, en *comtés*, *districts*, *dixains.*

[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1245 à 1420, 103.

de clous assurait l'impunité à ceux qui prenaient part au soulèvement.

Cette fois-ci, lorsqu'on vint à nommer le seigneur de Rarogne, la *mazze* fit un mouvement affirmatif et s'inclina profondément. On la porta ainsi de village en village dans tous les dixains du Vallais, en disant que la *mazze* se rendait vers le capitaine général, vers tous ses adhérents et vers son neveu, l'évêque de Sion (1414).

Le seigneur de Rarogne n'attendit pas l'effet de ces menaces; il s'enfuit en Savoie et implora l'assistance d'Amédée VIII que l'empereur Sigismond venait d'élever à la dignité ducale. Mais pendant que celui-ci était occupé à faire ses préparatifs de guerre, les Vallaisans réduisaient en cendres le grand château et la tour bâtis au-dessus de Sierre, la forteresse de l'évêque qui dominait Louëche et le château-fort de Beauregard, situé sur le haut d'un rocher voisin de Chippis.

En attendant les secours de la Savoie, le seigneur de Rarogne suppliait ses concitoyens de Berne de le soutenir et de le sauver. Les Vallaisans de leur côté (Conches, Viége et Brigue) s'adressèrent à ceux d'Uri et d'Underwald avec la promesse de leur aider à reprendre la vallée d'Ossola qui touche au Vallais. Sur-le-champ, les troupes d'Uri et d'Underwald passèrent les Hautes-Alpes; celles de Schwyz, de Lucerne et de Zurich les suivirent; les Vallaisans franchirent les Alpes sur un autre point, chassèrent le célèbre général milanais Carmagnola, et toute la vallée d'Ossola fut reconquise (1416).

Berne avait refusé de marcher avec ses confédérés; il ne s'en tint pas là. Il prit en main les intérêts du sire de Rarogne son combourgeois et demanda qu'on lui rendît justice. Le roi Sigismond intervint également en sa faveur. Pendant ce temps, Rarogne se faisait justice à lui-même, pillait et incendiait en partie la ville de Sion avec des troupes savoisiennes. D'autres officiers savoisiens tuaient et pillaient dans le Haut-Vallais. De longues négociations s'ensuivirent. Les Bernois voulaient marcher contre le Vallais et sommaient les confédérés de les suivre, à teneur du droit fédéral; Uri, Underwald et Lucerne sommaient, au contraire, Berne de marcher avec eux contre Rarogne. Une guerre civile faillit éclater parmi les confédérés. Pour prévenir ce malheur, les États neutres, Zurich, Schwyz, Zoug et Glaris convoquèrent une diète à Zurich, où après avoir entendu les amis et ennemis du seigneur de Rarogne, les représentants de ces pays, parmi lesquels figuraient le bourgmestre Henri Meyss et Ital Reding, landamman de Schwyz, arrêtèrent : « qu'avant tout les Vallaisans restitueraient à Rarogne tous ses biens, puis que, de son côté, celui-ci ferait droit à leurs plaintes » (1419).

Les chefs vallaisans refusèrent de se soumettre à cet arrêt et engagèrent le peuple à une résistance opiniâtre. Ils rassemblèrent des gens armés, entrèrent dans l'Oberhassli, d'où ils emmenèrent des troupeaux de moutons, alléguant qu'aidé par des gens de l'Oberland, le seigneur de Rarogne avait bien envahi le sol vallaisan et y avait exercé de grands ravages. Berne usa de représailles. Schwyz et Uri tentèrent encore à plusieurs reprises de terminer cette querelle à l'amiable. Dans plus de seize diètes, on s'occupa des affaires vallaisannes : les Vallaisans ne voulurent rien entendre, préférant la guerre à un arrangement équitable. Les ducs de Savoie et Rarogne avaient fait prononcer contre eux l'interdit par le concile de Constance. Mais les armes spirituelles n'eurent pas plus de succès que les autres [1].

Alors les Bernois, renforcés par les bannières de Fribourg, de Soleure, de Neuchâtel, de Bienne, de Neuveville, de Gessenay, de Gruyères, etc., en tout 13,000 hommes, franchirent les hautes Alpes et entrèrent par le Sanetsch, du côté de Sierre, dans le district vallaisan de Conches. Ils reçurent là un contingent de Schwyz, tandis qu'Uri et Underwald n'en envoyèrent point aux Vallaisans dont ils blâmaient l'opiniâtreté. Lucerne seul penchait pour les Vallaisans et parlait de joindre ses armes aux leurs. En attendant, les Bernois portaient le fer et le feu dans le Vallais et la terreur se répandit dans ce pays.

Un simple paysan, Thomas Riédi du village d'Inder Binnen, rendit le courage à ses concitoyens [2]. Il se place en embuscade au village d'Ulrichen avec 400 Vallaisans courageux et, au moment où les confédérés passent, il se jette à l'improviste avec sa troupe sur leurs nombreux bataillons. 200 Vallaisans, commandés par un prêtre patriote, le chapelain Jacques Minichow, fondent d'un autre côté sur l'armée bernoise. Riédi et Minichow combattirent en héros; le premier fit mordre la poussière à 40 Bernois; à la fin il tomba lui-même sur leurs cadavres. Les Bernois commençaient à chanceler (septembre 1419). Le secours de Schwyz arriva à propos pour forcer les Vallaisans à regagner leur première position. Mais personne n'osa les y poursuivre. Le lendemain du combat d'Ulrichen, les auxiliaires bernois du Gessenay ayant rencontré une résistance terrible près de Sion, les chefs de l'armée ne ju-

[1] Furrer et Boccard, historiens du Vallais.

[2] Boccard, 117. Le Père Furrer (I, 190) donne à ce héros le nom de Thomas Riédi, du village de Binnen. « Puissions-nous faire reverdir dans notre histoire les lauriers de cet homme courageux, » dit Brantschen dans sa chronique. Minichow, pour avoir répandu le sang, dut, en sa qualité de clerc, se faire absoudre par le cardinal Albani (1420).

gèrent pas à propos de tenter de nouveau le sort des armes et rentrèrent dans leurs foyers.

On fit de nouvelles propositions de paix. Les députés du Vallais et des confédérés traitèrent à Évian sous la médiation d'Amédée VIII, duc de Savoie et de deux prélats, l'évêque de Lausanne et l'archevêque de Tarentaise. Les Vallaisans consentirent enfin à restituer au seigneur de Rarogne toutes ses seigneuries et à lui payer la somme modique de 10,000 florins; aux Bernois, la même somme pour les frais de la guerre; au chapitre de Sion, 4,000 florins (25 janvier 1420).

Mais la paix ne fut pas entièrement rétablie à l'intérieur par le traité d'Évian, Les hommes du dixain de Conches, enhardis par leurs succès et bravant les foudres de l'église, levèrent de nouveau la *mazze*. 2,000 hommes reprirent à l'improviste le château de Naters, où se trouvait l'évêque Guillaume de Rarogne, et l'obligèrent à reconnaître l'autorité des dixains, même sous le rapport spirituel (16 mars 1425). La constitution démocratique de Naters mit le sceau à l'abaissement de l'évêque, privé de sa juridiction civile et criminelle (1446) [1].

Mais le successeur de ce prélat, Henri Asperling, parvint à recouvrer ses droits avec le titre de comte du Vallais. Alors déjà, comme aujourd'hui, les Vallaisans avaient la libre élection de leur chef spirituel qui se faisait sur la proposition et en présence des chanoines de la cathédrale.

Cependant le duc de Milan, Philippe-Marie Visconti, ne pouvait se consoler de la perte de la Léventine. Son ressentiment fut au comble, lorsqu'il apprit qu'Uri et Obwald venaient d'acheter, des barons de Sax, la seigneurie de Bellinzona et toute la contrée qui s'étend de la Léventine au lac Majeur, pour la minime somme de 2400 florins (1419). Après avoir vainement réclamé la résiliation de ce marché, il arma en secret et s'empara, par surprise, d'Ossola et de Bellinzona (1422). La Levantine elle-même, malgré son attachement aux Suisses, fut contrainte de jurer fidélité. Reprise deux fois par Uri et Obwald, elle dut être abandonnée de nouveau, faute de forces suffisantes pour s'y maintenir contre les Milanais. Ces deux États requirent le secours des confédérés.

C'était la huitième expédition qu'on allait faire en Lombardie. Plusieurs membres de la ligue étaient las de ces guerres d'outre-mont, conduites tout à fait en dehors du cercle des États confédérés. Le bourgmestre de Zurich, Henri Meyss, déjà opposé à la conquête de l'Argovie,

[1] Furrer, *Gesch. von Wallis*, I, 210.



s'éleva contre la demande d'Uri et d'Obwald aux diètes de Lucerne et de Schwyz. « Bellinzona, disait le chef des Zuricois, est située hors des limites naturelles des ligues suisses. » Mais les Lucernois étaient favorables à la guerre, et le vote de ce dernier État entraîna tous les autres, sauf Berne (24 juin).

Malheureusement la concorde avait cessé de régner parmi les confédérés. Dans la marche des troupes fédérales, les Schwyzois, auxquels on ne pouvait pardonner d'avoir fait cause commune avec Berne dans la guerre vallaisanne, furent l'objet de railleries amères. L'avoyer Lucernois, Ulric Walker, qui commandait l'armée, pressa le pas pour laisser les Schwyzois en arrière. Suivi seulement de 3,900 hommes, Lucernois, Bernois, Underwaldois et Zougois, il eut la folle hardiesse d'engager la bataille dans les champs d'Arbedo, près de Bellinzona, contre une armée milanaise forte de 24,000 hommes et conduite par les deux célèbres *condottieri* italiens, Carmagnola et Pergola [1] (30 juin 1422).

La mêlée fut sanglante et dura une journée entière. Mais les confédérés y perdirent près de 400 hommes et, entre autres, plusieurs capitaines et magistrats intrépides, le banneret Püntiner et le landamman Jean Rott d'Uri, Pierre Koliu, de Zoug, et Jean son fils, morts tous deux en défendant la bannière cantonale, que recueillit de leurs mains mourantes et releva teinte de leur sang et du sien propre, un autre Zougois héroïque, Jean Lantwing. Aussi lâche qu'imprudent, Walker osa parler de reddition et se laissa prendre par l'ennemi, sans avoir reçu de blessures, portant un marteau à la main en guise de hallebarde.

Carmagnola et Pergola allaient dicter la paix aux confédérés, lorsqu'un corps de 600 hommes, qui s'était détaché de l'armée fédérale pour se livrer au pillage, arriva à propos pour sauver cette armée d'une défaite totale ou d'une capitulation humiliante. Le lendemain arrivèrent les hommes de Schwyz que les Lucernois avaient refusé d'attendre. Mais ces derniers étaient cruellement punis de leur conduite. De sept barques pleines de guerriers qui étaient parties de Lucerne, deux seulement revinrent. Le gouvernement lucernois, craignant les effets du désespoir, défendit aux parents et au peuple d'aller recevoir les arrivants sur les bords du lac. On eut beaucoup de peine à empêcher le pillage de la maison de l'avoyer Walker [2]. Le malheur des Lucernois ne les

[1] *Condottieri*, littéralement *conducteurs*, était le nom dont on se servait au moyen âge pour désigner les chefs de bandes mercenaires qui passaient d'un service à l'autre, selon l'intérêt, le caprice ou les circonstances politiques.

[2] Casimir Pfyffer, *Geschichte der Stadt und Cantons Luzern*, 129. Walker, mis en jugement, fut cependant acquitté et maintenu en charge; on le trouve plus tard revêtu de missions diplomatiques. Segesser, *eidgen. Abschiede*, de 1421 à 77. 46.

mit point à l'abri des outrages. Un député de Zurich alla jusqu'à dire à un député de Schwyz, que « les Lucernois avaient mérité la potence à Arbedo. »

Toutefois, Uri et le Nidwald songeaient à se venger et surtout à ne pas perdre la Levantine. Le roi Sigismond, hostile aux ducs de Milan, ordonnait aux confédérés de prendre les armes. Une ambassade florentine travaillait dans le même sens une partie des confédérés (Zurich, Berne, Schwyz, Glaris et Soleure), qui ne voulaient pas servir directement la politique personnelle du chef de l'empire. « Que le roi, disaient-ils, se mette à notre tête, et nous marcherons. » Mais Uri et Nidwald ayant entraîné Lucerne, les représentations des autres États demeurent infructueuses. Lucerne, Uri et Nidwald entreprennent une expédition qui reste sans résultat, par la trahison de Rott d'Uri, indigne fils du héros d'Arbedo (1425). Ce nouvel outrage, fait à l'honneur national, indigne l'âme généreuse d'un guerrier Schwyzois, nommé Pétermann Rysig. Cet homme intrépide et plein d'audace rassemble autour de lui un corps-franc de 600 hommes, passe le Saint-Gothard, descend avec la rapidité de l'éclair dans la vallée d'Ossola, en chasse la garnison et s'y établit à la place des troupes milanaises. Toutes les forces du duc de Milan marchent contre lui; Pergola somme les Suisses de se rendre. « On ne prend pas les Suisses avec des mots, » répondit Pétermann Rysig et, avec ses 600 héros, il brave 30,000 hommes et les potences que Pergola élève pour l'effrayer sous les remparts de la ville.

L'héroïsme de la petite troupe de Schwyz réveilla l'énergie des confédérés. 22,000 hommes marchent vers la vallée d'Ossola (14 novembre 1425). On y comptait des soldats de tous les États suisses et des auxiliaires de Soleure, du Vallais, du Toggenbourg, d'Appenzell et de la Rhétie. Berne lui-même, cédant aux prières des députés de Schwyz, vieillards à barbe blanche, qui étaient venus lui rappeler Laupen et leur généreux secours, avait armé 5000 hommes, commandés par l'avoyer Rodolphe Hofmeister, déjà capitaine des Bernois lors de la conquête de l'Argovie. L'arrivée de ces troupes jeta le duc dans la consternation. Il était perdu, sans la vénalité des chefs suisses et les finesses de la diplomatie milanaise. Un chambellan du duc, Ottolin Zoppo, se rendit dans le camp des confédérés. Par ses artifices, accompagnés de largesses, il parvint à diviser les États, gagna d'abord Zurich, Schwyz, Zoug et Glaris, en leur comptant 3,000 florins (12 juillet 1426), huit jours après, Lucerne, Uri et Nidwald, moyennant 10,000 florins, et conclut des traités séparés à Sion, à Brigue et

à Bellinzona[1]. L'Obwald fit la sourde oreille pendant plusieurs mois, et ne se rendit que le 7 novembre, par un traité séparé et signé à Brigue. Au prix de 31,000 florins et de quelques priviléges commerciaux, le Val d'Ossola, Bellinzona, et la fidèle Levantine furent abandonnés au duc, et la plus grande armée qu'eussent levée jusqu'alors les Suisses, rentra sans gloire dans ses foyers.

Ainsi fut rendu inutile l'héroïsme de Rysig; ainsi le sang des nobles Kolin teignit vainement leur bannière sur le champ de bataille d'Arbedo. Une paix mercantile, c'était là tout le fruit de vingt-quatre années d'efforts et de dix expéditions consécutives[2]. Dans tous les temps, les Suisses, nous avons déjà eu l'occasion d'en faire la remarque, ont eu bien plus à redouter les artifices de l'or des étrangers que leurs armées. Toutefois, la Levantine n'était pas perdue sans retour. Quatorze ans plus tard, Uri, profitant des embarras du duc, s'empara de nouveau de ce pays.

Pendant les dernières expéditions d'Italie, des événements graves s'étaient passés dans l'Appenzell. Le peuple des Rodes, cher aux confédérés par sa loyale coopération à leurs guerres extérieures, s'était rendu coupable dans son propre pays des excès les plus déplorables. Égarés par leur haine pour l'abbé de Saint-Gall, ces montagnards pratiquaient le vol à main armée, le meurtre et l'incendie dans tous les pays voisins. sans en excepter même le territoire de leurs amis de Saint-Gall. En dépit de toutes les défenses des empereurs et des remontrances des confédérés, ils imposaient de force leur combourgeoisie aux sujets des seigneurs voisins. Mis une seconde fois au ban de l'empire et de l'église, ils n'en devinrent que plus intraitables et se mirent à fustiger et à tuer même les prêtres hostiles ou suspects. Une croisade, prêchée contre eux par l'évêque d'Augsbourg, n'eut aucun résultat. La diète de Lucerne rendit en vain une sentence équitable aux deux partis (mai 1421). Les Appenzellois refusèrent de s'y soumettre et maltraitèrent ceux de leurs magistrats qui conseillaient la modération.

A la fin, cependant, un seigneur puissant et qui jusque-là était resté neutre, le comte Frédéric de Toggenbourg, résolut de briser leur fougue indomptable. Ce seigneur prévoyant et habile avait successivement acheté l'alliance des trois États, de Zurich (1405), Schwyz (1417) et

[1] Les négociations traînèrent en longueur et donnèrent lieu à plusieurs traités, celui de Sion entre autres (26 janv. 1426), que fit échouer l'opposition d'Obwald. Les traités définitifs de Bellinzona ne furent conclus que le 12 et le 21 juillet 1426.

[2] Segesser, *eidgenössische Abschiede*, de 1421 à 1477, 53, 61, 62 et suiv. appendice 738-745. En 1402, 1410, 1411, 1417, 1422 deux fois, en 1424, 1425, 1426 deux fois.

Glaris (1419). Rassuré du côté des Suisses, il assemble autour de lui toutes les forces ennemies au nombre de 16,000 et s'avance contre les Appenzellois, Ceux-ci font bonne contenance. Mais une défaite près d'Hérisau, où Appenzell perdit 82 hommes, et l'intervention énergique des confédérés, réunis en diète à Baden, les contraignirent à accepter un accommodement sur les bases de la sentence de Lucerne. Les Appenzellois conservèrent leur liberté, mais avec l'obligation d'acquitter les redevances dues à l'abbé et de cesser leur propagande terroriste dans les contrées voisines (1429). Afin d'assurer l'ordre public et l'observation des traités, la Confédération subordonna le landamman indigène à un capitaine d'Underwald[1].

La paix de Baden fut suivie de celle de Constance où Appenzell fit droit aux réclamations du prince-abbé de Saint-Gall, et s'engagea à lui payer 2,000 livres. Mais comme ce prélat ne pouvait prendre son parti de la perte de l'Appenzell, il essaya encore d'intéresser le pape et l'empereur au recouvrement de ses droits. Ces démarches n'ayant eu aucun résultat, et les Appenzellois se montrant très-exacts à payer leurs redevances, l'abbé s'amadoua au point de solliciter lui-même de l'empereur la concession du droit de glaive (Blutbann) aux montagnards. Les confédérés, à leur tour, trouvant les Appenzellois mûrs pour la liberté, retirèrent le tuteur qu'ils avaient donné à ce peuple sous le nom de capitaine, et Appenzell émancipé put signer en toute sécurité un traité d'alliance étroite avec la ville de Saint-Gall, devenue presque ville impériale, en 1415, où elle avait obtenu du roi Sigismond le droit de glaive et celui de frapper monnaie. La ville de Saint-Gall fit de nouveaux efforts pour être admise dans la Confédération; mais ses démarches pour se faire recevoir par la diète demeurèrent sans succès pendant plusieurs années[2].

3. Les trois ligues grisonnes. — La ligue Grise et celle de la Maison-Dieu, alliées des Suisses (1400 à 1436).

Tandis que les confédérés, déviant de l'antique honneur et des mâles vertus de leurs pères, vendaient à prix d'argent ce que tant de héros avaient acquis au prix de leur sang, l'esprit de liberté faisait des progrès parmi les habitants des vallées de la Haute-Rhétie.

Au XIV[me] siècle, sous le fameux Donat de Vaz, les Grisons avaient

[1] Zellweger. *Geschichte des Appenzellischen Volkes*, I, 464. Henne (Otto), *Geschichte des Schweizer-Volkes*, I, 390.

[2] Wartmann, *Archiv. für Sch. Geschichte*, XVI, 30.

joui d'une sorte d'unité politique, grâce aux armes redoutées de ce petit souverain, aussi favorable aux communes que terrible à ses adversaires du clergé et de la noblesse. Mais, après sa mort, l'anarchie féodale reprit le dessus. Quatre seigneurs principaux, Sax, Rhæzuns, Werdenberg-Sargans et Montfort, disputèrent le pouvoir à l'évêque de Coire, qui ne pouvait oublier le temps où il commandait à toute la Rhétie, du haut de ses châteaux de Marsoil et Spinoil. Ce prélat avait aussi à tenir en bride les bourgeois de Coire, ardents à profiter de toutes les occasions d'accroître leurs priviléges. Non moins attentifs à étendre leur puissance, les ducs d'Autriche, devenus maîtres du Tyrol (depuis 1364), contraignirent l'évêque à devenir leur vassal (1392). L'évêque chercha un point d'appui dans l'union avec son peuple, et permit que ses sujets fissent alliance entre eux (12 octobre 1396), alliance renforcée quatre ans après par une ligue avec Glaris, plus tard encore, par un traité analogue de 50 ans avec les Zuricois (1418). Telle fut l'origine de la ligue *Caddée* (Casa Dei) ou Maison-Dieu, la première des trois fédérations grisonnes.

Dans la première partie du XVme siècle, l'histoire *traditionnelle* de la Rhétie offre une analogie frappante avec celle des Waldstætten dans le siècle précédent. Les mêmes attentats à la pudeur, à la propriété, à la dignité humaine, y auraient eu pour résultats les mêmes actes de légitime défense, les mêmes conjurations, et, enfin, l'établissement de confédérations identiques pour le maintien des droits de tous et la résistance à la tyrannie. Mais tout cela avec les traits particuliers qui distinguent ce pays, le plus original et le moins connu de la Suisse actuelle. Peut-être aussi la tyrannie, en raison du nombre des nobles et de l'isolement des vallées, y fut-elle plus horrible que partout ailleurs. Enfin, comme dit l'historien populaire des Grisons, Henri Zschokke :

> Quand l'iniquité fut arrivée à son comble, il se trouva des hommes de cœur qui se levèrent pour défendre leurs droits éternels et ranimer le courage des montagnards abattus.
>
> L'un de ces hommes fut Adam de Camogask, dont le seigneur du château de Gardovall convoitait la fille unique. Dites à votre maître que je la lui amènerai moi-même demain, dit Adam aux *bravi* ou satellites envoyés par le tyranneau de la contrée.[1]
>
> Le lendemain, le père tint parole et conduisit sa fille, parée comme une fiancée, au château de Gardovall. Mais quand le seigneur accourut au-devant d'elle pour

[1] De ces scènes d'audace et de violence l'histoire authentique ne dit rien, et si nous les transcrivons d'après les chroniqueurs indigènes, Campell entre autres, c'est parce que nous croyons que les traditions grisonnes comme celles des Waldstætten renferment un fond de vérité historique.

l'embrasser sous les yeux de son père, celui-ci tira son épée et la plongea dans le sein du tyran. Le même jour, les paysans assemblés livrèrent aux flammes le château de Gardovall.

Un autre nom célèbre dans les traditions grisonnes est celui de Jean Caldar ou Chialdærar, de Fardun. Voyant un jour son champ foulé par les chevaux que le sire du village avait fait lâcher dans les blés de ses serfs, il assomma ces animaux de son poignet vigoureux. Mis aux fers et torturé pour cette action audacieuse, il dut attendre que les siens l'eussent rachetée à force d'argent et de larmes.

Rendu à sa famille, il était un jour à table avec les siens, lorsque le seigneur de Fardun entra dans sa cabane. Tous le saluèrent respectueusement ; mais le tyran lança sur eux des regards de mépris, et cracha dans la bouillie qu'ils mangeaient. La colère de Chialdærar s'alluma comme la foudre : il le saisit à la gorge, le serrant de ses deux mains, comme l'aigle des Alpes serre sa proie : « Mange la bouillie que tu as assaisonnée ! » Il dit, enfonça la tête du misérable dans la nourriture brûlante et l'étrangla. Puis il courut hors de sa cabane. Des cris d'alarme retentirent. Le château de Fardun s'écroula dans le sang et les flammes.

Le désir de mettre fin aux maux dont souffrait la Rhétie, donna lieu aux mémorables réunions de Trons, entre Ilanz et Dissentis. Ces réunions étaient formées des députés de 21 communes allemandes et romanches, auxquels se joignirent les sires de Werdenberg, Sax, Ræzuns et le noble abbé de Dissentis, Pierre de Pontaninga, que plusieurs auteurs grisons désignent comme le *promoteur de l'alliance*. Ce prélat était allié d'Uri depuis l'an 1407. Le 16 mars 1424, ces seigneurs de concert avec les députés des *Communes* de la Haute-Rhétie, beaux vieillards à barbes blanches, vêtus de sarraux gris, s'assemblèrent en plein air, sous l'érable de Trons, et jurèrent une alliance qui devait durer « aussi longtemps que le sol lui-même et les cimes escarpées (*so lang Grund und Grath steht*[1]). » Ainsi se forma la *Haute Ligue* (Obere Bund) ou *Ligue Grise* (Graue Bund). Le nom de Grisons s'étendit à toutes les peuplades d'alentour, même à une partie de celles qui vivaient sur les domaines du riche comte Frédéric VII de Toggenbourg, dont la domination s'étendait au loin dans le Vorarlberg et le Tyrol.

Peu de temps après, celui-ci mourut sans enfants, et, comme l'on craignait avec raison que sa succession ne fît naître des difficultés sérieuses, on tint une assemblée des députés des juridictions qui, dans les montagnes de la Rhétie, dépendaient de la maison de Toggenbourg. Il en vint de Davos, de Klosters, de Kastels, de Schiers, de Seewis, de Malans, de Mayenfeld, de Belfort, de Churwalden, de Schanfik. Ulric Bély, de Davos, fils de landamman, et landamman lui-même, présidait

[1] Segesser, *eidgenössische Abschiede*, de 1421 à 1477, 31. Voir le texte dans Tschoudi, 4, 153. Moor, *Historisch-Chronolog. Wegweiser durch die Geschichte Curratiens*. Chur, 1873, 27.

l'assemblée. Ils dirent : « Puisque la mort du comte de Toggenbourg nous a rendu notre liberté, faisons dans cette partie des montagnes une ligue semblable à celle de la Maison-Dieu et à la ligue Grise ; respectons les droits d'autrui, mais défendons les nôtres ; unissons-nous à la vie et à la mort. Nul ne pourra citer un citoyen devant un tribunal étranger, ni former au dehors une alliance, sans le consentement de tous. Quand on aura reconnu l'héritier du comte de Toggenbourg, nous lui remettrons son héritage, mais nous ne lui permettrons pas de dissoudre notre ligue. » Ayant ainsi parlé, ils scellèrent leur alliance par un serment solennel le 8 juin ou le vendredi après la Fête-Dieu de l'an 1436. Telle fut l'origine de la ligue des *Dix juridictions* ou des *Dix droitures* (Zehngerichtebund)[1].

Les audacieux bourgeois de Coire profitèrent des circonstances pour abaisser le pouvoir de l'évêque, qui fut obligé de s'enfuir secrètement de la ville.

La fondation des trois ligues est la base de la confédération grisonne. La *ligue Grise* s'allia, en 1425, avec la *ligue* de la *Maison-Dieu*. Quatre ans après, les *Dix Juridictions* contractaient déjà une alliance du même genre[2]. Ces trois ligues étaient encore indépendantes les unes des autres. Chaque commune même agissait souvent pour son compte. Chacune des ligues avait sa diète, ses magistrats, son sceau, ses archives et sa bannière. Elle levait ses contributions particulières et nommait à tour de rôle les baillis des pays sujets. Le bourgmestre de Coire était le chef de la ligue de la Maison-Dieu, le landamman de Davos, le chef de la ligue des Dix Juridictions. Mais de la diversité devait naître une union des communes et des ligues pareille à celle des communes et ligues suisses. Depuis 1471, les députés des trois ligues grisonnes se réunissent chaque année au hameau de Vazerol.

Malheureusement pour la Rhétie, l'extinction de la dynastie de Toggenbourg et de celle des barons de Ræzuns profita aussi à la maison d'Autriche, dont les acquisitions successives dans la *ligue des Dix Droitures* et dans la *ligue Grise*[3] favorisaient les visées ambitieuses dans ce pays.

[1] Segesser, ib. 109. — *Wegweiser*, 27. — *Conradin von Mohr*, *Codex diplomaticus*, III, 51.

[2] Ferdinand Meyer, *Schweiz. Museum*, II, 207.

[3] Klosters, Davos, Belfort, Churwalden, Schanfick et Langwies, le Prettigau antérieur, Obersax. Tenna, Ræzuns. Strickler, *Lehrb. der Schw. Gesch.*, 2 Aufl., 122.

CHAPITRE IV

DE LA GUERRE CIVILE DE ZURICH
AUX GUERRES DE BOURGOGNE

(DE 1436 A 1474)

1. Première guerre civile. — Alliance séparée de Zurich avec l'Autriche. — Intervention française suivie de la paix avec la France et Zurich. — (1436 à 1460.)

Pendant que la mort du comte de Toggenbourg appelait les Grisons à la liberté, elle avait des suites tout opposées chez les Suisses, où elle allumait les torches de la guerre civile.

Il faut chercher les causes principales de cette guerre dans l'égoïsme ambitieux et jaloux de deux États confédérés et les rivalités d'hommes puissants, excitées au dernier point par des prétentions exclusives à la succession embrouillée et litigieuse du comte de Toggenbourg.

Le comte Frédéric VII était mort sans enfants à Feldkirch (le 30 avril 1436), et avait été inhumé avec le casque et le bouclier, comme le dernier de sa race. Il laissait vacants, dans la haute Allemagne, les pays de Toggenbourg, Uznach, de la Marche supérieure, du Gaster, du Rheinthal, Sargans et les Dix juridictions ou droitures.

De nombreux héritiers se présentèrent pour partager la riche dépouille du comte ; sa veuve Élisabeth d'abord, dont la position n'avait pas été réglée d'une manière définitive ; des cousins germains et issus de germains du nom de Ræzuns, Rarogne, Hewen, Toggenbourg, Werdenberg ; le duc d'Autriche, suzerain du comte défunt, pour le Vorarlberg, Gaster et Sargans ; les États de Zurich et de Schwyz, ses alliés, auxquels il avait promis ou donné certaines seigneuries ; enfin, l'empereur lui-même (Sigismond porte ce titre depuis son couronnement à Rome, 1433), qui, informé de l'absence de testament régulier, réclamait le Toggenbourg comme fief mâle de l'empire.

D'un autre côté, les sujets du défunt paraissaient peu disposés à laisser régler leur sort par des tiers. Ils avaient devant eux l'exemple des *Dix Juridictions* qui venaient de former une ligue indépendante. Espérant arriver au même résultat, ceux d'Uznach et du Toggenbourg

(haut et bas) s'érigèrent en une seule commune et instituèrent des magistrats et des capitaines chargés de défendre les intérêts généraux du pays. Les gens de Gaster et une partie de ceux de Sargans, au contraire, préféraient rentrer sous la domination autrichienne, prévoyant bien que si cela n'avait pas lieu, ils seraient réduits à la condition de sujets de Schwyz ou de Zurich. Telles étaient, en effet, les vues de ces deux États, naguère encore si amis de la liberté des autres peuples et ne rêvant plus maintenant que conquêtes et agrandissement. Cette politique nouvelle était représentée par deux chefs puissants, le bourgmestre Rodolphe Stüssi, à Zurich, et le landamman Ital Reding, à Schwyz. Le premier était Glaronnais de naissance, mais ne s'en montra que plus acharné contre ses compatriotes, quand ils eurent fait cause commune avec Schwyz contre Zurich[1].

Reding et Stüssi sont deux des plus fortes individualités de notre histoire. Doués de cette volonté inébranlable qui fait les grands caractères, et de l'éloquence nécessaire pour émouvoir le peuple, ils étaient aussi braves capitaines qu'habiles diplomates. Aux qualités de l'esprit, Stüssi joignait une force de corps extraordinaire et une taille imposante, qui frappait tous les regards dans les cérémonies publiques. Créé chevalier par l'empereur Sigismond, on avait vu ce prince s'entretenir familièrement avec lui pendant deux heures, en présence de tout le monde, dans la ville de Rome, où Stüssi s'était rendu comme chef d'une députation suisse à l'époque du couronnement. Sigismond, il est vrai, avait fait peut-être encore plus d'honneur à Reding, et avait logé dans sa maison à Schwyz en se rendant en pèlerinage à Notre-Dame-des-Ermites. Mais, autant le bourgmestre de Zurich était fier, impérieux, irascible, autant le landamman de Schwyz était froid, tenace et prudent dans la combinaison et l'exécution de ses desseins. C'est par là qu'il devait l'emporter sur son adversaire. Tous deux, au reste, manquaient de ce noble esprit national qui place les intérêts et la gloire de la commune patrie au-dessus des intérêts et de l'honneur de chaque canton en particulier.

Déjà du vivant du comte Frédéric, profitant d'un accès de mécontentement que faisaient éprouver à ce seigneur l'orgueil de Stüssi et la perte d'un procès à Zurich, Reding avait réussi à obtenir en faveur de Schwyz la cession de la Marche supérieure. Zurich, en revanche, obtint de la veuve de Frédéric la promesse de la cession de Sargans et d'Uz-

[1] « Moi aussi, je suis Glaronnais, disait alors Stüssi à ses compatriotes d'origine, « et je serais heureux de vous considérer comme de braves gens » (c'est-à-dire dévoués à Zurich). *Chronique d'Edlibach.*

nach. A la mort du comte, Reding et Stüssi, bien loin de songer à former des États vacants du Toggenbourg un nouveau membre de la ligue suisse, redoublent de moyens artificieux ou violents pour faire reconnaître leur domination sur ces contrées : « Sachez, dit Stüssi aux « hommes d'Uznach, qui refusaient de prêter serment aux Zuricois, « que chez vous tout nous appartient, jusqu'à vos entrailles. »

Mais ce langage brutal, bien qu'il s'adressât à des serfs, produisit un tout autre effet que celui qu'en attendait le bourgmestre de Zurich. Le Toggenbourg, Uznach et le Gaster se donnèrent aux Schwyzois, dont le landamman, Ital Reding, prenait tous les jours plus d'ascendant dans la Confédération. Glaris, en particulier, et son landamman Jost Tschoudi subissaient complétement l'influence du magistrat schwyzois. Reding rattacha définitivement les intérêts de Glaris à ceux de Schwyz, en lui offrant la cojouissance des pays en litige. Un seul des pays vacants, Sargans (moins la ville encore), jura fidélité aux Zuricois.

Ces derniers furent outrés au plus haut point de se voir enlever une grande partie de l'héritage, à l'acquisition duquel ils avaient voué tant de sollicitude et de peines. La proposition des États neutres de faire des pays en litige des bailliages communs et indivis des trois cantons, Schwyz, Glaris et Zurich, fut rejetée avec dédain par ce dernier. Dans un moment où la disette faisait souffrir les cantons, Zurich ferme ses marchés aux Schwyzois et à leurs alliés. Craignant la guerre civile, la diète s'assemble, le 8 février 1437, à Lucerne et nomme dix-neuf arbitres pris parmi les magistrats les plus distingués de la Confédération[1]. Dans cette diète, Schwyz et Zurich plaidèrent leur cause avec une passion extraordinaire et se prodiguèrent l'outrage et les sarcasmes. Stüssi rappela aux Schwyzois leur lâcheté à Arbedo, Reding parla de Schœn et des autres traîtres de Zurich. Le landamman Jost Tschoudi mit fin à cette scène scandaleuse en prononçant ces paroles qui devraient être gravées en lettres d'or partout où l'on s'occupe des affaires publiques : « Rappelez-vous que nous sommes ici pour délibérer non sur les personnes, mais sur les choses. » Les dix-neuf arbitres, tout en cherchant à ménager Zurich dans les termes, prononcèrent en faveur de Schwyz et de Glaris, dont le droit de combourgeoisie avec le Toggenbourg, Uznach et Gaster était maintenu, pendant que celui de Zurich avec Sargans était envisagé comme douteux et soumis à l'acceptation du seigneur du lieu, le comte Henri de Werdenberg (9 mars

[1] Segesser, *eidgenössische Abschiede*, de 1421 à 1477, appendice 761. — Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, I, 349.

1437[1]. Une seconde sentence rendue le 23 avril suivant vint confirmer la première. Les efforts tentés par plusieurs États confédérés et une foule de villes impériales et autres (Bâle, Constance, Strasbourg, Fribourg en Uechtland, Ravensbourg, Lindau, etc.), pour amener un rapprochement, demeurèrent infructueux.

Les Zuricois, plus irrités que jamais, renouvelèrent leurs mesures prohibitives. Schwyz et Glaris s'en plaignirent à l'empereur Sigismond, qui intima aux Zuricois l'ordre formel de rouvrir leurs marchés à leurs voisins et confédérés (juillet 1438). Cet ordre fut réitéré par le roi Frédéric d'Autriche, troisième du nom et petit-fils du duc Léopold, tué à Sempach. Mais le gouvernement de Zurich n'en tint pas compte, pas plus que des représentations des diètes de Lucerne, Rapperschwyl, Zoug. Un certain nombre de Zuricois modérés et animés d'un esprit patriotique, à leur tête le bourgmestre Rodolphe Meyss, le collègue de Stüssi depuis trois ans, ayant osé faire entendre des propositions conciliantes, cette minorité honorable se vit en butte aux outrages du parti dominant de Stüssi. Le bourgmestre Meyss fut déposé, jeté au Wellenberg et remplacé par une créature de Stüssi[2]. Une nouvelle diète assemblée à Berne étant demeurée aussi infructueuse que les précédentes, Schwyz et Zurich prirent les armes. Mais Uri et Underwald se portant en armes sur le mont Etzel, aux limites des deux cantons, parvinrent à empêcher une collision imminente (mai 1439). La médiation de l'avoyer bernois, Henri de Boubenberg et celle des magistrats de Strasbourg, ville alliée de Zurich, prolongèrent le maintien de la paix jusqu'en novembre 1440, où les deux États entrèrent de nouveau en campagne, chacun avec 12 ou 1500 hommes commandés, les uns par Stüssi, les autres par Ital Reding. Uri et Underwald armèrent également et s'avancèrent jusqu'au pont de la Sihl, où ils tinrent une espèce de *landsgemeinde* pour savoir de quel côté se rangeraient leurs bannières. Les Uraniens penchaient pour Zurich, lorsque le banneret de cette vallée, Werner Zur Frauen, entrant dans le cercle formé par les guerriers, l'étendard à la main, parla en ces termes : « A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que je porte la bannière « contre ceux qui sont restés fidèles au droit fédéral, en faveur de ceux

[1] On voit figurer parmi les arbitres : Rodolphe Hofmeister, avoyer, François de Scharnachtal, Rodolphe de Ringoltingen, et Hans von Muhleren, de Berne, Antoine Russ et l'ancien avoyer Hertenstein, de Lucerne, Henri de Beroldingen, landamman d'Uri, Hemmann Spiegelberg, avoyer de Soleure, etc.

[2] Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, 1847, I, 394. Rodolphe Meyss, dit cet historien, se retira des affaires et, brisé par la douleur, vécut dès lors étranger à la politique.

« qui ont constamment refusé de s'y soumettre. » Ces paroles énergiques entraînent les guerriers d'Uri, dont l'exemple gagne Underwald, et, bientôt après, tous les confédérés[1].

Attaqués de tous les côtés et saisis d'une terreur panique à Pfæffikon, les Zuricois sont obligés de capituler. Mais, oubliant à leur tour la modération et la justice, les vainqueurs contraignent les Zuricois à acheter la paix par la cession de la contrée qui longe le pied de l'Etzel (1er décembre 1440)[2].

La Confédération ne tarda pas à recueillir les fruits de cette triste politique. Les Zuricois, exaspérés de la perte de leur territoire, oublient tous leurs engagements envers la Confédération et la guerre qu'ils avaient faite au duc Frédéric, dont ils avaient détruit le château de Nidberg, à Sargans, et s'allient à perpétuité avec la maison d'Autriche, par le traité séparé d'Aix-la-Chapelle (17 juin 1442). Le roi Frédéric III, reçu en triomphe dans leurs murailles avec un cortége de 1000 chevaux, voit l'aigle d'or de l'empire flotter sur le grand moûtier et la plupart des bourgeois se parer de la plume de paon ou de la croix rouge des ducs d'Autriche. Le dimanche 23 septembre, toute la bourgeoisie prête serment à l'empire, puis jure alliance perpétuelle avec l'Autriche. A peine un petit nombre d'habitants, restés fidèles à l'alliance éternelle, osent-ils encore arborer hors des fenêtres la queue de vache ou la croix blanche, que portaient les partisans de la Confédération. Bientôt le parti suisse est réduit au silence par l'arrivée d'une garnison autrichienne commandée par le margrave de Hochberg, gouverneur de l'Autriche antérieure, et Thuring de Hallwyl, officier du duc, qui prend le commandement de la place de Zurich. Enflés par des promesses fallacieuses, et par l'adhésion de Rapperschwyl, Winterthour, Diessenhofen, et d'autres villes autrichiennes, les Zuricois se flattent déjà de devenir le noyau et la tête d'une confédération nouvelle. L'Autriche, de son côté, espère bien recouvrer tous ses domaines, en commençant par l'Argovie. Enhardi par l'alliance zuricoise et la désunion des confédérés, le roi Frédéric III refuse à ces derniers la confirmation de leurs priviléges, que

[1] Lucerne envoya 1200 hommes, Zoug 400, Berne 2000. Schwyz et Glaris avaient mis sur pied 2000 hommes; Uri et Underwald, 900. Bluntschli, I, 382 et suiv.

[2] Pfæffikon, Wollerau, Hurden et l'île d'Ufenau, dans le lac de Zurich. — M. Bluntschli, dans son *Histoire du Droit fédéral*, ne trouve pas que les conditions faites à Zurich fussent trop dures. Après ce qui s'était passé et la perte de tout leur territoire, la cession faite à Schwyz, dit-il, était peu de chose (I, 393). Plus loin, cependant, M. Bluntschli est forcé d'avouer que cette cession, toute minime qu'elle était, avait laissé un aiguillon dans le cœur des Zuricois, auxquels il paraissait qu'une conquête faite par un Etat de l'alliance sur un autre avait quelque chose d'antifédéral, I, 400.

les députés des cantons étaient venus de nouveau solliciter auprès de lui à Zurich, comme ils l'avaient déjà sollicitée en vain à Francfort; la députation schwyzoise y fut même l'objet de démonstrations blessantes.

Enfin la guerre civile éclate de nouveau (mai 1443). Première guerre générale de Suisses à Suisses. Les Zuricois sont battus à Freyenbach par les guerriers de Schwyz, leurs retranchements au Hirzel forcés par les soldats de Lucerne, Uri et Underwald[1]. Une diversion tentée par Stüssi et Hochberg du côté de Blikenstorf, sur le territoire de Zoug, échoue. Bremgarten, assiégée par les confédérés et défendue avec intrépidité par les Zuricois, qui veulent maintenir leur portion de souveraineté sur cette place, est prise et livrée aux flammes. Le sort de Bremgarten effraie Baden, qui aurait voulu rester neutre et se voit contrainte d'ouvrir ses portes aux confédérés. Ni la tour de Rümlang, ni les forteresses de Grüningen et de Regensberg ne purent résister aux Suisses. Pour comble de revers, l'armée bernoise longtemps indécise, se décide à joindre ses armes à celles des Schwyzois victorieux, après une délibération tumultueuse des soldats de ce canton à Langenthal.

Réunissant leurs forces, Schwyz, Uri, Underwald, Glaris, Zoug et Lucerne passent l'Albis avec 15.000 hommes pour marcher sur Zurich. A la nouvelle de leur approche, l'armée austro-zuricoise, emportée par la fureur, brave l'ordre des chefs autrichiens Rechberg et Hallwyl, et vole au-devant des Suisses, conduite par le bourgmestre Stüssi. L'action s'engage dans les prairies, entre le village de Wiedikon et la chapelle de Saint-Jacques (le 22 juillet 1443). Les Zuricois et leurs alliés combattent avec acharnement, mais sans ordre et sans discipline.

Tout à coup, 200 jeunes gens de Schwyz, auxquels Reding, un des chefs suisses, a fait attacher la croix rouge des Autrichiens sur la poitrine, pour abuser l'ennemi, tombent sur ses derrières et en font un grand carnage. Une terreur panique s'empare de l'armée austro-zuricoise, qui se débande et repasse dans la plus horrible confusion le pont de la Sihl. Le bourgmestre Stüssi, imposant par son héroïsme et ses cheveux blancs, se place au milieu du pont, et brandissant sa hache d'armes : « Arrêtez! citoyens, arrêtez! » Mais un citoyen de Zurich, nommé Zurkinden, lui crie d'une voix terrible : « Tout le mal nous

[1] Au nombre des morts se trouvaient un Meyer de Knonau, chef des troupes zuricoises, un Landolt, un Trinkler. — Les Waldstætten perdirent aussi beaucoup de monde: des Lütishofen, Zelger, Jauch, Imhof, Zweyer d'Evebach. Jean Püntiner, un descendant du héros d'Arbédo, sauva le drapeau d'Uri dans cette journée. Les gens de l'Entlibouch sauvèrent également le leur, criblé de cent coups de lances et de traits.

vient de toi, que la foudre t'écrase! » et lui passe sa lance au travers du corps. Le bourgmestre tombe avec fracas dans son armure. Amis, ennemis, tout passe sur son cadavre, et se précipite vers les portes de la ville[1]. Elle eût été envahie, sans la présence d'esprit d'une courageuse femme (la tradition la nomme Anna Ziegler), qui fit tomber la herse et donna ainsi le temps à ses concitoyens de se rallier pour repousser les confédérés. Ceux-ci se vengèrent sur le faubourg qui fut pillé et réduit en cendres. S'asseyant ensuite au milieu des cadavres sanglants, les vainqueurs boivent et mangent à la lueur de l'incendie qui dévore le faubourg et les villages voisins. « Voilà, dit Jean de Muller, les maux de la guerre civile. »

Ce n'était là que le prélude de plus grandes horreurs. Des soldats glaronnais ayant reconnu le corps de Stüssi, que son origine leur faisait envisager comme un traître, le mettent tout nu contre un arbre avec des queues de paon au nez et dans l'anus, lui arrachent le cœur avec les dents, enduisent leurs chaussures de sa graisse et jettent ses restes mutilés dans les flots de la Sihl.

Après avoir campé trois jours devant Zurich, les confédérés levèrent le siége le quatrième jour pour aller attaquer le nouveau Rapperschwyl, dont les habitants, hommes et femmes, se défendirent avec la même intrépidité qu'en 1388, après la bataille de Næfels. Pendant le siége de Rapperschwyl, l'évêque de Constance, Henri de Hewen, fidèle à sa mission évangélique, chercha à négocier un armistice, puis une paix définitive. Ses tentatives de conciliation trouvèrent de l'écho dans le parti fédéral zuricois, auquel la mort de Stüssi avait rendu le courage et une certaine influence au sein des conseils. Les membres les plus considérables de ce parti, le conseiller Jean Meyss, frère de l'ancien bourgmestre Rodolphe Meyss, ses collègues Jean Bluntschli et Ulman Trinkler, furent envoyés à la diète de Baden, et trouvant les conditions qu'on leur faisait très acceptables pour Zurich, ils conclurent la paix de leur propre chef et sans attendre l'autorisation du gouvernement de leur ville. Ces conditions étaient que Zurich renoncerait à l'alliance autrichienne, moyennant quoi toutes ses possessions lui seraient rendues et les choses rétablies sur l'ancien pied (mars 1444).

[1] M. Strickler (*Lehrbuch*) dit: « *Er starb von der Hand eines Mitbürgers.* » M. Bluntschli est moins explicite et dit : « les uns affirment qu'il est mort de la « main d'un Zuricois, Zurkinden; les autres de celle des Suisses (I, 419). » Dans une enquête faite à Zurich, en juin 1444, sur les cruautés des confédérés pendant la guerre précédente, deux femmes (Melchtilde Leimbacher et Elisabeth Schwerin) affirment avoir vu tuer Stüssi par les Suisses, avec les circonstances révoltantes dont il est parlé plus loin. Théodore de Liebenau, *Indicateur d'histoire suisse*, 1872, 237 et 238.

Mais les chefs du parti austro-zuricois n'avaient consenti à la trêve et aux négociations qui suivirent que dans l'espoir de gagner du temps. Ils s'étaient même adressés aux cours de France et de Bourgogne pour en obtenir des secours contre les confédérés. Exaspérés par un traité qui ruinait toutes leurs espérances, les chefs de ce parti, qui étaient alors, outre les chefs autrichiens proprements dits, le bourgmestre Schwarzmaurer et le bailli Keller, répandirent les bruits les plus odieux contre les généreux auteurs du traité de Baden. On les accusa en plein grand conseil d'avoir trahi les intérêts de leur ville, calomnié le bourgmestre Stüssi, et de vouloir faire du landamman Reding le patron et l'arbitre des Zuricois. Les négociateurs repoussèrent avec indignation ces attaques, et leur justification trouvait faveur auprès de l'assemblée, lorsque des cris de mort retentirent aux abords de l'hôtel de ville, où était réuni le grand conseil. Le peuple de Zurich, trompé par des démagogues et des agents autrichiens, demandait la tête des malheureux auteurs du traité de Baden. Une troupe de forcenés avait déjà pénétré dans la salle. Le grand conseil, intimidé, vota la mise en jugement des cinq négociateurs, qui furent aussitôt conduits au Wellenberg, au milieu des imprécations d'une multitude égarée et furieuse. Le même jour, un tribunal, présidé par le bailli Keller, condamna à mort ceux qu'on regardait comme les plus coupables. Meyss, Trinkler et Bluntschli furent mis à la question et décapités sur le *marché aux poissons*, martyrs de leur zèle pour la paix et de leur patriotisme fédéral[1] (4 avril 1444). Dix autres citoyens éprouvèrent le même sort et tombèrent sous la hache du bourreau, comme complices des trois négociateurs[2]. Une foule de braves gens furent punis par la prison, de leur attachement à la Confédération et de leur fidélité à l'alliance éternelle. Le traité de Baden fut déclaré nul, et l'arbitrage de l'évêque de Constance ou des villes impériales offert pour la forme aux confédérés. Ceux-ci repoussèrent avec indignation cette offre dérisoire et se remirent en campagne, en accompagnant cette prise d'armes d'un énoncé de leurs griefs adressé à deux des princes de l'empire, l'archevêque-électeur de Cologne et le comte palatin du Rhin[3].

Tout autre sentiment que celui de la vengeance était éteint chez les confédérés. Ils mirent le siége devant Greiffensee, forteresse zuricoise défendue par Jean de Breitenlandenberg, surnommé Jean le Sauvage. Après quatre semaines d'efforts inutiles, désespérant de s'emparer de la

[1] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, I, 427.
[2] Strickler, *Lehrbuch der Schweizer-Geschichte*. Zurich, 1874, 96.
[3] Segesser, *eidg. Abschiede*, de 1421 à 1477, 176 et 177.

place, ils allaient lever le siége, lorsqu'un paysan du bailliage de Greiffensee montre aux assaillants un endroit où le château pouvait aisément être entamé par les machines de guerre. Dans ce danger pressant et ne recevant pas de secours des Zuricois, la garnison se rendit à discrétion.

C'était, dit un chroniqueur zuricois presque contemporain, le mercredi avant la Pentecôte, 27 mai de l'an 1444. Les malheureux prisonniers, au nombre de 72, descendirent du château par des échelles et furent aussitôt garrottés et conduits nus dans une prairie où l'armée suisse tout entière se forma en conseil de guerre ou plutôt en *landsgemeinde* pour prononcer sur leur sort. Le landamman Ital Reding opine le premier et demande que tous soient mis à mort sans exception. « Oui, oui, qu'ils meurent tous, s'écrient les guerriers altérés de vengeance. » Néanmoins, un officier zougois, Holzach de Menzingen, ose ouvrir un avis opposé à celui du farouche landamman. « Confédérés, dit-il, ces hommes, après tout, n'ont fait que leur devoir, les uns en citoyens ou en sujets fidèles à leur ville, d'autres au service du seigneur qui les avait pris à sa solde. Ce sont pour la plupart de pauvres gens chargés de famille. Croyez-moi, épargnez le sang innocent et ne provoquez pas la colère de Dieu par votre injustice. » « Confédérés, reprend Reding, n'écoutez pas cet homme; il a encore de la plume de paon dans le cœur. Qu'ils meurent sans exception. » Des hurlements furieux suivent ce discours qui entraîne la majorité, et le bourreau de Berne est invité à remplir son terrible ministère. La tête de Jean le Sauvage tombe la première. Elle est suivie de plusieurs autres. Le bourreau s'arrête et regarde les juges d'un air suppliant. « Fais ton devoir, lui dit Réding, ou un autre le remplira sur toi-même. » « Le droit impérial, dit le bourreau, m'accorde le droit de faire grâce au dixième. » « Notre règle ici est le droit fédéral, » reprend l'inexorable landamman ; alors tombent les têtes de Jean Ott, de Denzler, de Jean Escher, de Zurich.

La nuit étant survenue, Reding fait allumer des torches de paille pour éclairer cette scène sanglante. Lorsque la soixante-deuxième tête fut tombée, Reding s'éloigne enfin de ce théâtre d'horreur. Dix hommes seuls avaient trouvé grâce à cause de leur jeunesse ou de leur âge avancé[1]. « Ce jour-là, dit un historien zuricois,

[1] C'est la version d'Edlibach, le chroniqueur de Zurich et beau-fils de Waldmann. Mais l'épisode du bourreau compatissant a trouvé des contradicteurs. Car ce même bourreau qui, par parenthèse, s'appelait Ulrich et non Pierre, comme l'appelle Edlibach, fut assassiné dans une auberge de Fribourg, l'année suivante. La correspondance de Berne et de Fribourg publiée par le *Geschichtsforscher* (VIII) ne dit pas, il est vrai, que ce fût en haine de son cruel ministère à Greiffensee, mais en raison de ses paroles hautaines et provocantes (*fast hoch und üppige red*). — La *Chronique zuricoise* attribue le principal rôle dans cette tragédie à Ital Reding le vieux, landamman de Schwyz. Mais il résulte de deux lettres *écrites par les capitaines des troupes lucernoises à leur gouvernement* en date des 26 et 27 mai, donc la veille et l'avant-veille du drame sanglant, que sans l'intervention de Reding, la sentence eût été la même, tant l'animosité était grande. Les troupes de chacun des États confédérés ayant délibéré à part et non dans une landsgemeinde générale, Reding n'a pu exercer l'influence que lui prêtent les chroniqueurs zuricois, dans leur haine pour ce chef de parti. L'exécution eut lieu non le 27, mais le 28 et ensuite de la décision rendue par le conseil de guerre des États de Berne, Soleure,

Reding, qui s'était montré jusqu'alors plus grand que Stüssi, souilla son glorieux nom d'une tache ineffaçable [1]. »

Le massacre de Greiffensee remplit de stupeur toutes les âmes honnêtes dans la Confédération. La conscience publique, indignée, attribua à ces exécutions odieuses tous les désastres qu'éprouvèrent deux mois plus tard les Suisses à la journée de St-Jacques sur la Birse, où l'on prétend avoir entendu des mourants s'écrier avec l'accent du repentir : « Oh ! Greiffensee, terrible est ta vengeance. » Au commencement du siècle suivant, une chapelle expiatoire s'éleva sur le lieu de l'exécution, par les soins du bailli Gérold Edlibach, auteur de la chronique zuricoise, à laquelle nous devons le récit qu'on vient de lire.

Le massacre de Greiffensee fut suivi du siége de Zurich. Les Suisses cernèrent de nouveau cette ville au nombre de 20,000. On vit alors ce que peut faire le dévouement de quelques citoyens. Seize Zuricois, surnommés les *Boucs*, formant un corps franc semblable à celui des *Renards* de Pierre Dürr, au siècle précédent, rendirent de grands services et firent beaucoup de mal aux confédérés, qu'ils attaquaient en partisans. Toutes les mesures furent prises, d'ailleurs, pour mettre cette cité en état de défense. Tout autour de la ville on abattit des arbres, on creusa des fossés, on planta des pieux pour arrêter les opérations de l'ennemi. La constitution fut suspendue et une commission de douze membres investie de pouvoirs extraordinaires. Un officier autrichien, Jean de Rechberg, disposait en dictateur de toutes les forces militaires de Zurich. Le grand sautier Asper commandait les *Boucs*, dont le nombre fut porté de 16 à 60 hommes [2].

Mais tout l'héroïsme des Zuricois n'eût pu à la longue résister aux Suisses, si un secours extraordinaire ne fût venu faire diversion et attirer sur un autre point l'attention des confédérés. L'empereur, impuissant à secourir lui-même efficacement les Zuricois, était parvenu, à force de supplications et d'ambassades, à intéresser à leur cause le roi de France, Charles VII, dont le royaume était couvert de troupes indisci-

Uri, Underwald, Zoug et Glaris. Les conseils de guerre de Schwyz et Lucerne avaient voté dans un sens différent, mais plus cruel encore : c'était de *brûler la ville avec tous ceux qui étaient dedans*. Théodore de Liebenau, *Indic. d'histoire* de 1873, 302. Quelques écrivains récents prétendent, mais sans preuve, que l'impitoyable promoteur du massacre de Greiffensee fut Ital Reding le fils, et non le vieux landammau.

[1] Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, I, 430.

[2] L'épisode des Boucs, leurs exploits et l'existence même de cette société sont contestés par un savant lucernois, M. Théodore de Liebenau, dans l'écrit intitulé : *Die Böcke von Zurich*. Stanz, 1876.

plinées, recrutées de toutes nations, dans le genre de celles qui avaient envahi la Suisse sous Enguerrand de Coucy, soixante-neuf ans auparavant [1]. On appelait ces troupes les *Écorcheurs* en raison de leur cruauté, ou les *Armagnacs,* du nom d'un chef qui commandait dans la guerre civile précédente. Le roi les réunit, au nombre de 50,000 hommes, sous les ordres de l'héritier de la couronne, le dauphin Louis, plus tard roi sous le nom de Louis XI [2]. Arrivé à Montbéliard avec le gros de son armée, ce prince en envoie une partie en avant-garde aux ordres de Bueil, comte de Sancerre, pour faire lever aux Suisses le siége de Farnsbourg. Selon le bruit qui courait autour du dauphin, Louis ne songeait à rien moins qu'à détruire la ville de Bâle, puis à anéantir les confédérés pour établir sa suprématie en Allemagne [3]. Il paraît même qu'à la veille d'engager la lutte avec ces derniers, le dauphin voulant voir de ses propres yeux la ville qu'il se proposait de détruire, se rendit dans un château situé à trois milles de Bâle (le château de Waltighofen dans le Sundgau), y demeura cinq jours et de là s'avança sous un déguisement jusqu'à cette porte de la cité du Rhin, appelée *Spalenthor* [4]. Pendant ce temps les Soleurois, aidés par des troupes de Berne, de Lucerne et de Bâle, faisaient le siége de la forteresse de Farnsbourg, appartenant au seigneur de Falkenstein, qui avait traîtreusement mis le feu à la ville de Brougg quelque temps auparavant. C'est ce que l'on nomme le massacre nocturne de Brougg (Mordnacht). Ceux-ci expédièrent en hâte des messagers au camp devant Zurich, pour demander du secours contre les nombreux Armagnacs. « Ce ne sont que de pauvres

[1] La lettre du commandeur d'Issenheim, citée plus loin, mentionne la présence dans l'armée du Dauphin, de chefs français, écossais, italiens, espagnols avec leurs troupes, un Salazar par exemple et un Montgommery, p. 516.

[2] 30,000 hommes de pied et 20,000 cavaliers, selon un témoin oculaire, le commandeur de St-Antoine de Viennois, d'Issenheim, dans une lettre latine adressée aux bourgeois de Strasbourg (19 août 1444) « Viginti millia equitum quos ego oculis, « propriis conspexi et dicitur quod retro sunt XXX millia quos ego non vidi. » *Les « Écorcheurs sous Charles VII. Épisodes militaires de la France du XVme siècle d'après des documents inédits par Tuetey*, Montbéliard 1874, 509.

[3] « Volui a notis meis et amicis præsentire quid iste dominus intendat facere, « nihil aliud sencio nisi quod velit primo Basileam destruere et deinde Suitenses, « totaliter confundere et demum in Allemanïa regnare. » Lettre du commandeur « citée. M. Tuetey, *Les Écorcheurs*, 509.

[4] « Venit ad quoddam parvum castrum dictum Waltcoffen ad tria milliaria « prope Basileam et ibi stetit per quinque dies, quibus durantibus ipse in propria « persona voluit videre Basileam et venit cum pauco numero usque ad portam civitatis « in habitu dissimulato et hoc fuit feria secunda in die Sti Bartolomei et in crastinum Suitenses circa duo millia fuerunt aggressi et interfecti prope Basileam. » Tuetey 512.

Jacques[1] » répondirent les assiégeants, et ils se contentèrent d'envoyer à Farnsbourg un renfort de 600 hommes, commandés par Antoine Russ, de Lucerne. A la nouvelle que les Français couvraient déjà les champs de Mönchenstein, non loin de Bâle, on expédia à leur rencontre 600 des assiégeants, et les 600 hommes qui venaient de Zurich, dont faisaient partie 50 Neuchâtelois, alliés fidèles de Berne, commandés par Albert de Tissot. Chemin faisant, ces guerriers rencontrèrent deux chanoines de Neuchâtel qui revenaient du concile de Bâle et qui, tout effrayés par le spectacle des grandes forces de l'ennemi, cherchèrent à dissuader ces braves gens de courir à une mort inévitable. « S'il en est ainsi, répond un chef des Ligues, et que nous ne puissions rompre à la force les dits empêchements, *nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs*[2]. »

Le 26 août 1444, au point du jour, les Suisses, forts de 12 à 1600 (y compris le contingent de Soleure et de la campagne de Bâle), divisés en trois corps, surprennent 4000 Armagnacs commandés par le comte de Dammartin, devant le village de Pratteln; ils leur livrent un combat sanglant, les repoussent dans leurs fortifications près de Muttenz, puis les forcent d'en sortir et de se jeter dans les flots de la Birse qui coule près de là.

Du haut des tours de leur ville, les habitants de Bâle étaient témoins de la valeur avec laquelle une poignée de Suisses tenait tête à un ennemi si supérieur en nombre. Tout à coup, sans attendre les ordres du Conseil, un boucher saisit la bannière et sort avec 3000 hommes pour soutenir les Confédérés. Mais bientôt les cris de détresse des sentinelles placées sur les tours les rappellent à la défense de leur cité, menacée par les mouvements de l'armée française. Acharnés au combat et bravant l'ordre des chefs qui veulent les retenir, les confédérés, pendant

[1] Le nom de *pauvres Jacques* (*armen Jacken* en allemand) est à la fois une allusion à la *Jacquerie* ou révolte des paysans en France, et la traduction ironique de la dénomination d'*Armagnacs*. Voir pour ces importants épisodes de l'histoire suisse l'écrit de M. Fechter, *Basel im Kriege gegen die Armagnaken* (1864).

[2] Extrait de la *Chronique des chanoines de Neuchâtel*, par Samuel de Pury. Neuchâtel, 1839. Les paroles citées sont tirées de la partie de la *Chronique* rédigée par Henry Pury de Rive qui était lui-même un des deux chanoines envoyés au concile de Bâle. Pury ne nomme pas le chef des Ligues et dit simplement qu'il ressemblait à un seigneur ou chevalier *par avoir auctoritez et grave et souperbe prestance*. C'est par pure conjecture qu'on a parlé de Matter de Berne, dont le prénom était Jacques si l'on en croit Tillier, *Geschichte des Freistaates Bern*, II, 484, et qui ne serait donc point l'avoyer de ce nom appelé Jean. M. Auguste Bernoulli, dans sa notice critique publiée en 1877, sous le titre : *Die Schlacht St.-Jacob an der Birs*, dit que c'est à Liestal que les chanoines de Neuchâtel auraient fait la rencontre de l'auteur du mot sublime cité ci-dessus.

ce temps, traversaient la Birse et arrivaient au rivage opposé, malgré les terribles décharges de l'artillerie, rangée sur les bords de la rivière. Mais là, assaillis par des forces supérieures, réunies sous les ordres du comte de Sancerre en personne, ils se jettent les uns dans une île de la Birse, les autres derrière l'enclos de la léproserie de St-Jacques et du jardin attenant. Terribles comme des lions, les défenseurs de l'île luttent avec acharnement jusqu'à ce qu'ils tombent sur les cadavres des ennemis nombreux, moins vaincus (dit un célèbre contemporain, l'évêque Æneas Sylvius Piccolomini, depuis pape sous le nom de Pie II) que fatigués de vaincre; leurs rangs étaient aussi serrés que pendant la bataille[1].

Les défenseurs de la léproserie combattaient avec la même valeur; trois fois ils repoussent l'assaut des Armagnacs ; deux fois ils tentent une sortie. « On vit, dit le même écrivain, des guerriers suisses arra- « cher des javelots de leurs plaies sanglantes pour les renvoyer à l'en- « nemi; d'autres, criblés de traits, s'élancer au milieu des soldats du « dauphin. Enfin le mur croula; l'hospice et la cave brûlèrent. » Plusieurs fois, pendant l'action, on avait offert la vie sauve aux confédérés. Le chevalier bâlois Bourcard Münch, seigneur de Landskron et l'un des plus grands ennemis des montagnards, avait été chargé de leur apporter des paroles de paix; il le fit en termes hautains plus propres à irriter ces hommes intrépides qu'à leur persuader de se rendre. Ce même seigneur, parcourant à cheval le champ de bataille et voyant approcher le moment où les derniers des confédérés succomberaient dans le jardin de la léproserie où ils avaient cherché un suprême asile, s'écria dans la joie de son âme: « Je me vois dans un jardin de roses. » « Baise encore cette rose-ci » répond un guerrier mourant ; en même temps il lance à l'orgueilleux chevalier une pierre qui le fait rouler dans la poussière et l'étend sans connaissance au milieu des cadavres de ceux auxquels il insultait avec tant de jactance.

Münch avait un autre méfait plus grave à expier, celui d'avoir montré aux Français le chemin de son pays. La mort de ce gentilhomme ne fut pas instantanée, comme le disent quelques historiens. Il vécut encore trois jours dans d'horribles souffrances. L'anneau de fer du chevalier bâlois a été retrouvé après quatre siècles sur le champ de bataille[2].

[1] Aeneas Sylvius était au concile de Bâle secrétaire de cette assemblée. Mais il avait quitté la Suisse en novembre 1442 et ne fut pas témoin oculaire.

[2] C'est donc fort à tort que M. Michelet, dans son *Histoire de France* (v. 252), a taxé de conte la mort de Münch. Elle est relatée d'ailleurs par des écrivains con-

Douze à quinze cents confédérés trouvèrent un trépas glorieux à Saint-Jacques [1].

Mais il n'est pas vrai de dire avec quelques historiens que tous les confédérés mordirent la poussière dans cette journée, à l'exception d'une dizaine de lâches, condamnés dès lors à traîner une vie déshonorée dans leur patrie. Deux cents blessés furent recueillis dans les maisons de Bâle. De ce nombre était le Glaronnais Jean Œbli de la famille des Kilchmatter, couvert de sept blessures et qui aurait, dit-on, survécu seul aux guerriers de sa contrée. Le nombre des Armagnacs tués dans cette journée a été évalué différemment et varie de 5 à 8000.

A l'ouïe de ce qui se passait sur les bords de la Birse, les confédérés avaient en toute hâte levé le siége de Zurich. Mais le Dauphin, admirant l'héroïsme de ses adversaires, ne jugea pas à propos de porter plus loin ses armes et de marcher sur Zurich, comme le lui suggérait la noblesse allemande, altérée de vengeance. Cependant il n'avait pas renoncé à l'idée de s'emparer de la ville de Bâle. Il chercha à persuader aux bourgeois de cette ville impériale de se placer sous sa protection, en leur reprochant leur haine pour la noblesse et l'alliance qu'ils avaient contractée avec Berne et Soleure.

Le roi Frédéric III, auquel les Bâlois eurent recours dans cette situation critique, était plus occupé des intérêts de sa maison que de ceux de l'empire. Mais les députés de Bâle, le bourgmestre von Ratberg et le grand tribun André Ospernell, secondés efficacement par les Pères

temporains, comme Erhard Appenwiler, chapelain des environs de Colmar, et Georges Schamdocher, écrivain très-favorable à l'Autriche (Oefele, *Scriptores rerum boicarum*, I, 316 et 317). Mais, ni les contemporains, ni Egid. Tschoudi ne donnent le nom du guerrier qui porta le coup mortel à Münch. C'est l'historien moderne d'Uri, Schmid, qui a hasardé le premier la conjecture que cet homme énergique pourrait être le capitaine Arnold Schick d'Uri, qui trouva en effet la mort dans la bataille de St-Jacques sur la Birse.

[1] Au nombre des Suisses tués à St-Jacques figuraient deux Zweyer d'Evebach d'Uri, Jost Reding, frère du landamman de Schwyz, Hans Matter de Berne, Rodolphe Netstaler, trois Loriti, un Huphan, un Gallati, de Glaris, Brändli, d'Underwald, Hoffstetter de Lucerne, un Mérian (le premier de son nom) et un Falkner de Bâle, et ce Heemann Seevogel, le chef des volontaires de Liestal, auquel la ville de Bâle a érigé une statue devant l'hôtel de ville. Une épitaphe insérée dans le *Miroir d'Autriche* met la bataille de St-Jacques, qu'il désigne sous le nom de Thermopyles helvétiques, au-dessus des Thermopyles grecques et en donne une bonne raison, la mollesse du Perse, tandis que l'adversaire ici était un Français.

La bataille de St-Jacques, qui a inspiré le ciseau du sculpteur Schlöth, a dicté aussi à un poète national, Richard d'Orbe, de magifiques vers qui commencent ainsi :

« Ils sont là douze cents couchés sur la poussière. »

du concile et le pape Félix V, l'élu de ce concile, parvinrent à changer les dispositions du Dauphin. Bâle y gagna de rester ville d'empire et l'alliée des Bernois.

En même temps qu'il faisait la paix avec les Bâlois, le Dauphin signait une trêve de 20 ans, puis une paix définitive avec les Confédérés à Einsisheim en Alsace, le 28 octobre 1444[1].

Mais le traité d'Einsisheim ne mit pas fin aux brigandages des Armagnacs, qui prirent à tâche de justifier le nom d'Écorcheurs (Schinder) qui leur avait été donné, en se livrant à tous les excès d'une soldatesque effrénée et cruelle. Plus de vingt mille hommes, dit-on, tombèrent victimes de la cupidité et de la rage de ces bandits. Dix mille d'entre eux périrent à leur tour sous les coups des paysans exaspérés de l'Alsace et des contrées voisines. Mécontents de ce que les Bâlois avaient fait la paix avec le Dauphin, les Strasbourgeois, leurs alliés, s'en prirent à ces derniers et dans leur fureur faillirent mettre en pièces le grand tribun André Ospernell et les autres députés que Bâle leur avait envoyés pour justifier leur conduite[2].

Cette dernière ville, dont les confédérés venaient de sauver pour la seconde fois l'indépendance, se rallia franchement à ses libérateurs. Le Grand Conseil élimina du sein du Petit Conseil ou gouvernement proprement dit, ceux des nobles et des patriciens qui étaient vassaux de l'Autriche ou d'autres seigneurs, et qui refusaient de renoncer à leurs fiefs, sans en excepter les anciens bourgmestres von Ratberg et von Berenfels[3].

Plus libres de leurs mouvements et renforcés par les troupes de leurs alliés de Berne et de Soleure, les Bâlois firent alors la guerre aux seigneurs d'alentour qui avaient fait cause commune avec les Armagnacs. Ils prirent les châteaux de Blotzheim, Pfeffingen, Tirmenach, sans épargner ce manoir de Waltighofen qui avait servi de résidence au Dauphin.

Quelques-uns des ennemis jurés des confédérés, Thuring de Halwyl et Jean de Falkenstein occupaient la forteresse de Rheinfelden, appelée Stein comme celle de Baden. La forteresse fut prise, ainsi que la ville de Ferrette appartenant à Pierre de Mörsperg, un autre ennemi implacable de la liberté suisse. La ville de Rheinfelden proprement dite sympathique aux confédérés, avait conclu une alliance de 10

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 181 et 185. Voir le traité d'Einsisheim à l'appendice 887.
[2] Ochs, *Geschichte der Stadt und Landschaft Basel*, III, 419 et suiv.
[3] Heussler, 302. — Ochs, III.

ans avec Bâle. Elle fut surprise par une bande d'hommes armés, déguisés en pèlerins, revenant soi-disant d'Einsiedeln. Ils débarquèrent subitement sur la plage, sous le commandement de Jean de Rechberg, massacrèrent une partie de la population et chassèrent l'autre de ses demeures (1448). Les fugitifs trouvèrent asile à Bâle, qui prit aussi les armes pour les venger et les rétablir dans leur ville. Mais la paix signée plus tard avec l'Autriche devait faire rentrer Rheinfelden sous la domination de cette puissance.

Cette même année 1448 fut marquée par la dissolution du concile de Bâle, provoquée par le versatile et bigot empereur Frédéric III, d'accord avec le pape Eugène IV. Les Bâlois, menacés à la fois de l'excommunication et du ban de l'empire, abandonnèrent malgré eux la cause du concile qui se transporta à Lausanne, sous une nombreuse escorte de gens armés fournie par Bâle, Berne et Soleure.

De 1444 à 1450, la Haute-Allemagne ne présente que petites guerres, brigandages, hostilités de tous genres. On se bat en même temps sur tous les points du territoire, aux bords du Rhin, de la Reuss, des lacs de Zurich, de Constance et de Wallenstadt, devant Rheinfelden, Baden, Rapperschwyl, Wollerau, Wyl, Bremgarten, Wolfhalden, Ragatz et tout autour de Fribourg dans la Suisse occidentale.

La seule action considérable est celle de Ragatz, le 6 mars 1446. Un corps de 1500 Glaronnais et Schwyzois aux ordres de Jost Tschoudi et d'Ital Reding le jeune, fils du célèbre landamman du même nom et qui vivait encore à Schwyz[1], remporta une victoire complète sur Jean de Rechberg et 6,000 Autrichiens. Plus heureux sur leur lac, les Zuricois détruisirent avec leur flottille toutes les petites forces navales de Schwyz (16 décembre 1445)[1].

Jamais guerre ne fut conduite avec plus de fureur et marquée par plus d'excès de tous genres. Au meurtre, au viol, à l'incendie, au pillage, les Suisses égarés par la haine joignirent les profanations les plus odieuses. Plus de trente églises furent dévastées, les tombeaux violés, les vases sacrés brisés ou enlevés, les hosties répandues, les images et les crucifix livrés aux derniers outrages. Ces dévastations étaient accompagnées d'horribles blasphèmes contre le *Dieu*, la *Vierge* et les *saints* des Zuricois, comme si la croyance de ces derniers n'eût pas été celle de

[1] Ital Reding le vieux n'était pas mort en décembre 1445, comme le dit son biographe, M. Reber. Sa mort doit être placée entre le 23 janvier et le 8 février 1447. Voir l'article de M. Théodore de Liebenau dans l'*Indicateur d'histoire*, 1875. 132. Reber n'a-t-il pas aussi fort exagéré l'importance de son héros en disant : Si nous portons le nom de Suisses, nous en sommes redevables à Reding ?

leurs voisins et confédérés des autres cantons. Triste exemple des aberrations auxquelles peuvent entraîner les passions politiques!

Une lutte aussi longue et aussi coûteuse avait épuisé tous les cantons, et causé un tel mécontentement parmi le peuple qu'il y eut des émeutes contre les magistrats, que l'on envisageait à tort ou à raison comme les instigateurs de la guerre. Ceux qui avaient le plus contribué à la lutte, Stüssi et Reding, n'étaient plus là pour raviver les haines. Les villes impériales d'Allemagne et le comte palatin Louis IV de Bavière, jeune seigneur plein de prudence et d'habileté, profitèrent de ces dispositions pour ménager une entrevue entre les chefs des deux partis à Wædenschwyl, sur le lac de Zurich. Cette entrevue donna lieu à des scènes touchantes. Debout, dans des barques pavoisées aux couleurs de Zurich et de Schwyz, les magistrats des deux cantons ennemis se donnèrent de nouveau le nom de confédérés. Les députés de Schwyz et des autres cantons manquant de provisions à bord, les Zuricois leur firent part du vin et des petits pains (*Wecken*) qu'ils avaient apportés en abondance.

L'entrevue de Wædenschwyl fut suivie d'une sentence du bourgmestre d'Ulm (1447) et des deux arbitrages de Pierre d'Argun, bourgmestre d'Augsbourg, et de Henri de Boubenberg, avoyer de Berne, désignés par les villes impériales. Par sentence arbitrale datée de Lindau, sur le lac de Constance, d'Argun confirma le jugement rendu par les dix-neuf arbitres fédéraux à Lucerne, en 1437, et condamna Zurich à respecter l'alliance et le droit fédéral. Henri de Boubenberg, siégeant à Einsiedeln, annula l'alliance de Zurich avec l'Autriche (13 juillet 1450)[1]. En revanche, on restitua aux Zuricois tout le territoire dont s'était emparée la Confédération, sauf le petit pays conquis dans la première guerre et qui mettait Schwyz en communication avec le lac à l'est du pont de Pfæffikon. Le Toggenburg, du consentement de toutes les parties contractantes, fut abandonné au sire de Rarogne, parent du comte défunt.

Le rétablissement de la paix causa une joie universelle dans la Haute-Allemagne; elle fut annoncée au son des cloches. Quelques citoyens cependant demeurèrent exclus des bienfaits de l'amnistie générale. C'étaient les *Boucs* ou corps francs zuricois, dont le trop grand zèle pour la défense de leur ville natale avait profondément irrité les Suisses.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 844. Là se trouvent réunis les textes de tous les arbitrages et jugements auxquels a donné lieu cette grande querelle. On y voyait figurer comme négociateurs pour Zurich, Henri Effinger et Rodolphe de Cham, chancelier, et pour les confédérés Ital Reding de Schwyz et Golschmid de Lucerne.

Pour ne pas mettre obstacle à la réconciliation, ils s'étaient retirés volontairement à Hohenkræhen, château fort au delà du Rhin. Un généreux ennemi, le landamman Rodolphe Fries, d'Uri, ne put s'empêcher de les plaindre et de dire : « Si j'étais l'un des *Boucs*, je ferais prisonnier quelque magistrat considéré et ne lui rendrais la liberté qu'au prix de la mienne et de celle de mes compagnons. » L'avis, rapporté aux exilés, fut trouvé bon; ils enlevèrent le landamman Fries lui-même un jour qu'il traversait le lac de Zurich, et le gardèrent au château de Hohenkræhen. Pour obtenir l'élargissement du premier magistrat d'Uri, il fallut comprendre les *Boucs* dans la paix générale et leur compter 300 florins[1].

Mais la haine des Suisses pour les corps francs ne s'était pas calmée par leur exil. Elle éclata au carnaval de Zurich, en février 1454, où le grand sautier Asper, chef de la société des *Boucs*, se déroba par la fuite aux tireurs des autres États suisses qui voulaient le précipiter par les fenêtres de l'hôtel de ville.

Moins heureux fut le savant chanoine Félix Hemmerlein, dont les pamphlets, très-répandus en Allemagne, lui avaient attiré à la fois la haine des moines mendiants et celle des confédérés[2]. Sans égard pour son grand âge, ses lumières et son patriotisme local, il fut saisi, chargé de chaînes, jeté à *Gottlieben*, dans la prison qu'avait occupée Jean Huss, et ensuite enfermé à perpétuité au couvent des Franciscains à Lucerne. Il y finit ses jours (1460), après avoir eu quelque temps pour compagnon de captivité, sinon de prison, un franciscain nommé Regenstorf, coupable de menées autrichiennes contre les confédérés, et dont le gouvernement de Lucerne avait obtenu l'extradition de celui de Zurich. Trois autres individus avaient été, pour le même motif, incarcérés par les confédérés à Rheinfelden pendant que cette ville était encore entre leurs mains. La vie du noble et malheureux Hemmerlein a été décrite avec détail par son disciple et ami Wyl de Bremgarten[3].

[1] Dans une notice intitulée : *Die Böcke von Zurich und die Kreyenleute*, Stanz, 1876, Th. de Liebenau révoque en doute l'existence même de la société des Boucs et nie leur identité avec les soudarts du château de Hohenkræhen. Ces soudards auraient enlevé, il est vrai, le landamman Fries, mais pour se faire payer leurs arrérages de la dernière guerre.

[2] Dans son livre en latin sur la noblesse (*De Nobilitate*), composé sous la forme d'un dialogue entre un noble et un paysan, les Suisses sont accusés des crimes qui ont attiré sur Sodome le feu du ciel. Reding est comparé à Judas Iscariot et Charlemagne déclare qu'il en est des Suisses comme des hommes de loi : il n'en a pas trouvé un seul en paradis.

[3] Voir sur Hemmerlein la biographie susbtantielle qu'en ont donnée M. Reber, de Bâle, et M. Fiala, de Soleure (*Urkundio*, I, 281), le commentaire des écrits de

2. Amédée VIII, duc de Savoie et baron de Vaud. — Fribourg, émancipé de l'Autriche et de la Savoie, devient l'allié des Suisses. — (1400 à 1460.)

Pendant la guerre de Zurich et toute la première moitié du XVme siècle, les populations romandes des bords du Léman étaient soumises à la domination ou à l'influence d'Amédée VIII, le plus célèbre des anciens princes de Savoie après le Petit-Charlemagne. Sa prudence et son habileté le firent surnommer le « Salomon de son siècle. » Duc de Savoie (1391-1434), ensuite ermite, pour la forme, à Ripaille, il avait été nommé pape au concile de Bâle sous le nom de Félix V, et reçut, à Morat, Æneas Sylvius et les autres ambassadeurs du concile qui lui annoncèrent son exaltation (1439). Mais, dix ans plus tard, lassé de sa lutte contre le pape Eugène IV, pour lequel le roi Frédéric III avait pris fait et cause, il avait abdiqué à Lausanne et échangé la tiare contre le chapeau de cardinal et la mitre des évêques de Genève qu'il réussit à transmettre à son petit-fils, âgé de huit ans seulement, et à plusieurs princes de sa famille. L'acquisition du comté de Genevois, en augmentant sa puissance, accrut ses prétentions. Il chercha d'abord à soumettre entièrement à sa maison la cité d'Arve et Rhône, située au cœur de ses États, puis toutes les principales villes de la terre romande, entre autres Lausanne et Sion, déjà si souvent occupées par les Savoyards. A Genève, comme nous l'avons vu plus haut, une concession épiscopale était venue sanctionner l'élection par le duc de Savoie du *vidomne* ou juge épiscopal et du *châtelain de Gaillard*, chargé de présider à l'exécution des criminels prononcée par les syndics ou premiers magistrats de la ville. Mais Amédée VIII ayant entrepris d'étendre ses droits légaux, ses tentatives échouèrent devant la résistance des chefs de famille ou *maîtres d'hôtel*, qui, assemblés au son de la cloche, au nombre de 727, par les quatre syndics ou premiers magistrats de la ville déclarèrent solennellement « repousser à jamais toute domination étrangère. »

Le gouvernement de Genève conserva donc sa forme *mixte*, c'est-à-dire à la fois monarchique par l'évêque, aristocratique par les chanoines, le conseil et les syndics, et démocratique par le *conseil général* des chefs de famille qui se réunissaient deux fois l'année au son de la grande cloche de Saint-Pierre. Les libertés de Genève furent confirmées par l'empe-

Hämmerli, publié par M. Jean-Henri Vögeli (1873), et un article de M. Th. de Liebenau dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, 1876, 189. Le nom du savant et infortuné chanoine s'écrit indifféremment Hemmerlein, Hæmmerlein ou Hämmerli ; au moyen âge, on n'y regardait pas de si près.

reur Sigismond, qui prit « l'*Église* et la *cité* sous la protection de l'*aigle impériale* ».

Mais ce qui valait mieux que la protection des empereurs, c'étaient le généreux courage et l'esprit public qui animaient les citoyens de Genève. Au premier rang on voyait déjà briller les noms de ces treize mémorables familles dont les descendants immédiats devaient procurer à leur patrie, au prix de leurs biens et de leur sang, l'affranchissement complet du joug étranger[1].

Dans le pays de Vaud, Amédée VIII eut plus de succès qu'à Genève. Il s'empara des trente seigneuries du dernier sire de Cossonay et de toutes les propriétés d'Othon de Grandson, le plus puissant des chevaliers vaudois.

Othon avait guerroyé en France, en Angleterre, en Italie; il était beau, spirituel, connu à la fois dans les cours de l'Europe comme gracieux troubadour et vaillant capitaine. Mais une passion coupable qu'il avait nourrie dans sa jeunesse pour la femme de Gérard, baron d'Estavayer, causa sa ruine et celle de toute sa famille. La mort subite du précédent comte de Savoie, Amédée VII, avait donné lieu à des bruits d'empoisonnement. Gérard accusa de ce crime Othon de Grandson, son rival. En vain, le malheureux chevalier chercha-t-il à se laver de cet horrible soupçon; il fut obligé de se soumettre au *jugement de Dieu*, et de se battre en duel avec son accusateur à Bourg-en-Bresse, où s'étaient rendus Amédée VIII et un grand nombre de nobles vaudois, savoyards, bourguignons, partisans d'Othon ou de Gérard d'Estavayer. Othon, qui était malade le jour du combat, fut vaincu et tué par son implacable adversaire (3 août 1397). Toutes ses seigneuries furent confisquées par le duc de Savoie. Il garda pour lui le Vully et Cudrefin, et inféoda Grandson à Louis de Châlons, prince d'Orange, qui possédait déjà Orbe et Cerlier, et qui, de suzerain du comté de Neuchâtel, visait à devenir le souverain de ce pays.

De Lausanne, une de ses résidences favorites, et qui lui dut la fondation du couvent de Saint-François, comme Vevey celui de Sainte-Claire, Amédée VIII jetait aussi des regards de convoitise sur Fribourg, ville dépendante des ducs d'Autriche, mais entièrement isolée au milieu d'un réseau de châteaux et de villes dévouées à Berne ou à la Savoie. A Fribourg le commun peuple, les bourgeois, et les paysans allemands surtout, gardaient un dévouement aveugle à l'Autriche, pendant que la

[1] Ces treize noms historiques sont ceux de Lullin, Hugues, de la Rive, Pécolat, Tacon, Berthelier, Lévrier, Jean-Philippe, Roset, d'Orsières, Carra de Baud, Bandières, Vandel. M. Pictet de Sergy, *Histoire de Genève*.

plupart des grandes familles, auxquelles étaient venues se joindre les Wuippens, Felga, Englisberg, Gambach, Praroman, inclinaient comme précédemment vers Berne et les confédérés.

Le chef de ce parti était l'avoyer et donzel Jacques Lombard, l'auteur du traité de Laupen, qui, depuis le 8 novembre 1403, unissait les deux cités zæringiennes par les liens les plus intimes. En 1415, pendant que les Bernois faisaient la conquête de l'Argovie sur le duc d'Autriche, 700 Fribourgeois gardaient pour eux la ville de Berne. Le duc Frédéric s'étant plaint amèrement de cette conduite, l'avoyer Lombard, qu'il avait mandé à ce sujet, lui répondit : « Si nous avions agi différemment, votre ville serait, à l'heure qu'il est, un bailliage bernois. » Un curieux indice de la solidarité qui existait alors entre Berne et Fribourg, c'est l'acquisition qu'ils firent par indivis de la seigneurie de Grasbourg (Gouggisberg) que leur vendit le duc Amédée de Savoie par acte daté d'Annecy, où s'étaient rendus les députés des deux villes, l'avoyer Rodolphe Hoffmeister et Vincent Matter de Berne, Jacques de Praroman, trésorier, et Péterman Cudrefin de Fribourg [1].

Pendant la guerre civile de Zurich (1444) l'un des chefs du parti suisse à Fribourg, Rodolphe de Wuippens, ancien avoyer, avait poussé l'audace au point de faire gratter l'écusson autrichien dans plusieurs abbayes. Bien plus, le duc d'Autriche, ayant ordonné aux Fribourgeois de tomber sur Berne ou de rejoindre ses troupes en Argovie, les principaux magistrats, Jacques de Praroman, ancien avoyer, l'avoyer Felga et Rodolphe de Wuippens s'entendirent pour intercepter l'ordre du prince. Sur quoi le duc d'Autriche qu'informaient de tout ses partisans, donna l'ordre aux bannerets d'exclure du Conseil les vassaux de la Savoie. Les bannerets, qui étaient d'intelligence avec les chefs de l'État, n'ayant pas tenu compte de cette décision, le parti autrichien, à sa tête le tanneur Hensli Elspach, anobli par l'empereur Frédéric III en 1442, et Ulric Tecthermann, tanneur aussi, soulevèrent la population allemande des bas quartiers. La peine de mort fut prononcée contre quiconque proposerait de porter secours aux Bernois. Une garnison vallaisanne, enrôlée par Elspach, vient occuper Fribourg pendant trois mois (novembre 1444 à mars 1445), arbore la plume de paon et la croix rouge, ces symboles autrichiens odieux aux confédérés [2]. Irritée du triomphe du parti autrichien à Fribourg, Berne déclara la guerre à cette ville.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 24.

[2] Plaidoyers des paysans allemands dans Chmel, *Regesta Frederici III*.— *Histoire de Fribourg* et de ses constitutions, par l'auteur de ce livre (en manuscrit).

Dans ce moment critique, le premier magistrat de la république, Guillaume d'Avenches, que l'on venait de destituer et de punir d'emprisonnement à la Tour Rouge[1], comme concussionnaire, trahissait sa patrie adoptive. Retiré à Romont et protégé par Amédée VIII, ce vassal de la Savoie faisait, nouveau Coriolan, une guerre de plusieurs années à ses concitoyens, portant dans tous les villages environnants le meurtre, l'incendie et le pillage. Les Fribourgeois, secourus par leurs auxiliaires vallaisans, usèrent de représailles, noyèrent, décapitèrent ou précipitèrent du haut des rochers les émissaires d'Avenches qui tombaient entre leurs mains. Le traître Ricca ayant montré aux ennemis un côté faible du rempart, vers la porte de Morat, fut écartelé. Néanmoins l'audace des partisans de Guillaume d'Avenches était telle que l'un d'eux, nommé Drochat, pénétra dans la chambre de l'avoyer Felga et y déposa sur un buffet une lettre de défi. Les efforts que firent à diverses reprises les Fribourgeois pour obtenir de la Savoie une paix équitable, restèrent infructueux. Le combat malheureux du Gotteron, où ils perdirent 260 hommes contre les Bernois alliés des Savoyards, acheva leur ruine. Ils furent obligés d'accepter la paix humiliante de Morat (16 juillet 1448). Cette paix les obligeait à indemniser et à rétablir dans ses honneurs l'avoyer Guillaume d'Avenches; à payer 40,000 florins au duc de Savoie pour frais de guerre; à renoncer à la combourgeoisie de Berne et à toutes leurs prétentions sur le bailliage de Grasbourg, possédé en commun par les deux villes, et en dernier lieu à envoyer une députation au duc de Savoie pour implorer à genoux leur pardon de ce prince.

Albert VI, duc d'Autriche, surnommé le *Prodigue*, frère de l'empereur Frédéric III et seigneur de Fribourg, ne s'était jusque-là que très médiocrement inquiété des loyaux sujets qui s'exposaient à tant de malheurs par dévouement à la cause de sa maison. Mais cédant aux instances des chefs du parti autrichien et des députés des paysans qui s'étaient rendus auprès de lui, il se transporte à Fribourg accompagné de son maréchal Thuring de Hallwyl, casse le conseil, fait jeter l'avoyer Felga et ses collègues dans les tours de la ville, les remplace par des magistrats du parti autrichien et disparaît, en enlevant l'argenterie qui avait servi à le régaler lui et sa cour. Après avoir encore indignement rançonné les cinq plus riches des conseillers destitués qu'il avait traînés à sa suite jusqu'à Fribourg en Brisgau, il abandonne Fribourg en Uechtland à

[1] La Tour Rouge est cette tour qui s'élève fièrement entre les deux ponts suspendus, sur le roc vif qui domine la route.

son cousin Sigismond, qui entre en marché avec le duc Louis de Savoie, fils d'Amédée VIII, pour la cession de cette ville. Les paysans allemands, d'accord avec les bourgeois allemands aussi du quartier de l'Ange, s'emparent des portes de la ville dans le but de la livrer à 400 soldats autrichiens de la garnison de Rheinfelden et de faire de Fribourg un simple bailliage des Habsbourg. L'un des conjurés, nommé Grauser, révèle ce projet. Treize paysans sont saisis et décapités sur la place Saint-Georges, devant l'hôtel de ville; d'autres, condamnés à de fortes amendes (14 février 1452). Salicetti, le gendre de Guillaume d'Avenches, s'était réfugié dans la ville de ce nom, dont l'ancien avoyer était originaire; il se croyait en sûreté dans cette ville épiscopale (elle dépendait de l'évêque de Lausanne) et avait eu soin de faire excommunier les Fribourgeois. Sans respect pour l'immunité épiscopale, et désirant en finir avec cet ennemi irréconciliable, les gars de Fribourg enfoncent les portes d'Avenches, s'emparent de Salicetti et le traînent à la Tour Rouge (1454) où il sera décapité six ans plus tard. Une sentence analogue fut rendue contre Ulric Techtermann, chef de la conjuration des paysans de 1452 appelée la conjuration de *Vogelshaus*, du nom du hameau où elle s'était ourdie[1].

Trois partis déchiraient la république: le parti de l'Autriche, le parti du gouvernement existant et celui du gouvernement déchu, dont les chefs, Felga en tête, s'étaient réfugiés à Morat. Le duc Louis de Savoie, jugeant le moment favorable, recommence à presser la ville pour le paiement des sommes qu'elle lui devait depuis le traité de Morat. Les troupes savoisiennes occupent les hauteurs de Bertigny et de Cormanon, qui dominent la ville. Alors l'État de Fribourg, réduit aux abois, se décide enfin à accepter le duc de Savoie pour protecteur et suzerain du pays. Le samedi 10 juin 1452[2], la croix blanche de Savoie est arborée sur les tours; le Petit Conseil, les Deux-Cents et la communauté, réunis au son de la cloche à Saint-Nicolas, sous la présidence de l'avoyer Jean Pavilliard, jurent fidélité à leur nouveau seigneur sous la condition expresse qu'il ne pourrait être établi ni forteresse ni maison fortifiée dans la cité. Les Fribourgeois durent renoncer à leur ancienne combourgeoisie avec Berne. Mais deux années après, ensuite d'un jugement arbitral prononcé par les Confédérés, les Bernois obtinrent le

[1] « *Per justam causam morti condemnatus,* » lit-on dans le *Grand livre des Bourgeois* de Fribourg à la suite de sa reconnaissance de bourgeoisie et de celle de son père Heinzmann. Une main complaisante avait gratté les mots soulignés.

[2] Et non en 1450, comme dit M. Cibrario qui parle à tort de *dédition volontaire.* Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, appendice, 866.

renouvellement de l'antique alliance (18 mars 1454). En échange, Berne restitua aux Fribourgeois la corégence de Grasbourg, perdue dans la dernière guerre.

Le duc Louis de Savoie dut, bon gré mal gré, accepter cet état de choses. Sept ans plus tard, les Fribourgeois, forts de l'appui de Berne, s'emparent de deux seigneuries appartenant à des gentilshommes savoyards, celles de Vuissens et Châtel St-Denis (1461) sur lesquelles ils avaient des hypothèques[1]. Le Bailli de Vaud les condamna en vain à la restitution ; le roi de France lui-même intervint inutilement pour ces seigneurs dépossédés. Sous le faible duc Amédée IX, on verra les Fribourgeois, sans souci de leur suzerain, resserrer encore leurs liens avec Berne (le 12 février 1467) et sous le gouvernement de la pauvre duchesse Yolande, menacée à chaque instant d'être renversée par ses beaux-frères Philippe de Bresse et Jacques de Savoie, comte de Romont, Berne et Fribourg seront appelés par la princesse à jouer le rôle de médiateurs à Montmélian et à Chambéry, à côté des ambassadeurs de Charles de Bourgogne et du roi Louis XI, frère de Yolande (1471).

3. Alliances des Suisses avec les États voisins. — Origine des services mercenaires. — Conquête de la Thurgovie. — (1460 à 1470.)

Les journées de Sempach, Næfels et Saint-Jacques avaient fait connaître en Europe la république militaire des *Suisses*. Le nom suisse lui-même, naguère un objet de dérision pour les partisans de l'Autriche, était devenu glorieux et respecté chez tous les peuples du voisinage. Une foule de villes et de petits États de la haute Allemagne, soucieux pour leur existence, cherchèrent un point d'appui dans le redoutable faisceau que formaient les États de la ligue helvétique.

Les APPENZELLOIS, déjà liés aux confédérés par un traité de combourgeoisie (Burg- und Landrecht), obtinrent la faveur d'un lien plus étroit par l'acte de 1452 qui leur assurait le rang d'*alliés perpétuels* (Eidgenossen) de tous les cantons, sauf Berne. Les VALLAISANS, d'alliés temporaires, devinrent alliés *perpétuels* de Berne, Lucerne, Uri et Underwald (1475). Les villes de ST-GALL, SCHAFFHOUSE, MULHOUSE, ROTTWIL, sans cesse en danger de perdre les privilèges attachés à leur rang de villes libres et impériales, se placèrent également sous la protection des sept États confédérés, réclamée encore par Strasbourg, alliée de Berne

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 277.

depuis un siècle, et toujours aux prises avec son évêque ou avec les nobles du voisinage[1].

Deux souverains ecclésiastiques obtinrent la même faveur. C'étaient le prince-abbé de St-Gall et le prince-évêque de Constance. L'abbé de Saint-Gall, en s'alliant lui-même aux confédérés (1451), prévenait toute tentative de la part de ses sujets d'en faire autant pour leur compte et de se soustraire à sa dépendance comme l'avait fait Appenzell. Les quatre cantons alliés de ce prélat étaient Zurich, Schwyz, Glaris et Lucerne; ils furent regardés dès lors comme les États protecteurs (*Schirm-Orte*) de l'abbaye et investis à ce titre de plusieurs prérogatives, comme celle de nommer à tour de rôle le commandant des troupes de la principauté.

Le prince-évêque de Constance désirait mettre un terme à l'abus de ces fameux tribunaux secrets connus en Allemagne sous le nom de tribunaux *vehmiques* (*Vehme-Gericht*). La *Vehme* ou *Sainte-Vehme*, comme l'appelaient les initiés, était une association de seigneurs et de bourgeois instituée pour protéger le faible et l'innocent contre l'oppression du méchant et du fort. Mais cette institution, qui pouvait être très-bonne dans le principe, avait singulièrement dégénéré et donnait lieu aux plus graves abus. Tout y était mystérieux et terrible. L'accusé était enlevé de nuit, conduit dans des souterrains ou dans des lieux solitaires, et jugé par des hommes masqués, qui étaient souvent ses ennemis et qui lui donnaient la mort sans admettre aucun moyen de défense. Au XVme siècle, la *Sainte-Vehme* avait des ramifications dans plusieurs parties de la Suisse; Baden, Zurich, Bâle, Saint-Gall, les Grisons comptaient plusieurs francs-juges *vehmiques*[2]. Les confédérés, qui comprenaient le danger de cette société secrète, s'unirent à l'évêque de Constance et à d'autres villes et princes de l'Allemagne pour abolir une institution que l'on n'eût probablement pas osé attaquer lorsqu'elle était à son apogée.

L'alliance des Suisses n'était pas seulement recherchée par les petits États. Les puissances du second et même du premier ordre ne dédaignaient pas de la solliciter et se montraient heureuses de l'obtenir: ainsi l'Empire, la Savoie, Milan, Florence, la Bourgogne et la France. En 1454, à la demande d'Amédée IX, fils de Louis, duc de Savoie, venu en personne à Berne pour traiter cette affaire, cette ville lui ac-

[1] **L'alliance avec St-Gall est de 1456, avec Rothwyl de 1463, avec Mulhouse de 1466; celle de Schaffhouse, conclue pour 20 ans, de 1454. Voir le texte de ces alliances dans Segesser, *eidg. Abschiede*, 875, 878 et 890.**

[2] *Archiv für schw. Gesch.*, III, 291.

corda 3000 hommes contre le dauphin Louis de France, qui avait envahi ses États. La première alliance bourguignonne est du 22 mai 1467. Philippe le Bon, duc de Bourgogne et grand ami des Suisses, la forma avec Berne, Fribourg, Soleure et Zurich. Le *Capitulat* de Milan est de la même année et fut conclu par Galéas Sforza, fils d'un condottiere, ou chef de bandes mercenaires, devenu par usurpation duc de Milan à la place des Visconti.

La première alliance française date, comme nous l'avons vu plus haut, de l'an 1452 et du roi Charles VII que l'empereur Frédéric III d'Autriche avait eu l'imprévoyance de faire intervenir dans les affaires des confédérés avec l'Allemagne, sans se douter du parti qu'en tireraient ce monarque lui-même et ses successeurs. Dans l'acte qui en fut rédigé en français, les huit États de la ligue suisse y sont appelés pour la première fois les CANTONS DE LA VIEILLE LIGUE DE LA HAUTE-ALLEMAGNE. Le traité de 1452 est la base de toutes les alliances subséquentes conclues avec la France.

Le nom de *canton* a donc ainsi une origine exotique et n'est qu'une mauvaise traduction du mot *ort* (lieu) dont on se servait en allemand pour désigner les divers États de la Confédération. Ce nom n'en a pas moins été adopté dans la suite par les Suisses eux-mêmes et consacré dans le langage officiel [1].

L'habitude de courir sous les drapeaux de l'étranger dans un but d'aventures, de gloire ou de fortune, était déjà ancienne chez les Suisses et remonte aux premiers jours de leur histoire. Au XIIIme siècle les Visconti de Milan auraient eu, selon quelques auteurs, des guerriers de ce pays à leur solde dans les guerres qu'ils firent aux marquis de Ferrare de la maison d'Este et au pape Grégoire IX. Au commencement du XVme siècle, on trouve des Suisses à la solde de plusieurs puissances. Pendant que les uns guerroient dans le Nord contre les infidèles, d'autres sont occupés à combattre les Hussites dans l'Est, au

[1] Dans les *eidg. Abschiede* ou Recès des diètes de 1421 à 1477, publiées par M. Segesser, on ne trouve nulle part le nom de *canton*. Cette dénomination dans les Recès ne paraît là que dans le document écrit en français de l'alliance conclue en novembre 1495 et avril 1496 entre le roi Charles VIII *et les seigneurs des quentons et anciennes Ligues de la Haute-Allemagne*. *Eidg. Abschiede* de Segesser de 1478 à 1499, 736. Dans les textes latins des alliances précédentes nous trouvons *Villæ et Communitates et patriotæ civitatum oppidorum et terrarum partiumque lige veteris Alemane alte* (1444, 28 oct., 8 nov. 1452). 807, 866, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477. Le nom de canton se trouve en revanche dans les *Preuves de Commines*, où il est employé pour traduire le mot *partium* de l'acte latin (édition de Bruxelles. 212). Dans la ratification du traité de Charles VII par Louis XI, le mot de canton est employé de la même façon.

service de l'empereur Sigismond et du duc Amédée de Savoie. Déjà, en 1461, la diète de Lucerne se vit contrainte de défendre de courir sous les drapeaux étrangers sans l'autorisation des gouvernements [1]. Mais le métier de soudard (Reislæufer, en allemand) était trop agréable et trop lucratif pour être abandonné ainsi. Les alliances avec les princes et les villes du voisinage donnèrent au service étranger un nouvel aliment. Une foule de guerriers suisses prirent part à la journée de Seckenheim, où 2,000 Suisses, à la solde de l'électeur palatin, culbutèrent l'armée de ses adversaires (1462), et à la guerre du Bien public (1465), où l'armée du roi de France, Louis XI, comme celle des seigneurs coalisés contre lui, comptait chacune un corps de Suisses armés de piques de 18 pieds de long.

Deux fameux capitaines cueillent leurs premiers lauriers dans ces tristes campagnes où ils figurent en condottieri ou chefs de bandes mercenaires. L'un d'eux, Hans Waldmann, de Zurich, commandait les auxiliaires de l'électeur palatin. L'autre, Adrien de Boubenberg, fils de l'avoyer Henri de Boubenberg, conduisait les auxiliaires du comte de Charolais, chef des seigneurs coalisés contre le roi de France et depuis duc de Bourgogne, sous le nom de Charles le Hardi. Un troisième officier célèbre, Jean de Hallwyl, servait sous Podiébrad et recevait de ce vaillant roi de Bohême le collier de la chevalerie.

Une nation si belliqueuse est ordinairement très-irritable. Malheur à la ville et au peuple qui osent lui manquer d'égards, ne fût-ce qu'en apparence. Les citoyens de Constance, ville impériale, voisine et amie des Suisses, en firent l'expérience à leurs dépens.

Au tir de Constance, en 1458, un citoyen refusa de recevoir d'un Lucernois un *plappart*, petite pièce de monnaie bernoise [2] qu'il qualifia avec mépris de *plappart de vaches*.

Outrés de cette injure, tous les Suisses quittèrent aussitôt la fête. Quelques jours après, 4000 hommes bloquaient la ville de Constance, qui dut s'estimer heureuse d'en être quitte pour une contribution de 3000 florins du Rhin et les grands dégâts commis sur son territoire (15 septembre). Cette invasion fut nommée la *guerre des Plapparts*.

En rentrant dans leurs foyers, 300 hommes d'Uri, Schwyz et Underwald demandèrent à la ville de Rapperschwyl le passage et un gîte. Dévoués corps et âme pendant bien des années aux ducs d'Autriche, les citoyens de Rapperschwyl n'avaient guère plus à se louer des procédés

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 99.
[2] Le *plappart* bernois était la 29me partie du florin.

de ces princes que les citoyens de Fribourg. Deux partis s'étaient formés parmi eux, celui des *Turcs* ou partisans de l'Autriche et celui des *Chrétiens* ou partisans de la Suisse. Les *Chrétiens* profitèrent de la présence dans leurs murs des confédérés d'Uri, Schwyz et Underwald pour provoquer la conclusion d'une alliance perpétuelle avec ces trois États d'abord et Glaris plus tard (septembre 1458).

Ces événements brouillèrent les confédérés avec le duc d'Autriche Sigismond. Ce prince, qui n'avait pas foi à ses armes, fit lancer contre eux les foudres de l'Église. Mais s'étant brouillé lui-même, comme son père Frédéric, avec le pape Pie II et l'empereur, il fut, excommunié à son tour. Il se passa alors la même scène qu'en 1415. Les confédérés, dont le pape encourageait maintenant la prise d'armes, s'emparèrent de la Thurgovie et la convertirent en *bailliage commun* des sept États victorieux. La petite ville autrichienne de Wallenstadt et les forts de Nidberg et de Freudenberg tombèrent également entre leurs mains (1460). Winterthour, fidèle à ses princes, avait résisté à tous les efforts des confédérés. Mais le duc Sigismond, contraint par les circonstances, signa la paix avec les Suisses et vendit aux Zuricois pour 10,000 florins ses droits de souveraineté sur cette ville, dernière possession de l'Autriche dans ce pays (septembre 1467). La petite ville de Stein, grâce au protectorat de Zurich, parvint à conserver sa liberté jusqu'en 1484, où, pour la somme de 8000 florins, elle céda sa propre souveraineté à Zurich.

Les vexations exercées par les seigneurs contre Mulhouse et Schaffhouse, alliées des Suisses, causèrent une nouvelle guerre. 15,000 confédérés rangés en bataille dans la *plaine des bœufs* (Ochsenfeld), près de Mulhouse, ayant attendu en vain l'armée des nobles, mirent le siège devant Waldshout. Les Bernois, en politiques habiles, désiraient l'annexion à la Ligue helvétique de cette importante place d'armes qui lui eût procuré un boulevard au nord et l'annexion du brave peuple de la Forêt-Noire. Mais de petites considérations et la vénalité, cette lèpre de la Suisse, firent échouer le siège et la grande pensée nationale de Berne. Le duc Sigismond d'Autriche en fut quitte de ce côté-là moyennant la promesse de payer en dix mois 10,000 florins pour l'acquittement desquels il hypothéquait Waldshout et le Schwarzwald (24 septembre 1468).

Cependant, la paix signée à Waldshout eut du moins pour effet de mettre Schaffhouse et Mulhouse à l'abri des attaques de la noblesse et garantit aux Suisses la possession de la Thurgovie. D'autres acquisitions viennent à la même époque arrondir le territoire de quel-

ques États confédérés. Déjà, en 1452, Zurich avait racheté le comté de Kybourg ; il ajouta plus tard à ses possessions Eglisau et Stamheim ; Appenzell s'agrandit du Bas-Rheinthal (1460).

Au temps de la guerre civile de Zurich, puis de celle de Thurgovie, paraît pour la première fois sur la scène, selon la tradition, une des figures les plus vénérables de notre histoire. Nicolas de Flüe n'est alors encore que simple *Rottmeister* ou sous-officier du contingent d'Underwald. Mais déjà l'homme de Dieu et de l'humanité perce dans ce guerrier généreux, qui sauve de l'incendie et de la destruction le couvent de Sainte-Catherine, au siège de Diessenhofen (1460)[1].

4. Adrien de Boubenberg et Pierre Kistler, ou lutte des seigneurs justiciers et des bourgeois à Berne. — Union perpétuelle des trois ligues grisonnes. — (1470 à 1471.)

Les succès des confédérés furent troublés par les dissensions qui survinrent à Berne en 1470, et qui sont connues dans notre histoire nationale sous le nom de « querelles des seigneurs féodaux ou justiciers (*Twingherren-Streit*). »

Voici l'origine de ce différend. En se faisant recevoir bourgeois de Berne avec leurs sujets et vassaux, les d'Erlach, Boubenberg, Diesbach, Wattenwyl, Scharnachtal, Ringoltingen et autres barons n'avaient pas entendu renoncer à leurs fiefs et droits seigneuriaux particuliers, ils continuaient à gouverner leurs baronnies féodales comme de petits souverains, sauf en ce qui concernait le service militaire, la haute justice et les charges publiques pour lesquelles ils dépendaient de l'État.

L'État de Berne, heureux et fier de l'appui des seigneurs et de l'accroissement de son territoire, avait donné les mains à cet ordre de choses. Mais lorsque la ville de Berne eut acquis des Kybourg les droits du landgrave de Petite-Bourgogne (1406) et que l'empereur Sigismond lui eut confirmé ces droits, un avoyer énergique et populaire, Rodolphe Hofmeister, profita de son consulat de 30 années pour changer cet état de choses, en soumettant les seigneurs aux bannerets ou chefs militaires et politiques des quatres quartiers de la ville, et en instituant dans chacune des quatre juridictions un *Freiweibel* ou *huissier d'État* chargé de faire exécuter les lois de la république. Toutefois les seigneurs ne s'étaient soumis qu'en partie à cet essai de centralisation, et les

[1] Toutes ces traditions seraient apocryphes selon M. Rochholz (*Die Schweizerlegende vom Bruder Klaus von Flüe*), dont il nous est impossible d'admettre les procédés de critique exagérée et purement dissolvante. Voir plus loin au Congrès de Stanz.

bourgeois de Berne voyaient avec peine les baronnies féodales continuer à former autant de petits États dans l'État.

A la fin du XV[me] siècle, cette tendance à la fois égalitaire et centralisatrice trouva un champion courageux dans la personne de Pierre Kistler, boucher de profession, que ses talents politiques et militaires avaient élevé au rang de banneret et de membre du Petit Conseil[1]. Comme banneret et à ce titre chef d'une des quatre juridictions de la campagne, Kistler entendait faire observer les lois aussi bien dans les seigneuries librement annexées par leurs propriétaires au territoire de la ville que dans les bailliages acquis par l'or ou le fer de la bourgeoisie.

Les *Freiweibel,* stimulés par le banneret Kistler, mirent un zèle inconnu jusqu'alors dans leur ministère. A Konolfingen, terre qui dépendait du sire Nicolas de Diesbach, un de ces agents, nommé Gfeller, frappa un magistrat communal qui refusait de reconnaître l'autorité du gouvernement de Berne. Diesbach ayant fait arrêter le téméraire agent, celui-ci en appela au gouvernement de Berne. Diesbach déclina cet appel, comme violant ses droits seigneuriaux, et demanda la suppression des *Freiweibel,* comme source perpétuelle de conflits entre les seigneurs et la ville. De longs et orageux débats s'élevèrent à ce sujet au sein des Deux-Cents que présidait l'avoyer de Scharnachthal. Kistler, chef du parti de la bourgeoisie, soutint avec habileté et véhémence la cause de l'État et celle de l'huissier qui n'avait agi que d'après ses ordres. Le parti de Diesbach et des seigneurs lui opposa Adrien de Boubenberg, fils du pacificateur de 1450, et, depuis, si célèbre lui-même, par son héroïque défense de la ville de Morat contre Charles le Hardi. Un autre magistrat bernois habile et considéré, le trésorier Frænkli, quoique plébéien d'origine et pelletier de profession, penchait pour les nobles, auxquels il trouvait qu'on devait laisser leurs anciens droits en reconnaissance des grands services qu'ils avaient rendus à la ville et pour ne pas violer les conditions sous lesquelles ils avaient été admis dans la bourgeoisie. Cette opinion était aussi celle du chancelier Frickard, l'homme le plus instruit de la république, mais qui était loin d'avoir la courageuse loyauté de son collègue « le Caton de la république bernoise[2]. »

[1] Kistler avait servi comme porte-étendard dans le corps commandé par Adrien de Boubenberg dans la guerre du Bien public.

[2] Expression de Frickard lui-même dans sa chronique, où l'huissier d'État Gfeller lui rappelle Catilina, Kistler et Boubenberg, Annibal et Hannon en lutte dans le sénat de Carthage. Quoique très-instruit pour son temps, Frickard croyait aux présages et à l'astrologie.

Néanmoins, l'opinion de Kistler prévalut dans le Grand Conseil; les nobles qui avaient juridiction (Twing und Bann) furent obligés de se retirer comme *parties* pendant qu'on jugeait l'affaire des *Freiweibel*, et tous leurs efforts pour faire remettre la décision à un arbitrage fédéral, à un tribunal neutre ou à celui de l'empereur, que les magistrats de Berne regardaient encore comme leur chef et supérieur, restèrent inutiles[1].

Au mois d'avril de la même année (1470), l'élection de l'avoyer vint mettre de nouveau les partis en présence. Les candidats à cette haute magistrature étaient, d'un côté, les principaux chefs de la noblesse, Adrien de Boubenberg, Nicolas de Diesbach, Scharnachtal, Ringoltingen. D'autre part, se présentait leur redoutable adversaire, le banneret et boucher Kistler. Le vote se fit, selon l'usage, par mains levées et sans tenir compte du chiffre absolu des votants; Diesbach eut 15 suffrages, Boubenberg 20, Ringoltingen 30, Scharnachthal 40. Une majorité de 80 voix se prononça pour Kistler, qui fut proclamé chef de la république. A peine installé, celui-ci accueillit de nouvelles plaintes de la part des *Freiweibel* contre les seigneurs, dont l'un, le sire d'Ergău, avait jeté à terre l'huissier d'État de Jegistorf et lui avait cassé trois côtes.

Kistler fit aussi exécuter une loi somptuaire, rendue peu d'années auparavant et qui proscrivait les robes traînantes et les souliers à la poulaine, marque distinctive des dames de haut parage. Les dames nobles, ayant bravé la défense, furent condamnées à l'amende et confinées dans leurs terres.

La Confédération, émue au bruit des divisions qui agitaient le canton de Berne, offrit sa médiation. Les députés des 8 cantons, accompagnés de ceux de Fribourg, de Soleure et du Gessenay, parurent à cet effet devant les Deux-Cents à Berne (15 décembre 1470)[2]. Mais Kistler, qui connaissait le faible des confédérés pour les vaillants nobles de Berne, la repoussa constamment, comme opposée à la souveraineté cantonale[3]. Là-dessus, les nobles ayant pris fait et cause les uns pour

[1] « Wir haben bis jetzt und glauben noch heute den Kayser oder römischen König als unser haupt und obern. » Discours de Fränkli aux Deux-Cents. *Twingherrenstreit*, 175.

[2] Segesser, *eid. Abschiede* de 1421 à 1477, 417.

[3] « Les nobles, je le sais, disait Kistler, sont agréables aux confédérés; ces derniers « n'apprécient qu'eux entre les Bernois. Ils prétendent même que dans les guerres « contre l'Autriche, contre l'empereur, et dans la guerre de Zurich, ils n'auraient « pu résister sans le secours des cavaliers et de la noblesse de Berne. » Frickhard, *Twingherrenstreit*.

les autres, Kistler proposa au Grand Conseil de les faire arrêter tous comme des rebelles. Frænkli s'y opposa et parvint, cette fois, à l'emporter sur l'audacieux avoyer. Cet échec ne fut pas le seul. Le départ des nobles pour leurs terres avait indisposé les artisans de la ville de Berne, les tonneliers surtout, dont les intérêts se trouvaient en souffrance. Des imprécations se firent entendre, et on commença à dire parmi le peuple que « l'on eût beaucoup mieux fait de laisser le boucher Kistler à son étal que de lui confier les rênes de la chose publique. »

Dès lors l'étoile de l'avoyer commence à pâlir, et à l'expiration de sa magistrature annuelle, il fut remplacé par un noble (1471). Kistler disparaît alors pour quelque temps de la scène politique. Il y reviendra pendant la guerre de Bourgogne où il préside plusieurs fois, avec talent, le Grand Conseil de Berne. Toutefois, les efforts du courageux tribun en faveur des droits de l'État et de la centralisation politique n'avaient pas été vains. Les députés des cantons confédérés, choisis pour arbitres par les deux partis, prononcèrent à Kœnitz « que les seigneurs abandonneraient à la ville la juridiction demandée; qu'en revanche on les laisserait libres de se vêtir à leur guise[1].

Pendant que la discorde divisait de nouveau une partie des confédérés, les Grisons poursuivaient avec succès leur marche progressive vers l'indépendance. En vain leurs voisins du Tyrol, dévoués à l'Autriche, firent-ils dans leur pays une invasion connue sous le nom de *guerre des poules*, parce que, dans un accès de forfanterie ridicule, ils avaient déclaré ne vouloir laisser la vie à aucun être animé, pas même aux poules; en vain l'évêque de Coire et les seigneurs formèrent-ils une ligue pour anéantir la liberté grisonne. La ligue *Noire*, comme on l'appe-

[1] La conduite de l'avoyer Kistler a été très-diversement jugée par les historiens. Tandis que Jean de Muller et d'autres, se conformant aux données des chroniqueurs contemporains Frickard et Tschachtlan, favorables à la noblesse, en font un *démagogue* vulgaire, le général César de la Harpe a vu, au contraire, en Kistler un digne défenseur des droits de l'État, un véritable *patriote*. Un patricien bernois, M. de Rodt, et avant lui un autre écrivain de la même classe, M. de Wattenwyl, dans son ouvrage manuscrit, avaient rendu justice aux qualités morales et à l'intelligence de l'avoyer artisan, « cher à ses compatriotes, vénérable par son âge et son expérience. » Le judicieux Tillier (*Gesch. des eidg. Freistaates Bern*) fait remarquer les vues étroites du bourgeois de Berne, qui veut bien établir l'égalité entre les nobles et les bourgeois, mais qui n'a point la pensée d'étendre cet avantage aux campagnes. M. Gelzer, de Schaffhouse, signale les tendances d'unité, de centralisation auxquelles obéissait, à son insu, le boucher Kistler, tendances qui sont le mobile dominant et le trait distinctif du XVme siècle, où tous les grands États de l'Europe s'organisent aux dépens de la féodalité. Le même système de centralisation, poursuivi avec trop de rigueur, perdra quelques années plus tard un des plus grands hommes de la Suisse, Hans Waldmann, de Zurich.

lait (*der Schwarze Bund*), fut détruite, et l'un de ses principaux fauteurs, Henri de Ræzuns, condamné à mort par le peuple de la ligue Grise réuni en tribunal (*Strafgericht*), n'échappa au glaive du bourreau que par la présence d'esprit de son valet Cappol. Celui-ci feignit que son maître, avant de mourir, demandait comme dernière grâce de régaler encore une fois le peuple. On y consent. La table du festin est dressée, on boit, on rit; tout à coup le valet fidèle se jette aux genoux des convives et obtient la vie de son maître, qui vient lui-même ensuite remercier l'assemblée (1450). La guerre de Schams (c'est ainsi qu'on nomme encore la prise d'armes qui eut lieu en cette circonstance), ruina les comtes de Werdenberg, dont les trois châteaux furent pris et rasés par le peuple.

On rapporte que pour mettre à couvert leur liberté de toute nouvelle tentative dans le genre de celle du *Schwarzebund*, les deux ligues des Dix-Juridictions et de la Maison-Dieu, assemblées à Vazerol, petit village au centre du pays, s'unirent en une confédération unique et perpétuelle (1471), aux conditions suivantes : « Chaque ligue a son organisation et son gouvernement propres; chaque année, cependant, a lieu une diète générale des députés des trois ligues, cette diète se tiendra trois fois à Ilanz, chef-lieu de la ligue Grise; une fois à Coire, chef-lieu de la Maison-Dieu, et une fois à Davos, chef-lieu des Dix-Droitures. Les députés n'ont que le droit de proposition et d'initiative; le pouvoir législatif est réservé aux communes, seules souveraines. En cas de conflit entre deux ligues, la troisième nomme un tribunal neutre. Ce que deux ligues décident est obligatoire pour la troisième. » — Telle était ou fut du moins plus tard l'organisation politique des Grisons. Chaque commune avait ses lois et son chef; plusieurs communes réunies étaient gouvernées par un landamman et avaient leur haute et basse juridiction; plusieurs hautes juridictions formaient une ligue; les trois ligues formaient la république grisonne, dont le peuple élisait et installait lui-même ses magistrats. Mais ce qui valait mieux encore que ces institutions politiques, c'était l'extrême simplicité de mœurs, le genre de vie économe et tempérant des montagnards grisons. On montrait naguère encore à Tavanos la source où, selon la tradition, les fondateurs de l'union des ligues s'arrêtèrent pour prendre en commun un frugal repas, et le poteau où, avant de prêter serment, ils suspendirent les sacs qui contenaient leurs provisions. L'extinction successive de trois dynasties puissantes, celles des Ræzuns (1459), des Sax (1483) et des Werdenberg (1507) favorisa beaucoup les progrès de la liberté dans les Grisons.

Victorieux des nobles et des Tyroliens, les Grisons se maintinrent en paix jusqu'aux temps de la guerre de Souabe, à la fin du XVme siècle.

La ville de Coire faisait de nouveaux progrès dans la liberté. Mais comme elle était encore tout entière en bois, elle brûla presque complètement en 1464. Il n'y eut d'épargné que le *Hof* ou quartier épiscopal dans la ville haute. Mais à quelque chose malheur est bon; Coire se releva de ses cendres plus prospère et plus libre qu'auparavant. Le simple *édile* (Werkmeister) qu'elle avait eu jusqu'alors fut remplacé par un *bourgmestre,* par privilège de l'empereur Frédéric III. Ce prince joignit à cela l'exemption du Tribunal impérial de Rotweil et d'autres franchises importantes, comme celle de constituer des corps de métiers ou tribus[1].

[1] Conradin von Moor, *Historisch-chronologischer Wegweiser*. Chur, 1873, 32. — Bott, *Der angebliche Bund von Vazerol. Jahrbuch der schw. Geschichte*, 1877. Les trois plus anciens chroniqueurs des Grisons ne parlent pas de l'union perpétuelle de Vazerol en 1471. Cet endroit a cependant été le siège de plusieurs diètes, et il n'est pas impossible qu'il ait été le berceau de l'union perpétuelle. Mais il n'existe aucun document authentique de cette alliance de 1471.

CHAPITRE V

DES GUERRES DE BOURGOGNE
A LA GUERRE DE SOUABE
(DE 1474 A 1499)

1. Nicolas de Diesbach et la trilogie du duc de Bourgogne : Grandson, Morat, Nancy. — (1474 à 1477.)

Les ducs de Bourgogne, maîtres d'une grande partie du territoire qui longe la Suisse à l'ouest et qui appartient aujourd'hui à la France[1], soutenaient depuis longtemps de bons rapports avec les confédérés. Dix années après la paix d'Ensisheim, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, prince remarquable par sa magnificence et ses libéralités envers les artistes et les savants, ayant passé par Berne pour se rendre en Allemagne, y avait reçu l'accueil le plus brillant et tel qu'on n'en faisait qu'aux têtes couronnées (1454). En 1467, le même prince s'était allié par un traité aux cantons de Berne, Zurich, Fribourg, Soleure. Les principaux magistrats de ces cantons et leurs fils étaient accueillis à la cour de Dijon avec toutes sortes de marques d'amitié et de déférence. La Bourgogne fournissait aux Suisses le vin, le blé et le sel nécessaires à un peuple pasteur et agricole. Ces bons rapports s'affaiblirent un peu lorsque Charles le Téméraire ou le *Terrible*, comme on l'appela d'abord au dire des historiens français[2], monta sur le trône ducal. Ce prince sérieux, actif, dévot, fier, entreprenant, perfide et horriblement cruel, avec un mélange de grandeur d'âme et de folie, ne se trouvait pas satisfait des vastes États que lui avait légués son père et qui faisaient de lui le souverain de tous les pays qui s'étendent du Doubs à la mer du Nord. Il usurpa la Gueldre, la Lorraine, convoitait le duché de Milan et méditait la fondation d'un royaume qui se fût étendu de l'embouchure du Rhin à la Méditerranée.

[1] Le duché de Bourgogne comprenait la Franche-Comté de Bourgogne et la Bourgogne proprement dite, avec les Flandres (comme on appelait alors la Belgique), la Hollande, le Luxembourg, le Charolais et une partie de la Picardie.

[2] Michelet, *Histoire de France*, 17, 95. — Bordier et Charton, *Histoire de France d'après les documents originaux et les monuments*. Paris, 1862, I, 521.

L'empereur Frédéric III, alléché par la promesse de la main de Marie de Bourgogne pour son fils Maximilien, lui promettait son concours et songeait à tirer parti des armes de son futur gendre pour soumettre les Suisses à sa maison. Mais Charles le Téméraire comptait sans le roi de France, Louis XI, le plus fin et le plus astucieux des monarques qu'il y eût en Europe, à une époque féconde cependant en politiques sans conscience et sans scrupule. Louis XI ne jugea pas à propos de se brouiller ouvertement avec un prince aussi violent que Charles de Bourgogne. Il préféra lui donner pour ennemis ses voisins de la Haute-Allemagne dont il avait expérimenté l'indomptable courage. Il se servit d'abord pour cela du duc Sigismond d'Autriche, que l'état de ses finances mettait dans l'impossibilité d'acquitter la dette de 10,000 florins contractée envers les Confédérés au traité de Waldshout. Ce prince, ayant recouru à Louis XI, ce monarque l'éconduisit poliment et le renvoya au duc de Bourgogne, qui accueillit très-bien Sigismond et saisit avec empressement cette occasion d'agrandir ses États. Par le traité de Saint-Omer, conclu le 9 mai 1469, Charles se fit hypothéquer l'Alsace, le Brisgau et le Sundgau, la Forêt-Noire et les villes forestières, moyennant un prêt de 50,000 florins et déclara prendre Sigismond sous sa protection contre les Suisses.

Le rapprochement soudain de l'Autriche et de la Bourgogne fit une grande sensation en Suisse. L'émoi des Confédérés redoubla lorsqu'ils reçurent la nouvelle que l'empereur Frédéric III venait d'annuler le traité de Waldshout (25 mai de la même année). Il fut porté au comble, trois mois après, par un décret de l'empereur qui mettait les Confédérés au ban de l'empire (31 août 1469). Le duc de Bourgogne, de son côté, était à peine entré en possession des pays hypothéqués qu'il y envoyait comme bailli le chevalier Pierre de Hagenbach, un des hommes les plus durs et les plus corrompus de ce siècle. Ce gouverneur signala son entrée en fonctions en inquiétant Mulhouse pour la punir de s'être alliée avec Berne et Soleure en 1466, et en faisant traîner en prison à Lauffenbourg des gens de Schenkenberg, dans l'Argovie bernoise.

Les alliances étroites que les Confédérés venaient de conclure, la même année, avec de petits souverains comme les comtes de Wurtemberg et l'évêque de Constance, n'étaient pas un rempart assez fort contre Charles de Bourgogne. Les Bernois, en politiques prévoyants, n'avaient pas attendu ce moment pour entrer en relations avec le seul monarque qui pût les aider efficacement contre une coalition aussi redoutable que celle de l'Autriche et de la Bourgogne, à laquelle on pouvait s'attendre à voir encore se joindre la Savoie qu'un traité unissait à Charles le

Téméraire, depuis le 15 janvier 1468. Vingt jours après le traité de Saint-Omer, deux magistrats très influents, l'ancien avoyer Nicolas de Diesbach et Guillaume de Diesbach, son cousin, tous deux chevaliers, s'étaient rendus auprès du roi Louis XI pour réclamer son appui contre le duc de Bourgogne. Quelque temps après, un autre ambassadeur était envoyé au Téméraire lui-même, dont on espérait encore adoucir les dispositions hostiles. On avait choisi pour cette mission difficile l'avoyer Adrien de Boubenberg. Homme d'État habile et guerrier valeureux, Boubenberg ne devait pas être vu de mauvais œil à la cour de Bourgogne où il avait passé plusieurs années de sa jeunesse comme page du duc Philippe le Bon, père du Téméraire. Mais loin de réussir dans sa mission, Boubenberg n'en avait rapporté que des paroles hautaines dont, en envoyé fidèle, il crut devoir faire part à la Diète de Bâle : « Hagenbach, avait dit le duc, n'est pas là pour faire la volonté de ses voisins et de ses administrés, mais pour faire ma volonté à moi[1]. » Et c'était sans doute pour donner plus de force à cette volonté que Charles le Téméraire décrétait l'institution d'une armée permanente qui s'organisa en effet l'année suivante (1471).

Encouragé par son maître, Hagenbach ne garda plus de mesure. Résidant alternativement à Ferrette ou à Brisach, et entouré d'une garde étrangère, le Gessler de l'Alsace menaçait de destruction la ville de Mulhouse, rançonnait indignement les habitants soumis à son joug, faisait pendre et décapiter les récalcitrants et déshonorait sans gêne les filles de ses administrés. Les Suisses continuaient à être l'objet de sa haine et de ses sarcasmes : « Si les Suisses ne se tiennent pas tran-
« quilles, disait-il, je ferai écorcher l'ours de Berne pour me faire une
« fourrure de sa peau. »

Berne et Fribourg avaient aussi à se plaindre des vexations des officiers de la duchesse de Savoie contre les marchands des deux villes qui se rendaient aux foires de Genève et de Lyon. On imputait ces vexations au mauvais vouloir de Jacques de Savoie, que son frère Amédée IX avait fait baron de Vaud et comte de Romont. Par un curieux contraste, on voyait a peu de temps de là les principaux magistrats de Berne et Fribourg, Nicolas de Diesbach, Pierre de Wabern, Jean de Praroman et Raoul de Wuippens jouer le rôle de médiateurs à Montmélian et Chambéry entre la duchesse régente, Yolande de Savoie et ses beaux-frères, Philippe de Bresse et le comte de Romont, qui cherchaient à la renverser du trône. Même intervention officieuse des deux

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 409. La déclaration de Boubenberg est du 10 mai 1460.

villes dans les conflits qui s'élevèrent ensuite entre la Savoie et le Vallais. Aussi la duchesse de Savoie semblait-elle empressée à renouveler l'alliance conclue par Amédée IX avec Berne, et choisissait-elle pour plénipotentiaire un seigneur ami de Berne et Fribourg, le comte François de Gruyère.

En prévision d'une guerre avec la Bourgogne, Louis XI avait conseillé aux Suisses de se réconcilier avec l'Autriche et de signer un traité rédigé par l'évêque de Constance, Hermann de Landenberg, leur allié. Les villes s'y montraient bien disposées; mais les vallées forestières, qui voyaient dans la maison d'Autriche l'ennemie héréditaire et se souvenaient du rôle de Frédéric III dans la guerre civile de Zurich, avaient bien de la peine à s'y résoudre.

La Diète de Zurich recommanda au roi, comme l'homme capable de ramener les Waldstætten et d'exercer une utile influence, Jost de Silinen, prévôt de Béromünster, qui, aux belles manières et à un extérieur imposant, alliait un grand esprit d'intrigue [1]. Silinen devient dès lors l'homme de confiance et le premier pensionnaire de Louis XI dans la Suisse centrale, comme Nicolas et Guillaume de Diesbach étaient les agents les plus actifs et les principaux pensionnaires du roi de France dans la Suisse occidentale [2]. C'est Berne qui prend alors l'initiative dans les diètes. Bien que rien n'eût été décidé à cet égard, et que Zurich continuât à garder la préséance dans le Conseil de la nation. la ville des Erlach et des Boubenberg avait en quelque sorte remplacé celle des Schœno et des Stüssi, comme Vorort des États confédérés.

Sous l'influence de Berne et des Diesbach, un premier traité d'alliance avait été conclu entre Louis XI et les Ligues suisses à Berne, le 13 août 1470, et avait reçu la ratification du roi à Tours (23 septembre). La politique cauteleuse de Louis XI n'avait pas pu empêcher la guerre d'éclater entre lui et son redoutable rival, le duc de Bourgogne dont la cruauté se manifesta surtout à Nesle où il entrait dans l'église tout joyeux de voir tant de cadavres, et se vantait en se signant d'être entouré *de bons bouchers* [3]. Le nombre des villes, villages et châ-

[1] Jost de Silinen, plus tard fait par le roi évêque ou administrateur du diocèse de Grenoble, recevait 1000 livres de pension, son frère Albin 400, les deux avoyers de Lucerne, Henri Hassfurter et Gaspard de Hertenstein, le premier 390, le second 400. Le rôle des pensions pour MM. de Lucerne porte 3000 livres.

[2] Nicolas de Diesbach recevait 1000 livres, ainsi que son cousin Guillaume, ancien avoyer. Adrien de Boubenberg lui-même retirait une pension de 360 livres. Le Conseil entier de Berne recevait 4745 livres, celui de Zurich 2000. Restaient 9000 livres à distribuer aux particuliers. *Rôle des pensions* dressé par Favre, commissaire du roi, et Nicolas Diesbach, avoyer. Segesser, *eidg. Abschiede*, 934.

[3] Bordier et Charton, *Histoire de France*, I, 524.

teaux détruits dans cette guerre atroce par Charles de Bourgogne ne s'élevait pas à moins de 2072.

Dans leur zèle pour le service de leur nouveau maître, les Diesbach voulaient courir sous ses drapeaux. Berne les retint. Les Ligues suisses avaient besoin de tous leurs enfants et la Diète avait sagement interdit le *Reislaufen* ou service étranger [1].

En avril 1473, plusieurs marchands suisses qui se rendaient à la foire de Francfort furent enlevés par un gentilhomme autrichien nommé Bilgeri de Heudorff. Mais les Strasbourgeois, en fidèles alliés des Ligues, tombèrent sur les ravisseurs et délivrèrent les prisonniers. Les Confédérés ayant fait entendre des menaces, Hagenbach déclara que, si on touchait à l'Autriche, on aurait affaire à la Bourgogne. Le 5 mai, des ambassadeurs bourguignons se rendaient à Berne et rappelaient avec hauteur à la Diète suisse que le duc Sigismond était le conseiller, le serviteur et le protégé de leur souverain. Les magistrats des Ligues répondirent que le duc devait aussi savoir que les Confédérés étaient sous la protection de Dieu, et que, de concert avec leurs alliés, ils se défendraient tant qu'ils auraient biens et vie. La Diète décida ensuite que réparation serait demandée à l'Autriche, avec des dommages intérêts pour l'affaire Heudorff. Des ordres furent expédiés de toutes parts pour qu'on se préparât à la guerre et surveillât les opérations de l'ennemi [2]. L'envahissement de la Gueldre dans les Pays-Bas par Charles de Bourgogne et l'annexion de ce pays à ses États, accomplis en juin, n'étaient pas faits pour diminuer l'inquiétude et les appréhensions des Confédérés. Adrien de Boubenberg fut envoyé le mois suivant à l'empereur dont on espérait encore quelque chose, contre tout espoir semblait-il, car Frédéric III avait positivement refusé l'année précédente à la Diète de Ratisbonne de confirmer les franchises des Confédérés comme le lui demandaient les envoyés des Suisses, l'avoyer Nicolas de Scharnachtal de Berne et le conseiller Henri Göldli de Zurich [3].

Les concessions croissantes de Frédéric III au duc de Bourgogne ne paraissaient pas non plus de nature à donner aux Suisses quelque espoir de retour. Dans le contrat de mariage entre Marie de Bourgogne et Maximilien, dressé par l'ambassadeur bourguignon Casanova à Vienne, le duc de Bourgogne était reconnu *Vicaire de l'Empire sur toute la rive gauche du Rhin*, et devait être couronné en cette qualité à Metz. Le

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, 521, 527.
[2] Ibid., 446.
[3] Ibid., 423.

Vicariat d'empire octroyé au Téméraire embrassant l'archidiocèse métropolitain de Besançon avec *les évêchés de Bâle et Lausanne* pouvait ainsi facilement englober toute la Suisse occidentale. L'impression produite par cette nouvelle chez les Suisses fut telle qu'ils ordonnèrent un jour de prières générales pour implorer le secours du Tout-Puissant dans ces graves conjonctures. « Que la Confédération, écrivaient les Bernois, « réfléchisse bien à ce mémorable événement et se tienne prête à défen- « dre sa liberté et son indépendance [1]. »

L'empereur avait manifesté à Boubenberg l'intention de se rendre à Bâle pour entendre les Suisses et se transporta en effet le 3 septembre dans cette ville, où parurent aussi Adrien de Boubenberg, Nicolas de Diesbach et d'autres magistrats des États confédérés. L'empereur leur signifia qu'ils eussent à restituer à l'Autriche tous les pays qui lui avaient été indûment enlevés. Nicolas de Diesbach, l'orateur désigné par la Diète répondit en termes fermes et respectueux à Frédéric III. Il ne se gêna pas pour faire le tableau des violences de tous genres commises par les baillis et gouverneurs des ducs d'Autriche dans les pays soumis à leur administration sous le règne d'Albert Ier. Sans rien rabattre de ses prétentions l'empereur accorda aux Confédérés un délai pour se prononcer, jusqu'à la prochaine diète d'Augsbourg [2].

Mais au moment où il semblait que tout était perdu pour les Suisses du côté de l'Autriche et de la Bourgogne, un événement imprévu venait détruire complètement l'accord en apparence si complet de ces deux puissances. Le duc de Bourgogne s'était vu fermer au nez les portes de la ville impériale de Metz où il comptait recevoir la couronne des mains de l'empereur (septembre 1473). Ce dernier, il est vrai, avait désigné pour cette cérémonie une autre ville, celle de Trèves. Les deux souverains s'y étaient rendus en novembre et le couronnement devait s'accomplir le 23. Tous les ornements royaux, sceptre, manteau, couronne étaient préparés pour la cérémonie. Mais dans la nuit du 22 au 23, l'empereur mécontent de la pompe orientale que déployait le duc de Bourgogne et du mauvais résultat de leur entrevue qui avait duré trois jours, s'enfuit en bateau par la Moselle, laissant le duc de Bourgogne profondément irrité et plein de projets de vengeance. Les cantons les plus exposés à la colère de ce prince, Berne, Fribourg et Soleure jugèrent opportun de lui envoyer en janvier 1474, une nouvelle députation composée entre autres des anciens avoyers Scharnachtal et

[1] Ochsenbein, *Die Urkunden der Belagerung und Schlacht von Murten.* Freyburg, Bielmann, 1876, XIV.

[2] Segesser, *eidg. Abschiede*, 455.

Wabern. Arrivés devant Charles, à Ensisheim en Alsace, ils fléchirent le genou devant lui, selon le cérémonial d'usage. Le duc les laissa dans cette attitude humiliante sans daigner les relever ni leur répondre, et les traîna à sa suite jusqu'à Dijon d'où ils revinrent sans avoir pu remplir l'objet de leur mission. A Milan même, dont le souverain Galeas Sforza, au mépris *du Capitulat* qui l'unissait aux Suisses depuis 1467, flottait sans cesse entre ces républicains et le potentat bourguignon, on allait répétant ces paroles du duc Charles : « Je détruirai Berne, et je ferai ériger « une colonne avec ces mots : Ici fut une ville appelée Berne. »

Cependant à l'ouïe des négociations qui se poursuivaient depuis un certain temps à Constance et Bâle entre les Suisses, les villes rhénanes et l'Autriche par les soins des envoyés de Louis XI et du fameux prélat Silinen, le duc Charles se ravisait. Une ambassade bourguignonne parcourait plusieurs villes de la Confédération et y recevait un accueil favorable (mars 1474). A Berne, Adrien de Boubenberg et ses adhérents inclinaient à la paix. A Fribourg, l'avoyer Raoul de Wuippens mandait aux Bernois ces paroles significatives : « Nous avoyer, Conseil « et Soixante, nous avons décidé à l'unanimité de ne plus contracter « d'alliance ni avec roi ni avec prince, et de rester à tout jamais fidèles « à votre alliance et à celle des Confédérés[1]. » Mais l'arrivée d'une ambassade française eut bientôt détruit l'impression qu'avait produite l'ambassade bourguignonne. Les villes rhénanes, alliées entre elles sous le nom de *Basse Ligue* (Niederer Bund) réunissaient la somme nécessaire au rachat des pays hypothéqués au duc de Bourgogne, et le duc Sigismond sommait son soi-disant protecteur de lui rendre ses pays. Le traité connu dans le droit public de la Suisse, sous le nom de *Convention perpétuelle* (Ewige Richtung), était signé à Constance et donnait pour ennemis au duc de Bourgogne les Suisses et l'Autriche, sous la médiation des envoyés de Louis XI, de Silinen entre autres, qui avait reçu 21,000 livres à distribuer aux Confédérés. Le crédit de Nicolas de Diesbach allait dès lors croissant à Berne où les élections pascales de 1474 le portaient au rang suprême d'avoyer. Dès le mois suivant, la tyrannie de Pierre de Hagenbach recevait sa récompense. Ce gouverneur inique, manifestant le dessein d'assaillir la ville d'Ensisheim, le 6 avril, provoquait un soulèvement général de la Basse Ligue. Le bailli lui-même était saisi à Brisach sur l'ordre du duc Sigismond, le 10 avril, jeté en prison, appliqué à la torture et condamné à mort par un tribunal dans lequel siégeaient au nom des Confédérés, Hassfurter,

[1] Anshelm, *Berner-Chronik*, I, 128.

Hertenstein et Russ de Lucerne. Le 9 mai, il était exécuté à la lueur des flambeaux.

En ce moment-là même, le duc Charles, ignorant encore ce qui se passait, cherchait à s'emparer du comté de Montbéliard, appartenant aux comtes de Wurtemberg. Berne sauva Montbéliard en y jetant une garnison et en faisant admettre cette ville pour 10 ans dans la combourgeoisie des Ligues[1].

La nouvelle de l'exécution de Hagenbach mit le duc de Bourgogne dans une étrange colère contre ceux qui y avaient trempé. Mais dominé par le ressentiment profond qu'il nourrissait contre l'empereur depuis la mystification de Trèves, il avait mis le siège devant la ville impériale de Neuss sur le Rhin, vaillamment défendue, où il perdit 11 mois et 15,000 hommes. Une grande ambassade française étant arrivée dans l'intervalle en Suisse, un traité d'alliance offensive était conclu entre Louis XI et les *magnifiques seigneurs des huit Ligues de la Haute-Allemagne*[2], plus leurs alliés de Fribourg et Soleure (26 octobre). Par ce traité, Louis XI s'engageait à payer d'avance 20,000 francs et assurait à chacun des 10 États de la Ligue 2,000 florins de pension annuelle, s'il était obligé de les aider de ses troupes, et 50,000, s'il était empêché de les secourir en hommes. Ce traité n'avait pas été accepté sans peine par tous les Confédérés. Schwyz, qui avait les yeux tournés du côté de Milan, eût porté la guerre dans ce pays s'il n'en avait été détourné par ses confédérés. A Fribourg, le parti bourguignon l'eût emporté, dit-on, sur le parti contraire sans l'opposition des gens du quartier populeux de l'Auge, gagnés par l'or de la France[3].

Le traité avec la France porte la date du 26 octobre. Mais il avait déjà été définitivement arrêté le 21 précédent à la Diète de Lucerne composée des députés des huit Ligues, et Nicolas de Diesbach désigné pour

[1] Michelet dit : « Le duc vengea son gouverneur en ravageant l'Alsace. Il ne la « recouvra point. Il ne réussit pas davantage à prendre Montbéliard et il indigna « tout le monde par le moyen qu'il employa. Il fit saisir à la cour même le jeune « comte Henri, on le mena devant sa ville, on le mit à genoux sur un coussin noir « et on fit dire aux gens qui étaient dans la place qu'on allait couper la tête à leur « maître s'ils ne se rendaient. Cette cruelle comédie ne servit de rien » (*Histoire de France*, VI, 344). Voir aussi Menzel (*Gesch. der Deutschen*, II, 189). Mais l'exécution de Hagenbach ayant eu lieu le 9 mai et la tentative sur Montbéliard le 11, il est impossible, vu l'éloignement du duc qui était à Neuss, d'admettre que la scène en question fût le commencement de la revanche et des vengeances ducales.

[2] C'est le nom que le roi donne aux États confédérés. Voir le texte latin des traités entre les Suisses et Louis XI dans Segesser, *eidg. Abschiede*, appendice, 917. On trouve parmi les négociateurs Roïst et Göldli de Zurich, Nicolas et Guillaume de Diesbach, Pétermann de Wabern de Berne, Henri Hassfurter de Lucerne, etc.

[3] Archives de Fribourg. Supplique de Jean Guglenberg, 1494.

le porter à la signature de Louis XI. La même Diète avait déclaré la guerre à la Bourgogne au nom des Confédérés, agissant sur l'ordre de l'empereur et en qualité d'auxiliaires de la maison d'Autriche. Berne était chargé de l'exécution. La déclaration de guerre, signée non-seulement par Berne, comme on l'a dit, mais par les huit États confédérés, plus Soleure, fut lancée le 25 octobre. Le duc de Bourgogne l'ayant reçue devant Neuss montra une colère inouïe et s'écria : « *Berne, Berne!* » La déclaration de guerre des Suisses fut suivie de celle de cette même maison d'Autriche qui voulait peu de temps auparavant se servir du duc de Bourgogne pour réduire et châtier les Confédérés.

La guerre commença, dès le 27 octobre, par la conquête de la petite ville de Cerlier (Erlach en allemand) située sur le lac de Bienne et que la maison de Savoie avait inféodée aux seigneurs bourguignons de Châlons-Orange.

Le 28, 3,000 Bernois commandés par les anciens avoyers Nicolas de Scharnachtal et Pétermann de Wabern et suivis des Soleurois, Fribourgeois et Biennois leurs alliés, marchaient sur la Haute-Bourgogne par Porrentruy. Les Confédérés des autres Ligues joints à 1,000. Autrichiens de la Forêt-Noire et des villes forestières, prenaient la même direction en passant par Bâle. La ville bourguignonne d'Héricourt se trouva bientôt investie par 18,000 hommes, Suisses, Autrichiens ou soldats de la Basse Ligue, portant tous, selon le Chroniqueur contemporain Schilling, *la croix blanche des Confédérés*, en signe de ralliement et de confraternité.

Le 13 novembre, une armée bourguignonne de 20,000 hommes s'approcha pour débloquer la ville. Les Bernois l'attaquèrent les premiers au cri de : « *Berne et Saint-Vincent* » avec une impétuosité extraordinaire. Malgré leur courage et l'héroïsme surtout des gens de Faucogney, les plus vaillants des Francs-Comtois, et qui de 800 se trouvèrent réduits à 80, les Bourguignons furent battus et se retirèrent en laissant 3,000 morts et 1,617 prisonniers qui ne furent épargnés que pour procurer une ressource aux pauvres de la ville de Berne. Car aussi cruel que brave, l'avoyer Scharnachtal regrettait qu'on eût fait quartier. La cruauté des Suisses se manifesta encore par l'horrible traitement fait à 18 prisonniers lombards qu'on brûla vifs à Bâle pour voies de faits, sacriléges et crimes contre nature.

Héricourt se rendit trois jours après la bataille et fut remis au duc Sigismond par les Suisses, auxquels ce prince distribua 10,000 livres pour leur récompense. Les alliés eurent pour leur part l'artillerie conquise. Douze châteaux et trois villes furent le prix de la victoire.

La guerre interrompue par un froid intense ne devait pas tarder à recommencer. Le 11 janvier 1475, le château savoisien d'Illens, à deux lieues de Fribourg, était emporté d'assaut par les troupes de cette ville et de Berne son alliée. Le même jour, Nicolas de Diesbach revenant par Genève de sa mission auprès de Louis XI y était en butte à de grossiers outrages. Aussitôt Berne de signifier à la duchesse Yolande de Savoie qu'elle eût : 1° à déclarer la guerre à la Bourgogne, 2° à ouvrir ses forteresses aux Suisses, 3° à payer 12,000 livres de dommages-intérêts à Nicolas de Diesbach et 4° à rappeler son beau-frère le comte de Romont du service de Charles le Téméraire[1] (21 janvier). Pour toute réponse la duchesse donna communication aux Confédérés de la triple alliance conclue contre eux entre la Bourgogne, la Savoie et le duc de Milan, ce même prince qui avait offert son aide aux Suisses quelque temps auparavant. La politique savoisienne cherchait à brouiller les cartes en Suisse et à exciter contre Berne les autres États confédérés. Mais ses efforts furent vains. Apprenant que des troupes lombardes et napolitaines, commandées par le prince Frédéric de Tarente, fils du roi de Naples, un des nombreux prétendants à la main de Marie de Bourgogne, se disposaient à emprunter le territoire savoisien, la Diète de Lucerne décidait le 15 février qu'on marcherait au secours de Berne à la première sommation[2].

De son côté l'empereur s'était brouillé aussi complètement avec le duc de Bourgogne, qui refusait de lui obéir et de lever le siège de Neuss. Irrité contre ce prince, Frédéric III appelait à deux reprises les Suisses au secours de cette ville, qu'il allait débloquer à la tête d'une armée. Mais les États confédérés, après quelque divergence, s'accordèrent dans les Diètes de Zurich et de Lucerne à refuser toute participation à cette expédition coûteuse et lointaine dans un moment aussi critique pour leur pays (mars 1475). Obwald et Zoug rappelèrent même à cette occasion que l'empereur avait refusé de confirmer les chartes de franchises de ses prédécesseurs. Mais sur une nouvelle sommation de l'empereur,

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, 525.

[2] Ibid., 526. On voit par là combien est erronée l'opinion que Berne a tout fait. Plusieurs de nos historiens nationaux, Jean-Gaspard Zellweger, Frédéric de Gingins, par exemple, et M. Kirk, le biographe américain de Charles le Téméraire (*History of Charles the bold of Burgundy*, London 1863) ont prétendu que le duc de Bourgogne ne songeait pas à attaquer les Suisses quand ces derniers lui déclarèrent la guerre, ni surtout quand ils firent leur première alliance avec Louis XI. Mais comme l'a fait observer M. Freeman, l'auteur connu de l'*Histoire des Constitutions fédératives*, et M. le pasteur Ochsenbein après lui dans ses *Urkunden* et le *Sonntagsblatt du Bund*, les Suisses ne firent, selon toute apparence, que prévenir les desseins secrets de Charles le Téméraire ou le Terrible.

Berne, Zurich, Soleure se déclarèrent prêts à obéir au chef de l'empire (31 mars)[1].

Les premiers jours d'avril la guerre avait éclaté tout de bon du côté de la Franche-Comté par l'occupation soudaine de Pontarlier. 1,300 gars des Ligues s'étaient jetés dans la place. Ils s'y virent bientôt assiégés par les troupes ennemies. Berne envoie à leur secours 2,500 hommes aux ordres de Nicolas de Diesbach et de Jean de Hallwyl, tacticien consommé et le guerrier le plus expérimenté de la Suisse[2]. Mais les défenseurs de Pontarlier avaient déjà quitté la place en mettant le feu aux quatre coins de la ville. Diesbach et Hallwyl ramenèrent avec eux au delà du Jura les hardis compagnons qui avaient pris Pontarlier, repoussèrent une armée bourguignonne commandée par le comte de Roussi, maréchal de Bourgogne et s'emparèrent de nouveau de la prévôté et ville de Pontarlier, où ils laissèrent une garnison d'hommes d'élite. Berne avait reçu pour cette expédition le secours des Confédérés. Plusieurs des Ligues, Uri, par exemple, ne se montraient pas moins très-mécontentes qu'un seul État se crût le droit d'engager les autres dans une guerre sans leur consentement préalable (22 avril). Mais la grande bannière de Berne flottait déjà dans le pays de Vaud et les troupes bernoises, suivies de celles de Fribourg, Bâle, Soleure, Lucerne, sous le commandement de Nicolas de Diesbach, s'emparaient de Grandson, Orbe, Échallens et du château de Jougne, non sans de grandes cruautés contre les défenseurs de ces places. Lorsque les Lucernois firent leur entrée à Berne, on envoya au-devant d'eux les enfants de la ville, au nombre de 400 et en belle ordonnance, pour leur faire politesse, et l'avoyer en charge les complimenta au milieu des acclamations du peuple.

Pendant ce temps, la situation du duc de Bourgogne s'était empirée par l'adhésion de la Lorraine à la coalition formée contre lui et par la reprise de la Picardie au profit de Louis XI. Charles de Bourgogne, forcé par l'empereur de lever le siège de Neuss, menaçait de porter ses armes contre Strasbourg dont l'un des premiers magistrats, l'ammestre Schott, venait implorer le secours des Suisses. Adrien de Boubenberg faisant opposition à ce vœu des Strasbourgeois, Nicolas de Diesbach en profita pour se débarrasser de ce rival, qui se vit exclu du Conseil et se retira dans son château de Spietz. Avec 1,000 hommes de son canton, Nicolas de Diesbach partait alors de nouveau pour la Haute-Bourgogne, et allait assiéger la forteresse de Blamont aux murs de 18 pieds d'épais-

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, 527, 530, 534.

[2] Selon l'expression de Gingins dans ses *Lettres sur la guerre de Bourgogne*, 57. — Rodt, *Gesch. des bernischen Kriegswesens*, 1837.

seur. Il y fut rejoint par cinq cents Lucernois et 2,000 auxiliaires de l'Autriche et de la Basse Ligue sous les ordres du comte Oswald de Thierstein.

Blamont, Lille sur le Doubs, Grammont furent pris d'assaut ou se rendirent (juillet-août). Mais la joie des vainqueurs fut troublée par la perte de leur fameux avoyer, le principal instigateur de la guerre, l'avoyer Nicolas de Diesbach. Blessé d'un coup de pied de cheval au siège de Lille et atteint ensuite d'une maladie contagieuse, ce général habile allait mourir à Porrentruy dans la quarante-cinquième année de son âge. Ses restes, transportés à Berne, y furent inhumés en pompe à l'église de Saint-Vincent. L'accusation de vénalité a été souvent portée contre cet homme d'État et guerrier bernois, par la plupart des historiens suisses, d'Anshelm à Zellweger[1]. Il a été même accusé d'avoir introduit dans notre pays le funeste système des pensions. Mais ce jugement sévère a trouvé des contradicteurs jusque dans les rangs des écrivains les plus passionnés pour la cause de Charles le Téméraire : « Diesbach, dit le « baron de Gingins, était incapable de sacrifier l'honneur ou la liberté « de sa patrie à un intérêt personnel; il mit son ambition à tirer la na- « tion de son obscurité et à l'élever dans la considération de ses voisins. « Diesbach a fait avancer la Suisse[2]. »

Un autre écrivain vaudois dit : « En dépit de tout, Nicolas de Dies- « bach était un diplomate honnête, surtout quand on le compare aux « hommes avec lesquels il avait à traiter, à Louis XI, au duc Sigismond, « au gouverneur Hagenbach et même à Charles de Bourgogne[3]. »

La mort de Diesbach avait produit une fâcheuse impression sur le moral des troupes. Pour le relever, on s'empressa de leur envoyer l'ancien avoyer Pétermann de Wabern qui jouissait de la confiance des soldats.

L'alliance du Vallais vint à propos renforcer les Ligues suisses. Elle fut scellée à Louëche par les députés de ces dernières de concert avec l'évêque Walther Supersax et les magistrats de tous les dixains (septembre, octobre 1475).

Mais un coup fatal et imprévu sans doute attendait les Confédérés en lutte ouverte avec trois puissances. Le roi d'Angleterre, Édouard IV d'York, beau-frère et allié du duc de Bourgogne, ayant fait irruption dans la Picardie, Louis XI s'était hâté d'acheter la paix de ce prince et

[1] Anshelm, I, 118. — Hidber, *Adrian von Bubenberg*, 1859, 21.
[2] Gingins, *Lettres sur les guerres de Bourgogne*.
[3] Eugène Secrétan, *Galerie nationale*, I, 133.

la faisait aussi avec le duc de Bourgogne à Soleuvre près de Vervins (13 septembre)[1].

Les Confédérés étaient compris pour la forme dans ce traité, mais avec la réserve dérisoire que si ces derniers n'y avaient pas adhéré avant le 1er janvier 1476, le roi de France laissait au duc de Bourgogne ses coudées franches contre les Ligues.

Sans se laisser intimider par la gravité des événements, les Confédérés rejetèrent la médiation de la Savoie, et Berne déclara la guerre au comte de Romont, qui fut réduit à prendre la fuite (15 octobre). Commandés par Pétermann de Wabern et Raoul de Wuippens, les Bernois et les Fribourgeois pénétraient de nouveau en armes dans le pays de Vaud, s'emparaient de Morat, Cudrefin, Avenches, Payerne, Estavayer, Yverdon, les Clées, La Sarraz, et laissaient de fortes garnisons dans plusieurs de ces places. Lucerne et Soleure avaient joint leurs bannières à celles de ces deux villes. Rodolphe de Hochberg, margrave de Röteln ou Rothelin dans le pays de Bade et comte de Neuchâtel, dont le fils servait dans l'armée bourguignonne et qui avait lui-même des possessions considérables dans ce duché du chef de sa femme, avait d'abord cherché à jouer le rôle de médiateur entre les deux partis. Mais entraîné par les sympathies de ses sujets dont le cœur était suisse, le comte Rodolphe allait prêter serment entre les mains des Bernois et recevait garnison dans son château. Cinq cents archers de Röteln étaient placés en observation auprès de la Thielle. Le comte François de Gruyère, maréchal de Savoie, s'unissait également aux Suisses. La ville impériale de Bâle, gagnée par la promesse qu'on lui fit de la défendre contre les attaques de la Bourgogne, se déclarait de même en faveur des Confédérés et faisait cause commune avec l'Autriche et les villes rhénanes, Strasbourg, Schélestadt, Colmar, Kaysersberg, etc., les évêques de Strasbourg et de Bâle.

La campagne des Suisses dans le pays de Vaud avait été marquée par un héroïsme extraordinaire. En moins de trois semaines 16 petites villes et 43 châteaux avaient été conquis. A Grandson, on avait vu les soldats, sans attendre l'ordre des chefs et l'arrivée de l'artillerie, escalader les murailles, lancer des brandons et prendre la ville d'assaut. Mais de grandes horreurs avaient souillé cette rapide conquête. En beaucoup d'endroits, les habitants furent massacrés, la garnison jetée pardessus les créneaux et les chefs décapités par la main du bourreau. A Cossonay, le valet du seigneur et commandant de cette place dut faire

[1] Et non à Soleure, ni le 13 octobre, comme il est dit dans Ochsenbein, *Urkunden*, X, VII. — Voir Segesser, *eidg. Abschiede*, 561.

l'office d'exécuteur et tuer son maître pour sauver sa vie. A Estavayer, ville défendue par de fortes murailles, plusieurs donjons et son chevaleresque baron, Claude d'Estavayer, les Suisses ayant emporté la place d'assaut comme celle de Grandson, égorgèrent les 300 hommes de la garnison et 1,000 personnes (15 octobre 1475). Femmes et enfants tout fut *hâché* et *chaplé* selon la chronique, ou contraint de se jeter dans le lac. Les prêtres n'avaient pas été épargnés; on tua jusqu'au pied des autels[1]. Le gouvernement bernois se vit obligé de rappeler ses guerriers aux sentiments d'humanité qui avaient dicté le convenant de Sempach et dont le soldat chrétien et civilisé ne devrait jamais se départir. « Ces cruautés inouïes, disait la dépêche, contraires à nos anciens « usages, pourraient nous attirer le courroux de Dieu et des saints. » Alliant la cupidité à la cruauté, les guerriers de Fribourg chargèrent 100 chariots des étoffes de drap fabriquées par les gens d'Estavayer dont la concurrence dans cette fabrication les rendait jaloux. Une chronique fribourgeoise du XVIme siècle cherche à rejeter les pillages commis à Estavayer sur les habitants des rives neuchâteloises qui seraient accourues avec des barques pour prendre part au butin.

Plus heureuse qu'Estavayer, la ville de Morat, où deux partis, l'un allemand et l'autre romand, étaient en présence, se rendit sans coup férir, renonça à la Savoie qui l'avait enlevée à l'empire, et devint sujette de Berne et de Fribourg. Cette capitulation causa une telle douleur à un gentilhomme nommé Lavigny, qu'il s'écria : « Ne plaise à Dieu que je ne renie mon prince, » et il se fit aussitôt ouvrir les portes pour quitter une ville qu'il regardait comme infidèle à son prince et à ses serments[2].

Genève avait refusé de marcher contre les Suisses sous les drapeaux de son évêque Jean-Louis de Savoie. Elle n'en fut pas moins rançonnée par les Confédérés et dut payer 28,000 écus d'or (un million et demi, valeur actuelle) à Berne et à Fribourg, sans compter l'argent distribué aux chefs de l'armée conquérante. Lausanne fut occupée par les

[1] Le chroniqueur bernois contemporain Diebold Schilling raconte qu'il ne se trouva que 26 personnes pour prêter serment aux vainqueurs après le sac de la ville. Il doit y avoir quelque exagération dans ce récit, puisqu'on voit reparaître les mêmes prêtres après le massacre. Il paraît qu'un certain nombre de personnes avaient trouvé un refuge dans la sacristie du couvent des Dominicaines. *Extraits du curé fribourgeois François Girard*. La communauté des Dominicaines existe encore aujourd'hui.

[2] M. F. Engelhardt, *Chronik der Stadt Murten*, 1828, 51. Les chanoines de Neuchâtel ajoutent dans leur chronique que Richard Rossel, un gentilhomme, tomba mort de saisissement et de douleur. Mais on voit par les comptes de la ville que Richard Rossel survécut à la conquête de sa ville natale.

Suisses, mais on se contenta de lui demander 2,000 florins, parce que le gouvernement bernois avait dit à ses milices : « Nous n'ôterons rien à l'Église; or Lausanne appartient à l'évêque et non au comte de Romont. »

Le Haut-Vallais était également le théâtre de la guerre. Sion, capitale du pays, fut cernée par 10,000 hommes aux ordres de Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève, et d'Amédée de Gingins, capitaine général de Yolande, duchesse de Savoie. Mais aidés de 4,000 Suisses et Grisons, des montagnards des Ormonts et de Château-d'OEx, les Vallaisans commandés par Jean de Platéa, bourgmestre de Sion, battirent complètement les Savoisiens à la journée de la Planta, où Gingins perdit plus de 2,000 hommes (13 novembre 1475). La bataille de la Planta, aux portes de Sion, suivie de la conquête du Bas-Vallais romand et de la destruction de seize châteaux, anéantit le parti savoyard ou de Rarogne dans ces contrées et assura la prépondérance au parti allemand ou patriote. Une fête d'actions de grâces fut instituée par l'évêque patriote Walter Supersax pour célébrer la délivrance du pays[1].

Jusque-là les Suisses n'avaient eu à lutter que contre une partie des forces bourguignonnes. Bientôt ils apprirent que Charles de Bourgogne, le destructeur de Liége, le conquérant de la Lorraine et la terreur de l'Europe, avait quitté Nancy, malgré les rigueurs de l'hiver, et s'avançait vers Besançon, à la tête d'une armée de 50,000 hommes de toutes nations, bourguignons, picards, belges, anglais, calabrais, milanais, savoyards. Ils apprirent aussi avec indignation que Frédéric III avait traité en secret avec Charles devant Neuss (le 17 juin); que le roi de France, bien loin de secourir les Suisses, comme il s'y était engagé par l'alliance, lui avait accordé le passage sur son territoire pour marcher contre eux. Le comte de Neuchâtel jugea le moment propice pour renouveler ses offres de médiation et convoquer une conférence dans son château. Mais la prétention du duc de Bourgogne d'être remis au préalable en possession des pays hypothéqués fit échouer les négociations (26 novembre).

La situation, inquiétante pour les Confédérés, rendit le cœur à leurs ennemis dans le Pays de Vaud. Avant que le duc de Bourgogne eût quitté Besançon, un gentilhomme vaudois, Guillaume de La Sarraz, dont le château avait été incendié peu de mois auparavant, surprit Yverdon dans la nuit du 13 janvier et fit main-basse sur les Confédérés en garnison dans la ville. Le 6 février 1476, l'armée bourguignonne se

[1] Furrer, I, 220.

met en marche pour la Suisse, tente en vain de forcer l'étroit défilé des Bayards, défendu par les Bernois, et, débouchant par Jougne, paraît tout à coup devant le château de Grandson défendu par 400 hommes et deux capitaines bernois, Hans Wyler et Brandolphe de Stein. La grande armée de Charles et ses menaces n'effrayèrent point la petite garnison, qui repoussa deux assauts et fit plusieurs sorties. Mais s'étant laissé emporter par une ardeur excessive, Brandolphe de Stein fut fait prisonnier. Le second capitaine, Wyler, était un lâche; il propose de capituler et fait intervenir un gentilhomme moitié bourguignon, moitié alsacien, qui annonce l'incendie de Fribourg, la soumission de Berne par l'armée bourguignonne, et promet la vie sauve de la part du duc aux défenseurs de la place, s'ils consentent à se rendre. Ceux-ci acceptent et comptent 100 florins au gentilhomme, qui les avait trompés et trahis; car à peine arrivés dans le camp bourguignon, les 412 hommes de la garnison, la plupart bernois et fribourgeois, furent noyés ou pendus aux arbres voisins, sous les yeux du duc et de l'ambassadeur de Milan, qui exprime son horreur de ce spectacle dans une dépêche expédiée le lendemain à son souverain. « Mgr. le duc, ajoute-t-il, pense par là épouvanter les Suisses et est décidé à faire subir le même sort à tous ceux qui tomberont entre ses mains [1]. » Maître du château de Vaumarcus dont il s'était emparé par surprise, le Téméraire se disposait à marcher sur Neuchâtel et à surprendre les Suisses. Mais déjà altérés de vengeance, les Confédérés et leurs alliés étaient arrivés dans cette ville au nombre de plus de 20,000, et marchaient en trois colonnes vers l'armée bourguignonne campée à Grandson et deux fois supérieure en nombre. C'était le 2 mars 1476. La terre était couverte de neige. La première colonne, formée de 9,000 guerriers de Berne, Fribourg, Soleure, Bienne, Neuchâtel, et commandée par l'avoyer Nicolas de Scharnachtal et Jean de Hallwyl, fait sa prière à genoux et attend de pied ferme l'armée bourguignonne, qui venait aussi d'invoquer, en se signant, le Dieu des armées. Un second corps, fort de 12,000 hommes, s'avance sous les ordres de Göldli de Zurich et de l'avoyer lucernois, Hassfurter, dont la grande barbe et la longue tunique qui cachait sa jambe boiteuse, frappent les regards des ambassadeurs milanais, specta-

[1] *Dépêches des ambassadeurs milanais Appiano et Panigatola*, publiées par M. de Gingins, 1858, I, 301. C'était le 28 février. « Gingins excuse le duc et veut faire croire « qu'il était absent parce que ce jour-là même il alla à trois lieues de là. Les deux « serviteurs du duc, Olivier et Molinet, s'inquiètent moins de la gloire de leur maî- « tre ; ils disent tout net qu'il les fit pendre. » Michelet, *Histoire de France*, VI, 383. Deux soldats bernois de la garnison furent contraints de servir de bourreaux à leurs compagnons. *Geschichtsforscher*, VI, 280.

teurs de la bataille. L'un des principaux chefs bourguignons, Château-Guyon, sire d'Orbe, charge les Suisses à la tête de la gendarmerie ducale; ne pouvant entamer la forêt de piques qu'on lui oppose, il fait avancer l'artillerie. Celle-ci, commandée par le grand-bâtard de Bourgogne, portait le ravage dans les rangs des Confédérés sans briser leur résistance, lorsque la seconde colonne des Suisses, qui avait tourné Vaumarcus, se précipite sur la gauche des Bourguignons. Aussitôt le grand-bâtard, craignant de voir sa division coupée par les Confédérés, se replie vers Corcelles. Les Calabrais prennent ce mouvement pour une retraite, lâchent pied et disparaissent[1]. Le duc de Bourgogne, saisissant d'une main son grand étendard et de l'autre tenant sa lance en arrêt, parvenait à rétablir son ordre de bataille, vaillamment secondé par le prince de Tarente, fils puîné du roi de Naples, quand tout à coup retentissent du côté de Fiez les sons rauques du cor d'Underwald et les sombres mugissements du taureau d'Uri. « Qui sont ces gens-là? demande le duc à son prisonnier, Brandolphe de Stein. -- Ce sont les anciens Suisses des montagnes, les vainqueurs des Autrichiens. — Qu'adviendra-t-il de nous, puisqu'un si petit nombre nous a déjà mis sur les dents[2]? »

Ces sons étranges et cette attaque inattendue ont jeté une terreur panique dans les rangs de l'armée bourguignonne qui se met à fuir dans le plus grand désordre. Château-Guyon est tué au moment où il venait d'enlever la bannière de Schwyz et cherchait à entamer la masse compacte des piques de 18 pieds des Suisses; le duc de Bourgogne, qui se croit trahi, est entraîné dans la déroute générale jusqu'à Jougne. Acharnés à la vengeance, les Suisses poursuivirent l'ennemi jusque fort avant dans la nuit. Mais lorsque les soldats de Berne et de Fribourg virent suspendus aux arbres les corps de leurs infortunés camarades, ils ne se possédèrent plus, et s'élançant au château de Grandson, ils en égorgèrent les défenseurs ou les pendirent aux arbres des environs à la place de leurs malheureux camarades (3 mars)[3].

La victoire de Grandson ne coûta, dit-on, au duc qu'un millier d'hommes, mais livra aux Suisses le camp du duc de Bourgogne avec

[1] Selon les dépêches des envoyés milanais, le duc lui-même aurait provoqué la déroute en donnant l'ordre à quelques corps d'artillerie de faire un mouvement destiné à cerner les Suisses, mais que l'infanterie qui était derrière et les gens des bagages prirent pour une reculade. Voir la lettre de Panigarola du 4 mars 1476.

[2] *Bullinger Chronik.*

[3] La chronique des chanoines de Neuchâtel, qui dit que les Suisses pendirent aux arbres les Bourguignons *occis* et *non vivants*, pèche ici par excès de complaisance.

tous les trésors qu'il renfermait. Plus de 1,000 tentes, 600 drapeaux, 10,000 chevaux de trait, 419 bouches à feu, 300 tonneaux de poudre, la chapelle, le trône, la chancellerie du duc et sa cassette particulière, contenant un million de florins avec des diamants d'un prix inestimable, devinrent la proie des vainqueurs. Le menu butin fut abandonné aux soldats ; la diète se réserva les objets les plus intéressants et les plus précieux qui avaient échappé au pillage. Plusieurs de ces objets existent encore dans les sacristies, les arsenaux et les musées de nos villes. Bâle montre la cotte d'armes de Charles, le chanfrein de son cheval, des machines à jeter l'eau et l'huile bouillante dans les sièges. Lucerne a conservé le sceau d'or ducal[1], le scel et le contre-scel du bâtard de Bourgogne, Soleure des étendards dont le plus curieux offre l'image de Saint-Georges (Charles le Hardi terrassant le dragon) peinte par le fameux Van Eyk. Berne possède dix tentures historiques, dont deux ont environ trente pieds de longueur, retraçant avec l'exactitude d'un tableau contemporain les meubles, les armes, le costume et les traits de Philippe le Bon et des principaux seigneurs de sa cour. Fribourg n'a sauvé de la destruction que trois chapes et quelques drapeaux marqués du *C* et de la croix de Bourgogne.

Tout autre prince que Charles le Téméraire eût renoncé à continuer une lutte qui s'annonçait sous de si tristes auspices. Matthias Corvin, roi de Hongrie et le duc de Milan, alliés de Charles contre l'Autriche, firent tous leurs efforts pour le détourner de cette guerre désastreuse. Mais aigri par la pensée que des paysans avaient pu lui ôter son renom d'Invincible, Charles fit les préparatifs d'une seconde invasion et jura de laisser croître sa barbe jusqu'à ce qu'il eût tiré vengeance de ses ennemis et détruit la ville de Berne. Il mit des tailles extraordinaires, leva un homme sur six dans ses États, enrôla de nouvelles bandes italiennes, convertit en canons les cloches des églises et les chaudières des maisons bourgeoises. Dès le 15 mars de la même année, après avoir repris possession du pays de Vaud, il passait en revue à Lausanne une armée presque aussi formidable que la première, puisqu'elle comptait 6,000 Anglais et 15,000 Italiens outre les soldats belges, savoisiens et bourguignons, qui formaient le gros de l'armée. On y voyait même quelques Suisses infidèles à leur patrie. Entravé dans ses projets par la maladie et les mutineries de ses soldats mal payés et hostiles les uns aux autres, il se borna pendant onze semaines à défendre la ville de Romont

[1] Il pèse une livre et porte ces mots en exergue : *S* (sigillum) *Caroli ducis burgundiæ*, *lothringiæ*, *brabantiæ*, *limburgiæ*, *luxemburgiæ*, *etc.* On montre aussi au musée de Berne le prie-Dieu en or du duc.

assaillie par 5,000 Confédérés. Puis se sentant mieux il passa une nouvelle revue de son armée, le 9 mai, en présence de la duchesse de Savoie, qu'il avait avec lui depuis le 29 mars, et reçut en grande pompe une ambassade de l'empereur venue pour proclamer la paix conclue l'année précédente avec le duc et pour chercher à réconcilier ce prince avec les Suisses. Des envoyés du pape étaient arrivés dans le même dessein. Mais ni Charles ni les Confédérés n'étaient disposés aux concessions. Le 27 mai à midi Charles se dirigeait sur Morat, place frontière dont la restitution à la Savoie devait ouvrir la campagne et le cours de ses vengeances.

Berne, comprenant le danger, avait jeté à Morat une garnison de 1,500 hommes, dont 80 Fribourgeois sous Guillaume d'Affry. Le commandement de cette place importante fut confié à cet Adrien de Boubenberg que son amour de la paix ou certaine inclination au parti bourguignon avait fait éliminer des conseils, mais chez lequel le sentiment de la patrie en danger étouffait toute autre considération. La chronique de Schilling nous montre Boubenberg arrivant à Morat avec 100 guerriers, sur la tête desquels se déployait une bannière rouge avec une croix blanche qui tenait toute la largeur du drapeau. A peine entré à Morat, cet héroïque général fait jurer aux bourgeois et aux soldats « qu'ils tueront le premier qui parlera de se rendre, fût-ce leur chef lui-même. » L'énergie était d'autant plus nécessaire qu'un complot était ourdi pour livrer la ville aux Bourguignons. On dut couper douze têtes pour l'exemple [1]. Boubenberg donne ensuite tous ses soins à la défense de la ville, et, lorsque déjà plusieurs corps ennemis sont sous les remparts, et que la garnison de Morat passe ses journées à réparer les brèches, il écrit au gouvernement de Berne : « Ne vous pressez pas « trop, attendez les Confédérés : je défendrai Morat tant que j'aurai « une goutte de sang dans les veines. » Une petite armée de 1,000 Confédérés étant réunie à Fribourg, Berne et Fribourg auraient voulu que ces troupes se portassent au secours de la place assiégée. Mais Waldmann et les autres chefs de la garnison s'y refusèrent. « Nous « voulons attendre votre arrivée, écrivait Waldmann au Conseil de Zu- « rich. Personne n'a peur, nous les tuerons tous avec l'aide de Dieu [2]. »

Le 9 juin paraît toute l'armée bourguignonne, déployant ses nom-

[1] Ce fait est mentionné dans une lettre du commandant de Côme au duc de Milan, en date du 6 juin 1476. Mais d'après cette dépêche, c'est à Fribourg même et non à Morat que le complot aurait été ourdi. Gingins croit qu'on a confondu, parce que c'est à Fribourg que le complot fut découvert et dénoncé aux Bernois.

[2] Ochsenbein, *Urkunden.* Lettre de Waldmann du 17 juin, 282.

breux bataillons sur deux lieues d'étendue au son d'une musique guerrière. Mais ni cet appareil formidable, ni les plus horribles menaces, ni les assauts répétés des Bourguignons, ne sont capables d'émouvoir Adrien et ses braves. Les brèches faites par l'artillerie bourguignonne étaient aussitôt réparées par les assiégés. Dans un assaut tenté par le comte de Romont le 18 juin, ce dernier eut 60 hommes tués et 100 blessés devant les barricades élevées par la garnison derrière la brèche[1]. Les assiégés avaient semé de chausse-trapes les décombres de leurs murailles.

Enfin, du 19 au 20 juin, les Confédérés arrivent avec leurs alliés, impatients de combattre, et au nombre de plus de 30,000 hommes. Cette armée, la plus forte qu'eussent levée les Suisses jusque-là, se composait de 10,000 piques, 10,000 hallebardes, 10,000 arquebuses et 4,000 chevaux de Lorraine et d'Alsace[2]. Avant la bataille, si l'on en croit une chronique, les chefs suisses tinrent conseil sous le tilleul de Villars les Moines. Comme les Bourguignons avaient leur front de bataille couvert d'une haie vive et d'un fossé profond, Guillaume Herter, de Tubingue, commandant des troupes de Bâle et de Strasbourg, proposa d'élever des retranchements pour couvrir de même le front de l'armée fédérale. « Point de barricades, s'écria Félix Keller, de Zurich, « nous attaquerons comme nos pères[3]. » On décida l'attaque en trois corps; le premier formant l'avant-garde ou aile gauche, fut confié au Bernois Jean de Hallwyl, avec les deux Fribourgeois Raoul de Wuippens et Jean Fégely (Vöguilli) pour lieutenants; le corps de bataille fut remis au Zuricois Hans Waldmann et à Guillaume Herter; la réserve ou aile droite devait être commandée par le vieil avoyer lucernois Gaspard Hertenstein. Les cavaliers impériaux et lorrains recevaient les ordres du comte Oswald de Thierstein. Le comte Louis de Gruyère, fils et successeur du comte François, commandait un corps de 600 hommes;

[1] Schilling parle de 1000 hommes. Nous suivons ici la version des ambassadeurs milanais, Panigarola et Appiano, que Rodt a adoptée.

[2] Comme toujours, les chiffres varient. Pendant que le chroniqueur flamand Molinet ne parle que de 20 à 22,000 Suisses, Commines porte leur nombre et celui de leurs alliés à 35,000 et d'autres à 50,000.

[3] Une chronique, celle d'Etterlin de Lucerne, *témoin oculaire*, dit que Herter avait été choisi pour général (zu einem obersten Hauptmann gesezt). Un autre écrivain contemporain, Knebel, chapelain bâlois, le fait aussi commandant en chef; les autres chroniqueurs ne lui donnent pas ce titre. M. J.-J. Amiet (*Bund*, avril 1876) adopte l'opinion qui lui dénie le commandement en chef à Morat. Peut-être commandait-il les 18,000 hommes qui livrèrent la bataille d'Héricourt. Encore est-il douteux que les Suisses eussent accepté un général en chef pris hors de leurs rangs.

le duc René, dépouillé de ses États par Charles, marchait contre l'usurpateur, la hallebarde sur l'épaule, en simple volontaire des cantons (22 juin).

L'armée bourguignonne était divisée en quatre corps d'armée placés sous le commandement du duc d'Asti, grand seigneur napolitain, du prince de Tarente, du comte belge de Marle et du comte de Romont. Un corps de réserve, composé en partie d'Anglais, avait pour chefs deux officiers de cette nation, sir John Dickfield et Thomas Ebrington [1]. Mais au dernier moment, la veille même de la bataille, le prince de Tarente, rappelé par son père le roi de Naples, auquel le roi Louis XI avait fait entrevoir un mariage avec sa fille Jeanne, quittait brusquement le duc Charles avec 400 chevaux, ce qui obligeait ce prince à donner le commandement de la seconde division au grand bâtard Antoine de Bourgogne, son frère, et à prendre lui-même la tête de la troisième.

La défaite de Grandson avait été causée par une panique ; à Morat, au témoignage des ambassadeurs milanais qui suivaient le duc Charles, la déroute de ce prince serait due à une surprise et à la dispersion des forces bourguignonnes. Le duc, après avoir attendu les Suisses les jours précédents et tenu ses troupes en armes sous une pluie battante, les avait renvoyées dans leurs campements, assez éloignés les uns des autres. Charles le Téméraire lui-même, accablé de fatigue, s'était retiré dans son pavillon dressé sur la hauteur de Courgevaux, lorsque les Confédérés attaquèrent soudain les troupes bourguignonnes campées vis-à-vis du village de Cressier.

Hallwyl, qui commandait l'attaque, fit la prière avec ses guerriers. En ce moment, le soleil, perçant les nuages de ses rayons : « Confédérés ! s'écrie Hallwyl en se relevant et en brandissant son glaive vers le ciel, Dieu est avec nous ; il envoie son soleil éclairer notre victoire, comme il y a cent trente-sept ans à pareil jour, il éclairait la victoire de nos pères à Laupen. » Il dit, et toute l'avant-garde se précipite vers l'ennemi, franchit d'un saut la haie vive, fond sur l'artillerie bourguignonne et massacre les coulevriniers [2] sur leurs pièces. Pendant ce temps, les montagnards de l'Oberland et de l'Entlibouch qui, d'un bras nerveux, avaient emporté au delà du fossé les canons des Suisses, dressent leurs batteries et les dirigent contre l'ennemi. Waldmann avait

[1] Et non, comme l'ont dit plusieurs historiens, M. Vulliemin entre autres, le duc de Sommerset. Gingins, *Épisodes de la guerre de Bourgogne*. Mém. et Doc. de la Soc. d'histoire, VIII, 249. — Ochsenbein, *Urkunden*, 530.

[2] *Coulevrinier*, de *coulevrine*, ancienne pièce d'artillerie, plus longue que les pièces ordinaires.

aussi engagé l'action au centre; bientôt la mêlée y devient terrible. Il est secouru à propos par Boubenberg, à la tête de la garnison de Morat. Hertenstein, avec la réserve, se tenait un peu à l'écart; il paraît à son tour sur la scène du carnage et se jette sur l'ennemi, dont les colonnes déjà ébranlées par les attaques précédentes, commençaient à se dissoudre. La garde ducale et les archers anglais tenaient seuls encore ferme lorsque, frappé par un homme du Hassli, leur chef Dickfield tombe. Alors les Bourguignons se débandent, et le duc Charles, voyant la déroute de son armée, abandonne la partie et s'enfuit vers Payerne avec quelques cavaliers seulement, laissant le champ de bataille couvert de morts, de blessés et de malheureux qui cherchent à sauver leur vie en se jetant à la nage ou en se cachant dans le feuillage des grands noyers qui avoisinent le lac[1].

Mais les Suisses, exaspérés par le massacre de leurs frères à Grandson, tuent à coups de flèches tous les malheureux fuyards; ils n'accordent la vie qu'aux vivandières et courtisanes (donzelles) au nombre de 2,000 qui, selon les mœurs corrompues de ce temps, avaient suivi l'armée bourguignonne et n'avaient pas peu contribué à amollir les courages[2]. On évalue à 15,000 le nombre des soldats de Charles tués dans cette journée[3]. « *Cruel comme à Morat* » fut un dicton longtemps populaire parmi les Suisses. Les vainqueurs avaient perdu 300 hommes. L'armée victorieuse resta trois jours sur le champ de bataille, puis entra en triomphe à Berne dont les enfants se portèrent en cortège au-devant des vainqueurs. Un ossuaire s'éleva sur les bords du lac, pour recevoir les crânes des Bourguignons occis dans cette journée. Un autre monument religieux et national, la chapelle de Cressier, marque la place où *Messieurs des Ligues se mirent en prières avant d'engager la bataille*[4]. »

La bataille de Morat avait été précédée d'une foule d'escarmouches et d'engagements partiels où s'étaient fait jour la valeur et le dévouement des Neuchâtelois et des Vallaisans, alliés des Suisses. Dans leur

[1] De ce nombre, dit-on, plusieurs soldats du comte de Romont; de là le nom d'*Écureuils* donné aux Romontois par la tradition populaire, qui fait ainsi pendant au sobriquet de *Forestiers* infligé aux soldats bernois qui avaient lâché pied à Laupen en 1339.

[2] *Chronique des chanoines de Neuchâtel*, celle de Hugues de Pierre, 37.

[3] Le capitaine de Kageneck, de Strasbourg, qui prit part à la bataille, l'évalue à 10,000 dans son rapport adressé au Sénat de cette ville alliée des Suisses. D'autres parlent de 20,000 morts, y compris 300 Confédérés. Jean Füssli de Zurich, un chroniqueur du temps, a prétendu que dans toute la guerre de Bourgogne il n'avait péri que 300 Confédérés. Ochsenbein, *Urkunden*, 668.

[4] Paroles de l'inscription allemande placée sur la porte de la chapelle de Cressier.

chronique un peu vantarde, mais dont on n'a aucune raison de contester la véracité, les chanoines de Neuchâtel rapportent que ceux dū Landeron, conduits par leur banneret Bellenot, chassèrent le comte de Romont de Cudrefin, que les femmes de ce pays contribuèrent à délivrer Anet occupé par les Bourguignons, et que 24 belles armures et panaches furent donnés par Messieurs des alliances aux Conseillers et aux quatre Ministraux ou chefs de la bourgeoisie de Neuchâtel [1]. Sous leur populaire évêque Walther de Supersax, les Valaisans arrêtèrent les auxiliaires italiens que le duc de Milan envoyait au duc de Bourgogne au nombre de 3,000. Ils firent ensuite une diversion dans le pays de Vaud, et ils aidèrent aux Fribourgeois à défendre leur ville comme l'avaient fait leurs pères en 1446 et 1452. Les prêtres avaient pris une part glorieuse à la lutte nationale. Le curé de Neueneck, à la tête du Landstourm de sa contrée, empêcha les Bourguignons de s'emparer du pont de Gumine.

Le résultat de la défaite des Bourguignons fut une nouvelle invasion du Pays de Vaud par les Bernois et les Fribourgeois. Ces derniers, qui avaient échoué devant la ville de Romont avant la bataille de Morat, la prirent maintenant, bien que défendue par son comte Jacques en personne, la brûlèrent et en massacrèrent les défenseurs. Le comte Louis de Gruyère, allié des Suisses, parut inopinément aux portes de Lausanne et la livra au pillage pendant quatre ou cinq jours (26 juin). Les Bernois accourus pour mettre un terme à ces excès se livrèrent aux mêmes désordres, malgré les défenses des chefs et du gouvernement. La cathédrale, elle-même, ne fut pas épargnée [2]. Mais un brillant congrès d'ambassadeurs français, savoyards, autrichiens et de députés suisses se réunissait (du 25 juillet au 16 août) dans les murs de Fribourg à l'instigation de Louis XI. Ce prince craignait maintenant la prépondérance des Suisses et faisait voter la restitution du Pays de Vaud à la Savoie moyennant la somme de 500,000 florins [3]. Toutefois Morat, Grandson,

[1] La *Chronique des chanoines de Neuchâtel* nous a transmis aussi le beau fait d'armes des *Montagnons* des Brenets, du Locle et lieux voisins, lesquels, appelés aux armes par un hardi compagnon nommé Jéhan Droz, assaillirent les Bourguignons à coups de piques, pertuisanes et coulevrines, leur tuèrent 22 hommes et leur prirent le butin dont ils étaient chargés. *Chronique des chanoines*, 38.

[2] Gingins, *Épisodes des guerres de Bourgogne*, 342.

[3] Au congrès de Fribourg, Zurich était représenté par Waldmann et son bourgmestre Henri Göldli; Berne par Petermann de Wabern, Adrien de Boubenberg, Nicolas de Scharnachtal, Guillaume de Diesbach et Thuring Frickard; Lucerne par ses avoyers Hassfurter et Hertenstein; Fribourg par Pierre Pavillard, Pierre de Faussigny, Rod. de Wuippens, Praroman, Techtermann, Fégely. Parmi les princes étrangers, on distinguait le duc de Lorraine, le prince de Bourbon, grand

Orbe, Échallens restèrent en commun aux Bernois et aux Fribourgeois: Cerlier et les quatre mandements d'Aigle, de Bex, des Ormonts et Ollon aux Bernois seuls, le Bas-Vallais aux dixains du Haut qui l'ont conservé jusqu'à ce jour. Les Confédérés, ceux des Walsdtætten surtout, ne voyaient pas de bon œil cet agrandissement des Bernois et réservèrent leurs droits sur les pays conquis.

Fribourg, si cruellement traité par la Savoie vingt-neuf ans auparavant au traité de Morat, prit sa revanche au traité de Berne le 23 août 1477. La duchesse Yolande dut lui payer 25,000 florins, et, un an après, renoncer formellement à sa suzeraineté sur cette ville. Fribourg échangea la croix de Savoie contre l'aigle impériale et forma, dès lors, jusqu'en 1481, une république indépendante alliée de Berne et des Suisses. Les Fribourgeois auraient voulu davantage; ils demandaient leur incorporation immédiate à la Confédération, dont leurs députés avaient été admis à fréquenter les diètes à l'instar des Soleurois. Mais les Waldstætten n'étaient pas favorables à l'accroissement de la Ligue et la demande de Fribourg fut renvoyée à une autre diète[1].

La France, de son côté, demandait qu'on continuât la guerre et qu'on occupât Genève, *la clef du pays*. Les Confédérés trouvèrent que la chose était allée assez loin. Ils étaient d'ailleurs mécontents du roi de France, qui ne les avait pas secourus dans la guerre contre la Bourgogne.

Cependant le congrès de Fribourg ne rétablit point la paix avec Charles le Téméraire. Ce prince, il est vrai, cherchait à négocier avec les Suisses et leur envoya à diverses reprises Simon de Cléron, un de ses gentilshommes, pour traiter de cet objet important (octobre et décembre 1476). Mais, s'obstinant à sa ruine, Charles refusait de rendre à René son duché de Lorraine. Aux instances de ce jeune prince, et par le crédit de Waldmann, l'un des généraux de Morat, la diète de Lucerne signe un traité avec René (7 octobre 1476) et lui accorde 8,000 hommes[2]. Unis à 7,000 Allemands et Lorrains, ces auxiliaires livrèrent sous les murs de Nancy une bataille décisive, où le duc Charles, trahi par le Calabrais Campobasso, perdit la couronne et la vie (5 janvier 1477). Hans Waldmann et Brandolphe de Stein, l'ancien

amiral de France, les électeurs de Mayence et de Trèves, le comte palatin du Rhin, etc. Zellweger, *Geschichte der diplomatischen Verhältnisse der Schweiz mit Frankreich*. Berne, 1848 et 49, I, 63. — Girard, msc.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 604. Il en fut question aussi à la diète de Zurich, 8 sept. 1476, et à celle de Lucerne, 20 janv. 1477, 11 février et 29 suivant.

[2] Voir pour l'alliance de Lorraine, Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, appendice, 922.

prisonnier de Charles à Grandson, commandaient les Suisses dans cette mémorable journée où les cornets mugissants d'Underwald et d'Uri glacèrent le cœur de ceux qui les avaient déjà entendus à Grandson et à Morat.

2. Les Francs-Comtois abandonnés par les Suisses. — Guerre de Milan. — Suite des Guerres de Bourgogne (1477 à 1481).

Tout en redoutant les Suisses, Louis XI ne négligeait rien pour se les attacher. Immédiatement après la bataille de Morat il faisait venir à sa cour les principaux chefs confédérés. Waldmann, Boubenberg, Hallwyl, Imhof d'Uri, d'Affry, Fégely de Fribourg et d'autres encore, y reçurent l'accueil le plus empressé et le plus brillant. C'est que Louis XI, prévoyant la complète ruine du duc Charles, espérait à la faveur de l'amitié des Suisses, s'emparer des États bourguignons. La maison d'Autriche, de son côté, cherchait à entraver les projets de la France en s'alliant d'une façon plus étroite avec les Confédérés. Mais après la bataille de Nancy et la mort de Charles le Téméraire, les Bernois, toujours ambitieux et grands dans leur politique, songeaient à faire de la Bourgogne un État allié et tributaire des Suisses. Les Francs-Comtois eux-mêmes demandaient à être agrégés, à perpétuité, à la Confédération de la Haute-Allemagne à titre d'alliés et non de sujets, comme le dit, par erreur, le chroniqueur bernois Tschachtlan[1]. La question fut agitée dans plusieurs diètes et conférences où Simon de Cléron, l'ancien envoyé de Charles, et d'autres nobles représentaient la Franche-Comté. Adrien de Boubenberg parla dans ce sens à la diète de Zurich. Mais l'esprit envahissant des Bernois était de plus en plus suspect aux Waldstætten. Louis XI et son agent Silinen surent exploiter ce mécontentement. Moyennant 100,000 florins, ils obtinrent de la diète non seulement qu'elle se désistât de ses prétentions sur la Bourgogne, mais encore qu'elle envoyât des auxiliaires au roi de France pour conquérir cette province. Cependant, aux cris de détresse du peuple franc-comtois, un corps franc de 5,000 hommes s'organise parmi les Confédérés pour défendre la liberté bourguignonne. Mais il arriva ce qui devait arriver encore plus d'une fois en pareille circonstance; les Suisses de l'armée franc-comtoise se laissèrent corrompre par ceux de l'armée de Louis XI et livrèrent par trahison la ville de Dôle, qu'ils étaient chargés de défendre (1477). La diète punit les traîtres et envoya au roi de France, en faveur des Bourguignons, des députés qui montrèrent

[1] Fleury, *Francs-Comtois et Suisses*. Besançon, 1869, 16.

d'abord plus de loyauté et de patriotisme. « Ne vous laissez pas prendre « aux douces paroles du roi de France, écrivait à la diète l'un de ces « députés, le fameux Waldmann, je n'ai jamais vu des gens plus four- « bes et plus impitoyables. Les Welsches nous trompent et nous mé- « prisent. Laissons-là cette perfide alliance française, et soyons bons « Allemands (20 août 1477). »

Adrien de Boubenberg faisait aussi partie de la députation. Ne se trouvant pas en sûreté à la cour de Louis XI, il s'enfuit et revint en Suisse déguisé en ménétrier ambulant. Le gouvernement de Berne exprima le mécontentement de ses bourgeois à Silinen que Louis XI avait fait, comme nous l'avons dit, évêque de Grenoble, avec prière d'en parler au roi (10 novembre[1]). Mais Waldmann s'étant laissé corrompre par une pension de 600 livres, se ravisait et tenait dans ses dépêches un tout autre langage : « Avant que nous soyons de retour, la petite « Bourguignonne (il appelait ainsi Marie de Bourgogne) aura perdu tout « son héritage, le roi Louis XI a cent mille hommes. Qui pourrait son- « ger à lui résister ? »

Bientôt le héros de Morat et de Nancy poussera l'impudeur jusqu'à se moquer de Boubenberg, « dont les vaines terreurs, disait-il, avaient « empêché la cour de France de le combler, comme lui, d'honneurs et « de présents. » Rien ne montre mieux que ces paroles quelle atteinte profonde la loyale probité des Suisses primitifs avait subie dans leurs descendants du XVme siècle. C'était l'œuvre des conquêtes injustes et des guerres mercenaires. Malheureusement tout cela n'était pas près de disparaître. A la diète de Lucerne (9 septembre 1479) les dix cantons cédèrent définitivement leurs droits sur la Franche-Comté au roi de France pour la somme de 150,000 florins[2].

A peine la guerre de Bourgogne terminée, une autre guerre s'alluma. Cette fois c'était contre la duchesse Bona de Milan et pour servir l'ambition du pape Sixte IV. Il n'y avait cependant qu'une année que les Suisses avaient renouvelé avec les Milanais un capitulat acheté par ces derniers au prix de 32,000 florins. Mais le canton d'Uri en était toujours aux regrets de la perte de Bellinzona, et se brouillait de nouveau avec les sujets de la duchesse pour des questions de forêts et de pâturages. Profitant de l'irritation des esprits, le pape Sixte IV fit sonner haut le mot d'indulgences, déploya une bannière bénite et promit butin et pensions. Les mercenaires affluèrent. Le ministre de la duchesse de Milan réclama en vain contre la violation du droit des gens

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 705.
[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1477 à 1499, 48.

et de la justice. Uri requit tous ses coétats de combattre avec lui. 10,000 Confédérés passèrent le Saint-Gothard (décembre 1478). Cependant Berne, Fribourg et Soleure n'avaient pris les armes que dans l'intention bien arrêtée de jouer le rôle de médiateurs. Lorsqu'ils virent Uri et ses partisans prendre d'assaut Bellinzona, sans souci des négociations entamées avec Milan, ils rebroussèrent chemin et rentrèrent dans leurs foyers. Alléguant le froid et la chute des neiges. Waldmann en fit autant avec le gros de l'armée, au grand mécontentement des *Länder* ou cantons campagnards, qui firent entendre le mot de trahison. Il ne resta sur place que 200 hommes des Waldstætten pour la défense de la Levantine[1].

Le comte Borelli, commandant des forces lombardes, crut qu'il aurait bon marché de cette poignée de guerriers et marcha contre eux avec 10,000 hommes.

La bataille de Giornico dans la Levantine détrompa cruellement cette confiance. Un officier levantin, qui, à la bravoure helvétique joignait la ruse italienne, le juge Charles-François-Martin Stanga ou Stanghi, avait conseillé aux Suisses de faire déborder les eaux du Tessin sur les prairies qui avoisinent ce village; puis de se munir de crampons et d'attendre l'ennemi sur la colline. Ainsi firent les Suisses; puis lorsqu'ils virent l'ennemi chercher à en gravir d'un pas mal assuré la pente couverte de verglas, ils s'élancèrent sur lui avec impétuosité et le mirent en déroute complète (28 décembre). 1,500 Lombards périrent, leur sang teignit la neige jusqu'à Bellinzona. Borelli était au nombre des morts. C'est ainsi, chose presque incroyable, que 600 hommes en défirent 10,000.

Le héros de la journée avait été Frischhans Theilig, intrépide marchand de toile de Lucerne, qui, tournant dans ses mains sa flamboyante et terrible épée, portait l'épouvante et le carnage dans les rangs milanais, semblable à l'ange de la mort. Le juge Stanga, qui avait brillé aussi par l'héroïsme et dont le corps était criblé de blessures, tomba mort sur le seuil de sa demeure[2].

Le duc de Milan fut très heureux d'acheter la paix au prix de 100,000 ducats, non compris 24,000 florins pour les frais de guerre, et de la cession de la Levantine aux Suisses (1479).

La guerre de Bourgogne eut en apparence les suites les plus glorieu-

[1] Strickler, *Lehrbuch der Schweizergeschichte*, 108.

[2] Franscini, le canton du Tessin, dans les *Tableaux de la Suisse.* — Théodore de Liebenau, *Frischhans Teilling* ou *Teilig*. Le chroniqueur contemporain Diebold Schilling fait de Theilig le chef des Confédérés. L'auteur du chant de la bataille, Jean Viol, qui assistait à l'action, n'indique pas le nom du capitaine.

ses. Les Suisses, regardés dès lors comme le premier peuple militaire de l'Europe, sont fêtés et recherchés plus que jamais par toutes les puissances. Chacune d'elles veut avoir des guerriers de cette nation dans ses armées et se croit invincible quand elle en a. Les ambassadeurs étrangers obsèdent les diètes de demandes d'enrôlements, d'alliances à renouveler ou à conclure. Au premier rang des solliciteurs figure toujours le roi de France qui va se servir des Suisses pour détruire le duché de Bretagne, comme il s'en est servi pour renverser le duché de Bourgogne. Viennent ensuite Milan, la Savoie, le duc de Lorraine, l'empereur, le pape, le roi de Castille, Ferdinand le Catholique, auxquels il faut joindre encore le roi de Hongrie et la république de Venise[1].

Profitant d'un moment de froideur entre Louis XI et les Suisses, l'empereur Frédéric III était parvenu à arracher à ces derniers un traité d'union héréditaire (*Erb-Verein*), traité utile à la maison d'Autriche par la défaite des Vénitiens à Dovedro et la conservation du Tyrol italien qui en fut le résultat (1477). Cela n'empêchait pas les Suisses de se lier presque dans le même temps avec Matthias Corvin, roi de Hongrie, le plus grand ennemi qu'eût alors la maison d'Autriche, et de signer avec ce monarque à Bude, sa capitale, une alliance de 10 années (26 mars 1479). Une seconde ambassade suisse, en 1488, eut les honneurs d'une réception solennelle dans le dôme de Saint-Étienne à Vienne, où le roi de Hongrie arma chevalier de sa main le conseiller et chroniqueur lucernois Melchior Russ l'un des héros de Grandson, Morat et Nancy, et offrit une place dans son palais à son compagnon, le chancelier Jean Schilling. Dans ses messages, Matthias Corvin parlait d'opposer les Suisses aux Turcs. Mais le principal but que se proposait le roi de Hongrie était d'empêcher les Suisses de prendre parti pour l'Autriche, puis de se servir d'eux contre l'empereur et sa maison[2]. Mais les coffres de Matthias Corvin n'étaient pas fournis comme

[1] La première alliance avec l'Espagne et Venise date du 11 juillet 1496 (voir plus loin). Mais la chronique d'Isabelle la Catholique, composée par le secrétaire et historiographe de ces souverains, Fernando del Pulgar, nous apprend que précédemment déjà les rois catholiques avaient à leur solde des mercenaires suisses dont Ferdinand se servait pour réduire les nobles révoltés. « Les Suisses, dit Pulgar, « étaient des hommes de cœur qui avaient l'habitude de combattre à pied, sans « jamais tourner le dos. Aussi ne portaient-ils d'armes que par devant. » Dans son *Histoire d'Espagne*, M. Rosseeuw-St-Hilaire n'hésite pas à dire que c'est sur le modèle des Suisses que se formèrent ces redoutables bandes d'Espagne qui, pendant des siècles, décidèrent des destinées de l'Europe. Rosseeuw-St-Hilaire, *Histoire d'Espagne*, V, 445. — Sur Pulgar, voir Ticknor, *History of Spanish Litterature*, 1849, I, 157.

[2] Segesser, *Die Beziehungen der Schweizer zu Mathias Corvinus, König von Un-*

ceux de Louis XI; Melchior Russ revint appauvri et ruiné même de ses ambassades. Un très petit nombre de guerriers suisses accoururent sous ses drapeaux, et l'alliance hongroise tomba en désuétude.

Devenus ainsi les arbitres des combats et comme les gardiens de la victoire en Europe, les Confédérés conserveront ce rôle glorieux de Morat à Marignan, c'est-à-dire depuis leur plus grande victoire jusqu'à leur plus grande défaite (1476-1515). Le demi-siècle qui s'écoule entre ces deux journées est le plus brillant de nos annales. Mais cet éclat extérieur est chèrement acheté par les progrès de la démoralisation et le déclin toujours plus rapide des mœurs et des institutions de la vieille Suisse.

La guerre de Bourgogne contribua beaucoup à ce résultat. Auparavant la vénalité n'avait atteint que les chefs et une faible partie de la nation. L'or de Grandson, mesuré à pleins chapeaux par les soldats, corrompit la masse elle-même. Ce même peuple que nous avons connu si économe, si laborieux, si probe et si fidèle à la foi jurée, se montre, après la guerre de Bourgogne, vénal, dissolu, parjure, égoïste et tout à la fois indompté et servile.

Les chroniques de l'époque sont remplies de scènes de licence et de brigandage. Les vols surtout se multiplient d'une manière effrayante. C'est au point que la diète de Baden ordonnera de pendre quiconque volera pour la valeur de la corde (1480). Plus de 1500 exécutions capitales se succédèrent en quelques mois au sein d'une population qui, au dire d'un chroniqueur contemporain, ne comptait pas plus de 54,000 hommes en état de porter les armes[1].

A ces scènes de désordre se rattache l'escapade des compagnons de la *Bande joyeuse* ou de la *Folle vie* (Saubanner Zug). L'année de la bataille de Nancy, une assemblée tumultueuse des jeunes gens de Waldstætten eut lieu au carnaval de Zoug, On y décide, au milieu des libations et des fous rires, d'aller rançonner Genève et la Savoie, et on se met en marche au nombre de plus de 2,000 hommes, à travers le territoire de Berne qui se hâte de fermer ses portes. Fribourg au contraire est obligée de les ouvrir et de recevoir ces hôtes incommodes (26 février 1477). Quelques jours après, ayant à leur tête des chefs schwyzois, les fameux gars pénètrent sur le territoire savoyard[2]. Les

garn, 1476-1490. Lucerne, 1860. — Theodor von Liebenau, *Melchior Russ. Ritter*, 9.

[1] Bonstetten, moine et doyen au cloître d'Einsiedeln.

[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477, 654. — Berchtold, *Histoire de Fribourg*, I, 399.

gens de la Folle vie avaient mis sur leur bannière un cochon et des chardons, digne symbole d'une entreprise déshonorante. Pour se délivrer de cette étrange invasion, la duchesse de Savoie dut mettre ses bijoux en gage; Genève, donner à boire et payer deux florins à chaque compagnon. Cette prise d'armes n'était toutefois pas une simple bacchanale. Le bruit s'était répandu dans les Waldstætten que « MM. de Berne et de Fribourg mettaient en poche l'argent de Savoie, » et le peuple de ces contrées trouvait juste qu'il lui en revînt aussi sa part. L'expédition ne s'était pas faite même sans la connivence de certains membres de la diète, jaloux de ces deux villes (février 1477). C'est pour échapper à de nouvelles extorsions de ce genre que l'évêque de Genève Jean-Louis de Savoie jugea à propos de contracter, quelques mois plus tard avec Berne et Fribourg, une alliance qui est la première en date des alliances de la ville d'Arve et Rhône avec les Suisses. Mais cette union, dictée par l'instinct de conservation du prince-évêque ne portait pas encore le caractère spontané et populaire qui fait le prix et l'importance réelle de ces sortes de relations. Les citoyens de Genève n'interviennent pas *directement* dans ce traité conclu pour sa vie durant par l'évêque ou *administrateur diocésain* en son nom et en celui de ses subordonnés de la cité genevoise [1].

La désunion des Confédérés était tous les jours plus saillante. C'était une suite de la dernière guerre et du partage inégal des dépouilles bourguignonnes. Les Waldstætten avaient vainement réclamé part égale pour tous les États de la Ligue. Berne et les villes se fondaient sur le principe que chaque État devait recevoir en proportion des forces qu'il avait mises sur pied; que Berne, qui pouvait lever 20,000 hommes, devait être mieux traité que chacun des *Lænder* ou *États campagnards* qui, tous ensemble, n'en levaient que 14,000. Deux partis se formèrent dans le sein de la Confédération, celui des *Lænder*, composé d'Uri, Schwyz, Underwald, Zoug, Glaris, et le parti des villes, formé de Berne, Zurich et Lucerne.

La question d'entrée dans la Confédération, de Fribourg et de Soleure, vint encore compliquer la querelle. Ces deux villes avaient mérité leur admission, l'une par sa conduite dans la dernière guerre, l'autre par une fidélité de deux siècles. Mais l'annexion de Fribourg et de Soleure, en portant à cinq le nombre des *États-villes*, eût établi l'*égalité des voix* en diète en faveur de ce parti qui avait déjà la prépondérance numérique et qui cherchait sans cesse à s'agrandir par de nouvelles

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1421 à 1477. Texte du traité, 946. Il est du 14 novembre 1477.

conquêtes. Les *Lænder* persistaient dans leur opposition à la réception de Fribourg et de Soleure. Berne, Zurich et Lucerne, comme pour braver cette opposition, firent une alliance particulière et perpétuelle avec ces deux villes le 23 mai 1477[1]. Un lien plus ancien et plus étroit que celui des cantons suisses en général, le traité des quatre États ou *Vier-Waldstættenbund,* unissait Lucerne depuis 1333 aux trois vallées forestières; elles sommèrent cet État de résilier un contrat opposé au leur. Lucerne ayant persisté dans son alliance séparée ou *Sonderbund,* les Waldstætten s'en vengèrent en excitant les pâtres de l'Entlibouch à secouer le joug de cette ville et à former un État indépendant et démocratique comme les vallées forestières elles-mêmes. Quelques pourparlers eurent lieu à Escholzmatt entre l'aubergiste Am-Stalden, chef des vaillants Entliboucher à la journée de Morat, et le landamman Bürgler, d'Obwald. Lucerne, que ces entrevues exaspéraient, fait aussitôt saisir Am-Stalden, qui est jeté dans la tour de l'Eau (*Wasserthurm*) et appliqué à la torture. Il eut beau implorer son pardon à genoux et découvrir sa poitrine sillonnée de cicatrices; toute la grâce qu'obtint Am-Stalden, ce fut de périr par le glaive, au lieu d'avoir les membres brisés par l'horrible supplice de la roue (24 novembre 1478).

3. Lutte des États-villes et des États-campagnes. — Nicolas de Flüe et la diète de Stanz (1481).

L'affaire d'Am-Stalden avait ajouté de nouveaux ferments de discorde à ceux qui divisaient la Suisse. Lucerne traitant en ennemis les Waldstætten, ceux-ci usèrent de représailles. Obwald refusa de laisser abaisser la dignité de son landamman, et de l'obliger à comparaître à Lucerne, où il avait été cité comme complice de la conjuration d'Am-Stalden. Adrien de Boubenberg lui-même se vit accusé de connivence par les Lucernois. Les cinq villes, de leur côté, renouvelèrent leur alliance *particulière* et tinrent des diètes séparées à Lucerne, Zurich et Zofingue.

De toutes parts se faisaient jour la défiance, le mécontentement et les menaces. Pour essayer de rétablir la concorde, on convoqua inutilement plusieurs diètes. Une dernière réunion, qui devait être décisive, fut fixée à Stanz. Elle s'ouvrit à la Noël de l'an 1481 et comptait dans son sein les hommes les plus influents et les plus célèbres de la Confédération. Zurich avait envoyé son héros, Hans Waldmann; Berne, l'avoyer Guillaume de Diesbach; Lucerne, le vieil avoyer Gaspard de

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, 677, et appendice, 929.

Hertenstein; Soleure, son chancelier Jean de Staal. Les deux Schilling de Lucerne, père et fils, l'un chancelier, l'autre prêtre et son substitut, tenaient la plume. Les questions à vider dans cette mémorable réunion étaient toujours celles des dépouilles bourguignonnes, des conquêtes de Berne et de Fribourg, de l'admission de cette dernière ville et de Soleure dans le corps helvétique. Mais bien loin de s'entendre, à peine les députés eurent-ils échangé quelques paroles, qu'ils en vinrent aux outrages. La diète allait se dissoudre et peut-être la patrie avec elle, lorsqu'un ermite majestueux, semblable aux prophètes dont il est parlé dans l'histoire du peuple d'Israël, intervint auprès de l'assemblée fédérale, et, par ses nobles et patriotiques paroles, y rappela la paix et la fraternité.

Cet illustre vieillard était connu depuis plusieurs années dans les Waldstætten sous le simple nom de « frère Nicolas (*Bruder Klaus*). » Il n'avait pas toujours vécu dans la retraite. Né le 21 mars 1417 à Sachseln d'une honorable famille d'Obwald appelée de Flüe[1], il avait d'abord cultivé les champs en simple laboureur, élevé une famille de dix enfants et servi la patrie comme magistrat et guerrier. Dans ces positions diverses, Nicolas s'était montré un modèle de loyauté, d'activité laborieuse, de simplicité gaie et sereine. Mais doué d'une âme enthousiaste et contemplative, Nicolas de Flüe, comme autrefois les *Amis de Dieu,* avait éprouvé le besoin de se recueillir dans la solitude, mère des grandes pensées[2]. Du consentement de sa femme, il s'était retiré en 1467, à l'âge de 50 ans, dans la sauvage grotte du Ranft près de Sachseln, et y vivait tout entier à la prière et à la méditation des choses éternelles, sans oublier toutefois les siens ni la patrie. Tous ceux qui allaient visiter le solitaire dans sa cellule se sentaient émus à l'aspect de cet homme de Dieu et d'amour, à la figure vénérable et mélancolique, amaigri par les austérités, le rosaire à la main, les pieds nus, vêtu d'une bure grossière, dont la nourriture se composait de racines, et la couche, des planches nues de son ermitage[3].

[1] Flüe ou Fluh, en français de la Roche, et de Rupe en latin. La famille de Flüe a donné plusieurs landammans à l'Obwald.

[2] « J'ai longtemps cherché quelle serait la vertu qui me rapprocherait le plus « de Dieu et me rendrait le plus semblable à lui. J'ai cru que c'était l'amour. « L'amour, en effet, nous fait aimer Dieu ; mais la solitude nous fait aimer de « Dieu. » Telle était, selon ses biographes, la croyance du saint ermite (Voir les belles pages consacrées à Nicolas de Flüe par M. Gelzer. *Die zwei ersten Jahrhunderte der Schweizergeschichte*, Basel, 1840, 208).

[3] « Il est de haute taille, tout à fait brun, maigre et ridé, les cheveux gris, la « barbe longue d'un pouce, les yeux de moyenne grandeur, les dents blanches et

Le bruit de sa sainteté s'était répandu dans la vallée, ainsi que dans tous les pays d'alentour, et le peuple y ajoutait des choses extraordinaires sur ses jeûnes surnaturels et les visions qui le frappaient dans sa retraite.

Frère Nicolas avait appris avec une profonde douleur les progrès croissants de la discorde parmi ses compatriotes. Lorsque le curé de Stanz, Henri Im-Grund, son ami, vint lui raconter ce qui se passait à la diète et lui peignit avec effroi les suites funestes de la séparation des Confédérés, le généreux ermite (ainsi le raconte la tradition) n'hésita pas « à se rendre auprès des chefs des villes et des campagnes qu'il avait « fait prévenir de son arrivée. Alors se plaçant au milieu d'eux, et « usant de l'ascendant que lui donnaient sur ces hommes de parti son « caractère élevé et sa mission divine, il leur tint ce langage : « Vous « êtes devenus forts par la puissance de vos bras réunis, et vous allez « maintenant vous diviser pour un vil butin? Ah! que le bruit de votre « déshonneur ne se répande pas dans les contrées voisines! Vous, « villes, renoncez à des droits qui blessent d'anciens confédérés; vous, « campagnes, rappelez-vous les combats que Fribourg et Soleure ont « soutenus à vos côtés; recevez-les dans votre alliance. Mais, Confé« dérés, n'étendez pas trop le cercle de votre alliance. Ne vous mêlez « pas des querelles étrangères. Gardez-vous de toute dissension. Loin « de vous la pensée d'accepter de l'or pour prix de la patrie. »

Que ces paroles aient été réellement prononcées à la diète par Nicolas de Flüe ou qu'elles aient simplement fait l'objet d'un message du curé Im-Grund, comme il paraît prouvé par la science, elles n'en produisirent pas moins une impression profonde sur les Confédérés. Au bout d'une heure, toutes les difficultés furent aplanies, le Sonderbund des villes fut dissous, Fribourg et Soleure admis dans la Confédération et le son des cloches annonça dans toute la Suisse le rétablissement de la concorde entre les États de la Ligue. Ce fut là l'œuvre du religieux pacificateur de la Suisse; œuvre admirée et bénie depuis trois siècles par tous les Confédérés, sans distinction d'opinion ni de croyance[1]. « S'il y

« bien alignées, le nez bien proportionné. Il parle peu, paraît avoir la soixantaine. « Il a la tête découverte et une robe grise autour du corps. » Portrait tracé par un contemporain (*Geschichtsfreund* de 1862).

[1] Un savant allemand, naturalisé Suisse, qui s'est fait un nom honorable dans notre littérature nationale par son Recueil des chants de l'ancienne Confédération (*Eidg. Liederchronik*, Berne, 1835), M. Rochholz, a entrepris dans un récent ouvrage de plus de 300 pages, intitulé : *Die Legende von Bruder Klaus von der Flue* (Sauerländer, 1875), la triste tâche de démolir le grand ermite et de le dépouiller de sa triple auréole religieuse, morale et patriotique. Usant des procédés familiers à un criticisme outré et de ce qu'on est convenu d'appeler l'hyper-

« eut jamais un saint homme, dit Jean de Müller, ce fut Nicolas de « Flüe; toutefois l'Underwald n'était pas assez riche, Rome pas assez « généreuse pour le canoniser; mais il a son autel dans les âmes. »

Si l'œuvre de Nicolas de Flüe n'a trouvé jusqu'à présent que des admirateurs, il n'en est pas de même du pacte conclu dans cette même diète de Stanz, sous l'inspiration d'un autre personnage, le fameux

critique, M. Rochholz a fait de Bruder Klaus un type d'ignorance, de superstition, un faux prophète fanatique et imposteur à la fois, et rend responsable ce dernier des actes de vénalité de ses proches, de ses compatriotes et même de ses descendants. Il va jusqu'à lui faire un crime des éloges ridicules et des contes absurdes ou intéressés débités sur son compte par les hagiographes. L'homme de Dieu que les Confédérés de toutes les opinions et de toutes les croyances s'étaient accoutumés à vénérer comme le pacificateur de la Suisse, ne serait plus qu'un saint de fabrique ultramontaine et jésuitique et, comme il l'appelle ironiquement, un *spécimen de patriotisme catholique-romain*. Voilà où conduit l'esprit de système et surtout la manie de transporter les préoccupations du présent dans le passé, manie déjà signalée souvent comme une source féconde d'erreurs et de sophismes. Que Nicolas de Flüe ne sût pas lire et écrire et qu'il priât le chapelet ou non, que nous importe? Le merveilleux joue un certain rôle, il est vrai, dans la vie du *pacificateur de la Suisse*. Mais ne coule-t-il pas aussi à pleins bords dans la vie de Jeanne d'Arc, la *libératrice* de la France? Elle aussi ne savait ni lire ni écrire. Elle aussi pleurait, priait, entendait des voix du ciel; de même que le frère Nicolas, elle avait quitté sa famille et même pris le costume d'homme et des gens de guerre. Si Nicolas de Flüe est un mystique, un exalté, Jeanne d'Arc est une vagabonde, une drôlesse, à moins qu'on ne l'appelle une hérétique et une sorcière, comme firent les Anglais, qui l'ont brûlée à Rouen. Jeanne n'en a pas moins sauvé son pays et Nicolas de Flüe le sien, au jugement des historiens de tous les siècles qui ont suivi. Moins extraordinaires, moins mystiques, Nicolas de Flüe et Jeanne d'Arc n'auraient pas eu sur leurs contemporains l'influence qu'ils exercèrent. Comment l'auteur érudit de la légende de frère Nicolas, qui cite plusieurs passages de Lessing favorables à ses vues, n'a-t-il pas songé à ces lignes-ci, bien plus appropriées encore à la circonstance : « Il y a « eu dans tous les temps des âmes privilégiées qui, par leurs propres forces, se sont « élevées au-dessus des idées communes, vers une région plus lumineuse, et qui, « sans pouvoir communiquer à d'autres les impressions qu'ils éprouvaient, ont « cependant réussi à en donner une idée par leurs récits. »

Quant à la question de savoir si Nicolas de Flüe a paru en personne à la diète de Stanz, l'opinion contraire est généralement admise, non seulement parce que le sous-chancelier Schilling ne mentionne pas la présence du noble ermite dans son trop laconique récit, mais parce que les dessins à la main et coloriés qui accompagnent ce récit représentent Im-Grund parlant aux seigneurs de la diète. Selon M. Ming, curé de Sarnen, qui soutient aujourd'hui encore l'intervention personnelle de frère Nicolas, le curé Im-Grund ne figure dans la vignette qu'en qualité d'envoyé de Nicolas pour prier les *Tagherren* ou seigneurs de la diète d'attendre l'arrivée de son ami. Mais, comme l'a fait observer l'un des plus sagaces scrutateurs de nos annales, M Vaucher de Genève, l'abstention de frère Nicolas, quelque étonnante qu'elle puisse paraître, s'expliquerait très bien par le caractère mystérieux du personnage, et cette intervention lointaine, loin de nuire à l'efficacité de sa démarche, était de nature à l'accroître encore par le prestige qui s'attachait à l'oracle ainsi transmis, prestige qui se fût aisément dissipé dans une entrevue où Nicolas aurait eu à subir les objections des contradicteurs de l'admission de Fribourg et Soleure. *Indicateur d'histoire suisse*, 1870-72, 162, 212.

Hans Waldmann, de Zurich. Institué pour mettre un frein au désordre et à la licence des derniers temps, le *pacte de Stanz*, ou *Stanzer-Verkommniss*, renferme une foule de dispositions relatives aux rapports des cantons entre eux et à ceux des autorités cantonales (*Obrigkeit*) avec leurs ressortissants (*Zugehœrigen*). Par ce pacte, « il est défendu à chaque État de la Ligue d'intervenir dans les affaires d'un co-État[1]; il est, au contraire, enjoint à chaque État d'arrêter et de punir ceux de ses ressortissants qui se réuniraient pour envahir le territoire d'un État voisin[2] et y propager la rébellion[3]. Tous les États ensemble sont sommés de marcher contre quiconque enfreindra ces règles du droit commun des cantons. L'État attaqué a également le droit d'arrêter et de punir lui-même ceux qui envahissent son territoire[4]. » Mais le pacte de Stanz va plus loin encore. Il proscrit les associations, les réunions populaires, et interdit le droit de pétition, lorsque son exercice est de nature à faire craindre des désordres dans le pays. Si une insurrection éclate dans un canton, les gouvernements des dix États se réunissent pour la réprimer de concert.

Ces dernières dispositions ne plurent pas également à tous les cantons et choquèrent surtout le gouvernement démocratique de Schwyz. Mais il n'osa s'en plaindre que quelques années plus tard, après la mort de Waldmann. Dans une conférence tenue à Baden en juin 1489, il réclama l'abolition de ces articles, *attentatoires au pacte et aux principes les plus sacrés de l'alliance*. Mais l'opinion de Schwyz, combattue énergiquement par Berne et son banneret Nicolas Zurkinden, ne prévalut pas. Le pacte de Stanz resta et devint même avec la loi ecclésiastique de 1370 et la constitution militaire de 1393, la principale base du droit public fédéral. Chaque fois que les États suisses renouvelaient solennellement leurs alliances, ils faisaient lecture de ces trois actes fondamentaux de leur Confédération[5].

[1] Comme Obwald l'avait fait dans la conjuration de l'Entlibouch.

[2] Comme cela avait eu lieu dans l'escapade de la Bande joyeuse.

[3] Comme il était arrivé à Zoug en 1404.

[4] Lucerne a usé de ce droit envers les corps francs en 1845.

[5] Le pacte de Stanz a été l'objet des plus vives critiques de la part de plusieurs écrivains démocrates, qui y ont vu le fondement de l'oligarchie en Suisse et de l'alliance des gouvernements contre le peuple. Ainsi Troxler, Henne, Delaharpe, Gloutz-Blotzheim lui-même, qui nomment *Volksbund* le traité de 1291, et *Herrenbund* celui de 1481. Jean de Muller, au contraire, n'a vu dans ce pacte qu'une mesure de salut public temporaire et dictée par les circonstances (*das gemeine Wohl erfordert Ordnung*). M. Segesser prouve que les *députés des campagnes* furent consultés plusieurs fois postérieurement à cette assurance mutuelle des gouvernants contre le peuple. Quoique grand ami de l'*ordre*, M. Bluntschli trouve aussi la suppression du droit de pétition contraire au *principe de la liberté populaire*. Mais il

Il n'est point fait mention, dans le *Stanzer-Verkommniss,* de l'admission de Fribourg et Soleure. Cette alliance fut l'objet d'un traité particulier (*Bundes-Brief*) qui accordait à ces deux villes des conditions plus favorables qu'à Saint-Gall et Appenzell, mais non cependant l'égalité complète avec les huit anciens cantons. Éclairés par l'expérience, ces derniers défendirent à Soleure et à Fribourg de contracter des alliances sans le consentement de leurs confédérés.

La diète de Stanz ne mit point fin aux luttes intérieures de la Suisse. En 1483, à la requête des *Lænder,* les huit États exclurent Soleure et Fribourg des délibérations de la diète qui ne regardaient pas directement ces deux cantons. Une partie des États renouvelèrent aussi leurs prétentions sur les conquêtes faites par Berne et Fribourg dans la dernière guerre. Choisi pour arbitre, Henri Gœldli, bourgmestre de Zurich et chef des Zuricois à la bataille de Grandson, décida la question en faveur de Berne et de Fribourg, moyennant le paiement de 20,000 florins aux autres États de la Ligue. Le même magistrat prononça entre Fribourg et Soleure, qui se disputaient la préséance aux diètes, et l'accorda à Fribourg, alors tout occupé à se dépouiller de ce qu'il avait d'idées et de mœurs françaises, pour s'assimiler aux neuf autres États tout *allemands* du corps helvétique[1].

D'autres conflits surgirent parmi les Confédérés, d'abord au sujet de Constance, ancienne alliée des Suisses, que la médiation de Nicolas de Flüe sauva d'une nouvelle guerre. Ce fut ensuite l'affaire des monnaies, heureusement terminée par la sagesse de Waldmann, élu bourgmestre de Zurich à la place de Gœldli (1485). On cherchait déjà alors, mais en vain, à obtenir une centralisation des monnaies. Les tentatives de centralisation politique ne furent pas plus heureuses. On parvint cependant à s'entendre pour renouveler à Berne le *serment de l'alliance perpétuelle;* ce qui eut lieu avec beaucoup de pompe en présence des

approuve l'interdiction des assemblées populaires, « inutiles et dangereuses, dit-il, dans des États où le peuple a ses assemblées annuelles et régulières. » Tout en louant les efforts des villes pour réprimer la démagogie et d'ignobles rancunes, M. Meyer de Frauenfeld trouve que les articles 2 et 3 du Convenant étaient des épées à deux tranchants dont on se servit plus tard pour comprimer toute manifestation libre au sein du peuple. *Gesch. des schweiz. Bundesrechtes*, 1878, I, 468.

[1] L'introduction de la langue allemande comme langue diplomatique avait précédé l'admission de Fribourg dans la Confédération. Mais alors la germanisation va plus loin et se manifeste par la suppression des écoles françaises et l'appel de maîtres d'école et de greffiers allemands. Certaines familles avaient déjà germanisé leurs noms de famille. Les Faulcon étaient devenus Falk; Veillard, Alt; Mettraux, Amman; Praroman, Perromann, D'Avry, Daffery ou D'Affry; Lombard, Lumbart, etc.

bourgmestres et avoyers des États-villes, et des landammans des États campagnards.

Dans l'intérieur des cantons, l'union ne régnait pas davantage entre les autorités et leurs ressortissants. A Berne, le gouvernement, serviteur trop docile de la France, fut obligé de déposer ses pouvoirs entre les mains de la bourgeoisie. Celle-ci les lui rendit ensuite, satisfaite d'avoir donné une leçon à Guillaume de Diesbach et à ses partisans.

Dans l'Underwald les gens de l'abbaye d'Engelberg, excités par la famille orgueilleuse de Schaderower, déclarèrent formellement ne plus vouloir reconnaître pour leur seigneur le prince-abbé Ulrich Stadler. 300 hommes des cantons protecteurs du couvent, Lucerne, Schwyz et Underwald, sous les ordres de Pierre Russ, occupèrent la vallée, et le conseil de guerre condamna à mort le chef de la révolte, Jenni Schaderower. Mais le noble abbé refusa de signer la sentence. « A Dieu ne plaise, dit-il, que je ratifie une condamnation capitale de cette main qui bénit au nom d'un Dieu de miséricorde (1486)[1].

Les rapports entre l'Église et l'État, améliorés par le code ecclésiastique de 1370, n'en donnaient pas moins lieu à bien des querelles. Une grande cause de désordre était l'usage qui s'était introduit en cour de Rome d'accorder aux nombreux solliciteurs italiens ou suisses, des bénéfices non vacants pour être occupés après la mort du titulaire. Cet abus en entraîna un autre. Les papes donnaient quelquefois à ces solliciteurs ou *courtisans*, comme les appellent nos chroniques, des bénéfices dont la collation appartenait aux chapitres ou aux gouvernements suisses. Une double nomination de ce genre causa la guerre de Moûtier-Grandval, où les corps francs bernois soutinrent le prévôt de leur canton, nommé par le pape Innocent VIII, contre le prévôt lucernois, élu par le chapitre. Le traité de Courrendlin, en restituant à l'évêque de Bâle, souverain de ce pays, la propriété du territoire, en soumit les habitants aux Bernois à titre de *protégés, combourgeois* et *auxiliaires perpétuels.*

Berne profita de son crédit auprès du pape Innocent VIII pour obtenir la suppression de l'ordre teutonique et le remplacer par un chapitre de chanoines. Mais les gouvernants bernois, si forts quand il s'agissait de dépouiller un ordre religieux et de s'enrichir à ses dépens, ne montrèrent aucune fermeté dans une affaire qui intéressait au plus

[1] Fassbind, *Geschichte von Schwyz*, II, 134. — Businger, *Geschichte von Unterwalden*, n'en dit mot.— Voir Liebenau, *Blicke in die Geschichte Engelbergs*, 1876, 31. Le savant Lucernois se borne à dire que la grâce de Jenni Schaderower fut accordée à la suite de diverses sollicitations.

haut point l'honneur et la dignité de la république. Adrien de Boubenberg, appauvri par un grand train de maison et par ses coûteuses ambassades, était mort en 1479 sans payer certaine dette qu'un de ses parents par alliance avait contractée envers l'Italien Garriliati, un de ces prêtres sans prébende envoyés par la cour de Rome en Suisse. Garriliati eut le front de demander que le corps de l'illustre avoyer, du défenseur de Morat et de la patrie, fût exhumé et jeté à la voirie[1], comme celui d'un insolvable. Pour empêcher ce scandale, Berne, qu'on menaçait d'interdit, dut envoyer une députation à Rome, pourvoir l'impudent Italien de la prévôté de Rüggisberg, d'un canonicat à la cathédrale de Lausanne et lui conférer la bourgeoisie de Berne.

C'étaient ces abus et d'autres pareils qu'avaient voulu faire disparaître les conciles de Constance et de Bâle. L'opposition de la cour de Rome avait paralysé ces grandes assemblées. Cependant, avant de se dissoudre, le concile de Bâle avait décidé qu'*un concile général se réunirait tous les dix ans*. Or, comme trente ans s'étaient écoulés sans qu'une nouvelle réunion eût lieu, un cardinal, slave de nation, André de Crayna, entreprit de convoquer de son chef un nouveau concile et se rendit à Berne, puis à Bâle, où son projet fut d'abord bien accueilli (1482). Une espèce de concile s'assembla dans le chœur de la grande église. Les Médicis, de Florence, et Sforza, de Milan, ennemis du pape Sixte IV, envoyèrent leurs ambassadeurs. Mais le pape jeta l'interdit sur la ville et l'empereur Frédéric III se joignit au pape pour condamner la réforme projetée. Le malheureux Crayna, abandonné de tout le monde, et enfermé au *Spalenthurm*, se donna la mort dans son cachot (1484). Crayna, au dire de son propre secrétaire, Numagen, avait le cerveau malade[2]. Mais l'époque même de cette tragédie voyait naître les deux réformateurs qui, plus heureux dans leurs efforts que leur infortuné devancier, devaient porter la hache à l'arbre et séparer de l'église romaine une grande partie de l'Allemagne et de la Suisse. Martin Luther était né en Saxe le 10 novembre 1483, et Ulric Zwingli avait vu le jour à Wildhaus, dans le Toggenbourg, le 1er de l'an 1484.

Pendant que la question religieuse occupait quelques esprits aux bords du Rhin, le bruit des armes troublait les bords de l'Adda où

[1] A l'Engi-halde. Anselm, *Chronik*, II, 263. *Geschichtsforscher*, VII, 161-214. Voir la lettre du gouvernement de Berne au pape Sixte IV sous date du 28 janvier 1481. « In procerum militem A. de Bubenberg quondam sculletum nostrum adeo « sevierit ut eumdem religiosissime sepultum nunc denuo exhumandum et inter « canes procultandum censuerit. » — M. Hilber (*Adrian von Bubenberg*, 36) fait de Garriliati un légat du pape ; ce personnage ne figure pas dans la liste des nonces.

[2] *Beiträge zur Vaterländ. Geschichte*, *Basels*, 1854, 45.

l'évêque de Coire faisait la guerre au duc de Milan, l'allié du roi de Naples, en lutte avec le pape Innocent VIII. Engadins et soldats de la ligue Grise se précipitèrent comme une avalanche sur la Valteline, brûlèrent Chiavenna et contraignirent les Visconti à rendre à l'évêque la vallée de Poschiavo, ancienne dépendance de son siège, moyennant 14.000 florins. Poschiavo dès lors resta Grison et libre (1487).

Les Grisons et les Confédérés de plusieurs États prenaient part aux guerres du duc Sigismond d'Autriche contre Venise, qui perdit 6,000 hommes et l'habile général San Severino dans une bataille livrée sur les rives de l'Adige. Au même temps, 8,000 Confédérés combattaient pour le roi de France Charles VIII, fils et successeur de Louis XI, à la journée de Saint-Aubin le Cormier où 11,000 lansquenets tombèrent les armes à la main. Un capitaine saint-gallois, Späting, y fit prisonnier le duc d'Orléans, l'allié de François II, duc de Bretagne (1488).

Six ans auparavant Zurich avait déclaré la guerre à ses alliés et bons amis de Strasbourg pour un mauvais drôle nommé le chevalier de Hohenbourg, dont les richesses considérables faisaient à la fois le crime et le mérite. L'intervention des Confédérés arrêta les hostilités. Hohenbourg, abandonné de tout le monde, fut condamné à mort et exécuté à Zurich comme entaché du vice de Sodome.

Grâce à son patriotisme, l'évêque de Sion, Walther Supersax était redevenu le maître au temporel comme au spirituel du Haut-Vallais. On lui remit aussi l'administration du Bas-Vallais conquis sur la Savoie, et dont celle-ci avait dû faire abandon pour toujours. La noblesse du Bas-Vallais se vit supplantée par des fonctionnaires dévoués au prélat. Les pauvres, en revanche, y gagnèrent par la libération de toute autre charge que le service militaire. Plusieurs membres de la famille Asperling avaient marché avec les Savoyards; la diète vallaisanne les déclara coupables de forfaiture, et séquestra leurs biens.

A la mort de l'évêque Supersax, ce fut le fameux Silinen, l'agent de Louis XI, qui fut élu par le chapitre. Ce Silinen, que son rôle dans les guerres de Bourgogne pourrait faire prendre pour un intrigant vulgaire, se distingua par une administration éclairée et bienfaisante. Il releva la cathédrale de Sion, bâtit des châteaux, des ponts, des églises, institua des bains, fit exploiter les mines d'argent de la vallée de Bagnes.

Mais le cours des prospérités de cet épiscopat fut interrompu par une guerre avec le comte d'Arona, Vital Borromée, le protégé du duc de Milan et de Waldmann de Zurich. Le Vallais avait pour lui les Lucernois, combourgeois de Silinen. Les gens du comte d'Arona continuant à maltraiter ceux de l'évêque de Sion, ce dernier envoie son frère Albin

de Silinen avec des troupes au delà du Simplon. Mais ce fut pour y éprouver une terrible défaite près de Crévola où, selon les chroniques vallaisannes, 800 guerriers dont 500 Vallaisans et 300 Lucernois restèrent sur le carreau, le 28 avril 1487. Le nombre des morts est porté à 2,000 dans une inscription latine placée dans la chapelle érigée par ceux de Crévola. Cette journée néfaste fit pâlir l'étoile de Silinen. Il est réduit à accepter la paix que négocièrent à Domo-d'Ossola les envoyés de Mathias Corvin, roi de Hongrie et le landamman Hürli du Hasli, qualifié de magnanime, habile et prudent dans les actes (23 juillet 1487).

Silinen ne fut pas heureux non plus dans ses efforts pour rendre son diocèse indépendant de l'archevêque métropolitain de Tarentaise dont il relevait depuis le IXme siècle[1]. Il fut cité à Rome et condamné à une amende de 70 écus à payer à la chambre apostolique.

Les querelles continuant entre Vallaisans et Milanais, Silinen songeait à reconquérir le val d'Ossola et leva des troupes dont il prit lui-même le commandement. Mais parmi ses propres officiers se trouvait un traître, Georges Supersax ou Auf der Flue, châtelain d'Anniviers qui, gagné par l'or de Milan, paralysa son entreprise. Les troupes de l'évêque furent de nouveau battues près de Crévola. Non content d'avoir trahi son prince, Supersax tournait contre lui les Vallaisans et les Suisses, et levait la Mazze contre le prélat contraint à s'enfuir à Rome, où Supersax le poursuivait de ses accusations. Il lui reprochait entre autres d'être vendu au roi de France, en attendant qu'il se vendît lui-même à ce souverain. Inhumain et superstitieux, ce démagogue plein d'audace avait débuté dans sa Châtellenie par faire brûler vifs deux frères sous le soupçon de sorcellerie[2].

4. Hans Waldmann, ou essai de centralisation politique et administrative à Zurich. — Occupation de Saint-Gall par les Confédérés. — Malaise général en Suisse (1484 à 1494).

Depuis la guerre de Bourgogne, Zurich était redevenu le plus important des États de la Ligue, et comme le Vorort de la *Confédération*. C'était au gouvernement de cet État que les envoyés des puissances étrangères s'adressaient ordinairement à leur arrivée en Suisse, et remettaient leurs *lettres de créance*. Ce retour était dû à la grande influence qu'exerçait sur les affaires fédérales le bourgmestre Hans Waldmann.

[1] Gelpke, *Kirchengeschichte*, II, 558. Le Vallais eut successivement pour métropole religieuse Lyon, puis Vienne en Dauphiné, sous la primauté de laquelle il resta encore quelque temps, même alors qu'il avait pour supérieur immédiat l'archevêque de Tarentaise.

[2] Furrer, I, 235.

Waldmann est la plus grande figure de l'histoire suisse au XV[me] siècle. Cet homme célèbre était le fils d'un paysan de Blickenstorff au canton de Zoug, et avait acquis en 1452 le droit de bourgeoisie à Zurich pour la minime somme de 4 florins. Il avait débuté assez tristement, et s'était fait enfermer deux fois au Wellenberg pour inconduite et voies de fait. Tanneur de profession, puis marchand de fer, il quitta son atelier pour se faire *condottiere* et embaucher des mercenaires à la solde des princes d'Allemagne. Enrichi par un mariage, et anobli sous le nom de sire de Dubelstein, Waldmann mit un peu plus de décence dans sa conduite. Par ses talents et son éloquence, il gagna la confiance des membres de sa tribu. La guerre de Bourgogne porta au comble sa gloire et sa popularité. Le héros de Morat et de Nancy, créé chevalier sur le champ de bataille, se vit successivement élevé aux charges d'édile, de grand tribun (1473) et de bourgmestre (1483). Mais il ne parvint à franchir ce dernier échelon qu'en brisant la famille puissante des Gœldli, dont le chef, l'ancien bourgmestre et chevalier Henri, se vit réduit par Waldmann au rang de simple conseiller; un second membre, Lazare Gœldli, destitué de ses emplois; un troisième, banni du canton.

Élu chef de l'État avec Henri Roust, l'insignifiant collègue de Gœldli, Waldmann trône en roi à Zurich, devient le directeur suprême des diètes et de la politique extérieure de la Confédération. C'est à lui qu'écrivent les princes, vers lui que se tournent les ambassadeurs des puissances, lorsqu'ils désirent obtenir des traités de paix, d'alliance ou une levée de mercenaires. Principal auteur du pacte de Stanz, Waldmann l'est aussi de l'*Erb-Verein* ou traité avec l'Autriche et du Capitulat de Milan, conclu en dépit des Vallaisans, en guerre avec le duc, et du renouvellement de l'alliance française à Lucerne (1483). Le duc de Lorraine lui devait son rétablissement au trône de ses pères et la triste fin de son puissant rival, le duc de Bourgogne.

Choyé par toutes les puissances, le successeur de Broun, selon une coutume dangereuse qui se répandait de plus en plus parmi les magistrats suisses, recevait des pensions annuelles de chacune d'elles[1]. La France, à l'ambition de laquelle Waldmann avait si indignement sacrifié les intérêts de la nation suisse et les droits de ses alliés bourguignons, la France n'était pas restée en arrière et faisait au redoutable bourgmestre un traitement annuel de 600 livres tournois.

Ambitieux et vénal, cet homme d'État n'avait pas moins en adminis-

[1] L'Autriche lui donnait 400 florins, le duc de Lorraine 100, la Savoie et Milan une somme dont on ne connaît pas exactement le chiffre. Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, II, 36.— Vögeli, *Vaterländische Geschichte*, Zurich, 1872.

tration et en politique des vues très élevées qu'il essaya de réaliser à l'aide d'un club politique, formé de 12 citoyens influents, parmi lesquels on comptait le savant chancelier Amman, le curé Helfenstein et le conseiller Gérold Edlibach, beau-fils de Waldmann. C'est dans ce cercle d'amis, appelé la société de l'*Escargot*, du nom du lieu où elle s'assemblait, qu'il préparait les lois et ordonnances qui devaient changer la face du canton. En matière pénale, les peines corporelles et la peine capitale remplacèrent l'ancien droit de *composition*, d'après lequel on pouvait se racheter d'une peine par de l'argent. Les habitants de Regensberg perdirent le privilège dont ils étaient le plus jaloux, celui de pouvoir donner un soufflet pour 5 schillings. En fait de police, des mesures furent prises pour la salubrité des rues, la répression du vagabondage et de la mendicité, et pour assurer la bonne qualité des comestibles. Trouvant le mélange des métiers et de l'agriculture préjudiciable à ces deux grands arts, Waldmann obligea les artisans de la campagne à venir habiter avec les bourgeois. Les campagnards durent vendre leurs denrées et s'approvisionner au marché de la ville. La vente du sel devint un monopole des citadins. En revanche, la production agricole fut encouragée et la vaine pâture interdite. L'État de Zurich manquait d'un arsenal et d'autres établissements d'utilité publique. Pour se procurer l'argent nécessaire à la fondation de ces édifices, Waldmann établit un impôt foncier considérable, une capitation annuelle de trois schillings, et soumit à un droit de forage comme à Berne (*Ohmgeld*), l'importation des vins étrangers. Le luxe des repas fut restreint par des lois somptuaires.

D'autres ordonnances furent dirigées contre le service mercenaire[1]. Mais ceux qui faisaient ces lois avaient eux-mêmes donné le mauvais exemple; les services mercenaires avaient passé dans les mœurs de la nation; toutes les défenses demeurèrent infructueuses. Ne devait-on pas entendre en pleine diète, le premier magistrat de Schwyz, Rodolphe Reding, le chef de son peuple à Grandson et le petit-fils du grand landamman, justifier le *Reislaufen*, en disant : « Les Suisses ont besoin d'*une issue*[2] » (1492). Trois siècles et demi après, le mot de Rodolphe Reding était encore celui des enrôleurs.

Les rapports de l'État et du clergé attirèrent l'attention de Waldmann. Il fut défendu au clergé d'acquérir des immeubles et de recevoir

[1] Le Reislaufen et les guerres de Bourgogne ont introduit des mœurs étrangères, l'orgueil, la paresse, le mépris des lois. *Lois de Waldmann.*

[2] « Die Schweizer müssen ein Loch haben. » Anshelm, chroniqueur contemporain, II, 106.

des legs sans le consentement des héritiers. Un aperçu des biens d'Église dut être soumis chaque année au gouvernement. On obligea les ordres religieux et les confréries à contribuer à l'embellissement du Grand-Moûtier. Waldmann saisit habilement l'occasion du renouvellement de l'alliance des Confédérés avec le pape Innocent VIII pour négocier un *concordat*, qui garantissait à l'État de Zurich la position qu'il avait prise à l'égard du clergé (1486).

La constitution cantonale subit aussi quelques changements. Contrairement à l'ordre de choses établi par Broun et modifié en 1393, mais d'accord avec les vœux émis à plusieurs reprises par les chefs des tribus[1], Waldmann réduisit à six les treize places occupées par les constables dans le petit conseil; en même temps il excluait ces familles nobles des fonctions tribunitiennes et rendait ces dernières inamovibles.

Toutes ces réformes ne purent s'accomplir sans créer beaucoup d'ennemis à leur auteur au sein du clergé, de la noblesse et même parmi le peuple, dont le bourgmestre n'avait respecté ni les usages, ni les anciennes franchises. Ébloui par le pouvoir, Waldmann gouvernait plutôt avec l'orgueil d'un prince qu'avec la simplicité d'un magistrat républicain. Il s'entourait d'hommes déconsidérés, de femmes perdues, et punissait cruellement, de la mort même parfois, les paroles de blâme que faisait naître sa conduite déréglée et tyrannique. Une conjuration se forma contre le bourgmestre, dans les rangs de la noblesse. Aux Gœldli se joignirent un Schwend, un Escher, Jean Meyer de Knonau et son fils Gérold. Ces ennemis de Waldmann tenaient leurs conciliabules sous la voûte de la chapelle Saint-Nicolas, au cloître des Dominicains. Les conjurés s'engagèrent à employer tous les moyens pour exciter la jalousie des magistrats des autres cantons contre le bourgmestre, et à miner son crédit au dedans en le poussant à des actes impopulaires.

Un événement vint servir à souhait les projets des réactionnaires. Cet événement fut le supplice du héros de Giornico, Frischhans Theilig. A son retour de la campagne d'Italie, Theilig, qui avait sur le cœur la singulière retraite de Waldmann, avait lâché dans une auberge de Soleure ce propos imprudent: « Waldmann est un traître; grâce à lui, la bannière de Zurich n'est plus qu'une besace de mendiant. » Croyant ce propos oublié, ou l'ayant oublié lui-même, Theilig se rendit à Zurich pour son commerce de toiles. Aussitôt il y est arrêté et jeté au Wellenberg. Le gouvernement de Lucerne réclame la mise en liberté de son grand citoyen, le vengeur de l'honneur national à Giornico. « Fût-il

[1] Voir les *Extraits du Meisterbuch* dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, 1855, p. 13.

plus grand qu'une tour, répond aux envoyés lucernois le vindicatif bourgmestre, il faut qu'il tombe. » Quelques jours après, Theilig, condamné à mort par les deux conseils, réunis sous la présidence de Waldmann, est conduit du Wellenberg sur le marché aux poissons, où il a la tête tranchée comme un malfaiteur (21 septembre 1487).

Tel était l'ascendant de Waldmann sur les Confédérés, que le gouvernement lucernois ne prit aucune mesure énergique pour venger la mort de son plus noble citoyen; il se borna seulement à ne pas se faire représenter aux premières diètes qui se tinrent à Zurich. Il accepta assez facilement les excuses que le gouvernement zuricois lui fit offrir par quelques magistrats. La veuve de Theilig fut moins accommodante. Toutes les fois que la diète se réunissait à Lucerne, elle poursuivait de ses plaintes et de ses invectives les députés zuricois: « Rendez-moi mon mari, que vous avez assassiné contre toutes les lois de Dieu, de l'honneur et de la justice: » Le gouvernement lucernois eut beau sommer la veuve du héros de Giornico et ses parents de laisser en paix les Zuricois: ils continuèrent leurs imprécations contre Waldmann et ses amis, en y ajoutant une chanson aussi injurieuse à ce dernier que glorieuse pour la victime [1].

Ébranlé dans la Confédération par cet acte inique et cruel, le crédit de Waldmann se perdit dans son propre canton par de nouvelles ordonnances, dont l'une défendait les réunions de plaisir de plusieurs paroisses à la campagne, et l'autre enjoignait de tuer les chiens de garde des fermes comme nuisibles à la chasse et à la culture de la vigne. Waldmann avait d'abord refusé son consentement à cette mesure impopulaire. Mais Henri Gœldli et ses partisans dans le conseil surent le lui arracher, en prenant le masque du bien public et en faisant appuyer la proposition par quelques pétitions venues de la campagne. Mais lorsque les agents de Waldmann, le conseiller Jean Meyss à leur tête, se rendirent dans les communes pour présider à cette boucherie, un véritable désespoir s'empara des paysans zuricois. A Mettmenstetten, 550 pères de famille se réunirent en armes dans une prairie, tenant leurs chiens en laisse, prêts à tuer quiconque essaierait de leur enlever les fidèles gardiens de leurs demeures et de leurs propriétés. L'ordre du bourgmestre n'en finit pas moins par être exécuté dans tout le pays, excepté dans le bailliage de Knonau. Mais une sédition violente éclata sur les bords du lac. Conduits par un maître tisserand, Rellstab, de Meilen, et un paysan nommé Muggern, les insurgés cernèrent la ville (4 mars 1489) et dési-

[1] Théodore de Liebenau, *Frischhanz Teilling und der Richtebrief von Luzern vom 24 Juni 1489.*

gnèrent cinquante commissaires pour exposer leurs griefs. Plus soucieux de leur dignité que du vœu des campagnes, les gouvernants réclamèrent l'intervention des États confédérés, en s'appuyant sur le Convenant de Stanz. Une médiation eut lieu et un accommodement équitable fut conclu avec l'assentiment de Waldmann, qui se porta même avec son ami, le tribun Oehn, garant des concessions faites aux campagnards. Mais l'orgueil reprenant le dessus avec le retour de la tranquillité, Waldmann eut la mauvaise foi d'altérer le texte de la convention signée avec les mécontents; il y fit insérer « que c'était à l'humble prière des campagnards « et pour l'amour de Dieu et de la sainte Vierge que messeigneurs « avaient daigné révoquer ces lois. » Cela fait, Waldmann, comme pour braver l'opinion, partit pour les eaux de Baden avec quelques compagnons de débauche.

Un nouveau soulèvement éclate alors plus terrible que le premier. Une partie de la bourgeoisie à laquelle les Göldli et les moines ont réussi à persuader que le bourgmestre voulait livrer la ville à l'empereur, après le massacre préalable des 60 citoyens les plus dévoués à la Confédération, fait cause commune avec les insurgés (31 mars)[1].

Accouru de Baden en toute hâte pour calmer l'effervescence populaire, Waldmann voit massacrer sous ses yeux son fidèle huissier Schneevogel, triste présage de son propre sort. Sans perdre courage cependant, et refusant de fuir comme le lui conseillaient ses amis, il se rend le lendemain, 1er avril, de tribu en tribu, les harangue, et déjà il avait regagné les trois tribus des Charpentiers, des Bateliers et des Tanneurs, lorsque la cloche du tocsin, mise en branle par ses ennemis, appelle le peuple à l'hôtel de ville. Waldmann y court aussitôt. Le conseil réuni aux députés des cantons, arrivés la veille de Schwyz, délibère sur le parti à prendre dans ces conjonctures. Mais une multitude furieuse cerne l'hôtel de ville, aux cris répétés de : *A bas Waldmann et ses douze! A bas les scélérats!* Une chose pouvait encore sauver Waldmann et ses partisans: l'intervention énergique des représentants fédéraux. Le pacte de Stanz faisait un devoir à ces derniers de menacer les rebelles d'une punition exemplaire et d'une occupation immédiate du canton par les troupes fédérales. Waldmann lui-même réclamait cette détermination au nom de l'honneur et des serments prêtés. Mais secrètement jaloux du bourgmestre, l'avoyer Louis Seiler, de Lucerne, magistrat d'ailleurs cupide et sans conscience, parla mollement au peuple et

1 Strickler, *Lehrb. der Schweizergesch.*, zweite Ausgabe, Zurich (Orell und Füssli, 1874), 115. — Liebenau, *Niklaus Ring von Luzern und Melchior Russ*, 18. Du même, *Theiling und der geschworne Brief von Luzern.*

finit par lui promettre la punition des gouvernants coupables[1]. Un instant après, au milieu des imprécations de la multitude, Waldmann et ses adhérents furent conduits au Wellenberg; un gouvernement provisoire de soixante membres s'établit le même soir sous la présidence de Lazare Gœldli, le principal instigateur et le chef de la révolte.

Mais les insurgés de la campagne, campés au nombre de 8000 devant les portes de la ville, d'où ils se faisaient apporter du vin et des vivres, au compte du bourgmestre, demandaient la tête de ce magistrat.

Le 6 avril, Gœldli et les soixante nouveaux gouvernants se réunirent pour porter la sentence. Bien que composé en grande partie des ennemis de Waldmann, ce tribunal n'eût pas été unanime à prononcer la mort, si l'on n'eût aposté de faux témoins pour déclarer qu'une armée autrichienne s'avançait pour délivrer le bourgmestre déchu. Sous l'impression de ce faux bruit, l'infortuné Waldmann fut appliqué deux fois à la torture, mais bien que la question ne lui eût arraché aucun aveu, il n'en fut pas moins condamné à mort et exécuté devant les portes de la ville pour l'édification du peuple des campagnes (6 avril 1489). Sur l'échafaud, Waldmann garda la plus noble constance. On croit que s'il eût parlé à la foule émue qui l'environnait, il eût obtenu sa grâce. Mais son confesseur, nommé Erhard, avait exigé en expiation de ses fautes qu'il reçût la mort sans faire son apologie. Il se contenta de prononcer quelques paroles: « Dieu te protège, ô Zurich! ma cité bien-aimée, et te préserve de tout mal! » Il demanda aussi pardon aux assistants et les conjura de s'unir à lui pour dire à haute voix le Pater. « Dieu soit béni, dit-il, qu'il y ait tant d'hommes ici pour implorer Dieu avec moi! » Sa dépouille sanglante reçut la sépulture au Fraumünster.

A peine le drame sanglant était-il terminé que la nouvelle d'une intervention autrichienne fut démentie par ceux-là mêmes qui l'avaient répandue. Cela n'empêcha point la vengeance populaire de s'exercer encore sur plusieurs partisans de Waldmann, dont les têtes roulèrent sur l'échafaud comme la sienne[2]. D'autres se dérobèrent par la fuite au supplice.

[1] « Qui voulez-vous? » demanda au peuple d'une fenêtre de l'hôtel de ville « l'avoyer Seiler de Lucerne. — « Nous voulons Waldmann, Oehn, Binder, le « greffier Ammann et le geôlier de la prison Bleuler. » Rentrant alors: « C'est vous « qu'ils demandent, » dit Seiler au bourgmestre. Tranquille, Waldmann se remit « aux mains des Confédérés. Ses amis le suivirent, prisonniers comme lui. » Vulliemin, *Histoire de la Confédération suisse*, I, 295.

[2] Le grand tribun octogénaire Wydmer, les tribuns Schurter, Oehn, Ulrich Ziegler. Parmi les partisans de Waldmann déposés comme conseillers et tribuns, figurent des Keller, un Bluntschli, un Werdmuller, un Wyss, le bourgmestre Rost et Gérold Edlibach, mais ces deux derniers recouvrèrent leurs emplois. Vögeli, *Vaterländische Geschichte*, 216.

Les passions de la multitude une fois déchaînées, il est difficile de les contenir. Le nouveau gouvernement, flétri dans l'opinion sous le nom de gouvernement *cornu* (Horn-Rath), à cause de son inhabileté, ne put parvenir à rétablir l'ordre. Le sang coula de nouveau sur l'échafaud, et cette fois ce fut le sang des ennemis du bourgmestre, celui de Hess entre autres, l'assassin de Schneevogel, qu'on arracha de force de l'asile du Fraumünster. La Confédération dut intervenir pour la troisième fois, et parvint enfin à conclure une *convention* entre la ville et la campagne, qui assurait à la première sa souveraineté sur le pays, à la seconde la liberté d'industrie, le choix de ses préposés et la faculté d'adresser des représentations à l'autorité. L'ancienne constitution fut rétablie en 1498 avec les modifications qu'y avait faites le fameux bourgmestre. Mais les campagnards ne songèrent point à se faire représenter eux-mêmes au sein du Grand Conseil : « heureuse innovation qui, dit M. « Bluntschli, eût épargné par la suite bien des maux à la république. » Cette convention prit le nom de *Compromis de Waldmann*[1] (Waldmann's-Spruch). On ne jugea pas à propos de soumettre la convention ou constitution de 1498 à la sanction de l'abbesse du Fraumünster l'ancienne souveraine, comme on l'avait fait en 1336.

La chute de Waldmann fut suivie de près de celle du bourgmestre Ulric Varnbühler, qu'un écrivain appelle le Thémistocle de Saint-Gall, et qui s'était vaillamment comporté dans la guerre de Bourgogne. La vieille querelle des bourgeois de Saint-Gall avec leur prince-abbé s'était ravivée avec une nouvelle force. Las d'une lutte de trente années, l'abbé Ulric Rœsch résolut de quitter cette ville remuante. Il fit construire un cloître magnifique à Rorschach, qu'il avait choisi pour lieu de sa résidence. Les bourgeois de Saint-Gall virent avec jalousie et colère les travaux et préparatifs qu'on faisait à Rorschach. Craignant de perdre la source de leur prospérité et de leurs richesses, ils se soulevèrent, ayant Varnbühler à leur tête. Les Appenzellois, mécontents du prince-abbé qui avait obtenu l'autorisation de racheter le Rheinthal par ses habiles manœuvres auprès de l'empereur Frédéric III, s'associèrent aux Saint-Gallois. Une bande tumultueuse, composée de bourgeois, de campa-

[1] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, II, 80. Le compromis de Waldmann est analysé en détail dans ce remarquable ouvrage. Voir aussi pour l'histoire de Waldmann la biographie qu'en a donnée Jean Henri Füssli, l'ami de Jean de Muller. Le gouvernement de Zurich, pendant les trois siècles qui suivent la constitution revisée de 1498, se compose d'un Grand Conseil de 212 membres, d'un Petit Conseil composé de 24 conseillers proprement dits, et de 24 tribuns, à leur tête trois grands tribuns, d'un Conseil secret formé des deux bourgmestres et des trois grands tribuns.

gnards et d'Appenzellois, démolit en un jour le palais de Rorschach (28 juillet 1489).

Le prince-abbé fit excommunier les rebelles par le pape et requit le secours des quatre cantons protecteurs de l'abbaye, Zurich, Schwyz, Glaris et Lucerne (1490). Mais ceux-ci, travaillés par Varnbühler, qui qualifiait l'abbé de partisan de Waldmann, ne se pressaient pas d'agir. Les Saint-Gallois en profitèrent pour former une alliance perpétuelle avec Appenzell et vingt-cinq communes de la campagne. Varnbühler se flattait d'attirer aussi la Thurgovie et de fonder ainsi un État indépen dant une confédération nouvelle dans la Suisse orientale.

Le bourgmestre de Saint-Gall avait pour second et auxiliaire de sa politique le rusé et violent landamman appenzellois, Hermann Schwendiner. Mais l'abbé Ulric Rœsch avait réussi à mettre dans ses intérêts Waldmann de Zurich et l'avoyer Fehr de Lucerne. Même après la chute du premier, le canton de Zurich agit sous cette influence et les quatre cantons protecteurs prirent fait et cause pour l'abbé. A la nouvelle que ce dernier était assiégé dans son palais de Rorschach par les conjurés, les Confédérés, au nombre de 16,000, marchent au secours du prince-abbé. Les Appenzellois effrayés se renferment dans leurs montagnes (8 février 1490)[1]. La ville de Saint-Gall, affaiblie par la désertion d'Appenzell, oppose une résistance inutile aux Confédérés ; elle dut ouvrir ses portes et subir les traités onéreux de Rorschach et Saint-Fiden. Ces traités lui laissaient ses droits de ville libre, mais l'obligeaient à payer 13,000 florins et faisaient du Rheinthal, enlevé aux Appenzellois, un *bailliage sujet et commun* des Suisses, comme la Thurgovie.

Quant à Varnbühler, accusé de trahison, comme il arrive aux chefs malheureux, il avait été obligé de fuir avant l'entrée des Confédérés. Il se réfugia à la cour impériale de Vienne, d'où il chercha en vain à se faire rendre ses biens confisqués par ses compatriotes. Le landamman Schwendiner éprouva un sort analogue et fatigua, sans plus de succès, pendant vingt-cinq ans, le *Kammergericht* ou tribunal de l'empire devant lequel il ne cessait de citer ses compatriotes[2]. La ville de Saint-Gall, comme celle de Zurich, après la mort de son bourgmestre, fut encore agitée pendant plusieurs années par des mouvements révolutionnaires. L'une de ces émeutes se termina par la condamnation de six des conjurés qui portèrent leurs têtes sur le billot ; elle a reçu dans l'histoire de cette petite république le nom de *fol jeudi* (unsinniger Donnerstag),

[1] Zellweger, *Geschichte von Appenzell*, II, 196. — Henne (Anton), *Schweizerchronik*, I, 706. — Henne (Otto), *Geschichte des Schweizervolkes*, I, 525.

[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1478 à 1498, 339 et suiv.

10 février 1491. A Lucerne, où le gouvernement s'était montré si peu ému du sort de Theilig, un mouvement populaire s'opérait pour le venger. Sous l'influence de deux agitateurs, Junteler et Wildhang, la commune décida de faire des perquisitions à Zurich pour savoir si quelques Lucernois n'avaient pas trempé dans sa condamnation. Le gouvernement était chargé de demander qu'on mît à la question l'ami intime de Waldmann, le chancelier Ammann. Le même mouvement produisait aussi un changement dans la constitution. La lettre jurée de 1489 défendit aux magistrats de faire la paix ou la guerre, de mettre un impôt ou de faire une acquisition de territoire sans la bourgeoisie.

Toute la Confédération était en proie aux mêmes tiraillements et au même malaise.

Pour faire cesser cet état de choses, Schwyz proposa un remède qui était pire que le mal. Il voulait qu'on déclarât « dissoutes toutes les constitutions cantonales. » Le banneret bernois, Nicolas Zur-Kinden, parvint à faire rejeter en diète ce projet anarchique sous lequel se cachait l'inimitié des États campagnards pour les Etats-villes (1492). Des dispositions hostiles se trahirent encore dans les menées séparatistes du Gessenay qui cherchait, comme l'Entlibouch, à se rattacher aux vallées forestières. Berne sut, comme Lucerne, déjouer les plans secrets des Waldstætten. Ces derniers, Uri surtout, tourmentés par un esprit de jalousie et d'agrandissement, cherchaient à se dédommager de l'exiguité de leur territoire par toutes sortes d'expéditions aventureuses et contraires au droit des gens. La Diète fit entendre sans succès la voix de la justice. La Savoie fut indignement rançonnée par de nouvelles bandes de la *folle vie*, à la tête desquelles les frères Wolleb, d'Uri, se signalaient par leur audace. Neuchâtel fut menacé d'une semblable visite, sous prétexte que le souverain de ce pays, Philippe de Hochberg, était partisan du feu duc de Bourgogne. Deux fois Berne et Soleure durent envoyer des troupes pour protéger ce pays allié et qui avait si bien mérité des Suisses dans les guerres contre la France et la Bourgogne (1492 et 97).

Des attentats analogues au droit des gens aliénèrent aussi aux Confédérés la ville de Constance. Les bourgeois de cette ville étaient grands amis des Confédérés et la question de les recevoir dans l'alliance perpétuelle au même titre que Schaffhouse, Rothwyl et Saint-Gall fut posée à la diète de Schwyz (17 mai 1496). Sept cantons se montraient favorables à cette admission. Mais les mauvaises dispositions des Etats d'Uri, Zoug et Underwald qui, après avoir rançonné Constance et extor-

qué 4000 florins à cette ville, refusaient toute réparation, eut pour résultat que cette cité, l'un des boulevards naturels des Ligues suisses, devint hostile aux cantons et se montra telle dans la guerre qui éclata peu de temps après entre la Confédération et l'Empire[1].

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, à la date de 1496 et 1497.

CHAPITRE VI

DE LA GUERRE DE SOUABE
A LA RÉFORMATION

(DE 1499 A 1520)

1. Guerre de Souabe. — Paix de Bâle et suites de la guerre de Souabe. — La Suisse est séparée de l'empire d'Allemagne. Bâle et Schaffhouse forment les XIe et XIIe États de la ligue helvétique. — (1494 à 1501.)

Déjà sous les empereurs de la maison de Luxembourg, le lien qui unissait la Confédération de la Haute-Allemagne à l'empire était devenu fort lâche. Les Suisses continuaient sans doute à s'appeler dans leurs actes officiels « membres fidèles de l'empire, » et à nommer l'empereur *leur maître* (der küng unser herr). Mais leurs rapports avec l'empire se bornaient à peu près à en fêter le chef lorsqu'il se présentait dans leurs villes, à solliciter à son avénement au trône la confirmation de leurs franchises et à grossir de leurs députés le *Rœmerzug*, c'est-à-dire le cortége qui accompagnait l'empereur à Rome lors de son couronnement. Bien rarement les Confédérés se faisaient représenter aux diètes impériales. Le misérable règne de Frédéric III, qui dura 53 ans (de 1440 à 1493) n'était propre qu'à affaiblir encore les liens de la Suisse avec l'Allemagne. Le nom des Habsbourg était déjà un obstacle au rapprochement, et Frédéric III fit tout ce qu'il fallait pour raviver la haine héréditaire. Non content d'avoir refusé à plusieurs reprises aux Suisses la confirmation des libertés acquises, et d'avoir lancé contre eux l'armée du Dauphin, en 1444, il ne semblait s'être allié avec eux contre le duc de Bourgogne que pour les abandonner lâchement comme l'avait fait Louis XI[1].

[1] Sur les rapports de la Confédération suisse avec l'Empire, voir Bluntschli (*Gesch. des schw. Bundesrechtes*, I, 234) et la savante dissertation de Traugott Probst (*Die Beziehungen der schw. Eidgenossenschaft mit dem Reiche*; *Archiv für schw. Gesch.*, XV, 1866). M. Probst indique comme causes générales du relâchement des

Peu d'années après cependant, sous l'influence d'un empereur chevaleresque, Maximilien d'Autriche, fils et successeur de Frédéric III, un parti impérial se forma à Berne et dans d'autres villes suisses, par opposition au parti français, tout puissant dans les Waldstætten. Les chefs du parti impérial à Berne étaient l'ancien avoyer Guillaume de Diesbach, Adrien de Boubenberg, le fils du défenseur de Morat, l'avoyer Henri Matter et le banneret Nicolas Zur-Kinden. Les landammans schwyzois Rodolphe Reding et Ulric Auf-der-Mauer dirigeaient, au contraire, le parti de la France. Comme au temps de la guerre de Bourgogne, ce dernier l'emporta, grâce aux écus dont Charles VIII ne se montra pas moins prodigue que son prédécesseur; et lorsque ce roi marcha à la conquête du royaume de Naples, il accourut sous ses drapeaux un si grand nombre de mercenaires de tous les États confédérés, qu'il se vit obligé d'en renvoyer une partie et de faire garder les passages des Alpes (1494)[1]. La Diète, unanime cette fois, eut beau interdire les services étrangers et décréter la peine de mort contre les réfractaires, ces menaces tardives n'eurent aucun résultat.

Cet aveugle empressement pour la France blessa d'autant plus l'empereur qu'il avait grand'peine à obtenir quelques milliers de Suisses pour l'armée impériale. Maximilien Ier ou Max, comme l'appelaient les Allemands, était alors tout occupé à rendre un peu d'unité à l'Allemagne, et croyait en avoir trouvé le secret dans trois institutions à créer, la milice impériale des Lansquenets, une Cour impériale de justice (Kammergericht) et un impôt de guerre ou denier de l'empire (Reichsschilling), dont le produit devait être affecté à combattre les Turcs et les Français, ces deux ennemis du nom germanique. Mais les Suisses se souciaient très-peu des Ottomans, et, quant à l'or de la France, ils n'avaient que trop appris à l'aimer et à rechercher les faveurs de cette puissance.

Déjà, en 1488, quand s'était formée, à Esslingen, la Ligue de Souabe, composée de villes impériales et de seigneurs de l'Allemagne méridionale,

liens avec l'empire et de la séparation qui en fut la suite, la situation de l'empire lui-même, la tendance des princes à s'émanciper de la couronne, la puissance des villes devenues autonomes par la possession des droits régaliens et la dissolution du lien national résultant de cette double émancipation. Mais la haine pour la maison d'Autriche assise au trône impérial depuis 1437 agit peut-être plus fortement que toute autre cause sur les esprits. Un historien français, si perspicace parfois, M. Michelet, n'a rien compris à la question des relations de la Suisse avec l'Allemagne qu'il confond sans cesse avec l'Autriche. Il croit que les cantons s'étaient séparés de l'Allemagne avant la guerre civile de Zurich (*Histoire de France*, V, 243).

[1] On cite parmi les capitaines suisses qui firent la campagne de Naples sous Charles VIII, les Neuchâtelois Baillod, Pury de Rive, Osterwald, Rollin, Tribolet, Hory.

sous les auspices de l'empereur Frédéric III, les Confédérés avaient été invités à en faire partie. Mais ils avaient répondu évasivement, soit le 12 mai de cette méme année, soit le 20 janvier de l'année suivante où ils étaient réunis en diète à Zurich.

La ligue de Souabe ayant voulu contraindre la ville de Constance à adhérer et à payer l'impôt impérial, les Confédérés la prièrent de laisser cette cité en repos. D'autres villes et pays alliés des Suisses, Rothwyl, Mulhouse, Schaffhouse, Saint-Gall et Appenzell, en butte aux mêmes exigences, consultèrent les Confédérés. « Nous ne paierons pas, répondirent « ces derniers, et nous vous engageons à en faire autant. »

Berne, Lucerne, Schwyz avaient été seuls à envoyer leurs députés à la diète de Worms, au grand déplaisir des autres Confédérés qui accusaient l'avoyer Nicolas de Diesbach de pactiser avec l'empereur et de vouloir lui livrer la Suisse.

Plus tard, Berne, Zurich, Fribourg consentirent, quand même, à faire partie du *Rœmerzug* ou de l'escorte de Maximilien qui allait chercher la couronne impériale en Italie. L'ambassade qui accompagnait le roi des Romains avait à sa tête l'avoyer Henri Matter, que les Italiens appelaient le *Doge de Berne*. Mais il résulta de cette démarche un tel mécontentement, qu'à Berne même il faillit y avoir une émeute. Ni promesses, ni menaces ne purent ramener les Confédérés à l'empereur. Un monitoire du pape qui les menaçait d'excommunication avait été affiché à Lindau. Les Zuricois protestèrent énergiquement contre cette menace et en appelèrent comme d'abus.

Dans une conférence tenue dans cette même ville de Lindau, l'électeur de Mayence, archi-chancelier de l'empire, qui y présidait en l'absence de l'empereur, parla de la plume d'oie avec laquelle il saurait ramener les Suisses à l'obéissance. « Monseigneur, lui répondit un magistrat « suisse, qu'on croit être le chancelier Ammann, l'ancien ami de Wald- « mann, nous n'avons pas eu peur de vos hallebardes ; il n'est pas pro- « bable que vos plumes d'oie nous effraient davantage, »

Les députés des ligues s'étaient rendus à Inspruck pour intercéder en faveur de Rothwyl, Saint-Gall et Mulhouse qu'il était question de mettre au ban de l'empire.

L'empereur irrité les menaça d'une invasion à main armée qu'il conduirait en personne. « Je ne saurais le conseiller à Votre Ma- « jesté, répondit le bourgmestre de Zurich, Conrad Schwend. Nous « sommes un peuple de rustres et il pourrait arriver malheur à Votre « Majesté [1]. »

[1] Bluntschli, *Gesch. der Republik Zurich*, II, 112.

Une grande ambassade composée des envoyés du pape Alexandre VI, de l'empereur, du roi d'Espagne, de Venise et de Milan parut à la diète de Zurich le 11 juillet 1496, dans l'espoir d'opérer un rapprochement entre les Confédérés et l'empire. Mais Berne, Schwyz et Obwald entrèrent seuls dans les vues de la coalition. Ils prirent, moyennant la pension annuelle de 4000 écus, l'engagement de ne fournir aucune levée à la France[1].

Mécontent de ce résultat, l'empereur continuait à exiger le *Reichsschilling* de Saint-Gall et Appenzell sous peine du ban de l'empire. Une ambassade suisse dont faisaient partie l'avoyer Matter de Berne, l'avoyer Kunrad de Soleure, l'amman Werner Steiner de Zoug et Arnold Winkelried d'Underwald, se rendit à Füssen à la porte du Tyrol où se trouvait Maximilien. Mais ce fut pour se voir renvoyée à une nouvelle diète impériale tenue à Worms (8 avril 1497). Cet ajournement, accompagné de paroles peu amicales de la part de l'entourage impérial, eut pour effet de jeter de plus en plus les Confédérés dans les bras du roi de France, Charles VIII, avec lequel les Ligues avaient conclu un traité semblable à celui qui les avait unis à Louis XI contre Charles le Téméraire (1 novembre 1495 et 24 avril 1496[2]). Ce traité dont le chevalier Antoine de Bassey, bailli de Dijon, avait été le négociateur, et que le roi avait signé à Lyon, assurait aux Suisses les mêmes avantages, c'est-à-dire 2000 livres à chacun des 10 QUENTONS et ANCIENNES LIGUES DE LA HAUTE-ALLEMAGNE, plus une indemnité de 80,000 florins pour le cas où le roi serait empêché d'entrer en campagne.

Restés jusqu'alors fidèles à l'empire, les Bernois se montraient ébranlés et se rapprochaient quelque peu de leurs confédérés.

La mort du roi Charles VIII, le 7 avril 1498, ne changea rien à la politique des deux pays. Les Fribourgeois alors tout dévoués à la France furent chargés à la diète de Lucerne de féliciter le nouveau roi et de s'aboucher avec lui (4 mai).

La manière d'agir des Suisses avait irrité contre eux non-seulement les princes d'Allemagne, mais les populations de toutes les provinces limitrophes ; la haine du nom suisse devint populaire aux lieux mêmes où elle ne l'avait jamais été jusque-là, c'est-à-dire sur les bords du Rhin, du Danube et du lac de Constance. Dans plusieurs villes on alla jusqu'à prêcher la croisade contre ce « peuple de vachers souillés de crimes de tous genres. » Le peuple suisse ne resta pas en arrière et rendit outrage pour outrage.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1477 à 1499, 510.
[2] Segesser, *eidg. Abschiede*, appendice, 736.

La guerre n'attendait qu'un signal pour éclater ; elle s'alluma dans les Grisons. Deux des ligues de ce pays[1] venaient de contracter une alliance avec sept cantons suisses. On envisagea ce fait comme une marque de rébellion envers l'empire. La régence d'Inspruck s'entendit avec la ligue de Souabe. En janvier 1499, le Münsterthal fut assailli par 10,000 hommes, et la ville de Meyenfeld livrée par la trahison d'une partie de ses habitants. Toujours favorable à l'empereur, Berne cherche en vain à conjurer l'orage. Les Grisons unis aux Confédérés pénètrent dans le Vorarlberg, battent les impériaux à Triesen (12 février), reprennent Meyenfeld et soumettent tout le pays jusqu'à Feldkirch (février 1499). Le 20, se livra la bataille du Hard près de Fussach. 10,000 Suisses, commandés par le vaillant baron Ulric de Hohensax, y battirent 10,000 Impériaux, dont plus du quart mordirent la poussière. L'historien souabe Pirkheimer, témoin oculaire et acteur important dans cette guerre, rend témoignage du courage héroïque avec lequel un corps d'Appenzell et de Saint-Gall, auxiliaire des confédérés, demeura deux heures entières au milieu des flots gelés du Rhin, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture[2].

Le théâtre de la guerre fut transporté ensuite dans le Hégau[3], où 10,000 confédérés de Berne, Fribourg, Soleure et Schaffhouse détruisirent vingt villes et châteaux. Du Hégau, 1500 confédérés, pour la plupart Soleurois et commandés par Daniel Babenberger et Hans Kissling, pénétrèrent dans le Sundgau[4] et défirent un nombre triple d'ennemis sur la colline boisée du Bruderholz (22 mars).

Mais des excès de tous genres souillèrent les exploits des bandes suisses dans ces contrées, entre autres à Thiengen à l'entrée de la Forêt-Noire, où un malheureux tireur juif fut pendu par les pieds

[1] L'alliance de la ligue Grise est du 21 juin 1497 ; celle de la Maison-Dieu, du 13 décembre 1498. La ligue des Dix Droitures, où l'Autriche avait de grandes propriétés, n'osa pas s'associer aux deux autres.

[2] Le même témoin rapporte avec admiration un trait de courage et de présence d'esprit d'une jeune fille suisse que ses compatriotes avaient chargée d'un message pacifique auprès de l'empereur alors à Constance. Pendant qu'elle attendait la réponse de Maximilien dans la cour de la maison où logeait ce prince, les cavaliers de garde lièrent conversation avec elle. « Que font les Suisses ? — Ils vous attendent. — Combien sont-ils ? — Assez pour vous battre. Rien ne vous empêchait de les compter à la dernière affaire, si vous en aviez eu le loisir. — Ont-ils des vivres ? — Comme s'ils pouvaient vivre sans boire et manger ! — Un soldat qu'irritaient ces réponses hardies, porta la main à son sabre. — Quoi ! tu fais le brave et tu ne rougis pas de menacer une jeune fille ? Si tu es si crâne, va aux avant-postes, tu trouveras là avec qui mesurer ta vaillance. »

[3] Le Hégau comprenait la partie de la Souabe qui avoisine le Rhin.

[4] Le Sundgau est cette partie supérieure de l'Alsace où se trouve la ville de Mulhouse.

à un arbre pendant 24 heures pour avoir tué le maître artilleur des Fribourgeois, et décapité ensuite par grâce lorsqu'il eut demandé à se faire chrétien. Cruels comme l'étaient alors les Suisses, leurs cœurs ne laissèrent pas de s'attendrir au bel exemple de tendresse conjugale donné par la dame de Roseneck. On lui avait permis d'emporter ce qu'elle avait de plus précieux. Elle emporta son mari; les vainqueurs lui laissèrent encore ses joyaux [1].

Malgré le succès de leurs armes, les Confédérés n'étaient pas sans inquiétude sur l'issue de la guerre. Le manque d'artillerie et de munitions se faisait sentir. On éprouvait aussi la crainte que Louis XII ne vînt à se rapprocher de l'empereur. « Si Louis XII, disait à la diète « de Lucerne le chancelier de Fribourg Lombard, venait à s'allier avec « Maximilien, qui pourrait empêcher le roi d'être en une nuit aux « portes de notre ville? » Lombard lui-même fut envoyé à Louis XII pour réclamer sa protection et l'envoi de deux cents quintaux de poudre et de plusieurs pièces d'artillerie (avril, mai 1499).

Pendant ce temps l'empereur faisait les plus grands efforts pour réduire les Confédérés, et réunissait à Constance des soldats de toute l'Allemagne, Autrichiens, Wesphaliens, Hessois, Néerlandais. On y voyait aussi des Bohémiens, des Polonais, des Hongrois et des Danois. De Constance, ces troupes se répandaient dans les contrées environnantes. Un corps de 7000 Impériaux surprit, un jour, un détachement de 250 Suisses. Ces derniers se retranchèrent dans le cimetière de Hallau, et combattirent avec tant de bravoure qu'ils donnèrent le temps au landstourm schaffhousois de s'assembler et de chasser l'ennemi (4 avril). A Ermatingen, 15,000 Impériaux surprirent dans leurs lits et égorgèrent les soldats de la garnison suisse de ce village thurgovien; ils se retiraient victorieux et en désordre, le 11 avril, lorsqu'ils furent assaillis à leur tour et battus par 2000 Suisses dans la forêt de Schwaderloch, près de Constance. Ils perdirent dans cette affaire 1000 hommes, parmi lesquels 130 citoyens de Constance. Le drapeau de la ville d'Ulm fut conquis par Jean Matter de Fribourg.

La guerre sévissait en même temps dans le Vorarlberg. Le 20 avril se donna la bataille de Frastenz, près de Feldkirch, où 10,000 Suisses, Saint-Gallois et Grisons, débusquèrent d'une position formidable et jetèrent dans l'Ill une armée de 14,000 Tyroliens et Souabes. La victoire, en cette circonstance, fut due principalement à l'action éclatante

[1] Anshelm, II, 425. On raconte la même chose des femmes de Weinsberg, sous Conrad III de Hohenstauffen. Mais ce n'est là qu'une tradition et on la retrouve ailleurs. Stälin, *Wurtembergs Gesch.*, II, 253.

du capitaine Henri Wolleb, d'Uri. Ce chef, resté debout au milieu de ses soldats qu'il avait fait coucher par terre pour éviter les décharges de l'artillerie, fut, nouveau Winkelried, la victime de son dévouement patriotique. Il racheta ainsi par une belle mort les écarts d'une vie d'aventures et de brigandages [1].

Une victoire du même genre couvrit de gloire les guerriers grisons. 15,000 Impériaux étaient campés à Calven, dans la vallée de Münster (et non, comme on l'a dit longtemps par erreur, à la Malserhaide), 8000 montagnards de la ligue Grise, commandés par Wilhelm Ringgi et guidés par un déserteur, les attaquent le 22 mai et, après une sanglante mêlée, les délogent et leur tuent 5000 hommes. La grande bannière du Tyrol, restée entre les mains des Confédérés, fut suspendue dans l'église de Coire. Le héros de la journée fut Bénédict Fontana, bailli de Reams qui, conduisant les guerriers de la Maison-Dieu à l'assaut des retranchements autrichiens, reçut une large blessure qui lui ouvrit le ventre. Tenant ses entrailles d'une main, il ne cessa de combattre de l'autre, et mourut en exhortant ses compatriotes à imiter son exemple [2]. Ce jour-là moururent pour la patrie trois frères Planta, un Salis, un Gouler, un de Capol, un de Moor, un Castelberg, Conrad de Marmels et ses deux fils. Nulle guerre fut plus féconde en prouesses. L'une des plus étonnantes est celle de ce Hans Schuler surnommé Wala, de Glaris, qui se défendit longtemps seul contre vingt cavaliers et ne se rendit qu'après en avoir désarçonné plusieurs. Saisi d'admiration pour ce preux, le chef des cavaliers ennemis le prit en croupe et le ramena sain et sauf dans ses foyers, en lui délivrant un certificat de sa belle conduite. L'action de Wala a été immortalisée par la peinture et la poésie nationales [3]. L'héroïsme de Fontana et des autres héros grisons a trouvé aussi un chantre enthousiaste dans le maître d'école, Lemnius, auteur d'un poème épique en latin intitulé la *Rhétiade*.

[1] La mort de Wolleb est racontée d'une manière un peu moins dramatique dans quelques chroniqueurs. Le nom de ce condottiere se trouve cité souvent dans les recès de la diète pour ses actes de spoliation à main armée. En 1497 il s'était emparé du château de Masox pour le compte du duc de Milan. « Guerrier turbulent « et audacieux, dit Anshelm, Wolleb a souvent fait du bien et du mal à la Con« fédération. »

[2] La bataille de Calven est appelée bataille de Mals dans le Recès du 9 juillet 1499. Segesser, *eidg. Abschiede*. — Flugi, *Archiv für schweiz. Gesch.*, XVI.

[3] Qui ne connaît la ballade vraiment épique de M. Richard, commençant par ces vers :

« Roi des braves, salut, ô Wala de Glaris. »

L'action de Wala est consignée dans les chroniques d'Anshelm, Campbell, Rahn, Tschoudi.

Tous les chefs suisses n'étaient pas des Wala et des Fontana. Le commandant Freuler de Schwyz fut accusé d'avoir retardé à dessein la marche de sa colonne et causé ainsi la mort de Fontana et des 300 braves qui périrent dans cette circonstance. Freuler dut s'enfuir dans l'asile du couvent de Pfeffers et fut banni du territoire suisse. Mais il obtint sa grâce le 9 juillet de la diète de Lucerne, à la recommandation des députés de la ligue Grise [1]. Si l'on en croit certains auteurs, Freuler n'était peut-être coupable que de trop de prudence et avait voulu empêcher Fontana de se porter tout droit aux retranchements devant lesquels il reçut la mort sans profit réel pour les Grisons. Ceux-ci n'arrivèrent à leur but qu'en contournant et en prenant en flanc les redoutes de l'ennemi [2].

L'empereur, obligé de s'éloigner pendant quelque temps du théâtre de la guerre et de se rendre dans les Pays-Bas, en était revenu avec un renfort de 6000 Brabançons. Ayant vainement cherché à entamer les Grisons du côté de la Valteline, il feignit de réunir toute son armée à Constance, et pendant que les Suisses concentraient leurs troupes sur le point menacé, le comte de Fürstenberg, à la tête de 15,000 hommes, Souabes, Bourguignons et Brabançons, se jetait, en juillet, sur le Jura soleurois. Mais déjà Bénédict Hugi, le valeureux défenseur du château de Dorneck, avait eu le temps de prévenir le gouvernement de Soleure. 3000 Soleurois, Bernois, Zuricois et Neuchâtelois accoururent sous l'avoyer Kunrad et Rodolphe d'Erlach, créé chevalier en 1476 sur le champ de bataille de Grandson. L'ennemi, sans défiance, se livrait aux plaisirs et à la débauche, lorsque les guerriers suisses se précipitent sur leur camp (le 22 juillet). Le général ennemi est tué l'un des premiers. Les Impériaux néanmoins se rallient et combattent avec désespoir. Déjà les Suisses avaient perdu du terrain et beaucoup de vaillants hommes; d'autres, effrayés, fuyaient du côté de Liestal. Tout à coup les sons du cor se font entendre: c'est un renfort de 1200 hommes de Lucerne et de Zoug, aux ordres de l'avoyer Péterman Fehr et du landamman Werner Steiner. Les fuyards qu'ils ont rencontrés sur leur route ont voulu les détourner de prendre part au combat, en leur peignant la lutte inégale soutenue par leurs frères; ils n'ont réussi qu'à hâter la marche de ces braves. Un prêtre intrépide, le chanoine Schœn-

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, 622.

[2] Kind, *Indicateur d'histoire*, Zurich, janvier 1863, 4. L'auteur du poème de la Rhétiade, Lemnius, nous montre Fontana apostrophant Freuler du nom de *perfide* et de *lâche*. *Die Rheteis* von Simon Lemnius. Epos in IX Gesängen mit einem Vorwort von Plattner. Chur, 1874, 104. Le père de Lemnius se trouvait au nombre des guerriers qui prirent à revers la redoute de Calven.

brunner, arrive à cheval sur le champ de bataille, et jetant, pour combattre, son manteau noir orné d'une grande croix blanche : « Tapez « dru, braves Confédérés, s'écrie-t-il, vos frères de Lucerne et de Zoug « sont là. »

Ce secours inopiné décida de la victoire. Les Impériaux, battus à plate couture, s'enfuient par le pont de la Birse qu'ils détruisent pour empêcher les Confédérés de les poursuivre. 3000 Impériaux et 500 Suisses perdirent la vie dans cette mémorable journée. Un grand nombre de munitions et de cuirasses, 21 canons et les trois bannières d'Ensisheim, de Fribourg et de Strasbourg sont la proie du vainqueur, qui s'assied au banquet préparé pour l'armée impériale.

Le lendemain de la bataille arrivent processionnellement les moines de Bâle, demandant à rendre les honneurs de la sépulture aux corps des nobles qui avaient péri dans la mêlée. Les Soleurois, sur le territoire desquels s'était livrée la bataille, s'y refusèrent en disant : « Les corps des nobles demeureront avec ceux des paysans. » On inhuma, en effet, amis et ennemis sans distinction sur le champ de bataille, où fut élevée une chapelle commémorative de l'événement. Un autre monument curieux de la victoire de Dorneck fut pendant longtemps le « poirier historique, » aux branches duquel les guerriers de Zoug et de Lucerne avaient précipitamment suspendu leurs havresacs avant de se jeter dans la mêlée.

Les deux partis étaient las de la guerre. Sans avoir été longue, la lutte avait été acharnée et terrible. Dans l'espace de six mois, plus de 20,000 hommes avaient péri, 2000 villes et châteaux avaient été réduits en cendres; des contrées entières de la Souabe présentaient l'image de la misère et de la désolation. De tous côtés on voyait errer de pauvres familles que les horreurs de la guerre avaient privées de pain et d'asile. Le général Pirkheimer rencontra dans le Vingtgau une troupe de plusieurs cents orphelins qui broutaient l'herbe d'une forêt sous la conduite d'une vieille femme.

Quoique la Suisse n'eût pas souffert comme la Souabe, le besoin de la paix s'y faisait sentir à l'agriculteur et à l'artisan, dont l'appel sous les drapeaux avait suspendu les travaux indispensables. Le duc de Milan Ludovic Sforza profita de ces dispositions pour se poser en médiateur, et parvint à conclure la paix de Bâle[1] (22 septembre). Le

[1] Les négociateurs suisses furent Frickhard, de Berne, Kætzi, de Schwytz, Ammann, de Zurich, Werner Steiner, de Zoug, auxquels on adjoignit trois magistrats plus agréables à l'empereur : Guillaume de Diesbach, de Berne, Jean de Sonnenberg, de Lucerne, et Henri Gœldli, de Zurich.



traité signé avec l'empereur laissait intacte la question des relations des Confédérés avec l'empire, sauf en ce qui concernait le tribunal impérial dont les cantons se virent complètement affranchis. Le *Landgericht* ou le tribunal de la Thurgovie, que la ville de Constance revendiquait comme sien, resta également aux Confédérés[1]. Berne et Fribourg ayant demandé à entrer en part avec les autres États pour le *Landgericht*, on leur répondit non sans raison qu'ils avaient gardé pour eux les conquêtes faites en commun sur la Savoie. Le retour de la paix fut célébré par des *Te Deum* solennels et par une procession annuelle de Zurich à Einsiedeln.

Les nouvelles victoires des Suisses eurent des suites importantes pour leurs relations avec l'empire. De la paix de Bâle date, à proprement parler, l'indépendance de la Suisse, sa séparation de *fait* de l'Allemagne. La séparation de *droit* ne sera prononcée qu'un siècle et demi plus tard, au congrès de Westphalie, 1648. Jusque-là, les cantons continueront, pour la forme, à s'appeler membres de l'empire et à demander aux empereurs la confirmation de leurs priviléges.

Un autre résultat de la guerre de Souabe fut l'entrée de Bâle et de Schaffhouse dans la Confédération suisse.

Les Bâlois, qui avaient déjà combattu avec les Suisses dans la guerre contre la France et le duc de Bourgogne, venaient encore de manifester leur sympathie pour les Confédérés en leur fournissant des vivres pendant la dernière guerre. Mais les nobles et les chanoines, qui désiraient au contraire se rapprocher de l'empereur, avaient célébré la prétendue victoire des Autrichiens par un festin. « Croix blanche ou croix rouge, avait dit l'avoyer Kunrad, de Soleure, il faut que Bâle choisisse ». L'égoïsme des nobles vint en aide au parti suisse. Une grande partie d'entre eux (des Wessenberg, Eptingen, Flachsland, Rothberg) étant sortis de Bâle pour se soustraire à l'*impôt de guerre*, les bourgeois demandèrent leur annexion à la ligue helvétique, et l'obtinrent en dépit du mauvais vouloir de Zoug et de Glaris (8 juin 1501)[2]. L'annexion de Bâle offrait aux Confédérés tous les avantages qui découlent de l'alliance d'une ville fortifiée, défendue par 5000 bourgeois, et formant à la fois un grand entrepôt commercial et un centre intellectuel important.

L'accession de Schaffhouse, ville libre et impériale comme Bâle, et alliée des Suisses depuis 1454, n'offrait pas d'aussi grands avantages. Mais, place de guerre sur le Rhin, elle servait à couvrir les frontières

[1] Voir le texte du traité dans Segesser, *eidg. Abschiede*, 634. — appendice, 758.
[2] Ochs, *Geschichte Basels*, IV, 601. — Segesser, *eidg. Abschiede*, 120.

suisses vers l'est comme Bâle en était le boulevard au nord. Son admission, quoique combattue par Schwyz et Underwald, qui craignaient ce nouvel accroissement des États-villes, fut prononcée à la fin, aux mêmes conditions que Fribourg et Soleure (9 août 1501).

Bâle avait été plus favorisée et traitée à l'égal presque des premiers États de la ligue. On lui donna même le pas sur Fribourg et Soleure dans les diètes. Comme ces deux cantons froissés refusaient de signer le traité d'alliance avec Schaffhouse, l'avoyer Jean de Sonnenberg dit aux Fribourgeois, par manière de consolation : « Nous avons bien dû céder le pas à Zurich et à Berne, moins anciens que nous cependant dans la Confédération (11 novembre 1501)[1]. La réception de Bâle et de Schaffhouse faillit même avoir des suites plus graves encore pour ces deux dernières villes. De concert avec le savant, mais partial député de Berne, le chancelier Frickard, les députés des Waldstætten voulaient *ôter voix et séance à Fribourg et à Soleure et les reléguer parmi les simples alliés*. L'opposition énergique de quelques cantons fit heureusement échouer ce dessein.

L'annexion de Bâle à la Confédération se fit d'une manière solennelle, entre les mains d'Henri Roist, bourgmestre de Zurich. Pour montrer la sécurité que lui donnait la protection des Suisses, Bâle substitua une *vieille femme armée d'une quenouille* à la nombreuse garde qui veillait auparavant à ses portes. Les Confédérés eussent bien désiré joindre à leur territoire la ville de Constance à titre de canton. Cette cité elle-même paraissait revenue de sa haine et disposée à entrer dans l'alliance éternelle. Mais elle y mettait pour condition *sine quâ non* la restitution du *Landgericht* et la possession de la Thurgovie, dont les Confédérés de leur côté s'obstinaient à ne pas se dessaisir. La cupidité et l'intrigue jouèrent aussi leur rôle dans cette affaire. L'évêque de Constance était opposé à l'alliance qui menaçait son autorité. Il en coûta à ce prélat quelques centaines de florins donnés à certains magistrats, plus un char de vin et un char de blé, destinés à l'amman de Zoug, Werner Steiner, qui alliait ainsi la vénalité à l'héroïsme, comme bien d'autres de ses contemporains.

Sans les excès et l'indiscipline des Confédérés dans la dernière guerre, un grand nombre de villes du Hégau et de la Forêt-Noire eus-

[1] Quand la question fut posée à la diète de Lucerne, on fit sortir les députés de Bâle, Soleure et Fribourg (Guillaume Reyff). Des consolations analogues furent données plus tard par Sonnenberg aux Fribourgeois et aux Soleurois auprès desquels il avait été député par les 8 cantons. Voir Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 199. — Marmor, *Die Beziehungen der Stadt Constanz mit der Eidgenossenschaft*. Archiv für schw. Geschichte, XVIII.

sent suivi l'exemple de Bâle et de Schaffhouse, car autant le nom de Suisse excitait la haine du peuple allemand au début de la guerre de Souabe, autant il y éveillait maintenant de sympathie et d'enthousiasme. Si un guerrier de cette nation venait à se montrer dans une ville de la frontière, il y était l'objet de la curiosité générale et de toutes sortes d'égards et de prévenances. Les plus empressés étaient ceux qui avaient fait la guerre contre eux et qui regrettaient de n'avoir pas combattu dans leurs rangs, « plutôt que de risquer leur peau pour des damerets qui passaient leur temps au lit et n'osaient regarder un Suisse en face. »

2. Nouvelles guerres d'Italie ; elles procurent aux Confédérés les bailliages italiens et la Valteline. — Matthieu Schinner, ou rôle européen des Suisses, libérateurs de l'Italie et du Saint-Siège. — (1500 à 1515.)

Chaque nouvelle guerre accroissait le nombre des coureurs de combats et d'aventures. La guerre de Souabe n'était pas encore terminée, que des mercenaires de tous les cantons volaient sous les drapeaux, qui du duc Sforza de Milan, qui du duc de Romagne, le fameux César Borgia[1], qui du roi de France. Ce dernier, Louis XII, en avait toujours le plus grand nombre à sa solde, parce qu'il payait bien et qu'il avait soin de faire des pensions annuelles aux magistrats influents. Ce prince étant entré en guerre avec le duché de Milan, qu'il prétendait lui appartenir du côté de sa grand'mère, Valentine Visconti, on faillit voir se renouveler le spectacle de Suisses combattant contre Suisses. Mais, comme à Dôle en 1477, la trahison se chargea d'empêcher une lutte fratricide. Les Suisses du duc de Milan, bloqués dans Novare par l'armée française, livrèrent ce malheureux prince au roi, qui le laissa mourir dans un cachot de son royaume (10 avril 1500).

Poussée par l'indignation publique, la diète fit mine de punir les traîtres. On coupa la tête à un soldat obscur, Turmann, d'Uri; mais on laissa vivre les grands coupables, et après quinze ans d'une prétendue enquête, les pères de la nation n'eurent pas honte de décider entre eux : « qu'on tiendrait cachée la trahison de Novare » (Recès de la diète du 14 mars 1515)[2].

La France, pour l'or de laquelle maint chef suisse se couvrait de déshonneur, se brouilla avec les cantons peu de temps après. Beaucoup

[1] *Indicateur d'histoire*, 1877, 303.

[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520; 860. Les noms des députés ne sont pas indiqués; au reste, ils agissaient sans doute selon leurs instructions.

de soldats réclamaient les arrérages qui leur étaient dus depuis le règne de Charles VIII. L'État d'Uri, resté maître de la Levantine, réclamait de Louis XII la remise du comté de Bellinzona, ancienne propriété de ce canton. Tous ces *réclamants*, fatigués d'attendre et bravant les défenses d'une diète vénale, passèrent les Alpes et s'emparèrent de Locarno et de Bellinzona. Milan, tremblante, ouvrait déjà ses portes. De peur de perdre toute la Lombardie, Louis XII céda Bellinzona à Uri Schwyz et Underwald et apaisa les autres réclamants en leur jetant 300,000 couronnes[1]. Le traité qui rétablissait la paix entre la France et la Suisse fut conclu à Arona par le bailli de Dijon, le baron Ulric de Hohensax et Matthieu Schinner, évêque de Sion, plus tard si hostile à la France (10 avril 1503).

Effrayée des symptômes de démoralisation qui se manifestaient de tous côtés en Suisse, la diète des 12 cantons, réunie à Baden, rentra en elle-même et jura au pied des autels d'*abolir les pensions* et le *service mercenaire*. La peine capitale fut prononcée contre les réfractaires (20 juillet 1503)[2]. Mais l'or de Louis XII eut bientôt fait oublier ce serment. Conrad Schwend, bourgmestre de Zurich (l'un des auteurs de la mort de Waldmann), secondé par l'évêque de Lausanne, Aymon de Montfaucon, et celui de Genève, Jean-Louis de Savoie, livre de nouveau sa patrie à la France. Les guerriers suisses combattent « sous les lys jaunes[3] » à Naples, en Lombardie, à Gênes et à Agnadel, ce tombeau de la puissance vénitienne (14 mai 1509).

La malheureuse république avait cherché en vain à se rendre sa sœur des Alpes propice, par une ambassade destinée à faire ressortir les avantages de l'union entre Venise et les Confédérés. Le sénateur Savorgnani séjourna en Suisse pendant un mois[4]. A sa voix, quelques patriotes s'émurent, quelques cents mercenaires partirent; mais le gros de la nation resta attaché à des bannières plus lucratives que le Lion de Saint-Marc. La Confédération payera cher à Marignan la faute politique qu'elle commit en dédaignant les offres de la république vénitienne.

[1] La couronne (Krone) valait un écu bon de 25 batz.

[2] Segesser, *Abschiede* de 1500 à 1520, 234. La décision prise à Bade fut confirmée à la diète de Lucerne le 19 octobre de la même année. Le texte du décret à l'appendice, 1314.

[3] Les lys jaunes étaient les couleurs de la France sous Louis XII. Anshelm.

[4] Parti de Venise le 8 avril, Jérôme Savorgnani est rappelé après la bataille d'Agnadel et fait son rapport au Sénat. Céresole (Victor), *La république de Venise et les Suisses*, Venise, 1864, 16. — Goutz-Blotzheim, le continuateur de Jean de Muller, *Histoire de la Confédération suisse*, traduction de Monnard, IX, 263.

Le caractère vénal des Suisses, à cette époque, se décèle d'une manière honteuse dans la conduite de quelques cantons envers la Savoie. Un imposteur, nommé Jean Furno ou Dufour d'Annecy, secrétaire du feu duc de Savoie, produisit de fausses dispositions de ce prince renfermant un legs de 360,000 couronnes en faveur de Berne et de Fribourg. Sans examiner longtemps l'authenticité de cet acte, ces deux États exigèrent le payement de la somme et ne se contentèrent qu'à grand'peine des 125,000 couronnes que consentit à payer le duc. Le faussaire récompensé de son crime par l'admission à la bourgeoisie de Fribourg et de Berne, prit goût au métier et fabriqua un second titre faisant 800,000 couronnes en faveur des cantons. Le duc régnant eut beau se récrier et faire intervenir le pape, l'empereur et le roi de France, les soldats indisciplinés des cantons prirent les armes, et le duc de Savoie dut s'estimer heureux d'en être quitte pour la somme de 350,000 couronnes qu'il paya « à ceux des ligues. » Une pension fut accordée à l'imposteur, qui finit ses jours à Fribourg dans l'opulence et sous les dehors de la dévotion[1].

Louis XII, ayant tiré des Confédérés ce qu'il voulait, crut pouvoir se dispenser de tout ménagement à l'égard de ces mercenaires et refusa d'acquitter les pensions promises. L'empereur Maximilien en profita pour obtenir le renouvellement de l'*Union héréditaire* (Erb-Verein) (1512). Un autre grand ennemi des Français, le pape Jules II, venait de monter sur le trône pontifical et n'eut qu'une pensée jusqu'à sa mort : « Chasser les Français de la péninsule. » Pour se concilier les Suisses et en faire un instrument de sa politique, il se composa une garde du corps de 200 hallebardiers de cette nation (1505). Ce pontife trouva en même temps un redoutable soutien de sa politique et un exécuteur de ses desseins dans l'évêque de Sion, Matthieu Schinner. Ce prélat, plein d'audace et de génie, obtient de la diète de Lucerne une alliance des 12 cantons et du Vallais (mars 1510) et conduit 8,000 Suisses en Lombardie (août). Mais quelques chefs et le fameux agitateur vallaisan George Supersax, qui avait passé du parti du pape à celui de la France, arrêtèrent l'expédition à Chiasso. Le pape irrité adressa un bref menaçant aux cantons qui cherchèrent en vain à le calmer par une ambassade. Les Vallaisans, poussés par Supersax, s'en prirent à Schinner. Celui-ci, obligé de s'enfuir déguisé en lépreux, se réfugia à Rome, où le pape Jules II récompensa son zèle par l'évêché de Novare (février) et le chapeau de cardinal (20 mars 1511)[2]. Le triomphe de Supersax

[1] Goutz-Blotzheim, 287.
[2] Furrer, *Histoire du Valais*, p. 251.

ne fut pas d'une longue durée. Excommunié, il se vit proscrit à son tour et mis en prison par les Fribourgeois. Il réussit à s'évader. Mais l'avoyer d'Arsent, chef du parti français dans ce canton, convaincu d'avoir favorisé son évasion, fut décapité à la suite d'une émeute populaire provoquée par le banneret Pierre Falk ou Faucon, chef du parti romain à Fribourg (le 18 mars 1511).

Une nouvelle expédition eut lieu, en novembre, et donna lieu à quelques beaux faits d'armes, mais sans résultats positifs[1]. Sur ces entrefaites, une ligue s'étant formée contre la France entre l'empereur, l'Espagne, Venise, le pape et les Suisses, une troisième expédition eut lieu à la fin de mai 1512 et eut de tout autres conséquences. 20,000 Confédérés, conduits par Schinner et commandés par Ulric de Hohensax, Stapfer de Zurich, le banneret de Fribourg, Pierre Falk, et plusieurs autres vaillants capitaines, s'emparèrent en sept semaines de toute la Lombardie, rétablirent sur le trône ducal Maximilien, fils du prince trahi à Novare, et méritèrent le beau titre de libérateurs de l'Italie et de *défenseurs de la liberté de l'Église*, que leur accorda avec de magnifiques récompenses le pape Jules II[2]. Pierre Falk reçut pour sa part, du duc de Milan, du pape ou de la ville de Pavie elle-même, une belle maison dans ses murs, avec une villa aux environs[3].

Toutes les principales villes de la péninsule, Milan, Venise, Gênes, Pavie, Parme, Rome voulurent fêter par des ovations brillantes les invincibles guerriers des Alpes. Les bourgeois, dans leur enthousiasme, baisaient les mains des guerriers suisses et les régalaient de mets et de

[1] Les Fribourgeois Lauper, Hans Heid et Schneuwly traversèrent la Tresa à la nage à la vue de l'armée française. A Lodi, le même Hans Heid entra, bride abattue, dans la ville avec 12 cavaliers seulement, et mit en fuite la garnison française.

[2] La bulle expédiée à ce sujet et datée de Rome, le 22 juillet, porte la remarquable suscription que voici : « A nos chers fils des douze cantons de la vieille et « grande ligue de la haute Allemagne, protecteurs de la liberté de l'Église et nos « alliés. » Les présents du pontife consistaient en une bannière, un chapeau ducal et une épée d'or. Un écrivain français, M. Jubinal, a fait une description intéressante de ces précieux joyaux, conservés à Zurich, l'ancien Vorort helvétique. L'épée de Jules II, objet d'art admirable, a la poignée d'argent et la lame d'acier doré, de plus de cinq pieds, portant le nom du pape. La bannière est ornée de pierres fines et de perles sous lesquelles brillent de riches broderies en soie, en fil d'or et d'argent représentant le couronnement de la Vierge. *Rapport au ministre de l'Instruction publique*, 1832, p. 11.

[3] C'était en récompense de la valeur extraordinaire que les Fribourgeois avaient déployée à la prise de Pavie. L'un d'eux, Heimo, avait le premier arboré son drapeau sur le rempart. Ils en revinrent avec plusieurs bannières conquises. Falk en rapporta huit ou neuf qu'il envoya en grand secret à sa femme Ennelin Falkin (sic). Lettre de ce capitaine, datée d'Alexandrie (24 juillet 1512).

vins délicieux. A Venise, le doge Lorédano alla au-devant du cardinal de Sion avec trois gondoles. Les prédicateurs, du haut des chaires, les comparaient « au peuple de Dieu. »

Mais un prix plus important était réservé à la valeur des Confédérés. Le duc de Milan renonça en faveur des cantons à tous ses droits sur Bellinzona, Lugano, Locarno et les autres bailliages qui forment aujourd'hui le canton du Tessin et la Suisse italienne (septembre). Les Grisons obtinrent la restitution des pays de la Valteline et de Chiavenne, anciennes dépendances de l'évêché de Coire et que les Ligues avaient envahis à plusieurs reprises aux XIVme et XVme siècles. Hercule de Cappol, Conrad de Planta et le bailli Conrad von Béli de Davos commandaient les troupes grisonnes qui prirent possession de la Valteline[1].

En même temps qu'ils faisaient des conquêtes en Italie, les Confédérés s'emparaient également du petit comté de Thierstein et de celui plus important de Neuchâtel. L'occupation de ces deux contrées était motivée par le fait que l'un des comtes de Thierstein et le prince Henri d'Orléans-Longueville, souverain de Neuchâtel par son mariage avec Jeanne de Hochberg, servaient dans l'armée de Louis XII. Soleure avait été chargé par la diète de mettre la main sur les deux châteaux appartenant aux Thierstein. Ce même canton, ainsi que Berne, Lucerne et Fribourg prirent possession de Neuchâtel, en juillet 1512. Mais la jalousie des 8 autres États n'aurait pas permis qu'ils gardassent à eux seuls l'administration de ce pays. Neuchâtel devint une province sujette des 12 cantons suisses, et fut gouverné par des baillis élus à tour de rôle par les membres de la Ligue helvétique. A l'ouïe de ces événements Louis XII avait jugé à propos de demander la paix par l'organe de quelques-uns des premiers du royaume, comme l'évêque de Marseille, le premier président de Bourgogne, le bailli de Troyes, et le fameux La Trémoille, prince de Talmont, l'un des meilleurs généraux de France. Mais la diète de Lucerne mettait pour condition première l'abandon de la Lombardie aux Suisses et exigeait, en outre, que le roi ne prît aucun Suisse à sa solde, sans l'assentiment de la diète (11 février 1513). Le roi trouvant ces conditions inacceptables, la guerre recommença[2].

Les Français, commandés par La Trémoille, et joints aux Vénitiens qui s'étaient détachés de la sainte-ligue, tentèrent de reconquérir la Lombardie. Mais la grande bataille de Novare brisa une seconde fois

[1] Quadrio, *Storià di Como*, 1830. En 1360, il y avait déjà eu trois invasions de la Valteline.

[2] Segesser, *eidg. Abschiede*, 683.

la puissance française dans la péninsule[1] (6 juin 1513). Les Français y perdirent 8,000 hommes; les Suisses 1500, parmi lesquels plusieurs Lucernois du nom de Pfyffer. Louis Tschoudi de Glaris qui avait, contrairement à l'avis des autres chefs, fait donner la bataille, y acquit une grande gloire et l'estime des ennemis. « C'est ainsi, s'écria, en racontant cet événement, l'historien et homme d'Etat contemporain, Guicciardini, « c'est ainsi qu'à la grande honte de tous les autres peuples, « tout l'honneur de cette campagne devait revenir, non aux Français, « non aux fantassins allemands, non aux armes espagnoles ou véni- « tiennes, mais uniquement aux soldats suisses, qui eurent à soutenir « tout le poids des armes françaises. Mais, poursuit le même historien, « les Suisses en combattant pour l'amour du gain et pour le compte « d'autrui, perdirent le fruit de leurs victoires et l'occasion de dominer « sur l'Italie. »

Le rôle européen des Suisses avait commencé avec les guerres de Bourgogne. La bataille de Novare marque le point culminant de ce rôle et de la grandeur militaire des Confédérés, surnommés, dit M. Michelet, les CHATIEURS DES ROIS. Dans cette période de nos annales, un homme occupe la place principale et domine la scène: cet homme est le prélat vallaisan ou cardinal de Sion, Matthieu Schinner, dont nous racontions les hauts faits aux pages précédentes.

Ridiculement loué par les uns, qui l'ont comparé à Nicolas de Flüe, à Winkelried, Schinner a été rabaissé par d'autres, qui en ont voulu faire un démagogue vénal[2]. En dépit de ces exagérations, en dépit de ses vices et des actes odieux commis par les siens et lui-même en Italie, à Fribourg et dans le Vallais, le cardinal de Sion demeure l'une des plus spirituelles et des plus grandes figures de notre histoire. Comme homme d'État il est comparable aux plus habiles ministres de son temps, à Wolsey, Amboise, Ximenès, Gurk, mais à bien des égards aussi c'est un trop digne contemporain de Louis XI, des Borgia et de Machiavel[3].

[1] A Novare se signalèrent parmi les chefs Nicolas Kunrad, de Soleure, le capitaine bernois, Benoit Weingarten et Erni de Winkelried, descendant du héros de Sempach. Un vaillant et rusé officier suisse, dont les chroniqueurs italiens font à tort le général des Suisses, Jacques Muti, d'Uri, tomba dans cette journée, ainsi que Benoit Weingarten.

[2] M de Bons, écrivain vallaisan, voit avec raison en Schinner le Suisse qui a exercé le plus d'influence sur les destinées de l'Europe. Beaucoup d'écrivains, Zschokke, entre autres, n'ont saisi que le côté sombre de cette vie et l'ont entièrement sacrifiée à Supersax.

[3] On voit par une lettre du cardinal Schinner à l'agent milanais Stampa qu'il n'aurait pas mieux demandé que d'être débarrassé de son rival et ennemi personnel

Schinner était né en 1456 de parents pauvres au village de Mühlibach, paroisse d'Ernen, dans le dixain de Conches[1]. Étudiant, il se vit réduit à chanter pour vivre, sur les places publiques de Sion, de Zurich, de Berne et de Côme, où il fit successivement ses études et s'éprit d'un vif enthousiasme pour les anciens, Virgile et Horace surtout. Il était curé de son lieu natal, lorsque ses rares talents et la protection de George Supersax, qui fut plus tard son plus implacable ennemi, le placèrent sur le siège épiscopal à la place de son oncle (1490).

L'évêque de Sion, comte du Vallais, était alors un personnage important en Europe par la facilité qu'il avait de fermer et d'ouvrir à volonté cette porte de l'Italie. L'avant-dernier évêque, Jost de Silinen, avait usé de cet avantage en faveur de la France. Un instant indécis entre Louis XII et Jules II, Schinner se décida pour ce dernier, et deux pensées remplirent dès lors sa vie d'homme politique et de prince de l'Église : « Arracher le Vallais à l'influence de la France, du sire Georges de Supersax et des autres seigneurs dévoués à cette puissance ; en même temps, seconder les efforts que faisait Jules II pour chasser les Français de la péninsule et y établir la suprématie temporelle du Saint-Siège. »

A ces deux pensées, Schinner sacrifie tout, et comme l'aigle des Alpes, dont il a le regard perçant, il guette sans cesse de son château de Majorie l'occasion favorable où il pourra se précipiter sur son ennemi et accomplir les projets qu'il médite pour lui-même ou pour l'Église. L'instant venu, il s'élance, tantôt la pique en main, tantôt revêtu de ses ornements sacerdotaux, selon les circonstances. Aux foudres religieuses et guerrières, il sait aussi joindre celle de son éloquence acérée et entraînante. « Ce soldat tondu, disait le roi de France, m'a donné plus de besogne avec sa langue que les longues piques de ses compatriotes. »

Jules II, qui avait deviné tout le parti que l'on pourrait tirer du génie et de l'ascendant de cet homme, lui avait donné, comme nous l'avons dit plus haut, le chapeau de cardinal, le premier et le seul qui

Ottaviano Sforza, évêque de Lodi. Le cardinal reproche à cet agent de n'avoir pas profité de la présence du prélat à sa table pour l'expédier dans l'autre monde. La lettre du cardinal, jointe au recès de Lucerne après la diète de Zurich de mars 1521, porte la date du 22 février 1521 et venait de Worms où Schinner était allé rejoindre l'empereur. Voir Strickler, *eidg. Abschiede* de 1521 à 1523, 16. La haine du cardinal pour l'évêque de Lodi remontait à plusieurs années et s'explique entre autres par ce fait qu'à la diète de Zurich (4 avril 1513), Sforza avait accusé Schinner d'avoir gardé 100,000 ducats pour lui des 500,000 qu'il avait reçus pour faire la guerre à la France. Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 703.

[1] Par une distraction étonnante, M. Michelet fait naître Schinner à La Rochelle. *Histoire de France*, V, 32.

ait couvert un front suisse[1]. Léon X montra d'abord à Schinner la même faveur. Pour lui complaire, il affranchit à perpétuité l'évêché de Sion de la tutelle métropolitaine de l'archevêque de Moûtiers en Tarentaise[2].

Il faut le dire à la louange de ce dernier, qu'au milieu de ses préoccupations ambitieuses, entouré des nations diverses et rivales qui formaient l'armée de la sainte-ligue, il ne perd jamais de vue l'honneur national; dans les camps et les cérémonies publiques, il veut que ses compatriotes aient le pas sur tous les autres peuples. Ce sentiment national qui animait le cardinal de Sion a été reconnu par un écrivain bernois, d'ailleurs très peu favorable à la politique et à la personnalité du prélat, qu'il place tout uniment en enfer, le rigide et loyal chroniqueur Anshelm.

Par ses faits et gestes comme préfet et comte du Vallais, Schinner mérite certainement le jugement sévère qu'a porté sur lui Anshelm. Plusieurs milliers de personnes moururent sans confession et sans sépulture à la suite de l'excommunication lancée à Rome à l'instigation du cardinal de Sion. George Supersax, cité à comparaître dans la ville éternelle, y subit une détention d'une année dans les cachots du château St-Ange, et ceux de ses adhérents qui y avaient été cités avec lui, parmi lesquels plusieurs vieillards octogénaires, y moururent de misère ou sous la hache du bourreau. Pendant ce temps les frères du cardinal, Pierre, Gaspard et Jean, opprimaient leurs concitoyens du haut des forteresses où ils s'étaient retranchés. Pour racheter tant de choses odieuses, il ne sera pas trop[3] de quelques œuvres d'utilité publique, de bienfaisance privée et de constructions monumentales, comme l'agrandissement des bains de Louëche, l'embellissement du palais de la Majorie orné de peintures et de statues, et les libéralités accordées aux artistes, aux hommes de lettres et aux réformateurs eux-mêmes pour lesquels Schinner montrait, comme Érasme, une prédilection marquée au commencement de leur entreprise[4].

[1] Le cardinal Duperron, né à Orbe, n'est Suisse que de naissance. Il en est à peu près de même du cardinal Jean d'Estavayer (1349), dont on voit le portrait dans la maison Mollondin à Soleure. On ne peut appeler Suisses les cardinaux de Genève.

[2] Furrer, *Urkunden*, III, 308. Schinner avait fait valoir habilement la différence de langue, l'éloignement et la nécessité de passer par les terres du duc de Savoie, partisan de la France.

[3] Furrer, *Histoire du Vallais*, I, 256. — Hidber, *Mattheus Schinner und Giorg auf der Flüe*, 1859.

[4] Lettre de Cervinus à Zwingli, 23 janvier 1521. *Zwinglii Epist.*, VII, 163. « Je « ne connais pas personnellement le cardinal, ne l'ayant jamais vu, dit ce correspon-

« Le cardinal t'aime, écrivait Hédion à Zwingli, parce que tu es un « homme évangélique et que tu oses dire de dures vérités aux gens « timorés[1]. » Un ami de Luther, le réformateur Capiton, informait ce dernier que Schinner était tout disposé à lui ménager un asile[2]. Aussi certains prêtres violents ne se gênaient-ils pas pour le traiter, en compagnie d'Érasme, de coquin et de scélérat. Mais à l'exemple d'Érasme, dont il partageait les tendances de réforme modérée, Schinner n'hésita pas à se détacher du mouvement quand il le vit tourner à la séparation complète et aux tourmentes populaires.

3. Soulèvement populaire. — Invasion en France. — Bataille de Marignan et paix perpétuelle avec la France. (1513 à 1516.)

Le sang de 1,500 Confédérés fumait encore dans les champs de Novare, que déjà le parti français recommençait à s'agiter en Suisse. Parmi les partisans de Louis XII figurait le banneret bernois Hetzel. Son fils, Jean-Rodolphe, sans écouter ni les ordres de la diète, ni les supplications de son père, lève un corps de plusieurs cents hommes et les conduit au roi. Le départ de ce condottiere (*Reislaufer*) fut le signal d'un soulèvement populaire très dangereux et qui éclata dans plusieurs cantons à la fois. On en voulait surtout aux distributeurs de l'argent de France, que dans son vert langage le peuple appelait des *mangeurs d'écus* (Kronen-Fresser). Deux gouvernements, ceux de Zurich et de Soleure, en furent quittes pour la destitution de quelques-uns de leurs membres. Mais à Berne et à Lucerne, le sang de plusieurs conseillers coula sur l'échafaud. A Lucerne, l'avoyer Pétermann Fehr, l'homme le plus influent de son canton, avec Jacob Bramberg, expia dans de cruelles tortures le tort d'appartenir au parti français, et perdit ses honneurs qu'il recouvra néanmoins peu de temps après, en dépit de sa vénalité et au grand scandale de la diète de Zurich. Le banneret Hetzel, qui avait échappé aux mains des campagnards bernois, fut arrêté à Olten par ceux de Soleure, et mis à mort, après avoir subi les traitements les plus horribles. Deux autres mangeurs d'écus, les capitaines Michel Gla-

« dant de Zwingli. Mais je tiens de Jean Heer, qui a été son chantre, que c'est un « homme très modeste, très habile, libéral jusqu'à la magnificence, probe et pieux. » Ce jugement, venant d'un homme comme Jean Heer, est bon à recueillir en présence de la lettre à Stampa, avec laquelle il offre une contradiction difficile à expliquer.

[1] Hédion à Zwingli. Lettre du 21 novembre 1519. *Zwinglii Epistolæ*, VII, 96.

[2] Walch, *Luthers Werke*, XV, 83.

ser et Antoine Wyder du Gessenay, eurent également la tête tranchée. La médiation des Confédérés empêcha la révolte de s'étendre (juin-juillet). Mais les masses irritées ne rentrèrent dans le devoir que lorsque les gouvernants eurent pris l'engagement de renoncer aux pensions particulières, de partager avec les communes l'argent des alliances et de maintenir les anciennes franchises.

L'esprit moqueur qui respire dans les chroniques populaires, et trouve à rire dans les plus graves événements, a baptisé cette émeute sanglante du nom de *guerre des oignons* (Zwiebeln-Krieg), parce que les campagnards ameutés autour de Lucerne, au nombre de 7000, s'amusèrent à dévaster les jardins et à manger les oignons des bourgeois de la capitale[1].

Mais la haine contre la France n'était pas assouvie. Un plan d'invasion de ce royaume par l'empereur, l'Angleterre, l'Aragon et les Suisses réunis fut accueilli avec transport à la diète de Zurich (1er août)[2]. Et pendant que les Anglais débarquaient à Calais et que les Aragonais envahissaient la Navarre, 16,000 Suisses joints à 14,000 impériaux marchèrent sur Dijon, les Suisses portant sur leurs habits des croix blanches avec des clefs de la même couleur pour les distinguer des Français qui portaient également des croix blanches. Le Vallais et Rothwyl, l'alliée lointaine des Suisses, qui était restée neutre dans la guerre de Souabe, avaient fourni leurs contingents à cette expédition. Mais arrivés devant Dijon, Jacques de Wattenwyl, avoyer de Berne, Schwarzmourer de Zoug et d'autres chefs suisses se laissèrent corrompre par La Trémoille, qui commandait pour le roi. Ils se retirèrent sur la promesse de 400,000 écus et de l'abandon aux Confédérés des châteaux-forts de Milan, Crémone, Asti, que leur fit ce général et en garantie de laquelle il livra quatre otages (13 septembre). Le négociateur de la paix de Dijon, La Trémoille, abusait de la bonne foi des Suisses. De ces quatre otages, un seul avait quelque fortune et paya 40,000 écus pour sa rançon, au lieu des 400,000 qu'on attendait.

La mystification de Dijon irrita tellement l'armée et le peuple qu'on ne put les apaiser qu'en mettant sous les verrous quelques partisans de la France. Les ambassadeurs de Louis XII furent également jetés en prison. Les citoyens bernois se virent insultés dans les cantons où ils

[1] Dans l'histoire de Zurich, une sédition du même genre, qui éclata après Marignan (décembre 1515), porte le nom de *guerre des gâteaux* ou des *rayons de miel*, parce que les paysans des rives du lac prirent de préférence ces deux comestibles dans l'étalage des marchands, sans se piquer de les payer avec exactitude. Bluntschli, *Geschichte der Republik Zurich*, II 229.

[2] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 730.

voyageaient pour leurs affaires. Les Fribourgeois accusés d'avoir soustrait le butin de Novare furent sommés de le restituer par les Confédérés réunis à Zurich (13 décembre 1513). La diète eut grand'peine à empêcher une seconde invasion. Mais comme les auteurs de la trahison de Novare, ceux de la mystification de Dijon restèrent impunis. Le roi de la Grande-Bretagne et son fameux ministre Wolsey n'avaient cependant pas abandonné leur plan d'invasion contre la France. Infatigable dans sa haine pour cette dernière, le cardinal Schinner était occupé à conclure une nouvelle alliance des Confédérés avec Léon X contre Louis XII; il prit également à la diète de Zurich (4 avril 1514) l'initiative de l'alliance anglaise et proposa l'envoi d'une ambassade suisse à Londres. La proposition fut acceptée et deux magistrats suisses, le conseiller Stolz de Bâle et Hurns de Zurich, se rendirent à Londres. Ils y reçurent du roi Henri VIII, dans son palais de Hartwick, le meilleur accueil (10 mai) et revinrent à Zurich avec un projet d'alliance aux conditions pécuniaires les plus avantageuses pour les Suisses. Henri VIII assurait une pension annuelle à chaque canton et 40,000 écus par mois tant que durerait la campagne. Une ambassade anglaise parut à la diète de Zurich (20 juin) et de nouveau à celle de Berne (31 juillet)[1]. Au nombre des envoyés d'Henri VIII aux Confédérés, figurait un des hommes les plus illustres de l'Angleterre, le chevalier et archidiacre Richard Pace dont Shakespeare a immortalisé la vertu et la science dans son drame d'Henri VIII[2].

De l'envoi d'une ambassade suisse à Londres et de l'arrivée de sir Richard Pace dans notre pays datent assurément les premières traces de *relations diplomatiques* entre la Suisse et la Grande-Bretagne. Mais déjà de nombreux rapports religieux, scientifiques et militaires avaient eu lieu entre ces deux peuples, si éloignés l'un de l'autre, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne[3].

[1] Les relations d'Henri VIII avec les Suisses (1515-1517) ont fait l'objet d'un excellent travail de M. Guillaume Gisi dans les Archives de la Société d'histoire suisse XV (*Die Beziehungen der Schweiz und England*). Il a utilisé pour ce mémoire les papiers d'État anglais publiés par Brewers (*Letters and Papers of the reign of Henri VIII*, London, 1862-1864). Voir aussi pour les relations de la Suisse avec l'Angleterre MM. Bachofen et Stehlin de Bâle (*Archives de la Société d'histoire suisse*, XII).

[2] Acte II, scène II, où le cardinal Campeggio dit à son collègue Wolsey, le premier ministre d'Henri VIII, que l'opinion publique l'accuse d'avoir éloigné Pace de Londres parce qu'il était jaloux de sa science et de sa vertu (learned and virtuous man).

[3] Nous ne rappelons que les nombreux moines bretons (scotes et anglo-saxons) de St-Gall, d'Einsiedeln; les archers anglais de Pierre de Savoie et les séjours du Petit-Charlemagne à Londres, où l'avaient suivi plusieurs familles vaudoises; les

A la diète de Berne l'or anglais et l'éloquence de Schinner finirent par triompher de l'opposition des partisans de la France et de celle de certains cantons. Mais il était trop tard. Fatigué des lenteurs de la diète, Henri VIII venait de conclure un traité avec Louis XII en y comprenant, il est vrai, ses amis et alliés des XIII Cantons (2 août 1514)[1]. Deux mois après, l'alliance anglo-française était cimentée par un mariage entre Marie, sœur du roi Henri VIII, et le roi Louis XII, célébré le 9 octobre de la même année. Schinner se rendit en vain à Londres pour empêcher ce mariage et n'obtint pas non plus l'archevêché vacant de York, qu'il envisageait comme la juste récompense de ses efforts en faveur de l'alliance anglo-suisse. Henri VIII en gratifia son premier ministre, Wolsey, de préférence à l'étranger qu'il croyait suffisamment rémunéré par la pension annuelle qu'il lui faisait[2].

Schinner fut plus heureux dans les efforts qu'il faisait de concert avec le nonce Ennius, évêque de Véroli, pour obtenir le renouvelle-

Gallois d'Enguerrand de Coucy; les Anglais de Charles le Téméraire. Dans les siècles suivants, les rapports se multiplient. Viennent les réfugiés *pour cause de religion*, nombreux à Zurich et à Genève, où ils forment une église. Les réfugiés *politiques* auront leur tour au XVIIme siècle, où Cromwell aussi, le grand protecteur, entretient de fréquentes relations avec les protestants de Suisse, et communique avec eux par son envoyé Peel et son secrétaire Milton, le grand poète. Après le régicide Ludlow, les envoyés Coxe, Herwart, Stanyan, le prétendant Édouard Stuart et les fondateurs des loges *maçonniques* de Genève et Lausanne (1737-39); Gibbon leur succède à la fin du XVIIIme siècle. Les sectaires religieux (méthodistes et darbystes) marquent l'influence anglaise au XIXme. Genève, avec ses *James*, ses *John*, ses *William*, ses traductions de Walter Scott, de Bentham, de la philosophie d'Edimbourg, a été de nos jours une ville presque anglaise. La Suisse, à son tour, a influé sur la Grande-Bretagne, à laquelle elle a prêté Holbein, Füssli (le grand peintre) et Planta, de l'Académie royale, auteur d'une histoire de la Suisse en anglais, *History of Helvetic Confederacy*, London, 1807.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 1364.

[2] Brewer, *Letters and foreign Papers of the reign of Henri VIII*, London, 1862, 5266. M. Gisi ne veut pas que Schinner se soit rendu à Londres en juillet 1514; il a raison pour la date. Mais la preuve qu'il s'y est rendu plus tard nous est fournie par une lettre du secrétaire italien d'Henri VIII, André Ammonius, à Érasme, en date du 1er novembre, où on lit : « *Advenit hic Cardinalis sedunensis ille helvetus* « *quem sum allocutus et videtur mihi homo ingeniosus, impiger, acer, facundus, stre-* « *nuus et admodum theologus.* » Les historiens vallaisans parlent d'une harangue que Schinner aurait faite au Parlement de Londres et s'étayent d'un écrit de l'Anglais Toland, publié à Amsterdam, en 1709, sous le titre de : *Oratio philippica ad excitandos contra Galliam britannos maxime vero ne de pace cum victis premature agatur sanctiori concilio exhibita, anno a christo nato 1514, authore Mathæo Cardinali sedunensi qui gallorum ungues non solùm resecandos sed penitùs evellendos esse voluit.* Mais Toland lui-même avoue qu'il n'a trouvé nulle part que cette harangue ait été prononcée devant le Parlement auquel elle était destinée, et cet auteur ne paraît même pas très sûr de la provenance de la pièce qu'il a attribuée à Schinner sur les indications *conjecturales* de sir Robert Cotton, le plus illustre bibliophile de la Grande-Bretagne et le fondateur de la bibliothèque qui porte son nom.

ment de l'alliance papale. Elle fut signée à Zurich le 9 décembre 1514[1].

La mort de Louis XII au commencement de l'année suivante et les prétentions hautement avouées de ce prince sur le duché de Milan ravivèrent toutes les haines contre la France et provoquèrent une nouvelle coalition pour la défense de la Lombardie, formée du pape, de l'empereur, du roi d'Espagne, du duc Sforza et des Suisses, et signée successivement à Berne, Lucerne et Inspruck (février, juillet, septembre 1515)[2]. Suivi de 30,000 hommes, Schinner, casque en tête et lance au poing, alla prendre position avec cette armée au pied des Alpes, que devait traverser François Ier pour se rendre en Lombardie. Mais tandis que le cardinal de Sion, le bourgmestre Marc Roist de Zurich, Wattenwyl de Berne et la plupart des chefs des Waldstætten se préparaient à combattre, Albert de Stein, Louis de Diesbach, Louis d'Erlach, Gaspard Gœldli de Zurich, et Hug de Lucerne, s'y refusèrent absolument. Schinner et Zwingli, alors grand ami du cardinal, et qui suivait l'armée en qualité d'aumônier des troupes glaronnaises, exhortèrent inutilement les Suisses au combat. Ils eurent la douleur de voir François Ier pénétrer en Piémont sans coup férir et les généraux suisses traiter avec lui à Galera par la médiation du duc de Savoie (8 septembre). Par ce traité le roi de France recouvrait le Milanais moyennant le payement d'une pension de 12,000 francs au duc Maximilien et d'un million de couronnes aux Confédérés, outre la pension annuelle de 40,000 ducats.

La paix conclue, déjà 16,000 Suisses, Bernois, Fribourgeois, Soleurois et Vallaisans, quittaient Monza en deçà de Milan pour rentrer dans leurs foyers, lorsque, par les ordres secrets du cardinal, Arnold Winkelried, capitaine d'Underwald et l'un des descendants du héros de Sempach, court avec quelques compagnies attaquer l'armée française. Aussitôt l'alarme est donnée, et les guerriers qui partaient, ne voulant pas abandonner leurs frères, obligent leurs chefs à les ramener au quartier général. Ce hardi stratagème du cardinal fit rompre la honteuse paix de Galera et donna lieu à la fameuse bataille de Marignan, bataille de deux jours, livrée le 13 et le 14 septembre 1515.

Le 13, au soir, les quatre canons du capitaine Ponteli, de Fribourg, donnèrent le signal de la bataille. C'était, avec quatre autres pièces,

[1] Voir le texte allemand dans Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, appendice, 1365.

[2] Le roi d'Angleterre, retenu par le traité qu'il venait de signer avec la France, resta en dehors de la coalition.

toute l'artillerie des Suisses. Ceux-ci s'avancent en trois corps, présentant une forêt de piques de 18 pieds. Trente fois, le pesant corps de la gendarmerie française s'élance contre cette masse irrésistible, et trente fois il se brise. Gascons, Basques, lansquenets allemands à la solde de la France, tout est renversé par les Confédérés. Les plus vaillants gentilshommes tombent percés de lances, Bayard, le *chevalier sans peur*, est jeté bas de son coursier et s'enfuit sans casque ni cuirasse. François Ier, dont les coups de lance ont faussé l'armure, combat en roi, et se portant aux endroits les plus périlleux, ranime le courage de ses troupes. Mais il ne peut empêcher qu'un corps de volontaires suisses n'enlève une des batteries françaises et ne la tourne à l'instant contre ses troupes. Ce corps était celui des *Enfants perdus*, troupe d'élite recrutée parmi les plus vaillants gars des divers cantons : ils recevaient double solde et portaient pour se distinguer une plume blanche à leurs chapeaux. « En « ce moment les Suisses, dit l'historien français Michelet, s'étaient ren- « dus maîtres d'une partie du camp de François Ier [1]. » Mais une nuit profonde vint, à propos pour l'armée française, séparer les combattants et couvrir le champ de bataille, éclairé un instant auparavant par une lune resplendissante et les sinistres lueurs de cent bouches à feu. Les deux armées demeurèrent en présence. Chacun coucha à la place qu'il avait occupée pendant la bataille ; François Ier dormit sur un affût. Réunis autour d'un grand feu, les chefs suisses tinrent conseil ; Schinner, estimant qu'on en avait assez fait pour l'honneur, ouvrit l'avis très sage de se replier sur Milan, l'*hôtellerie et le grand cabaret des Suisses*, au siècle de Léon X [2]. D'autres chefs (Erlach et Albert de Stein sans doute) s'y opposèrent. On discutait encore lorsque quelques coups de canon tirés par les Français dispersèrent le conseil.

A la pointe du jour les cornets d'Uri et d'Underwald annoncèrent le second acte du drame sanglant. L'amman de Zoug, qui avait fait ses premières armes à côté de son grand-père à Grandson et commandé à Dorneck, l'amman Werner Steiner range les hommes de l'avant-garde en bataille, et prenant trois mottes de terre, les brise sur leurs têtes en disant : « Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, nous trou- « verons ici notre cimetière aujourd'hui. Mais, Confédérés, soyez hom- « mes, et loin que cette pensée trouble votre courage, n'ayez devant « les yeux que l'honneur et le devoir. » Bientôt les deux armées se trouvent de nouveau en présence ; à leur tête marchent François Ier et Schinner : François Ier, couvert d'un manteau d'azur parsemé de lys

[1] Michelet, *Histoire de France*, VII, 237.
[2] Ibid., 180.

d'or ; Schinner, la pique au poing et un manteau pourpre sur l'épaule.

Comme la veille, les Suisses commencèrent le combat avec un cliquetis d'armes et des cris formidables. Animés par la présence et l'exemple de leur roi, les chevaliers français soutinrent vaillamment le choc. La mêlée devint terrible. Des deux côtés tombèrent une foule de grands personnages et d'hommes intrépides, le comte de Guise, le prince de Talmont, fils de La Trémoille, Bueil de Sancerre, l'amman Kætzi, de Schwyz, un Tschoudi, de Glaris, l'amman Püntiner et les deux Imhof, d'Uri. Ayant plusieurs flèches dans la poitrine, Kætzi ne cessa de combattre et d'animer son peuple qu'après avoir perdu tout son sang par ses blessures[1]. Le Léonidas de Marignan, Werner Steiner, vit mourir ses deux fils et survécut à cette terrible journée. Le bourgmestre zuricois Roist était au nombre des blessés.

Enfin, malgré leurs pertes, « les Suisses luttaient encore comme des lions, » et la victoire était vivement disputée, lorsque tout à coup, sur les derrières de l'armée fédérale, retentit le cri de guerre de l'armée vénitienne : *Marco! Marco!* Saint-Marc! Saint-Marc! Se voyant pris entre deux feux, les chefs suisses donnèrent le signal de la retraite. Elle s'exécuta en bon ordre. Les Confédérés formèrent un grand carré au milieu duquel ils placèrent leurs blessés, les bannières conquises, l'artillerie, puis ils se mirent en marche d'un pas lent et en fière contenance. Plusieurs blessés cependant furent abandonnés sur le champ de bataille ou se perdirent dans la marche à travers un terrain marécageux et coupé de ruisseaux et de fossés. On vit se renouveler alors les traits d'héroïsme qui ont immortalisé la journée de St-Jacques : Bær, de Bâle, qui avait eu les jambes emportées par un boulet, tenter des efforts inouïs pour sauver son drapeau ; Gerber, d'Appenzell, cacher le sien dans sa poitrine où on le trouva en dépouillant son corps. Moins heureux ou plus faible que les précédents, celui qui portait le *taureau d'Uri*, cornet d'argent massif dont les merveilleux sons avaient si fort épouvanté Charles le Hardi à Grandson, le perdit sur le champ de bataille. Cet instrument célèbre, auquel s'attachait un respect superstitieux qui en faisait comme le talisman de la vieille Suisse, devint la proie d'un soldat de Lindau qui le revendit pour quelques pièces de monnaie.

Les guerriers des ligues rentrèrent à Milan, leurs bannières déchirées, souillés de sang, de sueur et de poussière, mais sans avoir été poursuivis par l'ennemi, qui témoignait ainsi de son respect pour leur héroïsme.

[1] Parmi les morts se trouvaient des Bürkli, Escher, Keller, Schwend, Meiss de Zurich.

Le même soir, François I[er] manda sa victoire à sa mère dans les termes les plus élogieux pour les Suisses. Le vieux général Trivulce disait : « J'ai assisté à vingt batailles, ce n'étaient que jeux d'enfants à côté de celle-ci; cette bataille est une bataille de géants. » On frappa une médaille avec ces mots : « François a vaincu ceux que César seul avait pu vaincre. » « Les Suisses, dit Michelet, furent plus écrasés que vaincus. »

Leur perte, évaluée à 15,000 par les historiens français, n'est portée qu'à 6,000 par nos chroniqueurs. La perte des Français égala au moins celle des Suisses.

L'issue de la bataille de Marignan jeta le deuil dans la Confédération. Bientôt dans plusieurs cantons, dans les Waldstætten, par exemple, la stupeur fit place à la vengeance. Excitée par le nonce Ennius Filonardus, évêque de Véroli, et l'ambassadeur milanais, Visconti, la diète de Lucerne décréta une levée de 30,000 hommes (24 septembre)[1]. Une députation suisse alla solliciter l'appui de l'empereur à Landeck dans le Tyrol. Mais ni de ce prince, ni de l'Espagne, ni du pape, les Confédérés n'avaient tiré grand secours dans la dernière guerre. On les avait laissés dans le pétrin s'en tirer comme ils pourraient. Les partisans de la France se prévalurent habilement de cette inaction de leurs alliés pour semer la zizanie parmi les Confédérés. La capitulation de Domo d'Ossola, livrée aux Français par Louis de Diesbach de Berne, accrut le découragement des uns et la colère des autres. Dans certains cantons il n'y avait que des éloges pour la grandeur et la magnanimité de ce François I[er], sous les yeux duquel on avait vu, après Marignan, des blessés suisses, à leur sortie de l'hôpital de Milan, indignement vendus comme esclaves aux Barbaresques[2]. Ce langage louangeur pour la France se trouvait dans la bouche des magistrats de Berne, de Soleure et de Fribourg en particulier, où les agents de François I[er] venaient d'arriver avec des sacs d'écus qu'ils faisaient crever à dessein dans les rues, pour se rendre la plèbe favorable. L'impudeur chez les chefs du parti français était telle que l'un d'eux, Louis de Diesbach, achetait avec l'or de François I[er] la maison des Boubenberg à Berne et leur château à Spiez, et qu'Albert de Stein montrait partout ses 10,000 écus et sa femme parée de diamants et de broderies d'or. La diète se scinda en deux conseils ennemis : le premier, de sept cantons et demi, réuni à Lucerne, l'autre, de cinq cantons et demi, assemblé à Schwyz, puis à Rorschach avec les agents de l'empereur. Les cantons vendus à François I[er] se disposaient à lui céder, au prix de 300,000 couronnes, les bail-

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 917 et suiv.
[2] Segesser, *eidg. Abschiede*, 924.

liages italiens conquis en 1512, sauf Bellinzona. Les autres cantons et les Grisons s'opposèrent heureusement à ce lâche et funeste abandon. Le roi d'Espagne et le roi d'Angleterre continuaient à soutenir énergiquement les ennemis de la France. L'ambassadeur d'Henri VIII, sir Richard Pace, revenu à Zurich, unissait ses efforts à ceux de l'envoyé impérial, le docteur Guillaume de Reichenbach. La défaite de Marignan avait fait baisser beaucoup le crédit du cardinal Schinner en Suisse et dans le Vallais surtout, où son ennemi Supersax avait reparu en vainqueur et levait la mazze contre ses partisans. Mais le cardinal n'en était que plus actif à la cour de Maximilien et auprès des rois d'Espagne et d'Angleterre et du pape, auxquels il promettait d'amener 20,000 Suisses, moyennant les subventions indispensables. L'entente eut lieu entre ces puissances et les cinq cantons, et les subsides promis furent déposés chez les banquiers d'Anvers et les Fugger d'Augsbourg. Le nombre des cantons en armes contre la France eût été bien plus considérable, si l'empereur eût tenu sa promesse de s'entendre avec les députés suisses et se fût rendu à Constance, à la prière de Schinner.

Toutefois 15 à 20,000 Confédérés ne s'en trouvèrent pas moins réunis à Trente dans les premiers jours de mars 1516, où les chefs prêtèrent serment entre les mains du cardinal de Sion. Mais les partisans de la France enrôlaient aussi de leur côté, et l'on vit se reproduire le triste phénomène de *Suisses combattant contre Suisses* comme en 1500. Mais les premiers, sous leurs vaillants chefs, Stapfer, Göldli, Salis, auraient bientôt repris tout le Milanais et fini également par enlever la capitale sur leurs frères de l'armée française que commandait le fameux Albert de Stein, sans les incessantes tergiversations de l'empereur qui tantôt voulait, tantôt ne voulait plus guerroyer contre les Français, et qui mit le comble à ses défaillances en abandonnant tout à coup la partie. La conduite équivoque du pape Léon X, dont l'historien contemporain Guicciardini a dit, avec raison, qu'il gouvernait avec deux boussoles, les retards que subit le transport de l'or anglais et les rivalités de Schinner, Visconti et Pace, démoralisèrent les auxiliaires de la Ligue et firent échouer honteusement une expédition qui eût pu être glorieuse pour les Confédérés. 1,500 de ces derniers occupaient encore la forteresse de Milan, aux ordres de Henri Rahn qui s'était signalé par la prise de la bannière de Strasbourg à la bataille de Dorneck. Mais trahi par les Milanais, et craignant le triste sort de son père, le malheureux duc Maximilien préféra se rendre à François I[er] et alla finir ses jours en France, où il vécut d'une pension du roi jusqu'à sa mort en 1530.

Ces événements ne laissèrent pas d'exciter une certaine indignation en Suisse. Du haut de la chaire la conduite des mercenaires fut flétrie. « Les Confédérés, s'écria le brave curé soleurois de Kriegstætten, ont « trahi l'ancien duc de Milan et vendu le nouveau. » Le mauvais succès de la dernière campagne n'empêchait cependant pas les ennemis de la France d'en méditer une nouvelle. Ils comptaient pour cela sur l'appui efficace du roi d'Angleterre et de Charles-Quint, qui avait succédé à Ferdinand le Catholique comme roi d'Espagne et des Pays-Bas. Le pape, Léon X, était entré dans la nouvelle coalition. L'ambassadeur impérial, Reichenbach, et le diplomate anglais, Richard Pace, avaient recommencé leur campagne auprès de la Diète [1]. Dévoué à l'empereur malgré tout, Schinner se rendit en son nom à Londres et à Bruxelles. Henri VIII et Wolsey lui firent un splendide accueil. L'éminence suisse dîna avec le premier ministre, eut une longue audience du roi au palais de Greenwich (le 18 octobre 1516) et repartit de Londres (le 29 octobre) avec une alliance signée en due forme et tout l'argent nécessaire à l'expédition [2]. Mais il était trop tard. Dans l'intervalle, les intrigues de la France, si bien servies par les roueries des souverains hostiles à François Ier, avaient réussi à lui rallier tous les cantons. L'alliance française, préparée à Genève en octobre, sous la médiation du duc de Savoie, était signée à la diète de Fribourg, le 29 novembre, sous le titre de *Traité de paix perpétuelle* [3].

L'avoyer Peter Falk de Fribourg et l'amman Schwarzmourer de Zoug allèrent faire signer le traité au roi dans la cathédrale de Notre-Dame, à Paris. « Ces deux magistrats, dit Anshelm leur contemporain, « remarquables à la fois par leur belle taille, la science, l'habileté et « l'énergie, étaient d'anciens ennemis de la France; mais ils avaient « complètement changé de politique sous l'influence du baume salutaire « des lys. » La réception des ambassadeurs suisses à la cour fut splendide: « le roi, sa mère, le duc d'Alençon, le Dauphin rivalisèrent de « caresses pendant tout le temps qu'ils passèrent à Paris, c'est-à-dire « de Noël à Pâques; on les combla d'honneurs et de présents évalués à « 10,000 francs [4]. »

Le traité de Fribourg, quoique moins lucratif que celui de Galéra, assurait certainement des avantages considérables aux cantons, ainsi le paiement de 400,000 écus dus par le traité de Dijon, plus 300,000

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 1000, 1013, 1018, 1022, 1025.
[2] Gisi (Wilhelm), *Die Beziehungen zwischen der Schweiz und England*, 270.
[3] Segesser, *eidg. Abschiede*, appendice, 1406.
[4] Anshelm, *Chronik*, V, 265.

pour l'expédition d'Italie au cas où l'on restituerait au roi une partie des bailliages italiens, cédés aux Suisses par Maximilien Sforza. François Ier assurait encore à chaque canton un subside annuel de 2,000 francs qui fut porté à 3,000 par le traité subséquent. Les privilèges commerciaux des Suisses établis à Lyon étaient garantis. Les cantons, en revanche, s'engageaient à fournir au roi une levée de 6,000 hommes en temps de paix et de 16,000 en cas de guerre. Les Grisons, le Vallais, St-Gall, Mulhouse, étaient admis à participer au bénéfice de l'alliance. Tel est le fameux traité de Fribourg, base de tous les traités conclus depuis lors avec les successeurs de François Ier et qui, selon l'expression de Chateaubriand « ne laissait aux Suisses que le stérile honneur de « verser leur sang pour la France sur les champs de bataille de l'Europe[1]. »

Cette dépendance de la Suisse à l'endroit de la France ne commencera cependant à proprement parler que cinq ans plus tard, où la paix perpétuelle se convertit en alliance offensive et défensive de douze cantons et de leurs alliés (les Grisons, Mulhouse, Rothwyl, Bienne) avec François Ier, à la diète de Lucerne, le 5 mai 1521[2]. Ce n'est qu'à partir de ce traité de Lucerne que les Confédérés échangent leur rôle d'*arbitres de l'Italie et de la politique européenne,* que leur avaient valu leur supériorité militaire et les grands desseins du cardinal de Sion, contre la position humiliante de champions et auxiliaires de la grandeur et du despotisme des rois de France. Pendant trois siècles, tous les champs de bataille de ces princes seront arrosés du sang de nos compatriotes; la libre et glorieuse terre des Winkelried et des Nicolas de Flüe semblera souvent s'être transformée en une colonie et une pépinière de soldats de la France.

La prépondérance de François Ier fit aussi tomber Matthieu Schinner. Frappé de la mazze et proscrit de nouveau par six dixains du Haut-Vallais, le cardinal de Sion avait lancé derechef aussi l'anathème à Georges Supersax et aux patriotes armés contre lui. Le dixain de Louëche, qui lui était resté fidèle, et les Bas-Vallaisans qui regardaient ceux du Haut comme des rebelles, avaient pris fait et cause pour le cardinal. Tenant tête à l'orage et la menace à la bouche: « Brigue, s'était écrié Schinner, « est le siège de la révolte, je le ferai démolir et raser. » Mais l'orage est plus fort que lui; ses partisans sont battus ou se soumettent; Schinner, réduit à fuir pour la seconde ou troisième fois, se réfugie à Zurich (septembre 1518), où il cherche à se fixer et où il veut acheter une maison. Ce canton seul était toujours hostile à la France et suivait les

[1] Chateaubriand, *Études historiques.* Edition Ladvocat, 1831, IV, 242.
[2] Ce traité est dans Strickler, *eidg. Abschiede* de 1521 à 1525, appendice, 1491.

inspirations de son nouveau curé, l'éloquent Zwingli, grand ami du cardinal, et un ardent champion de la politique romaine[1]. Secondé par cet homme influent et les magistrats zuricois, Schinner obtient le renouvellement de l'union autrichienne et un vote formel de la diète en faveur de Charles V d'Autriche, compétiteur, pour la couronne impériale, de François Ier, le vainqueur de Marignan et l'allié perpétuel des Suisses. Il se rendit lui-même à Worms, de la part du roi d'Angleterre Henri VIII, et contribua personnellement à l'élection qui eut lieu le 28 juin 1519, en dépit du pape Léon X, successeur de Jules II, qui ne voulait pas de Charles V. Mais les Suisses, comme les princes-électeurs d'Allemagne, n'intervinrent pas gratuitement dans l'élection. La maison d'Autriche dut donner 800 florins à chaque canton sans compter les pensions secrètes[2]. « Quand on parle à eux, disait Berghes, l'ambassa- « deur de Charles V, il faut avoir de l'argent en mains comme si on « allait au marché. » François Ier n'avait pas non plus épargné les largesses, et son ambassadeur, Louis Dessoliers, avait parcouru divers cantons, mais sans succès. Les Fribourgeois eux-mêmes, nonobstant leur dévouement à la France, se bornèrent à promettre qu'ils resteraient neutres. De ce que les Suisses recevaient de l'argent de Charles V, il ne faudrait donc pas conclure qu'ils n'agissaient que sous l'empire de ce métal, car le roi de France en était, comme on sait, plus richement pourvu que son compétiteur. Un sentiment plus élevé que l'intérêt privé respire dans la lettre adressée par les cantons aux princes électeurs pour les détourner d'élire François Ier. Ils déclaraient que cette élection serait un déshonneur pour la nation allemande, pour la chrétienté tout entière, et que pour leur compte ils la verraient avec le plus grand déplaisir « attachés, disaient-ils, comme nous le sommes, au saint em- « pire dont nous avons reçu notre liberté la meilleure et dont nous « portons l'aigle dans nos armoiries[3]. » Au pape Léon X et au roi de France lui-même les Suisses écrivirent dans le même style, si différent de celui qu'ils employaient lors de la guerre de Souabe[4].

[1] Gisi, *Die Beziehungen zwischen der Schweiz und England in den Jahren 1515 bis 1517*, 270

[2] Correspondance officielle de Berghes, ambassadeur du roi de Castille. *Documents pour l'Histoire de France*, 518. Le cardinal de Sion reçut en cette circonstance 1000 florins d'or du roi Henri VIII, dont il était le pensionnaire, comme il était celui du roi de Castille et du pape. « Il faut, écrivait Berghes au roi de Cas- « tille, Charles V, que vous ayez égard à ce qu'il est poure et qu'on lui a pris « tous ses biens. Je lui ai donné 1000 florins et sollicite les 1000 autres promis. « C'est un léal personnage. Il y a pitié à son cas (Constance, 12 avril 1518). »

[3] Voir la lettre des Confédérés aux électeurs. Segesser, *Abschiede* de 1500 à 1520, 1150.

[4] Ibid., 1164.

Trois ans après l'infatigable Schinner reparaissait en Lombardie à la tête de 6,000 Suisses, contribuait à l'expulsion des Français et au troisième rétablissement des ducs de ce pays. Cette campagne, appelée la *Guerre des draps de lit,* parce que les soldats n'eurent presque pas occasion de camper en plein air, fut le dernier acte politique de la vie de cet homme extraordinaire[1]. Il mourut le 30 septembre 1522 dans la ville des papes, où il s'était rendu pour le conclave qui avait nommé Adrien VI[2] (9 janvier de la même année). Peu de temps avant sa fin, l'évêque de Sion avait obtenu de l'empereur Charles-Quint la confirmation de tous les droits contenus dans la Caroline ou fausse charte attribuée à Charlemagne. Mais il n'eut pas le temps de la faire valoir, et n'aurait d'ailleurs pas réussi à l'imposer à un peuple qui bravait les foudres de l'empire comme celles de l'Eglise.

4. Nouvel accroissement de la Ligue helvétique. — Appenzell forme le XIIIme État de la Confédération. — Hugues Berthelier et Bonivard. — Alliance de Genève avec Fribourg et Berne. — Lausanne se rapproche également des Suisses. (1513 à 1530.)

Georges Supersax, l'implacable ennemi de Schinner, ne fut pas beaucoup plus heureux. Maître un instant du Vallais, qu'il gouverne sous le titre de *Curateur de la république* et auquel il donne un évêque de son choix (Philippe de Platéa), Georges Supersax vit le parti des *neutres* s'élever contre lui, et frappé de la *mazze* à son tour, il alla, neuf ans après, mourir à Vevey, où l'on voit son tombeau dans la grande église.

La période de 1513 à 1520 est remarquable par l'accroissement de la *ligue helvétique.* Les Appenzellois, simples protégés des Suisses en 1411, admis ensuite au rang d'*alliés perpétuels (Eidgenossen)*, avaient obtenu leur entrée dans l'alliance fédérale à titre de ligue ou de canton. Mais, considérés néanmoins comme inférieurs aux autres États, il leur était interdit par l'acte d'alliance de faire aucune guerre ni aucun traité sans l'approbation des Confédérés. En cas de guerre entre ces derniers, Appenzell devait, comme Bâle et Schaffhouse, observer une stricte neutralité (16 décembre 1513).

[1] Schinner eut dix voix pour la papauté. Mais il résulte de sa correspondance secrète avec le cardinal Wolsey, premier ministre d'Henri VIII, qu'il travaillait dans l'intérêt de ce dernier qui, en 1518, lui avait fait avoir une pension de 1000 florins d'or. Manuscrits anglais, analysés par MM. Bachofen et Stehlin, de Bâle, dans les *Archives de la Société d'histoire suisse*, XII. A Rome, Schinner possédait une belle maison sur l'Esquilin. Fabroni, *Vita, Leonis*.

[2] « Tout va bien à Rome, » écrivait à ce sujet le cardinal français du Bellay, « le cardinal de Sion est mort de la peste. »

L'annexion d'Appenzell ajoute un treizième Etat aux douze ligues de la Haute-Allemagne et clôt la Confédération des Treize Cantons, qui se maintiendra ainsi constituée jusqu'en 1798.

Les alliés perpétuels des Suisses (*Eidgenossen, Zugewandte Orte*) s'accroissent de deux États nouveaux, Mulhouse et Rohtwyl, unis jusque-là aux ligues par un lien purement temporaire. Deux autres villes du voisinage, la cité impériale de Besançon et celle de Montbéliard, s'allient à certains cantons; la première avec Berne, Fribourg et Soleure (24 déc. 1518), la seconde avec Soleure seulement.

La Confédération agrandie à l'ouest par l'occupation de Neuchâtel (1512), s'étendait encore de ce côté par la combourgeoisie de Genève avec Fribourg (1519).

Suisses de cœur, sous leurs princes français et germaniques, les Neuchâtelois avaient combattu dans les rangs des Confédérés à Saint-Jacques, à Grandson, à Dorneck, et s'y trouvent encore à Novare et à Marignan. Il eût été facile aux Suisses, pendant leur administration qui dura 19 ans, de faire de ce peuple leur allié perpétuel; mais ne se considérant que comme détenteurs du comté, et habitués à traiter en sujets les pays conquis, les Confédérés se bornèrent à gouverner le pays en attendant la restitution qui se fit en avril 1529, où la diète de Baden se laissa persuader par des raisons *sonnantes* de rendre le pays de Neuchâtel à la maison de Longueville appuyée par les ambassadeurs de François Ier. Mais les quatre cantons alliés, Berne surtout, conservèrent un certain patronage sur les Neuchâtelois.

Genève, dont l'alliance de 1477 avec Berne et Fribourg avait été l'œuvre de l'évêque seul et de la peur, plutôt que de la sympathie, devenait maintenant l'alliée directe des Suisses appelés à protéger son indépendance dans ses luttes sans fin avec la maison de Savoie. Deux partis divisaient les citoyens de cette ville, les *Eiguenots* (Eidgenossen) ou partisans des Suisses, les Ducaux ou Mamelus (Mameloucs). Le premier parti l'ayant emporté en *Conseil général* ou assemblée de tous les citoyens, se mit sous la protection des Fribourgeois. L'alliance jurée d'abord seulement par 74 Genevois (7 janvier 1519) le fut ensuite par tout le peuple, le 6 février, sur la place du Molard, « ce Grütli genevois. » Mais l'alliance des deux villes avait mortellement offensé l'évêque-prince Jean-Louis et son puissant cousin et protecteur Charles III, duc de Savoie (1504-1553). Charles essaya de rompre ce traité par la force et pénétra dans Genève avec une armée de 10,000 hommes. Aux cris de douleur des Eiguenots dont un grand nombre avait cherché asile à Fribourg, ce canton leva 5000 gars, et Fridolin Marti, l'envoyé fri-

bourgeois, tint tête au duc, qui retira son armée. Les principaux chefs des Eiguenots étaient Bezanson Hugues et Philibert Berthelier. Le premier était un marchand de fourrures, élu en 1518 premier syndic de la ville, homme prudent, grave, énergique, surnommé le *père de la patrie*. Il était en grand crédit à Fribourg, où il avait acquis la seigneurie de Pérole, aux portes de la ville, et où l'avoyer le fit un jour asseoir à côté de lui dans une séance des 200, assemblés pour les affaires de Genève. Le second, châtelain épiscopal de Peney, était regardé comme un mauvais homme par quelques-uns à cause de la dissipation de sa vie, mais n'en était pas moins un grand citoyen par son dévouement sans bornes à la cause de la liberté. Bien qu'il eût plus de cinquante ans, il s'était mis à la tête de la jeunesse et, sous prétexte de partager ses plaisirs, il l'avait organisée en une compagnie politique et militaire sous le nom d'enfants de Genève et de confrérie de St-George, avec cette devise: « Qui touche l'un, touche l'autre. » Au coup de sifflet bien connu de leur chef, les enfants de Genève et les confrères de St-George accouraient se ranger autour de lui sur le Molard. Proscrit déjà, en 1519, par le duc de Savoie, il avait trouvé à Fribourg, dont il avait été reçu bourgeois deux ans auparavant, une réception honorable. Mais ne pouvant vivre hors de sa patrie, il était rentré à Genève et continuait à faire une opposition audacieuse au parti savoyard. Souvent des rixes meurtrières éclataient dans les rues au cri de: à moi les enfants de Genève; au Rhône les Ducaux, les Mamelus. On distinguait les deux partis à la plume de coq que portaient au chapeau les Eiguenots et à la branche de houx qui décorait celui des Mamelus.

A côté de Hugues et de Berthelier, et combattant comme eux pour les libertés de Genève, se faisaient remarquer un gentilhomme, savoisien d'origine, François de Bonivard, prieur de St-Victor, esprit fin, élégant autant que hardi et plein de naïveté malicieuse, peu économe de son bien, et passionné dans ses écrits comme dans sa vie; le syndic Pierre Lévrier, déjà incarcéré en 1507 pour avoir défendu contre le duc les libertés de la ville; Jean Pécolat, que sa qualité de commensal de l'évêque Jean de Savoie n'empêcha point de joindre pendant 15 ans ses efforts à ceux du parti national; accusé d'avoir prédit la mort de l'évêque, il fut mis à la torture et fit, vaincu par la douleur, des aveux compromettants pour lui et pour Berthelier. Ses amis ne trouvèrent rien de mieux, pour le sauver, que d'en appeler à l'archevêque métropolitain de Vienne dont relevait l'évêque de Genève.

En même temps, le duc, parvenu à faire rompre par la diète suisse la combourgeoisie de Fribourg et Genève (17 mars 1519), rentrait

dans cette dernière ville avec 8,000 hommes (5 avril) et y commettait toutes sortes d'excès qui eussent été suivis de plus grands maux encore, si Bezanson Hugues n'eût réussi par sa mâle éloquence à électriser les Fribourgeois et à provoquer la levée en masse de ce peuple allié. Mais l'alliance entre Genève et Fribourg ayant été déclarée définitivement rompue par la diète de Zurich, en mai 1519, l'évêque Jean-Louis reste dans Genève et se décide à frapper un grand coup. Berthelier, dédaignant de fuir, est saisi tout à coup par les soldats ducaux, et exécuté comme traître, à 4 heures de l'après-midi, devant la prison même du château de l'île (24 août). « Ah! Messieurs de Genève! » s'écria le martyr, et sa tête roula sur le sol. Berthelier mourut comme il avait vécu, en homme intrépide. On trouva sur le mur de sa prison, écrit de sa main, ce verset de l'Écriture: « Je ne mourrai pas tout entier; je « raconterai les louanges du Seigneur. »

Pendant que le magnanime Berthelier mourait pour sa patrie, les *enfants de Genève* et la *confrérie de St-George* s'enfermaient silencieux et mornes dans leurs demeures. « Plus de fierté, dit M. Vulliemin, plus « de résistance; la tête de Berthelier fut clouée à Champel, lieu ordinaire « des exécutions capitales.» Une foule de citoyens, avec Bezanson Hugues leur chef, n'échappèrent à la mort qu'en se réfugiant à Fribourg.

Bonivard, grâce à sa dignité sacerdotale, échappa à la mort, mais subit une première détention à Grolée, château du prince-évêque, sur le Rhône. Pendant plusieurs années une horrible tyrannie pesa sur la ville d'Arve et Rhône. Un noble magistrat épiscopal, Amé Lévrier, fils de l'ancien syndic, ayant osé dire dans le secret du conseil: « Notre souverain n'est pas le duc, mais l'évêque, » fut arrêté un samedi à l'heure de la messe et exécuté aux flambeaux sur la place du Châtel, à Bonne en Savoie, à quatre lieues de Genève (13 mars 1524). Sur l'échafaud, Lévrier se félicita de mourir pour sa patrie et répéta héroïquement deux vers latins composés à l'honneur de Berthelier[1]. Les Fribourgeois protestèrent énergiquement contre ces vengeances et en particulier contre l'exécution de Berthelier. « La mort de Berthelier est un meurtre, disaient-ils, nous maintiendrons le traité. » Mais la diète suisse reconnut que le duc et l'évêque avaient le droit de punir Berthelier. Fort de l'appui de la diète, et croyant avoir dompté les citoyens par les

[1] Quid mihi mors nocuit? Virtus post fata virescit!
« Je me ris des tourments, je me ris du bourreau,
« La vertu, vil tyran, survit à l'échafaud. »

Pour M. l'abbé Magnin (*Établissement de la Réforme à Genève*) Berthelier n'est qu'un rebelle et un ennemi de sa patrie, partant digne de mort.

supplices, le duc convoqua un conseil général à Saint-Pierre, où, *entouré de hallebardes*, il se fit reconnaître souverain de Genève (10 déc. 1525).

Mais à peine le duc avait-il quitté la ville que les proscrits y rentraient au nombre de quarante. Un nouveau conseil général annulait les décisions précédentes, instituait un conseil des-deux-cents à la façon des villes suisses, et nommait Bezanson Hugues premier syndic et capitaine général, avec trois autres syndics du parti des *Eiguenots*, entre autres Jean Philippe, l'un des chefs de ce parti, et l'un des proscrits qui avaient suivi Hugues à Fribourg. Aussitôt installés, les nouveaux magistrats se hâtent de conclure une combourgeoisie de 25 ans avec Berne et Fribourg; alliance sanctionnée par un second conseil général libre formé de tous les citoyens (12 mars 1526). L'évêque de Genève, qui n'était plus Jean-Louis de Savoie, mais le faible et changeant Pierre de la Baume, donna sa sanction au traité dont Bezanson Hugues avait réussi à lui faire agréer la teneur.

« En ce jour mémorable, dit un écrivain genevois, Genève, de ville savoyarde, était devenue une ville suisse. »

Les Genevois, cependant, étaient loin d'être au bout de leurs épreuves. Le duc, en même temps qu'il essayait de nouveau du pouvoir de l'argent pour faire rompre par la diète suisse la combourgeoisie des trois villes, désolait les environs de Genève et se vengeait sur tous les citoyens qui tombaient entre ses mains. De ce nombre fut encore Bonivard. En revenant de Fribourg, sur la hauteur du Jorat, il fut enlevé par Beaufort, capitaine de Chillon, et enfermé dans ce fort où il passa plusieurs années[1].

Les Genevois usèrent de représailles, chassèrent les Mamelus et confisquèrent leurs biens, malgré l'opposition du premier syndic, Bezanson Hugues, toujours dévoué à la liberté, mais modéré et équitable dans son patriotisme. L'expulsion des Mamelus donna des auxiliaires aux ennemis de Genève. Les bannis s'unirent aux gentilshommes du voisinage et formèrent la redoutable *ligue de la cuiller*, ainsi nommée parce que l'un de ses chefs avait dit en levant sa cuiller : « Nous avalerons ainsi les *enfants de Genève.* »

La guerre dura plusieurs années. Tantôt assaillie de nuit, tantôt bloquée pendant des mois entiers, Genève dut fréquemment recourir aux Suisses par l'entremise de Bezanson Hugues, le plus considéré de tous chez Messieurs des Ligues et regardé comme le futur avoyer de Genève, si ce pays parvenait à fonder son indépendance.

[1] Du jeudi 26 mai 1530 au 29 mars 1536.

En 1530, l'approche d'une armée de 15,000 Suisses contraignit la Savoie à la paix de St-Julien, confirmée à Payerne (30 octobre). Mais alors encore, Berne et Fribourg lui-même, las de la guerre et circonvenus par la Savoie, parlèrent de rompre l'alliance. « Plutôt mourir, » répondit d'une voix unanime le conseil général. Les magistrats bernois se retirèrent mécontents.

Mais les Fribourgeois, ces *anciens pères et protecteurs*, comme on les appelait à Genève, se laissèrent engager à renouveler la combourgeoisie. Le sentiment d'un avenir meilleur se peint dans la devise latine adoptée par les Genevois de cette époque : « Après les ténèbres, j'espère voir briller la lumière » (*Post tenebras spero lucem*[1]).

Le voisinage des Suisses, la crainte de Berne et l'exemple des Genevois n'étaient pas restés sans influence sur l'esprit des bourgeois de Lausanne. Cette cité, épiscopale et impériale à la fois, s'était rapprochée des Suisses en se donnant un bourgmestre et un conseil des deux-cents. Puis, risquant un pas plus décisif, elle avait signé un traité de combourgeoisie pour 25 ans avec Berne et Fribourg (7 déc. 1525)[2].

5. Tableau de la civilisation au XVme siècle et dans les premières années du XVIme.

Dans l'histoire de tous les pays, le XVme siècle est un des plus intéressants à étudier. C'est une époque de vie, d'activité extraordinaire, de transformation et de création. Mœurs, politique, militaire, sciences, lettres et arts, tout reçoit une impulsion et une physionomie nouvelles. De grands progrès marquent à la fois la vie intellectuelle et matérielle des peuples.

La Confédération subit aussi cette loi générale de l'humanité en Europe. Le XVme siècle est pour le peuple suisse le siècle du progrès, de l'éclat et de la puissance, mais aussi de la démoralisation. Démoralisation voilée, il est vrai, sous l'héroïsme, et rachetée par des traces assez nombreuses des anciennes vertus helvétiques. Le siècle, témoin de l'illustration douteuse ou criminelle des Reding, des Stüssi, des Diesbach,

[1] Les auteurs consultés sur cette époque si dramatique sont Pictet de Sergy ; Chaponnière, *Notice sur Bonivard* ; Galiffe, père, *Notices généalogiques ;* Galiffe, fils, *Bezanson Hugues, libérateur de Genève ;* Berchtold, *Fribourg et Genève* (1856) ; Amédée Roget, *Les Suisses et Genève* (1864), et *Histoire du peuple de Genève ;* Jullien, *Histoire de Genève* (1865-1866). La lutte des Eiguenots a donné le jour encore à un poème national de M. Pictet de Sergy, et à un roman historique de M. Olivet, intitulé : *Philibert Berthelier*.

[2] Strickler, *eidg. Abschiede* de 1520 à 1525, 808 ; appendice, 1505.

des Waldmann, des Wolleb, des Stein et des Schinner, voit briller aussi la gloire sans tache des Boubenberg et des Nicolas de Flüe.

La POLITIQUE SUISSE n'avait plus la simplicité du premier âge et pour but unique le maintien de l'*indépendance nationale*. Avec les relations diplomatiques, les diètes se multiplient et ressemblent à des *congrès européens*, où les ambassadeurs des grandes puissances viennent s'asseoir à côté des magistrats des cantons et discuter avec eux le sort de l'Italie, de la Bourgogne et toutes les grandes questions de la politique générale.

Deux diètes entre autres présentent ce caractère : celle qui se réuni à Fribourg après la guerre de Bourgogne, et la grande diète de Baden qui suivit la délivrance de l'Italie en 1512. Dans cette dernière, à côté des Roist, des Falk, des Tschoudi, siégeaient les ambassadeurs du saint-siège, de l'empire, de la France, de l'Angleterre, de l'Espagne, de Venise, des ducs de Savoie, de Lorraine, du prince d'Orange.

Les six mois que dura la guerre de Souabe virent se réunir plus de trente diètes. Pendant l'année 1513, il y en eut vingt, et l'année 1514, vingt-deux; l'année 1515 fut marquée par trente-quatre assemblées du corps helvétique.

Comme dans l'âge précédent, le lieu et l'époque de la réunion des diètes n'étaient pas fixes. On siégeait tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. De l'an 1421 à 1477, il se tint 225 diètes et conférences dans la ville de Lucerne et 79 seulement dans la ville de Zurich. Les autres lieux de réunion des diètes sont Berne et Bâle, auxquels il faut ajouter la petite ville de Baden, dont la position centrale et la dépendance égale de tous les cantons faisaient une espèce de terrain neutre, très avantageux dans les luttes de parti qui désolèrent la Confédération au XVIme siècle.

Les *Recez* ou procès-verbaux des diètes, qu'on commence à tenir régulièrement à l'époque de la diète de Stanz (1481), nous font connaître un peu le mode suivi pour les délibérations, et qui s'est conservé à peu près tel quel jusqu'à nos jours. Les députés de chaque canton, ceux de Zurich en tête, émettaient à tour de rôle leur vote, d'après les instructions reçues du gouvernement de leur État. On votait par *État* et non par *tête*. Les petits États étant *souverains* comme les grands, avaient le même droit que ces derniers. Si les députés d'un État manquaient des pouvoirs nécessaires, ils référaient à leur gouvernement (*referendum*) et demandaient qu'on gardât le *protocole ouvert* jusqu'à ce qu'ils eussent reçu les instructions désirées. Chaque canton avait le droit de convoquer une diète. La convocation s'en faisait cependant ordinairement par Zurich, sauf pendant la guerre de Bourgogne. Lorsque la Réformation

aura scindé les Suisses en deux camps, Lucerne, le plus important des cantons catholiques, deviendra le canton dirigeant des États attachés à l'ancienne croyance. Bien que chaque canton s'envisageât comme maître chez lui et jouît d'une souveraineté de fait, le principe que la majorité des cantons faisait loi et que la minorité devait se soumettre, se trouve déjà posé dans les recez de la diète de Lucerne (18 octobre 1515) [1].

Un caractère honorable, une bravoure éprouvée, un sens droit et pénétrant suffisaient en général aux magistrats et aux héros du XIVme siècle pour diriger les destinées d'un canton et remplir convenablement leurs places dans les conseils et sur les champs de bataille. La politique du XVme siècle exige des connaissances et des vues plus étendues. Les têtes politiques et administratives ne sont pas rares à l'époque où vivent les Hofmeister, les Reding, les Diesbach, les Waldmann, les Schinner. Hommes d'État remarquables, la plupart de ces chefs suisses nourrissaient des pensées d'avenir et d'agrandissement pour leur patrie. Reding méditait, a-t-on dit, l'annexion du Tyrol et du Voralberg à la Confédération suisse. Berne, sous Hofmeister, conquit l'Argovie. Ce canton eût volontiers reculé les frontières de la Suisse au nord par l'annexion de Constance et des villes de la Forêt-Noire, comme à l'ouest par la conquête du Pays de Vaud sur la Savoie, et par l'établissement d'un protectorat helvétique sur la Bourgogne.

Le pensionnaire des rois, Waldmann, tourna au contraire ses pensées vers l'organisation intérieure de son canton et de la Suisse. Il chercha à faire prédominer les tendances d'unité et de centralisation qui se manifestaient dans tous les États de l'Europe à la fin du XVme siècle. Dans sa carrière diplomatique et militaire, l'opiniâtre cardinal de Sion ne semble pas seulement avoir été tourmenté du grand dessein de chasser les Français de l'Italie, et de changer en principauté *absolue* la république vallaisanne; on peut, sans trop de hardiesse, lui prêter l'arrière-pensée de soumettre la Lombardie aux Confédérés et d'étendre ainsi leur domination dans la péninsule [2].

L'homme le plus savant qu'ait produit la Suisse au XVIIIme siècle, Albert de Haller, signalait comme une grande faute de nos ancêtres la destruction du duché de Bourgogne, qui les défendait de la France.

[1] Segesser, *eidg. Abschiede* de 1500 à 1520, 926.

[2] Le grand publiciste florentin, Machiavel, prête lui-même cette pensée aux Suisses qui servaient sous les murs de Pise en 1500 : « Ils se comparaient, dit-il, aux Romains, se vantaient que la France leur devait toutes ses victoires et voulaient enfin combattre pour leur propre compte. C'en est fait de toute l'Italie s'ils se mettent à l'envahir. » Lettre à Vettori (août 1513).

La destruction du duché de Bourgogne eut encore un autre inconvénient: celui de diminuer le nombre des *États secondaires* et de préparer la formation de ces *grandes puissances* qui ont tant contribué à fonder le despotisme en Europe. Mais, absorbés par les périls du moment, les Suisses du XVme siècle ne pouvaient avoir d'autre idée que de les écarter de leur patrie. Quant à la question de droit et de justice, notre récit des guerres de Bourgogne a suffisamment fait ressortir ce qu'il y a d'erroné et de peu équitable à faire des Confédérés de simples instruments de Louis XI. Il est regrettable que deux écrivains suisses d'un esprit aussi distingué et d'un caractère aussi honorable que Kopp, de Lucerne, et de Gingins de La Sarraz, égarés par l'esprit de système, se soient appliqués avec une persévérance digne d'une meilleure cause, l'un à *idéaliser* le droit de la Bourgogne, l'autre, le droit de l'Autriche, et à faire de leurs compatriotes des barbares et des rebelles.

Le XVme siècle, sans être précisément le *berceau du patriciat*, contient cette institution en germe. Elle se développera au XVIme, et sera complètement formée au XVIIme siècle. Les institutions politiques durables sont l'œuvre du temps et non d'un jour. Dès les premières années du XVme siècle on remarque, dans plusieurs États-villes de la Suisse, la tendance à concentrer dans les conseils et à enlever aux assemblées communales ou bourgeoises la discussion des affaires publiques. Les désordres de l'époque et certaines décisions passionnées et sanguinaires, échappées à ces réunions tumultueuses, vinrent favoriser cette tendance. A Zurich, par exemple, la cruelle persécution dirigée par la bourgeoisie contre les Juifs servit de motif ou de prétexte à la résolution du gouvernement, « de ne plus porter devant la commune que les affaires majeures, c'est-à-dire la paix, la guerre, les alliances et l'élection de certains fonctionnaires. » Mais à Zurich, comme ailleurs, on ne respecta pas à la lettre le droit qu'avait la commune de décider des affaires majeures, et la violation de ce droit populaire et traditionnel ne fut pas l'une des moindres causes de la sédition de 1513. Instruit par la leçon qu'il avait reçue en 1484, le gouvernement bernois revint à l'ancien usage de consulter les tribus de la ville et même les délégués des communes rurales dans les occasions critiques. Mais sous l'influence des services étrangers, de la vénalité croissante, et des habitudes de domination contractées par les chefs dans les camps et les cours des princes, il était bien difficile que l'*esprit républicain* et *démocratique* ne fût pas étouffé petit à petit par l'introduction d'un nouveau *système nobiliaire* et *aristocratique*. On trouve un indice de ce système dans le titre fastueux de *Messeigneurs*, dont commencent à se décorer les membres du petit

conseil dans quelques cantons, et dans la répugnance qu'éprouvent certains nobles bernois à se laisser *tutoyer* dans les lettres officielles, comme cela avait toujours eu lieu auparavant sans qu'aucun noble s'en formalisât, fût-il un Hallwyl, un Mülinen ou un Reinach[1]. Les mésalliances, ou alliances entre les familles nobles et les familles bourgeoises, n'étaient cependant pas très rares. C'est ainsi que Winkeli, fils d'un sellier et grand sautier à Soleure, obtint la main d'Elisabeth de Hallwyl.

Dans les cantons campagnards ou *lænder*, comme on les appelle en allemand, Uri, Schwyz, Nidwald, Obwald, Glaris, les deux Appenzell, Zoug (en partie), la *landsgemeinde*, composée de tous les hommes dès l'âge de 16 ou même de 14 ans, resta le pouvoir suprême, votant les lois, l'impôt, jugeant les causes capitales et élisant les principaux fonctionnaires à commencer par le landamman, son lieutenant et le capitaine du pays; au landamman seul le droit de présider la *landsgemeinde* et le conseil, composé dans la règle de 60 membres. Ce que le landamman était dans les cantons campagnards et strictement populaires ou démocratiques, l'avoyer l'était dans les cantons-villes à tendances aristocratiques, Berne, Fribourg, Lucerne, Soleure, et le bourgmestre dans les villes plus industrielles où les corps de métier jouaient un rôle politique, Zurich, Bâle, Schaffhouse et St-Gall.

La LÉGISLATION fit de grands progrès au XVme siècle, principalement la législation *civile*. Presque chaque canton nous offre une ou deux tentatives plus ou moins heureuses pour réunir les lois dans un ensemble et en former un corps ou code. Conçues précédemment dans un latin barbare, les lois et les ordonnances se rédigent dans la langue allemande, qui était celle de tous les Confédérés, sauf de Fribourg, où la tendance à tout germaniser n'alla pas jusqu'à abolir les coutumiers romans dans les bailliages. Les auteurs de ces lois, conseillers ou chanceliers des ligues, eurent l'heureuse idée de comparer les dispositions de leurs recueils avec celles des divers codes d'Italie et d'Allemagne. Dans les cas difficiles, on n'hésitait pas à s'adresser aux jurisconsultes des villes voisines, dont la sagacité et le savoir présentaient plus de garanties que les légistes

[1] Un de ces nobles dédaigneux était Brandolphe de Stein, auquel le gouvernement de Soleure mandait ces paroles : « Tu trouves que nous t'écrivons grossièrement, parce que nous employons le *toi* (*du*) qu'ont toujours employé nos ancêtres. Les d'Erlach, les Stein, les Diesbach, les Rei ach ne s'en sont jamais choqués, pas plus que tant d'autres nobles d'Alsace et des pays voisins, envers lesquels nous avons coutume d'en user ainsi » (lettre du 2 mars 1491). L'usage du *tutoiement*, général chez les Suisses, leur avait fait donner le surnom de *Tutoyeurs* (*Dutzer*) par leurs voisins d'Allemagne. Goutz-Blotzheim, *Histoire de la Confédération* (traduct. Monnard), 547.

indigènes. C'est ainsi que Zurich consulte le savant jurisconsulte Hagen, de Constance, sur la question de savoir « si les lépreux étaient habiles à succéder? » « Pourquoi ne le seraient-ils pas, répondit sagement ce docteur. La maladie ne détruit pas le droit, et lorsqu'ils sont déjà si maltraités d'un côté, ces pauvres gens devraient-ils l'être encore de l'autre? » Les Zuricois devaient être un peuple humain, si l'on en juge par l'ordonnance qu'ils rendirent pendant l'hiver rigoureux de 1435 et qui prescrit aux habitants « de ne faire aucun mal aux oiseaux et d'émietter du pain sur le rebord des fenêtres pour ces petites créatures du bon Dieu. »

Il est difficile de concilier ces attentions délicates pour des animaux avec la législation pénale qui régissait alors la Suisse, l'empire et l'Europe en général. Cette législation était barbare et même atroce. Le nombre des supplices variait à l'infini, et l'on portait dans l'art de tourmenter les malheureux un soin et un raffinement inouïs. On mutilait les petits voleurs et on pendait les autres, quelquefois la tête en bas. Les assassins étaient roués ou décapités par le glaive ou au moyen du *taille-tête*, hideux instrument assez semblable à la guillotine. On brûlait vifs les hérétiques, les incendiaires, les sacrilèges, les sorciers[1]. Les faux témoins et les faux-monnayeurs étaient bouillis dans une chaudière. On enterrait vive la malheureuse qui s'était rendue coupable d'un infanticide.

L'emploi de la *torture*, pour obtenir l'aveu des accusés, était extrêmement fréquent; les instruments destinés à cet usage, très nombreux et de formes très diverses. Il y avait des appareils à serrer les pieds, les mains et le col, des chevalets et des poulies à distendre le corps du patient; des tenailles à lui pincer et à lui brûler certaines parties sensibles. On lui versait une quantité d'eau dans la bouche qu'on le contraignait de tenir ouverte en lui serrant fortement les narines; on le pressait dans un tonneau à double fond garni de pointes de fer.

Ces horreurs révoltaient cependant déjà au XVme siècle bien des âmes élevées et sensibles. Parmi les hommes influents qu'indignait la jurisprudence cruelle de l'époque, figure l'avoyer bernois Rodolphe Hofmeister. Cet illustre magistrat, dont la présidence de vingt-six années (1420-1446) vit s'accomplir tant de choses importantes, fit entendre au sein des conseils de courageuses protestations contre le danger de la torture.

[1] Le premier bûcher qui consuma une sorcière s'alluma à Lucerne, dix ans avant la fin du XVme siècle. La victime était accusée d'avoir fait la grêle et de s'être donnée au démon. Mais précédemment déjà, une femme d'Uri avait été décapitée pour le fait de sorcellerie. Henne (Otto), *Geschichte des Schweizervolkes*, I, 564.

« Messeigneurs, avait-il l'habitude de dire à ses collègues, la justice « et la religion nous ordonnent de laisser échapper dix coupables plutôt « que de nous exposer à faire périr un innocent. »

Mais ces nobles et chrétiennes paroles trouvèrent si peu d'écho parmi les contemporains du grand avoyer, qu'elles passèrent en proverbe pour désigner une opinion déraisonnable et ridicule. L'exécution d'un innocent qui eut lieu à Neuchâtel en 1520, à la suite d'aveux extorqués par les tourments de la question, ne fut pas capable d'ouvrir les yeux aux contemporains; elle n'ébranla en rien le crédit d'une institution qui était enracinée dans les mœurs et qui reposait sur les préjugés et sur une fausse interprétation de l'ancien testament[1].

A la fin du XVme siècle, les plaintes que faisait naître la cruauté de la législation étant devenues plus fortes et plus générales, l'empereur Maximilien et la diète impériale réunis à Fribourg en Brisgau décrétèrent la rédaction d'un nouveau *code pénal* (1484). Mais ce code ne fut publié qu'un demi-siècle après, à la diète de Ratisbonne (1532), sous le règne de Charles V, petit-fils et successeur de Maximilien. La *Caroline* (c'est le nom que l'on donna à ce code) fut aussi adoptée en Suisse. Elle mitigea beaucoup les peines sans cependant faire disparaître tout ce qu'avait d'odieux, d'arbitraire et de désolant pour l'humanité, la législation antérieure.

On y voit encore figurer la roue, le bûcher, les chaudières d'eau bouillante et l'horrible coutume d'enterrer vifs certains criminels.

Le *servage*, quoique fort amoindri, n'avait pas disparu. Il se fait encore des ventes de serfs au milieu du XVme siècle, témoin les trois pauvres hères que vendit Jean de Falkenstein en 1450, avec femmes et enfants pour la somme de 47 florins; témoin encore la femme serve dont, en 1465, le gouvernement de Soleure fit cadeau à Thuring Frickard, l'habile et influent chancelier de Berne.

Les changements qu'avait subis l'ART MILITAIRE en Europe depuis l'introduction des armes à feu et de l'artillerie avaient enfin obligé les

[1] Voici le fait dont il s'agit. Sous le régime suisse et pendant le gouvernement du bailli Halter, d'Underwald, un sellier et un pelletier étaient allés faire un voyage ensemble. Le pelletier, étant revenu seul, fut soupçonné d'avoir tué son compagnon, et comme il se trouvait qu'il portait sur le corps l'habit de l'autre, le soupçon prit de la consistance. On l'appliqua à la torture où il avoua être l'auteur du crime, et fut roué vif comme tel. Au bout de huit jours le soi-disant tué arriva à Neuchâtel où sa présence causa un émoi extraordinaire. On ensevelit honorablement le corps du condamné, on fit une pension à sa veuve et on censura le bailli pour la légèreté avec laquelle la torture avait été administrée. Les juges eurent un si grand chagrin de leur erreur qu'ils en moururent dans l'année. Boyve, *Annales de Neuchâtel et Valangin*, éditées par Gonzalve Petitpierre. 1854-55. II, 249.

Suisses à joindre un corps d'artilleurs (arquebusiers et couleuvriniers) aux piquiers et aux hallebardiers qui faisaient le nerf des armées helvétiques. Mais pendant bien longtemps ce corps resta numériquement fort inférieur aux autres. La défaite de Marignan, due en grande partie au manque d'artillerie, ne put détruire chez les compatriotes de Boubenberg leur attachement inné aux anciennes armes nationales. Autant ils maniaient avec plaisir et dextérité la pique de dix-huit pieds ou l'épée à deux mains de leurs ancêtres, autant ils montraient peu d'empressement et d'aptitude à mouvoir ces grossiers canons de fer, montés sur des affûts informes et dont le service lent et compliqué répondait si peu à leur ardeur téméraire. Car au temps de la guerre de Souabe, avec une pièce d'artillerie, quelque bien servie qu'elle fût, on ne pouvait encore tirer que trente coups par jour. Aussi les Confédérés prirent-ils l'habitude de se coucher par terre pour éviter la première décharge et de fondre sur l'ennemi dans l'intervalle de la première à la seconde. Les perfectionnements apportés à la fabrication des armes à feu par un maître artilleur habile, Jean Tillier, de Berne, ne paraissent pas avoir réussi à mettre en honneur cet art dans les autres cantons. La cavalerie était peu nombreuse et formée uniquement des nobles et patriciens des villes. Dans les sièges, qui ne furent jamais la partie brillante des Suisses, on se servait de toute sorte d'engins et de machines.

Une des causes de la supériorité militaire des Suisses était l'ordre et la discipline qu'ils savaient observer dans leurs guerres. Rangés sous le drapeau de leur canton et de leur contrée, par tribus, par familles, ils marchaient d'un pas cadencé, au son d'une musique guerrière, formée de cors, de tambours et de fifres entremêlés. L'armée était divisée en escouades (*Rotte*) de 20 à 30 hommes. Chaque escouade avait son sergent (*Rottmeister*) élu par les chefs ou par les soldats eux-mêmes. Après le capitaine et son lieutenant, les principaux officiers étaient les hommes et les conseillers de guerre. Un aumônier accompagnait la troupe. Les plus vaillants hommes des différentes armes composaient la garde de la bannière principale. Outre la pique ou la hallebarde, chaque soldat était autorisé à porter une épée, un couteau-poignard ou une hache d'armes. La croix blanche ou des clefs de la même couleur, cousues sur un fond rouge, étaient le seul signe distinctif des soldats suisses. Des chiens précédaient l'armée et faisaient l'office d'éclaireurs. Comme les soldats s'armaient et se nourrissaient à leurs frais, et que les pauvres seuls étaient entretenus par les communes, cela donnait lieu à beaucoup de désordres et à la coutume peu généreuse de faire payer des rançons exorbitantes aux prisonniers de guerre. Berne, le premier d'entre les

cantons, donna l'exemple d'une solde régulière, et leva un impôt pour couvrir cette dépense. Peu prodigues de récompenses et de distinctions honorifiques, les Suisses cependant en accordaient quelquefois à des actes de valeur extraordinaire ou à des traits d'héroïsme dictés par la fidélité aux pieuses dispositions du code de Sempach. Une médaille d'or aurait été décernée à Nicolas de Flüe pour sa belle conduite dans la guerre de Thurgovie; une autre au Neuchâtelois Baillod qui avait défendu seul le pont de la Thièle contre les Bourguignons[1].

La pensée de venir en aide aux familles, dont les soutiens avaient péri à la guerre, appartient au XVme siècle. C'est un magistrat lucernois, le chancelier Melchior Russ, qui proposa de prendre sous la protection de l'État les enfants et les veuves de ceux qui étaient restés sur les champs de bataille. La proposition trouva de l'écho après la bataille de Morat et on en voit plusieurs exemples dans les cantons et villes de la Confédération; à Fribourg, entre autres, où l'on vient en aide par des subsides à la veuve et aux cinq petits enfants de Willi Thoos, occis à Grandson[2].

Une institution favorable à la fois au maintien de l'esprit militaire de la nation et au développement de l'esprit fédéral, c'était celle des *tirs*. Ils ne se célébraient ni avec la même régularité, ni avec le même ensemble que les tirs fédéraux d'aujourd'hui. Chaque canton, chaque ville donnait son tir, auquel étaient conviés les Confédérés des cantons voisins. On ne se bornait pas à l'exercice de l'arbalète ou de l'arquebuse. Tous les jeux étaient réunis; on y discourait, chantait, lisait des poèmes. C'était, comme dans l'ancienne Grèce, de véritables fêtes pour le corps, l'esprit et le cœur. Plusieurs de ces tirs eurent une importance nationale au XVme siècle. L'un des plus remarquables fut celui que donna Zurich aux Confédérés, après la guerre civile. Il dura trois semaines et réunit des représentants de plus de 54 villes de Suisse et d'Allemagne. L'hospitalité zuricoise n'ayant pas réussi à loger tous ces hôtes dans les maisons bourgeoises, on fut obligé de dresser des tentes sur la place des exercices. Uri invita à son tour ses amis de Zurich à venir passer à Altorf la dédicace et régala pendant trois jours le bourgmestre, les conseillers, les chanoines et les bourgeois qui arrivèrent, de viandes de chamois et de

[1] Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, 187, qui cite Haller, *Médailles suisses*, I, 2. Cette médaille représente un porc-épic avec ces mots : *Vires agminis unus habet*. Haller cite à son tour Leu, *Helvetisches Lexikon*, IV, 467. Des doutes sérieux se sont élevés sur ce fait qui ne se trouve pas mentionné dans la chronique des chanoines, assez disposés cependant à recueillir tous les faits et gestes glorieux de leurs compatriotes.

[2] Girard (François), *Msc. extraits des Archives de Fribourg*.

sanglier délicatement apprêtées et arrosées de vin de Malvoisie, de Valteline et d'Alsace. Au retour, un accueil non moins cordial attendait les Zuricois chez leurs anciens ennemis de Schwyz. On se sépara les larmes aux yeux en se jurant éternelle amitié confédérale. La réconciliation des partis et le rapprochement des cœurs suisses sont le plus beau triomphe et la véritable utilité des réunions populaires.

Les MÉTIERS et l'INDUSTRIE atteignirent un haut degré de prospérité dans la première moitié du XVme siècle. A aucune époque les relations commerciales avec l'Allemagne et l'Italie ne furent aussi nombreuses. La position élevée qu'occupaient dans l'État beaucoup de marchands et d'hommes de métiers montre le cas qu'on faisait du négoce et de l'industrie. Pendant qu'un *orfèvre*[1] représentait Lucerne aux diètes, un *boucher* et un *pelletier* se disputaient la prééminence dans les conseils de l'État bernois, et un *marchand de fer* tenait dans ses mains toutes-puissantes les destinées de la république zuricoise. Le commerce avait enrichi les Diesbach, à Berne, les Praroman, à Fribourg, les Hus, les Fechter et les Zollikofer, à St-Gall. Les Ringoltingen, à Berne, étaient dans l'origine de simples teinturiers, les Techtermann, de Fribourg, des tanneurs. Les toiles de St-Gall gagnèrent beaucoup à la chute de cette industrie à Constance, suite de la grande réunion de nobles et de prélats qu'y attira le concile en 1414.

Fribourg était un des *centres industriels* les plus importants de la Suisse au XVme siècle. L'industrie seule des cuirs y occupait 700 compagnons. Le drap gris de Fribourg était si renommé que le roi de France, Henri II, voulut, dit-on, avoir un habit de ce drap le jour de ses noces. C'est d'une pièce de ce même drap que l'État de Fribourg fit cadeau au saint anachorète qui avait tant contribué à le faire recevoir dans l'alliance. On y ajouta une pièce de drap brun pour son domestique. Fribourg avait des relations commerciales avec Strasbourg, Mulhouse et les villes de la hanse germanique, Ulm, Cologne; avec plusieurs cités de la France méridionale, Carcassonne, Arles; avec Barcelone et les républiques italiennes, Gênes et Venise, alors les grands entrepôts de tout le commerce de l'Orient. Une halle intermédiaire s'éleva à Genève, une autre à Zurzach, grand marché de cuirs, où se rendait par la Sarine et l'Aar une flottille fribourgeoise. 20 à 30,000 pièces de drap sortaient chaque année des manufactures de l'Uechtland. Chaque pièce était munie du sceau de l'État, par les prud'hommes ou juges de l'industrie, ce qui empêchait la contrefaçon et garantissait la

[1] Le conseiller Armbrust.

solidité et le fini du travail. Une activité prodigieuse, une probité sévère, l'esprit de suite et de persévérance distinguaient la classe ouvrière et marchande de la ville de Berthold IV. Protecteur éclairé et plein de sollicitude, le gouvernement achetait lui-même la laine en grand et la revendait aux fabricants pour éloigner les accapareurs.

Cet état de prospérité commerciale se soutint jusqu'à l'époque des guerres de Bourgogne. Il subit un premier échec lorsque Louis XI, mécontent des Genevois qui avaient pris le parti du fils du duc de Savoie contre son père, eut défendu à ses sujets de fréquenter leurs foires (1460). L'expulsion des Juifs en 1490 (dans le même temps où on les chassait de l'Espagne) ne fut pas non plus favorable au commerce suisse. Mais le coup de mort lui fut porté par la fureur croissante des services étrangers, qui devint telle, qu'au moment où s'ouvrit la guerre de Souabe, dans plusieurs villages du canton de Soleure, on manquait des hommes nécessaires pour sonner les cloches et porter les morts en terre. La chute de l'industrie genevoise et fribourgeoise coïncide avec celle des laines à Zurich, où la culture de la vigne prend, en revanche, une extension nouvelle. L'agriculture souffrait beaucoup des exigences des propriétaires fonciers qui croissaient en proportion de la valeur des terres. Le mauvais état des routes, le peu de sécurité des communications et les lois prohibitives étaient d'autres entraves au développement de la culture. Le service militaire, l'impôt, les amendes et les frais de justice achevaient d'apauvrir le paysan. En revanche, la grande quantité de terres communales consistant en forêts de chênes ou de hêtres et en prairies, favorisait l'entretien des troupeaux et, en particulier, celui de la race porcine. Afin de ménager les terres, chaque année on changeait de culture; la troisième année le champ était laissé en jachère pour lui laisser le temps de reprendre des forces. La nourriture des gens de la campagne était simple et même grossière, le lait en faisait la base avec le pain et la bouillie. Les maisons du XVme siècle étaient encore en bois, à un seul étage, couvertes en chaume, en bardeaux ou de planches maintenues par de grosses pierres; les carreaux de vitre étaient encore une rareté et ne se voyaient qu'aux maisons des riches.

Le grand mouvement intellectuel qui s'accomplit en Europe à la fin du XVme siècle, l'a fait appeler le *siècle de la Renaissance*. Renaissance des lettres, des arts, et de la pensée humaine, affranchie de certains préjugés nuisibles aux progrès des sciences, des sciences physiques et naturelles particulièrement.

Les LETTRES, proprement dites, n'avaient jamais totalement péri en

Suisse. Les moines de Saint-Gall, aux IXme et Xme siècles; les *Minnesinger* ou chevaliers-poëtes, dans les siècles qui suivirent; les chantres et les chroniqueurs de la liberté naissante et de la bourgeoisie victorieuse, au XIVme, avaient empêché le feu sacré de s'éteindre sur le sol helvétique. La petite littérature nationale, créée par ces derniers, prit un nouveau et remarquable élan chez leurs descendants du XVme siècle. Les écrits historiques et les poëmes guerriers, peu nombreux jusque-là, pullulent en Suisse. Chaque événement, chaque localité importante trouve un annaliste plus ou moins exact; chaque action d'éclat, un ou plusieurs chantres plus ou moins inspirés.

Beaucoup de productions de cette époque se sont perdues. Avec celles qui restent on remplirait cependant encore d'immenses *in-folio*. L'histoire littéraire ne mentionne guère qu'un seul exemple d'une pareille fécondité dans la vie intellectuelle d'un peuple. C'est chez le peuple espagnol, dont la croisade contre les Maures avait exalté au suprême degré le zèle religieux et national, comme la lutte pour l'indépendance avait éveillé toutes les forces vives de la nation suisse.

Parmi les chroniqueurs de langue allemande figurent au premier rang Conrad Justinger et Diebold Schilling, de Soleure, secrétaire d'État à Berne; les deux magistrats bernois Frickard et Valère Anshelm, et un second Schilling, nommé aussi Diebold comme le précédent, chapelain et organiste à Lucerne. Le Soleurois Diebold Schilling a décrit avec intérêt la guerre de Bourgogne. On doit à Valérius Anshelm, historiographe pensionné de la république bernoise, une chronique très étendue et curieuse des affaires de ce canton depuis les temps de la guerre de Bourgogne jusqu'à ceux de la Réformation. C'était un écrivain grave, consciencieux, grand ennemi des pensions et des services étrangers[1]. Le docteur en droit et chancelier Frickard montre moins d'indépendance. Il s'est borné d'ailleurs à la relation d'un seul événement, *la querelle des seigneurs féodaux avec la bourgeoisie de Berne*. Mais ses piquantes esquisses des éloquents et nombreux discours prononcés par les chefs de parti au sein du grand conseil, nous prouvent que Berne avait déjà alors une sorte de *tribune politique* et que les luttes parlemen-

[1] Tous ces ouvrages ont été imprimés. Le manuscrit original de la chronique de Diebold Schilling, de Lucerne, est conservé à la bibliothèque publique de cette ville, où elle excite la curiosité des savants et des artistes par son texte intéressant, orné de 445 vignettes représentant les principales scènes de l'histoire nationale. On a également publié les chroniques bernoises de Tschachtlan et de Justinger, ainsi que la chronique zuricoise d'Edlibach, beau-fils de Waldmann, et celle du Lucernois Russ auquel on doit le premier récit un peu circonstancié des aventures héroïques de Guillaume Tell.

taires étaient connues et pratiquées en Suisse, dès le XVme siècle. Lorsque Kistler, devenu avoyer, contestait à la noblesse ses droits seigneuriaux, Adrien de Boubenberg se leva et parla ainsi :

Des hommes nouveaux se sont élevés depuis quelque temps, hommes ignorés auparavant, simples gens de métiers, qui veulent maintenant devenir des seigneurs. Tel qu'on appelait jadis maître Pierre, maître Rodolphe, il faut aujourd'hui, si l'on ne veut avoir maille à partir avec lui, le saluer de loin, tête nue, du nom respectueux de « Gracieux sire... »

On prétend que nous sommes à charge au peuple? En quoi, s'il vous plaît? Serait-ce aux habitants de la ville, parce que nous y dépensons nos rentes ou parce que nous y vendons notre blé deux plapparts de moins que les campagnards, et notre vin à un prix très modéré, malgré les droits considérables que nous payons à l'État et dont nous serions quittes si, au lieu de vendre notre vin en ville, pour la commodité des bourgeois, nous le buvions nous-mêmes ou le vendions hors de la ville?

Mais serait-ce aux campagnards que nous sommes à charge? Qu'on nous montre une seule personne maltraitée par nous, à moins que ce ne soit quelque misérable et cela après procédure régulière et ensuite d'un jugement rendu suivant le droit et la justice. Qu'il se montre celui qui peut nous jeter la pierre comme lui ayant pris son bien ou ayant porté le trouble et le déshonneur dans sa famille? Si, comme on le prétend, nous étions à charge au peuple, nos sujets ne nous conjureraient pas, comme ils le font, de ne pas vendre nos seigneuries.

A ce défi, Kistler répondait : « Tel bourgeois de trois jours, dont on se moque, a plus fait pour la ville que ces nobles qui se vantent tant aujourd'hui de leurs bienfaits d'autrefois. J'accorde cependant que Berne a des obligations à leurs ancêtres. Mais ce qu'ils lui ont donné jadis, ils savent bien le lui reprendre, et, de crainte de voir amoindrir leur splendeur, ne sont-ils pas prêts à amoindrir les droits et les libertés de la ville? D'ailleurs ce qu'ils ont fait est-ce bien uniquement par amour pour Berne, ou ne serait-ce pas, que se voyant mal protégés par les grands, ils ont cherché un refuge parmi nous et qu'ils ont trouvé ainsi un moyen de rester seigneurs au dehors, en le devenant encore au dedans?

Longtemps on n'osait les attaquer sur ce point. Et parce qu'il se rencontre maintenant au sein de la magistrature bernoise un homme qui a le courage de faire son devoir et que cet homme trouve de l'écho dans les conseils, ces seigneurs s'irritent et font entendre des menaces. Mais vous avez beau faire. J'ai agi en conformité de mon serment. pour l'intérêt et l'honneur de la ville, et je persisterai jusqu'à la mort.

Dans l'un de ses discours, Kistler avait cherché à jeter du louche sur le caractère de Frænkli qui, de maître pelletier, s'était élevé aux fonctions de trésorier de la république. Ce dernier prit la parole et fit un narré touchant de son humble origine et de ses tours de pays en Allemagne, en France, etc. : « Combien j'éprouvai de gêne, poursuivit Frænkli, « lorsque messeigneurs me firent entrer au petit conseil, et que je me « trouvai, moi jeune et nouveau aux affaires, au milieu de ces hommes « distingués et riches d'expérience. Mais ce fut bien autre chose, lors-

« qu'ils m'envoyèrent aux diètes, et que les députés des autres cantons « voulurent me *monseigneuriser*. Alors je devins pourpre de honte et je « ne pus m'empêcher de leur dire que je n'étais qu'un simple pelletier; « ce qui les mit dans le plus grand étonnement. En gardant mon état, « j'eusse certainement gagné davantage. Mais je me laissai persuader « par les hommes instruits dont j'ai toujours aimé à faire ma compa- « gnie, que je faisais une œuvre agréable à Dieu en obéissant à mon « gouvernement et en servant la patrie[1]. » Les seigneurs se voyant menacés de perdre leur cause devant les Deux-Cents, avaient annoncé le dessein d'en appeler au *Tribunal impérial*. Frænkli en tira un nouvel argument contre le système de Kistler: « Vous ne pouvez refuser de « vous soumettre au tribunal impérial puisque c'est de l'empereur que « notre avoyer tient les fiefs réunis à l'État. Mais comment serez-vous « reçus par un empereur dont nous, les Suisses, nous avons, comme « l'on dit, tué l'aïeul? »

Un historien d'une certaine importance, est Albert de Bonstetten, doyen de l'abbaye d'Einsiedeln, qui a laissé divers ouvrages en latin et en allemand, entre autres une description de la Suisse, dont l'original est à Paris, et un récit des guerres de Charles le Téméraire en latin, dédié aux ducs d'Autriche et de Lorraine. On a aussi de lui le récit en latin et en allemand d'une visite faite à Nicolas de Flüe en 1485.

Au quinzième siècle appartenaient aussi ces chroniqueurs qui, pour embellir le berceau de leur peuple, imaginèrent sur les origines des Suisses toutes sortes de récits où l'imagination joue un plus grand rôle que la réalité historique. Ainsi pendant que Püntiner, d'Uri, dans un écrit de l'an 1414, qui n'est pas venu jusqu'à nous, prêtait une origine gothique aux habitants des vallées forestières, le Lucernois Jean Fründ, greffier d'État et chancelier à Schwyz, faisait venir les Suisses de la Suède et de la Frise, et l'ennemi des Suisses, le Zuricois Hæmmerlein, répondait à ces fantaisies ethnographiques par une autre en donnant pour ancêtres aux Confédérés une colonie de prisonniers saxons transplantés dans les Alpes par Charlemagne.

A la même catégorie d'écrivains se rattachent l'auteur anonyme du Livre blanc de Sarnen, Melchior Russ et Pétermann Etterlin, de Lucerne (1507), connus tous trois par leurs récits plus ou moins détaillés, plus ou moins légendaires des aventures de Guillaume Tell.

Le goût des choses historiques, si vif parmi les Suisses allemands, ne l'était pas moins chez leurs voisins et alliés de la Suisse romande. Un

[1] Voir Rodt, *Twingherrenstreit*, 185 et suiv.

monument curieux de cette communauté d'esprit entre les deux pays, c'est le journal rédigé par les chanoines de Neuchâtel, depuis le XIIme siècle jusqu'au temps de la réforme. Treize chroniqueurs, tous membres du chapitre, se transmirent une plume érudite, judicieuse, naïve et parfois vivement colorée. Les trois premiers écrivaient en latin et dans un sens plus favorable au comte qu'aux bourgeois de Neuchâtel, et aux ducs d'Autriche qu'aux alliances de la Haute-Allemagne. Ceux qui suivirent, au contraire, employèrent tous le vieux français ou langue d'oïl, et se montrèrent grands partisans des ligues et de la liberté neuchâteloise.

Dans cette mémorable famille de chanoines chroniqueurs, trois noms méritent une mention particulière, ce sont ceux de Pierre Marcquis, Pury de Rive et Hugues de Pierre.

Pierre Marcquis écrivait vers 1440. C'était une tête politique remarquable pour son temps. Il fait voir beaucoup de sagacité dans l'appréciation du parti que pouvait tirer des victoires des Suisses le comte de Neuchâtel pour se rendre indépendant de l'empereur d'Allemagne et des princes de Châlons, et dire comme messieurs des ligues : « DIEU EST NOTRE SEIGNEURIE. »

Pury de Rive, sans être aussi profond, avait des vues saines en politique, et les exprimait avec bonhomie. On lui doit de piquants détails sur la bataille de St-Jacques et la connaissance du mot sublime d'un chef bernois : « Nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs. »

Hugues de Pierre est le plus intéressant des annalistes du chapitre. Ce chanoine était presque un historien à la manière de Philippe de Commines, pittoresque, énergique, plein de sel et de pénétration. Ses descriptions des batailles de Grandson et de Morat ont été citées, louées par les meilleurs historiens. Le récit de l'apparition du duc de Bourgogne a déjà quelque chose de dramatique: « A grandes chevauchées « venait le duc Charles avecque moult gens d'armes de pied et de cheval, « espandant la terreur au loin par son *ost* (armée) innumérable[1]. »

Après avoir narré l'arrivée à Neuchâtel des 20,000 Suisses, qui marchaient sur Grandson, « tous hommes de martial corsage, faisant peur et pourtant plaisir à voir, » le chroniqueur conte ainsi la bataille à laquelle avaient pris part 300 de ses concitoyens neuchâtelois, de la bouche desquels il avait recueilli les détails de son récit :

Tost apparaissent devant les batailles des ligues, les gens d'armes bourguignons superbement accoutrés ; là se trouve le duc avec ses plus armés chevaliers ; tost

[1] *Chronique des chanoines de Neuchâtel*, 124. Michaud, 1839, 25.

font charge; tost sont frottés et déjettés dessus les chartreux de la Lance; en après de ce coup, les ligues descrovant toute la formilière des Bourguignons proche Concise, font planter en terre piques et bandières, et par commun accord requièrent fabveur du Dieu fort. Le duc voyant ce jeu jure disant : *par saint Georges ces vilains crient marci. Gens des canons, feu sur ces vilains.* Toutes et telles paroles ne lui servent de rien; les ligues comme grêle se ruent dessus les siens, taillant, dépiéçant de çà, de là, tous ces beaux galants. Tant et si bien sont déconfits en vaux déroutte ces pauvres Bourguignons, que semblent-ils fumée, épandue par vent de bise.

Des nombreux bardes que vit éclore l'époque des guerres de Bourgogne, de Souabe et d'Italie, vingt environ ont signé leurs pièces. Lucerne, lieu natal du chantre épique de Sempach, Halbsuter, est aussi le berceau de Hans Ower, le chantre de Ragaz, et de Hans Viol, l'un des trois ménestrels qui célébrèrent la journée de Morat après y avoir glorieusement manié la lance ou la hallebarde.

Fribourg avait vu naître Lenz, auteur d'une chronique en rimes allemandes de la guerre de Souabe, et maître d'école dans cette ville.

Le plus fameux chantre des guerres suisses, le chef inspiré de la pléiade qui tenait le luth d'une main et le glaive patriotique de l'autre, c'est Veit Weber. Né sur les confins des ligues, dans cette Forêt-Noire peuplée d'hommes vaillants et sympathiques aux Confédérés, il s'était épris d'enthousiasme pour ce peuple dans la guerre de Bourgogne, où les fils de l'Alsace, du Brisgau et de la Suisse combattaient confondus sous le drapeau de l'Union héréditaire. Veit Weber, après avoir paru en brave à Héricourt, à Grandson, à Morat, célébra en vers sanglants la triple défaite des *Welsches*. Le chant de Morat est le triomphe de Veit Weber et le chef-d'œuvre de la poésie guerrière. C'est un hymne sauvage et cruel, mais étincelant d'audace et d'héroïsme. Ainsi chantait l'Athénien Tyrtée lorsqu'il conduisait les Spartiates électrisés à la victoire. Dans le rayonnant tableau qu'un grand ami de notre pays, M. Xavier Marmier, de Pontarlier, aujourd'hui membre de l'Académie française, a tracé des chants de guerre de la Suisse pour la *Revue des Deux Mondes*, Veit Weber est appelé le *Taillefer de la Suisse*[1]. Mais Taillefer ne faisait que chanter les vers de son compatriote et devancier Turold; Veit Weber, le *soldat qui se fait poète pour chanter le chant des combats* est à la fois le Taillefer et le Turold de la Confédération. Une chose donne un charme particulier aux tableaux de bataille de Veit

[1] Taillefer, le chantre de la bataille de Hastings (1066), qui allait à cheval en chantant devant Guillaume le Conquérant, « de Karlemagne et de Roland, et d'Olivier et des vassaux qui moururent à Roncevaux. » *Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1836.

Weber, ce sont les descriptions de la nature dont il entremêle ou fait précéder ses récits. Une riante peinture du printemps ouvre son poème sur la prise de Pontarlier qui suivit la bataille d'Héricourt:

L'hiver a été bien long au gré des oisillons en souffrance. Mais aujourd'hui quels joyeux ramages ils font entendre sur les rameaux de la forêt. Les rameaux sont verts ; la campagne a refleuri au loin. Maints braves se mettent en campagne et vont venger dans les larmes du duc de Bourgogne le cruel outrage fait à leur honneur.

L'ouverture du poème de Morat est une effusion naïve des sentiments d'un soldat victorieux :

Mon cœur déborde d'allégresse[1] ; je puis de nouveau chanter et faire des vers. Il est vengé enfin l'affront cruel dont le souvenir ne me laissait de trêve ni nuit ni jour.

Vient la peinture animée de la bataille, de la déroute des Bourguignons et du carnage affreux qui suivit. Dans ce récit, composé sans doute sur le champ de bataille et dans le délire de la victoire, une exaltation farouche s'empare du poëte; sa plume se colore d'une teinte de feu et de sang dont l'expression a quelque chose d'étrange et de presque intraduisible dans notre langue :

On les voit fuir deçà, de là, en haut, en bas, dans les champs cultivés et dans les vignes ; tel se dérobe dans le taillis qui n'est pas cerf ; tel s'élance dans le lac qui n'est pas poisson et n'a aucune envie de boire. Il s'y enfonce jusqu'au menton.

On tire sur eux comme s'ils eussent été des canards sauvages. On leur donne la chasse dans des barques... Les eaux du lac sont rouges de sang... rouges les barques des chasseurs.

D'autres ont grimpé sur les arbres ; mais ces pauvres oiseaux n'ont pas d'ailes, on les abat comme des corbeaux. A grands coups de lance on les fait dévaler, sans crainte de gâter leur plumage ou de voir leurs ailes s'enfler au vent.

Deux lieues au loin ce n'était qu'une même bataille. Deux lieues au loin gisait foulée et broyée la puissance du Bourguignon. Deux lieues de sang répandu vengèrent le trépas de nos frères iniquement égorgés à Grandson[2].

De tels chants devaient plaire à une nation belliqueuse. Aussi étaient-ils extrêmement populaires. Les camps, les tirs, les dédicaces retentissaient des mâles accents de Veit Weber et des autres bardes helvétiques. Vieillards, enfants, femmes se faisaient les échos de cette poésie et s'en allaient, chantres ambulants, les colporter de ville en ville, en s'accompagnant du violon et de la guitare. Populaires par leur contenu, ces

[1] « Min herz ist aller fröden voll. »
[2] « Zwei Meilen lang war eine Schlacht. »

chants l'étaient aussi par la manière dont ils avaient pris naissance. Ils n'étaient point le fruit d'un travail opiniâtre, ni éclos dans le silence du cabinet. La tente du soldat, le foyer rustique, le coin du poêle, voilà les lieux qui les avaient vus naître. Les chantres eux-mêmes, gens peu lettrés pour la plupart, étaient des artisans, des pâtres et des laboureurs. C'est ce que nous apprennent leurs poèmes, dont la dernière strophe est ordinairement consacrée à révéler le nom de l'auteur, sa patrie, ses inclinations et jusqu'à son arme favorite. Une invocation pieuse termine parfois l'hymne guerrière[1] :

Celui qui composa cette chanson a nom Mathys Zoller. Il brandit fièrement sa lame d'acier à Berne en Uechtland. Dieu et la Vierge viennent en aide à la chrétienté !

La Suisse avait d'autres poètes composant en latin ou dans la langue vulgaire, des ouvrages savants ou satyriques. Le latin avait cessé d'être la langue de l'État, mais il était encore celle de l'Église et de la science. Le meilleur poète du temps est le Glaronnais Henri Loriti, surnommé *Glaréan,* de son lieu d'origine (1488-1563). Son bel éloge des XIII cantons de l'Helvétie : *Descriptio Helvetiæ nec non Panegyricon,* publié en 1514, était dans toutes les bouches et s'apprenait par cœur dans les écoles[2]. A Cologne, l'empereur Maximilien avait voulu poser lui-même la couronne du poète lauréat sur sa tête (1512). Versé dans les langues, les mathématiques et la géographie, Glaréan mérita encore, comme éducateur, l'estime et la reconnaissance de ses contemporains.

Il ouvrit, en faveur des étudiants glaronnais et des autres cantons qui fréquentaient l'université de Bâle, un pensionnat remarquable qu'il transporta à Paris lorsque ceux-ci s'y rendirent pour y compléter leurs études. L'excellence de sa doctrine et de son enseignement, les soins paternels qu'il prenait de ses élèves, lui firent de chacun d'eux un ami. Tout ce que la Suisse possédait alors d'hommes éminents, Zwingli, Watt, Érasme, s'honoraient d'entretenir des relations avec Glaréan. Pendant le séjour de cinq ans qu'il fit à Paris, cet humaniste distingué fut jugé

[1] Zoller n'était cependant pas Bernois, mais originaire de Lauffenbourg, une des villes forestières alliées des Suisses dans les guerres de Bourgogne. Meyer de Knonau, *Indicateur d'histoire suisse*, 1873, 318.

[2] Par quelques beaux vers, où Guillaume Tell est célébré comme le Brutus de la Suisse, Glaréan a beaucoup contribué à accréditer l'idée que la Confédération avait eu en lui un père et la liberté primitive un vengeur. Le commentaire dont Myconius, l'ami de Glaréan, a accompagné le poème national de ce dernier, est tout aussi fidèle à la tradition qu'ils tenaient l'un et l'autre du chroniqueur Etterlin et qu'Etterlin lui-même avait empruntée à Püntiner et Fründ.

digne par ses leçons sur César et Tite-Live d'occuper la première chaire de belles-lettres qui ait existé au collége de France[1]. Attaché ensuite, comme professeur, à l'université de Bâle, il contribua à en faire l'un des premiers centres intellectuels de l'Europe.

La fondation de l'université de Bâle marque comme l'un des événements les plus importants de notre histoire littéraire. Ce fut l'un des heureux fruits du concile de Bâle et du pontificat éclairé de Pie II, qui avait été secrétaire de ce concile. Apprenant l'avènement au saint-siége de l'homme éminent qui avait longtemps séjourné parmi eux et dont les écrits, rendus publics par la presse nouvellement inventée, témoignaient d'une haute estime pour les Suisses en général et pour Bâle en particulier, l'évêque Jean de Venningen et les magistrats de cette ville s'adressèrent au nouveau pape. Ils sollicitèrent, en 1459, non des indulgences ou une image miraculeuse, mais la création d'une de ces hautes écoles comme l'Italie en avait à Bologne, la France à Paris, et comme l'Allemagne venait d'en fonder à Vienne, Heidelberg, Erfurt, Cologne, Leipzig, et plus récemment presqu'aux portes de Bâle, à Fribourg en Brisgau (1457). Deux des principaux magistrats bâlois, l'ancien bourgmestre Hans von Flachsland et le chancelier Künlin, se rendirent à plusieurs reprises auprès de Pie II alors à Mantoue pour en obtenir les mêmes priviléges universitaires que Bologne (en Italie) et l'incamération d'un certain nombre de prébendes et de bénéfices ecclésiastiques au profit de l'institution nouvelle. La réponse du pape ne se fit pas attendre et la bulle que promulgua Pie II à cette occasion est un monument de la sagesse des pontifes de ce temps et de la protection accordée aux lettres par ces précurseurs de Léon X ; car les paroles de Pie II ne sont que la reproduction de celles de son prédécesseur Calixte III dans la bulle d'érection de l'université de Greiffswald (1456).

« Rien de plus précieux que la perle de la science, dit Pie II dans cette « bulle. Par elle, le fils du pauvre se rend nécessaire au monarque. Elle « tire de la poussière l'esprit immortel, infini. C'est le seul trésor qui « s'agrandisse en se disséminant. Comment le saint-siége apostolique, « destiné à l'avancement du bien, n'exaucerait-il pas une telle prière ! « Oui, au nom de Dieu (et que ce soit au plus grand avantage de la foi, « de la justice et de toute culture intellectuelle), le bourgmestre, les « conseils et les bourgeois de la belle et salubre ville de Bâle, reçoivent

[1] *Biographie universelle.* — *Biographie de Glaréan*, par Hanhart et Schreiber, de Fribourg en Brisgau, 1837. — Vischer, *Gesch. der Universität Basel*, 1860. — Freuler, *Das Leben und Wirken Glareans. Jahrb. des hist. Vereins des Kantons Glarus*, heft XII, 5 et XIII, 10.

« par les présentes et pour toujours une université, où s'enseignera « toute science permise, divine et humaine. Notre vénérable frère, « l'évêque de Bâle, et après lui chacun de ses successeurs, sera chan- « celier de l'institution nouvelle » (12 nov. 1459).

Le 4 avril 1460, l'université de Bâle fut inaugurée avec pompe et organisée, comme celle de Bologne, en quatre facultés: celles de théologie, de médecine, de droit et des arts libéraux. Un recteur magnifique, Georges d'Andlau, avec le sceptre d'argent pour symbole de sa dignité, fut mis à la tête du corps académique. Pour peupler la nouvelle école, on lui accorda de grands privilèges, comme celui d'être jugé par le corps universitaire lui-même. En 1477, l'évêque-chancelier ayant voulu faire saisir et juger devant son tribunal un étudiant convaincu de voies de fait sur la personne d'un prêtre de ses amis, le corps des étudiants réclama contre la violation de ses privilèges auprès des chefs suisses, qui revenaient victorieux de Nancy. Ceux-ci prirent avec ardeur la cause des étudiants, et l'évêque fut obligé de respecter une indépendance qui n'était ni sans abus, ni sans danger.

Sous les auspices des Confédérés, qui la considéraient comme le joyau et l'orgueil de leur patrie, l'université de Bâle prospéra. Les magistrats, les hommes influents de presque tous les cantons y envoyèrent leurs fils. Nicolas de Flüe, dont le patriotique génie, pour être sans culture, n'en comprenait que mieux le prix de l'instruction, y plaça Jean, l'aîné de ses dix enfants[1]. De savants professeurs venus de Strasbourg, de Paris, de Cologne, de Constantinople même, y enseignèrent avec éclat les différentes branches. Mais la grande illustration de Bâle depuis 1521 était le Hollandais Érasme, l'esprit le plus élégant, le plus étendu, le plus aimable et le plus railleur aussi du XVIme siècle; celui dont les papes, les rois, les savants de tous les pays captaient la faveur et recherchaient la correspondance, et qui écrivit la spirituelle satire intitulée : *Éloge de la folie*. La satire était l'arme dont se servaient les lettrés de l'époque pour flageller les imposteurs et les charlatans qui déshonoraient l'école et l'Église.

L'un de ces derniers était l'alchimiste Paracelse, d'Einsiedeln, plus tard professeur à Bâle, qui prétendait posséder la pierre philosophale, c'est-à-dire l'art de prolonger la vie et de changer tous les métaux en or.

On doit cependant à Paracelse des découvertes importantes dans les

[1] Le nom du fils de Nicolas de Flüe ne se trouve pas porté sur le livre matricule de l'Université, mais se trouve en revanche mentionné dans les comptes de l'État où il est question d'une gratification de 8 livres accordée à l'aîné des cinq fils de Bruder Claus, Jean de Flüe.

sciences naturelles. Il fit, le premier, l'application de la chimie à la médecine, et montra les propriétés de l'antimoine, du mercure, du laudanum et de plusieurs autres corps. La philosophie religieuse lui est aussi redevable de belles et graves pensées sur Dieu, le monde et la nature humaine. S'ennuyant à Bâle, il se mit à parcourir les grandes villes de l'Europe, vêtu d'un costume écarlate pour faire plus d'effet, et n'en mourut pas moins de misère à l'hôpital de Salzbourg en 1540.

Un esprit de la même trempe était Corneille Agrippa, de Cologne, qui exerça successivement les fonctions de médecin de ville à Genève (1521 à 1523), à Fribourg (1523-1524) et à Bâle. Fait prisonnier par les Suisses à la conquête de Pavie, en 1512, il avait reçu un tel accueil au milieu d'eux, qu'il les suivit dans leur pays où il eût trouvé une seconde patrie, s'il avait su fixer quelque part sa course vagabonde. Le séjour de Fribourg, en particulier, parut peu lui sourire. Dans un moment d'humeur, il datait une de ses lettres de *Fribourg, ville dépourvue de toute espèce de science et de littérature*[1]. Cette boutade ne l'empêchait pas de dire dans une épître postérieure: *J'ai laissé à Fribourg « des amis pour la vie. »*

A côté de ces savants bizarres et pédantesques, l'université de Bâle comptait des hommes d'un vrai mérite, comme Geiler, de Kaysersberg, près de Schaffhouse, prédicateur et écrivain célèbre dans le genre *humoristique;* Louis Bær, professeur de théologie, fort estimé d'Érasme, qui lui légua sa montre d'or; Jean de Stein (Johannes à Lapide), que son origine suisse n'empêcha pas d'être promu à la dignité de recteur de l'université de Paris, où il fut mêlé aux querelles philosophiques des réalistes et des nominalistes qui troublèrent cette institution pendant plusieurs siècles. A Bâle il brillait surtout comme prédicateur et a laissé cinq volumes de sermons manuscrits qui sont conservés à la bibliothèque. On le trouve plus tard installé comme prédicateur à Berne, où il avait pour ami l'historiographe Anshelm, et il marqua, comme à Bâle, par l'ascendant qu'il exerçait sur les esprits et par son influence réformatrice[2].

C'est au Bâlois de Stein et à son ingénieux compatriote, Élie de Lauffen, que revient l'honneur d'avoir doté la Suisse de la première imprimerie, et d'avoir naturalisé ensuite cet art naissant dans la capitale de la France (1470). Le berceau de la typographie en Suisse fut la petite ville de Münster, dans le canton de Lucerne. Élie de Lauffen y

[1] A. Daguet, Cornélius Agrippa chez les Suisses. *Arch. de la Soc. d'histoire du canton de Fribourg*, 1856.

[2] Wilhelm Vischer, *Geschichte der Universität Basel*, 159.

était chanoine et y avait formé un aide intelligent dans Ulrich Gering, natif de la même ville et maître ès arts de l'université de Bâle. Appelé par Stein à Paris, Gering fut l'un des trois premiers introducteurs de l'imprimerie dans cette grande ville. Il y acquit une belle fortune qu'il légua à la Sorbonne et aux autres établissements d'instruction de cette capitale.

L'art typographique, établi à Bâle à la même époque, s'y éleva à une hauteur extraordinaire par les soins des Amerbach et des Froben, savants éditeurs des œuvres d'Érasme, et comparables aux Étiennes et aux Aldes, c'est-à-dire aux imprimeurs les plus éminents de Paris et de Venise[1]. Aussi un vif enthousiasme pour l'essor intellectuel de la cité du Rhin respire-t-il dans certaines lettres du célèbre humaniste de Rotterdam[2]. Le Grec Jean Lascaris, l'un des beaux génies réfugiés de Bysance, partageait cet enthousiasme.

L'université de Bâle n'absorbait pas tous les talents indigènes. Zurich, l'ancien foyer des muses, voyait fleurir Zwingli, non seulement comme orateur sacré, mais comme chroniqueur et poète. Cet ami de Schinner, qui avait fait avec lui la campagne d'Italie en 1512, en qualité d'aumônier, composa une relation de cette expédition, respirant le plus vif enthousiasme pour ce prélat et les exploits de ses compatriotes au service du pape Jules II. Plus tard, à la vue des plaies cruelles que la vénalité fait à l'indépendance et aux vertus helvétiques, l'indignation s'empare du prêtre patriote et lui dicte ces beaux vers :

Quand l'âme avide et grossière
Se prend au vil appât de l'or,
Elle trahit la foi jurée,
Elle se vend déshonorée,
Et perd la liberté sacrée,
Notre plus précieux trésor.
. . . .
La liberté n'a de soutien
Que dans les vertus héroïques.

[1] Parmi les imprimeurs de Bâle se signalèrent encore les Pétri, les Bischoff, les Oporin, Herwagen, Cratander, etc.

[2] « Il me semble, disait le grand Érasme, vivre dans le Musée le plus délicieux. « Combien de savants distingués j'ai appris à connaître ici. Tout le monde comprend le grec, le latin. Plusieurs y ajoutent l'hébreu. L'un excelle dans l'histoire, l'autre dans la théologie; plus loin on trouve un mathématicien profond, « ou un ami des lettres classiques, ou bien encore un jurisconsulte consommé. Rencontre unique. Du moins n'ai-je rien vu de pareil ailleurs. Puis, science à part, « que d'union, d'aménité, de cordialité; on dirait le même cœur. » Épîtres d'Érasme, I, 35, cité par Hottinger, *Histoire de la Confédération* (traduction de M. Vulliemin, 166).

Dans le portrait que les contemporains tracent dè Zwingli, le curé de Zurich nous est représenté comme un homme plein de gaîté, jouant du luth et de la flûte à ravir, affable envers chacun, admettant les paysans à sa table avec les grands, assez épris des sages de l'antiquité pour leur donner une place dans le paradis à côté des plus saints patriarches.

Érasme, dont Zwingli était alors l'ami et l'admirateur, écrivait: « Je félicite la nation helvétique d'avoir un homme qui travaille, par « ses études, à l'ennoblir et à polir ses mœurs. » Un autre ami de Zwingli, l'avoyer fribourgeois Falk lui offrait en 1515 la jouissance de la belle maison qu'il avait acquise à Pavie et de la campagne qu'il avait à douze milles de cette ville. Falk était un grand ami des livres et des savants. Mais de ses relations avec Zwingli on ne saurait conclure, avec quelques auteurs, J. J. Hottinger, par exemple, qu'il eût abondé dans le sens de ses doctrines, s'il eût encore vécu quand le réformateur rompit avec Rome. Falk mourut dans l'île de Rhodes en 1519, au beau milieu du second pèlerinage qu'il avait entrepris à la Terre-Sainte, en expiation de ses péchés dont le plus mince n'était pas la part qu'il avait prise au meurtre judiciaire de l'avoyer d'Arsent.

A Berne brillait le chanoine Wœlflin, professeur de Schinner et de Zwingli, auteur d'une vie de Nicolas de Flue en latin, dédiée au cardinal de Sion, éditée en 1508; à Lucerne, le cordelier Myconius, auteur d'un commentaire instructif sur l'*Éloge de l'Helvétie* de Glaréan. Saint-Gall, sous son abbé Ulric VIII, redevenait le sanctuaire des muses (histoire, éloquence, poésie, calligraphie). Saint-Gall était aussi la patrie de ce Watt ou Vadian, poète et orateur, couronné par l'empereur Maximilien Ier, et autour duquel se pressaient à Vienne des auditeurs de toutes nations.

Genève, ville politique et guerrière plus que littéraire et scientifique, n'était cependant pas dépourvue d'hommes de savoir et de talent, comme ce Jean Alarmet de Brogny, natif de Savoie, qui y devint évêque-cardinal, et fut l'un des vice-présidents du concile de Constance. Brogny voulut fonder une université à Genève, mais ne trouva pas le concours nécessaire parmi les citoyens [1]. Cependant une preuve que la culture de l'esprit n'était pas aussi dédaignée dans cette ville qu'ont voulu le dire certains historiens de la réforme religieuse, c'est l'existence d'une imprimerie en 1478, c'est-à-dire un quart de siècle avant l'introduction de cet art à Zurich, en 1504.

[1] Senebier, *Hist. littéraire de Genève*. Brogny mourut à Rome en 1426, mais il est inhumé dans la chapelle des Macchabées, à Genève.

Un fait curieux et qui n'a pas été assez relevé, montre le prix que les Confédérés mettaient aux choses de l'esprit. C'est le soin qu'ils prenaient dans leurs traités avec la France et les autres pays, de stipuler en faveur de leurs jeunes gens la création de bourses universitaires. D'après le traité signé avec François Ier, en 1516, chaque canton avait droit pour un de ses étudiants à une bourse de 100 écus à l'université de Paris. En 1521, par le traité de Lucerne, le chiffre de 100 écus fut porté à 120. La diète suisse se faisait également un devoir de protéger ceux de ses concitoyens qui honoraient le pays par leurs talents. En 1514, lorsque parut la *Description de l'Helvétie*, la diète, à laquelle ce livre était dédié, avait accordé à l'auteur, le poète Glaréan, une gratification de 20 florins du Rhin. Elle lui procura, en outre, une pension annuelle de 100 florins du duc de Milan pour le cas où il se rendrait à l'université de Pavie comme il en avait alors le projet. Lorsqu'il se fut décidé, au contraire, pour celle de Paris, la diète lui obtint une pension et un accueil favorable (1517). Quand le poète eut quitté Paris pour retourner à Bâle, les cantons suisses, à la demande des Glaronnais, intervenaient encore auprès de François Ier pour que ce prince daignât lui conserver sa pension. Le roi consentit à lui payer 120 écus par an, en se déclarant prêt à lui maintenir tous ses avantages précédents, s'il consentait à retourner à Paris et à reprendre la chaire qu'il avait au Collège de France[1].

Les Beaux-Arts, favorisés par les richesses et le luxe, héritage de Grandson et des guerres mercenaires, suivirent le progrès des sciences et des lettres. Le XVme siècle voit s'élever une foule de temples, d'hôtels de ville, de clochers, de statues, de ponts, de fontaines et d'édifices publics et privés de tous genres. La collégiale de Saint-Vincent, à Berne, et la tour de Saint-Nicolas, à Fribourg, sont les produits les plus remarquables de l'art religieux à cette époque. Les hôtels de ville de Bâle, de Lucerne, de Berne, de Fribourg, de Sursée et de Zoug datent également des premières années du XVIme siècle comprises dans la période de la renaissance.

Les artistes qui ont travaillé à ces édifices, architectes et sculpteurs, étaient des penseurs hardis, dont le ciseau satyrique sculptait sur la pierre ou le bois des scènes allégoriques et des figures grotesques, peu flatteuses pour les grands et le clergé du temps, dans le genre de celle de certain cardinal dans le *Jugement dernier* de Michel-Ange à Rome. Grande était alors la liberté de l'art. Les artistes suisses appartenaient

[1] Segesser, *eidg. Abschiede*, de 1500 à 1520. 1051.

à la vaste association des *Francs-maçons* ou *Tailleurs de pierre* (Steinmetzen) très répandue en Allemagne et dont les principaux centres étaient Strasbourg, Vienne, Cologne et Zurich. A la loge maîtresse de Zurich étaient subordonnées celles de Berne, Lucerne et Bâle. Pour devenir associé, il fallait connaître son art, avoir de bonnes mœurs et remplir les devoirs de sa religion et de son état. On cite parmi les meilleurs architectes du XVme siècle, Mathias Œnsinger, connu par sa coopération à la bâtisse de Saint-Vincent de Berne et Georges du Jordel, qui a travaillé à la tour de Saint-Nicolas de Fribourg. Un architecte bernois, Stéphan Hurder, jouissait d'un grand crédit dans l'association maçonnique.

L'architecture militaire luttait de hardiesse et de majesté avec l'architecture religieuse et civile. On peut s'en faire une idée en contemplant ces remparts qui courent sur les rochers de Fribourg, descendent dans les abîmes et en remontent à tire d'ailes, entourant la ville de Berthold IV de Zæhringen d'un triple rang de murailles que flanquaient alors seize tours à l'épreuve de l'artillerie du siècle. Les étrangers s'extasiaient devant ces prodiges de l'art comme on s'extasie aujourd'hui devant l'orgue de Mooser; et le Tyrtée des batailles suisses, le Souabe Veit Weber, saluait d'un hymne radieux la cité fortifiée et imprenable qui allait servir de clé et de boulevard à la Confédération du côté de la France :

Allégresse! Fribourg est pleine de braves! de braves fermes comme des lions. Donnez-vous l'assaut quelque part, vite, vous voyez courir à l'envi les fiers gars de Fribourg.

Ah! solides sont tes murailles et bien doublées de tours! tu ne laisses pas chômer ton or et tu bâtis sans cesse nouveaux bastions et remparts. Bourgogne ne pourra te nuire.

Les maisons particulières rivalisaient à Fribourg avec les édifices publics. Quelques-unes de ces maisons existent encore au quartier de la Neuveville et attiraient récemment l'attention du savant auteur des arts plastiques en Suisse par leurs façades gothiques artistement ornées [1].

[1] Rahn, 427. Les constructions gothiques les plus importantes et les mieux conservées de la Suisse romande se voient à Genève dans la Cité, à Romont (l'auberge du Cerf et la maison Pugin), à Moudon (l'hôtel de la Poste) et à Sion la maison Supersax. M. Rahn cite encore l'Hôtel de ville à Bienne, les maisons de la rue du Château à Cerlier, à Berne même l'Hôtel de ville avant la déplorable restauration dont il a été l'objet, et la maison des Boubenberg avec son arcade aux voûtes étoilées.

La peinture à l'huile, cultivée à Bâle, à Berne, à Lucerne, à Fribourg, avait pour représentant le plus illustre, Hans Holbein, auteur plein de génie du *Christ mourant*, du portrait d'Érasme et de ceux des rois Charles-Quint et Henri VIII [1]. Ces monarques, à la cour desquels Holbein fit de fréquents séjours, traitaient cet artiste de génie comme un ami et un égal. Il régnait en effet par le talent comme eux par la naissance, et fut, avec Lucas Cranach, le chef de l'école allemande. Antérieurement à Holbein, avait brillé le peintre fribourgeois Hans Friess, auteur de tableaux remarquables, que leur coloris et certaine analogie de monogramme ont fait confondre avec les œuvres du grand maître de l'école allemande. La chronique des cordeliers de Fribourg appelle Friess « *pictor celeberrimus totius Helvetiæ*. L'ancienne danse des morts dont on découvre encore quelques vestiges sur la peinture plus récente qui la recouvre a été attribuée sans preuve à Hans Friess [2].

D'autres artistes moins connus, mais inspirés par le patriotisme, décoraient les murailles des chapelles historiques, les galeries des ponts et la façade des maisons particulières, de peintures reproduisant les traits de la vie de Guillaume Tell et des héros de la Suisse primitive. C'est à quelque peintre ou poète du XVme siècle qu'est due la touchante légende de Guillaume Tell donnant sa vie pour sauver celle d'un enfant qui se noyait dans le torrent du Schæchen, et se dévouant ainsi pour un seul, après s'être dévoué pour tout un peuple. Cette légende, recueillie par Uhland, a fourni à ce grand poète contemporain le sujet de son admirable ballade intitulée « La mort de Guillaume Tell. »

Malgré les progrès de la culture intellectuelle, l'amour du merveilleux et les croyances superstitieuses faussaient les meilleurs esprits et étendaient leur empire jusque dans le domaine des sciences naturelles [3]. Mais grâce aux découvertes de véritables savants, la lumière ne devait pas tarder à poindre dans cette partie des sciences. Ici encore, le grand rénovateur sera l'un de nos compatriotes, l'illustre Conrad Gessner, dont les beaux travaux font même aujourd'hui l'admiration du monde scientifique.

[1] On lui a attribué aussi une *Danse des Morts*, peinture à la fresque beaucoup plus ancienne et qui date du milieu du XVe siècle. Les peintures murales abondaient dans les couvents de Bâle. Au XVe siècle appartiennent aussi les belles stalles gothiques de Fribourg et de Hauterive.

[2] A. Daguet, Hans Friess, peintre fribourgeois des XVe et XVIe siècles dans l'Émulation, *Revue fribourgeoise*, chez Schmid-Roth, Fribourg, 1855. Voir aussi les articles de M. His-Heusler de Bâle, dans Zahn, *Jahrbuch für Kunst*, 1869.

[3] Le prévôt Hæmmerlein ajoutait foi aux enlèvements de personnes par le diable et à la vertu de la lettre N contre la peste. A la requête du gouvernement de Berne, l'évêque de Lausanne excommunia les *hannetons*.

Les MOEURS du peuple suisse offraient alors un étonnant mélange de jovialité bouffonne et de sensualité raffinée, de bonhomie naïve et d'audace guerrière. La sobriété avait été longtemps une des vertus distinctives des Confédérés. Un proverbe expressif flétrissait l'homme intempérant, qui, au lait succulent des troupeaux et à l'eau pure des fontaines et des sources, préférait les boissons fermentées et les jouissances dangereuses qu'elles procurent : « Beaucoup boire est d'un pourceau ou d'un lansquenet [1]. »

Mais les dernières guerres, celles d'Italie particulièrement, avaient bien modifié les idées et les habitudes à cet égard. Bientôt les Suisses n'eurent rien à reprocher aux lansquenets et un autre proverbe moins honorable pour notre nation se répandit en Europe [2].

La frugalité des repas, la simplicité dans l'habillement et la manière de vivre, en général, furent atteintes du même coup. Rien de plus commun dans la vieille Suisse, même au sein des maisons féodales, comme celle des barons d'Attinghausen, que de voir toute la famille, sans distinction de maîtres et de valets, s'asseoir à la même table, servie pour tous de légumes, parfois d'un plat de viande, et boire à la ronde dans la même coupe. La place d'honneur appartenait aux cheveux blancs. Heureux et béni l'aïeul encore vert, autour duquel prenaient place des générations d'enfants et de petits-enfants! On dînait à 9 heures du matin; on prenait plus tard le pain de la vêprée (*Vesperbrod*). Chaque repas commençait par la *bénédiction* et se terminait par les *grâces* que prononçait, recueilli et nu-tête, le patriarche de la famille.

Au XVme siècle, plusieurs de ces touchants usages disparurent avec les progrès de l'immoralité et du luxe. Pour réprimer les abus, on prodigua en vain les lois somptuaires. Les pourpoints de soie aux agrafes d'argent, réservés jusque-là aux nobles, les chapeaux de feutre et les barettes rouges ornées de panaches devinrent d'un usage de plus en plus général. Le haut-de-chausses de toutes couleurs et à raies s'élargit indécemment; le pourpoint s'ouvrit pour laisser passer une chemise bouffante ornée de chaînettes d'argent. Les femmes surtout se firent remarquer par le raffinement et l'extravagance de leur toilette.

Les mauvais lieux se multiplièrent et jouirent d'une faveur révoltante dans des villes qui n'avaient pas même d'écoles pour les enfants. Le centre de la corruption étaient les bains de Baden, où affluaient des personnes de toutes les classes et de tous les pays, attirées par la

[1] « Viel trinken ist säuisch, landsknechtisch. »
[2] « Boire comme un Suisse. »

séduction du vice et l'impunité la plus complète. L'inconduite engendra des maladies affreuses que tout l'art des charlatans et des juifs qui pratiquaient alors la médecine se montra impuissant à guérir.

Un peuple gai et loyal se fait pardonner bien des choses. Les étrangers qui parcouraient les cantons au XVme siècle, louent tous la franchise des Suisses, la gaîté de leurs propos et de leurs fêtes. La joie générale éclatait avec le plus d'entrain dans les *folies du carnaval,* où la danse, la lutte, les cortéges ridicules alternaient avec des festins auxquels prenaient part toutes les classes de citoyens. Les plus gais des Suisses étaient les Lucernois. Leur bouffon Fritschi, le *Triboulet* de la Suisse, faisait par ses contorsions et ses saillies les délices de tous les cantons. Les Bâlois ayant enlevé Fritschi et refusant de le rendre aux Lucernois, ces derniers s'avisèrent d'aller le chercher en grande pompe, les deux avoyers et tout le conseil en tête.

L'*ours* figurait dans les écussons et les drapeaux de Berne, depuis que Berthold V (selon la légende) avait tué un de ces animaux sur l'emplacement même où s'éleva cette ville. A la fin du XVme siècle, les Bernois voulurent avoir vivant leur animal symbolique, et construisirent la loge et la fosse que l'on voit aujourd'hui (*Bærengraben*). Les premiers hôtes du *Bærengraben* furent ou bien les petits ours qu'un vaillant guerrier bernois, Rodolphe Nægeli, père du célèbre avoyer de ce nom, avait pris au général français La Trémoille pendant la guerre de 1512, ou le fameux ours apprivoisé qui suivait partout le duc René de Lorraine. Ce prince l'avait dressé à gratter à la porte de la salle où se tenait la diète, dans l'espoir, sans doute, de se rendre propices *messeigneurs* par cette gentillesse d'un nouveau genre.

L'originalité était dans les mœurs; elle se retrouve dans la vie des hommes les plus cultivés de l'époque. La biographie du célèbre Glaréan en offre plus d'un exemple. Au commencement de son séjour à Bâle, les professeurs qui étaient jaloux de son mérite ne lui ayant pas assigné une place convenable, un jour de thèse et de concours académique, il parut dans l'auditoire monté sur un âne, aucuns disent sur un cheval. Une autre fois, des touristes italiens (il s'en trouvait déjà à cette époque) ayant demandé *à voir* le célèbre Glaréan, il se montra à eux, assis dans un fauteuil de parade, revêtu des insignes du *poëte couronné,* et les congédia sans avoir échangé avec eux une seule parole [1].

L'originalité ici n'est pas exempte d'affectation et d'orgueil. Nous aimons mieux le trait de Jean de Brogny qui, devenu évêque de Ge-

[1] Schreiber (Heinrich), *Loriti Glareanus.* Freiburg, 1878, 23.

nève et cardinal, ne rougissait point de rappeler dans une peinture de sa chapelle des Macchabées les pourceaux qu'il avait gardés dans son enfance. Un autre prélat, le fameux cardinal Schinner, mettait son originalité dans la reconnaissance. Dans sa jeunesse, lorsqu'il était encore pauvre étudiant, il avait reçu les secours d'une brave femme de Berne, presque aussi pauvre que lui. On rapporte que, passant dans cette ville un grand nombre d'années après, il se souvint de la pauvre veuve, fit servir dans sa mansarde un splendide festin, auquel il assista avec les personnes de sa suite, et laissa en cadeau à sa bienfaitrice toute l'argenterie qui avait paru sur la table[1]. On éprouverait quelque embarras à concilier ce trait de générosité avec ce que nous avons dit plus haut du cardinal de Sion, si on ne savait par l'histoire et la psychologie quel abîme de contradictions peut receler le cœur humain.

[1] Le père Furrer a fait, en passant, allusion à cette anecdote qui se trouve rapportée dans les chroniques du temps et dans l'ouvrage curieux et rare du jésuite Angelinus Gazæus. *Pia Hilaria.* Dillingen, 1623.

FIN DU PREMIER VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

Temps antérieurs à la Confédération suisse.

(Depuis un temps immémorial jusqu'en 1291 après Jésus-Christ.)

LIVRE DEUXIÈME

De la Confédération suisse à la Réformation.

(De 1291 à 1520.)

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

Berlepsch (H.-A.) Les Alpes. Descriptions et Récits. Édition ornée de 16 illust., d'après des dessins de E. Rittmeyer. Trad. autorisée. 1868. Broché 10 fr., demi-reliure, tr. dorée 14 —

Contenu du volume : Les Alpes. Caractères généraux. — Le granit. — Les blocs erratiques. — Les lapiaz, roches crevassées. — Nagelflue. — Le Rossberg et la destruction de Goldau. — Forêts protectrices. — Sapin des hauteurs. — Pins rabougris. — Rose des Alpes. — Vallées méridionales des Alpes. — Châtaigniers. — Excursions au milieu des brouillards. — Mirage produit par les brouillards. — Détonations aériennes. — L'orage sur la montagne. — La cascade. — Tourmente de neige. — Neige rouge. – Coulées de boue. — L'avalanche. — Les glaciers. — Coloration des monts au crépuscule. — Les hautes cimes. — Routes, passages, cols. — Les hospices. — Économie alpestre. — Cornet à bouquin. — Gardeurs de chèvres ou de moutons. — Les faucheurs. — Fêtes pastorales.— Bûcherons et flotteurs. — Récits de chasse. — La vie au village.

Correspondance des Réformateurs dans les pays de langue française, recueillie et publiée avec d'autres lettres relatives à la réforme et des notes historiques et biographiques, par A.-L. Herminjard.

Tome I (1512 à 26) gr. in-8°	10 —
Tome II (1527 à 31) »	10 —
Tome III (1532 à 35) »	10 —
Tome IV (1536 à 38) »	10 —
Tome V (1538 à 39) »	10 —

50 exempl. sur grand papier à fr. 20.

Galiffe (J.-B.-G.) Genève historique et archéologique avec illustrations de H. Hammann, environ 90 gravures dans le texte et un plan de l'ancienne Genève. In-4°. Genève, 1868-72. 37 50

Imprimé avec caractères elzéviriens et orné de dessins fac-similés, ce beau volume est d'un double intérêt, tant pour les bibliophiles que pour l'amateur de l'histoire.

Gautier (Ad.) Les Armoiries et les couleurs de la Confédération et des cantons suisses. 2me édition, revue et considérablement augmentée, ornée de 15 vignettes et de 4 planches en chromolithographie. 1879. 1 vol. in-8°. 4 —

Rey (R.) Genève et les rives du Léman. 3me édition, 1 vol. in-12 de 467 pages. 3 50

Contenu : Coup d'œil général sur les destinées du pays romand. — Description de Genève. – Les arts du dessin. — Commune genevoise. — Fondation de la république. — L'établissement calviniste. — L'escalade. – La cité politique. — Les naturalistes. — Rousseau et les publicistes genevois. — La restauration. — Le radicalisme à Genève. — Genève contemporaine. — Les rives du lac, les campagnes vaudoises. — Le Jura vaudois. — Lausanne. — Passé du pays de Vaud. — Sciences et lettres dans le pays de Vaud. — Vinet et son école. — Démocratie vaudoise. — Vevey et Chillon. — Les Alpes vaudoises et la vallée du Rhône. — Le Chablais.

Rilliet (Alb.) Les Origines de la Confédération suisse. Histoire et Légende. 2me édit., augmentée. In-8°, avec une carte, 1869. 7 50

« Ce livre est du petit nombre de ceux dont tout est à louer. Ed. Scherer.

« Ce livre est un résumé, fait de main de maître, de tout ce qui a été écrit depuis un quart de siècle sur les origines de la Confédération et un développement nouveau de ce sujet à des côtés divers. Tout y est ferme, clair, précis...

(L. Vulliemin, dans la *Gazette de Lausanne* du 2 janvier 1868.)

Tschudi (F. de). Le monde des Alpes, ou description pittoresque des montagnes de la Suisse et particulièrement des animaux qui les peuplent. Traduction par O. Bourrit. 2me édition, ornée de 24 superbes gravures sur bois. Un beau vol. gr. in-8°, broché, fr. 15 ; — relié, doré, 20 —

GENÈVE. — IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT.



